This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

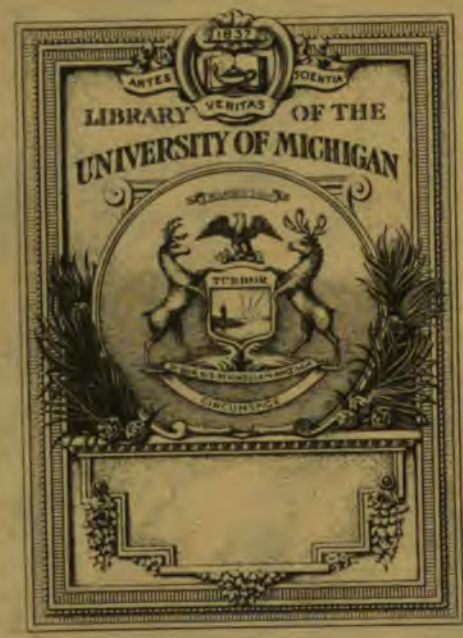
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

DJ
146
.K41

LES HUGUENOTS

ET

LES GUEUX

LES HUGUENOTS

ET

LES GUEUX

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

VINGT-CINQ ANNÉES DU XVIe SIÈCLE

(1560 — 1585)

PAR

Joseph Marie Bruno Constantin
M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE

Président de la Commission Royale d'histoire,
Membre de l'Académie de Belgique,
Correspondant de l'Institut de France, etc.

Tome V.
(1578-1580)

BRUGES

BEYAERT-STORIE, EDITEUR
1885

SEPTIÈME PARTIE.

LA FRANCE

depuis la fuite du duc d'Alençon jusqu'au traité de Nérac.

(14 février 1578 — 28 février 1579).

LES PAYS-BAS

depuis la bataille de Gembloux jusqu'à la mort de don Juan.

(31 janvier — 1er octobre 1578).

Collection
Sorel
4-28-76
12226

CHAPITRE Ier.

LA FRANCE. — LA FUITE DU DUC D'ALENÇON.

(février et mars 1578)

Le duc d'Alençon est arrêté. — Sa fuite. — Sa lettre à Henri III. — Catherine de Médicis à Angers.

I.

LE DUC D'ALENÇON EST ARRÊTÉ.

Le 10 février 1578, jour du lundi-gras, toute la cour se trouve réunie à un banquet où l'on a invité le duc de Lorraine, qui vient d'arriver à Paris ; mais le duc d'Alençon se retire de bonne heure : il doit le lendemain, à ce qu'il a annoncé, courre le cerf dans la forêt de Saint-Germain.

Au banquet a succédé le bal, comme cela se fait tous les jours. Henri III prend part aux danses étranges qu'on a inventées pour lui plaire, lorsque, vers onze heures du soir, il reçoit un avis qui lui dénonce un nouveau complot du duc d'Alençon. De même qu'au mois de septembre 1575, il doit aller se placer à la tête de ses partisans, et Simier a tout préparé pour sa fuite.

Le roi, dès qu'il a lu ce billet, quitte le bal. Ses mignons l'entourent. Guidés par leur haine contre Bussy, ils accusent son maître ; ils représentent, et non sans raison, la

tranquillité publique menacée, l'autorité du roi compromise. Henri III se dirige vers la chambre du duc d'Alençon, qui est placée au-dessus de la sienne ; et, en montant l'escalier, il dit à Souvray qui porte la bougie, qu'il fera mettre son frère à Vincennes et qu'il n'en sortira pas de si tôt.

La chambre du duc d'Alençon s'ouvre. Henri III éclate en reproches. En vain son frère cherche-t-il à se justifier ; en vain demande-t-il à pouvoir se retirer dans ses terres. Le roi donne un libre cours à sa colère. Il lui apprendra qu'il ne faut pas s'attaquer à son roi et conspirer sans cesse contre le salut de l'État ; il lui arrache des mains une lettre qu'il cherche à cacher, mais ce n'est qu'un billet d'amour signé par madame de Sauve.

C'est en ce moment que Catherine de Médicis, réveillée par le bruit et à peine couverte d'un manteau de nuit, accourt à la hâte ; car, depuis longtemps, la crainte d'une lutte trop violente, peut-être même d'un fratricide ne la quitte pas. Alençon s'est jeté à ses pieds, il la remercie de son appui, il lui jure une obéissance éternelle ; mais Henri III résiste à toutes les prières : « Comment, « madame, répond-il à sa mère, que pensez-vous m'avoir « demandé de laisser aller mon frère ? Ne voyez-vous pas, « s'il s'en va, le danger où vous mettez mon Estat ? Sans « doute sous ceste chasse il y a quelque dangereuse entre- « prise. » Et il s'éloigne, laissant à la porte de l'appartement de son frère le sieur de Losse et quelques archers écossais [1].

1 Don Juan apprit par ses agents à Paris que le duc d'Alençon avait été arrêté par l'ordre du roi au Louvre ; mais l'envoyé français qui se trouvait près de lui à Louvain, La Fontaine-Dubois était chargé de démentir cette

Le duc d'Alençon chercha bientôt à émouvoir la pitié du capitaine des gardes. Il le supplia d'aller trouver sa mère pour qu'elle obtînt du roi que sa sœur la reine de Navarre pût partager sa captivité : ce qui lui fut accordé. C'était mieux qu'une consolation au milieu de ses peines ; c'était surtout un utile appui pour faire réussir ses intrigues.

La belle Marguerite, fatiguée des plaisirs du bal, dormait paisiblement lorsque la rude main d'un soldat entr'ouvrit les rideaux de son lit. C'était un archer écossais qui venait lui dire en son langage : « Bonjour, madame, votre frère « vous prie de l'aller voir. » Il lui raconta tout ce qui s'était passé pendant la nuit ; et, comme Marguerite en exprimait toute sa douleur, il lui dit tout bas : « Ne vous « désolez point. J'ai le moyen de sauver Monsieur votre « frère et je n'y manquerai pas. » La reine de Navarre lui promit une généreuse récompense, et, s'habillant à la hâte, elle se rendit seule avec lui près du duc d'Alençon, qu'elle chercha à rassurer en lui disant que sa vie et que sa fortune étaient attachées à la sienne et que, si on la séparait de lui, elle se tuerait sous ses yeux.

Depuis deux jours, Bussy était caché au Louvre pour mieux concerter avec son maître l'exécution de ses desseins. On le découvrit dans la chambre de Simier, et tous les deux furent conduits à la Bastille : La Rochepot et La Châtre les y suivirent.

Cependant le duc de Lorraine, secondé par Catherine de Médicis, interposa sa médiation. Le duc d'Alençon,

nouvelle ; il transmettait à don Juan une lettre de Henri III où l'on expliquait l'occasion de ce bruit et ce qui avait eu lieu (Lettre de Dubois, du 21 février 1578. Arch. de Bruxelles).

rendu à la liberté, versa des larmes qu'on crut sincères et fit à son frère des serments qu'il ne devait tenir que quelques heures. En même temps les mignons des deux frères s'embrassèrent en signe de parfaite amitié, « et beurent les « uns aux autres. » Il ne restait à Catherine qu'à donner l'ordre que tout le monde se parât pour le souper et le bal du roi. « Que dites-vous de ceci ? » demanda-t-elle à un courtisan « qui tenoit un peu de l'humeur d'un philosophe « cynique. » — Ce que j'en dis ? répliqua-t-il ; c'est trop « pour que cela se fasse sérieusement, c'est trop peu s'il « ne s'agit que d'un jeu » ; et se tournant vers la reine de Navarre, il ajouta : « Le jeu, à ce que je pense, n'est pas « au dernier acte. »

Henri III le pensait aussi ; car il avait donné aux capitaines de ses gardes l'ordre de veiller aux portes du Louvre afin que son frère ne les franchît point ; et en même temps on s'entourait de précautions pour qu'il n'y fît pas entrer un trop grand nombre de ses amis [1].

II.

FUITE DU DUC D'ALENÇON.

Le duc d'Alençon délibère avec Marguerite. Il lui révèle son désir de quitter la cour et de donner suite à l'entreprise des Pays-Bas ; elle l'approuve, car à son avis c'est garantir sa sûreté, et il ne peut en résulter aucun préjudice ni pour le roi, ni pour l'État.

1 Mém. de Marg. de Valois ; Journal de Pierre de l'Estoile ; Lettre de Saracini, du 12 février 1578 ; Éclaircissement des actions de Monsieur (mai 1578).

Le premier vendredi du carême, il n'y eut point de banquet à la cour. La reine de Navarre soupa seule avec sa mère qui venait de recevoir de Matignon l'avis que le lendemain le duc d'Alençon ne serait plus au Louvre. Marguerite se trouvait dans une grande perplexité. Elle n'eût pas voulu faire un faux serment, mais elle n'hésita pas à tout nier. « Vous m'en serez caution, répartit Catherine, vous « m'en répondrez sur votre vie. »

Marguerite rentre aussitôt dans sa chambre. Le duc d'Alençon l'y attend. Une forte corde est attachée à la fenêtre. Son frère se laisse glisser dans le fossé avec Simier. Il gagne en toute hâte l'abbaye de Saint-Germain où Bussy a fait percer un trou dans le mur d'enceinte de la ville. Hors de Paris, des chevaux ont été préparés : tout a réussi (14 février 1578).

Bien que ce soit au milieu de la nuit, l'abbé de Sainte-Geneviève accourt au Louvre et raconte ce qui s'est passé. Le sieur de Losse capitaine des gardes est envoyé dans la chambre où la reine de Navarre est couchée et lui donne l'ordre de se rendre près du roi, mais il lui dit à l'oreille : « Votre frère est sauvé. » Marguerite, prenant un manteau de nuit, se dirige vers la chambre de sa mère où elle trouve Henri III en proie à la plus vive colère ; mais Catherine de Médicis s'efforce de la modérer [1]. Quant à la reine de Navarre, elle ment de nouveau avec la même habileté. Elle a tout ignoré ; elle sait seulement que le duc d'Alençon ne songe pas à troubler la France, mais uniquement à donner

1 Le bruit courut que Catherine de Médicis avait favorisé la fuite du duc d'Alençon pour mettre un frein à la domination des mignons près de Henri III. Lettre de Saracini, du 28 mars 1578.

ordre à ce qui est nécessaire pour son entreprise des Pays-Bas [1]. Vaines assurances auxquelles Henri III eut tort d'ajouter foi. L'ambition du duc d'Alençon ne séparait point les désordres intérieurs de la guerre au dehors : « Alors, dit Cheverny, recommencèrent, pour quelque « temps, les troubles avec plus de passion qu'auparavant [2]. »

1 Mém. de Marg. de Valois ; Journal de Pierre de l'Estoile ; Lettre de Saracini, du 15 février 1578 ; Lettre de Languet, du 12 mars 1578 ; Dupleix, p. 33 ; Matthieu, l. VII.

Il est intéressant de suivre en quelque sorte jour par jour la correspondance que Henri III entretenait avec Rambouillet.

Le 12 février, il lui mande que le duc d'Alençon, à la suite d'un débat de quelques-uns de ses gentilshommes avec ceux de la cour, avait songé à se retirer dans une de ses maisons voisines de Paris ; mais, le roi ayant pensé que cela pourrait être mal interprété et servir à agiter les esprits et à causer quelque trouble, il s'est de lui-même résolu à ne pas s'éloigner du roi, et le différend de leurs gentilshommes a été réglé à leur commun contentement.

Le 15 février, il rappelle à Rambouillet qu'il lui avait écrit trois jours auparavant que le duc d'Alençon, ayant eu quelque opinion de se séparer de lui pour un peu de temps, il l'avait remis de cette volonté de crainte que son absence ne fût mal interprétée de beaucoup et ne donnât aux ennemis du repos public quelque occasion de troubles et de remuements. Il est toutefois revenu à ce dessein et s'est éloigné, mais il espère que c'est sans mauvaise intention, vu l'affection qu'ils se portent et la reconnaissance que le duc d'Alençon doit au roi pour tout ce qui a été fait pour lui.

Ces lettres analysées d'abord dans le catalogue des autographes de M. de Montigny ont paru depuis dans la Revue Rétrospective (2e série, t. V).

Voyez aussi la lettre de Henri III au sieur d'Humières, du 15 février 1578 (Portefeuilles Fontanieu, 348, 349).

2 Mém. de Cheverny.

III.

LETTRE DU DUC D'ALENÇON A HENRI III.

Le duc d'Alençon est arrivé à Angers. C'est de là qu'il adresse à Henri III, par le sieur de la Rochepot, une longue lettre où il insiste sur ses griefs et justifie sa fuite. Après avoir protesté qu'il a toujours recherché la bienveillance du roi par son humble obéissance et la plus stricte exécution de ses ordres afin de faire ressortir aux yeux de toutes les nations leur inviolable amitié fraternelle, il se plaint de n'avoir pu y réussir ; car, au lieu d'occuper le premier rang après le roi, il a été sacrifié à la haine de quelques ministres pervers qui éloignent de la cour les personnages les plus illustres et qui accablent le pauvre peuple en prélevant sur le peu qui lui reste après tant de malheurs, « leurs « démésurées et débordées superfluités. » Ce sont ces ministres, plongés dans les délices et dans les voluptés, qui ont usurpé la faveur du roi et changé l'affection qu'il portait à son frère, en une haine couverte. C'est ainsi que ses serviteurs ont été traîtreusement assaillis aux portes du palais sans qu'aucune justice leur ait été faite ; et trois jours après il a été arrêté lui-même et entouré de gardes comme un criminel de lèse-majesté. On a retenu prisonniers Bussy et Simier. La Châtre a été conduit à la Bastille, « chose par « trop insupportable, à un cœur généreux, innocent, et qui « ne pensa oncques à vous donner occasion de lui faire tel « traitement. Au moyen de quoy je n'ay pu moins faire « que de rechercher l'occasion de me mettre en liberté et « me retirer de telle servitude par mon évasion et absence,

« pour éviter le péril de ma vie, estant très-bien adverty « que, quatre jours après, on m'auroit préparé une retraitte « à la Bastille, attendant quelque résolution et conclusion « prise sur le conseil de César Borgia. »

Puis venaient quelques lignes simulant un profond désintéressement et une feinte modération : « Toutesfois j'ay « tant de dévotion à vostre service et au repos de ce « royaume, que je ne demande que la seureté de ma per- « sonne et passer le reste de mes jours en pleine liberté. « Ce que je vous supplie très-humblement me vouloir per- « mettre, avec telle assurance qu'un prince tenant le lieu « que je tiens, peut et doit avoir [1]. »

Marguerite de Valois, parlant de cette lettre, soutient qu'elle confirmait les assurances déjà données et qu'elle calma Henri III.

En effet, le roi de France écrivait à Castelnau pour lui annoncer qu'il avait de bonnes nouvelles du duc d'Alençon. Il louait son bon naturel, son inclination aux légitimes et vertueuses résolutions, sa volonté de demeurer paisiblement dans ses domaines, car ses actions ne tendaient « qu'au « devoir d'amitié et de reconnaissance fraternelle [2]. »

1 Bibl. Nat. de Paris, mss., f. fr., 2945, 3952, 3958 ; Revue retrospective, 2e s., t. V, p. 241 (avec la fausse date de septembre 1575) ; Mém. de Nevers. t. I, p. 95. — Le 25 février 1578, le duc d'Alençon écrivait à l'envoyé de Venise qu'il ne désirait pas le désordre. Arch. Nat. à Paris, K. 1548.

2 Lettre de Henri III à Castelnau, du 14 mars 1578. Pr. des Mém. de Castelnau, p. 546. Il disait dans une autre lettre à Castelnau : « Mon « frère me doit bientost advertir et faire entendre au vray ce qui en est, « ne pensant pas qu'il veuille entreprendre aucune chose qui puisse alté- « rer l'amitié d'entre moy et mes voisins. »

Une lettre conçue dans les mêmes termes a été adressée au sieur de la Fontaine-Dubois [1] ; et celui-ci se hâte de la communiquer. « Monsieur de Fontaine, répond don Juan, « vostre secrétaire me délivra hier vostre lettre par laquelle « j'ay entendu ce que s'estoit passé au faict du duc d'Alan- « çon, sur quoy je luy ay faict responce que les roys en « leurs royaumes font ce qu'ils veullent et ne peuvent em- « pescher que chascun n'en discoure selon son humeur. « Ayant esté fort ayse d'entendre que la chose soit passée « aultrement qu'on ne publioit, et le seray davantage quand « j'entendray qu'ils maintiendront l'intelligence entre eux « telle que deux bons frères réciproquement se doibvent, « combien que, à mon grand regret, j'en voie peu d'appa- « rance par les nouvelles que je viens de recevoir que le « duc se seroit retiré nuyctamment et au desceu du roy son « frère, de quoy je n'ay voulu faillir vous advertir affin « que si vous en avez quelque plus certain et particulier « advertissement, m'en vouliez faire part, désirant touttes « telles nouvelles estre fauces pour l'affection que je porte « au repos de tous deux et de leurs subjects [2]. »

Le duc d'Alençon n'est point ingrat vis-à-vis de ses amis qui l'ont aidé à fuir de Paris : il donne à Bussy l'abbaye de Bourgueil [3].

1 Lettre de Dubois, du 6 mars 1578. — Deux jours après, il prévint don Juan qu'il avait reçu des lettres du roi de France qu'il désirait lui commu quer (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre de don Juan, du 23 février 1578 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de Saracini, du 31 mars 1578.

IV.

CATHERINE DE MÉDICIS A ANGERS.

Quelques heures après la fuite du duc d'Alençon, Catherine de Médicis quittait le Louvre pour le suivre à Angers : afin de mieux réussir dans cette tentative elle avait permis que tous ses officiers et tous ses bagages sortissent librement de Paris.

Le duc d'Alençon feignit d'être malade pour ne point aller au-devant de sa mère ; elle éprouva quelque inquiétude quand on la fit entrer par le guichet dans le château, et elle refusa même d'y loger, de crainte d'être à son tour la prisonnière de son fils. En vain l'a-t-il assurée « de ne vou- « loir s'en remuer [1]. » En rentrant à Paris, elle n'avait rien obtenu, et de plus elle avait reconnu qu'il était, autour du duc d'Alençon, des influences plus puissantes que la sienne. Ses deux fils étaient livrés à leurs mignons.

Le duc d'Alençon ment à sa mère comme à son frère. A peine a-t-il atteint Angers qu'il reçoit un message du prince de Condé qui lui offre son secours. Il espère aussi celui des Anglais, car il écrit à Walsingham qu'il conserve le vif désir de servir la reine d'Angleterre : il lui envoie secrètement un de ses amis [2].

Nous verrons bientôt avec quelle activité, dès les premiers moments de sa fuite, il poursuivit l'entreprise des Pays-Bas.

1 Journal de l'Estoile, t. I, p. 96.

2 Lettre du 9 mars 1578 (Record Office) ; Arch. Nat. à Paris, K. 1548.

CHAPITRE II.

LES PAYS-BAS. — LA SITUATION APRÈS LA BATAILLE DE GEMBLOUX.

(février 1578)

Don Juan et Mathias. — Le Brabant. — Le Hainaut. — La Flandre. — L'Artois. — Au nord des Pays-Bas.

I.

DON JUAN ET MATHIAS.

Don Juan, vainqueur à Gembloux, n'a point changé de langage. A tous il promet la clémence. Vis-à-vis de ceux qui déposent les armes, il se montre si généreux qu'il excite les plaintes de ceux qui sont restés constamment fidèles. Il recommande à ses soldats de ne pas inquiéter les bourgeois des villes qui se soumettent. « Cultivez vos terres, dit-il « aux laboureurs ; je ne fais la guerre qu'aux rebelles [1]. »

Cependant, ces efforts restent stériles. On répond au manifeste écrit à Marche et récemment imprimé à Louvain, par des pamphlets où l'on reconnaît la plume acérée de Marnix. « Le fier lion s'est fait renard, selon la maxime de « Lysandre. En préparant la ruine du pays, il se vante

1 Lettre de Morillon, du 26 février 1578.

« de lui assurer le repos ; c'est en annonçant la paix qu'il « rallume la guerre civile. Faut-il que les habitants des « Pays-Bas se laissent traiter par don Juan comme les « Maures de Grenade ? N'est-ce pas don Juan qui a été la « cause de la fin prématurée de don Carlos, fils unique et « héritier du roi ? Mieux vaut la mort qu'une honteuse « servitude ! »

Granvelle dit dans une de ses lettres que ce qui dominait chez don Juan, c'était la bonté du cœur. Il espérait ramener vers lui ceux qui, en ce moment même, lui attribuaient les plus noirs projets.

Rien n'est plus intéressant que d'étudier dans les papiers de don Juan les lettres dictées à son fidèle secrétaire Le Vasseur.

Dès le 21 février, il promet l'amnistie à tous ceux qui reconnaîtront son autorité [1].

Tantôt il répète qu'il veut gouverner comme Charles-Quint et respecter tous les priviléges. Les troubles sont l'œuvre de ceux qui, par malice et par ambition, voulaient changer de religion et ne plus reconnaître aucun maître. Et il ajoute : « Nous ne voyons, mes amis, rien qui vous « doibve retenir de vous joindre avec nous et vostre prince « et seigneur souverain qui ne prétend rien de nouveau « de vous, si ce n'est ce que vous lui avez solennellement « juré : le maintien de la foi et de l'obéissance [2]. »

Tantôt il adresse aux États d'Artois une lettre dont les termes sont dignes de fixer l'attention : « Tout estat de

1 Arch. de la Flandre Occidentale.

2 Arch de Bruxelles (23 mars 1578).

« monarchie ou de républicque bien institué ne consiste « qu'en deux points : Justes commandemens du prince et « loyale obéissance des sugès... Dieu me doint la grâce de « n'avoir failli au commandement qu'il m'a donné sur vous, « lequel je tiens et recongnois de luy comme chose de « laquelle il me fault rendre compte. » Il sait bien qu'on les pousse à choisir un autre prince ; mais pourraient-ils démentir la loyauté de leurs ancêtres ? Quant à lui, il a le droit de punir : il convient mieux toutefois à un prince de préférer la miséricorde à la rigueur de justice [1].

Aux déclarations de don Juan répondent celles de Mathias.

L'archiduc d'Autriche publie le 15 février un manifeste où il annonce qu'il prend d'actives mesures pour résister à don Juan ; il ordonne de fortifier Alost et Termonde [2].

Plus tard, un mandement est publié à Anvers au nom du roi contre tous ceux qui voudraient nuire à son bien-aimé neveu l'archiduc d'Autriche gouverneur-général des Pays-Bas et du prince d'Orange son capitaine-général dans les provinces de Brabant, de Hollande, de Zélande et d'Utrecht [3].

« L'archiduc Mathias, porte un mémoire du temps, ne « fera que bien d'ouvrir songneusement les yeux à ce « qu'au lieu de servir Sa Majesté, il ne fasse le contraire « par les malicieuses et industrieuses menées de malins « esperits estans autour de luy [4]. »

1 Minute aux Archives de Bruxelles (sans date).
2 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 38.
3 Papiers de Granvelle à Besançon (12 avril 1578).
4 Arch. de Bruxelles (Nég. de 1577-1579).

Le Taciturne domine Mathias. C'est à lui qu'en Allemagne on impute la continuation des troubles des Pays-Bas [1]. « Il « était nécessaire, écrit Languet, qu'un désastre révélât « l'incapacité des États et les forçât à remettre la direction « de la guerre au prince d'Orange [2]. »

Comment cherche-t-on à réparer le désastre de Gembloux ? Le boucher Mauregnaut est anobli et créé chevalier, au nom de Mathias, avec une charge de cinq cents chevaux [3]. Quant aux soldats, ils se répandent dans les campagnes où ils pillent les laboureurs : on leur donne, comme aux Gueux de mer, le nom de *vrybuiters*.

Mais, à côté de la direction de la guerre, il y a un fait plus considérable : c'est l'appui donné par le Taciturne aux passions populaires, dont les ambitieux, dans tous les temps, cherchent à se faire un instrument, dût-il les perdre tôt ou tard. « Le prince d'Orange, a, écrit Granvelle, donné « tant d'audace et d'auctorité au peuple pour le gaigner « qu'ils font fondement sur une commune [4]. » Assonleville lui répond : « Tout se tourne de fond en comble, sens « dessus dessoubs, la religion et l'auctorité du roi... Tout « se maisne par la populace : j'entends l'ordure et seulle- « ment personnes turbulentes ; ceulx-là seuls commandent. « Qui en faict son prouffict ? Vostre Seigneurie le sçait [5]. »

1 Lettre du Landgrave de Hesse, du 18 décembre 1577. Groen, t. VI, p. 269.

2 Lettre de Languet à Sidney, p. 317.

3 Blaes, Mém. an., t. II, p. 293.

4 Lettre de Granvelle, du 31 mars 1578. Groen, t. VI, p. 340. Cf. une autre lettre, du 11 juin 1578 (Arch. de Simancas).

5 Lettre d'Assonleville, du 1er avril 1578. Groen, t. VI, p. 341.

L'un des intimes amis du Taciturne avouait au seigneur de Noircarmes « qu'il ne taschoit qu'à destruire la noblesse « du pays [1]. »

En même temps, malgré la Pacification de Gand, la persécution religieuse grandit et se développe chaque jour. Le prince d'Orange fait figurer le nom du roi d'Espagne dans tous les actes du gouvernement ; mais il défend aux prêtres de l'introduire dans les prières de l'Église. Tantôt on les oblige à porter l'habit ecclésiastique afin qu'on puisse mieux les surveiller ; tantôt on les force à prêter un serment spécial de fidélité aux États [2].

Les arrestations se multiplient dans les villes et dans les campagnes. Il suffit d'être soupçonné pour être condamné.

Vers cette époque, Henri Killegrew parcourait les Pays-Bas pour rendre compte à Élisabeth de la disposition des esprits. A son avis, la majorité de la population désirait la paix avec le départ des Espagnols. Trois partis étaient en présence : les protestants qui étaient les plus actifs, les catholiques qui, par haine de l'Espagne, s'étaient joints aux *patriotes*, et enfin les Joannites ou partisans de don Juan qui repoussaient les transactions religieuses admises en France vis-à-vis des Huguenots. La noblesse était généralement papiste, mais elle exerçait peu d'influence sur le peuple [3].

Jetons, comme Killegrew, un rapide coup d'œil sur la situation des diverses provinces.

1 Lettre de Jean de Noircarmes, du 3 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).
2 Lettre de Longueval, du 30 avril 1578 (Arch. de Bruxelles).
3 Relation de Killegrew, Br. Mus., Galba, C. VI.

II.

LE BRABANT.

La capitale des Pays-Bas, depuis qu'elle a été évacuée par Mathias et le prince d'Orange, est abandonnée à la dictature révolutionnaire des Dix-huit. Ils chargent Henri de Bloeyere de se rendre près du Taciturne afin que les villes d'Anvers et de Bois-le-duc, à l'exemple de celle de Gand, renouvellent la confédération de 1339. Telle est leur puissance que les États-généraux, avant de se fixer à Anvers, ont négocié avec eux pour les induire à souffrir leur retraite [1]. Ils installent seuls la magistrature malgré les ordres de l'archiduc d'Autriche [2].

A Anvers, sous les yeux de Mathias et du prince d'Orange, on enlève aux églises toutes les pierres précieuses, tout l'or, tout l'argent que l'on était parvenu à sauver du pillage des Gueux [3]. Les bourgeois murmurent et voudraient appeler don Juan [4].

III.

LE HAINAUT.

Le Hainaut, qui trouvait dans le comte de Lalaing une protection contre les Gueux et le prince d'Orange, semblait disposé à accueillir avec joie l'alliance française ; mais on

1 Rés. des États-généraux, du 2 février 1578.
2 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 39.
3 Lettre de Languet, du 12 mars 1578.
4 Lettre de Vargas, du 10 juin 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1544.

n'avait pas oublié les ravages des bandes qu'y avait conduites en 1572 le comte Louis de Nassau, et, comme à Anvers, bon nombre de bourgeois eussent voulu ouvrir à don Juan les portes de Mons [1].

IV.

LA FLANDRE.

De toutes les provinces des Pays-Bas, la Flandre passait pour la plus riche, mais elle avait beaucoup souffert des guerres civiles, et l'élement le plus sain et le plus respectable des populations en appelait la fin de tous ses vœux.

C'est à la Flandre que l'archiduc Mathias s'adresse sans cesse pour obtenir des subsides. Dès le 5 février 1578, il recommande au conseil de Flandre d'envoyer de suite de l'argent afin que l'on puisse faire face à l'ennemi [2]. Ce n'est pas assez que les Quatre-Membres de Flandre offrent de lever trente enseignes et six cents chevaux ; on leur demande un homme sur vingt dans les campagnes, un homme sur quarante dans les villes, en les équipant à leurs frais sans diminuer leur part des aides [3]. Toutes ces

1 Lettres de Jean de Croy, du 22 et du 24 mai 1578 ; Lettre de Languet, du 12 avril 1578. On trouve aux Arch. Nat. à Paris, K. 1544, un plan de la ville de Mons indiquant les moyens que don Juan voulait employer pour s'en emparer.

2 Lettre de l'archiduc Mathias au conseil de Flandre, du 5 février 1578 (Arch. d'Ypres).

3 Lettre de l'archiduc Mathias aux Quatre-Membres de Flandre, du 8 février 1578 (Arch. d'Ypres).

mesures exceptionnelles en présence d'un péril urgent ne pouvaient être que stériles [1].

Le 3 mars, autre lettre aux Quatre-Membres de Flandre pour qu'ils envoient de l'argent et pour qu'ils fassent connaître s'ils ont levé le vingtième et le quarantième, comment ils sont armés et où ils s'assemblent [2].

Le 22 mars, l'archiduc Mathias reproche aux États de Flandre de n'écouter que leur intérêt particulier. A quoi servirait d'apporter d'intervalle en intervalle quelques gouttes d'eau pour éteindre l'incendie qui consumerait une cité entière ? Il faut réunir des sommes considérables en établissant un impôt sur les terres, en mettant les joyaux en gage, en taxant le clergé. Tel est, leur dit l'archiduc, le seul moyen d'empêcher les partisans de don Juan « de « saouler leur cruauté de votre sang, leur impudicité de « l'opprobre de vos femmes et de vos filles [3]. »

Les Quatre-Membres de Flandre déclarent que, les soldats pillant le pays, la levée de l'impôt est devenue impossible [4].

L'archiduc Mathias, dans sa réponse, avoue son impuissance à assurer l'ordre et la sécurité. Il sait bien, écrit-il aux Quatre-Membres de Flandre, que les maraudeurs arrêtent et dépouillent les marchands ; mais il ne peut

1 Le 21 février 1578, la chambre des aides donne son avis sur les moyens d'obtenir de l'argent « pour armer les inhabitans tant ès villes que « aux champs. »

2 Archives d'Ypres. — Dans ce document fort étendu, l'archiduc Mathias développait tout ce qu'on pouvait redouter d'un ennemi altéré de vengeance. Il lui attribuait aussi le projet de s'enrichir par la confiscation des biens.

3 Arch. d'Ypres.

4 Arch. d'Ypres (27 mars 1578).

payer ses soldats, et c'est au nom du roi qu'il ordonne d'envoyer de l'argent pour faire face à la solde de l'armée [1].

Mathias ne cesse d'écrire aux villes de Flandre pour les exhorter à prendre les armes pour chasser l'ennemi [2]. Il insiste sur l'envoi de subsides et allègue deux motifs pour confisquer le trésor des églises : le besoin d'argent et la crainte de voir l'ennemi y porter la main [3].

A Bruges, on force le clergé à payer quarante mille florins, et l'on saisit partout les joyaux et les ornements sacrés d'or et d'argent [4].

A Gand domine un pouvoir révolutionnaire, dont Mathias ne peut se faire obéir, avec lequel traite le prince d'Orange. Hembyze en est le proconsul ; Ryhove le capitaine. C'est Hembyze qui indique à Mathias ceux qui auront à remplir à Gand les charges vacantes : il ne propose que des patriotes « qualifiés et agréables à la commune [5]. » Les Gueux ne dévastent pas seulement les églises ; ils pillent aussi les abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre [6] ; et lorsque Marnix les exhorte à envoyer à Anvers, afin d'assurer la défense du pays, les joyaux dont ils se sont emparés, ils refusent de s'en dessaisir : il leur suffit d'envoyer les cloches en Hollande pour qu'on en fasse des canons [7].

1 Arch. d'Ypres (3 mai 1578). — Il est urgent d'assurer la solde de l'armée afin de mettre un terme aux ravages des maraudeurs qui s'assemblent vers Eecloo.

2 Arch. de la Flandre occidentale (11 avril 1578).

3 Arch. de l'évêché de Bruges (15 avril 1578).

4 Reg. capit. de Bruges (avril 1578) ; Lettre de Languet, du 5 mars 1578.

5 Arch. de Bruxelles (Patentes des rebelles).

6 De Jonghe, Gentsche geschied., t. II.

7 Lettre de Morillon, du 26 février 1578 (Pap. de Besançon) ; Lettre de Languet, du 5 mars 1578.

La Pacification n'est pas observée. On annonce à Gand qu'en vertu des ordres du prince d'Orange les assemblées des protestants ne se tiendront plus dans des maisons particulières, mais dans des édifices publics [1].

Quant au capitaine de la garde bourgeoise Ryhove, il rêve les chevauchés et les exploits militaires, non pas en allant braver les Espagnols de don Juan, mais en maltraitant (succès plus facile) quelques moines ou en pillant quelques couvents.

Le 13 mars, les bandes des Gueux entrent à Courtray et y arrêtent le grand bailli et des échevins, qu'on envoie à Gand. Un conseil des Dix-huit y est aussitôt installé. On brise la porte de la salle où siége le Magistrat, on poursuit les religieux, on condamne à la destruction cette abbaye de Groeninghe qui avait entendu Gui de Flandre s'écrier : « Sainte reine du ciel, secours-nous en notre péril ! » et qui était restée dans le souvenir des générations le monument du plus éclatant triomphe qu'eussent inspiré les libertés du pays. Comme si ce n'était point assez, l'église de Notre-Dame profanée devint un prêche où retentit la parole du moine apostat Dathenus [2].

Ryhove se réserva à lui-même d'occuper par une surprise cette ville de Bruges que le prince d'Orange avait espéré, en menaçant l'évêque Driutius, se faire ouvrir quelques semaines plus tôt. Au lever du jour (26 mars), une porte lui est livrée, et il pénètre jusqu'à l'hôtel de ville où le Magistrat s'est précipitamment réuni : il prend place à

1 Lettre de Languet, du 22 mars 1578.

2 De Potter, Geschiedenis der stad Kortryk, t. IV, pp. 119-123.

côté du bourgmestre et lui signifie les ordres qu'imposent la force et la violence. Là aussi la dictature des Dix-huit sera le signal du bannissement des anciens échevins, de la persécution contre les prêtres, du pillage des églises dont on confisquera tous les trésors, d'où l'on arrachera jusqu'au plomb et jusqu'aux marbres précieux. La cathédrale de Saint-Sauveur, comme Notre-Dame de Courtray, deviendra le prêche des Gueux, mais ce ne sera que lorsqu'on y aura jeté à terre les écussons des chevaliers de la Toison, qui étaient appendus à ses voûtes [1].

Ryhove et ses amis célèbrent bruyamment leur triomphe. L'évêque de Bruges et les autres prisonniers sont transférés, écrit Morillon, « en la court du roi où que sont les « lions [2], » c'est-à-dire au Princen-hof où on les garde avec une extrême rigueur [3].

Les Gantois menacent d'extirper la noblesse : ils veulent « se quantonner comme en Suisse [4]. »

C'est Marnix, *nunc quoque tam nimium gandens popularibus auris*, qui est le représentent du Taciturne vis-à-vis des Gantois, *durum a stirpe genus* [5].

1 Cronycke van Vlaenderen, t. III, p. 376. Les magistrats de Bruges et les principaux bourgeois se montraient disposés à se déclarer en faveur de don Juan. Lettre de Languet, du 2 avril 1578.

2 Lettre de Morillon, du 2 juin 1578 (Pap. de Besançon).

3 Mém. du seigneur de Sweveghem, p. 79.

4 Lettre de Morillon, du 26 février 1578.

5 Bibl. Nat. de Paris. f. fr., n° 3279.

V.

L'ARTOIS.

L'Artois était, comme le Hainaut, un pays de noblesse ; mais, depuis les guerres de Maximilien contre Louis XI, la France y comptait peu de partisans, et la victoire de Gembloux y avait trouvé un plus puissant écho que partout ailleurs.

Aussi le premier soin du Taciturne a-t-il été d'envoyer à Arras Marnix qui exige des États un subside de cinquante mille florins par mois, c'est-à-dire beaucoup plus que ne portaient les plus odieuses exactions du duc d'Albe ; mais les bourgeois murmurent, et on leur écrit pour les apaiser qu'il ne faut pas croire que cet argent serve à enrichir Mathias ou le prince d'Orange [1].

« L'on a peu gousté, écrit Morillon, la liberté que « Saincte-Aldegonde mectoit en avant, laquelle a fort « despleu au peuple [2]. » Les États d'Artois repoussent les mercenaires envoyés par les Gueux à Saint-Omer, aussi bien que les Espagnols : ils demandent à pouvoir, selon l'ancien usage, lever les bandes d'ordonnance dans le pays et à ne point être chargés d'autres garnisons.

La noblesse se séparait d'autant plus du prince d'Orange qu'elle le voyait s'associer davantage aux désordres populaires.

1 Instructions du sieur de Froimont. Réc. des prov. wall., t. I, p. 310 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre de Morillon, du 26 février 1578 (Pap. de Besançon).

L'habile négociateur de don Juan, M. de Vaulx exerçait une grande influence à Arras.

Dans la maison de Melun se trouvaient des personnages influents qui ne voulaient pas suivre le Taciturne. Dès le mois de mars 1578, on remettait à Granvelle un mémoire où le prince d'Épinoy déclarait qu'il n'était rien qu'il désirât autant que de servir le roi, dût-il sacrifier ses biens, sa famille et sa vie ; mais il espérait que le roi l'honorerait de quelque récompense afin de faire connaître que ses services lui étaient agréables [1].

Le commandement de Gravelines était en ce moment confié à Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, qui avait, à une autre époque, défait les sectaires à Waterlos et combattu vaillamment en Hollande. Quand il apprit que le marquis d'Havré offrait Gravelines aux Anglais comme moyen de reconquérir Calais [2], son indignation fut grande, et il résolut de conserver au roi ce port important remis à sa fidélité et à son honneur. Philippe II lui avait fait connaître par une voie sûre que s'il lui rendait ce service, il ne manquerait point de s'en souvenir dans toutes les occasions qui pourraient se présenter [3]. Le 4 avril, La Motte se sépare des États et se déclare en faveur de don Juan. Il ne livre pas le port de Gravelines aux Espagnols [4] ; il lui suffit d'avoir empêché les Gueux de le livrer aux

1 Arch. Nat. à Paris, K. 1548.

2 Lettres de Saracini, du 15 mars et du 14 avril 1578. — Élisabeth qui songeait à recouvrer Calais, avait dit au marquis d'Havré qu'elle espérait bien que les États auraient soin d'occuper Gravelines. Lettre de Languet à Sidney, du 2 mai 1578, p. 328.

3 Lettre de Philippe II, du 24 janvier 1578. Doc. ined., t. LI, p. 143.

4 Lettre de Languet, du 3 mai 1578.

Anglais. Dans sa pensée, ce sera la première citadelle d'un parti national.

A cette nouvelle, les Quatre-Membres de Flandre écrivirent au seigneur de La Motte. Ils ne pouvaient croire ce qu'on leur avait annoncé, car ils lui avaient toujours porté une vive affection. Qu'étaient devenues les promesses qu'il leur avait faites tant de bouche que par un million de lettres, qui attestaient toutes sa grande prudence et son cœur de vrai et fidèle chevalier? Comment justifiait-il la confiance qu'avaient placée en lui Mathias, le prince d'Orange et le conseil d'État? Était-ce là ce qu'on devait attendre d'un gentilhomme d'un cœur si généreux et si jaloux de son honneur? Oubliait-il ses serments? « Faut-il, « ajoutaient-ils, que par vostre moyen, contre l'expectation « et opinion de tout le monde, soit ouverte aux ennemis « la porte et froié le chemin par lequel ils aient à entrer « au pays, et mis en main le flambeau duquel ils aient « à embraser nous tous avecq nos femmes et nos enfans et « postérité, chose dont le ciel et la terre crient la ven- « geance et laquelle sçavons estre si eslongnée d'une bonne « et fidèle intention et naturel zèle à la patrie que vouldrez « plustost n'estre nay au monde pour non maculer, ni « souiller l'honneur et noble renommée qu'avez acquis par « tant d'actes chevaleureux et lesquels vous auront rendu « ung nom immortel que sçavons ne vouldriez perdre, ni « mettre en hazard [1]. »

La réponse du seigneur de La Motte nous a été conservée. Il déclare qu'il est seul resté fidèle à la Pacification

1 Brit. Mus,, Addit., n° 29313 (11 avril 1578).

de Gand. Que les États ne disent point qu'on l'a observée. Les évêques et les seigneurs n'ont-ils pas été jetés en prison ? N'a-t-on point violemment usurpé dans presque toutes les villes les fonctions du Magistrat ? N'a-t-on point confisqué les biens ecclésiastiques ? Il n'y a pas d'acte de violence, il n'y a pas de scandale qu'on ne voie s'accomplir chaque jour. On viole toutes les lois divines et humaines [1].

« Je puis assurer Vostre Altesse, écrivait le seigneur de « La Motte à don Juan, que mon intention n'a jamais esté « aultre que de servir à Dieu et à Sa Majesté, et n'ay « jamais vollu consentir, ny aidier au prince d'Orange [2]. »

Don Juan assigne au seigneur de La Motte une pension de trois cents écus par mois. Philippe II lui promet une récompense plus considérable qui doit s'élever à vingt mille écus [3].

C'est en Artois que se forme un parti puissant, nommé plus tard le parti des *Malcontents* parce que, sans se rallier aux Espagnols, il rompra avec le Taciturne. Se fondant sur l'Édit perpétuel, il veut clore l'ère des troubles en imposant à Philippe II, comme condition du rétablissement de son autorité, le maintien de toutes les libertés [4].

Des Pruneaux écrivait qu'il existait dans les Pays-Bas cinq partis, qui soutenaient le roi d'Espagne, le duc d'Alençon, le prince d'Orange, l'Empereur, la reine d'Angleterre, et un sixième « dévoué à la seule patrie [5]. » N'était-ce point désigner le parti des Malcontents ?

1 Diegerick, Corr. de Val. de Pardieu.

2 Arch. de Bruxelles (Réconc. des prov. walonnes, t. I, p. 250).

3 Lettres de Philippe II, du 26 mai et du 15 juin 1578 ; Relat. d'Alonso de Curiel, 1577 (Arch. de Simancas) ; Vasquez, Cosas de Flandès.

4 Lettre de Granvelle, du 11 juin 1578.

5 Mém. de Des Pruneaux, Bibl. Nat. de Paris, 3283.

VI.

AU NORD DES PAYS-BAS.

Dans les provinces du Nord des Pays-Bas, on voit malgré la présence des mercenaires étrangers et les persécutions des ministres, se conserver, avec le désir de rester fidèles au roi, un attachement profond à la foi catholique.

Les troupes du prince d'Orange veulent surpendre Amsterdam. Quatre cents bourgeois sont tués. Les femmes combattent au premier rang ; elles s'emparent d'une pièce d'artillerie [1]. Un mouvement éclate à Nimègue contre les Gueux : on le réprime par des supplices. A Leeuwaerden, les mêmes tendances se manifestent [2].

En vain le prince d'Orange envoie-t-il Casembroot, puis Jean de Nassau dans les provinces de Gueldre, de Frise et d'Over-Yssel pour les engager à entrer, sous ses auspices, dans une étroite union : il rencontre partout une vive résistance [3].

Le dernier mot de la situation paraît être un champ ouvert à toutes les ambitions étrangères ; et en même temps, sous l'influence dissolvante des passions intérieures, nous assisterons au démembrement des provinces si faiblement unies l'une à l'autre par des liens trop récents pour être durables, trop pompeux pour être sincères.

1 Lettre du 9 décembre 1577. Arch. Nat. à Paris K. 1543.
2 Lettres de Languet, du 26 avril et du 17 mai 1578.
3 Groen, t. VI, pp. 324 et 337.

CHAPITRE III.

DEUX AMBASSADES DES ÉTATS.

(février — mai 1578.)

Élisabeth et l'empereur. — Le marquis d'Havré en Angleterre. — Marnix en Allemagne.

I.

ÉLISABETH ET L'EMPEREUR.

Les États pouvaient espérer, soit un appui qui leur permît de repousser don Juan, soit une médiation qui arrêtât ses succès.

Élisabeth, en apprenant « la maleureuse desconfiture « qu'elle a entendue à son grand regret », écrit immédiatement aux États pour les prier d'en faire connaître tous les détails à Leighton [1] ; et ils lui répondent qu'ils sont résolus à s'opposer virilement comme par le passé à la tyrannie de leurs ennemis, surtout en voyant qu'elle persiste dans ses bonnes intentions à leur égard ; et ils la prient de leur envoyer le plus tôt possible les troupes qu'elle leur a offertes [2].

1 Lettre d'Élisabeth, du 6 février 1578 (Arch. de la Haye).
2 Lettre des États, du 16 février 1578 (Arch. de la Haye).

Un instant on put croire que les Anglais allaient aborder sur les côtes de Flandre.

« Si la reine abandonne les États, écrit Davison, on ne « peut savoir les malheurs qui en résulteront. Toute hési- « tation est funeste et honteuse. Si elle manque à ses « engagements, les papistes ne la haïront pas moins ; si « elle les remplit, elle peut retirer de grands avantages de « la part qu'elle prendra à la guerre [1]. » Presque tous les conseillers d'Élisabeth sont du même avis [2] ; et le comte de Leicester annonce que Cobham est prêt à s'embarquer [3].

Cependant, lorsqu'on apprit les rapides progrès de don Juan et la retraite du prince d'Orange à Anvers, les projets des Anglais se modifièrent.

Le seigneur de Famars qui n'a pas quitté Londres, sollicite une audience d'Élisabeth ; mais il ne l'obtient pas. Walsingham se borne à lui répondre « que Sa Majesté et « messieurs de son conseil avoyent pris absolute résolution « de n'envoyer le sesours par eulx promis qu'ils ne feussent « asseurés que m^r le duc Casimir ne marchast en personne « avec bon nombre de reitres vers les Pays-Bas. » — Famars objectait que cela était contraire aux conventions qui avaient été conclues. Walsingham resta inébranlable. Il ajouta seulement que s'il en était besoin, on laisserait trois mille soldats sortir à la file d'Angleterre, mais sans capitaines [4].

1 Lettres de Davison, du 6 février et du 8 mars 1578. Record Office.

2 Lettre de Walsingham, du 20 février 1578. Wright, t. II, p. 77.

3 Lettre du comte de Leicester, du 15 février 1578. Lodge, t. II, p. 94 ; Lettre de Languet, du 15 février 1578.

4 Lettre du seigneur de Famars, du 15 février 1578 (Arch. de la Haye).

A quel prix le seigneur de Famars qui, avant l'arrivée du marquis d'Havré, négociait avec Élisabeth, avait-il mis l'appel adressé par les États-généraux à l'Angleterre ? « J'ai vu par vos lettres, écrit Henri III à Castelnau, que « la reine d'Angleterre ne laisse d'entendre aux offres que « luy font les Estats des Pays-Bas de luy bailler et « mettre en ses mains les villes de Gravelinnes, Nieuport, « Utrecht, Est-Hollande et autres, d'où l'on peut recueillir « qu'elle ne demande qu'à prendre pied où il lui est pos- « sible en terre ferme de deçà et s'y rendre la plus forte, « sans autre respect que de faire ses affaires aux despens « de qui que ce soit. » Ce qui préoccupait le roi de France, c'était que parmi les places que l'on offrait à Élisabeth, il en était une assez voisine de Calais, et il eût désiré que les envoyés des États-généraux eussent plutôt proposé de se dessaisir du port de Flessingue [1].

Tel était en ce moment l'état des négociations relatives à l'appui de l'Angleterre : il nous reste à dire quelques mots de la médiation de l'Allemagne.

Trois jours avant la bataille de Gembloux, le comte Othon de Schwartzenberg s'était présenté au sein de l'assemblée des États-généraux et avait déclaré que l'empereur l'avait chargé de les assurer de sa bienveillance [2] : il était persuadé qu'ils ne voulaient rien innover en matière de religion et se maintenir dans l'obéissance due à leur sou-

1 Lettre de Henri III, du 14 mars 1578, Pr. des Mém. de Castelnau, p. 546. — Élisabeth est, dit-on, disposée à prêter de l'argent pour qu'on lève en Allemagne un corps de « noirs harnais » pourvu qu'on lui remette en gage Flessingue ou Anvers. Lettre de Morillon, du 26 février 1578.

2 Gachard, Actes des États-généraux, t. I, p. 331.

verain, et il leur offrait ses bons offices pour le rétablissement de la paix [1].

Les propositions du comte de Schwartzenberg avaient été repoussées [2] : on le regrettera plus tard.

II.

LE MARQUIS D'HAVRÉ EN ANGLETERRE.

Le 26 février 1578, les États-généraux décidèrent qu'il y avait lieu d'envoyer le marquis d'Havré en Angleterre pour y achever la négociation commencée. « On lui recom- « mandait de la terminer dans un délai de dix jours » après avoir « entamé l'affaire; » et, cette fois encore, il était entendu qu'il pourrait « récompenser les ministres « principaulx de la reine d'Angleterre en cas que la dicte « négociation aie bon succès [3]. »

Le marquis d'Havré est chargé de remettre à Élisabeth une lettre où les États l'assurent qu'ils demeureront à jamais ses très-humbles et loyaux serviteurs et voisins ; et en même temps ils la supplieront « de condescendre à « finale résolution des traités si bien encommenchés et « suivant ce nous faire gouster fruict de son secours si lon- « guement attendu [4]. »

1 Bibl. royale de Bruxelles, ms. 5906.

2 Gachard, Actes des États-généraux, t. I, p. 334.

3 Arch. de la Haye.—Le 20 février 1578, l'archiduc Mathias avait chargé Noël de Caron, échevin du Franc, de se rendre près des Quatre-Membres de Flandre afin qu'ils fissent immédiatement connaître leur opinion sur l'envoi du marquis d'Havré en Angleterre (Arch. d'Ypres).

4 Lettre des États-généraux, du 8 mars 1578. Blaes, Mém. an., t. II,

Élisabeth (peut-être par l'influence secrète de Castelnau) avait d'abord insisté pour qu'on lui remît Flessingue et l'île de Walcheren ; mais les États ne voulaient pas y consentir [1]. Bientôt elle changea elle-même d'avis. Dans la crainte d'une guerre avec l'Espagne, une action indirecte lui semblait dictée par un système de prudence politique auquel s'associaient de mesquines questions d'argent.

Sans attendre l'arrivée du marquis d'Havré, la reine d'Angleterre avait ordonné à Daniel Rogers de retourner aux Pays-Bas [2]. Il devait engager les États à ne pas compter sur Élisabeth qui ne voulait pas se compromettre, mais à s'adresser plutôt au duc Casimir qu'elle soudoierait. Il emportait avec lui une requête de Casimir où étaient exposées les conditions de son intervention : une forte somme d'argent et deux mille soldats anglais. Ainsi se trouvait écarté le prince d'Orange ; mais Rogers devait lui dire que c'était beaucoup pour lui que la reine, après toutes ses plaintes au sujet des navires de Flessingue, lui montrât tant d'affection [3] ; car chaque jour, dans sa propre cour, sous le prétexte de blâmer ceux qui soutenaient des rebelles, on cherchait à la séparer de ses amis [4].

p. 357. — Plus tard, le marquis d'Havré exposera les dépenses considérables qu'il a supportées « en voyaiges d'ambassades de grande impor- « tance, n'ayant esté infructueuses, car s'en est ensuivy commodité et « service à tout le pays. » Arch. de Bruxelles (Patentes des rebelles).

1 Lettre de Davison, du 8 mars 1578. Nicolas, Mem. of Chr. Hatton p. 44.

2 La lettre d'Élisabeth à l'archiduc Mathias où elle annonce l'envoi de Rogers, porte la date du 3 mars 1578. Record Office.

3 That it is much that she is wonn to be so well affected towards him.

4 Considering what evill instruments are in her owne court that, under

Rogers devait du reste s'informer de la faveur dont le Taciturne jouissait dans les villes, notamment à Bruxelles, et des sentiments de la noblesse à son égard [1].

Le 16 mars, Daniel Rogers expose aux États-généraux qu'il est aisé de juger par les préparatifs que fait le roi de France qu'il est résolu à envoyer la plus grande partie de ses forces dans les Pays-Bas s'il apprend qu'il y est entré des soldats anglais, qu'en effet il se persuade que l'intention de la reine est de se rendre dame et maîtresse de quelques provinces. Les armements de la France pourront être une source de grandes difficultés si l'on n'y découvre un remède, et, à l'avis d'Élisabeth, les États-généraux le trouveront dans le secours que, selon le docteur Beutterich, ils ont réclamé du duc Casimir. Qu'il prenne donc sous son commandement cinq mille reîtres et six mille Suisses. La reine, en sus des vingt mille livres qu'elle a déjà donnés à Beutterich, entend que lorsque le duc Casimir passera montre de son armée, les États-généraux lui remettent une seconde somme de vingt mille livres à prendre sur celle de cent mille livres qu'elle leur a promise. Les États fourniront pour ces avances les mêmes obligations que l'année précédente, et la reine connaît assez la prudence, la prouesse et la fidélité du duc Casimir pour être assurée qu'on en recueillera le meilleur succès [2].

Les États-généraux acceptent ces propositions. Ils ont résolu d'appeler le duc Casimir avec cinq mille reîtres et

collor inveing against the maynteners of rebells, do seek to withdraw her favor from her frendes.

1 Instructions de Daniel Rogers. Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

2 Arch. de Gand et de la Haye ; Blaes, Mém. an., t. II, p. 358.

six mille piétons, en ajoutant vingt mille livres en argent aux sommes prêtées par la reine d'Angleterre [1].

Au moment où Rogers quittait l'Angleterre, don Bernardino de Mendoça, l'un des plus nobles capitaines de l'armée de don Juan, abordait à Gravesend chargé d'une mission importante de Philippe II. Élisabeth lui fit attendre cinq jours une audience, et, sans l'écouter, elle commença par lui déclarer qu'elle était décidée à soutenir les États, qu'elle ne voulait pas avoir les Espagnols pour voisins et que cela ne se ferait pas. Elle prodiguait les épithètes les plus injurieuses à don Juan ; mais, quand l'envoyé de Philippe II lui exposa que, sauf le maintien de la religion catholique et l'obéissance du roi, il était autorisé à accorder aux Pays-Bas toutes les concessions qu'elle demanderait, fût-ce le départ des Espagnols, fût-ce le rappel de don Juan, elle se calma et se sentit flattée de ce tardif recours à une médiation qu'elle avait offerte si souvent. Elle voyait avec plaisir, qu'on l'avait trompée en lui faisant croire qu'il n'était venu en Angleterre que pour y exciter des troubles ; elle était heureuse de le voir, et, cherchant à se montrer aimable et gracieuse, elle lui fit apporter un siége et l'invita à s'asseoir à côté d'elle : c'était pour se justifier des bruits calomnieux que l'on avait répandus. Elle avait été sévère, il est vrai, à l'égard des catholiques qui refusaient de la reconnaître pour reine ; mais sa foi religieuse était la même [2]. Ce fut au milieu de cet entretien intime

1 Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7199. — On imprima à Gand vers cette époque la formule des garanties imposées aux États. Elle constatait que le prêt d'Élisabeth avait été fait : in bullione optimi et purissimi argenti.

2 En lo demas creya como ellos. Lettre de Mendoça, du 17 juin 1578. Arch. de Simancas.

que la trouvèrent, et non sans étonnement, Leicester et quelques autres conseillers, auxquels elle se borna à déclarer que puisque le roi d'Espagne se conduisait avec tant de douceur, il n'y avait plus lieu de soutenir les États [1].

Quelques jours après, Élisabeth, se prenant à désirer le rétablissement de la paix aux Pays-Bas, envoyait vers don Juan Thomas Wilkes qui revenait de Madrid [2].

Le marquis d'Havré était à peine arrivé en Angleterre lorsqu'il apprit que les États avaient accepté les propositions de Daniel Rogers. On lui raconta au même moment l'accueil fait à don Bernardino de Mendoça ; et quand Élisabeth le reçut, au lieu de lui renouveler des témoignages de sympathie pour un peuple opprimé par les Espagnols, elle lui fit entendre des plaintes très-vives sur les désordres qui avaient éclaté dans les Pays-Bas, disant qu'il ne fallait rien espérer si, au lieu de combattre l'ennemi commun, on se prenait « à trousser les ungs aux aultres au col. »

Désormais, le marquis d'Havré ne pouvait plus cacher aux États combien peu l'on pouvait faire « un seur fon- « dement sur ce qui avoit esté traicté ; » il leur signalait les menées de l'Espagne qui tendaient à obtenir l'entrée d'une flotte dans les ports d'Angleterre « afin de procurer « par toutes voies leur ruine [3]. »

Le marquis d'Havré regagna tristement les Pays-Bas : le 1er mai, il présentait son rapport aux États-généraux et

1 Dépêches de Mendoça citées par M. Froude.

2 Lettre du marquis d'Havré, du 3 avril 1578 (Arch. de la Haye).

3 Lettre du marquis d'Havré, du 29 mars 1578. Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7199.

leur faisait connaître que la reine, désirant avant tout assurer la défense de son royaume, n'en laisserait sortir aucun soldat anglais, mais qu'elle avait l'intention, comme Rogers l'avait déclaré en son nom, d'augmenter l'armée des reîtres de Casimir. Amère déception pour ceux qui s'attendaient à ce qu'une armée cinglât en quelques heures des rives de la Tamise aux bouches de l'Escaut et qui voyaient, comme ils le disaient, le secours d'Angleterre se transformer en un secours d'Allemagne : on assurait que les conseillers d'Élisabeth s'étaient laissé corrompre par les Espagnols [1].

III.

MARNIX EN ALLEMAGNE.

Dès le 8 mars, l'empereur Rodolphe II avait annoncé qu'il voulait interposer sa médiation dans les affaires des Pays-Bas, en prenant pour bases la Pacification de Gand et l'Édit perpétuel de Marche [2]. Tel était le but de la convocation de la diète de Worms. Ce fut Marnix qui reçut la double mission d'y présenter publiquement la défense des États-généraux et de s'aboucher secrètement avec le duc Casimir [3].

Dans la lettre de créance de Marnix adressée aux princes et électeurs de l'Empire, on lui donnait le titre de conseiller

1 Groen, t. VI, p. 353.

2 Déclaration de Rodolphe II, du 8 mars 1578. Gachard, Actes des États-généraux, t. I, p. 340.

3 Les instructions données par les États-généraux à Marnix portent la date du 1er avril 1578. Gachard, Actes des États-généraux, t. I, p. 349. — Cf. le récit d'Aubigné, t. II, p. 404.

du roi d'Espagne (*regis Hispaniarum a consiliis*). Dans un temps où le prince d'Orange agissait comme gouverneur de Hollande au nom du roi d'Espagne pour combattre don Juan, c'était une conséquence logique de faire de Marnix un conseiller de Philippe II [1].

Un des envoyés de don Juan à la diète représenta que l'on ne pouvait admettre Marnix pour conseiller du roi, pas plus que l'archiduc Mathias pour gouverneur-général des Pays-Bas [2] : ce qui n'empêcha point Marnix de prononcer un long et éloquent discours qui fut imprimé et répandu dans toute l'Europe. Dans un style qui rappelle à la fois l'orateur et le pamphlétaire, il accuse le duc d'Albe d'avoir voulu étendre sa domination jusqu'aux bords du Rhin et Philippe II d'avoir reçu de l'argent des Turcs pour subjuguer les Pays-Bas ; il y joint une fière revendication des anciens priviléges ; mais l'orateur qui s'était présenté à cette assemblée comme conseiller de Philippe II, crut, sous l'empire de la même contrainte et de la même dissimulation, devoir déclarer que par son prince légitime et naturel il entendait le roi d'Espagne. Sa devise, assurait-il, était restée celle de 1566 : *Fidèle jusqu'à la besace* ; et il alla jusqu'à affirmer que l'Union conclue entre les provinces avait été surtout favorable au roi puisqu'elle avait étouffé toute disposition à favoriser l'usurpation étrangère. « A celuy, disait-il, qui voudra droictement juger des « choses est cognu et du tout notoire que les Estats des « Pays-Bas n'eussent peu faire plus grand plaisir au roy,

1 Gachard, Actes des États-généraux, t. I, p. 350.

2 Relation de Marnix, Worms 7 mai 1578. Recueil des États-généraux, t. V, p. 122 (Arch. de Bruxelles).

« ni service plus utile que celui-là. En effect le corps « universel des provinces des Pays-Bas est tellement com- « posé et conjoinct ensemble qu'il ne peut estre désassemblé « qu'au très-grand dommage et détriment du roy. Si est-ce « toutesfois qu'il n'a jamais esté moins subject à l'envie et « convoitise des princes estrangers comme celuy qui, estant « redondant en multitude de peuple et abondant en tous « biens, d'une part environné de la grande mer Océane et « clos d'autre costé de très-grandes et fameuses rivières, « muni de villes très-fortes tant par art que par nature, « se peut soy-mesme maintenir et défendre [1]. »

Et c'était Marnix qui parlait ainsi ! Marnix, le confident de toutes les négociations du prince d'Orange avec le duc d'Alençon ! Marnix qui connaissait les propositions du marquis d'Havré à Élisabeth et qui, en allant à Worms et à son retour, s'arrêtait à Franckenthal chez le duc Casimir pour régler les conditions de l'invasion étrangère !

C'est ainsi que Marnix travaille activement, tantôt à renouveler devant l'Allemagne catholique de vaines protestations de fidélité à Philippe II, tantôt à armer l'Allemagne protestante pour anéantir les dernières traces de son autorité ; mais il lui en coûte beaucoup de rester si longtemps éloigné du théâtre des luttes et des intrigues. « Personne, « dans les dix-sept provinces, écrit-il tristement, ne se « souvient plus de Marnix ! [2] »

1 Oratio legatorum Mathiæ, etc. Plantin, in 4°.

2 Lettre de Marnix, du 18 mai 1578. Ep. sel., p. 72.

CHAPITRE IV.

NÉGOCIATION AVEC LE DUC D'ALENÇON.

(février — mai 1578)

Les négociations du duc d'Alençon avec les États sont reprises. — Mission de Roch des Pruneaux. — Conférences de Saint-Ghislain et de Bruxelles. — Plaintes de don Juan. — Catherine de Médicis à Bourgueil.

I.

LES NÉGOCIATIONS DU DUC D'ALENÇON AVEC LES ÉTATS SONT REPRISES.

Au moment où les États-généraux remettaient leurs instructions à Marnix pour qu'il se rendît à la diète de Worms, deux députés du duc d'Alençon, Mondoucet et Alféran, se présentaient à Mons au sein de l'assemblée des États de Hainaut. Le discours qu'ils prononcèrent, nous a été conservé : « Nous sommes, dirent-ils, envoyés ici par « le duc d'Alençon. Déjà ses négociations avec les États-« généraux ont été poussées si loin qu'ils ont chargé leurs « députés de se rendre en France. Nous-mêmes nous « avons été invités à assister à leurs délibérations ; mais « ces négociations ont été interrompues par la défaite de « l'armée et la retraite des États à Anvers. La principale « cause du retard était que les députés des provinces ne

« peuvent conclure sans l'avis de leurs mandants. Nous « croyons qu'il est bon que la situation des choses soit « connue de cette assemblée qui compte le plus de noblesse. « Son Altesse est prête à vous secourir, quand elle en « sera requise comme la qualité d'un si grand prince le « mérite. Précédemment elle n'a rien négligé pour vous « faire obtenir la paix, et maintenant qu'elle a les moyens « meilleurs et plus libres depuis son départ de la cour, « elle reste disposée à vous assister, quoique par l'appel « qu'on a fait à d'autres secours étrangers elle eût pu s'en « trouver justement éloignée. Le meilleur conseil que le « duc d'Alençon vous puisse donner, c'est de traiter de « telle sorte qu'il n'en résulte pas plus de mal que de bien. « Pour fonder quelque chose de stable, il faut que les bases « soient bien fixées. Jugez vous-mêmes de la situation, « et vous reconnaîtrez qu'on n'y peut remédier si ce n'est « par l'assistance d'un si grand prince qui seul vous peut « faire raisonnablement sortir de vos affaires... Votre « réputation décline ; il en sera de même du courage de « vos soldats. Ceux qui hésitaient, vous quittent. Il est « urgent de prendre une ferme résolution. Une seconde « défaite abattrait tous les courages, et vous vous trouveriez « exposés au danger de voir le peuple se soulever dans « tout le pays. Vous avez à choisir entre votre gloire et « votre ruine, étant certains que l'appui du duc d'Alençon « est la seule voie et le vrai but pour parvenir au salut « commun de la patrie ! »

Les États du Hainaut transmirent aussitôt cette communication aux États-généraux. Ils étaient d'avis qu'il était convenable et nécessaire d'accepter le secours du duc

d'Alençon sous des conditions justes et légitimes qui ne seraient point contraires aux obligations de l'Union, afin d'assurer ainsi la paix [1].

Cette lettre venait d'être remise aux États-généraux, quand arriva à Anvers un agent du duc d'Alençon, nommé La Fougère : il était chargé de traiter directement avec le prince d'Orange, et il eut avec lui deux conférences le 6 et le 7 mars. Le bruit se répandit qu'il avait déclaré que son maître était disposé à accepter toutes les conditions qu'on voudrait lui imposer ; mais ce qui resta plus secret, ce fut la part qu'il fit à l'ambition du prince d'Orange pour se concilier son appui.

« Je ne puis croire, écrivait Davison, que le prince, ni « les hommes sages donnent suite à ces ouvertures. Ils « n'oublieront pas combien il y a lieu de se méfier des « propositions d'un prince si ambitieux, leur ennemi natu- « rel, l'héritier de la couronne de France, qui déjà a cher- « ché à en usurper le gouvernement [2]. »

Davison se trompait ; car les États-généraux, d'accord avec le prince d'Orange, décidèrent deux jours après que la communication des États de Hainaut serait transmise aux diverses provinces et que Marnix serait invité à préparer la réponse qui y serait faite [3]. De plus, ils chargèrent le sieur de la Fougère d'une lettre où ils assuraient le duc d'Alençon qu'ils ne tarderaient point à envoyer

1 Arch. de Gand et d'Ypres ; Mém. an. publiés par M. Blaes, t. II, p. 365 (27 février 1578).

2 Lettre de Davison, du 8 mars 1578. Mem. of Davison, p. 44.

3 Rés. des États-généraux (9 mars 1578). Groen, t. VI, p. 365.

vers lui quelque personnage de qualité pour lui faire entendre leur entière et finale résolution.

L'impatience du duc d'Alençon était extrême. Dès le 9 mars, il écrivait aux États-généraux pour leur déclarer que, malgré la disgrâce qui leur était advenue, il avait toujours leur conservation et leur amitié en singulière recommandation [1] ; et, en transmettant cette lettre à Mondoucet, il ajoutait qu'il persistait dans sa bonne volonté à l'égard des États, qu'il avait quitté la cour plus à cause d'eux que pour aucun autre motif, que le premier usage qu'il avait fait de sa liberté avait été de leur écrire, qu'il attendait une prompte réponse qui de leur part témoignât un peu

1 Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7199 ; Blaes, Mém. an., t. II, p. 369. Le même jour le duc d'Alençon écrivit en ces termes aux États d'Artois : « Messieurs, je croy que vous aurez entendu bien par le menu le succès de nos affaires que le sieur de la Feugière, que j'ay naguères despesché par delà, aura déclairé tant à vos Estats-généraux que à nos cousins le prince d'Orange et comte de Lalaing avec les continuations de l'affection singulière que je porte au bien et advanchement des vostres, et ce au temps mesme que vous pouvez cognoistre en avoir besoing, qui est celui où l'on faict preuve des vrays amys, qui faict qu'advertissant par le s^r de Mondouchet lesdicts Estats-généraux de la paine où je me treuve du retardement dudict de la Feugière pour ne tenir icelluy en suspens d'aultres desseings et entreprinses qui se présentent journellement, entendue vostre assemblée d'Artois, que je vous escripve maintenant ceste-ci par le s^r d'Alféran pour par icelluy vous faire plus particulièrement entendre la bonne volunté, touchant vostre conservation et secours, que j'ay depuis quelques années en cà eu en telle et si singulière recommandation et pour la triste opinion que j'ay de vostre cause et pour la bonne volunté que j'ay tousjours portée à vostre noblesse et pays que, pour disgrâce qui vous soit advenue, je ne ay perdu oncques volunté suivant ce que plus amplement vous dira le dict Alféran que je vous prie croire attendant vostre résolution.... (Recueil des États-généraux, t. I, p. 221, Arch. de Bruxelles).

plus de chaleur. Il ne voulait plus, disait-il, subir les délais accoutumés ; c'était à eux de juger si ses offres leur étaient de peu de profit et de peu d'honneur [1].

Mondoucet transmit immédiatement aux États le message du duc d'Alençon en les engageant à se résoudre sans retard s'ils jugeaient que l'aide, faveur et assistance d'un si grand prince leur étaient honorables, utiles et nécessaires pour mettre un terme à leurs épreuves. Il s'agissait à la fois et d'eux-mêmes et de leur postérité ; car l'intervention d'un prince puissant pouvait seule écarter les malheurs sans cesse renaissants des guerres civiles [2].

Les États-généraux délibèrent au moment où Davison vient de leur signifier en termes si rudes les exigences d'Élisabeth. En présence de l'avarice de la reine d'Angleterre, beaucoup de membres se montrent disposés à prêter l'oreille à des propositions bien plus avantageuses qui leur viennent de France.

Marnix n'est pas encore parti pour l'Allemagne : il est consulté et représente aux États-généraux « qu'il seroit « expédient de déléguer aucuns de l'assemblée pour résou- « dre avecq Son Altesse et ceux du conseil d'État sur la « response que l'on trouveroit convenir estre à donner à « M. le ducq d'Alençon, ayant néanmoins déclairé que l'on « n'entend livrer quelque ville ou place au ducq, ny faire « chose préjudiciable aux provinces, ains seullement donner

1 Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7199 ; Blaes, Mém. an., t. II, p. 370. — Le 12 mars le duc d'Alençon écrivit de nouveau aux États-généraux. Record Office.

2 Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7199 ; Blaes, Mém. an., t. II, p. 372 17 mars 1578).

« appaisement au ducq affin qu'il ne nous soit contraire,
« voires qu'il nous assiste [1]. »

En effet « aucuns de l'assemblée » sont chargés de présenter un rapport [2], et il se résume dans cette considération « qu'on est pressé de la nécessité que le duc met au-
« devant, qui est d'entrer au pays par l'une voye ou l'aul-
« tre, celle d'ami ou ennemi [3]. »

« Il n'y avait guère moyen, dit M. Groen van Prinsterer,
« de refuser un secours offert avec des instances pareilles.
« On procéda donc à *requérir* le secours que le duc *nous*
« *prétend faire* [4]. »

1 Groen, t. VI, p. 370 (24 mars 1578).

2 « Les sieurs de Saventhem, Beaumont, Loingny et Van Warke font rapport de ce qu'ils ont besoigné le jour d'hier avecq Son Altesse et le conseil d'Estat, endroit le faict de monsieur frère du roy de France, disent en effect qu'ils ont trouvé quelques difficultés en l'exploict de leur commission... assavoir qu'ils ne la trouvent assez ample pour résouldre les poincts proposés au regard du secours qu'on pourroit demander ou tirer dudict monsieur frère du roy ; secondement que ne conviendroit traicter aulcune alliance sans consentement de la royne d'Angleterre, suyvant le contrat faict avecq Sa Majesté. Et pour leur advis mettent en considération que l'on pourroit procéder à requérir le secours que le ducq d'Alenchon nous prétend faire, ayant plusieurs raisons pour excuse à Sa Majesté d'Angleterre et entre aultres que le secours de Sa Majesté tarde beaucoup et nous apporte grand préjudice. On pourroit par après en advertir ladicte royne, ne permettant la briefveté du temps de le faire devant le coup.. Sur quoy a esté dict après délibération que, pour n'estre les provinces égallement authorisées, les seigneurs députés pourront avecq Son Altesse et conseil concepvoir et projeter quelque forme d'instruction sur les points à traicter avec le duc d'Alenchon pour icelle monstrer aux Estats soubs serment de tenir le tout secret. » Groen, t. VI, p. 367 (28 mars 1578).

3 Groen, t. VI, p. 370. — Tel était le langage des conseillers du duc d'Alençon : il fallait l'accepter comme ami ou ennemi. Lettre de Davison du 2 mai 1578. Record Office.

4 Groen, t. VI, p. 370.

Le vieux greffier des États Weellemans est le seul qui ne veuille pas se prêter à ce qu'il considère comme un acte de trahison ; il refuse de sceller la résolution des États-généraux ; il aime mieux renoncer à des fonctions qu'au milieu de péripéties diverses il remplit depuis un grand nombre d'années [1].

Davison accourt près du prince d'Orange et lui adresse de vifs reproches en l'accusant de n'écouter que son ambition. Le Taciturne lui répond que ces reproches sont injustes, car il n'a traité avec la France qu'après s'être adressé d'abord à l'Angleterre. « Et au regard de ce qu'on « le blasme d'estre ambitieux et convoiteux de dominer, il « se rapporte à toutes ses actions passées, s'appuyant tel- « lement sur sa bonne conscience qu'il ne faict nul doubte « que son innocence ne fermera bien aisément la bouche à « tous les calumniateurs. » Jamais il n'a rien usurpé, et son autorité ne s'étend « qu'à ce qui lui at esté offert et « enchargé par les États avec grande instance pour le « salut et conservation du pays [2]. »

II.

MISSION DE ROCH DES PRUNEAUX.

Henri III a chargé le duc de Guise d'assurer don Juan qu'il ne fera jamais rien contre Philippe II [3] ; mais on a appris à Paris les négociations de Rogers pour livrer les Pays-Bas à ce même duc Casimir qui récemment enva-

1 Groen, t. VI, p. 366.
2 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p., p. 29 (avril 1578).
3 Lettre de Saracini, du 26 mars 1578.

hissait la France et traitait de son démembrement avec Condé. Ce serait non-seulement y introduire les reîtres, mais de plus y fixer la domination d'Élisabeth ; et combien le péril ne serait-il pas plus grand si les États lui cédaient les rivages de la Flandre jusqu'aux portes de Calais, engageant ainsi l'Angleterre « à prendre pied en terre ferme, « sans autre respect que de faire des affaires aux despens « de qui que ce soit [1] ! »

Sous l'empire de cette inquiétude, Catherine de Médicis qui a toujours tendrement aimé le duc d'Alençon, s'efforce d'engager Henri III à ne plus se montrer hostile à son entreprise. N'est-ce pas un glorieux développement de la puissance française ? N'est-ce point aussi le seul obstacle qui puisse fermer aux Anglais l'entrée de la France [2] ?

Dès le 24 mars, le duc d'Alençon écrit que le roi lui a permis de lever quelques soldats [3] ; en effet, vers les premiers jours d'avril, l'envoyé florentin Saracini signale les armements qui se font en France [4].

Renon de France s'exprime en ces termes dans sa narration trop longtemps restée inédite : « Le duc d'Alençon, « poussé d'une légèreté française excitée par le prince

1 Lettre de Henri III à Castelnau, du 14 mars 1578. Pr. de Castelnau, p. 546.

2 On conserve à la Bibliothèque Nationale de Paris un discours de Scipion de Castro où l'on examine si le roi de France soutiendra le duc d'Alençon et quelle sera l'issue probable de son entreprise. Sur ce premier point la solution est négative ; sur le second on prévoit *un impeto poco durabile*. Gachard, La Bibl. Nat. de Paris, t. I, p. 501.

3 Lettre du duc d'Alençon, du 24 mars 1578. Ms. 3383 de la Bibl. Nat. de Paris, f. 46.

4 Lettre de Saracini, du 14 avril 1578.

« d'Orange et de l'inclination de son jeune âge, exhortoit « les Estats à tenir ferme, leur offrant son assistance et « secours, donnant à congnoistre soubs main ce faire du « sceu et autorisation du roy très-chrestien [1]. »

Dans une lettre que Charles de Mansfeld communique à don Juan, le duc de Guise écrit qu'il ne peut lui venir en aide, que le roi a donné des ordres contraires à tous les capitaines, qu'il ne lui reste qu'à quitter la cour [2].

C'est le moment où le duc d'Alençon renoncera aux agents secrets pour se faire représenter solennellement par des ambassadeurs.

Le 27 mars, le duc d'Alençon a reçu la réponse des États, que le sieur de la Fougère lui a remise ; il est heureux d'apprendre qu'ils se proposent d'envoyer vers lui un personnage de qualité ; mais, de crainte que cela n'engendre des retards, il serait d'avis qu'on traitât dans quelque ville voisine de la frontière : à cet effet il désignera deux de ses chambellans qui se joindront à Mondoucet [3].

Ces deux chambellans sont le comte de Rochepot et le seigneur des Pruneaux [4].

Antoine de Silly, comte de Rochepot, était, selon Brantôme, « gentilhomme de grand'maison et de bonne valeur. » Nous aurons à raconter plus tard par quels exploits il se signala dans les Pays-Bas.

Roch de Sorbies, seigneur des Pruneaux, occupait, sinon

1 Renon de France, l. III.

2 Lettre chiffrée de Charles de Mansfeld à don Juan, du 31 mars 1578 (Arch. de Bruxelles).

3 Arch. de Bruxelles et de la Haye ; Blaes, Mém. an., t, II, p. 374.

4 Arch. Nat. à Paris. K. 100 (28 mars 1578).

par sa naissance, au moins par son habileté, un rang distingué dans le parti huguenot. Fort jeune encore, il avait, probablement à raison de sa part aux complots de la Réforme, été jeté en prison à Gand [1]. Il se trouvait à côté de Coligny lors de l'arquebusade du 22 août 1572, et, à diverses reprises, on lui avait confié des missions importantes.

De ces deux ambassadeurs, l'un était l'homme de guerre prêt à agir, l'autre le négociateur appelé à aplanir les voies. Leur mission ne consiste pas seulement à assurer une fois de plus les habitants des Pays-Bas de l'extrême affection que leur porte le duc d'Alençon ; ils sont chargés de recevoir les villes qui doivent lui être remises : ce qu'il désire voir s'effectuer sans retard. Deux mois après la remise de ces villes, il conduira dans les Pays-Bas une armée de deux mille chevaux et de dix mille hommes de pied, qu'il entretiendra à ses frais pendant deux mois. Il mettra des garnisons dans les places qui lui seront livrées et les administrera à son gré. Il désire que Mons soit au nombre de ces villes ; mais, si on y voit trop de difficulté, il se contentera de quatre autres villes pourvu qu'elles soient des meilleures du Hainaut. Le comte de Lalaing sera, dans cette province, lieutenant-général du duc d'Alençon.

Voici ce que les envoyés français auront à dire si on les interroge sur l'appui du roi de France : « Où le comte de « Lalaing vouldroit plus particulièrement sçavoir l'inten- « tion du roy sur ce faict, encores que Son Altesse soit « assez assurée de la bonne grâce et bienveillance du roy « son frère, toutesfois n'est délibérée attendre son consen- « tement pour cest effect. »

1 Lettres des Seigneurs, t. XV, p. 383 (octobre 1556). Arch. de Bruxelles.

Le duc d'Alençon désire que le traité comprenne en général tous les Pays-Bas, sans omettre le traité spécial avec le comte de Lalaing.

Le comte de Rochepot est chargé de lever deux mille quatre cents hommes pour les garnisons des villes qui seront remises.

« Et pour le regard de monseigneur le prince d'Orange « les dicts seigneurs de la Rochepot et des Pruneaux l'as- « sureront de l'affection et bonne volonté que Son Altesse « luy porte, ne désirant rien plus en ce monde que de le « maintenir et conserver en sa religion et tous aultres qui « en font profession et avec telle liberté et assurance qu'ils « sçauroient désirer pour la manutention et exercice « d'icelle. »

Ils diront au Taciturne que, pour empêcher les desseins de ceux qui voudraient troubler cette négociation, il vaut mieux que les députés des États n'aillent point trouver Son Altesse en France, mais qu'ils confèrent à Cambray, à Arras ou ailleurs avec ses fondés de pouvoirs.

Les seigneurs de la Rochepot et des Pruneaux agiront de concert avec Mondoucet et Alphéran « qui sont instruicts « de longue main des affaires dudict pays. »

« Il feront instance à ce que Monseigneur soit eslu et « déclaré souverain des dicts païs, et, où ils ne vouldroient « accorder le dict tiltre, après plusieurs remonstrances à « eulx faictes pour les persuader de l'honorer de ce tiltre « comme chose qu'ils doivent, Monseigneur se contentera « du tiltre de protecteur dudict païs [1]. »

1 Instructions données à Angers, le 28 mars 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277, f. 7.

Henri de Bloyere se trouve le 19 avril à Anvers pour y prendre les instructions du Taciturne. A peine est-il rentré dans ses foyers qu'on lui remet la lettre suivante de Mondoucet : « Monsieur de Blouyr, vous sçavés par « monsieur d'Alfeyran l'occasion de son voyage delà, par « quoy me garderay de vous fere longue lettre, vous pryant « que comme vous n'avez jamais manqué de vous monstrer « affectionné au bien et repos de vostre patrye soit par « démonstration et effects et qu'à cela vous jugez que Son « Altesse y peult plus que prince de ce monde, vous veuil- « lez encore continuer, et, à ce coup que les fers sont bien « avant au feu, tant faire que l'on ne demeure en si beau « chemyn. C'est à ceste heure que messieurs de Bruxelles « doibvent vifvement empoigner ceste cause. Pour tant « faites-y, s'il vous plaist, de si bons offices que ceste assem- « blée ne s'en aille en fumée [1]. »

Le Magistrat de Bruxelles, obéissant docilement à l'influence qui domine, répond aussitôt qu'il a appris avec joie que le duc d'Alençon a chargé Mondoucet « de résoudre « une prompte provision pour obvier à leurs maux et « ruines ; » il remercie le duc de sa singulière affection et de son grand zèle pour le bien public de leur affligée patrie et prie Mondoucet de traiter en toute diligence [2].

« Le prince d'Orange, écrit Vargas, se vante de l'appui « que lui prête la France. Il procède avec tant d'artifice « qu'il entraîne tout le monde comme par enchantement [3]. »

1 Lettre de Mondoucet, du 22 avril 1578, Papiers de Henri de Bloyere.

2 Lettre du Magistrat de Bruxelles à Mondoucet, du 27 avril 1578.

3 Procedia con tanto artificio que los traya encantados. Lettre de Vargas, du 30 mai 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1544.

III.

CONFÉRENCES DE SAINT-GHISLAIN.

Le 20 avril 1578, les États-généraux écrivent à Mondoucet et à Des Pruneaux qu'ils ont appris par le sieur de la Fougère leur départ pour Saint-Ghislain [1]. De leur côté ils y envoient le comte de Lalaing et le baron de Fresin : Thierri Liesvelt les accompagnera [2].

Nous avons analysé les instructions données aux envoyés du duc d'Alençon ; il faut aussi faire connaître celles des députés des États-généraux, qui n'eurent pas un caractère moins secret.

Ils remercieront le duc d'Alençon de son appui et désirent former avec lui une alliance ferme et durable en y comprenant leurs confédérés et associés.

Les conditions de cette alliance sont longuement énumérées.

Le duc d'Alençon recherchera la main de l'infante d'Espagne.

Les États ne concluront aucun traité avec le roi d'Espagne sans y comprendre le duc d'Alençon.

Les États promettent de le faire jouir paisiblement de tout ce qu'il aura conquis dans la Bourgogne et dans le Luxembourg, et, s'il ne peut effectuer ou conserver ces conquêtes, il sera indemnisé de tous les frais qu'il aura faits pour aider les États.

1 Rés. des États-généraux (19 avril 1578).
2 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3277.

De plus, les États s'engagent à lui faire une pension annuelle de deux cent cinquante mille francs, « espérant « que Son Alteze secourant lesdicts Estats donnera matière « à plus grande occasion aux provinces de ces pays pour « à l'advenir entrer en alliance et obligation plus avanta- « geuse pour Sa dicte Alteze [1]. »

Ces conférences ne s'ouvrent point sous de favorables auspices. Les envoyés du duc d'Alençon se sont rendus à Mons, sans tenir compte de la résolution des États-généraux qui avaient jugé prudent de ne pas les introduire dans la capitale du Hainaut [2]. Les États s'alarment : ils recommandent d'avoir « tellement l'œil au guet que rien ne se « practique soubs la main, dont la patrie s'en puist resen- « tir [3] ; » mais bientôt leur inquiétude s'apaise, car les envoyés du duc d'Alençon consentent à se rendre à Saint-Ghislain, lieu désigné pour cette négociation ; et c'est là qu'un débat s'ouvre sur les propositions transmises d'Anvers.

Des Pruneaux ne voyait pas d'objection à ce que le duc d'Alençon attaquât la Bourgogne : c'était le moyen d'éloigner les forces espagnoles des Pays-Bas, et le duc, comme homme magnanime et courageux, était toujours prêt à combattre pour l'honneur.

En ce qui touche les conditions, le moment n'est pas encore venu de parler du mariage ; mais, quand le duc aura vaincu l'ennemi, il ne sera point contraire à ce projet et

1 Instructions du 19 avril 1578. Recueil des États-généraux, t. IV, p. 35 (Arch. de Bruxelles) ; Record Office.

2 Groen, t. VI, p. 369.

3 Lettre des États-généraux, du 24 avril 1578. Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7199.

ne fera rien sans l'avis des États-généraux. On peut remarquer, quant aux conquêtes, que les États se bornent à lui donner ce qu'ils ne possèdent pas eux-mêmes, et il n'en a pas besoin; car, s'il était mu par l'ambition, il aurait ailleurs plus d'occasions de la satisfaire. En Italie, on lui a offert cinq villes, parmi lesquelles se trouvent trois ports de mer, dont l'un est celui de Gênes. Don Juan lui propose des villes en Bourgogne ; mais son naturel le porte à abhorrer la tyrannie, et il ne cherche qu'à venir en aide aux affligés. S'il s'est séparé de son frère, ce n'est que pour communiquer plus librement avec les États qu'il désire assister comme il l'a déjà fait. Il a suffi que don Juan vît son ombre pour traiter la première fois avec les États, et il n'en a reçu aucune récompense, bien qu'il y ait dépensé plus de cent mille écus qu'il a sacrifiés volontiers comme tout ce qu'il dépensera encore pour la défense des Pays-Bas. Ce n'est pas un prince mercenaire, mais un prince souverain. Il touche à la couronne de France, il ne désire que de la voir grandir de plus en plus. Les Pays-Bas lui serviront de premier échelon et retireront ainsi le premier fruit de sa clémence, c'est-à-dire un régime d'ordre, de justice et de douceur. La voie qu'ils lui ouvriront ainsi, le conduira à de plus grands desseins, peut-être à trois royaumes, peut-être à l'Empire qu'il eût obtenu à la mort du dernier empereur, si les États avaient continué leurs négociations avec lui, car déjà plusieurs électeurs avaient promis de l'élire roi des Romains.

Après ce panégyrique de la grandeur et des vertus du duc d'Alençon, Des Pruneaux examinait la situation des Pays-Bas.

Il fallait opter entre trois choses : Se rendre à l'Espagne, choisir un autre prince ou se gouverner soi-même.

L'Espagnol, on avait assez souffert de sa tyrannie pour ne plus vouloir la subir.

Se gouverner soi-même semblait impossible en présence de la rivalité des provinces et des villes. Il était dangereux de changer les formes du gouvernement au milieu du bruit des armes et de fonder une république alors que, pour écarter le fléau des discordes et une ruine totale, il fallait un chef pénétré des mœurs du pays et plein de zèle pour ses priviléges. Tel est le duc d'Alençon, qui veut non-seulement maintenir les anciennes franchises, mais aussi les accroître, qui cherche à rétablir ces provinces dans leur splendeur et dans leur félicité, qui désire même y réunir d'autres provinces prêtes à les secourir.

Puis, Des Pruneaux, abordant un autre ordre d'idées, cherchait à démontrer que les Pays-Bas ne pourraient pas longtemps continuer la guerre, qu'il fallait en sortir ou par une victoire ou par la paix.

Cette paix, on ne l'obtiendrait « qu'à mauvaise enseigne « fourrée et avec quelque double queue. »

Une victoire ne serait jamais une garantie complète, si le roi d'Espagne, comme l'affirmait don Juan, plutôt que de céder, y mettait sa couronne.

Il faut donc un chef, et on ne peut le choisir parmi les seigneurs du pays.

Puis, Des Pruneaux, passant à ce que réclamait le duc d'Alençon, ajoutait :

Le duc demande que les États lui offrent des conditions acceptables, mais il ne veut pas les proposer lui-même. Il

ne peut entrer dans les Pays-Bas, ni comme un prince mercenaire, ni comme un gouverneur placé de même que l'archiduc au-dessous du roi d'Espagne. Il semble donc que l'on pourrait à son arrivée lui décerner quelque titre conforme à sa grandeur comme celui de protecteur ou de libérateur de la patrie.

De plus, pour la sûreté de sa personne et dans la prévision des discordes qui pourraient éclater entre les provinces, il réclame quelques villes situées près des frontières de France, qui puissent lui servir de retraite.

« De vous secourir autrement, disait Des Pruneaux en « terminant, ne luy seroit honneur, ny occasion de se « rendre ennemy au roy d'Espaigne et aultres potentats, « desquels il ne se soucie estant avec vous puisqu'il a toute « la France à sa dévotion, remonstrant davantaige qu'il « n'y a aultre plus apparent que luy qui vient des anciens « roys de France, ducs de Bourgoigne, seigneurs de ces « Pays-Bas, desquels la souveraineté appartenoit à la « France. »

Le duc ne combat point pour de l'argent, mais pour l'honneur, « lequel doit estre servi d'aultres émoluments que « d'argent, comme estant l'utilité conjoincte avec l'honnes- « teté qui ne se pourroit maintenir s'il se contentoit d'un « grand mercy et bonjour ou de recognoissance annuelle « propre aux mercenaires [1]. »

Ce qui transpire de ces conférences, c'est que le duc d'Alençon se contente du titre de protecteur et que son

1 Recueil des États-généraux, t. IV, p. 35 (Archives de Bruxelles) Record Office.

armée sera prête dans deux jours pour secourir les Pays-Bas [1].

A la suite de ces pourparlers, La Fougère fut envoyé à Anvers, probablement vers le prince d'Orange. Il y vit Duplessis-Mornay, et celui-ci écrivit aussitôt à Des Pruneaux pour l'engager à ne pas se laisser arrêter par quelques points peu importants dans une si grave négociation [2].

Il était un autre pouvoir avec lequel les ambassadeurs du prince français jugeaient nécessaire de traiter. Alféran fut envoyé à Bruxelles vers les Dix-Huit, et il y fut reçu par Corneille Vander Straeten « le premier et principal » d'entre eux. Il lui remit une lettre du duc d'Alençon. Grâce aux bons procédés de Henri de Bloyere, les Dix-huit se montrèrent fort aises de ce témoignage de faveur et promirent d'écrire au conseil d'État et aux États-généraux

1 Groen, t. VI, p. 378.

2 « Il ne faut point se persuader qu'il soit en la puissance d'aucun, quelque authorité qu'on luy donne, d'authoriser et establir en ce pays celuy que bon luy semblera ; car celuy qui l'entreprendroit, hazardera son authorité propre et se rendroit inutile à l'avenir à ses amis. La seule vertu de Monseigneur peut vaincre et acquérir le cœur de ce peuple, lequel je voy de telle humeur et disposé de telle façon qu'un bon et notable effect de Monseigneur le peut mettre au-dessus de ses affaires. Je n'improuve pas toutesfois les demandes qui nous sont faictes, mais bien seroy-je d'advis que vous ne rompissiez pas un si beau marché pour peu de chose et que vous ne vous arresteriez à quelques pointilles, que cela fust cause de nous faire perdre l'occasion que je voy d'heure en heure se préparer ; car, pendant que d'un service venant à demy d'une gayeté de cœur il acquerra l'amour de ce peuple, il se meurira des choses qui luy mettront en la main ce qu'il pourroit perdre par trop marchander.. L'entreprinse de Monseigneur est généreuse et digne de luy, et ne la puis assez louer. » Lettre de Duplessis-Mornay, du 25 avril 1578, ms. 3277. Bibl. Nat. de Paris.

pour qu'ils se gardassent « de toute longueur ou délay en « ce faict [1]. »

Le duc d'Alençon insistait sur une prompte solution : « J'attends en bonne dévotion, écrivait-il à Des Pruneaux, « l'advis que me donnerez de vostre négociation afin de me « disposer incontinent à ce que me manderez [2]. »

Au yeux du duc d'Alençon, le moment de délibérer est passé : on touche à celui d'agir. Il envoie l'un de ses gentilshommes aux États-généraux pour les prévenir que, comme il y a lieu de supposer que les conférences ne dureront pas plus de quinze jours, le régiment de sa garde commandé par Combelles, qui vient de la Rochelle, a déjà traversé la Somme [3].

Pour calmer les vains scrupules de Henri III, le duc d'Alençon soutient qu'en traitant avec le comte de Lalaing il n'attente pas aux droits de Philippe II. S'il demande à être mis en possession de Cambray, de Cateau-Cambrésis et de Landrecies, « cela ne fera aulcun tort à sa Majesté « Catholicque parce que c'est bien d'Empire [4]. »

Le duc d'Alençon feignait de professer pour l'autorité du roi d'Espagne autant de respect que les États eux-mêmes, protestant « qu'il avoit prins les armes pour la défense des « peuples oppressés par les tyranniques déportemens de « mauvais officiers et pour faire qu'ils retournassent en « l'obéyssance de leur prince, avec la conservation des

1 Relation d'Alféran, Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279.

2 Lettre du duc d'Alençon, du 26 avril 1578. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3277.

3 Groen, t. VI, p. 378 (6 mai 1578).

4 Mémoire du mois d'avril 1578 (Arch. de Bruxelles).

« anciens priviléges des pays, lesquels pour la pluspart « avoient esté autresfois octroyés par les princes du sang « royal de France [1]. »

IV.

CONFÉRENCES DE BRUXELLES.

Le prince d'Orange ne voyait pas sans jalousie ces conférences se tenir à deux lieues de Mons dans un pays où dominait exclusivement l'influence du comte de Lalaing. Il écrivait le 26 avril au seigneur des Pruneaux : « Je désire- « roye bien de pouvoir privéement communiquer avecq « vous de ce qui me sembleroit convenir pour le bien des « consciences, dont je pense que principallement dépend la « tranquillité de ce pays, aussi bien que de la France, à « quoy je sçay qu'il n'y a prince en la Chrestienté qui nous « y peult tant ayder que Monseigneur d'Alençon. Ce n'est « pas une opinion qui soit d'un jour ou de deux creue en « mon esprit : il y a longtemps que je suis résolu de vous « remercier de la bonne asseurance que vous me donnez de « la volonté de Son Altesse. De ma part, pour l'humble « service que je désire faire toute ma vie à mon dit sei- « neur, je m'employeray très-volontiers à tout ce que Son « Altesse jugera estre pour l'advancement de sa grandeur « et le bien de ce pays [2]. »

Six jours après, les États-généraux proposent aux en-

1 G. Chapuys, p. 315.
2 Groen, t. VI, p. 371.

voyés du duc d'Alençon de reprendre les conférences à Bruxelles [1]. Des Pruneaux s'y rend aussitôt ; le Taciturne l'y suit pour conférer avec lui [2].

Le 11 mai, les États-généraux donnent au prince d'Orange et à leurs députés de pleins pouvoirs pour traiter avec le duc d'Alençon, sauf l'approbation des provinces [3].

Voici sur quelles bases cette négociation s'établit :

Les États demandent au duc d'Alençon qu'il fournisse dix mille hommes de pied et dix mille chevaux à ses dépens et qu'il se contente du titre de défenseur de la liberté belgique contre la tyrannie espagnole.

Les envoyés du duc d'Alençon acceptent. Le duc soudoiera ses troupes pendant deux mois. Les villes dont il s'emparera, seront placées sous son obéissance. Le titre qui lui sera conféré, sera proclamé publiquement « afin « que par ce tiltre et qualité il apparoisse à ung chascun « de la légitime occasion qu'il a de les secourir, et que aussy « il aye plus de faveur des aultres princes ses amys. » Si ce titre lui est conféré, les Suisses, comme alliés de la Bourgogne, ne s'opposeront plus aux entreprises qui seraient dirigées contre ce pays.

La guerre étant terminée, les États assisteront le duc avec le même nombre d'hommes, si ce n'est contre l'Angleterre, l'empereur et les princes protestants d'Allemagne. Si le duc fait en France la guerre aux Huguenots, les États ne devront pas l'assister. Aucune réserve n'est faite pour

1 Lettre des États-généraux, du 2 mai 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

2 Blaes, Mém. an., t. II, p. 249.

3 Groen, t. VI, p. 379.

placer le roi de France sur le même pied que l'Empereur ou la reine d'Angleterre. Quant aux assurances qu'il réclame, on pourra lui remettre le Quesnoy, Landrecies et Philippeville.

Les envoyés du duc d'Alençon répondent qu'il promettra de maintenir les priviléges du pays et de ne pas traiter avec le roi d'Espagne à l'insu des États. Il désire, si les États prennent un nouveau maître, être préféré à tous les autres princes [1].

Lorsque les députés du prince d'Orange rendirent compte de cette négociation, la Flandre et la Frise, déclarant selon la formule ordinaire que leurs députés n'étaient pas autorisés, la rejetèrent en principe. Les autres provinces décidèrent qu'on prendrait l'avis du conseil d'État.

Le conseil d'État où dominaient les amis du prince d'Orange, exposa que le duc d'Alençon aiderait les États de ses forces et de son argent, que les Espagnols ne pourraient lui résister, qu'il y avait lieu d'éviter la désunion de certaines provinces qui le favorisaient, que si les États le repoussaient, ils auraient deux ennemis au lieu d'un, qu'après la longue négociation poursuivie par le duc il était non-seulement utile, mais aussi nécessaire de l'accepter ; car Philippe II, bien résolu à ne jamais entretenir la Pacification de Gand, mettrait le tout pour le tout et ne tarderait pas à faire envahir les Pays-Bas par quatorze ou quinze mille hommes déjà réunis en Italie. Il était, il est vrai, quelques clauses qui avaient donné lieu à des difficultés, mais le prince d'Orange avait indiqué le moyen de les résoudre [2].

1 Archives d'Ypres (sans date).

2 Archives d'Ypres (sans date).

Ce fut vraisemblablement en ce moment que Des Pruneaux fit parvenir à Paris un mémoire où il exposait toutes les raisons qui devaient porter Henri III à aider son frère.

On ne peut point alléguer que l'intervention du roi de France serait d'un mauvais exemple vis-à-vis de ses propres sujets. Comment pourrait-on comparer deux situations toutes différentes ? Les habitants des Pays-Bas repoussent un prince qu'ils ne voient jamais, qui cherche à les rendre esclaves et qui, en exterminant les nobles et les bourgeois, se propose pour but de faire de leurs villes des colonies espagnoles. En France, au contraire, le roi vit au milieu de ses sujets pour leur rendre la justice, et jamais il n'a songé à les soumettre à la domination de l'étranger.

Henri III ne peut oublier quel danger résulterait pour la France de se trouver enfermée au nord et au midi entre les Espagnols qui sont ses ennemis ; et ce ne serait point pour elle un moindre malheur de voir les Pays-Bas « tomber entre mains de voisins desquels il ne semble pas « qu'elle fust moins affligée. » N'est-il point permis de secourir les peuples opprimés ? Quelle augmentation de puissance pour la France si elle s'unissait les Pays-Bas ! Qui pourrait désormais résister à ses forces ? Tous les empires n'auraient-ils pas à trembler devant elle ? Et n'est-ce point un devoir pour le roi, tout en augmentant la grandeur de son royaume et celle de son frère, de rejeter au dehors les guerres civiles, sources de tant de misères ?

Les divisions qui règnent, favorisent toute entreprise courageusement exécutée. Que le prince se signale par l'amour de la justice et de la vérité, le soldat par le maintien de la discipline. Le duc d'Alençon sera reçu par les

habitants des Pays-Bas comme un Messie ; mais qu'il ait soin de s'entourer d'une armée si bonne et si forte qu'au lieu de recevoir leurs lois, il leur impose les siennes ; qu'il sache imprimer à tant d'aventuriers aveuglés par leur orgueil et leur ambition telle crainte que chacun s'incline devant lui.

Rien ne doit être négligé pour assurer le succès. Il faut chercher l'appui des Anglais en proclamant la liberté de religion, troubler l'Italie pour y retenir les Espagnols, avoir recours à tous, « voire jusques au Turcq [1]. »

Le duc d'Alençon envoie le sieur de la Fin vers Henri III pour lui faire connaître l'entente qui s'établit avec les États. C'est le moyen de tirer hors de la France tout élément de troubles et d'empêcher l'Espagnol d'y fomenter des intrigues. Philippe II n'a-t-il pas voulu étendre sa domination sur le Portugal, sur l'Irlande, sur l'Angleterre pour écraser la France ? Le moment est venu pour le roi d'aider son frère : qu'il déclare appuyer ses efforts ; qu'il fasse marcher ses troupes vers la Picardie [2].

Pendant ces négociations, que devient l'archiduc Mathias ? En vain représente-t-il aux États (et en cela il ne se trompe point) qu'il est imprudent de s'engager sans l'aveu de la reine d'Angleterre [3] ; en vain déclare-t-il qu'il restera étranger aux pourparlers et qu'il ne permettra pas au seigneur de Willerval [4], grand-maître de sa maison, de figurer parmi les députés que les États envoient au duc

1 Bibl Nat. de Paris, f. fr., 3283, f. 81.
2 Bibl. Nat. de Paris, f. fr. 3280, f. 54.
3 Groen, t. VI, p. 366.
4 Adrien d'Onguies, seigneur de Willerval.

d'Alençon [1] : on ne tient aucun compte de ses remontrances, et déjà l'on raconte qu'il veut quitter l'abbaye de Saint-Michel, résidence des souverains du pays, pour se retirer dans un ancien couvent de jésuites [2].

V.

PLAINTES DE DON JUAN.

Vargas avait adressé les plaintes les plus vives à Henri III.

Don Juan protesta énergiquement à son tour contre la conduite du duc d'Alençon. Dans une lettre éloquente et fière adressée à Catherine de Médicis, il déclarait qu'il ne pouvait croire qu'à la sollicitation bien peu pressante des rebelles des Pays-Bas son fils se laissât circonvenir au point d'attenter quoi que ce fût contre le roi d'Espagne ; il espérait qu'elle ferait cesser ces rumeurs sinistres afin de maintenir l'union entre les deux couronnes, sans soutenir ceux qui n'avaient d'autre but que de renverser « toute souve-« raineté et recognoissance de prince [3]. »

1 Rés. des États-généraux, du 31 mars et du 1er avril 1578. Groen, t. VI, p. 366.

2 Lettre de Languet, du 22 juin 1578.

3 Lettre de don Juan, du 21 avril 1578. Doc. inéd. du XVIe siècle, p. 224.— Le même jour, don Juan écrivit à peu près dans les mêmes termes à Henri III et au duc d'Alençon. Dans cette dernière lettre il disait qu'il estimait que tous les bruits répandus n'étaient : « que choses controuvées « pour engendrer des soupçons entre princes si estroictement conjoincts « en parentaige et amitié. » Il justifiait les propositions si modérées du roi d'Espagne pour le rétablissement de la paix « tellement qu'un prince « tant prudent et doué des parties qui sont en vous, ne sauroit inférer que

Henri III s'émeut de ces remontrances : il mande à Rochepot qu'il se déporte de toute levée de gens de guerre [1]. La reine-mère s'écrie avec colère qu'elle saura bien empêcher son plus jeune fils d'avoir recours aux armes. Les mignons disent au roi : « Il vaut mieux faire la guerre au « duc d'Alençon qu'au roi d'Espagne [2]. » Bouteville réunit ses troupes en Picardie pour arrêter les hommes d'armes du duc d'Alençon. Il a reçu de Crèvecœur une dépêche du roi, qui ordonne de « tailler en pièces » tous ceux qui voudraient se diriger vers les Pays-Bas [3]. On en conclut « que « le roi très-chrétien ne vœult avouer son frère [4]. »

VI.

CATHERINE DE MÉDICIS A BOURGUEIL.

Le duc d'Alençon tient peu de compte des mandements du roi. Il lève dans tous les domaines de son apanage des gens de pied et de cheval, auxquels se joignent, en grand nombre, des Huguenots venus de la Rochelle.

D'autre part, des Suisses recrutés par Clervant et Romecourt près de Bale et de Genève, des Allemands conduits par Beutterich doivent s'assembler à Reims sous les ordres

« leur soit faict aulcun tort et demandé chose à quoy ils ne soient obligés. » (Arch. de Bruxelles. Réc. des prov. wallonnes, t. I, p. 220).

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3333, f. 80, et Portefeuilles Fontanieu, 348, 349.

2 Relation au Record Office.

3 Rapport du 20 mai 1578. Réc. des prov. wallonnes, p. 284.

4 Lettre du seigneur de Longueval, du 30 avril 1578 (Arch. de Bruxelles) ; Lettre de Saracini, du 12 mai 1578 ; Avis du 13 avril 1578 (Arch. d'Ypres).

du fils aîné de Coligny : il s'agit d'intercepter les renforts que don Juan attend d'Italie [1].

Le duc d'Alençon s'est rendu à Bourgueil où le nouvel abbé, qui ne quitte jamais sa cotte d'armes, exalte sa faible intelligence par les discours les plus belliqueux. C'est à Bourgueil qu'il reçoit des lettres du roi qui lui ordonne de renoncer à son entreprise, et il lui répond aussitôt :

« Monseigneur, j'ay receu les lettres par lesquelles « m'advertissez qu'avez advisé, pour le bien de vostre ser- « vice et repos de vos subjects, de faire défendre toutes « levées de gens de guerre et qu'avez fait commandement « de courir sus à ceulx qui vouldroient faire amas de gens « sans avoir commandement de vous... Pour à quoy res- « pondre, vous diray, monseigneur que véritablement j'ay « donné charge à Combelle s'acheminer sur la frontière où « je pense qu'il soit maintenant, espérant avec lesdicts « gens de guerre et aultres qui me vouldront accompaigner, « vous faire ung sy bon et signalé service que vous n'aurez « regret de leur acheminement, qui me faict vous supplier « très-humblement qu'il vous plaise commander ne leur « estre faict aucun desplaisir, ni à ceux qui seront advoués « de moy, et ce faisant, monseigneur, vous augmenterez « de plus en plus la volonté que j'ay de vous faire toute « ma vye très-humble et très-fidel service [2]. »

Catherine de Médicis, alarmée par les menaces de l'Espagne, se résout une fois de plus à aller trouver le duc d'Alençon et à essayer l'influence de son autorité maternelle

1 Rapports du 26 avril et du 20 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).

2 Doc. français à Saint-Pétersbourg, Lettres du duc d'Alençon, t. II.

et de ses habiles conseils. Le 7 mai, elle arrive à Bourgueil où se trouve son fils. Celui-ci lui a promis de faire venir Bussy et de lui montrer, au sujet de l'entreprise de Flandre, tous les mémoires qui lui ont été adressés ; mais il n'en a rien fait, et sa mère n'a pas obtenu qu'il réunît ses conseillers pour délibérer en sa présence. Elle cherche toutefois à le calmer par des paroles insinuantes et l'assure que le roi n'a pas de plus grand désir que de contribuer à sa grandeur et à sa réputation ; elle invoque toutes les raisons qui touchent à la bonne intelligence si désirable entre le roi et son frère ; elle craint qu'il ne se laisse tromper ; car, à ce qu'elle a appris, le comte de Lalaing et quelques autres sont les seuls qui désirent sa venue. Le duc d'Alençon répond qu'il a sous les yeux des lettres de toutes les parties des Pays-Bas [1].

Cependant Catherine de Médicis insiste. L'entreprise du duc d'Alençon ne peut réussir sans l'appui public ou secret du roi. Or le roi ne peut intervenir : il a reçu les plaintes les plus vives de l'ambassadeur d'Espagne. D'un autre côté on sait qu'Élisabeth désire la paix dans les Pays-Bas. Peut-il du moins compter sur le prince d'Orange ? « Il fault « croire que l'intention du dict prince est d'embarquer « seulement monseigneur en la dicte entreprise affin que, « le seigneur don Juan s'attaquant à luy, icelluy prince « ayt cependant plus de commodité de s'establir du tout « en Hollande et en Zélande et aussy en Gueldre et en ce « qu'il pourra garder du pays de Brabant. » Que le duc d'Alençon réfléchisse donc au tort qu'il causera aux intérêts

1 Lettre de Saracini, du 25 mai 1578.

de la France ; qu'il craigne, en rompant avec tous les princes, de se couvrir de honte [1].

Le duc d'Alençon expose ce qui a déjà été fait pour l'entreprise de Flandre, et il affirme qu'il ne peut y renoncer. De quoi Henri III se plaindrait-il puisqu'il ne s'agit que de recouvrer ce qui appartient à la couronne de France [2] ?

Cependant une entente s'établit entre Catherine et son fils, des engagements réciproques sont acceptés, et un procès-verbal de cette conférence signé par le duc de Montpensier, le prince Dauphin et d'autres témoins, porte ce qui suit : « A esté par Monseigneur résolu et promis à la « dicte dame royne sa mère que aussitost qu'il aura nou- « velles du seigneur de la Rochepot qu'il a dit avoir envoyé « devers ceulx des Estats des Pays-Bas à la semonce « d'aucun d'eux pour veoir et entendre les offres qu'ils « feroient à mondict seigneur, il en advertira le roy et la « dicte dame royne sa mère et leur fera veoir clair en cela « afin que, si tous les Estats généralement desdicts Pays- « Bas veulent faire mondict seigneur leur prince et sei- « gneur et pour cest effect remettre entre ses mains fran- « chement et sans aulcune faintise les principales villes et « places d'icelluy pays, il plaise à Leurs Majestés ne per- « mettre que mondict seigneur soit en cela traversé ; et « au cas aussy que ceulx desdicts Estats ne voulussent « faire que une partie de ce que dessus est dict, que mon- « dict seigneur se désistera entièrement de toutes ces « négociations et suivra le conseil de Leursdictes Majestés

1 Relation de Catherine de Médicis. Bibl. Nat. de Paris, f. fr , 3300.
2 Lettre de Saracini, du 29 avril 1578.

« pour dextrement amortir le tout affin de conserver sa « réputation [1]. »

Le lendemain, le duc d'Alençon écrivait à Des Pruneaux : « D'autant que la reyne ma mère m'est venue trouver en ce « lieu pour savoir et entendre mon intention et volonté « sur l'effect et entreprinse de vostre voiage, je ne fais « aucun doubte que plusieurs ne se dispensent d'interpréter « ladicte venue selon leur humeur, passion et fantaisie « pour persuader et faire acroire à ung chacun qu'elle « aura du tout rompu, diverty et empesché le dict voiage, « ou bien le rendre tellement odieux partout qu'il puisse « estre entièrement mesprisé et contempné. » Mais il affirmait que son projet n'était en rien modifié et qu'il n'attendait que le résultat des conférences des Pays-Bas pour prendre une résolution finale [2].

Quelques jours après, le duc d'Alençon reçoit l'avis favorable du conseil d'État, tel que le prince d'Orange l'a fait rédiger ; et il se hâte d'en instruire sa mère en lui faisant demander « qu'elle avoue son voyage en Flandre [3]. » Il suffit qu'on lui permette d'y envoyer six mille arquebusiers et douze compagnies de gens d'armes. Henri III y consent, mais « sans aucun adveu [4]. » L'ordre qui a été donné à Bouteville de s'opposer par la force aux armements du duc d'Alençon, n'y formera guère obstacle ; car on lui a adressé une autre dépêche « disant que le roy de Franche entendoit

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., ms. 3300.

2 Lettre du duc d'Alençon, Bourgueil, 11 mai 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

3 Mém. au Record Office ; Lettre de Saracini, du 25 mai 1578.

4 Mém. au Record Office.

« qu'on ne leur fist aucun mal, seulement les costoyer et « les tenir serrés jusques estre hors de son pays [1]. »

Telle est l'insolence des soldats du duc d'Alençon qu'à leur passage les religieux de Saint-Denis s'enfuient à Paris avec le trésor de l'abbaye [2], et il faut envoyer quatre compagnies pour que le premier exploit de la guerre ne soit pas le sac de l'asile funèbre des rois : « Mauvais commen- « cement et sinistre présage, dit un contemporain, pour la « prospérité d'une telle entreprise qui commençoit par un « brigandage pour finir, comme elle fist, par l'espée et le « cousteau de la justice de Dieu sur les autheurs et con- « ducteurs de tels voleurs et brigands [3]. »

Les hommes d'armes du duc d'Alençon se réunissent à Montereau-Faut-Yonne : il a distribué des commissions afin de lever douze mille arquebusiers, huit mille corselets et trois mille lances ; il vend de ses biens pour payer leur solde pendant trois mois [4].

D'autres documents évaluent l'armée qui se forme, à seize mille hommes de pied et quatre mille cavaliers, presque tous Huguenots [5].

Bussy « qui est le personnage que monseigneur d'Alen- « chon ayme le mieulx », arrive à Montdidier avec bon nombre de gentilshommes. On dit qu'ils se préparent à se rendre dans les Pays-Bas pour secourir les États-généraux [6].

1 Rapport du 20 mai 1578. Réc. des provinces wallonnes, t. I, p. 284 (Arch. de Bruxelles).

2 Rapport aux Archives de Bruxelles.

3 Journal de Pierre de l'Estoile, t. I, p. 255.

4 Lettre de Charles de Mansfeld, du 2 juin 1578 (Arch. de Bruxelles).

5 Lettre du seigneur de Longueval, du 30 avril 1578 (Arch. de Bruxelles).

6 Relation aux Archives de Bruxelles.

Le duc d'Alençon fait marcher toutes les troupes dont en ce moment il peut disposer. Il les envoie au comte de Lalaing, écrit le seigneur de La Motte, « selon les « intelligences et correspondances qu'ils ont ensemble [1]. »

En ce moment, le roi de France et sa mère jugent utile d'adresser de nouvelles protestations à don Juan. Henri III déclare qu'il veut conserver de tout son pouvoir bonne paix et amitié avec le roi catholique, ni plus, ni moins qu'il ne l'a fait jusqu'alors « et mesmement sur le subject des affaires « et troubles des Pays-Bas [2]. » Catherine ajoute qu'elle désire le maintien de cette bonne paix et amitié de laquelle « deppend non-seullement le bien universel de la Chres- « tienté, mais aussi cellui de leurs affaires particulières [3]. »

L'ambassadeur français Dubois demande audience à don Juan pour lui renouveler ces affirmations qui ont cessé d'être sincères [4]. « Monsieur, lui répond don Juan, c'est « chose de pernicieux exemple pour les rois de nourrir et « soustenir rébellion [5] ; » et quelques jours après il défend de le recevoir [6].

1 Lettre de Valentin de Pardieu, du 21 mai 1578.

2 Lettre de Henri III, du 26 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de Catherine de Médicis, du 26 mai 1578. ibid.

4 Lettres de Dubois, du 18 avril et du 17 mai 1578. Réc. des provinces wallonnes, t. I (Arch. de Bruxelles).

5 Renon de France, III, 42.

6 Rapport du mois d'avril 1578 (Arch. de Bruxelles).

CHAPITRE V.

RUPTURE DE LA NÉGOCIATION.

(mai et juin 1578)

Remontrances de Davison. — Rupture de la négociation. — Les États de Hainaut persistent dans la négociation. — Mondoucet annonce son départ.

I.

REMONTRANCES DE DAVISON.

Les États semblaient avoir oublié que le traité conclu avec la reine d'Angleterre leur interdisait toute négociation avec un prince étranger ; mais ils avaient cru pouvoir apaiser leurs scrupules, d'abord en alléguant l'urgence, et puis en offrant au duc d'Alençon le titre de défenseur, et non celui de protecteur du peuple. Ils se trompaient s'ils espéraient ainsi satisfaire Élisabeth.

Le 8 mai, au moment où s'ouvraient les conférences de Bruxelles, Davison écrivait aux lords du Conseil Privé : « Il ne reste aux habitants des Pays-Bas que trois alterna- « tives : se réconcilier avec le roi d'Espagne, se choisir un « nouveau maître ou se donner un gouvernement aristo- « cratique ou populaire. Sur le premier point, ils sont « résolus à ne rien faire. Sur le second, il ne faut pas se « le dissimuler, il y en a beaucoup qui veulent appeler les

« Français ; enfin, sur le troisième quelques-uns songent « à fonder un nouveau gouvernement. La reine, en ne « publiant aucune déclaration contre les Français, les a « favorisés en décourageant ses amis et en se portant dom- « mage à elle-même. Il est à craindre que plus tard elle ne « se voie forcée à agir avec moins d'avantages que si elle « l'avait fait plus tôt [1]. »

Presqu'au même moment, Walsingham répond à Davison : « S'il faut subir ou l'annexion française ou la conquête « espagnole, il est difficile de dire de quel côté est le plus « grand danger. Si la conquête espagnole est menaçante « pour le temps présent, l'annexion française l'est pour « l'avenir et pour toute notre postérité [2]. »

On a conservé le mémoire qui dans ces circonstances fut soumis à Élisabeth par ses conseillers. Il fallait empêcher le duc d'Alençon de se rendre maître des Pays-Bas. Pour atteindre ce but, il convenait à la fois de négocier avec don Juan et de menacer les États-généraux de se joindre à l'Espagne ; enfin il y avait lieu de traiter spécialement avec le prince d'Orange pour l'empêcher de soutenir les Français [3].

Davison reçoit l'ordre de s'opposer à la négociation entamée avec le duc d'Alençon. Le 17 mai, il se rend près de Mathias et insiste sur l'appel du duc Casimir [4]. Trois jours après il se présente au sein de l'assemblée des États et les invite au nom de la reine d'Angleterre à lui remettre

1 Mem. of Chr. Hatton, p. 54.
2 Lettre de Walsingham, du 11 mai 1578. Record Office.
3 Brit. Mus., Galba, C. VII, p. 101.
4 Arch. du Min. des Aff. Étrang. à Paris, Espagne, t. CCLXXVI.

une obligation pour les vingt mille livres qui leur ont été prêtées, à reconnaître le duc Casimir comme prince anglais et lieutenant de la reine en s'engageant à ne conclure aucun traité sans son consentement, à observer tout ce que lui a promis le marquis d'Havré, à suspendre toute négociation avec le duc d'Alençon jusqu'à ce qu'elle ait envoyé quelques seigneurs de haut rang aux Pays-Bas [1].

A partir du 17 mai, jour de la première communication de Davison, les États-généraux, effrayés par les menaces de l'Angleterre, cherchent à ne pas donner suite aux pourparlers avec le duc d'Alençon. De nombreuses difficultés s'élèvent sur toutes les clauses qui devaient être réglées à l'amiable par le prince d'Orange.

Les États demandaient que le duc d'Alençon entretînt ses troupes pendant trois mois : le duc limitait ce délai à deux mois [2].

Le duc exigeait qu'on lui remît comme place de sûreté une ville de plus [3], c'est-à-dire Mons selon toute vraisemblance ; mais les habitants de Mons n'auraient à aucun prix consenti à recevoir une garnison française : ils avaient trop peu oublié les calamités du siége du duc d'Albe au temps de Louis de Nassau [4]. D'ailleurs, on se plaignait déjà vivement au Quesnoy où l'on n'avait ouvert les portes qu'à une seule compagnie [5].

1 Arch. de Bruxelles. Recueil des États-généraux, suppl., t. II, p. 123.

2 Lettre des États-généraux, du 20 mai 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris, et Blaes, Mém. an., t. II, p. 379.

3 Lettre des États-généraux, du 20 mai 1578.

4 Lettre du comte du Rœulx, du 24 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).

5 Lettre du Magistrat du Quesnoy, du 24 mai 1578. Blaes, Mém. an., t. II, p. 383.

Enfin (et ce point était plus important que les deux autres) le duc d'Alençon voulait commander à la fois à son armée et à celle des États ; mais les États tenaient à ce que leur armée n'obéît qu'au comte de Boussu et que celui-ci, en l'absence du duc d'Alençon, donnât ausssi ses ordres à l'armée française [1].

Il est un article qui offense plus vivement encore le duc d'Alençon : « Mesdicts seigneurs insistent à ce que Mon-« seigneur se prive quant à présent du tiltre accordé de « défenseur de la liberté belgicque contre la tirannie espa-« gnolle. » On désirait qu'il se contentât du titre de protecteur. « Pour le peu de différence qu'il y a entre la « qualité de protecteur, Monseigneur ne peult aulcunement « se départir du dict tiltre, veu les conditions qu'il accorde « et les commodités qu'il apporte à ceste patrie [2]. »

II.

RUPTURE DE LA NÉGOCIATION.

Lorsque le 20 mai, Davison a fait entendre lui-même à l'assemblée ce qu'elle aurait à craindre de la reine d'Angleterre [3], la situation s'aggrave. C'est en vain que les États-

1 Lettre des États-généraux, du 20 mai 1578.

2 Archives d'Ypres.

3 « Les difficultés de ces demandes sont que la royne, ayant entendu que nous procédons avecq les ambassadeurs de France, trouve fort estrange ceste communication sans la respecter ou avoir esgard aux sinistres mesures qui nous menacent et à promesse faicte à Sa dicte Majesté, la contrevenance de laquelle elle trouve de sy mauvaise digestion que, sy ce n'estoit le respect de l'amour qu'elle leur porte et à leur patrie et le soing

généraux font observer à Davison qu'il n'est point conforme à la raison de s'opposer à ce qu'ils négocient avec le duc d'Alençon, si Élisabeth n'est pas elle-même résolue à les aider et à les défendre contre leurs ennemis [1]. Davison ne veut rien écouter.

que Sa dicte Majesté a de leur salut, nous serions non-seullement découraigiés de procéder plus avant avecq eulx, mais aussi constrains de prendre partye contraire, et, si nous faisons compte d'elle, convient ne rien conclure avecq le ducq d'Anjou sans que ses ambassadeurs qu'elle envoye, soyent unys sur ce qui convient pour le bien de nous aultres, que si nous faisons compte de nostre promesse, elle est d'intention d'envoyer à Casimir afin qu'il ne passe oultre jusques à ce qu'il aura aultre advis d'elle, et aussy que les vingt mille livres sterling qui sont entre les mains de son ambassadeur présentement à Anvers, ne nous seront comptées. Et pour mieulx estre asseurée de ce qu'est passé entre nous et les Franchois, désire avoir copie des capitulations faictes avecq eulx. » Recueil des États-généraux, t. IV, p. 127 (Arch. de Bruxelles).

1 « Les ambassades envoyées vers Sa Majesté et ce que par icelles a esté traicté, démonstrent assez que les Estats n'ont rien de plus chier que l'alliance d'Angleterre, d'aultant plus que monsieur le marquis de Havrech en sa légation a par charge expresse desdicts Estats préadvisé Sa Majesté du traicté qui se faisoit avecq les ambassadeurs de monseigneur le duc d'Anjou et les inconvénients qui estoient à la main, si elle ne se déterminoit et résoudoit de soy déclairer ouvertement avecq eulx en certain brief jour à elle préfixé sans avoir obtenu aulcune résolution finale, y joinct que les dicts Estats ont oultre cela faict advertir à l'ambassadeur de la royne estant en ceste ville d'Anvers dudict traité auquel ils ont en certain article expressément comprins la royne d'Angleterre, comme se pourra veoir par les capitulations dont les Estats sont prests à bailler la copie, en quoy se voit clairement qu'ils ont procédé de toute rondeur et syncérité et sans dissimulation et que Sa Majesté n'a occasion de se dégouster d'eulx, veu le debvoir par eulx faict et le désir qu'ils ont de continuer tellement qu'ils seroient marris de veoir la moindre apparence que Sa Majesté voulsist prendre aultre partye que le leur, n'estant toutesfois raisonnable de retarder la négociation avecq le duc d'Anjou ou aultre, si elle ne déclaire de

Le même jour les États firent connaître au duc d'Alençon qu'ils étaient prêts à lui promettre de ne pas traiter à son insu avec le roi d'Espagne et de le préférer à tout autre, si après la fin de la guerre ils se décidaient à prendre un autre prince ; mais, pour plusieurs bonnes raisons, vu l'état des affaires et les dispositions de diverses provinces, ils ne pouvaient « s'eslargir plus avant » et regrettaient de devoir renoncer à traiter avec ses ambassadeurs [1].

Quelques jours après, Davison reçut une lettre d'Élisabeth où elle exprimait son vif mécontentement des négociations qui s'étaient poursuivies avec le duc d'Alençon sans qu'on l'en avertît, et elle le chargeait de rappeler énergiquement aux États et au prince d'Orange les promesses revêtues de leurs sceaux [2].

Au même moment, Davison se rend près du Taciturne, et il inscrit dans son mémorial les questions et les réponses.

Question : Quels sont les moyens pour satisfaire le duc d'Alençon ? *Réponse* : Il y a lieu de croire que le duc d'Alençon exigera la remise des villes qui lui ont été pro-

vouloir favoriser et ayder ouvertement les dicts Estats contre leurs ennemys, veullans touttesfois bien l'asseurer que jusques à ores n'a encores esté conclu, ne arresté avec monseigneur le duc, mais qu'on attend sa response dedans cincq ou six jours, pendant lesquels espérons que les ambassadeurs de Sa Majesté pourront arriver pour de main commune conclure et arrester ce qui sera trouvé le plus convenable pour le bien de l'ung et de l'aultre. » Recueil des États-généraux, t. IV, p. 127, et Suppl., t. II, p. 123 (29 mai 1578).

1 Lettre des États-généraux, du 20 mai 1578. Bibl. Nat. de Paris, Ms. 3277 ; Blaes, Mém. an., t. II, p. 379. — Les États-généraux adressèrent le 25 mai au duc d'Alençon une autre lettre à laquelle il répondit le 12 juin. Blaes, t. II, p. 381.

2 Brit. Mus., Harley, 36 (24 mai 1578).

mises ; mais il ne faut pas renoncer, quelles que soient les difficultés, à trouver le moyen de le satisfaire [1].

Pour séparer le prince d'Orange du duc d'Alençon, Davison se vit sans doute réduit à lui offrir des avantages personnels considérables, non-seulement la possession de la Hollande et de la Zélande, mais peut-être aussi celle de Gand et d'Anvers, comme le bruit en courut à cette époque [2]. « On tient toutesfois pour asseuré que la royne d'Angle- « terre trouvera plus astute et plus malicieux qu'elle [3]. »

Le duc d'Alençon avait déjà été instruit par Neuville des difficultés soulevées dans les négociations [4]. Quant il reçut la lettre des États-généraux, il la transmit aussitôt à ses envoyés [5]. Il ne comprenait point ce qui était advenu de tant de démonstrations d'affection et de bonne volonté ; il les chargeait d'examiner si les griefs étaient fondés,

1 Brit. Mus., Galba, C. VI, p. II, p. 141.

2 Lettre de Vargas, du 30 mai 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1544 ; Lettre de Saracini.

3 « Vous aurez veu par nos dernières ce qui s'est passé en Haynault à l'endroict des François, qui cause altération entre eulx et ceulx du païs, aveuc ce que le bruit court que bon nombre desdits François vient à la contée de Saint-Pol, pour delà se joindre la part où les Estats leur commanderont : qui sera la grande ruyne dudit plat païs et dont ceux des villes se resentiront. Et tient-on ichy pour certain que le roy de France, son frère et Orenge s'entendent ensamble, et que ce Païs-Bas demeure audit roy et son frère, et Gand, Anvers, Hollande et Zélande pour ledit Orenge. Le bruit court et tient-l'on pour asseuré que la royne d'Angleterre a envoié gens et argent, et que touttesfois elle trouvera plus astute et malicieulx qu'elle. » Lettre du prieur de Saint-Vaast, du 4 juin 1578 (Arch. de Bruxelles).

4 Lettre du duc d'Alençon à Des Pruneaux, du 23 mai 1578. Bibl. Nat. de Paris, ms. 3277.

5 Le duc d'Alençon était en ce moment à la Flèche.

« d'aultant, ajoutait-il, que je me suis persuadé ceste des-« pesche m'avoir été faicte à quelque sinistre intention [1]. »

Le duc d'Alençon adresse aux habitants des Pays-Bas qu'il appelle : ses « bons amis », une lettre dictée par le plus vif mécontentement. Après tout le soin qu'il a pris de leur conservation, ne pouvait-il pas compter sur leur reconnaissance ? Il trouve fort étrange que certains hommes aient été assez méchants et assez audacieux pour répandre des bruits faux et scandaleux et pour chercher à leur donner sur ses actions passées et sur lui-même des impressions mauvaises et pernicieuses. Ils ont insinué, en l'accusant de menées et d'artifices qu'il prétendait à la protection perpétuelle du pays, qu'il cherchait « à embler l'autorité souve-« raine », qu'il voulait leur mettre le pied sur la gorge. Il affirmait qu'il n'y avait jamais songé [2].

Mathias seul s'applaudit, mais il convient qu'il cache sa joie. Il écrit le 20 mai aux Quatre-Membres de Flandre que le traité entre les États et son cousin le duc d'Alençon « est à son grand regret à l'instant failly [3]. »

Consilia et molitiones ducis Alenconii, écrit Languet, *abierunt in fumum* [4].

1 Lettre du duc d'Alençon (26 mai 1578), ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris ; Réc. des prov. wallonnes, t. I, p. 290 (Arch. de Bruxelles) ; Arch. d'Ypres.

2 Record Office.

3 Archives d'Ypres.

4 Lettre de Languet, du 19 juin 1578.

III.

LES ÉTATS DE HAINAUT PERSISTENT DANS LA NÉGOCIATION.

Si les États-généraux abandonnent le duc d'Alençon par crainte de l'Angleterre, les États de Hainaut ne les imiteront pas et préféreront se séparer d'eux. Ils n'ont rien à demander à Élisabeth : toutes leurs relations sont avec la France, et, si le comte de Lalaing est depuis longtemps hostile au prince d'Orange, ils détestent encore davantage, comme catholiques, le duc Casimir. Cette tendance à la scission était si bien marquée que les États-généraux intimèrent aux États du Hainaut : « qu'ils n'eussent rien à « traicter particulièrement avecq les Franchois au desceu « des États [1]. »

Le comte de Lalaing et ses amis avaient résolu de reconnaître le duc d'Alençon comme protecteur et d'accepter les troupes qu'il offrait, espérant que cet exemple serait suivi par d'autres provinces [2].

Dès que les États de Hainaut connurent la rupture des négociations, ils se hâtèrent d'écrire aux États-généraux. Ils avaient appris, disaient-ils, que des difficultés s'étaient élevées au sujet du commandement de l'armée que l'on voulait partager entre le duc d'Alençon et le comte de Boussu. Tenait-on compte de la déclaration des envoyés

1 Groen, t. VI, p. 379 (13 mai 1578).

2 Lettre du comte de Lalaing, du 6 mai 1578. — La pensée qui dominait dans l'assemblée des États de Hainaut était de rétablir la paix par le mariage du duc d'Alençon avec une fille de Philippe II. Rapport de Mons, du 8 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).

du duc « que les expéditions de la guerre se feroient au « nom du dict seigneur comme défenseur de la liberté des « Pays-Bas et des États-généraux par leur commune con- « jonction » ? Ils étaient merveilleusement étonnés de la rupture des négociations « à si maigre ou nulle occasion ; » ils représentaient les horribles désastres où l'on tomberait s'il n'y était pourvu de remède : ce remède, c'était le traité avec le duc d'Alençon [1].

Messieurs d'Angre et de la Haye, chargés de ce message par les États de Hainaut, devaient représenter aux États-généraux qu'ils avaient fait requérir le duc d'Alençon de les secourir et même de leur envoyer quatre chefs de guerre pour commander leur armée, que le duc avait réuni, non sans grands frais, des forces considérables qu'il ne licencierait point sans les avoir employées et peut-être comme ennemi puisqu'on n'aurait pas voulu le recevoir comme ami

1 « Nous n'avons aucune volonté, tant soit petite, d'abandonner ou retrancher l'union par nous et tous les autres estats tant solennellement faicte et jurée. Toutesfois nul ne doit trouver estrange, ni esloigné de raison que en l'acquit de l'obligation naturelle qu'avons à ce pauvre et désolé pays, pensions au salut d'iceluy, veu qu'il est desjà en proye à l'ennemy journellement et continuellement l'oppressant de nouvelles ruynes qui par certain eussent esté entièrement empeschées et repoussées si plus tost on se fust résolu par les grands moiens que le dict seigneur duc a en divers endroicts et qualités, ne trouvant convenable de souffrir le partement et retraicte des dicts ambassadeurs si mal satisfaicts et avec tant d'occasion de se plaindre vers leur maistre, lequel, s'estant si avant exposé et avanché en faveur de nostre cause, ne pourroit trouver meilleur fondement pour nous nourrir une guerre, laquelle apporterait l'inévitable ruyne, désolation et perdition de tous ces pays et tout premier de cestuy-cy, que désirons éviter par tous moyens possibles et raisonnables et avoir ledict seigneur duc pour amy. » Recueil des États-généraux, suppl., t. II, p. 124, 22 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).

et qu'on se seroit joué de lui : grande occasion pour lui de se réconcilier avec le roi d'Espagne. Ils étaient aussi chargés d'exhorter les États-généraux à prendre en considération « l'expectation » que le duc avait de la couronne de France, à ne pas oublier combien il était aimé et honoré de toute la noblesse de ce royaume, et que sans lui le roi de France se serait depuis longtemps déclaré l'ennemi des Pays-Bas. Avec lui, tout échec serait aisé à réparer ; sans lui une défaite serait « le dernier souspir de ces pouvres « et désolés pays. » Le duc d'Alençon est puissant en Italie, en Bourgogne, en Savoie, par mer et par terre. S'il nous abandonne, il y a lieu de craindre la perte d'autres alliés. Si nous ne nous entendons point avec la France, nous manquerons de vins, de blés et d'autres approvisionnements ; et, qu'on ne l'oublie pas, si la résistance se prolonge, c'est que l'on compte sur le secours de France [1].

Les États de Hainaut ajoutèrent quelques mots pour le prince d'Orange ; il s'adressait à sa prudence pour détourner leur ruine et leur abominable et honteuse confusion [2].

1 Recueil des États-généraux, suppl., t. II, p. 124 (Arch. de Bruxelles, 22 mai 1578). — Voici comment un partisan des État-généraux appréciait en ce moment la situation : La négociation avec le duc d'Alençon est à peu près rompue, mais les États de Hainaut, « ne trouvant autre moyen « d'estre secourus, » insistent pour qu'elle soit reprise et écrivent en ce sens aux États-généraux. Trois mille arquebusiers français sont arrivés aux frontières du Hainaut. « Comme ce négoce est de très-grande suitte et « importance, et l'acceptation hazardeuse, l'on tombe en diverses oppi- « nions de l'accepter ou non. Toutefois l'on entend que les Franchois se « vantent d'y entrer avecq forche suffisante, soit pour ami ou ennemi. » Avertissement sans date (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre des États de Hainaut au prince d'Orange, du 22 mai 1578. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 45.

Le 26 mai, les États-généraux répondent aux États de Hainaut. Ils présentent d'abord l'apologie de leur conduite. Ils se sont « eslargis en belles et advantageuses offres à « l'advancement de monseigneur le duc, dont il aurait eu « occasion de se contenter [1]. » On a conçu néanmoins quelques moyens (sans doute ceux qu'avait indiqués le prince d'Orange) pour accorder les trois points restés en différend. Le duc soudoierait ses troupes pendant trois mois ; on lui remettrait comme place de sûreté le Quesnoy, Landrecies et Renaix ; et, quant au commandement de l'armée, l'on pourrait décider que si les deux armées sont réunies, elles seront commandées conjointement par le duc en personne et le chef désigné par les États [2].

Le 31 mai, nouvelle réplique des États de Hainaut aux États-généraux. Ils ne veulent renoncer ni à la Pacification de Gand, ni à l'Union, mais en vertu de ces pactes les États-généraux sont tenus de les secourir. Or il était assez notoire qu'ils se trouvaient dans une extrême désolation, abandonnés et exposés sans aucun secours à la proie de leurs ennemis. Ils priaient donc instamment les États-généraux de tenir la bonne main à ce que l'on passât outre au traité avec le duc d'Alençon, « puys de prime face il a esté trouvé « bon et approuvé de tous, comme aussy c'est le plus prompt « secours et le plus avantageux qu'on pourroit désirer en « l'estat où se retrouvent ces désolés pays, et néantmoins « est négligé et retardé, à bien petite, voire nulle occasion [3]. »

1 Assçavoir de luy donner tiltre honorable pour s'embarquer en nostre tant juste cause.

2 Lettre des États-généraux, du 26 mai 1578. Réc. des provinces wallons, t. I.

3 Recueil des États-généraux, suppl., t. II, p. 129 (Arch. de Bruxelles).

Cette fois encore, les États de Hainaut s'adressent en même temps au prince d'Orange : « Vostre Excellence, lui « disent-ils, se peult assez souvenir qu'elle a trouvé ce « secours tant à propos qu'elle a déclairé aultrefois qu'il le « falloit amplecter et recevoir, voires protesté, si on le « regectoit et que mal en advint, d'en demorer deschargé [1]. »

Ce double message avait été confié au sieur de la Haye, et ses instructions portaient qu'il devait remonstrer « la « grande occasion et nécessité de amplecter et praticquer « le secours de France tant prompt et avantageux qui se « présente et ne se arrester pour chose de si peu d'impor- « tance comme sont les points différencieux au regard de « la périclitation du pays, selon mesmes que le prince « d'Orange a déclaré tant en l'assemblée générale que à « aulcuns particuliers qu'il estoit du tout nécessaire et « qu'il n'y avoit aultre moyen de remédier à nos maulx [2]. »

Les États du Hainaut avaient prié les ambassadeurs du duc d'Alençon de retarder de quelques jours leur départ. Ils voulaient tenter un dernier effort près de ce prince ; et le jour même où ils envoyaient La Haye aux États-généraux, ils remettaient au sieur de Rainsart une lettre destinée au prince français où ils le suppliaient d'écarter les difficultés qui avaient été soulevées [3].

1 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 47 (31 mai 1578).

2 Instructions du sieur de La Haye (31 mai 1578) Arch. de Bruxelles, Réc. des prov. wall., t. I, p. 300.

3 « Ce nous a esté un mairissement extrême d'avoir entendu que MM. les ambassadeurs de Vostre Altesse seroient partis des Estats-généraux sans avoir accompli le traicté et appoinctement que tant avons désiré, auquel regard et soubs ferme espoir que le tout se pourra redresser en con-

Les instructions de Rainsart portaient qu'il devait faire part des dernières concessions des États-généraux et prier le duc d'Alençon de s'en contenter. Plus tard, quand « au « bénéfice de ces pays Son Alteze aura faict quelque bon « exploict sur l'ennemy, n'y a doute que les points diffé- « rencieux seront recognus et augmentés de beaucoup « davantage que ne le porte la difficulté présente [1]. »

On ne voit point que cette tentative de rapprochement ait réussi.

En ce qui touche le paiement des gens de guerre, article que les États désirent voir éclairci « plus spécifiquement » le duc d'Alençon répond « qu'estant receu et recogneu par « messieurs les Estats, il ne se arrestera à la despense de « la solde des gens de guerre requise par les dicts seigneurs « des Estats. » Il ne fait pas d'objection à ce qu'il soit bien entendu que dans les conquêtes à faire au-delà de la Meuse on ne comprend pas les villes et les contrées confédérées avec les États ; mais il tient à ce qu'on lui remette une ville de plus. Sur le treizième article ainsi conçu : « Estant l'armée « de monseigneur le duc joincte avec celle des Estats sera

tentement et satisfaction d'icelle, les avons requis de séjourner icy quelques jours, ce que bien volontairement ils nous ont accordé, de quoy nous nous ressentons de tant plus leurs obligés pour le souverain désir qu'avons tousjours eu de joyr du bénéfice d'une telle alliance et veoir Vostre Alteze par deçà avec ses forces, dont espérons un asseuré repos à la postérité. » Lettre des États du Hainaut au duc d'Alençon, Arch. d'Ypres et Réc. des provinces wallonnes, t. I, p. 298 (31 mai 1578) Arch. de Bruxelles.

Le 21 juin, les États du Hainaut insistent de nouveau près des États-généraux pour qu'on arrive, ce qui est urgent, à une conclusion dans la négociation avec le duc d'Alençon (Arch. de Bruxelles).

1 Instructions du sieur de Rainsart. Arch. d'Ypres et de Bruxelles.

« commandé tant par mon dict seigneur y estant en per-
« sonne que par le conte de Bossu comme représentant les
« Estats et général de leur armée, conjoinctement, » le duc ne veut rien entendre. Quand il est à l'armée, il ne peut partager le commandement avec personne [1].

Dans un billet confidentiel adressé à Bussy, les envoyés du duc d'Alençon exposent combien il est important de s'assurer l'obéissance du Hainaut [2].

La scission devient chaque jour plus profonde. Les États de Hainaut restent pleins de zèle pour le parti du duc d'Alençon ; ils pressent les États-généraux de « radouber « et de parachever la conférence de France [3]. » Mondoucet multiplie ses intrigues ; Rochepot lui-même devise avec des habitants du pays qui lui font ouvertement connaître leur désir de voir le duc d'Alençon les protéger [4].

Les États-généraux se méfiaient du comte de Lalaing à ce point qu'ils faisaient intercepter par des soldats les lettres des envoyés du duc d'Alençon où ils croyaient trouver la preuve de conventions secrètes. Des Pruneaux et ses collègues firent entendre les plaintes les plus vives de ce que ces lettres frauduleusement soustraites avaient été envoyées à Anvers où les États-généraux en avaient pris connaissance « sans faire aucune démonstration de abhorrer « le cas, qui estoyent choses insupportables et par trop « ignominieuses au regard de leur maistre, sentant tout ou-

1 Arch. d'Ypres (sans date).

2 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3284, f. 101 (29 mai 1578).

3 Groen, t. VI, p. 379.

4 Lettre de Rochepot, du 6 juin 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de aris ; Lettre de Saracini, du 19 juin 1578.

« vertement son acte d'hostilité. Avec le peu de contente-
« ment que Son Altesse debvoit avoir du povre et indigne
« traictement que les Estats luy font, Son Altesse ne le
« pourra passer sans ressentiment des Estats. »

Adolphe de Meetkerke répondit au nom des États : il protesta qu'ils ne savaient rien du fait qu'on leur dénonçait [1].

Le comte de Lalaing se plaint aussi vivement. S'il a fait grand accueil aux envoyés du duc d'Alençon, c'est que dans des circonstances si difficiles il ne faut pas augmenter le nombre des ennemis et qu'on ne saurait avoir trop d'amis. Quant à ceux qui le calomnient en l'accusant de ne pas être « affectionné au bien de la patrie, » il lui suffit de leur répondre « qu'ils en ont menty. » — « Que les États lui « fassent connaître ouvertement pour quel ils le tiennent « afin que selon cela il se puisse régler [2]. »

Le bruit se répand en Allemagne que les États ont privé le comte de Lalaing du gouvernement du Hainaut et qu'ils l'ont fait arrêter [3].

IV.

MONDOUCET ANNONCE SON DÉPART.

Les envoyés du duc d'Alençon sont encore à Mons. Le 14 juin, Mondoucet remet aux États de Hainaut un court mémoire où il expose qu'il y a sur la frontière trois mille arquebusiers français qu'il faut licencier ou faire

1 Arch. d'Ypres ; Bibl. Nat. de Paris, f. fr. 3277.
2 Diegerick, Lettres de Ph. de Lalaing (10 et 15 juin 1578).
3 Lettre de Languet, du 19 juin 1578.

marcher en avant. Il est prêt à les envoyer au camp des États pourvu qu'on lui remette deux villes en sûreté ; il demande réponse pour le même soir.

Les États de Hainaut cherchent à obtenir un nouveau délai et font part de ce qui se passe aux États-généraux [1] ; mais Mondoucet déclare qu'il ne peut ajourner plus longtemps son départ, « ayant tardé jusque là avec grandis-« sismes difficultés [2]. »

L'arrogance de Mondoucet révolte tous ceux qui en sont les témoins. Il s'est fait donner le gouvernement d'Enghien et a acheté la seigneurie de Maulde. Il s'entoure de femmes, mais en même temps il recherche les dames de haut parage pour conclure quelque mariage digne de sa fortune et de son rang [3].

1 Archives d'Ypres.
2 Archives d'Ypres.
3 Rapport de Mons, du 8 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).

CHAPITRE VI.

LORD STAFFORD EN FRANCE.

(mai — juillet 1578)

Lord Stafford à Paris. — Alliance des Huguenots et des Gueux. — Mission du sieur de Revest. — Expédition du seigneur d'Assche. — Lord Stafford chez le duc d'Alençon.

I.

LORD STAFFORD A PARIS.

Lord Stafford est envoyé à Paris : il porte dans ses mains, comme tous les envoyés de la reine d'Angleterre, la paix ou la guerre. Son premier soin est de faire connaître que si la France soutient le duc d'Alençon, Élisabeth se déclarera aussitôt pour don Juan [1]. Henri III répond que déjà la reine-mère s'est rendue près du duc d'Alençon pour le dissuader de toute entreprise et que si son frère y persiste, ce sera malgré lui [2]. Quelques jours après il écrit à Élisabeth pour lui confirmer cette assurance [3] ; et Catherine,

1 Lettre de Henri III au maréchal de Cossé, Bibl. Nat. de Paris, 3291 ; Lettres de Saracini, du 25 mai et du 9 juin 1578.

2 Lettre de Henri III, du 28 mai 1578.

3 Lettre de Henri III, du 8 juin 1578. Pr. des Mém. de Castelnau, p. 555.

selon son usage, joint à la lettre de son fils la même affirmation [1].

Cependant la mission de lord Stafford ne se borne pas à obtenir des déclarations plus ou moins dignes de foi. Comme l'a fait observer Davison, le meilleur moyen d'empêcher Henri III d'intervenir dans les affaires des Pays-Bas est de rallumer en France les guerres civiles ; et l'ambassade d'Élisabeth coïncide avec un mouvement d'agitation intérieure qui s'étend de l'Escaut aux Pyrénées.

« Je voyais bien, écrit Michel de la Huguerie, où tendoit « le conseil d'Angleterre de tellement embrouiller la France « qu'elle ne se peust mesler des affaires de Flandres [2]. »

II.

ALLIANCE DES HUGUENOTS ET DES GUEUX.

L'alliance des Huguenots et des Gueux est aussi bien dirigée contre Henri III que contre Philippe II. Le prince de Condé et le prince d'Orange y sont entraînés, tantôt d'accord avec les reîtres, tantôt sous les auspices d'Élisabeth.

Il ne s'agit, au mois de mai 1578, de riens moins que de réunir aux frontières de Picardie les forces dont dispose Condé à celles qui obéissent au Taciturne.

Plus tard, un autre rôle sera assigné au roi de Navarre, car Élisabeth, recevant à Windsor l'un de ses serviteurs, l'a chargé de dire à son maître « que s'il peult garbouiller

1 Record Office (8 juin 1578).

2 Mém. de la Huguerie, t. I, p. 453.

« les choses de son costé, il le face, que c'est le vray moyen « pour divertir les menées de Monsieur frère du roy [1]. »

Un document fort intéressant nous a conservé tous les détails de ces menées, et nous les analyserons fidèlement. L'auteur de la lettre est un ami de Condé, qui en ce moment se trouve avec lui à Saint-Jean d'Angély. Il annonce qu'on peut compter sur sa bonne santé et sur ses dispositions. Condé attend pour se diriger vers la Picardie que l'on y ait vu arriver le seigneur de Mouy avec ses deux mille arquebusiers, ainsi que les autres capitaines qui ont fait des levées dans l'Ile de France et en Champagne. Ceux-là mêmes qui pensaient leur nuire, ont considérablement aidé à réunir ces troupes, car on a pu les faire passer sous le nom de Monsieur frère du roi. Le prince de Condé espère rejoindre le prince d'Orange avec quatre mille arquebusiers et deux mille chevaux : on sait quels sont ceux qui les commanderont. Il faut rendre grâces à ceux des amis de Condé qui ont été envoyés vers le prince d'Orange et les États, puisqu'ils ont si bien fait que l'on a été jusqu'à refuser un abri aux troupes de Combelles. D'ailleurs, M. de Mouy fera en sorte de les attirer à lui, et le prince d'Orange lui donnera tant d'argent qu'à la fin Combelles se trouvera sans soldats. Monsieur se montre mécontent de ceux qui ont négocié cette affaire, ainsi que du prince d'Orange ; mais « tous les principaulx d'avec luy font rabattre ses « collères. » On ne peut trop compter sur Monsieur, car la reine-mère « par ses lettres et courriers qu'elle envoie vers « luy, luy faict de belles promesses et n'a faulte de moyen ; »

1 Lettre du marquis d'Havré, du 28 octobre 1577 (Arch. de Bruxelles).

mais il n'y a rien à craindre de la Ligue. Il importe toutefois que ceux qui ont des villes à leur dévotion, les entretiennent « et principallement la grande ville (Paris). » Le prince d'Orange aura à sa dévotion Arras et Bapaume, et, dès que toutes les troupes, arquebusiers et cavalerie, seront réunies autour de lui à Arras, Condé se rendra en Picardie pour le rejoindre. « Lors, ajoute l'auteur de la lettre, « aurons moyen de nous promener à nostre ayse en la « Picardie, Normandie et par l'Ile de France [1]. »

D'autres données confirment ces révélations. Adrien de Ghistelles écrit que le prince d'Orange a envoyé de l'argent pour gagner les soldats du régiment de Combelles. Que les *bons patriotes* ne s'effraient pas ; il prévoit pour eux une grande et belle victoire [2]. Le seigneur de Mouy « ce brave « gentilhomme, qui, selon Brantôme, ne se soucie jamais « de la mort [3], » agit « à la suscitation du prince d'Orange [4]. » Il doit se joindre à lui avec deux mille arquebusiers [5]. On a vu vers Landrecies des troupes qui déclarent être au Taciturne [6]. Ce n'est pas le duc d'Alençon, c'est le prince de Condé qui arrivera en Artois avec des forces considérables, « et en parle chascun selon son affection [7]. »

Les Huguenots s'arment en Picardie, dans le Vimeu et en Normandie ; ils ont reçu des subsides secrets d'Éli-

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3324, p. 196.
2 Lettre d'Adrien de Ghistelles, du 31 mai 1578 (Arch. d'Ypres).
3 Brantôme, t. V, p. 247.
4 Lettre de Ph. de Licques, du 4 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).
5 Lettre de Phil. de Licques, du 10 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).
6 Lettre du comte de Lalaing, du 17 juin 1578.
7 Lettre du prieur de Saint-Vaast, du 9 juin 1578 (Arch. de Bruxelles).

sabeth. Le bruit court que les Anglais descendront en France [1].

III.

MISSION DU SIEUR DE REVEST.

Henri III s'inquiéta en apprenant les projets attribués au prince d'Orange et crut devoir recourir à un agent qui avait déjà fréquemment traité des affaires secrètes avec lui, le sieur de Revest [2]. Dans une longue lettre qui nous a été conservée, il rappelle au Taciturne qu'à diverses reprises il a protesté de son désir de voir la paix rétablie et de rendre au roi « entière obéissance. » Le roi de France a cru devoir faire part de sa bonne volonté au roi d'Espagne en l'exhortant aussi à donner quelque assurance de la sienne. Philippe II y a consenti en confiant au roi de France seul qu'il accordera au Taciturne ce qu'il « cognois- « tra estre plus à propos pour le bien dudict pays et son « intérest particulier. » Si la guerre continue, le Taciturne ne pourra en recueillir que haine, malveillance et dommage en sa personne et en ses biens. Le moment est venu « de « fere son prouffict de l'occasion pour se mectre toute sa « vie en repos et sécurité. » Ainsi éclatera aux yeux de

1 Mémoire du mois d'avril 1578 (Arch. de Bruxelles).

2 Revest servait fréquemment d'intermédiaire entre Henri III et le Taciturne. Le 24 avril 1578, la princesse d'Orange écrivait au roi de France qu'elle se félicitait d'avoir appris par Revest que dans deux mois elle recevrait la pension qui lui était promise (Autogr. de M. Bovet). Au mois de juin, Revest lui répéta que Henri III attendait seulement que ses affaires le missent en état de le faire.

tout le monde la preuve que le roi de France, loin de fomenter les troubles des Pays-Bas, désire la paix et qu'il n'est pas vrai, comme plusieurs personnes en font courir le bruict, que le prince d'Orange « est seul cause d'empes- « cher que les choses ne se puissent accomoder [1]. »

IV.

EXPÉDITION DU SEIGNEUR D'ASSCHE.

Le prince d'Orange ne songeait point à traiter sérieusement avec Philippe II, mais il ne voulait pas non plus rompre ouvertement avec Henri III. De là l'expédient auquel il eut recours. Conservant près de lui ses meilleures troupes pour lutter contre don Juan, il laissa, sans y mêler son nom, organiser l'expédition des Gueux par un frère de Ryhove. Sans doute, à ses yeux, cette combinaison offrait un double avantage. Il éloignait de Gand les éléments d'anarchie et de désordre ; et, en même temps, il savait

1 Note de Henri III, du 2 juin 1578. Record Office ; Brit. Mus., Harley, 288, f. 146. Cette note fut interceptée par La Motte qui l'envoya à don Juan le 19 juin (Arch. Nationales à Paris, K. 1544 58 ; Brit. Mus., Harley, 288). — A cette note était jointe une instruction pour le sieur de Revest, qui porte la date du 12 juin (Arch. Nat. à Paris, K. 1544). — Il est probable que le nœud de la négociation entamée à Madrid était le mariage d'une infante avec le duc d'Alençon, qui aurait reçu les Pays-Bas et y aurait maintenu comme lieutenant-général le prince d'Orange. Le roi de France, écrit un contemporain, a envoyé vers le prince d'Orange « sur qui incombe « toute l'affaire de ceste guerre. Chascun tend pour le jour d'huy plustost « à son proffit particulier qu'à la conservation du bien public. » Lettre de Robert Bien-Aymé à don Juan, du 17 juin 1578 (Arch. de Bruxelles).

bien que cette armée ne serait guère à redouter de ceux qu'elle devait combattre.

Le 18 juillet 1578, le seigneur d'Assche et deux autres capitaines sortent de Gand : ils espèrent entrer à Lille où ils ont noué des intelligences ; mais un avis, transmis par le seigneur de Willerval à la garnison de cette ville, a déjoué leur projet. Une soudaine terreur s'est emparée d'eux, et, sans écouter leurs capitaines, ils lèvent leur camp au milieu de la nuit et se dirigent vers Ypres où ils pénètrent au point du jour. Aussitôt ils occupent l'hôtel de ville, arrêtent les magistrats et désarment les habitants ; puis les bandes du seigneur d'Assche, grossies par les Gueux de la ville et la plèbe sans cesse prête à profiter de tous les désordres, se portent vers le palais épiscopal et vers les maisons des chanoines où tout est pillé. La magnifique cathédrale de Saint-Martin, les autres églises, les monastères sont livrés à une complète dévastation. Ce n'est point assez. Les Gueux, après avoir là aussi installé les Dix-Huit, emmènent prisonniers à leur suite le grand bailli et les anciens magistrats : trophées dignes d'une armée qui, à défaut de courage, s'était fait redouter par la violence.

Le prince de Condé continuait ses préparatifs ; le maréchal de Biron, d'accord avec lui, pressait ses armements [1] ; mais, la jonction de leurs forces en Artois avec celles du prince d'Orange étant devenue impossible, les Huguenots ajournèrent de quelques mois l'exécution de leurs projets. D'ailleurs, en ce moment, ils ne pouvaient plus compter sur Élisabeth.

1 Lettre de Powlet, du 26 juin 1578. Record Office.

V.

LORD STAFFORD CHEZ LE DUC D'ALENÇON.

En effet lord Stafford qui avait été envoyé en France pour combattre les projets du duc d'Alençon, se rend près de lui dans les premiers jours de juin 1578. Il cherche bien plus à le flatter qu'à le menacer. Selon le bruit qui se répand, il veut le gagner au mouvement préparé par les Huguenots ; mais on se trompe [1]. Le duc d'Alençon ne confère avec Stafford que de l'entreprise des Pays-Bas. Il déclare que s'il s'y engage, loin de contrarier les vues de la reine d'Angleterre, il considérera comme un devoir de s'y conformer ; et tel est le succès de ses discours qu'il se vante près de ses amis d'agir désormais avec l'aveu d'Élisabeth. « Je ne sais s'il dit vrai », écrit Burleigh qui ne peut se rendre compte de ce changement subit [2] : il nous reste à l'expliquer.

1 Lettre de Saracini, du 9 juin 1578.
2 Lettre de Burleigh, du 29 juillet 1578. Record Office.

CHAPITRE VII.

BACQUEVILLE EN ANGLETERRE.

(juillet et août 1578)

Ouvertures d'Élisabeth. — Mission de Baqueville.

I.

OUVERTURES D'ÉLISABETH.

Élisabeth écoute peu ses conseillers, quelle que soit leur habileté. Elle a ses coquetteries de femme, qui dominent ses devoirs de reine, et, dans les hésitations de sa politique, il faut tour-à-tour faire une part à ses colères et à ses faiblesses. Chez elle tout s'enveloppe de réticences et de mystère ; et, lors même qu'elle parle le plus haut, elle cherche le moyen de substituer la ruse à la force, l'intrigue à l'action.

Les Huguenots groupés autour de Condé, les Gueux sur lesquels s'appuyait le prince d'Orange, avaient eu tort d'ajouter foi à ses excitations passagères. Aux Pays-Bas elle redoutait les anabaptistes autant que les Espagnols, et en France la malencontreuse expédition du Havre lui avait laissé des regrets qu'elle ne voulait point renouveler.

Nous retrouvons Circé présentant, selon le langage des anciens historiens, sa coupe emmiellée à ceux qu'elle veut

détourner de leur voie pour leur faire porter les chaînes de l'ambition et de la honte.

Castelnau résidait en ce moment à Londres. Un jour l'un des confidents de la reine lui dit que le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth pourrait être remis en termes. Il suffirait, pour que la reine pensât de nouveau à lui, qu'il renonçât à son entreprise des Pays-Bas [1].

Henri III voyait dans les propos attribués à Élisabeth « plus d'artifice que de volonté [2]. » Néanmoins il envoya le maréchal de Cossé vers son frère pour lui apprendre que l'on avait parlé de nouveau à Londres de son mariage avec Élisabeth et pour lui remontrer que son expédition anéantirait tout espoir de ce genre [3].

En même temps, le roi de France et sa mère remerciaient la reine d'Angleterre de ce qu'on leur avait rapporté sur ses nobles et généreuses intentions. Ils exprimaient le prix qu'ils mettraient à une si haute alliance ; ils ne doutaient point que, pour la mériter, le duc d'Alençon ne s'imposât tous les sacrifices [4].

Telle est l'influence qu'Élisabeth attribue à ses charmes qu'en apprenant le départ du duc d'Alençon elle chargera Somers d'aller lui porter jusqu'à Mons de douces paroles :

1 Lettres de Castelnau.

2 Lettre de Henri III à Castelnau, du 28 mai 1578. Preuves des Mém. de Castelnau, p. 552.

3 Lettre de Catherine de Médicis au maréchal de Cossé (mai 1578). Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3291.

4 Lettres de Henri III et de Catherine de Médicis à Élisabeth, du 8 juin 1578 ; Lettre de Henri III à Castelnau, du 6 juin ; Lettre de Henri III à Cath. de Médicis, du 22 juin, Record Office ; Bibl. Nat. de Paris, f. fr. 3291 ; Preuves de Castelnau, pp. 554 et 555.

elle se flatte que tout doit céder à l'espoir d'obtenir sa main [1].

II.

LA MISSION DE BACQUEVILLE.

Le duc d'Alençon avait annoncé à lord Stafford qu'il ne tarderait pas à envoyer un ambassadeur vers Élisabeth : c'est le sieur de Bacqueville. Il paraîtra à la cour d'Angleterre, entouré de tout le luxe qui convient au mandataire d'un prince si illustre et au message dont il est chargé. Le duc d'Alençon lui a donné vingt mille francs : il offrira en son nom des draps précieux d'une valeur de quatre mille francs. Il amènera de plus avec lui bon nombre de gentilshommes, des musiciens et un danseur afin d'être mieux reçu par une si vertueuse princesse [2].

Élisabeth voyageait dans les comtés d'Essex et de Suffolk ; et elle s'était arrêtée à Audley-End où un ancien monastère fondé par les Magnaville, du temps de l'impératrice Mathilde, avait été transformé en une magnifique résidence par un chancelier de Henri VIII. Un brillant accueil l'y attendait, et un poëte nommé Gabriel Harvey lui offrit à cette occasion un volume de vers latins.

Le 30 juillet, Bacqueville qu'accompagne un seigneur huguenot nommé Quincy, arrive à Audley-End. Il est chargé par le duc d'Alençon de déclarer, que dans ses négo-

1 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p., f. 203.

2 Perche sia tanto più grato a quella regina virtuosissima. Lettre de Saracini, du 23 juillet 1578.

ciations avec les États, il se laissera diriger par les conseils d'Élisabeth : il aspire à sa main et, si elle désire le voir, il s'embarquera à Anvers. Ce langage plaît fort à la reine : elle s'imagine que le prince français se conformera à toutes ses volontés [1]. Leicester murmure : il fait observer que, pour pouvoir les dicter, il faudrait y mettre un prix auquel la reine ne peut songer [2] ; mais on comprend qu'en cette matière il ne soit pas le confident d'Élisabeth, et le comte de Sussex est chargé d'entretenir les envoyés du duc d'Alençon. « Il est vrai, lui déclare le seigneur de Quincy, « que Monsieur, ayant à se plaindre de mauvais traitements « chez lui, se voit réduit à chercher sa grandeur au dehors. « Il a formé le dessein d'épouser ou la reine Élisabeth ou « les Pays-Bas, même, si cela se peut, de faire ces deux « mariages. En tout ceci, il sera soutenu par le roi et « sa mère, qui n'ont d'autre désir que de l'éloigner de la « France ; et, si la reine d'Angleterre le repousse, il ne lui « restera qu'à joindre ses forces à celles de don Juan et à « rechercher l'amitié de l'Espagne. »

Le comte de Sussex se laissa persuader par ce discours. Le mariage d'Élisabeth avec le duc d'Alençon devait, à ses yeux, être le gage de l'alliance de la France, une protection pour les Huguenots et un moyen aisé et pacifique d'annexer les Pays-Bas à la couronne d'Angleterre. « C'est

1 Monseigneur offered in speech and shew himself and all his at her Majesty's devotion..., and therefore was come into the Low-Countries to be directed wholly by Your Majesty, where he might receive and follow your directions, without the stay or let of any other person, which he would do with as great sincerity as could be required. Lettre de Rich. Topcliff.

2 Lettre de Leicester à Walsingham, du 1er août 1578. Record Office.

« ainsi, disait-il à la reine, qu'en assurant la paix dans vos « États, vous donnerez vos lois au monde. Vous serez un « serpent pour les méchants, une colombe pour les bons [1]. « Vous rétablirez la paix dans la chrétienté, et Dieu vous « bénira [2]. »

Les envoyés du duc d'Alençon ne cessent de faire son éloge [3]. Il est animé des meilleurs dispositions à l'égard de l'Angleterre [4] ; et, quant à la religion, il est fort traitable en cette matière [5].

Élisabeth est fière de promener à sa suite à travers les campagnes le brillant équipage de l'ambassadeur français. D'Audley-End elle s'est dirigée vers le manoir d'Euston-hall aux bords de l'Ouse. Chaque jour des bergers et des bergères viennent danser sous ses fenêtres. Leurs pastorales lui rappellent qu'elle aussi reçoit à chaque heure de la bouche de ces courtisans français si élégants, si beaux-parleurs, le lointain écho de serments d'amour. La joie éclate sur ses traits : elle donne sa main à baiser à Rockwood, à qui appartient ce domaine ; mais un message lui parvient des Pays-Bas. « Le duc d'Alençon, lui écrit-on, est « infidèle ; il songe à épouser la fille du prince d'Orange. » Aussitôt sa fureur éclate ; elle reproche à Rockwood de posséder une antique image de Notre-Dame, qu'elle fait

1 You will be a serpent to the evil and a dove to the good ; you will be the peace-maker of Christendom.

2 Lettre du comte de Sussex à Élisabeth, du 28 août 1578. Lodge, t. II, p. 107.

3 Vie de Mornay, p. 45 ; Lettre d'Amyas Powlet, du 20 juillet 1578. Groen, t. VI, p. 423.

4 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p., p. 211.

5 Verie tractable in religion.

brûler ; elle donne l'ordre de le conduire lui-même avec d'autres gentilshommes dans les prisons de Norwich [1].

Bacqueville eût couru les mêmes dangers ; mais le prince d'Orange affirmait qu'il n'avait jamais songé à donner sa fille au duc d'Alençon ; et, lorsque le 5 septembre l'envoyé français fut reçu en audience de congé, Élisabeth le chargea de remercier son maître de ses démarches, quoiqu'elles eussent été interrompues depuis deux ans. Cependant elle n'épouserait aucun prince qu'elle ne l'eût vu, et il devait être entendu que, dans le cas où le duc d'Alençon se rendrait sans cérémonie en Angleterre, il serait le bienvenu, soit comme son époux, soit comme son frère. Si de leur entrevue naissait un sentiment d'affection, elle y donnerait suite ; s'il en était autrement, il ne devait en résulter aucun sujet de se plaindre [2].

Burleigh assistait à cette audience : « A la place de « Bacqueville, écrivait-il à Walsingham, je n'engagerais « pas mon maître à traverser la mer sur la foi d'une « réponse si douteuse [3]. Si la reine ne se marie pas, ce sera « un malheur ; mais si elle se marie, il sera peut-être plus « grand encore [4]. »

Élisabeth crut pouvoir dire à Bacqueville qu'aucun mariage ne lui paraîtrait plus convenable ; elle ajouta : « Il m'est permis de l'avouer, je me sens déjà éprise de la « valeur et du mérite infini de Monseigneur. » Pour mieux

1 Lettre de Richard Topcliff, du 30 août 1578. Lodge t. II, p. 120.

2 Record Office.

3 I would be very loath to provoke my master to come over upon such an incertain answer.

4 Lettre de Burleigh, du 8 septembre 1578. Record Office.

exprimer l'excellente opinion qu'elle avait du duc d'Alençon, elle lui envoya un joyauqui représentait un phénix et y ajouta son portrait enrichi de pierreries [1].

Quelques jours après, Rambouillet, remplissant une autre mission qu'il a reçue de Henri III, expose combien une alliance intime, cimentée par le mariage d'Élisabeth avec le duc d'Alençon, porterait haut la grandeur mutuelle de l'Angleterre et de la France ; il est en même temps chargé de déclarer que Henri III est contraire à l'expédition des Pays-Bas et qu'il n'ignore pas « combien il est dangereux « et de mauvais exemple de favoriser telles entreprises. » S'il ne blâme pas ouvertement son frère, c'est qu'il craint de faire naître de nouvelles divisions en France [2].

Cependant Leicester continuait à faire entendre ses plaintes, et Élisabeth acheva son voyage en acceptant l'hospitalité dans le château qu'il faisait élever à Wanstead au nord de la Tamise ; mais là aussi, soit par habileté politique comme reine, soit comme femme par un sentiment de vanité et de coquetterie, elle porte ailleurs sa pensée, et ce n'est point sans orgueil qu'elle reçoit la lettre où Catherine de Médicis témoigne qu'elle est ravie d'apprendre l'avenir réservé à son fils [3].

Ainsi s'ouvre une négociation qui, bien des fois encore, sera reprise et suspendue, et dont nous aurons souvent, dans la suite de ces récits, à retracer les diverses péripéties.

1 Lettre de Saracini, du 12 octobre 1578.
2 Mém. de Castelnau, pr. p. 556 ; Lettre de Topcliff, du 20 août 1578.
3 Record Office (3 septembre 1578).

CHAPITRE VIII.

LE DUC D'ALENÇON SORT DE FRANCE.

(juin et juillet 1578)

Le duc d'Alençon reprend ses projets. — Mouvement de troupes. — Démarche inutile de Catherine de Médicis. — Départ du duc d'Alençon.

I.

LE DUC D'ALENÇON REPREND SES PROJETS.

Quelles que fussent les promesses de Henri III et les pompeuses déclarations de Catherine de Médicis, le duc d'Alençon ne pouvait oublier les brillantes espérances dont sa vanité se nourissait naguère [1].

1 Dès le 9 juin 1578, Robert Bien-aymé écrivait à don Juan : « L'intention du roy de France n'est point de faire guerre ouverte, mais seulement de continuer leurs praticques de s'emparer par surprises de quelques places, se confiant que les Estas estant désespérés se mettront plus tost en leur obéissance qu'en la mercy de l'Espagne... Je ne voy autre apparence que les François qui pensent ailleurs et disent l'autre, feront réussir leurs entreprises, quoique leurs parolles semblent porter le contraire ; car, outre les trames qu'ils ourdissent au désavantage de S. M., je voi que le peuple encline du tout à leur parti pour les longues praticques qui y sont faites et le désespoir auquel il se trouve réduit par les persuasions de certains coureurs françois, qui vont de ville en ville pour leur imprimer ce qu'ils prétendent servir pour gain de leur cause (Arch. de Bruxelles).

Chaque jour, des avis différents se succédaient autour de lui, soit qu'ils vinssent des conseillers les plus expérimentés, soit qu'ils fussent répétés par des capitaines impatients de prendre le harnais.

« On tient ouvertement, Monseigneur, disaient les uns, « que vous devez aller en Flandre, et plusieurs s'en éton- « nent. C'est une affaire importante qu'il faut bien peser. « Vous ne ferez rien sans l'aide des habitants. Or si les habi- « tants vous appellent, c'est qu'ils ne se sentent pas assez « forts d'eux-mêmes. S'il en est ainsi, comment pourrez- « vous tenir tête au roi d'Espagne? C'est un proverbe assez « commun qu'il ne faut pas s'embarquer sans biscuit. On « vous offre, assure-t-on, deux ou trois villes. C'est bien, « ce serait mieux encore si l'on vous en offrait cinq ou six ; « mais prenez garde que l'on ne veuille vous donner celles « qui sont le plus rapprochées de don Juan. On veut faire « de vous un rempart parce que l'on est convaincu que « vous aimeriez mieux mourir que de reculer. Que pourrez- « vous faire sans l'aide du roi qui doit craindre les Espa- « gnols depuis la Provence jusqu'à la Guyenne? Et vous « est-il permis d'entreprendre, sans y être autorisé par le « roi, une guerre que vous ferez retomber sur lui [1] ? »

D'autres au contraire faisaient appel à son ambition et à sa gloire. On le plaçait au-dessus des Fabius et des Scipion : « Si jadis les Romains n'estimèrent aucune de leurs vic- « toires si honorable comme d'avoir peu remettre sus la « liberté de la Grèce, si en effect l'industrie des Pays-Bas « avec l'aveu de tous ne s'approche pas peu du mérite des

1 Ms. 3405 de la Bibl. Nat. de Paris, f. 32.

« anciens Grecs, sans doute il devroit sembler avec bonne « raison que nos roys ne pouvoient entreprendre rien de « si louable que de les secourir.. Or il y a plus, car en « cecy ne se rencontre pas seulement ce qui est honeste et « recommandable envers tous, ains encor ce qui est prin- « cipallement utile à nostre France, sans parler de la gran- « deur de nos roys qui, ayans gaigné la dévotion de ces « pays-là, n'auroient aucunement à craindre tout le reste « de l'Europe ensemble [1]. »

Il est un personnage qui ne quitte pas le duc d'Alençon : c'est Bussy, dont les louanges sont partout, selon Brantôme, et dont le premier coup d'essai fut de troubler le monde entier, *rebolver todo el mundo*, comme dit l'Espagnol [2]. Le nouvel abbé de Bourgueil ne rêve que combats et représente sans cesse à son maître les humiliations qu'il subit en France, la grandeur qui l'attend au delà des frontières.

Rochepot qui a placé son quartier général au château de Folleville, déclare qu'il existe chez les habitants des Pays-Bas un vif désir de voir Son Altesse accepter leur protection. Il est, à son avis, impossible de suspendre le mouvement des troupes qui marchent vers Arras et vers Hesdin, et, si elles devaient se séparer, tout serait rompu sans qu'on pût désormais espérer quelque bien en ces affaires [3].

1 Lettre contenant l'éclaircissement des actions et déportemens de Monsieur fils et frère de roy, duc d'Anjou, d'Alençon etc. datée du 24 mai 1578 (imprimée au mois d'août suivant), p. 50.

2 Brantôme, t. VI, p. 177. — Voici comment Michieli dépeint Bussy : « Il a trente ou trente-deux ans ; c'est un homme très-passionné, fort préoccupé de ses intérêts, sans jugement, sans expérience, sans sincérité. »

3 Lettres de Rochepot, du 6 et du 11 juin 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

Le duc d'Alençon cède à Bussy et répond à Rochepot : « La présente vous sera seullement pour confirmation et « dernière asseurance que je suis entièrement résolu de « m'acheminer ès Pays-Bas, voire le plus promptement « que faire se pourra [1]. »

Mondoucet ne quittera pas Mons. Des Pruneaux reçoit une lettre dans laquelle le duc d'Alençon se plaint de la mauvaise volonté de certaines parties pour empêcher une conclusion ; mais il est bien décidé à secourir les habitants des Pays-Bas en leurs misères, ainsi qu'il espère pouvoir promptement le faire connaître [2].

Dès le 12 juin, le duc d'Alençon mande aux États-généraux qu'il continue « l'acheminement de son secours le plus « diligemment qu'il sera possible. » En effet il n'a jamais rien tant désiré « que de faire paroistre le singulier désir « et affection, qu'il a tousjours eu à la conservation de leur « liberté publicque [3]. »

1 Lettre du duc d'Alençon, du 10 juin 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

2 Lettre du duc d'Alençon, du 13 juin 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

3 Arch. de la Haye ; Ms. 3284 de la Bibl. Nat. de Paris ; Blaes, Mém. in., t. II, p. 383. — Un message spécial fut porté aux États de Hainaut par le sieur de Launay. Le duc d'Alençon ne sait que penser de tant de longueurs et de temporisations, « sinon que c'est un artifice des ennemis « communs de luy et de ceste patrie, qui espèrent et s'imaginent faire par « telles voyes que l'impatience pourra constraindre Son Alteze à penser « quelque chose contraire à la constante résolution dont il s'est proposé « procurer à ceste patrie par tous moyens la liberté et repos, pour lesquels « il a esté appellé et esleu et choisy deffenseur, en quoy il s'est librement « employé jusques à présent sans espargner sa propre personne, ses ser- « viteurs et ses moyens. » — Le duc d'Alençon « supplie les sieurs des

Des Pruneaux qui est protestant, a suivi le prince d'Orange en Hollande. Il l'assure que son maître se propose à la fois la gloire de Dieu, la sienne propre et la grandeur du Taciturne. Il lui rappelle qu'il a été « cause d'avoir fait « venir le duc d'Alençon [1]. » Il semble qu'on ne puisse rien faire sans le prince d'Orange [2].

Le Taciturne répond à Des Pruneaux qu'en faisant service aux États il cherchera à faire connaître à Monseigneur combien il lui est affectionné serviteur [3] ; et la princesse d'Orange, de son côté, charge Des Pruneaux de transmettre le vœu qu'elle forme de pouvoir faire très-humble service à Son Altesse [4].

Le duc d'Alençon est si vivement touché du zèle de Des Pruneaux qu'il lui écrit : « Je vous assure derechef que « jusques à la mort je vous aimeray et serviray comme le « plus affectionné amy que vous avez... Je vous baise de « tout mon cœur les mains [5]. »

« Estats vivre asseurés qu'il demeurera ferme jusques à la fin et perfection « de l'œuvre, pourveu que de leur part ils tesmoignent par effect quelle est « leur affection envers Son Alteze, la traitant comme prince tel qu'il est. » On peut se confier en lui, « estant sa profession de bien faire plustost que « de beaucoup parler » (Arch. de Bruxelles).

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3280, p. 77 ; Groen, t. VI, p. 399 (22 juin 1578).

2 Le seigneur Des Pruneaux traictoit avec le prince d'Orange, pour faciliter sa négociation, sans lequel aultrement il n'eust peu rien faire. Mém. de la Huguerie, t. II, p. 8.

3 Lettre du prince d'Orange, du 26 juin 1578. Ms. 3277, Bibl. Nat. de Paris ; Groen, t. VI, p. 403.

4 Lettre de la princesse d'Orange, du 24 juin 1578. Ms. 3277, Bibl. Nat. de Paris ; Groen, t. VI, p. 402.

5 Lettre du duc d'Alençon, du 29 juin 1578. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3277.

Un autre agent, le sieur de Dommartin (celui-ci est catholique) sera chargé de traiter avec les États-généraux. On espère qu'il sera mieux accueilli dans une assemblée où, malgré tous les troubles, l'attachement à l'ancienne religion domine encore ; et c'est de ce côté que l'on verrait volontiers le mariage du duc d'Alençon avec une infante d'Espagne [1].

Dommartin présenta le 25 juin un mémoire sur lequel il demandait une réponse immédiate ; et en même temps il protesta contre tous les bruits qui avaient été répandus sur les intentions de son maître. « Il n'y a point d'appa-« rence, disait-il, que Son Altesse se voyant ouvert le « chemin de la bienveillance du peuple, qui est assuré et « plein de contentement et d'honneur, voulust prendre la « voye de déception et surprise, qui est toujours suivie de « mille difficultés et comblée de blasme et de déshonneur. « Messieurs des Estats ne doivent s'arrester à ceulx qui « disent que Son Altesse a des secrets desseins sur des « villes de ce pays. Son intention n'a esté jamais de rien « entreprendre en cest endroict, sinon qu'avec le consen-« tement et par l'authorité de tous les estats [2]. »

Le 4 juillet, Dommartin demande aux États-généraux une réponse définitive sur ses dernières propositions, « non « de paroles, mais d'effects, d'autant que Sa Grant Alteze « est preste par effects monstrer sa bonne volonté [3]. »

1 Mémoires de la Huguerie, t. II, pp. 7, 8 et 18.

2 Mémoire de Dommartin, du 25 juin 1578. Record Office ; Actes des États-généraux, t. I, p. 388. — Sur l'audience donnée à Dommartin, voyez une lettre du prince d'Orange à Des Pruneaux, du 26 juin 1578. Ms. 3277, Bibl. Nat. de Paris.

3 Groen, t. VI, p. 407.

Michel de la Huguerie était à cette époque à Anvers. Il ne cacha point à Dommartin et aux autres agents du duc d'Alençon ce qu'il pensait de cette négociation : « Nous leur fismes assés congnoistre, dit-il, le péril auquel « il se trouveroit un jour par telle négociation, ayant « affaire au prince d'Orange qui ne désire que de se servir « de luy et puis le renvoyer par plusieurs moyens arti- « ficieux [1]. »

II.

MOUVEMENT DE TROUPES.

Le duc d'Alençon, écrit Davison, a dit à son frère que puisqu'on l'accuse de troubler la France, il veut porter sa fortune au-delà des frontières. Il passe outre sur toutes les observations qui lui ont été présentées par les États-généraux [2] : s'ils ne tiennent pas leurs promesses, on les leur fera « effectuer par force [3]. » *Dux Alenconnius*, écrit Languet, *non solum defert auxilium Statibus, sed etiam recusantibus conatur obtrudere* [4].

Déjà le duc d'Alençon a distribué cent vingt commissions pour lever des compagnies de cinquante hommes d'armes [5].

1 Mém. de la Huguerie, t. II, p. 7.

2 Lettre de Davison, du 22 juin 1578. Record Office.

3 Lettre de Ph. de Licques, du 10 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

4 Lettre de Languet, du 28 juillet 1578.

5 Le préambule de ces commissions était conçu en ces termes :

« François, fils de France, frère unicque du roy, duc d'Anjou, Alenson, Berry et Touraine. Nous ayant esté recherchés et requis par les seigneurs des États-généraulx et autres seigneurs particuliers, villes, communautés,

Il ordonne à Saint-Léger de rejoindre Rochepot avec cinq cents chevaux et deux mille cinq cents fantassins [1] ; et, afin que les capitaines du roi ne lui ferment point le passage de la Seine, il a fait occuper Pont-de-l'Arche [2].

La Noue a confié à l'envoyé anglais Amyas Powlet que les Huguenots envahiront les Pays-Bas [3]. Le rendez-vous est à Soissons.

Tous les capitaines sont pleins d'enthousiasme : il ne manque que de l'argent pour payer les soldats [4].

L'ambassadeur d'Espagne fait de nouvelles représentations : il annonce qu'il va quitter Paris. « Mon maître, « dit-il, n'est pas un simple gentilhomme à qui l'on peut « impunément manquer de parole. » — « Je sais, répond « Henri III, ce qu'est le roi d'Espagne ; mais la guerre « contre mon propre frère serait-elle moins redoutable pour « moi [5] ? » Catherine déclare à Vargas qu'il n'y a rien qui soit

manans et habitans des Pays-Bas pour les assister, secourir et ayder en l'entreprinse qu'ils ont depuis nagaires faicte pour se délivrer de la servitude, oppression et violence des estrangiers, qui trop licencieusement les ont travaillés, pillés et ruynés depuis quelques années ençà, nous avons estimé estre chose digne de nous qui sommes issus des roys souverains desdits pays et qu'il appartient plus qu'à nul autre de les assister, secourir et ayder de tout nostre pouvoir et d'y aller nous-mesmes en personne, au moyen de quoy sommes résolus et délibérés faire assembler promptement les forces que nous adviserons estre nécessaires pour l'exécution d'une telle entreprinse pour nous achemyner ès dits pays. A ces causes, etc. Arch. de Bruxelles, Dépêches des rebelles, t. I, p. 190 (9 et 16 juin 1578) ; Arch. Nat. à Paris, K. 1548.

1 Lettre du duc d'Alençon, du 10 juin 1578.

2 Lettre de Saracini, du 9 juin 1578.

3 Lettre de Powlet, du 26 juin 1578. Record Office.

4 Lettre du comte de Rochepot, du 6 juin 1578.

5 Lettre de Saracini, du 9 juin 1578.

plus cher à Henri III « que l'entretènement de la bonne « paix et amitié qui est entre le roi Catholique et luy [1]. »

Pourquoi, écrit l'envoyé de Florence, le roi de France n'emploierait-il pas les forces réunies par son frère à la conquête de l'Angleterre et à la délivrance de Marie Stuart [2] ?

III.

DÉMARCHE INUTILE DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Catherine de Médicis s'inquiète. Elle conduit le roi à Chantilly où elle supplie vainement le maréchal de Montmorency d'interposer sa médiation [3] ; et, comme elle n'y parvient point, elle se dirige avec la reine de Navarre vers Alençon où son plus jeune fils confère avec ses capitaines [4]. Elle cherche à le dissuader [5] ; elle flatte son

1 Gachard, La Bibl. Nat. de Paris, t. I, p. 421 (9 juin 1578).

2 Lettre de Saracini, du 23 juillet 1578.

3 Lettre de Saracini, du 9 juin 1578 ; Lettre de l'abbé de Saint-Vaast, du 6 juin 1578 (Arch. de Bruxelles).

4 Groen, t. VI, p. 400.

5 Au mois de mars, le duc d'Alençon avait choisi sa mère pour confidente de ses projets, témoin cette lettre qu'il lui adressa d'Angers :

« Madame, je vous dépêche exprès le sieur de la Fin présent porteur sur une occasion que m'a semblé mériter vous en devoyr donner prontement advis et par personne de qui vous et moy avons ci-devant cogneu la fidélité, estant l'affere de telle inportance pour le bien de se royaume et pour le mien particulier que je vous suplie très-humblement l'affectionner et mettre en chemin de bon et pront succès, comme vous avés acoustumé fere en toutes chozes qui me touchent. Je charge ledit sieur de la Fin vous en descouvrir les particularytés et selon vostre advis au roy, ensemble le bien et utilité qui en peut provenir à tout cest estat, si l'affere étant segrètement et prontement exsequté, il ressoit une fin telle que je désire et à quoy,

ambition, d'abord en lui offrant le marquisat de Saluces, puis en promettant de reconstituer pour lui un royaume de Provence. On demanderait au Pape de lui céder Avignon et le Comtat-Venaissin. C'était, ajoutait-elle, le chemin de l'Italie où d'autres grandeurs, depuis un siècle, attiraient Charles VIII et ses successeurs [1]. Elle lui reproche d'écouter trop volontiers Bussy, Rochepot et ses autres mignons qui le poussent à la guerre [2] ; mais le roi n'a-t-il pas aussi ses mignons ? Tant qu'ils seront à la cour, le duc d'Alençon ne pourra y reparaître : c'est ce qu'il déclare à sa mère [3].

Henri III écrit en ce moment qu'il se trouve dans la plus grande perplexité. Des levées se font de toutes parts, et l'on ne parle que de la marche de gens de guerre. On le consulte sur ce qu'il a lieu de faire. Si son frère réfléchissait, les inconvénients de son entreprise l'arrêteraient ; mais il écoute trop les conseils de ceux de la Religion, « lesquels il a envoyé rechercher et semondre sur ceste

madame, je vous suplie très-humblement vous enployer pour m'aporter en set endroit autant d'eur et contantement que je désire vous randre toute ma vye d'obéisance et de servisse. » (Lettres du duc d'Alençon, Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg).

1 Lettre de Henri III à Villeroy, du 2 juillet 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3291.

2 La reyne s'efforce de tout son pouvoir de rompre les desseins de Monseigneur et nous a en très-mauvais prédicament. Lettre de la Rochepot, du 26 juin 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.

3 Lettre de Saracini, du 25 juin 1578. — On doutait de la sincérité de Catherine de Médicis : « Aultres secrètement veulent dire qu'elle dissi- « mule et faict faire bons offices au roy pendant que faintement elle pro- « cure amuser ce jeune prince et la noblesse qui le suit à chercher les « armes au loing, craindant qu'il veulle attenter contre le roy son frère. » Lettre de Ph. de Licques, du 4 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

« occasion. » Il devrait considérer que la frontière des Pays-Bas est fermée aux troupes levées par Mouy, Saint-Phal et Hargenlieu, que Cobham et Walsingham sont arrivés aux Pays-Bas pour s'opposer au nom de l'Angleterre à cette expédition. Il a toujours ajourné sa résolution [1] ; « mais, estant la tromperie de son frère si manifeste qu'il « la voit en toutes choses, » il croit que ce qui importe avant tout, c'est d'assurer la tranquillité publique [2].

Mais où Henri III trouvera-t-il un appui ? N'a-t-on pas vu se retirer de la cour presque tous les grands seigneurs, notamment le duc de Guise dont le mérite a été « si indi- « gnement recongneu [3] ? »

Le 2 juillet, Henri III, confirmant les promesses de sa mère, écrivait à Villeroy que pour assurer l'avancement de son frère et le dissuader de l'expédition des Pays-Bas, il était prêt à lui créer au pied des Alpes une souveraineté qui tôt ou tard s'étendrait en Italie [4].

Villeroy recourt successivement à la persuasion et aux menaces. Le duc d'Alençon lui répond : « Je braverai tout « pour remplir mes engagements. Comment le roi a-t-il pu « croire, alors que j'ai résisté à l'autorité et aux prières

1 « J'ay tousjours attendu ma résolution.. »

2 Lettre de Henri III à Catherine de Médicis, du 28 juin 1578. Ms. 3291 de la Bibl. Nat. de Paris. — On accusait Henri III « de penser ail- « leurs et de dire l'aultre, aymant mieulx faire la guerre à don Juan que « non pas au duc d'Alençon et la rejetter hors de son pays. » Lettre du prieur de Saint-Vaast, du 6 juin 1578.

3 Avis de Paris, du 7 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

4 Lettre de Henri III à Villeroy, du 2 juillet 1578. Ms. 3291 de la Bibl. Nat. de Paris.

« de ma mère, que je pourrais céder aux remontrances des « autres [1] ? »

Tous les ambassadeurs, y compris le nonce et lord Stafford, se rendent à Alençon. Le nonce et l'envoyé de Venise offrent d'aller supplier le jeune prince de ne pas se faire l'instrument de nouvelles discordes civiles. Quant à lord Stafford, qui les a précédés, son langage a été, dit-on, biens moins impérieux qu'il ne l'était naguère vis-à-vis de Henri III [2].

En ce moment, le baron de Montigny arrive à Alençon avec plusieurs seigneurs du Hainaut. Il est envoyé par le comte de Lalaing pour rappeler au jeune prince ses promesses [3].

Il ne reste à Henri III qu'à faire publier une ordonnance par laquelle il défend à tous ses sujets sous les peines les plus sévères de prendre part aux armements du duc d'Alençon [4]. On n'en tient aucun compte. Tout le monde, jusqu'aux pensionnaires du roi, veut prendre part à l'expédi-

1 Lettre de Saracini, du 7 juillet 1578. — On a conservé la lettre ci-jointe adressée par le duc d'Alençon à Villeroy :

« Monsieur de la Neufville, je resu la vostre, ensemble les mémoyres que m'avés envoyés, que je trouve fort beaux et dont j'espère m'ayder suivant l'occasion. J'é dit à Simié que me les gardast, que je les voulois voyr encores une fois. J'espère partir bien tost pour mon voyage de Flandres. Je m'assure que vous ne serés des derniers à me venir trouver ; vous serés le très-bien venu. » (Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg).

2 Lettre de Saracini, du 9 juin 1578.

3 Lettre du duc d'Alençon à Des Pruneaux, du 20 juin 1578. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3277; Avis de Paris, du 7 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

4 Ms. 3291 de la Bibl. Nat. de Paris (6 juillet 1578). — Henri III écrivait le 8 juillet au seigneur d'Humières d'assembler ses forces pour s'opposer au duc d'Alençon (Portefeuilles Fontanieu, 348, 349).

tion des Pays-Bas, tant est redouté et respecté le nom de Monseigneur [1].

Il y eut toutefois, parmi ceux qui entouraient le duc d'Alençon, quelques gentilshommes qui le quittèrent pour ne pas désobéir au roi. Brantôme, loin de les en louer, les blâme plutôt : « Quand Monsieur alla en Flandres contre « l'opinion du roy, il y en eut qui ne le voulurent suivre, « disans qu'ils ne vouloient aller contre la volonté du roy ; « mais je vous jure que le roy, ny la reyne, ny toute la « Cour ne les en estimèrent nullement, et se mocquoient « d'eulx, et les appelions *les conciencieux d'eau douce*, *les* « *dévôts royalistes*, *les bons secoureurs de leurs maistres*. » Quelle était donc la conclusion de Brantôme ? Celle de son siècle qui explique, sans les justifier, tant de lâchetés et tant de hontes : « C'est une vraye follie d'avoir ces sots « scrupules que d'estre ainsy fidelle du tout au service du « roy.. Quant à moy, je pense qu'il est permis de Dieu de « prendre et suivre son mieux là où on le trouve [2]. »

L'un des premiers gentilshommes qui résolurent de suivre le duc d'Alençon, était le fils d'un Espagnol et se nommait Nicolas de Salcède. Henri III avait chargé Matignon de l'en dissuader. Il devait regretter un jour d'avoir, selon l'expression de Brantôme, « cherché son mieux » là où il avait cru le trouver [3].

1 Lettres du Saracini, du 25 juin et du 23 juillet 1578. — Les Huguenots craignirent un moment que le duc d'Alençon n'employât, par le conseil de sa mère, les forces qu'il avait réunies, à tenter une entreprise contre la Rochelle. Lettre de Pierre de Mansfeld, du 10 juillet 1572.

2 Brantôme, t. VII, p. 248.

3 Lettre de Henri III à Matignon, du 22 juillet 1578. Bibl. Nat. de Paris ; Portef. Fontanieu, 348, 349.

IV.

DÉPART DU DUC D'ALENÇON.

Deux jours après le message remis à Bacqueville, le duc d'Alençon sort de Verneuil vers dix heures du soir, avec quelques compagnons, parmi lesquels on remarque La Noue, Bussy et Simier [1]. Il traverse la Seine à la Roche-Guyon et poursuit rapidement sa route vers le Hainaut [2].

Le nonce du pape, informé de cette nouvelle, accourt chez Catherine de Médicis, l'interroge, lui découvre toutes ses inquiétudes. « Tâchez donc de le rattraper ! » lui répond la reine-mère [3].

Le duc d'Alençon, selon l'expression de Marguerite de Valois, espérait, en sortant de France, « ne s'y revoir « jamais plus sujet. »

1 Lettre d'Amyas Powlet à la reine Élisabeth, 10 juillet 1578 (Archives d'Hatfield). — En ce moment on persiste à croire à la complicité de Catherine de Médicis. « J'ay esté adverti par un homme d'armes des ordon- « nances de France qu'au dernier commandement qu'ils ont receu de « tailler en pièces les gens de monseigneur d'Alençon, que la reyne-mère « avoit contreminé, ayant escript qu'on les laissast passer. Le bruict com- « mun n'est point aultre que si le duc d'Alençon prospère en son voiage, « que l'en le doibve bien suivre, et disent publiquement que les deffenses « ne servent que de coulleur et palliatif. » Lettre de Robert Bien-Aymé, du 24 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

2 Le seigneur d'Humières avait vainement cherché à s'y opposer. Dès son arrivée à Mons, le duc d'Alençon lui adressa une lettre pleine de reproches ; il l'accusait d'avoir oublié le rang qu'il occupait comme frère du roi et héritier du trône. Lettres du duc d'Alençon, du 13 et du 14 juillet 1578 (Bibl. Nat. de Paris, Portef. Fontanieu, 348, 349, et ms. 3317, f. 96).

3 Lettre de Granvelle, du 26 juillet 1578 (Papiers de Besançon).

Du reste, Henri III s'adressera au roi d'Espagne pour protester contre toute participation à la résolution de son frère. « Nous verrons, écrit Granvelle, comment le roi « interprétera cette ruse française [1]. »

L'agent français Dubois alla trouver Assonleville et le chargea des mêmes excuses près de don Juan. « Je ne « doubte pas, disait-il, que Son Altèze y prendra bien « grande facherie, voires qu'elle estimera que ceci se fera « par la dissimulation et connivence du roy mon maistre, « en quoy toutefois elle auroit bien grand tort, car il y en « a aulcuns qui lui mettent ceste folie en teste. » — « C'est « estrange, réplique Assonleville. Le duc n'a pas un sol « et ne peut rien sans l'autorité du roy ; et cela se faict « sans le sceu du roy [2] ! »

Tout semblait se justifier, dès qu'il s'agissait de l'entreprise des Pays-Bas. « Tels pays, dit Brantôme, valoient bien un « royaume [3]. »

1 Lettre de Granvelle, du 24 août 1578 (Papiers de Besançon). — Le duc d'Alençon se plaignait de ne pas avoir reçu quelque ambassadeur de Philippe II, chargé de l'exhorter à maintenir la paix. « Vostre Alteze, « écrivait-on à don Juan, sçait qu'il n'est nul petit ennemi et qu'une petite « pluie abat un grand vent. » Lettre de Robert Bien-aymé, du 9 juin 1578 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre d'Assonleville, du 17 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

3 Brantôme, t. V, p. 291.

CHAPITRE IX.

WALSINGHAM AUX PAYS-BAS.

(juillet — septembre 1578)

Walsingham et Cobham. — Après les menaces de Davison. — Après l'arrivée du duc d'Alençon. — Pendant le voyage d'Élisabeth dans le Suffolk. — Complot de Ratcliff. — Walsingham au camp de don Juan. — Après le traité avec le duc d'Alençon. — Départ de Walsingham.

I.

WALSINGHAM ET COBHAM.

Élisabeth avait annoncé que deux personnages éminents de sa cour se rendraient aux Pays-Bas pour régler, d'accord avec les États-généraux, leur gouvernement et leurs destinées. L'un est Walsingham qui, laissant au docteur Dale le soin d'étudier Machiavel, trouve dans Commines le modèle du politique ; l'autre est lord Cobham, que l'on avait vu, quelques années plus tôt, se déguiser en brigand pour arrêter sur les grands chemins les courriers de l'évêque de la Quadra.

Walsingham et Cobham appartiennent à ce parti violent des sectaires, qui, à Londres, pousse Élisabeth à élever le bûcher des catholiques comme plus tard l'échafaud de Marie Stuart, qui en France dirige Condé et aux Pays-

Bas s'efforce de faire dominer le prince d'Orange par les Ryhove et les Dathenus.

Élisabeth éprouve des remords secrets, quand il faut rompre avec les traditions religieuses et monarchiques de la vieille Angleterre, et parfois elle rougit de s'exclure de la famille des rois pour entrer dans la société des conspirateurs. On comprend qu'elle n'écoute pas toujours ses conseillers. Elle sent que leurs doctrines ébranlent son propre trône, et elle n'ignore pas quel est le dernier mot du système politique inauguré par la Réforme. De là, à certaines heures, les avances qu'elle fait à Philippe II et à don Juan. On lui a entendu dire qu'elle voit avec peine le progrès de la Réforme dans les Pays-Bas, car à ses yeux c'est le principal obstacle à la paix [1]. Ce qui explique peut-être les paroles d'Élisabeth, c'est que les anabaptistes belges ont conservé leurs relations en Angleterre [2]. Ils vont et viennent, ourdissant de coupables menées ; ils sont hostiles, à ce qu'elle déclare, à toute bonne religion [3].

Y eut-il entre Burleigh et Walsingham quelque concert secret pour déjouer les intentions d'Élisabeth ? Craignant que tôt ou tard elle ne se réconciliât avec don Juan et

1 Which Her Majesty seems most to mislike is the progress of religion. Lettre de Walsingham, du 20 septembre 1578. Record Office.

2 En 1570, un ministre nommé Godefroi de Winghe fut invité par Élisabeth à se justifier des doctrines qu'il avait prêchées en Flandre et ailleurs sur l'autorité civile. Il ne nia point d'avoir proclamé le droit du peuple de déposer les rois, mais cela ne s'appliquait qu'aux tyrans. Quant à la reine d'Angleterre, dont les vertus et la piété étaient connues, tous lui devaient deux choses : l'obéissance et le subside. Cette déclaration calma Élisabeth. Arch. de l'église flamande de Londres (Bibl. de Guildhall).

3 Lettre de Burleigh, du 31 août 1578. Record Office.

peut-être aussi avec les catholiques d'Angleterre, allèrent-ils jusqu'à décider l'assassinat du vainqueur de Lépante ? Nous lisons dans le journal secret de lord Burleigh : « Si don Juan dompte les Pays-Bas, il se passera peu de « temps avant qu'il nuise à la reine... La reine, étant « souveraine, peut légitimement faire toute chose pour sa « défense et celle de son peuple [1]. »

L'instrument du crime devait aisément se trouver et dans le rang le plus illustre.

Les Ratcliff qui habitaient la Pierre-du-Diable (Devilstone) dans le Northumberland, devaient leur fortune à Henri VIII qui leur avait donné le titre de comtes de Sussex. L'aîné remplissait à la cour d'Élisabeth les fonctions de lord chambellan. Le plus jeune Egremont Ratcliff avait pris part en 1569 à l'insurrection des comtés du nord ; puis il avait porté dans divers pays son humeur inconstante et son caractère violent. A Anvers il tua un marchand d'un coup de dague ; à Milan il commit un second meurtre ; en Espagne il fut banni à raison d'autres méfaits ; enfin il était rentré en Angleterre et se trouvait, depuis trois ans, enfermé à la Tour.

Tel est le personnage avec lequel s'abouche Walsingham. Il lui ouvre les portes de sa prison, après lui avoir fait jurer qu'il le rejoindrait aux Pays-Bas, prêt à le servir « en toute « chose ». Mais, pour qu'il pût plus aisément s'approcher de don Juan, il devait passer par Paris et se faire donner des lettres de recommandation par l'ambassadeur d'Espagne.

1 « The queen's majesty, being a soverayn, may lafully do any thing for preservation of herself and her people ». Record Office.

C'est le récit des historiens catholiques [1] ; et il est confirmé par une lettre de Castelnau qui annonce à Henri III qu'Élisabeth a fait mettre Ratcliff en liberté « à la charge qu'il « partiroit incontinent hors de ce royaume [2]. »

Nous abordons le récit de la mission de Walsingham et de Cobham ; nous verrons comment, sous l'influence des faits extérieurs, elle reproduisit ce qu'il y avait d'inconstant et de variable dans l'esprit d'Élisabeth ; mais une page sera réservée à un étrange épisode qui (on le comprend aisément) n'a laissé aucune trace dans leur correspondance.

II.

APRÈS LES MENACES DE DAVISON.

Au moment où Walsingham et Cobham prennent congé d'Élisabeth, elle se considère comme l'arbitre des destinées des Pays-Bas. Devant ses menaces le duc d'Alençon a été repoussé, et sans doute l'Espagne n'hésitera pas aussi à s'humilier.

Le premier point des instructions données par Élisabeth porte qu'il y a lieu de conclure un traité avec don Juan. Si cette négociation ne réussit point, il faudra s'enquérir des forces dont disposent les États ; et dans le cas où il serait reconnu que, même avec l'appui du duc Casimir, elles sont insuffisantes pour résister aux Espagnols, cette nécessité et cette extrémité étant bien démontrées, elle consentira à faire sortir ses troupes d'Angleterre aux con-

1 Voyez notamment Del Rio, t. III, p. 272.

2 Lettre de Castelnau, au duc de Guise, du 17 juin 1578.

ditions qui ont déjà été indiquées. Ses ambassadeurs s'informeront dans cette hypothèse de tout ce qui intéresse la sécurité de son peuple et demanderont quelles seront les villes et forteresses qu'on lui remettra en gage. Ils s'appuieront à ce sujet sur l'exemple qu'a donné le duc d'Alençon et insisteront énergiquement pour que la ville et le château de l'Écluse et la ville de Flessingue dans l'île de Walcheren soient placés entre ses mains pour mieux assurer la défense de ses gens contre les efforts des ennemis ; et il doit être entendu qu'à la fin de la guerre on lui paiera ce qu'auront coûté toutes les garnisons [1].

Viennent ensuite deux points subsidiaires :

Walsingham est autorisé à traiter avec les ambassadeurs du duc d'Alençon afin de rendre plus facile et plus honorable la retraite des Français qui se sont déjà avancés vers les frontières du Hainaut [2].

Il s'adressera aux États pour réclamer l'élargissement des évêques de Bruges et d'Ypres et des autres prisonniers de Gand [3].

Élisabeth annonce aux États le départ de ses nouveaux ambassadeurs par des lettres du 12 juin, où elle se plaint vivement de ceux qui semblent « ne chercher autre chose « que d'avancer par la ruine générale leur gloire et profit « particulier [4]. »

1 Record Office.

2 Lettre du sieur des Pruneaux, du 24 juin 1578. Bibl. royale de Bruxelles, 7199.

3 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

4 Arch. de la Haye ; Réc. des provinces wallones, t. I, p. 317 (Arch. de Bruxelles) ; Blaes, t. II, p. 386.

Cobham et Walsingham arrivent à Anvers. Ils s'efforcent de persuader aux États que pour leur salut il n'y a d'autre remède que de suivre les conseils d'Élisabeth.

« Les envoyés anglais, écrit Des Pruneaux, ont été reçus « avec de plus grands honneurs que nous. Ils sont accom- « pagnés de soixante gentilshommes et font de nombreux « présents et de grandes dépenses. Leur but est de nous « nuire avec leurs artifices accoutumés [1]. »

« Les ambassadeurs d'Élisabeth, ajoute Bellièvre, ne « laissent à négocier la paix. Ils craignent les Espaignols « en ce païs, et aussi peu y veullent veoir les François. « Ils désirent que la paix se face à l'avantage des Estats, « et, si le roy d'Espaigne aura à y demeurer, qu'il y soit « foible et à la discrétion des gens du païs avecques les- « quels ils pensent avoir bonne part [2]. »

Le 2 juillet, Walsingham pose les questions suivantes : « Désirez-vous la paix, et en ce cas acceptez-vous la « médiation de la reine d'Angleterre ? Si vous continuez « la guerre, qu'avez-vous en soldats, en armes, en muni- « tions ? Le peuple chargé d'impôts ne se séparera-t-il pas « de vous ? Attendez-vous quelques secours de la France [3] ? »

Telle était la ligne de conduite qu'Élisabeth juge la plus habile ; et son avarice marche d'accord avec sa prudence. Les obligations sur lesquelles les marchands d'Anvers ont fait aux États des avances considérables, ont reçu comme garantie, le grand sceau d'Angleterre ; mais elle refuse de les délivrer. Il faut que les États lui en remettent la valeur

1 Lettre de Des Pruneaux, du 5 juillet 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3279.
2 Lettre de Bellièvre à Henri III, du 17 août 1578.
3 Propositions du 2 juillet 1578. (Record Office).

au pair, tandis qu'ils n'ont reçu à Anvers que soixante-quinze pour cent. « Si le grand sceau n'offre plus une « garantie sérieuse, écrit Walsingham, qui ajoutera foi « désormais aux promesses de la reine ? Il eût mieux valu « payer le double et conserver intacts son honneur et « l'honneur de l'Angleterre [1]. » — « Si les Pays-Bas, « ajoute Burleigh, se déclarent en faveur de la France, ne « sera-ce pas plus que de perdre cent mille livres [2] ?

A la Bourse d'Anvers, l'indignation éclatait sans entraves et sans mesure. Les marchands ne parlaient de rien moins que de faire arrêter Cobham et Walsingham comme garants des engagements qu'ils avaient négociés. La reine d'Angleterre dut s'exécuter ; mais ce fut en réclamant des États un gage précieux : les joyaux de la maison de Bourgogne [3].

Walsingham regrettait de voir l'avarice d'Élisabeth l'emporter sur les plus graves considérations : « Je m'afflige « profondément, écrivait-il à Christophe Hatton, de trou- « ver chez la reine des préoccupations si étranges ; j'espère « que, si elle ne perd pas de vue ce qui arriverait si elle « retirait aux Pays-Bas son gracieux appui, elle placera « sa sécurité et son honneur au-dessus de son trésor. Si

1 Lettre de Walsingham, du 18 juillet 1578. Record Office.

2 Lettre de Burleigh, du 29 juillet 1578. Record Office.

3 La reine d'Angleterre réclamait des États le remboursement de cinq obligations : La première, de 20,000 livres sterling remises le 4 décembre 1576 « pour le service du pays et tenir le peuple en l'obéissance de Sa « Majesté » ; la seconde, de 20,021 livres empruntées à Spinola à Anvers avec la garantie de la commune de Londres ; la troisième, de 16,636 livres empruntées à Horacio Palavicino ; la quatrième, de 4,616 livres ; la cinquième reconnue par la commune d'Anvers, du chef du paiement des rentes du duc Casimir (Arch. de l'Évêché de Bruges).

« elle n'agit de suite, les Français seront maîtres de cette « contrée [1]. »

La préoccupation qui à cette heure domine chez Élisabeth, c'est de tenir la promesse qu'elle a faite à Mendoça ; c'est de maintenir dans les Pays-Bas la souveraineté de Philippe II [2]. Elle s'irrite des remontrances de Walsingham. A son avis, les États n'ont qu'à se soumettre à don Juan. Rien n'est plus inconvenant que cette attitude de sujets vis-à-vis de leur souverain. Walsingham eût dû leur faire comprendre que s'ils persistent dans une conduite si absurde, ils n'ont aucun appui à espérer [3].

« On dit, écrit Walsingham à un ami, que je serai « pendu à mon retour, tant j'ai mal agi ici. J'espère du « moins que j'aurai pour me juger un jury de Middlesex [4]. « Que Dieu me permette de descendre de la scène et de me « ranger parmi les spectateurs [5] ! »

III.

APRÈS L'ARRIVÉE DU DUC D'ALENÇON.

Sur ces entrefaites, un événement important et tout-à-fait imprévu s'accomplit : le duc d'Alençon est arrivé à Mons.

1 Lettre de Walsingham, du 23 juin 1578. Mem. of Chr. Hatton, p. 65.

2 Lettre de Walsingham, du 22 mai 1578. Record Office.

3 Lettre d'Edm. Tremayne à Walsingham, du 20 juillet 1578. Record Office.

4 I hope we shall enjoy our ordinary trial... myself by a jury of Middlesex.

5 Lettre de Walsingham à Randolph, du 29 juillet 1578. Record Office.

Peu de jours après, on reçoit en Angleterre un rapport fort étendu de Davison : « L'arrivée du duc d'Alençon à « Mons est la matière qui nous remplit de perplexité et « confond nos opinions. Pour les uns, quand on con- « sidère la puissance de la France, le caractère inquiet de « cette nation, sa disposition à pêcher en eau trouble chez « les voisins, l'occasion que cette guerre peut lui offrir de « faire son profit au dehors et d'éteindre l'incendie au- « dedans, l'entreprise paraît offrir le plus sérieux danger. « Selon d'autres qui la jugent d'après la jeunesse et le « caractère du duc d'Alençon, par le peu d'amitié que lui « porte son frère, par la légèreté et l'inconstance de la « nation, il n'y a pas lieu de s'en effrayer, à moins que le « but secret ne soit de tromper les États et de favoriser « les Espagnols [1]. »

Walsingham s'était déjà rendu près du prince d'Orange pour connaître son opinion sur la soudaine arrivée du prince français. Le Taciturne répondit qu'il la trouvait aussi étrange que Walsingham lui-même et qu'assurément on pouvait lui appliquer le texte de l'Écriture : *Non veniet mittere pacem*. Du reste, il attendait les rapports de ses agents pour être mieux informé ; et comme Walsingham insistait pour obtenir une réponse plus précise, il ajouta qu'en tout ce qui allait se passer, les États devraient prin-

1 Mém. of Chr. Hatton, p. 70. Cf. Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p,. p. 141. — On lit dans une lettre adressée le 15 juillet aux États-généraux : « Je supplie très-humblement qu'on aye bon regard à tout affin que les Franchois, selon leur naturel, ne fassent un tour de passe-passe et que par leur venue l'on ne perde pas la bonne grâce de la royne d'Angleterre qui compète trop pour la patrie de l'avoir bonne voisine. » (Arch. de Bruxelles)

cipalement considérer deux points : d'abord, ne rien faire sans l'assentiment de la reine d'Angleterre qui avait promis de les assister s'ils ne donnaient pas suite aux propositions françaises ; d'autre part, ne pas perdre de vue ce que réclamait le salut du pays. Il importait, disait-il, d'être instruit sans retard de l'appui que donnerait Élisabeth. Assurément, si le duc d'Alençon portait en lui des intentions perfides [1], il pourrait en résulter un grand péril ; mais, si au contraire, il était bien disposé, il pouvait être d'un grand secours [2]. Quant à lui, il restait dévoué aux États, à Élisabeth, aux princes protestants de France ; mais il ne pouvait croire que le duc d'Alençon fût un instrument de trahison, ce qui le ferait détester à la fois de tous ceux qui professent la religion protestante, et de quiconque a le sentiment de l'honneur politique [3]. Les Pays-Bas, dit-il en terminant, ne peuvent se sauver que grâce à l'appui de quelque grand prince. Ce sera Élisabeth si elle le veut : qu'elle y réfléchisse et qu'elle sache prendre une résolution [4].

Quelques jours plus tard, Walsingham résumait en ces termes cet entretien : « Le prince d'Orange est résolu à « s'opposer à ce que les Pays-Bas obéissent au roi d'Es- « pagne ; il aimerait mieux les annexer à l'Empire. Toute « son inclination pour la France consiste uniquement en « ce qu'il veut servir ses propres intérêts [5] ; et, quoiqu'il

1 Carrying in his breast any traisonable intention.

2 He might greatly relieve them.

3 Civil honestee.

4 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p. (18 juillet 1578).

5 That he is not otherwise inclined to the French than to serve his own turn.

« dise le contraire, ce qu'il préférerait, ce serait que le « pays n'appartînt ni aux Français, ni aux Espagnols, ni « aux Anglais, ni aux Allemands, mais à lui-même [1]. »

Walsingham conférait aussi avec les envoyés du duc d'Alençon [2]. Ceux-ci, selon le conseil du prince d'Orange, se servaient du langage le plus conciliant [3]. Le duc d'Alençon leur avait recommandé d'écouter Walsingham, mais, avait-il ajouté, « non pour vous engager de parolles, ni « fere aulcune chose qui puisse retarder ou empescher tant « soit peu ce qui s'offre à présent pour mon service et le « bien de mon affaire [4]. »

Le 28 juillet, Walsingham a une longue entrevue avec le prince d'Orange et les États. Il se plaint vivement, au nom d'Élisabeth, des négociations avec un prince dont la sincérité est si douteuse, car l'on ignore s'il n'est pas d'accord avec l'ennemi ; et, dans le cas contraire, son intention pourrait être de se rendre maître du pays [5], résultat si grave qu'il ne pourrait être toléré. Les États ont-ils oublié que la reine d'Angleterre est leur unique soutien [6] ?

1 He had rather enjoy the country himself. Lettre de Walsingham, du 23 juillet 1578, Mem. of Chr. Hatton, p. 74.

2 British Museum, Galba, C. VI, 27, 1er f. 190 (18 juillet 1578). Une relation des événements des Pays-Bas en 1578 se trouve dans le même manuscrit, f. 155.

3 Lettre de Mondoucet, du 16 juillet 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris ; Lettre de Dommartin, du 1er juillet 1578. Ibid., Ms. 3281.

4 Lettre du duc d'Alençon, du 20 juin 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.

5 To make himself lord of the country.

6 Their only upholder. Groen, t. VI, p. 408. — On écrivait de Londres le 24 juillet à Walsingham qu'il était de l'intérêt des États de négocier plutôt que de livrer une nouvelle bataille à don Juan. Br. Mus., Harley, 6265.

Selon un dicton du XVIe siècle, si les Français envahissent les Pays-Bas, rien n'est plus impopulaire en Angleterre ; si ce sont les Anglais, rien n'est plus impopulaire en France.

IV.

PENDANT LE VOYAGE D'ÉLISABETH DANS LE SUFFOLK.

Quelques courtisans d'Élisabeth, jaloux de l'accueil courtois qu'elle a fait à Bacqueville, ont répandu le bruit que le duc d'Alençon, pour s'attacher le prince d'Orange, a résolu d'épouser sa fille.

La colère de la reine éclate (nous l'avons déjà raconté) ; et le contre-coup s'en fait sentir jusque dans les Pays-Bas.

Le 5 avril, elle ordonne à ses ambassadeurs de s'opposer à toute convention qui dès ce moment livrerait certaines villes au duc d'Alençon et qui lui en assurerait d'autres en cas de future conquête [1].

Deux jours après, elle fait appeler lord Burleigh. Elle lui ordonne de charger immédiatement Walsingham de se rendre près du duc d'Alençon et de l'inviter en son nom à renoncer à son entreprise. Les États n'ont qu'à l'indemniser de ses peines et de ses dépenses, mais il doit se retirer. Cependant Burleigh lui fait observer que c'est en aidant les États qu'elle pourra les empêcher d'appeler les Français. Suffirait-il de quelques vaines paroles pour les engager à s'éloigner [2] ?

1 Instructions données par la reine d'Angleterre le 5 août 1578.
2 Lettre de Burleigh, du 8 août 1578. Record Office.

Le 9 août, nouvelle lettre plus vive d'Élisabeth à ses ambassadeurs pour qu'ils ne permettent pas de livrer les Pays-Bas à l'ambition du duc d'Alençon. Il faut traiter avec don Juan [1].

Cependant une lettre de Walsingham a fait connaître à Élisabeth que le Taciturne désavoue tout projet de donner sa fille au duc d'Alençon [2] ; et celui-ci, profitant de ce moment favorable, adresse à Walsingham une lettre destinée à être mise sous les yeux d'Élisabeth, où abondent les protestations d'affection et de dévouement. Il n'estimerait de rien toutes les victoires, tous les trophées que lui réserve le sort des armes, si par ce moyen il devait perdre le fruit qu'il attend de ses bonnes grâces. Il considère comme plus glorieux de se voir soumis et asservi sous le joug d'une sainte amitié que d'être appelé, en la perdant, à commander aux peuples et à donner la loi au monde [3].

Rien n'était moins sincère que ces paroles, car en ce moment même le prince français pressait ses négociations avec les États ; et tout ce que pouvait faire Walsingham, était de réclamer un délai de huit ou dix jours « parce qu'aultrement la royne d'Angleterre pourra trou- « ver estrange qu'une affaire de tel prix et importance se « haste à conclusion avec telle expédition [4]. »

Élisabeth avait pu se laisser séduire par les flatteries du duc d'Alençon et de ses agents ; mais son ressentiment se

1 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p., p. 226 (9 août 1578).

2 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p., p. 211.

3 Lettre du duc d'Alençon, du 11 août 1578. Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p., p. 232.

4 Arch. d'Ypres (6 août 1578).

réveilla plus violent que jamais quand elle apprit la suite des négociations qui avaient eu lieu à son insu. Elle n'enverra aux Pays-Bas ni soldats ni argent.

Élisabeth préfère reprendre la voie des négociations. « Pauvre reine ! Pauvre royaume ! » s'écrie Leicester [1]. Wilson n'est pas moins désolé. « Devrons-nous nous courber « devant nos anciens ennemis les Espagnols ? Les moutons « seront-ils livrés aux loups [2] ? »

Il y a, s'il faut croire des témoignages contemporains, autre chose à faire pour Walsingham. L'heure est venue de prévenir ces humiliations et de frapper, selon le langage des sectaires, le superbe Goliath.

V.

COMPLOT DE RATCLIFF.

Ratcliff a traversé Paris ; il a vu M. de Vaulx l'ambassadeur espagnol et l'archevêque de Glasgow qui défend en France les intérêts de Marie Stuart. M. de Vaulx écrit à don Juan que plusieurs gentilshommes anglais désirent entrer à son service et qu'ils se vantent de lui être utiles, notamment à Gravelines [3]. Ratcliff obtient une lettre de recommandation de l'archevêque de Glascow ; mais son entretien secret avec l'ambassadeur d'Espagne est le plus important ; il a offert, semble-t-il, de tuer le duc d'Alençon. Don

1 Lettre de Leicester, du 29 août 1578. Record Office.

2 Lettre de Wilson, du 29 août 1578. Record Office.

3 Lettre du seigneur de Longueval, du 22 juillet 1578 (Archives de Bruxelles).

Juan repousse ces propositions : « Je n'ai pas la coutume, « écrit-il à Vargas, de me venger de mes ennemis par des « moyens indignes que repousse ma conscience ; et, de « même que je blâmerais quiconque voudrait tuer son « adversaire par de semblables moyens, jamais, en aucune « manière, je ne voudrais moi-même y recourir [1]. »

Lorsque don Juan traçait ces nobles paroles, il ignorait que c'était contre lui-même que le fer de Ratcliff était dirigé !

Cependant Vargas avait à peine remis à Ratcliff une lettre pour don Juan, que ses soupçons s'éveillèrent. Il avait appris que Ratcliff avait eu des entrevues secrètes avec l'envoyé anglais à Paris ; et, mieux éclairé sur sa conduite passée, il se hâta de transmettre son portrait à don Juan en l'engageant à veiller sur sa vie.

Dans les premiers jours du mois d'août, don Juan, alors à Tirlemont, donnait, selon son habitude, une audience publique à laquelle bourgeois, ouvriers, pauvres mêmes, étaient reçus. Un Anglais mêlé à la foule s'approcha et le supplia de l'accepter à son service et de lui donner un salaire avec lequel il pût nourrir sa femme et ses enfants. Don Juan reconnut, d'après le portrait envoyé par Vargas, l'assassin qu'on lui avait signalé ; et Ratcliff, immédiatement soumis à la torture, avoua qu'il avait été délivré de la Tour par Walsingham et qu'à ce prix il lui avait promis

1 Yo no he acostumbrado jamas a vengarme de mis enemigos por medios indignos de mis obligaciones y que, assi como a mi me paresceria ma que otro principe tratase de matar a nadie por caminos tales, assi yo en ninguna manera prestare la voluntad a ello. Lettre de don Juan, du 6 juillet 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1545.

d'assassiner don Juan. Mais ces révélations furent tenues secrètes. Il importait en ce moment d'éviter tout éclat, et Ratcliff fut enfermé au château de Namur où, peu de jours après la mort de don Juan, on le pendit sans bruit [1]. Le prince de Parme envoya la confession de Ratcliff à Philippe II. « Les preuves sont évidentes, écrivait-il, et le « châtiment était nécessaire ; mais, par considération pour « la reine d'Angleterre, j'ai voulu que cette affaire se trai- « tât dans le conseil privé [2]. »

VI.

WALSINGHAM AU CAMP DE DON JUAN.

Il ne reste à Walsingham et à Cobham qu'à exécuter l'ordre de traiter avec les Espagnols [3]. Ils en informent don Juan qui se hâte de leur faire répondre par son secrétaire Le Vasseur : « Vous serez les très-bien venus, et « serons ayse de vous veoir [4]. »

Le comte de Swartzenberg, envoyé de l'empereur, secondait la démarche des ambassadeurs anglais : « Veuillez,

1 Del Rio, t. III, p. 273.

2 Lettre du prince de Parme à Philippe II, du 5 décembre 1578 (Arch. de Simancas). Del Rio, t. III, p. 273, Vander Hammen, p. 322 ; Carnero, p. 145; Maxwell, t. II, p. 322. — Nous devons à M. Gachard la publication du rapport du conseil privé. Il y est dit : « que Ratcliff estoit venu expres- « sément d'Angleterre afin d'avoir pardon de ses meffaicts et d'avoir aussi « récompense de son faict, à laquelle fin il a esté mis hors de la prison de « la Tour de Londres. » (Bull. de la Comm. d'histoire, 3e s., t. IV, p. 496.

3 Lettre d'Élisabeth, du 14 août 1578. Record Office.

4 Lettre de Le Vasseur, du 19 août 1578 (Arch. d'Ypres).

« écrivait-il à don Juan, croire fermement les raisons que « j'ay prié les dicts ambassadeurs vouloir dire à Vostre « Altèze.. J'ay eu des advis de telle conséquence que je « supplie très-humblement Vostre Altèze de ne pas laisser « cette occasion en laquelle seule et irrévocable Vostre « Altèze a entre ses mains les moyens de conserver l'aucto- « rité de Sa Majesté Catholique et la grandeur de la mai- « son d'Autriche [1]. »

L'entrevue était fixée sous un grand chêne à une lieue du camp espagnol. Don Juan, s'entourant de précautions, s'y rendit avec une escorte de deux mille chevaux. Il écouta, en gardant un profond silence, la déclaration qu'Élisabeth n'avait jamais voulu favoriser les rebelles des Pays-Bas ; et, quand les envoyés anglais lui rappelèrent l'intérim imposé à Charles-Quint par la paix de Passau, il put se demander si déjà on assimilait sa position à la fuite d'Inspruck. Il se borna à les interroger sur ce qu'ils pensaient eux-mêmes des conditions qu'on lui offrait. « En effet, répliqua Wal- « singham, elles sont dures, et toutefois ce n'est que par « menaces que nous les avons obtenues. » — « Mais, que « feriez-vous en ce cas ? » interrompit don Juan. — « Nous « ne pouvons donner d'avis, reprit Walsingham ; car à « quoi sert-il au médecin de prescrire une potion si le « patient refuse de la prendre [2] ? »

Walsingham remarqua chez don Juan une lutte très-vive entre le sentiment de l'honneur et les dures exigences de la

1 Lettre du comte de Schwartzenberg, du 22 août 1578. Arch. d'Ypres. — Deux jours après, le comte de Schwartzenberg renouvela les mêmes instances dans une lettre adressée à Taxis.

2 Maxwell, t. II, p. 326.

nécessité ; mais, en présence des outrages des États, le sentiment de l'honneur l'emporta. Jamais l'ambassadeur anglais (il en rendit lui-même témoignage) n'avait rencontré un gentilhomme qui, par sa dignité, son langage, sa courtoisie, pût être comparé à don Juan [1].

Les députés des États qui étaient à Louvain, annoncèrent « que les ambassadeurs d'Angleterre avoient vivement « remonstré à Son Altèze les pertes et dommages qui « adviendront au roy et à la chrestienté au cas que don « Joan ne fache la paix et qu'il sambloit qu'ils l'avoient mis « en doubte et perplexité, sans toutesfois avoir peu tirer de « luy sa résolution [2]. »

Le 25 août, don Juan, en remerciant Élisabeth de ses bons offices, lui fit connaître que, malgré son désir de conclure la paix, il n'avait pu accepter les propositions des États ; car « ces articles répugnent à toute honnesteté, « mesme si avant, ajoutait-il, que vos ambassadeurs m'ont « rondement confessé qu'ils sont trop durs pour estre « acceptés [3]. »

Le dénouement de cette négociation est une déclaration de don Juan d'Autriche que le roi d'Espagne vient d'accepter l'empereur comme arbitre, en désignant pour le représenter le duc de Terra-Nova. Don Juan se félicite de cette

1 I might easily discern a great conflict in himself between honour and necessity. Surely I never saw a gentleman for personage, speech and entertainment comparable to him. If pride does not overthrow him, he is like to prove a great personage. Lettre de Walsingham, du 27 août 1578. Record Office ; Lettres des ambassadeurs anglais, du 24 et du 25 août 1578 ; Blaes, Mém. in., t. III, pp. 351 et 353.

2 Arch. de Bruxelles (Réc. des prov. wall., t. I, p. 381).

3 Record Office.

résolution « affin que la petite affection que plusieurs luy « portent, combien que à tort, ne soit cause d'en retarder « le bon succès ; » il promet de s'y conformer [1].

VII.

APRÈS LE TRAITÉ AVEC LE DUC D'ALENÇON.

Le 29 août, Élisabeth adressait à Cobham et à Walsingham une lettre inspirée par la plus vive irritation. Il y avait, leur écrivait-elle, un vrai péril à permettre aux États d'introduire le duc d'Alençon aux Pays-Bas avec de si grandes forces ; ses ambassadeurs auraient dû faire des objections à ce sujet. Quant à elle, elle réclamait des États de meilleures garanties pour l'argent qu'elle leur avait prêté : elle espérait qu'ils traiteraient avec don Juan et annonçait qu'elle ne les soutiendrait pas, car rien n'était plus contraire à la raison que de voir des choses déshonorantes et injustes demandées par des sujets à leur roi [2]. Lors même que les États ne traiteraient point avec don Juan, ils ne pouvaient pas admettre le duc d'Alençon avec des forces aussi considérables, ce qui conduirait à l'annexion à la France. Elle recommandait donc à ses ambassadeurs d'avoir l'œil ouvert sur les États, de les admonester fré-

1 Déclarations de don Juan, du 29 août et du 1er septembre 1578. Blaes, Mém. in , t. III, pp. 361 et 363. L'ambassadeur de l'empereur et les députés des États-généraux présentèrent leur rapport dans les premiers jours de septembre. Gachard, Actes des États-généraux, t. II, pp. 21 et 23.

2 Shall not persist in any unreasonable case such as shal be unhonourable and unjust to be demanded by subjects from a king.

quemment et de veiller à ce qu'ils ne fissent rien à leur insu en ce qui touchait l'aide de la France [1].

Walsingham, qui depuis longtemps était partisan de l'intervention active de l'Angleterre dans les Pays-Bas, recevait avec peine les messages d'Élisabeth, et en ce moment même il adressait à l'un de ses conseillers Christophe Hatton une lettre qu'il faut signaler avec quelque soin : « Est-« il bon que les Pays-Bas passent au pouvoir de la France « et renonçent à jamais à leur bonne volonté pour la cou-« ronne d'Angleterre ? Rien peut-il être plus préjudiciable « à l'Angleterre qu'une résolution qui peut nous faire per-« dre cette bonne volonté ? Assurément, ces populations « qui souffrent profondément, ne veulent plus dépendre « des hésitations de l'Angleterre et seront réduites à recou-« rir à un remède si dangereux qu'on peut en dire : *Medi-« cina morbo deterior*. Nous faisons ce que nous pouvons « pour les empêcher de prendre quelque décision funeste ; « nous leur donnons l'espoir qu'à notre retour la reine, « mieux informée de l'état de leurs affaires, prendra une « autre résolution pour les assister ; mais, quand elles « voient combien nous sommes portés à hésiter et à varier, « elles désespèrent de recevoir quelque bien de nous. La « reine ne trouvera jamais une semblable occasion de leur « être utile en leur accordant le secours qu'elles lui de-« mandent.... Lorsque les avis des conseillers les plus « sages et les plus fidèles ne peuvent éclairer une reine « douée d'une si haute raison, c'est un signe que Dieu a

1 Lettre d'Élisabeth à Walsingham et à Cobham, du 29 août 1578. Record Office.

« fermé son cœur pour l'empêcher de voir et d'exécuter ce « qui serait sa sûreté ; et nous qui l'aimons, nous dont la for- « tune est attachée à la sienne, nous ne pouvons y penser « sans nous affliger. Nous nous considérons comme bien « malheureux d'avoir été employés dans une mission dont « l'issue sera si triste [1]. »

Le même jour, Walsingham écrivait à Burleigh : « Il « faut avoir une bonne provision de patience pour s'acquit- « ter d'un service comme le nôtre, car l'on est presque hon- « teux de montrer sa figure. La reine ne se contente pas « de s'aliéner les cœurs de ce peuple ; elle se fera haïr du « monde entier : partout elle ne trouvera que des ennemis. « Le duc d'Alençon sera mécontent. Le roi de Navarre et « le prince de Condé verront combien peu l'on doit compter « sur elle ; et, quant au duc Casimir, il maudit le jour où « il a quitté l'Allemagne en compromettant à cause d'elle « sa réputation [2]. »

En ce moment, Bacqueville a quitté l'Angleterre ; mais le duc d'Alençon y envoie le premier gentilhomme de sa chambre, le brillant Bussy qui vient de traiter avec les États. Il est chargé de déclarer qu'en ce qui touche le mariage, Élisabeth peut disposer de lui comme il lui plaît [3], et que, pour ce qui concerne les Pays-Bas, il n'a d'autre désir que de se laisser diriger par sa volonté. La reine d'Angleterre, témoin d'une si vive affection, ne s'intéressera-t-elle pas à son honneur et à sa grandeur [4] ?

1 Lettre de Walsingham, du 9 septembre 1578. Wright, t. II, p. 93.

2 Lettre de Walsingham à Burleigh, du 9 septembre 1578. Record Office.

3 As should please your self.

4 Lettre du comte de Sussex, du 28 août 1578. Mem. of Chr. Hatton, p. 81.

Le 17 septembre 1578, les ambassadeurs anglais se rendent à l'assemblée des États-généraux et déposent une proposition, dont le double but est de les obliger à veiller à ce que le duc d'Alençon ne puisse point se rendre maître du pays par la force et à prendre dans toutes leurs négociations avec lui l'avis préalable d'Élisabeth.

La reine d'Angleterre exige que, sans plus tarder, les États lui remettent, pour garantir leurs emprunts, de l'argenterie, des bagues et des joyaux.

Ils ne proposeront pas à don Juan des conditions qu'il ne serait pas raisonnable d'offrir à un prince ; et ils se contenteront en ce cas d'estre avisés par les ministres de la « royne d'Angleterre pour se régler sur ce que les dicts « ministres jugeront convenir. « Ils donneront l'assurance : « qu'en tout et partout ils se conformeront au bon plaisir « de Sa Majesté. »

De plus, ils ne permettront pas que le duc d'Alençon, sous prétexte de les aider, « aie tel pouvoir et auctorité qu'il « puisse venir à se faire maistre du pays... A ceste fin « prendront les Estats advis et conseil de Sa Majesté sur « les moyens et conditions qu'ils auront à recepvoir l'ayde « et secours du dict seigneur duc, tant pour le nombre de « ses gens que pour l'ordre et manière de l'auctorité qu'il « usera en ces pays [1]. »

C'était trop exiger pour que les États souscrivissent sincèrement à des prescriptions si humiliantes.

Trois jours après, Walsingham et Cobham reparaissent dans la même assemblée et demandent qu'on adhère à

1 Record Office ; Archives d'Ypres.

l'armistice proposé par l'empereur. Les États se bornent à répondre que sans doute Élisabeth ne trouvera pas mauvais « qu'ils continuent l'exploict des armes contre les enne- « mis de leur patrie [1]. »

VIII.

DÉPART DE WALSINGHAM.

Dans les derniers jours de septembre 1578, Walsingham réclama ses passeports [2] ; mais il avait trouvé (on ne sait à quel prix), assez près du prince d'Orange et dans le conseil des États-généraux, un homme intelligent et habile qui désormais devait correspondre secrètement avec lui. C'était un ancien moine bourguignon, nommé Jacques Rossel, qui avait embrassé les doctrines de la Réforme. Il était astucieux, habile, envieux. Dès 1576, il avait été nommé par les États commissaire extraordinaire et conducteur des gens de guerre tant de cheval que de pied. On affirmait que c'était lui qui avait écrit la fausse lettre revêtue de la signature du conseiller Hessele, dont on avait fait le prétexte des troubles de Gand [3], et c'était peut-être de ce chef qu'il s'était fait payer une pension de cent écus. Personne ne pouvait communiquer des renseignements plus intéressants ; car, « comme il démonstroit avoir bon zèle à la patrie, il « estoit lors employé en commissions secrètes pour le ser-

1 Arch. de Bruxelles.

2 Le passeport délivré aux ambassadeurs anglais porte la date du 28 septembre.

3 Mém. sur le baron de Montigny, publiés par M. Blaes, p. 8.

« vice des Pays-Bas [1]. » — « Tout est chaos ici, écrivait-il « à Walsingham ; mais il n'est point de fleur dont l'abeille « ne retire quelque miel. » Nous avons retrouvé ses lettres au Record Office, et elles prendront place parmi les documents les plus importants et les plus précieux que nous ayons eu à consulter.

Walsingham, rentrant à Londres, trouve la reine mécontente et peu disposée à s'arrêter à quelque résolution énergique ; elle attend un nouvel ambassadeur du duc d'Alençon. « Il dépend d'elle de conserver ou de perdre l'affec- « tion des habitants des Pays-Bas : rien ne lui a nui « davantage que ses perpétuelles hésitations, dans les- « quelles on ne voit qu'un jeu.. Que Dieu écarte d'elle la « pensée de ce mariage [2] ! »

1 Mém. an., publiés par M. Blaes, t. II, p. 262, et t. V, p. 345.
2 Lettre de Walsingham, du 9 octobre 1578. Mem. of Chr. Hatton, p. 93.

CHAPITRE X.

LE DUC D'ALENÇON A MONS.

(juillet — août 1578)

Le duc d'Alençon à Mons. — Le duc d'Alençon s'appuie sur le comte de Lalaing. — Il s'adresse au seigneur de la Motte. — Premiers faits d'armes.

I.

LE DUC D'ALENÇON A MONS.

Rien n'est moins solennel, rien ne semble d'un plus triste présage que l'entrée du duc d'Alençon à Mons.

Le 11 juillet, un exprès vint annoncer au comte de Lalaing que le duc d'Alençon était arrivé aux frontières du Hainaut. Il réclamait une lettre de sauvegarde, qui fut aussitôt signée par le comte de Lalaing et les abbés de Cambron, de Crespin et d'Hasnon ; mais telle était la crainte des bandes françaises qu'on y stipula qu'il n'entrerait à Mons qu'avec huit chevaux [1].

Le comte de Lalaing envoya aussitôt au-devant du prince français son frère le seigneur de Montigny ; mais la soirée se passa sans qu'il revînt, et ce ne fut que le lendemain samedi 12 juillet 1578 vers onze heures du matin qu'on

1 Mém. du comte de Lalaing. Gachard, La Bibl. Nat. de Paris. t. I, p. 187.

vit entrer à Mons le duc d'Alençon, dont la fatigue avait ralenti le voyage. On le portait dans une litière qu'escortaient quelques gentilshommes. Bien que le temps eût manqué pour une réception solennelle, les bourgeois lui firent le plus sympathique accueil, et, le soir étant venu, des feux de joie s'allumèrent dans les rues [1].

Le duc d'Alençon ne répondait guères à ce que l'on attendait du frère de la belle Marguerite de Navarre. Un témoin oculaire le dépeint comme un petit homme ayant le nez camus, de la taille du comte de Lalaing et aussi laid que lui [2].

Le duc d'Alençon adressa une lettre aux États-généraux pour leur faire connaître que, précédant les troupes qui avaient été levées dans presque toutes les parties de la France, il s'était rendu à Mons en toute diligence et qu'il espérait y résoudre avec eux les points qui avaient donné lieu à des contestations [3].

Dans une autre lettre, il annonce aux États d'Artois qu'il a réuni ses forces à la réquisition des États, selon le traité entamé avec lui, contre la tyrannie et l'oppression de l'Espagnol : ce qui est une juste et sainte entreprise. La résolution définitive dépendra des États particuliers des provinces. Il fera connaître par ses actions le sentiment qui l'anime et espère que personne n'ajoutera foi aux accusations de ses ennemis, « d'aultant, ajoute-t-il, que aulcuns

1 Lettre du comte de Lalaing, du 12 juillet 1578, Blaes, Mém. an. t. II, p. 306 ; Lettre du comte du Rœulx, du 16 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles) ; Avis du 16 juillet 1578 (Arch. Nat. à Paris, K. 1545).

2 Lettre du comte du Rœulx, du 16 juillet 1578.

3 Record Office ; Arch. de la Haye (13 juillet 1578).

« jaloux de vostre bonheur et envieux de la bonne et syn-
« cère volonté que je porte au bien, salut et repos de
« ceste patrie, pourront avoir semé parmi le peuple quel-
« que mauvaise ou sinistre oppinion de mes intentions. »
Il proteste vivement de son désintéressement : « Je ne suis
« meu ou poussé en rien de nulle ambition, ni grandeur
« autre que celle que j'ai, mais seulement curieux d'hon-
« neur, embrassant vostre protection à l'encontre de tous
« vos ennemis, et j'y emploieray pour cela, de bien bon
« cœur, tous les moyens que Dieu a mis en ma puissance
« et ma vie propre [1]. »

Enfin il mande au prince d'Orange qu'il l'engage à venir le rejoindre à Mons ou à envoyer près de lui quelqu'un des siens. Son désir est d'entretenir « une bonne intelli-
« gence et correspondance ensemble », en enlevant à l'ennemi l'espoir qu'il fonde sur de subtils moyens et inventions tendant à les diviser [2].

Il s'adresse aussi au duc Casimir pour lui expliquer les motifs de sa venue aux Pays-Bas.

Ce n'est qu'à l'archiduc Mathias que le duc d'Alençon n'écrit point. « Le duc d'Alençon a fait dire expressément
« qu'il ne vouloit avoir affaire avec l'archiduc Mathias,
« mais avec les Estats tant seullement : ce qui apporta tel

1 Lettre du duc d'Alençon, du 21 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre du duc d'Alençon, du 13 juillet 1578. Arch. de La Haye ; Groen, t. VI, p. 404 ; Van Hasselt, t. III, p. 378. — C'était un bruit fort répandu que le duc d'Alençon se rendait dans les Pays-Bas pour renouveler contre les protestants une Saint-Barthélemy : They are about to playe such a tragedie in this countrie, touching matters of the state and religion, écrivait Walsingham le 4 mai 1577. Brit. Mus., Titus, II.

« soupçon à l'archiduc qu'entendant les nouvelles il com-
« mença à pleurer [1]. »

Les réponses se succèdent.

Les États-généraux ont déclaré au duc d'Alençon qu'ils étaient fort reconnaissants de sa prompte venue, qu'ils chargeaient le duc d'Arschot de le complimenter, mais qu'ils désiraient que dorénavant on traitât de concert avec les ambassadeurs de la reine d'Angleterre [2].

Les États d'Artois se bornent à annoncer au duc d'Alençon qu'ils enverront vers lui leurs députés [3].

Le duc Casimir affirme qu'il est prêt à aider quiconque combattra les Espagnols [4].

Quant au prince d'Orange, il ne répond pas à l'appel du duc d'Alençon, mais il charge son confident Théron de lui baiser les mains et de lui dire combien il est son serviteur [5]. « Il faut prendre patience, » écrit Mondoucet [6].

Cependant le duc d'Alençon a hâte de se former une cour brillante. Le conseil de la ville de Mons se relâche de sa sévérité ; il autorise l'entrée de plusieurs seigneurs de France, mais sans armes ; il permet au prince de prendre

1 Lettre du 15 juillet 1578. Groen VI, p. 416.

2 Blaes, Mém. inéd. t. II, p. 318 ; Arch. de la Haye ; Record Office (19 juillet 1578). — Le 21 juillet, les États-généraux écrivirent aux Quatre-Membres de Flandre que le duc d'Arschot était envoyé vers le duc d'Alençon, que le traité n'était pas encore achevé et qu'il était à désirer qu'on ne fît rien en Flandre contre l'Union. Arch. d'Ypres.

3 Lettre des États d'Artois, du 24 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

4 Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p., p. 217 (31 juillet 1578).

5 Lettre du prince d'Orange à Des Pruneaux, du 17 juillet. Bibl. Nat. de Paris, 3277 ; Groen t. VI, pp. 418 et 421.

6 Lettre de Mondoucet, du 16 juillet 1578.

avec lui sa garde suisse composée de cent vingt arquebusiers et de soixante hallebardiers [1].

Le duc d'Alençon a fait venir à Mons toute sa maison. On voit s'avancer dans les rues, à la suite de ses serviteurs et de ses pages, vingt grands chevaux magnifiquement caparaconnés, deux sommiers chargés d'or et d'argent, seize mulets qui portent la vaisselle et les tapisseries. Tous les courtisans étalent de riches joyaux et des vêtements brodés d'or ; les gardes du corps sont habillés de soie pourpre afin d'éblouir les yeux.

Puis le duc d'Alençon prend place dans une procession, et les Français qui l'entourent, sont si nombreux que le peuple s'effraie. L'ordonnance de la veille est révoquée : on exige qu'ils sortent tous de la ville.

On raconte à Paris qu'il y a tous les jours en l'honneur du duc d'Alençon des banquets et des fêtes : ce qui fait dire à Catherine de Médicis : « Il s'est enfui comme un « mendiant à notre honte et à la sienne ; mais aujourd'hui « il se conduit en prince [2]. »

Le duc d'Alençon a pris, dit-on, le titre de comte d'Artois parce qu'il le considère comme l'un des apanages de la couronne de France [3].

Quelques jours après, on voyait réunis à Mons les ambassadeurs du pape, du roi de France, du duc de Mantoue, du duc de Ferrare, du duc de Savoie, de la République de

1 Rés. du conseil de la ville de Mons (16 juillet 1578).

2 Lettres de Saracini.

3 Avis de Mons (juillet 1578), et Rapport du 23 juillet 1578. Arch. de Bruxelles ; Lettre de Languet, du 3 août 1578 ; Lettre de Saracini, du 23 juillet 1578.

Venise, tous accourus pour engager le duc d'Alençon à ne pas allumer dans les Pays-Bas un incendie qui embraserait peut-être toute l'Europe.

L'archevêque de Nazareth arriva le premier [1]. Il exprima le désir du Père commun des fidèles de voir la paix rétablie [2]. Jamais ses efforts n'avaient manqué à tout ce qui eût permis d'atteindre ce résultat, et en ce moment même il offrait une médiation qu'il espérait voir acceptée par Philippe II [3].

Le duc d'Alençon répondit qu'il avait bien entendu les pieuses remontrances de Sa Sainteté et qu'il espérait, avec l'aide de Dieu, en faire son profit ; « mais, ajoutait-il, comme « amateur du repos et conservation de l'Église catholique, « nous a semblé estre chose digne de nous et acte vraiment « chrestien d'assister, secourir et aider les pauvres affligés « et d'avoir pitié et compassion de leurs misères et afflic- « tions, estant le vrai moien et seul remède de parvenir à « une bonne et salutaire paix et d'assoupir et estaindre « les hérésies et nouvelles sectes qu'on voit journellement « pulluler en ces pays [4]. » Étrange contraste avec le langage que tenait en son nom Bacqueville à Euston-hall !

L'envoyé vénitien Giovanni Michieli a raconté lui-même

1 Catherine de Médicis, en hâtant le départ du nonce, avait insisté pour qu'il cachât tout concert avec elle. Groen, t. VI, p. 426.

2 Lettre de l'archevêque de Nazareth, du 25 août 1578 (Arch. de Simancas). Peu après il fut rappelé à Rome. Le pape avait jugé que, sa mission de paix ayant échoué, il ne pouvait prolonger son séjour sans manquer à sa dignité.

3 Rapport du 14 août 1578. Réc. des prov. wall. t. I, p. 357 (Arch. de Bruxelles).

4 Lettre du duc d'Alençon, du 27 juillet 1578. Theiner, t. II, p. 628.

son infructueuse démarche près du duc d'Alençon qui lui répliqua qu'il avait bien réfléchi et qu'il ne pouvait se retirer. Le jeune prince avait vingt-quatre ans. Bien qu'il cherchât à élever sa taille en portant de hautes chaussures, elle était plutôt petite que médiocre, et l'épaisseur du corps faisait contraste avec la maigreur des jambes. Sa figure était fort marquée de la petite vérole ; son teint était terreux et livide comme celui du roi, mais il avait le regard plus doux et les yeux plus vifs. On le disait fort abordable, et son esprit était assez bon. Malheureusement le jugement chez lui ne répondait pas à l'esprit, et il subissait l'influence de trois ou quatre courtisans. Le principal était Bussy d'Amboise, qui à trente ou trente-deux ans commandait toute son infanterie, sans expérience, sans sincérité, aussi dépourvu de jugement que son maître, se laissant aller à des dépenses qui égalaient les siennes, du reste entraîné par ses passions et dominé par ses intérêts. Parmi les autres on citait Simier et Neuville. La jalousie des mignons provoquait celle des deux frères.

Le duc d'Alençon avait réuni à son apanage d'importantes provinces au centre du royaume, le Berry, l'Anjou, la Touraine « l'œil de la France » ; il possédait un revenu d'au moins un million de francs ou de trois cent cinquante mille écus d'or. Jamais fils de France ne porta si haut sa fortune ; mais il avait voulu avoir une cour, des gardes à pied et à cheval, des Suisses, des arquebusiers, des pages, une chapelle, une musique, tout ce que se donnent les rois, et il était arrivé par ses largesses à se ruiner rapidement de jour en jour. Sa générosité jointe à l'ardeur belliqueuse qu'il montrait, attirait vers lui le cœur de la noblesse de

France, tandis que l'indolence de Henri III excitait de profonds murmures ; et l'on assurait qu'en dehors de ses projets aux Pays-Bas, il voulait non-seulement se faire reconnaître comme lieutenant-général du royaume, mais aussi réclamer le duché de Bretagne, qui, selon lui, appartenait de droit au frère du roi [1].

Au milieu de ces ambassadeurs du pape, de la république de Venise, du duc de Savoie passe presqu'inaperçu le confident des secrets de la reine-mère, l'abbé Gadagne [2]. Il engage le duc d'Alençon à ne pas perdre de vue qu'il est plus aisé de conduire les peuples des Pays-Bas par la douceur que par la force [3] ; mais il a été de plus chargé de lui remettre vingt mille écus. L'ambassadeur d'Espagne l'a appris et s'en est plaint. « C'est bien peu de chose, a « répondu Catherine ; pouvais-je laisser mon fils mourir « de faim [4] ? »

II.

LE DUC D'ALENÇON S'APPUIE SUR LE COMTE DE LALAING.

Champagney disait à Alféran que le comte de Lalaing, après le prince d'Orange et le duc d'Arschot, était le premier seigneur du pays. « Il pouvoit beaucoup et avoit de bonnes

1 Relation de Giovanni Michieli.

2 Gadagne ou Guadagni, issu d'une famille florentine, était aumônier de Henri III et de Catherine de Médicis, qui lui avaient donné l'abbaye de Turpenay en Touraine.

3 Che quei popoli si poterano più facilmente dominare con l'amore che con la forza.

4 Lettre de Saracini, du 3 août 1578.

« parties, de l'acquis, outre le naturel, pour les lettres qui « estoient en luy et l'âme bonne qui estoit le meilleur. » Mais il fallait veiller à ce qu'il ne fît pas les choses à demi ; il avait les défauts de toutes les intelligences d'un ordre inférieur, l'hésitation, l'incertitude, l'inconstance dans les projets et dans les résolutions.

Si le comte de Lalaing, plus que le duc d'Arschot, exerce une influence considérable sur la noblesse, il ne faut pas oublier qu'elle était plus nombreuse dans le Hainaut que partout ailleurs. Il l'avait groupée autour de lui dans la même hostilité aux théories des novateurs, et, en appelant le duc d'Alençon, il espérait surtout trouver en lui un bouclier contre les usurpations du prince d'Orange.

Le duc d'Alençon se montrait fort disposé à se laisser persuader qu'il était d'une sage politique de rompre avec le Taciturne et de rallier les catholiques autour de lui ; il n'ignorait pas qu'au sein des États-généraux une majorité nombreuse quoique timide réclamait l'exécution de la Pacification de Gand dans les garanties qu'elle donnait au culte catholique. Il savait qu'en Flandre il avait fallu, pour l'étouffer, toutes les violences d'Hembyze et de Ryhove. Restaient deux provinces où l'antique foi du pays se maintenait encore à l'abri des persécutions : le Hainaut et l'Artois. Telle était, dans le premier plan du duc d'Alençon, la double base sur laquelle il espérait fonder sa domination. Le comte de Lalaing lui assurait le Hainaut : c'était du sieur de La Motte qu'il attendait la remise de l'Artois [1].

1 La correspondance du sieur de La Motte (Valentin de Pardieu) a été publiée par M. Diegerick.

III.

LE DUC D'ALENÇON S'ADRESSE AU SEIGNEUR DE LA MOTTE.

Le duc d'Alençon s'adresse en termes affectueux au chef des Malcontents, au seigneur de La Motte qu'il espère ramener à son parti. Il envoie spécialement vers lui le sieur d'Alféran : « J'ay bien voulu vous advertir, lui « dit-il, comme celuy que je sçais avoir tousjours eu en « singulière recommandation le repos, liberté et conserva- « tion du pays, et le présent porteur vous fera entendre « aulcune chose dont je luy ay donné charge [1]. » Le comte de Lalaing avait joint à cette lettre quelques mots pour engager le seigneur de La Motte à se conformer à ce que lui écrivait le duc d'Alençon [2].

Quelle était donc la mission secrète remplie par Alféran près du seigneur de La Motte ? Rien moins que de lui proposer de l'aider à s'emparer des Pays-Bas en y maintenant la religion catholique et en chassant le prince d'Orange.

La Motte répond fièrement qu'il a donné sa foi à un seul prince et qu'il combattra le duc d'Alençon aussi bien que le prince d'Orange [3] ; puis il instruit les États de Flandre qu'Alféran lui a remis des lettres « avec beaucoup de per-

1 Lettre du duc d'Alençon, du 15 juillet 1578. Diegerick, Corr. du seigneur de La Motte. — Cette lettre fut remise au seigneur de La Motte le 19 juillet.

2 Lettre du comte de Lalaing, du 16 juillet 1578. Diegerick, Corr. du seigneur de La Motte.

3 Rapport du 10 août 1578 (Arch. d'Ypres) ; Lettre du 15 août 1578. Record Office.

« suasion pour le faire parvenir à ses intentions », et il leur signale les circonstances dangereuses que cette matière peut offrir [1].

Les amis du duc d'Alençon se montrent mécontents : « Les mouches et tarentes en ces costés d'Arthois sont « extrêmement mordantes [2]. »

IV.

PREMIERS FAITS D'ARMES.

Mondoucet, dès le lendemain de l'arrivée du duc d'Alençon, lui adressait deux conseils : le premier de se faire aimer, c'est-à-dire de maintenir la discipline ; le second de se faire honorer, c'est-à-dire de se mettre en réputation par quelque exploit, ne fût-ce que la conquête de Maubeuge ou d'une autre bicoque [3].

Le duc d'Alençon suit au moins une partie de ces avis. Il s'agit d'éblouir les yeux des populations [4], de donner à un pouvoir naissant le baptême de la gloire.

Un manifeste pompeux dénonce les adversaires et ennemis conjurés [5] ; mais on réserve des lettres de sauve-garde au comte de Lalaing et à ses amis. Il en est une notamment qui est adressée à la mère de madame de Lalaing, cette comtesse d'Arenberg, dont le mari a péri sous les coups

1 Lettre du seigneur de La Motte, du 20 juillet 1578.
2 Bibl. Nat. de Paris, 3324, f. 196.
3 Lettre de Mondoucet, du 16 juillet 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.
4 To blear the eyes of this people.
5 Arch. Nat. à Paris, K. 1544.

des Gueux à la journée d'Heiligerlée : elle la refuse et écrit à don Juan : « Je n'ay jamais prétendu autre protec-« tion que celle du roy [1]. »

Cependant les armements français sont terminés, et les cloches des réjouissances se taisent pour laisser parler le canon.

Bussy se place à la tête de deux mille hommes pour former le siége de Maubeuge. Il est repoussé ; mais deux jours après les Espagnols se retirent [2].

En même temps, le comte de Rochepot se présente devant Cambray. Le sieur d'Inchy qui y commande, allégue qu'il n'a pas d'ordre des États et ferme les portes.

Les conquêtes se réduisent à la prise du château d'Havré ; et le duc d'Alençon juge ce succès assez éclatant pour en instruire immédiatement les États [3].

Hélas ! ces troupes dont le duc d'Alençon se montre si fier, sont incapables de tenir tête à quelques vétérans espagnols, et, dès le premier jour, le comte de Lalaing croit utile « de ne laisser de dire aux États-généraux qu'il fait « grandement à craindre que, si elles ne sont secourues, « elles ne reçoivent une mauvaise main à leur entière « ruine [4]. »

1 Arch. de Bruxelles (19 août 1578).

2 Lettre du duc d'Arschot, du 23 juillet 1578. Blaes, Mém., t. III, p. 18. — « Si les gens de Mons, écrivait le comte du Rœulx, estoient si gens de « bien de ne point laisser rentrer, je pense que seroit bien ayse avant « peu de jours de rentrer à Paris. » Lettre du comte du Rœulx, du 20 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettres du duc d'Alençon aux États-généraux, du 26 et du 27 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles et d'Ypres).

4 Lettre du comte de Lalaing, du 25 juillet 1578. Diegerick, Lettres du comte de Lalaing.

« La furie franchoise, écrit le comte du Rœulx, n'est « que pour une pointe [1]. »

Si don Juan, portent les correspondances espagnoles, eût été soutenu par Philippe II, il eût pu profiter des occasions favorables [2]; mais rien n'est plus triste que la position de don Juan. Les États recrutent des reîtres. L'armée du duc d'Alençon s'avance au midi ; celle du duc Casimir au nord. Don Juan peut tout au plus opposer dix ou douze mille gens de pied et cinq mille chevaux à quarante mille fantassins et à quatorze mille cavaliers [3]. Seul il ne reçoit pas de renforts, et le silence règne toujours à Madrid. « Le roi, écrit-il à son ami Rodrigue de Mendoça, me « garde plus de rigueur qu'au plus pauvre chrétien, qu'au « plus mauvais des hommes qu'on voie aujourd'hui. J'aurai « à rendre compte de mes actions, et ce compte comment « pourrai-je le rendre, pauvre misérable abandonné de « tous ? Je ne sais que ce que je puis faire. Que sera-ce « sinon me jeter au-devant de l'épée des ennemis et mourir « avec honneur ?

L'ardeur belliqueuse l'emporte. Don Juan, malgré l'infériorité de ses forces, attaque l'armée des États à Rymenam dans une position fortifiée avec soin. Déjà les premiers rangs s'entrouvrent devant l'énergique attaque des Espagnols ; mais le colonel Jean Norris se porte au-devant

1 Lettre du comte du Rœulx, du 15 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

2 Gachard, Corr. de Philippe II, t. V.

3 Des Pruneaux évaluait les forces de don Juan à dix ou douze mille hommes de pied et à six cents chevaux ; celles des États à dix mille hommes de pied, à trois mille Anglais et Écossais, à douze cents chevaux et à trois mille reîtres. Bibl. Nat. de Paris, ms. 3283.

d'eux, suivi des Anglais et des Écossais, et leurs efforts sont repoussés [1].

Lorsqu'on annonce à Élisabeth que le régiment de Norris a réduit à la retraite les vieilles bandes espagnoles, son orgueil s'exalte autant que la veille elle cédait à la crainte ; et elle envoie en toute hâte un courrier à Walsingham pour qu'il annonce aux États qu'elle leur prêtera cent mille livres et qu'elle leur enverra douze mille hommes sous les ordres de Leicester [2]. Elle a enfin reconnu, écrit Knollis, que les Espagnols ne sont pas de tels diables qu'on les lui avait dépeints [3] ; mais, cette fois encore, rien n'est plus variable que les résolutions de la reine d'Angleterre.

1 Lettre du comte de Boussu, du 1er août 1578. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 56.

2 Lettre de Burleigh, du 9 août 1578. Record Office.

3 Lettre de Knollis, du 10 août 1578. Id.

CHAPITRE XI.

LA MISSION DE BELLIÈVRE.

(juillet et août 1578)

Bellièvre à Mons. — Sa harangue aux États-généraux. — Nouvelles négociations avec don Juan. — Bellièvre rentre en France.

I.

BELLIÈVRE A MONS.

Henri III, dominé par la crainte de rompre à la fois avec Philippe II et avec Élisabeth, souhaitait que son frère revînt de Mons ; et, dans son désir de pacifier les Pays-Bas, il avait résolu d'y envoyer sans retard l'un de ses conseillers les plus habiles, Bellièvre qui déjà avait rempli ailleurs des missions importantes. Il justifiait le jugement que portait de lui le prince de Parme : *Vir in primis callidus, ad simulanda negotia mire compositus* [1].

Ce fut par des lettres du 21 juillet 1578 que Henri III annonça aux États-généraux l'envoi de Bellièvre, « tant « pour vous asseurer de nostre bonne volonté et vous offrir « les moyens que Dieu nous a donnés pour vous procurer

1 Strada.

« le bien qui vous est nécessaire, que pour vous déclarer et « faire entendre aulcunes choses de nostre part [1]. »

Bellièvre traverse Cambray et Valenciennes et s'arrête à Mons. Partout il trouve les populations fort animées contre les Espagnols, et, dans le rapport qu'il adresse à Henri III, il insiste à la fois sur la résistance que rencontre don Juan et sur l'affaiblissement du crédit du prince d'Orange. Don Juan a fait brûler un grand nombre de maisons partout où on lui résistait, et les forces dont il dispose ne sont plus assez considérables pour tenir la campagne contre celles des États, qui s'accroissent chaque jour. Quant au prince d'Orange, les habitants du Hainaut et de l'Artois s'éloignent de lui « pour ce qu'ils commencent à « estimer qu'il est trop fin pour eulx. » On se plaint des dépenses dont il charge le pays ; on lui reproche d'avoir fait venir trop de reîtres « pour fortifier le parti de la nou- « velle religion et pour mieulx establir sa domination. » En se faisant créer lieutenant-général de Mathias, il a supplanté le comte de Lalaing ; il a remis la direction des affaires entre les mains de ceux de la nouvelle religion et l'a introduite dans plusieurs provinces au mépris de la Pacification de Gand. Non-seulement en Hollande et en Zélande, mais aussi à Gand, on a démoli les églises et chassé les prêtres : c'est ce qui a porté les cathôliques du Hainaut à appeler les Français « afin de faire teste au « prince d'Orange et rompre ses menées [2]. »

1 Arch. de la Haye et d'Ypres. — Ce ne fut que le 6 août que Catherine de Médicis fit part à Castelnau, du voyage de Bellièvre. Pr. de Castelnau, p. 559.

2 Lettre de Bellièvre à Henri III, du 27 juillet 1578. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 15891.

A peine Bellièvre était-il arrivé à Mons que le duc d'Alençon le fit appeler afin de connaître la mission dont il était chargé. Bellièvre lui déclara que Henri III n'approuvait point son entreprise, conformément à son devoir de roi légitime et chrétien. A quoi pouvait servir de réunir une armée si l'argent manquait pour la payer, et ne la verrait-on pas, à défaut de solde, attirer sur lui plus de haine qu'on n'avait mis de zèle à réclamer son appui ? L'état du trésor et la pauvreté du peuple en France mettaient obstacle à ce qu'il fût aidé. Il s'exposait au blâme d'avoir rompu la paix établie par Henri II, et, depuis son départ, les mouvements des Huguenots faisaient redouter de nouvelles discordes civiles. Étant issu du plus noble sang de la chrétienté, il ne pouvait oublier que, pour soutenir sa querelle, il devait à la fois lui donner pour bases la raison et la force. D'une part, on l'accusera d'avoir accepté la protection de sujets qui veulent se soustraire à l'obéissance de leur prince naturel ; d'autre part, ses ressources sont bien faibles pour lutter contre l'un des plus puissants monarques qui aient régné depuis huit cents ans. Il convient à son honneur, aussi bien qu'au devoir et à la raison de suivre les conseils du roi de France et de seconder les efforts qui seront tentés pour établir une paix stable, dont il retirera peut-être plus d'avantages que d'une guerre périlleuse. S'il s'y résout, le roi son frère le recevra avec joie, et ses bonnes grâces seront assurées à tous ceux qui ont pris part à cette expédition.

Le duc d'Alençon se borna à répondre : « Il est trop « tard : le sort en est jeté. Je ne suis point venu icy pour « m'en retourner sans combattre. Je choisiroie plustost la

« mort que de recevoir ceste honte. Ce n'est pas moy qui « ay persuadé ces peuples de se soubstraire à l'obéissance « du roy d'Espaigne ; ils ont ont esté constraincts de ce « fere par la barbarie plus que turquesque des Espaignols. « Je suis venu à leur secours et je tiendray la promesse « que je leur ay faicte. » Puis il chercha à démontrer qu'on ne pouvait et qu'on ne devait pas parler de la paix ; car telle était l'inimitié du peuple que jamais il ne se réconcilierait avec les Espagnols ; et, si par malheur le commandement de ces pays ne restait pas entre ses mains, Henri III pouvait être certain qu'en ce cas il n'aurait pas pour voisin le roi d'Espagne, mais tout autre prince qui les prendrait en sa protection contre les Espagnols. Il ajouta qu'avant huit jours on aurait des preuves de la bonne volonté de cette nation, que le Hainaut avait déjà résolu de le prendre pour protecteur, que l'Artois envoyait des députés au même effet [1]. Déjà d'importants résultats avaient été obtenus : le peuple aimait et désirait les Français comme leurs consolateurs, et les Espagnols n'osaient plus leur faire tête. Une seule chose le mettait en peine : il avait promis aux États d'entretenir quelque temps son armée à ses frais. Henri III ne pourrait-il pas lui prêter quinze mille livres « pour l'ayder à parvenir à un si grand « bien dont il lui auroit perpétuelle obligation? Et il auroit

1 « Quant est de le déclarer seigneur, je veoy que Monseigneur vostre frère est entré en opinion qu'ils le feront, et, à la vérité, j'ay ouy tenir ce langage à des grands se fondant que ne pouvant se fier en l'Espaignol, ne voulant aussi avoir pour mestres le prince d'Orange, la reyne d'Angleterre, ne aulcun prince protestant, il faut nécessairement qu'ils acceptent Monseigneur qui est catholique. »

« pour voisin celluy qui seroit le plus affectionné à sa « grandeur [1]. »

Cette conférence avait duré deux heures. Le duc d'Alençon ne cachait point à Bellièvre que la médiation du roi de France en faveur de la paix pourrait nuire à son entreprise. Il comptait plutôt sur un bon et notable secours ; et, comme il apprit que Bellièvre devait se rendre près de l'archiduc Mathias et des États généraux pour remplir sa mission, il se hâta d'envoyer Bussy et Mondoucet demander à Anvers qu'on hâtât les négociations et qu'on fît en sorte de retarder le plus possible l'audience de l'ambassadeur de Henri III.

II.

HARANGUE DE BELLIÈVRE AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Bellièvre avait eu soin de se munir d'un passeport des États-généraux [2] ; mais, quand il se présenta aux portes d'Anvers, on refusa de les lui ouvrir [3]. Les États voulaient d'abord arrêter certaines mesures pour lesquelles la présence de l'envoyé de Henri III les eût gênés. La plus importante était de fixer les conditions du traité avec le duc d'Alençon, que Bellièvre était chargé d'empêcher ; la seconde, non moins contraire à la mission pacifique qu'il venait remplir, avait pour but de lever un impôt « pour « résister à don Juan et à ses adhérents [4]. »

1 Lettre de Bellièvre, du 27 juillet 1578.
2 Passeport du 28 juillet 1578. Blaes, Mém. inéd., t. III, p. 41.
3 Blaes, Mém. in., t. III, p. 41.
4 Arch. d'Ypres (3 août 1578).

Bellièvre alla d'abord saluer l'archiduc Mathias, le prince d'Orange et le duc d'Arschot, auxquels il remit des lettres de Henri III ; puis il se présenta au sein des États et leur adressa une longue harangue. Il y exposait que les affaires et les fortunes devaient être communes à des pays unis par la nature ; que la France avait avec les Pays-Bas une telle communauté, une telle unité de mœurs et de religion que l'un de ces pays ne se pouvait passer de l'autre ; que l'un ne pouvait souffrir sans que l'autre souffrît aussi ; qu'ils ne formaient réellement qu'un seul sang et une seule nation ; qu'il y aurait éternellement entre eux bonne entente, paix et union. C'était sur ces considérations que se fondait le roi très-chrétien pour intervenir comme médiateur vis-à-vis du roi d'Espagne pour le bien des Pays-Bas, et aussi à raison de son désir d'assurer le repos de son frère, dont la conservation ne lui était pas moins chère que celle de sa propre personne. Quant aux moyens d'atteindre ce but, le roi très-chrétien était très-disposé à les indiquer, et il priait aussi les États de lui faire connaître ce qu'ils désiraient de lui, le considérant non point comme un juge placé au-dessus d'eux, mais comme le meilleur de leurs voisins et de leurs amis [1].

Bellièvre eut à attendre assez longtemps la réponse des États, et le séjour d'Anvers lui était peu agréable. Il y avait rencontré le docteur Junius qui le poursuivait sans relâche pour réclamer au nom du duc Casimir les sommes que Henri III lui avait promises depuis longtemps. Les

1 Arch. de la Haye, Dép. de France, t. Ier, p. 10 ; Bibl. Nat. de Paris, 15891, f. 3. — Le discours de Bellièvre fut imprimé.

reîtres, soutenus peut-être par le duc d'Alençon, ne songeraient-ils pas à les réclamer les armes à la main ? Tous les chefs de la levée qui fut faite pour envahir la France, se retrouvent dans celle que le duc Casimir conduira aux Pays-Bas. Dieu veuille qu'il ne leur soit pas fait ouverture par les sujets désobéissants [1] !

Ce fut aussi à Anvers que Bellièvre apprit que les Huguenots y avaient envoyé des ministres s'aboucher avec les Gueux. En cela ils étaient aidés par le prince d'Orange et la reine d'Angleterre ; c'étaient de secrètes menées qu'il n'était pas au pouvoir de Henri III d'empêcher.

Mais ce n'était pas seulement les ministres que les Huguenots chargeaient de négocier à Anvers. Ils y avaient aussi député le brave La Noue ; et, comme Bellièvre lui rappelait sa promesse à Henri III de ne pas se rendre sans son congé dans les Pays-Bas, il se borna à répondre qu'il avait, six mois plus tôt, fait aux États une autre promesse qu'il était avant tout tenu d'observer. Du reste, il n'avait pas suivi le duc d'Alençon ; mais il était entré au service des États comme grand maréchal de leur camp, avec une garde de cinquante arquebusiers et un traitement de treize cents florins par mois. C'était, à son avis, le bien du royaume que les gens de guerre en sortissent, et il ferait toujours connaître au roi qu'il était son fidèle sujet et serviteur. Il n'était pas possible, remarque Bellièvre, de parler avec plus de modestie que le sieur de La Noue [2].

1 Lettre de Bellièvre à Henri III, du 17 août 1578.
2 Lettre de Bellièvre à Henri III, du 19 août 1578.

III.

NOUVELLES NÉGOCIATIONS AVEC DON JUAN.

Sur ces entrefaites, diverses opinions avaient surgi et luttaient au sein des États-généraux.

Le prince d'Orange et ses amis qui avaient déjà fixé les bases du traité à conclure avec le duc d'Alençon, repoussaient toute négociation avec don Juan.

La majorité des États, encouragée par le discours de Bellièvre, était portée à la paix, et le 14 août, ils choisirent pour députés le seigneur d'Ongnies, Elbertus Léoninus et Adolphe de Meetkerke.

On assure que les États de Hainaut s'opposent à cette négociation, mais il n'en est rien : « Nous sommes fort étonnés, écrivaient-ils aux États-généraux, qu'on ait pu dire « que le peuple de Mons blâmait vos négociations pour la « paix que nous désirons comme vous, considéré que depuis « demy an dechà n'avons veu que feu et flammes en nos « maisons et le fer de nos ennemis trempé au sang des « povres habitans de ceste misérable et affligée patrie [1]. »

Le duc d'Alençon apprend bientôt que les États traitent avec don Juan et s'en plaint vivement dans une lettre adressée aux États-généraux : il va même jusqu'à défendre à Bellièvre de continuer son voyage vers don Juan [2].

Les États-généraux dans leur réponse se bornent à affir-

1 Lettre des États de Hainaut, du 22 août 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 369 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre du duc d'Alençon, du 17 août 1578. Dép. de France, t. Ier (Arch. de la Haye).

mer qu'ils n'ont agi que « pour le fruit qu'ils en attendent « au bien et au repos de leurs affaires. » — « Nous asseu- « rant, ajoutent-ils, que Vostre Alteze, selon les asseurés « tesmoignages qu'avons de sa bonne volonté et affection à « nostre repos et conservation, dont nous ne sçaurions « assez humblement le mercier, ne trouvera mauvais ce « qu'avons faict pour si bon respect [1]. »

L'archiduc Mathias semblait porté plus que personne à renouer ces pourparlers. Le bruit s'était répandu que Philippe II avait remis entre les mains de l'empereur tout ce qui se rapportait à la pacification des Pays-Bas [2], et Mathias espérait que cette médiation aurait pour résultat de confirmer son autorité. Aussi ne manqua-t-il pas d'adresser quelques lignes en allemand au comte de Schwartzenberg, ambassadeur de l'empereur, pour le prier d'exécuter sa charge en toute diligence ; car les États étaient sur le point de s'entendre avec le duc d'Alençon, ce qui rendrait toute négociation ultérieure avec don Juan plus difficile [3].

Conformément à cet avis, Schwartzenberg se rendit immédiatement au camp espagnol, d'où il écrivit aux États « que le seigneur don Juan déclaroit de se vouloir rendre « traictable en toutes choses ; » il les engageait en conséquence « à aviser à demander ce qu'ils estimeroient rai- « sonnable [4]. »

1 Lettre des États-généraux au duc d'Alençon, du 19 août 1578. Dép. de France, t. Ier (Arch. de la Haye); Recueil des États-généraux, t. IV (Arch. de Bruxelles); Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

2 Rapport du 14 août 1578. Réc. des prov. wallones, t. I, p. 357 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de l'archiduc Mathias, du 8 août 1578 (Arch. de la Haye).

4 Lettre de Bellièvre à Henri III, du 17 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 15891, f. 5.

Bellièvre était allé à Mons pour calmer l'irritation du duc d'Alençon.

Déjà les députés des États généraux se trouvaient à Louvain où don Juan s'était fait représenter par Taxis et Le Vasseur. Ils alléguaient, pour engager don Juan à la paix, diverses considérations. La continuation de la guerre exposait Sa Majesté Catholique à perdre ses États. Si la paix n'était pas faite, un accord serait conclu avant la fin du mois avec le duc d'Alençon qui réunirait son armée aux forces déjà si considérables des États. Don Juan, en poursuivant les hostilités, compromettrait sa réputation : sa retraite ne serait qu'honorable puisqu'elle se ferait à la demande de l'empereur, du roi de France et de la reine d'Angleterre, et elle assurerait à la fois le maintien de l'autorité du roi et celui de la foi romaine [1].

C'est ainsi qu'en ce moment encore, ces députés, organes de la majorité des États, protestaient de leur fidélité à la foi catholique et au roi ; mais ceux qui ne voulaient ni de la foi, ni du roi, avaient été assez habiles, sans contrarier leur mission, pour la rendre nécessairement stérile ; car, en paraissant admettre que la paix était désirable, ils la subordonnaient à des conditions qui la rendaient impossible.

Les États exigeaient qu'avant la fin du mois don Juan et toutes ses forces sortissent des Pays-Bas, que dans le même délai il remît toutes les forteresses situées sur la rive gauche de la Meuse, qu'il s'engageât à évacuer toutes les autres dans les dix-sept provinces, que toutes les mesures prises par les États fussent ratifiées, que l'archiduc Mathias

1 Record Office (15 août 1578).

fût confirmé comme gouverneur-général des Pays-Bas, qu'on laissât aux États-généraux le soin de régler tout ce qui concernait la religion, et enfin que la reine d'Angleterre, le duc d'Alençon, le duc Casimir, le roi de Navarre et ses associés fussent compris dans ce traité [1].

Don Juan n'avait pu entendre sans indignation qu'on le sommât d'évacuer toutes les places qu'il occupait, de dissoudre toutes les forces qu'il avait réunies et de se retirer lui-même comme un vaincu. Combien ne regrettait-il pas, disait-il, dans une de ses lettres, le temps où il chassait les bêtes fauves dans les forêts de Saint-Sébastien et de Santander !

Telle était la situation des choses, lorsque Bellièvre revint à Anvers ; de là il se rendit à Louvain. Il avait écrit à don Juan afin d'être reçu conformément à la charge qu'il tenait du roi de France [2].

Don Juan envoya au-devant de Bellièvre une escorte de cinq cents chevaux, et, trois jours après il le recevait dans une vieille abbaye, n'ayant auprès de lui que le prince de Parme et le sieur de la Fontaine-Dubois envoyé de Henri III.

Bellièvre, après avoir remis à don Juan la lettre dont il était chargé, lui fit connaître qu'il s'était efforcé de persuader au duc d'Alençon de rentrer en France ; il lui rendit aussi compte de sa mission près des États et ne négligea rien pour le convaincre « du sainct désir de « Henri III au bien de la paix des Pays-Bas et à la con-

1 Lettre de Bellièvre au roi, du 17 août 1578.

2 Arch. de Bruxelles. Réc. des prov. wallones, t. Ier, p. 360.

« sécration de la naturelle amitié et bonne intelligence « avecques le Roy Catholique. » Don Juan repoussa ces protestations dans un long et véhément discours. Assurément, disait-il, il avait le droit de se plaindre de la venue du duc d'Alençon, qui sans aucun juste motif prenait les armes contre le roi son beau-frère et se préparait à soutenir des sujets rebelles contre leur seigneur naturel, des hérétiques contre ceux qui voulaient maintenir la foi catholique. Préfère-t-il donc à l'amitié du roi d'Espagne et des princes catholiques celle du prince d'Orange, le plus grand rebelle et le plus grand hérétique du monde ? Ce n'est pas la première fois que Henri III fait porter de solennelles déclarations, mais quand en verra-t-on les effets ? Quand Philippe II a-t-il non-seulement porté quelque ombrage à la France, mais même hésité à lui venir en aide pendant les discordes civiles ? Il en reçoit maintenant une très-mauvaise récompense ; mais il a assez de gens sous ses ordres et assez de trésors pour se venger des injures là où il les aura reçues. « Certes, ajoutait-il, je regretterai cette « rupture ; mais je vis encore et j'ai une armée assez forte « pour soutenir la juste querelle du roi mon frère. »

Comme Bellièvre affirmait le désir de voir la paix rétablie, don Juan répliqua qu'il avait appris par l'envoyé de l'Empereur à quelles conditions les États l'avaient mise. « Je sçay bien, poursuivit-il, que tout ce qui se perd ici, « se perd au roi mon frère ; mais j'ay confiance en la juste « querelle que je défends, car c'est la cause de Dieu et des « seigneurs souverains. Il ne sera point dict que telles « gens me donnent la loy. S'ils veulent une bonne paix et « raisonnable, je suis prest à la leur accorder ; mais, en ce

« qui est de l'honneur de Dieu, c'est chose à laquelle les « rois ne peuvent, ni ne doibvent renoncer, et je m'esti- « meray heureux de mourir pour une si juste querelle. « Que l'on s'asseure que je ne quitteray rien de ce qui est « de l'honneur de Dieu ; et, quant à l'obéissance due au roi, « je ne consenteray pas qu'il y soit porté le moindre pré- « judice. Ces deux choses saulves, je suis prest à aban- « donner le pays et à accorder aux Estats toutes raison- « nables conditions de paix. »

Bellièvre ne chercha pas à justifier les propositions que les États avaient rédigées. Il déclarait qu'il y était resté étranger et avouait qu'il n'ignorait pas que ces mots : « le « roi de Navarre et ses associés » s'appliquaient aux Huguenots. C'était un point dont il n'avait ni charge, ni volonté de se mêler.

IV.

BELLIÈVRE RENTRE EN FRANCE.

En revenant à Louvain, Bellièvre y trouva les députés des États qui avaient traité sans aucun résultat avec Taxis et Le Vasseur ; mais il crut ne point devoir s'arrêter et se dirigea vers le Hainaut : il venait de recevoir l'avis que les reîtres de Casimir, pour mieux assurer le paiement de leurs créances, avaient résolu de le retenir prisonnier [1].

Peu après, il arrivait à Mons, et le premier soin du duc d'Alençon fut de lui demander ce qui l'avait le plus frappé dans la réception qui lui avait été faite. « Deux

1 Lettre de Bellièvre à Henri III, du 19 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 15891.

« choses, répartit Bellièvre : la première, c'est que, lors-
« que j'entrai, tous les seigneurs se retirèrent pour me
« faire place ; la seconde c'est que parmi les conseillers de
« don Juan il n'y en avait point un seul qui eût moins de
« quarante ans. » Il voulait faire comprendre au prince français qu'il n'avait rencontré à Mons ni ce respect, ni cette maturité de conseil [1].

Le 28 août, Bellièvre écrivit aux États-généraux pour leur réitérer « les bons et louables désirs de Henri III « de parvenir à une saincte paix ; » mais le délai assigné par les États-généraux à la négociation était trop court pour qu'on pût attendre quelque résultat. Peu de jours après, les États lui répondirent en exprimant le regret de son départ, « car la continuation de sa présence eust beau-
« coup servy pour remettre les affaires en tranquillité [2]. »

Bellièvre, avant de quitter le Hainaut [3], crut devoir donner au duc d'Alençon de sages conseils qui restèrent stériles ; car l'avis des mignons était le seul qui fût écouté. « Je n'ai jamais vu, écrivait-il à Henri III, aucune guerre « où la diligence, la valeur, la sagesse fussent plus « requises. » Il était à craindre que l'orage ne fondît sur la France ; car, en admettant que telle ne fût pas l'intention du duc d'Alençon, on pouvait moins se fier en ceux qui l'entouraient. A plusieurs reprises, il leur avait entendu tenir un fort mauvais langage. Un prince réduit au désespoir n'était-il pas disposé à écouter de mauvais conseils ?

1 Lettre de Saracini, du 11 septembre 1578.

2 Arch. de Bruxelles (Recueil des États-généraux, t. IV).

3 Bellièvre était le Ier septembre à Valenciennes. Il adressa de cette ville une dernière lettre au duc d'Alençon. Bibl. Nat. de Paris, 15891.

Bien que le duc d'Alençon se déclarât résolu à empêcher le mal du royaume, il en faciliterait le moyen ; et déjà il n'y avait si petit reître de l'armée de Casimir, qui ne parlât d'aller bientôt en France.

Le jugement de l'envoyé de Henri III se résume en quelques mots : « Monseigneur entrera en une besoigne « des plus embrouillées et aultant hazardeuse que je n'en « aye sceu de nostre mémoire [1]. »

1 Lettre de Bellièvre, du 19 août 1578.

CHAPITRE XII.

LE TRAITÉ AVEC LES ÉTATS.

(juillet — septembre 1578)

Rapprochement entre le duc d'Alençon et le prince d'Orange. — Les envoyés du duc d'Alençon à Anvers. — La négociation avec le duc d'Alençon. — Le traité.

I.

RAPPROCHEMENT ENTRE LE DUC D'ALENÇON ET LE PRINCE D'ORANGE.

En présence des négociations des États avec don Juan et de l'arrivée prochaine du duc Casimir, un rapprochement entre le duc d'Alençon et le prince d'Orange était inévitable.

D'une part, le duc d'Alençon, réduit au Hainaut et repoussé en Artois, ne se contentait plus de l'amitié du comte de Lalaing et avait reconnu que, pour ouvrir un champ plus vaste à son ambition, il lui fallait un autre appui.

D'autre part, le Taciturne ne voulait ni être sacrifié à don Juan, ni être humilié par le duc palatin.

Il n'y a de difficulté qu'à déterminer le moment précis où l'entente s'établit ; mais il semble hors de doute que les premières ouvertures vinrent du prince d'Orange.

L'envoyé vénitien Michieli, écrivait dans sa relation :

« Le prince d'Orange, ne cherche qu'à augmenter sa force « et son autorité [1]. »

Il était conforme à la politique du Taciturne de chercher dans le duc d'Alençon un instrument de ses desseins afin que, la puissance de la France étant engagée dans une lutte contre celle de l'Espagne, rien ne l'empêchât de dominer seul au milieu des désastres publics et des ruines [2].

C'est Théron qui, en revenant de Mons, confie habilement à Des Pruneaux que le duc d'Alençon passe pour trop favoriser les catholiques et qu'il ne s'entoure pas assez de capitaines huguenots. S'il tient compte de ces observations, il trouvera tout le monde bien disposé. A Bruxelles où certaines lettres ont été remises, on se montre plein de zèle pour sa cause [3].

1 Per fortificarsi e autorizzarsi ancor lui. Relation de Giov. Michieli.

2 L'envoyé français au camp du duc d'Alençon, La Fontaine-Dubois disait à Assonleville : « Encores qu'il semble le conte de Lalaing seul faict « venir le duc, toutesfois le prince d'Orange n'en peult estre que bien « ayse, car tant plus de troubles qu'il suscite dedans le pays et tant plus « d'estrangiers qu'il eslève contre le roy, autant davantage asseure-il « ses affaires et se mocque de la compaignie. » Lettre d'Assonleville à don Juan, du 17 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles). — « Le but du prince « d'Orange, lit-on dans un autre document du même temps, n'est point « autre que de forger un ennemi au roy afin de se pouvoir conserver, et le « François veut pacifier son royaume aux despens du roi d'Espaigne... Le « peuple commence à se dégouster des François, et plusieurs m'ont dit « qu'ils abandonneront le prince d'Orange. » Lettre de Robert Bien-aymé, du 24 juillet 1578 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de Théron à Des Pruneaux, du 25 juillet 1578. Ms. 3277, Bibl. Nat. de Paris.

II.

LES ENVOYÉS DU DUC D'ALENÇON A ANVERS.

Mondoucet s'est rendu à Anvers ; et son habileté cherchera à écarter les premiers obstacles que cette négociation doit rencontrer : je veux parler de ces sectaires violents, de ces alliés des Dix-huit, qui rejettent toute autorité et repoussent indistinctement tous les princes, tous les rois. Il les invite à dîner, leur adresse les plus beaux discours, mais, il faudrait, pour les confirmer, quelques *distributions*. Quand on n'a pas un écu, les paroles ne valent que du vent, et c'est une marchandise fort décriée [1].

Il y a notamment un pensionnaire vis-à-vis de qui Mondoucet, après lui avoir tenu le plus beau langage, est entré en promesses « auxquelles il a bien presté l'oreille « et qu'il fauldra accomplyr. » C'est un homme important. « Il escript aux Estats ce que l'on désire... Ceste lettre fera « grand fruict, accompagné de l'auctorité de celuy qui a « procuré ceste despêche [2]. » Ce pensionnaire serait-il Marnix ou Rossel ?

L'habileté de Mondoucet porte ses fruits. Le 19 juillet, les États-généraux chargent le duc d'Arschot et le baron de Baucignies de se rendre à Mons pour complimenter le

1 « Sans un escu, j'ay donné autant de parolles et de vent que j'ay peu, mais ceste marchandise-là est décriée. Je suis à l'extresme. Je ne sçay plus que faire, mesme en ceste ville qui est la charité du monde. » Lettre de Mondoucet au duc d'Alençon, du 16 juillet 1578 ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

2 Lettre de Mondoucet, du 16 juillet 1578.

duc d'Alençon ; ils témoignent le désir qu'il leur envoie des députés [1].

Trois jours après, le duc d'Alençon donne à Bussy d'Amboise, à Neuville et à Mondoucet de pleins pouvoirs pour traiter avec les États-généraux « et arrester avecq eux « tout ce qu'ils verront lui estre honorable et utile, et « profittable pour la protection, conservation et défense de « la liberté publique desdicts pays [2]. » Le lendemain, il écrit aux États généraux et leur annonce le départ de ses députés « afin de poursuivre la négociation cy-devant « encommenchée [3]. »

Le 24 juillet, l'ordre est donné de préparer à Anvers une maison où seront logés aux frais des États les envoyés du duc d'Alençon [4]. Ils y arrivent le 28 [5]. Le même jour, le prince d'Orange invite les magistrats de Gand à envoyer leurs députés à Anvers avec de pleins pouvoirs pour régler toutes les affaires en ordre et en bonne union [6].

1 Lettre des États-généraux, du 19 juillet 1578 (Arch. de la Haye).

2 Lettres du duc d'Alençon, du 22, du 26 et du 27 juillet 1578. Arch. de la Haye et d'Ypres.

3 Arch. de la Haye et Arch. d'Ypres (23 juillet 1578). — Dans une lettre du 27, le duc d'Alençon dit que ses députés n'arriveront à Anvers que le 28 ou le 29. Blaes, Mém. inéd. t. III, p. 31 ; Recueil des États-généraux, Suppl., t. II, p. 135.

4 Arch. d'Ypres (24 juillet 1578).

5 Lettre des États-généraux aux Quatre-Membres de Flandre, du 28 juillet 1578 (Arch. d'Ypres).

6 Lacroix, Corr. de Marnix, p. 252 (28 juillet 1572). — Le prince d'Orange, s'étant rendu à une assemblée des Quatre-Membres de Flandre à Termonde, avait proposé un acte d'adhésion au protectorat du duc d'Alençon ; mais le seigneur de Croisilles s'y était opposé énergiquement : « Ce « serait à la fois, disait-il, contre le serment prêté au roi et contre la

III.

LA NÉGOCIATION AVEC LE DUC D'ALENÇON.

Dès le 4 juillet, c'est-à-dire le jour même où Bellièvre prononça sa harangue, un mémoire important soumis aux États a fixé les conditions auxquelles ils traiteront avec le frère de Henri III.

Les États remercient le duc d'Alençon d'être venu en personne travailler à leur délivrance [1]. Ils lui savent gré « de la sincérité et de la rondeur avec lesquelles il a « procédé et procède » et le requièrent d'agréer leur service « de la mesme part, assavoir pour tesmoignage d'un « cœur sincère et vrayement affectionné et zèlé à son « désir. » Ils le prient de croire qu'ils ont toujours voulu

« Pacification de Gand. » Avis de Hainaut (Arch. de Bruxelles). — C'est à l'occasion de cette assemblée de Termonde que le Taciturne annonce à Des Pruneaux l'envoi de Théron pour baiser très-humblement les mains du duc d'Alençon « et luy déclarer combien il luy est serviteur » (Groen, t. VI, p. 421). — Les États-généraux s'adressèrent aussi le 28 juillet aux Quatre-Membres de Flandre pour leur rappeler qu'ils n'avaient pris dans leur dernière assemblée à Termonde aucune résolution sur les propositions liées au repos et à la tranquillité de la patrie. Il était fort étrange qu'ils n'eussent point encore donné de pouvoirs à leurs députés ; car il était urgent d'entrer en conférence avec le duc d'Alençon sur le secours qu'il offrait (Archives d'Ypres).

1 Les États approuvent les raisons « par lesquelles il auroit esté esmu « de se résoudre à si petit train et esquipage pour éviter les inconvéniens « qui estoient apparens de résouldre au royaulme de France pour le « regard des soubçons esmeus de diverses parts, lesquels plusieurs « tachoient d'imprimer en la fantaisie du roy mesme son frère à l'occa- « sion de l'armée qui se levoit par delà et estoit estroictement apparente « d'y debvoir faire séjour. »

traiter avec lui « en toute syncérité et rondeur et sans « aulcun fard, ni dissimulation », et ils s'efforceront, en tout ce qui se négociera, de faire paraître « leur intégrité. » Ils espèrent qu'il les assistera contre la tyrannie insupportable des Espagnols et l'inique invasion de don Juan ; ils lui demandent de prendre à sa solde, d'abord dix mille hommes de pied et deux mille chevaux pendant trois mois, ensuite trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux pendant la suite de la guerre.

Le duc ayant réclamé un titre convenable à sa grandeur, les États reconnaîtront « son héroïque et généreux des- « seing en lui confirmant celui de *défenseur de la liberté* « *belgique contre la tyrannie espagnole* [1], afin que par là « apparoisse à ung chascun de la légitime occasion qu'il « a de les secourir [2]. »

De plus, si ultérieurement les États proclamaient un autre prince, ils préféreraient à tout autre le duc d'Alençon, à moins qu'il n'eût recueilli une couronne royale : protestation indirecte, mais formelle contre toute annexion à la France [3].

1 On considérait, dit Michieli, ce titre comme attribuant moins d'autorité que celui de protecteur.

2 On lit ailleurs : « Ce n'est qu'un tiltre, et, s'il le vouloit prendre, nous « ne le pourrions empescher. »

3 « Les dicts Estats luy promettront et s'obligeront qu'en cas que par cy-après ils voulussent prendre ung aultre prince, qu'ils le préféreront à tous aultres, n'estoit que, par adventure luy eschéant la couronne royalle de France, il fust contraint d'entreprendre le fait du gouvernement d'ung si puissant royaulme, auquel cas les dicts seigneurs Estats seront deschargés de ceste promesse quant à ce point de le préférer aux aultres, demeurans en leur libre élection et choix de prendre celuy qui pourra estre de meilleur loisir pour les gouverner. »

Les États s'engagent à entretenir avec le duc une perpétuelle amitié et à l'assister, s'il en a besoin après la fin de la guerre, pendant trois mois avec dix mille hommes de pied et deux mille chevaux contre tous, excepté contre l'empereur, la reine d'Angleterre et les autres alliés des États, parmi lesquels on cite les rois de Danemark et de Suède, les villes de la Hanse, les princes électeurs de l'Empire et le duc de Clèves.

Les articles relatifs aux pays conquis ne s'appliqueront point aux villes qui entreraient volontairement dans l'Union.

Il est entendu que le duc n'entreprendra aucune autre guerre. En ce cas les États ne seraient pas tenus de l'assister.

Tant que durera la guerre « pour le maintenir en sa « grandeur, » le commandement des deux armées, si elles sont réunies, sera partagé entre le duc et le général nommé par les États ; « mais, en tant que concerne le fait de la « police et du gouvernement du pays, sera mondit sei- « gneur le duc content de ne s'y entremettre, ains en de- « meurera l'entière maniance et conduicte aux dicts sei- « gneurs Estats et à ceulx qui par les dicts Estats à ce « sont ou seront commis et ordonnés, si comme monseigneur « l'archiduc et ceulx du conseil d'Estat. »

Pour éviter « toute défiance et diminution de mutuelle « sincérité et rondeur, » le duc s'engagera à ne traiter avec qui que ce soit sans le consentement et l'agréation des États.

On remettra les places de sûreté au duc ; mais, comme plusieurs villes désirent ne point passer aux mains des étrangers et ne pas accepter des garnisons autres « que du

« corps du pays », les États, en vertu de l'Union, ne peuvent les y contraindre contre leur gré et volonté [1].

Toutes les villes situées au-delà de la Meuse, qui ne sont pas entrées dans l'Union, comme celles de la Bourgogne et du Luxembourg, demeureront, si elles sont conquises par le duc, sous sa puissance, son commandement et son obéissance, avec droit de succession pour ses enfants mâles légitimes.

Les villes de sûreté seront restituées aux États, s'ils remboursent au duc tous les frais de la guerre.

Le duc se déclarera ennemi de don Juan et de tous ceux que les États tiendront pour leurs ennemis, « dont il fera « imprimer acte public et solennel en la forme que les « dicts Estats adviseront. »

Le duc n'amènera point parmi ses gens de guerre d'autres étrangers que « François naturels. » Il empêchera par tous les moyens les troupes françaises d'aider les Espagnols.

« Les trouppes de Son Altesse seront employées selon le « commung advis au plus grand bien et sceureté du pays. »

Les États remercient le duc des exploits qu'il a déjà accomplis ; ils promettent de ne point traiter sans lui et acceptent aussi l'offre qu'il leur fait « de ne se remettre « jamais en amitié avec le roy d'Espaigne sans le sceu des « Estats et sans les y comprendre. » Ils prennent acte de sa

1 Les États avaient promis de remettre au duc d'Alençon, comme places de sûreté, Le Quesnoy, Landrecies et Bavay ; mais, s'il s'emparait de Mariembourg, de Philippeville ou de Binche, il pouvait occuper une de ces villes au lieu de Bavay. Les États devaient écrire au comte de Lalaing et aux magistrats de ces trois villes afin de faire cesser leur opposition, « leur « remonstrans que c'est pour le bien et seureté générale du pays et la leur « en particulier. »

promesse de faire respecter dans les villes de sûreté les priviléges et les franchises de telle sorte que les habitants aient toute occasion de se contenter « avec si bonne disci- « pline que les voisins en puissent prendre exemple [1]. »

Ce projet, rédigé avec soin par Marnix, souleva toutefois des difficultés.

Les ambassadeurs anglais réclamaient vivement contre plusieurs dispositions, notamment contre celles qui portaient que si les États changeaient de souverain, ils préfèreraient le duc d'Alençon à tout autre prince, qu'il pourrait conserver toutes les conquêtes qu'il ferait au-delà de la Meuse et qu'on le mettrait immédiatement en possession de trois villes [2]. Ils représentaient aussi que les États s'étaient engagés à ne rien conclure sans l'assentiment de la reine d'Angleterre et demandaient un délai de huit ou de dix jours afin de recevoir de nouvelles instructions, car la reine pourrait trouver étrange « qu'une affaire de tel prix et importance se « hastast à conclusion avecq telle expédition [3]. »

Les États répondirent aux ambassadeurs anglais qu'ils seraient heureux de recevoir leurs avis, mais que la nécessité les contraignait à traiter sans retard avec le duc d'Alençon : s'ils ne le faisaient point, il y avait lieu de craindre qu'il n'embrassât le parti de leurs ennemis.

Walsingham demande aussi qu'il soit expressément entendu que le duc ne pourra entreprendre aucune guerre contre l'empereur, la reine d'Angleterre et leurs alliés, et

1 Recueil des États-généraux, t. IV, p. 40. Arch. de Bruxelles; Recueil n° 509, pièce 26. Arch. de la Flandre-Occidentale (4 août 1578).

2 Archives de la Haye et d'Ypres (5 août 1578).

3 Lettre du 6 août 1578 (Arch. d'Ypres).

de plus que la reine sera l'une des parties comprises dans ce traité, afin que dorénavant elle se trouve investie du droit d'intervenir dans les affaires des Pays-Bas ; mais, comme Bussy allègue que ses pouvoirs ne vont pas si loin, on se borne à déclarer que les États jugent expédient et nécessaire d'augmenter la bonne correspondance et amitié qu'il a plu à la Sérénissime reine d'Angleterre d'entretenir avec eux ; et en conséquence ils requièrent le duc d'Alençon (nous voyons ici reparaître l'alliance déjà signalée des Gueux et des Huguenots) de s'entendre avec le duc Casimir, le roi de Navarre et ses alliés pour former avec la reine d'Angleterre une ligue indissoluble dans laquelle pourront entrer « tous aultres princes que par le commun advis « l'on trouvera convenir [1]. »

D'autre part, les envoyés du duc d'Alençon voulaient effacer la phrase où l'on rappelait que plusieurs villes avaient refusé d'être séparées du corps commun pour recevoir des garnisons ; il en fut de même de celle où il était dit que :

1 « Requèrent néanmoins ledict seigneur duc que pour l'asseurance de l'une ou l'autre partie contre les ennemis commungs, qui cy-après pourront fourmulyer ou contre luy ou contre lesdicts Estas pour le regard de ceste entreprinse et résolution, et aussi pour entretenir et augmenter la bonne correspondance et amitié qu'il a pleu à la sérénissime royne d'Angleterre de maintenir avec eux, il luy plaise moyenner par son intercession et réquisition que, joinctament avec celle du roy de Navarre et de ses confédérés et de monseigneur le duc Casimir conte palatin, à ce qu'il plaise à ladicte royne correspondre avec les susnommés et lesdicts Estats de ces pays unanimement en une ferme et indissoluble alliance, amitié, confédération et ligue sur les conditions et articles que par ensemble l'on pourra pour la meilleure sceureté des alliés et confédérés conclure et accorder, en laquelle puissent entrer tous aultres princes, potentats, républicques et villes telles qui le désireront et que par le commung advis l'on trouvera convenir. »

« si par adventure luy écheant la couronne royale de France « il fust contrainct d'entreprendre le faict d'un si puissant « royaume, les dits seigneurs Estats seront deschargés de « ceste promesse, quant à ce point de le préférer aux aul- « tres, demeurans en leur libre élection et choix de prendre « celui qui pourra estre de meilleur loisir pour les gou- « verner. » Les États, en introduisant cette clause, avaient voulu éviter l'annexion des Pays-Bas à la France ; le duc d'Alençon au contraire espérait bien la réaliser le jour où il serait roi [1].

Quel fut l'effet de ce langage qui présageait non plus la protection d'un prince ami, mais la substitution prochaine de la domination méprisée des Valois à l'autorité redoutée de Philippe II ? Il est aisé de le comprendre en voyant les États, en ce moment même, se résoudre à reprendre les négociations avec don Juan ; mais le Taciturne sera assez habile pour lui faire proposer des conditions inacceptables, et il pourra se vanter, dans sa froide hypocrisie, d'avoir tenté tous les remèdes, de concert avec les États qui ne désiraient rien plus « que de prester toute deue obéissance « à leur prince naturel le roi d'Espaigne [2]. »

Cependant le duc d'Alençon se plaint de ces retards au prince d'Orange [3]. Il écrit plus vivement encore aux États-

1 La minute de ce traité avec les ratures et les corrections si importantes qu'elle reçut, porte la date du 12 août 1578.

2 Lettre du prince d'Orange, du 3 septembre 1578. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 67.

3 Lettre du duc d'Alençon au prince d'Orange, du 7 août 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris. — Le même jour, le duc d'Alençon écrivait à Mondoucet qu'il attendait Bussy et qu'il envoyait Des Pruneaux continuer avec Neuville la négociation commencée. Ibid.

généraux [1]. Mondoucet les presse de prendre une résolution, de déclarer ouvertement s'ils veulent poursuivre ou rompre les négociations, s'ils acceptent ou s'ils repoussent le secours offert par le duc d'Alençon.

Une vive discussion s'élève. Les députés de la Flandre demandent qu'avant tout on consulte les Quatre-Membres réunis à Gand ; mais le prince d'Orange est là pour soutenir le parti du duc d'Alençon, et sur sa proposition les États jugent « profitable et nécessaire que le traité soit « résolutement et positivement achevé [2]. »

Le lendemain, les États-généraux firent rédiger une note indiquant leurs motifs d'entrer en « ultérieure conférence » avec les ambassadeurs du duc d'Alençon, et ils ordonnèrent de l'envoyer « aux provinces rétifves et refusans le dict « secours à la condition que le dict escript sera tenu plus « secret que faire se pourra [3]. » En conséquence de cette décision, les États écrivent le 3 août aux États de Flandre qu'ils sont entrés « en conférence ultérieure » pour s'assurer de la bonne volonté du duc d'Alençon, mais qu'ils n'ar-

1 Lettre du duc d'Alençon aux États-généraux, du 9 août 1578 (Arch. de la Haye).

2 « Son Excellence a requis Messieurs de l'assemblée des États-généraux de vouloir franchement parler et dire leur opinion sur la continuation ou refus de la communication avecq les ambassadeurs de France pour, les raisons d'ung costé et aultre oys et examinés, recepvoir le secours par le duc d'Anjou présenté ou s'en excuser, selon que l'on trouvera pour le bien, repos et service du pays convenir : sur quoy, après plusieurs discours et allégations, est résolu que les Estats tiennent proffitable et nécessaire que le traicté soit résolutement et positivement achevé en conformité de l'advys de Son Excellence. » (Résol. des États-généraux, du 7 août 1578. Arch. d'Ypres).

3 Gachard, Actes des États-généraux, tome I, p. 412.

rêteront rien sans le leur communiquer [1] ; et le prince d'Orange invite en même temps les notables de Gand à prendre à ce sujet une résolution [2].

Cependant les envoyés du duc d'Alençon insistent toujours, et un mémoire vraisemblablement rédigé par Marnix est placé sous les yeux des États-généraux, non-seulement pour justifier son premier projet, mais pour le faire adopter sans aucun retard.

On ne pouvait reculer sans irriter vivement le duc d'Alençon et sans encourir vis-à-vis de tous les princes le reproche d'avoir voulu se jouer de lui. Il était évident que désormais il ne voudrait plus traiter avec les États-généraux.

Il fallait considérer que les Espagnols ne redoutaient rien tant que « ceste conjonction de France ; » il n'existait point de moyen plus puissant de les mettre à la raison, « veu la grande et perpétuelle jalousie des deux couronnes « d'Espaigne et de France. »

On ne pouvait repousser le secours offert par le duc d'Alençon sans diviser le pays. Il était déja reçu dans le Hainaut, et, si l'on ne traitait pas avec lui, Mons et d'autres villes seraient perdues.

Si l'on rompait avec le duc d'Alençon il se joindrait à don Juan et au seigneur de La Motte et entrerait en Flandre, « nous ostant tout moyen de soustenir la guerre. » Lors même qu'il ne le ferait point, tous les mécontents pour le fait de la religion se joindraient à lui, et ce serait le commencement des discordes civiles.

1 Archives d'Yppes (9 août 1578).

2 Lettre du prince d'Orange, du 9 août 1578. Gachard, Lettres du prince d'Orange, t. IV, p. 62.

Si les États-généraux éprouvaient quelque revers, tout le monde se jetterait dans les bras du duc d'Alençon, et ils se verraient réduits à l'accepter aux conditions qu'il leur imposerait.

Un traité présente le meilleur moyen de mettre des bornes à l'autorité du duc d'Alençon. On veillera d'ailleurs à ce qu'il ne commette aucun empiétement [1] ; et qu'aurait-on à craindre de ses tentatives pour corrompre les uns ou les autres dans un pays où l'amour de la liberté est si profondément gravé dans les cœurs [2] ?

Toutes les autres objections se trouvaient également réfutées. Le titre qu'on lui accordait, n'était qu'une vaine satisfaction donnée à ses réclamations puisque les États conservaient l'autorité [3]. Désormais, leurs ennemis devaient

1 A l'objection qu'on pourra faire qu'il est à craindre qu'il vouldra empiéter sur le pays, semble que l'on y peult bien pourveoir par bonnes cautelles et vigilance.

2 « De dire qu'il gaignera les ungs ou les aultres par corruption ou par son authorité pour luy assister contre la généralité, n'est aussy fondé, veu que l'estat du pays est en tels termes, les citadelles estans démantelées, les villes fortifiées et armées, et mesmes l'amour de la liberté ainsy emprinte aux cœurs de ung chascun, que personne ne vouldra et n'osera attenter chose semblable, et, quant il s'en trouverait quelqu'ung, il y aura bon moyen de le ranger à la raison par la force des armes, qui seront appuyées sur la faveur de la multitude et deffendront la liberté de la patrie. »

3 « En tant que concerne le faict de la police et du gouvernement du pays, sera le dict seigneur duc content de ne s'y entremettre, ains en demeurera l'entière maniance et conduicte au dicts seigneur Estats et ceulx qui par les dicts Estats à ce sont ou seront commis et ordonnés, si comme monseigneur l'archiduc et ceulx du conseil d'Estat.., et au reste le présent gouvernement demeurera en l'estat et disposition entièrement comme il est à présent. »

être les siens [1]. Pour ce qui concernait la préférence qui était assurée au duc d'Alençon dans le cas du changement de souverain, elle n'offrait aucun inconvénient s'il se conduisait bien. Dans le cas où il en serait autrement, cette clause resterait sans effet et dans tous les cas le pays demeurerait en sa liberté.

Tels sont les motifs qui, vu l'urgence des circonstances, doivent engager les États-généraux à passer outre, sans attendre l'approbation des diverses provinces [2].

IV.

LE TRAITÉ.

Le 11 août, le traité avec le duc d'Alençon est voté, mais seulement à la pluralité des voix. Plusieurs députés des provinces, selon la formule, se déclarèrent non autorisés : tel fut le vote des députés de l'Artois, et ceux des États de Flandre alléguèrent qu'ils ne pouvaient rien faire en l'absence de ceux de Gand [3].

Le 12, on charge Marnix, Fresin et Liesvelt d'arrêter la rédaction définitive [4]. Elle reproduit les articles que nous avons déjà fait connaître ; mais, comme en ce moment les négociations avec don Juan ne sont pas terminées, et peut-

1 « Sera ennemy de tous ceulx que les Estats en ce pays tiendront et réputeront pour ennemi, et principallement des Espaignols et de leurs adhérans, dont se fera imprimer acte public et solennel en la forme que les Estats adviseront. »

2 Arch. d'Ypres.

3 Résol. des États-généraux, du 11 août 1578.

4 Rés. des États généraux, du 12 août 1578.

être par déférence pour Bellièvre et Walsingham, on y ajoute une disposition provisoire en vertu de laquelle les États se réservent de pouvoir pendant tout le mois d'août traiter avec don Juan s'il leur remet Limbourg, Ruremonde, Deventer et toutes les villes qu'il occupe au delà de la Meuse [1]. En ce cas le duc sera compris dans le traité ; de plus, les États lui rembourseront tous ses frais « et en « oultre luy feront encor une recognoissance condigne à sa « grandeur [2]. »

Au dernier moment, Walsingham et Cobham élevèrent de nouvelles difficultés et faillirent faire tout échouer. Ils craignaient que le duc d'Alençon ne se fortifiât dans ses places de sûreté et réclamaient vivement contre l'article qui, en cas d'élection d'un nouveau souverain, assurait la préférence au duc d'Alençon [3].

Il fallut que Bussy, par un engagement secret et spécial, déclarât que les places de sûreté étaient remises à son maître pour recevoir les blessés et non à autre fin, et que la clause relative à la souveraineté devait s'étendre à tous les princes, quels qu'ils fussent, que choisiraient les Pays-Bas [4].

1 Le 14 août, les États-généraux traitaient encore avec don Juan. Ce jour-là, ils arrêtèrent, malgré l'opposition des États de Hainaut, un projet de traité pour le soumettre à son approbation. On y stipulait le maintien de l'archiduc Mathias comme gouverneur des Pays-Bas. Don Juan devait quitter les Pays-Bas, et la prochaine assemblée des États-généraux eût prononcé sur les questions religieuses. — Les députés auxquels ce projet avait été confié, avaient reçu une instruction secrète. Rés. des États-généraux (Arch. d'Ypres).

2 Arch. de la Haye.

3 Des instructions en ce sens avaient été signées par Élisabeth, le 5 août 1578. Record Office.

4 Déclaration de Bussy, du 13 août 1578. Record Office.

D'autre part, Des Pruneaux promit que dans les huit jours qui suivraient son arrivée à Mons, il ferait signer par le duc d'Alençon une indissoluble alliance avec Élisabeth et les princes protestants [1].

Le traité fut enfin signé le 13 août [2]. On ne l'envoya pas immédiatement à Mons ; mais, dès le jour où le texte avait été adopté, le duc d'Alençon s'était fait proclamer défenseur de la liberté belgique.

1 Cet engagement était conçu en ces termes : « Nous sieur des Pruneaulx, conseiller et chanbellan de Monseigneur le duc d'Anjou frère du roy très-chrestien, promettons par ceste tenir la bonne main que mondit seigneur duc, endedens huict jours après nostre arrivée à Mons, envoyera un acte ou lettre souffisamment signée de sa main par où il promettra de moyenner, conjoinctement avecq les Estats, qu'il plaise à la sérénissime royne d'Angleterre entrer avecq eulx en une bonne, ferme et indissoluble alliance pour le bien et utilité communs dudict ducq et des Estats, y conjoindant aussi le roy de Navarre, ses confédérés et le duc Casimir conte palatin, ensemble tous princes, potentats, républicques et villes qui le désireront et que par commun advis on trouvera convenir. » Recueil des États-généraux, t. IV, p. 17 ; ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris ; Dép. de France, t. Ier (Arch. de la Haye).

2 Arch. de la Haye. Le traité porte les signatures de Bussy, Neuville et Mondoucet.

CHAPITRE XIII.

L'ACCORD SECRET AVEC LE TACITURNE.

(juillet — septembre 1578)

Les révélations de La Motte. — Accord secret entre le duc d'Alençon et le Taciturne. — Le Taciturne fait ratifier le traité.

I.

LES RÉVÉLATIONS DE LA MOTTE.

A peine le traité avec le duc d'Alençon avait-il été signé que les États semblaient déjà prêts à le désavouer afin de s'entendre avec don Juan. Ce fut en ce moment qu'on vit arriver à Anvers deux députés des États de Flandre chargés d'une communication aussi étrange qu'inattendue.

Le 10 août le seigneur de La Motte avait appelé près de lui à Bourbourg les députés des Quatre-Membres de Flandre, et, pour les empêcher d'adhérer aux négociations avec le prince français, il leur avait révélé le secret de la mission d'Alféran, chargé de déclarer que son maître voulait « jeter hors » le prince d'Orange. La Motte les avait exhortés vivement à se rallier à leur prince naturel. Il avait exprimé « l'indicible regret de voir advenir la ruine « et désolution dernière qu'il préavisoit estre prochaine, et

« ce avec une telle affection que les larmes luy estoient « aux yeux [1]. »

Tel était le message des États de Flandre aux États-généraux. Une vive émotion s'empara de tous les esprits. En vain Bussy protestait-il qu'il n'y avait là qu'une odieuse calomnie. On hésitait à le croire ; et, lorsque Bellièvre passa le 17 août à Anvers, le prince d'Orange l'interrogea aussitôt sur les propos attribués au duc d'Alençon. Était-il vrai que le duc d'Alençon eût envoyé à deux reprises Alféran vers le seigneur de La Motte pour lui remontrer que les Pays-Bas étaient perdus pour le roi d'Espagne, que, s'ils ne passaient entre ses mains, ils seraient dominés par un ennemi de la foi catholique, mais qu'il disposait de forces suffisantes pour s'en rendre maître ? Avait-il offert à La Motte de grands biens pour qu'il l'aidât à extirper la nouvelle religion et à faire périr le prince d'Orange ?

Bellièvre s'était hâté d'écrire au duc d'Alençon pour qu'il envoyât Alféran lui-même à Anvers démentir tout ce qu'on lui attribuait. La Noue lui transmit les mêmes avis et les mêmes conseils [2].

1 Rapport du 10 août 1578 (Arch. d'Ypres). — Ce rapport est confirmé par la lettre suivante : « Dimenche dernier a La Motte verballement déclaré en la ville de Gravelines aux députés des villes et casseleries de West-Flandre qu'il auroit esté requis de par le duc d'Anjou de voloir tenir son party pour aider à conquester pour le dict duc les Pays-Bas avecques conservation de la foy catholique romaine et chasser hors le prince d'Orange pour estre d'aultre religion, sur quoy il dict avoir respondu d'avoir donné sa foy à ung roy, laquelle il vouloit aussy maintenir, et qu'il conseilloit lesdictes villes et casseleries de West-Flandre de tenir le party de ceulx qui vouldroient maintenir le droict du roy et ayder à en chasser le dict prince d'Orange et à résister le dict duc d'Anjou. » (Lettre écrite à Nieuport, le 15 août 1578. Record Office).

2 Bibl. Nat. de Paris, 3277 (18 août 1578).

En effet, le duc d'Alençon annonce aux États-généraux qu'il a appris (non sans étonnement) que La Motte, ayant appelé près de lui les députés des États de Flandre « pour « leur faire entendre chose d'importance », lui avait attribué certains propos tenus en son nom par le sieur d'Alféran. Celui-ci devait s'expliquer de vive voix devant les États-généraux « affin de purger une telle calumnie faulsement et « artificieusement inventée pour faire concepvoir aux Estats « et à tout le peuple une deffiance et soupçon de ses « actions [1]. » Aussitôt après, Alféran se rend au sein des États-généraux « pour y faire les excuses servans à sa « décharge des impostures dont il estoit poursuivy [2]. »

Cela suffisait-il ? Le prince d'Orange était d'avis que le meilleur moyen d'imposer silence à La Motte était de l'attirer dans quelque piége et de mettre la main sur lui ; mais on engageait les Quatre-Membres de Flandre à tenir ce projet secret [3].

II.

ACCORD SECRET ENTRE LE DUC DALENÇON ET LE TACITURNE.

Le Taciturne avait, dans ces conjonctures difficiles, servi avec autant de zèle que de succès le parti du duc d'Alençon.

« Quant à Monsieur le prince d'Orange, écrivait Bel- « lièvre au frère de Henri III, c'est un fort sage seigneur

1 Lettre du duc d'Alençon, du 21 août 1578.

2 Rés. des États-généraux, du 22 août 1578.

3 Lettre adressée le 20 août 1578 aux Quatre-Membres de Flandre (Arch d'Ypres).

« et qui prendra rayson en payement ; vous avez, ce me « semble, plus d'intérest de le bien asseurer de vous que « luy n'a de l'estre de vous. Vous ne tirerez pas aiséement, « ne au premier coup toutes les promesses de luy que l'on « vouldroit ; et aussy à quoy il obligera sa promesse, j'es- « time qu'il ne y vouldroit pas faillir. Il est doncques ques- « tion que vous voyez comme vous l'induyrez à s'obliger « à vous ; car sinon vous sera ennemy ou contraire [1]. »

En effet, le prince d'Orange était fort habile ; il l'était même plus que ne le croyait Bellièvre, qui n'avait pas découvert la trame ourdie sous ses yeux ; car, loin de se contenter de prendre la raison en paiement, il avait stipulé d'importants avantages à son profit, d'abord pour faire conclure le traité, puis pour empêcher de le déchirer.

Dès le 9 août, Bussy s'est mis d'accord avec le Taciturne, et c'est à lui qu'est confié le soin de remettre au duc d'Alençon le texte du traité et de réclamer en échange un autre texte : celui des conventions secrètes qui livrent les Pays-Bas au duc d'Alençon, en faisant une notable part à l'ambition du prince d'Orange.

Ces conventions sont signées le 17 août : elles sont au nombre de deux.

Par la première, le duc d'Alençon, confirmant les engagements pris en son nom par Bussy, s'engage à ne rien entreprendre à raison de la religion, ni contre le prince d'Orange, ni contre ceux qui la professent comme lui, en s'efforçant de maintenir l'union entre toutes les provinces, lors même qu'il y en aurait où la religion ne serait point

1 Ms. 3277, Bibl. Nat. de Paris ; Groen, t. VI, p. 444.

admise ; il promet de plus de ne rien négliger pour faire rendre la liberté au comte de Buren. Cette promesse sera observée, selon l'expression du duc d'Alençon : « En quel-« que estat de prééminence que nous puissions parvenir [1]. »

La seconde est plus importante : c'est l'engagement formel de laisser la Hollande, la Zélande et le pays d'Utrecht « en leur pleine et entière liberté pour se soubsmettre au « prince d'Orange [2]. »

III.

LE TACITURNE FAIT RATIFIER LE TRAITÉ.

C'est le prince d'Orange qui intervient lui-même (chose assez étrange pour ceux qui ignorent ces négociations secrètes) ; il calme les États et obtient une lettre où ils annoncent au duc d'Alençon qu'ils ont signé le traité [3].

Le duc d'Alençon, de son côté, répond qu'il approuve tout ce qui a été fait. Il charge Des Pruneaux de présenter ses remercîments aux États ; il leur écrit pour leur renouveler l'assurance de son zèle et de son dévouement. Il a toujours pensé : « Que l'une des plus grandes vertus qui « puissent reluire en ung prince, consiste en la deffense « et conservation de ceulx qui luy touchent de voisinaige, « que l'on veult iniquement opprimer et vexer, et de tendre « de tout son pouvoir à la restitution de la commune « liberté. » — « Je veux, leur mande-t-il, vous tesmoigner

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3277, f. 65.

2 La promesse faite à Mons le 18 août 1578 est rappelée dans un acte postérieur du duc d'Alençon, du 23 janvier 1581.

3 Arch. de la Haye (16 août 1578).

« le contentement que j'ay reçeu qu'avez eu agréable l'af-
« fectionnée volonté que je désire apporter au bien commun
« de vos affaires, à laquelle je ne manqueray jamais, vous
« asseurant que j'exposeray ma vie et tous les moyens que
« Dieu m'a donnés pour vous faire preuve de ma droicte
« et syncère intention, qui sera suivie, Dieu aydant, de
« tous les bons effects que povez espérer d'ung prince qui
« est enthièrement à vostre dévotion et qui s'est du tout
« voué et dédié à vostre conservation, désireux de chercher
« tous moyens qui vous puissent contenter [1]. »

Dans les instructions remises à Des Pruneaux, le duc d'Alençon s'occupait des honneurs qui devaient lui être rendus. Il avait entendu dire que l'on avait promis à Bussy de charger le duc d'Arschot et d'autres seigneurs d'aller, selon l'usage, lui baiser la main. Des Pruneaux « remon-
« strera doucement au prince d'Orange et particulièrement
« à aucuns des Estats que cela est de leur devoir et de
« despêcher lesdicts seigneurs vers Son Altesse pour ledict
« baise-main. » Il entretiendra aussi tous les partisans du duc d'Alençon de bonnes paroles et de promesses
« desquelles Son Altesse leur fera sentir les effects [2]. »

Des Pruneaux développa au sein de l'assemblée des États-généraux les principaux points des instructions qui lui

1 Lettre du duc d'Alençon, du 21 août 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 365; Recueil des États-généraux, t. IV, f. 11 (Arch. de Bruxelles); Dép. de France, t. 1er (Arch. de la Haye). — Le duc d'Alençon adressa le même jour une lettre spéciale de remercîments au duc d'Arschot. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

2 Instructions données par le duc d'Alençon, le 21 août 1578. Ms. 3277 de la Bibl. Nat. de Paris.

avaient été données : la publication du traité du 13 août, à laquelle on consentit, l'invitation à adresser aux villes de sûreté pour qu'elles ouvrissent leurs portes, ce qu'on promit de faire, et enfin le cérémonial des remercîments ou du baise-main, pour lequel on choisit le duc d'Arschot, l'abbé de Sainte-Gertrude et le seigneur de Fresin [1].

Le 26 août, les États-généraux scellent le traité et promettent de l'observer [2]. On ne se contente pas de l'afficher, car le peuple le déchire [3] ; on le fait imprimer par Plantin [4].

Il est entendu que le duc d'Alençon sera proclamé défenseur du pays devant l'hôtel des États en présence du conseil d'État et de tous les membres des États-généraux.

La lettre que le duc d'Arschot doit remettre au duc d'Alençon, exprime « l'indicible plaisir » que les États ont éprouvé en recevant le traité signé de sa main [5].

D'après les instructions remises au duc d'Arschot, il ne se bornera pas à remercier le duc d'Alençon de sa bonne et entière affection en la guerre dont ils se trouvaient poursuivis par don Juan « en toute oultrance, » ni à le féliciter sur ce qu'il est déclaré défenseur de la liberté, ce qui sera la cause non-seulement du repos des Pays-Bas, mais aussi de celui de toute la chrétienté ; mais il doit aussi insister (telles étaient les exigences des ambassadeurs anglais) pour

1 Propositions de Des Pruneaux, du 24 août 1578. Recueil des États-généraux, t. IV (Arch. de Bruxelles) ; Dépêches de France, t. Ier (Arch. de la Haye).

2 Arch. de Bruxelles.

3 Rapport du 4 septembre 1578 (Arch. de Bruxelles).

4 Dépêches des rebelles, t. I, p. 266 (Arch. de Bruxelles).

5 Recueil des États-généraux, t. IV (Arch. de Bruxelles) ; Dép. de France (Arch. de la Haye) (27 août 1578).

qu'il comprenne dans la même alliance la reine d'Angleterre, le roi de Navarre et le duc Casimir, avec des engagements formels pour la restitution des places de sûreté [1].

On ne dit point si le duc d'Arschot, qui peu de mois auparavant présidait à l'inauguration de l'archiduc Mathias, s'acquitta solennellement de la cérémonie du baise-main à Mons.

L'usage est aussi de faire au prince un don de joyeux avénement.

On décide que les religieux de Saint-Bertin, qui n'ont point voulu recevoir l'abbé de Maroilles, seront taxés, sous peine d'exécution, à une amende de quarante mille florins et que cette somme sera remise au duc d'Alençon [2].

Quelques jours après, Des Pruneaux retourne à Mons chargé par le prince d'Orange de communiquer au duc d'Alençon ce qu'on ne peut lui faire entendre par écrit [3].

Jusqu'à quel point le prince d'Orange était-il sincère en traitant avec le duc d'Alençon ? La Huguerie ne cache point sa méfiance et invoque sa propre expérience : « Par les « secrets de ses affaires que j'avois maniés soubs le feu « conte Ludovic son frère, j'avoys apprins que jamais ce « prince n'avoit aultre but que pour luy-mesme ; et, quand « bien il fera aultre contenance, ce ne sera que dissimula- « tion pour se servir des forces de France à s'establir peu-

1 Blaes, Mém inéd., t. III, p. 84 ; Recueil des États-généraux, t. IV (Archives de Bruxelles) ; Dép. de France, t. Ier (Arch. de la Haye) 27 août 1578.

2 Rés. des États-généraux, du 27 et du 28 août 1578.

3 Lettre des États-généraux, du 28 août 1578. Recueil des États-généraux, t. IV, p 16 (Arch. de Bruxelles).

« à-peu, puis donner ung croc en jambe aux Françoys, si « la nécessité de ses affaires le requiert [1]. »

Cependant les États-généraux hésitaient encore, tant cette adhésion à l'intrusion d'un prince étranger blessait leur conscience. Le 8 septembre, ils chargèrent l'abbé de Maroilles de faire connaître au duc d'Alençon que, conformément à la demande que l'ambassadeur impérial leur avait faite à son retour de Louvain, ils se proposaient de continuer à négocier avec don Juan ; ils le suppliaient donc bien humblement de vouloir agréér et approuver leur résolution, en considération du bien et de l'utilité qui en résulteraient si la paix était rétablie [2].

Le même jour, le prince d'Orange chargeait Des Pruneaux de remettre au duc d'Alençon une lettre où il lui écrivait : « Vostre Alteze entendra par monsieur des Pru- « neaux l'estat des affaires, lesquelles j'espère, par l'aide « et faveur de Vostre Alteze, s'achemineront de mieux en « mieux. Je supplie très-humblement Vostre Alteze me « tenir au nombre de ses très-humbles serviteurs [3]. »

Les vœux des États-généraux ne devaient pas être écoutés ; mais l'ambition du Taciturne avait atteint son but, et l'on plaçait dans sa bouche ces vers d'une chanson :

Hollande et Zélande,
Anvers, Gand et Termonde
Est-ce pas un beau petit monde [4] ?

1 Mém. de la Huguerie, t. II, p. 34.

2 Instructions des États-généraux, du 8 septembre 1578. Ms. 12938, Bibl. Royale de Bruxelles.

3 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 69 (8 septembre 1578).

4 Vasquez, Cosas de Flandès.

CHAPITRE XIV.

LE DUC CASIMIR AUX PAYS-BAS.

(mai — septembre 1578)

Le duc Casimir. — Ses négociations avec Élisabeth. — Le duc Casimir aux Pays-Bas.

I.

LE DUC CASIMIR.

Le prince d'Orange, en traitant avec le duc d'Alençon, n'écoute que son ambition et ses intérêts particuliers ; mais il y a, aux yeux de ceux qui l'entourent, une cause plus haute et plus digne d'être servie : c'est celle des progrès de la Réforme. Il s'agit non point de créer des puissances nouvelles, mais de fonder sur la ruine des anciennes institutions une société, épurée par le fer et la flamme, où l'égalité élèvera les plus humbles au rang des grands et des riches. L'enseignement part de Genève [1], et Théodore de Bèze le porte par sa parole ardente jusqu'aux extrémités de l'Europe. Les princes protestants en Allemagne, Élisa-

1 Non seulement de Genève, mais aussi de Bâle et de Lausanne. C'est ainsi qu'à Lausanne on imprime en 1574 : « Le conseil sacré d'un gentil-« homme français aux églises de Flandre, qui peut servir d'humble exhor-« tation aux très-illustres princes protestants du Sainct-Empire et d'ad-« vertissement aux seigneurs des Pays-Bas. » British Museum.

beth en Angleterre, les Huguenots en France, les Gueux dans les Pays-Bas sont les instruments de ces desseins, et ce n'est pas un vain mot que celui de république universelle que l'on retrouve dans les écrits des novateurs. Nous l'avons déjà cité comme associé en France à la conspiration d'Amboise [1] ; nous l'avons retrouvé aux Pays-Bas dans les lettres de Junius [2]. Marnix écrit en termes non moins explicites aux ministres flamands en Angleterre : « Non-« seulement vous aiderez l'Église, mais vous jeterez aussi « les fermes et solides fondements de la république à « fonder : *reipublicæ constituendæ certa et indubita jacie-« tis fundamenta* [3]. »

Le premier rôle en Allemagne avait appartenu longtemps à l'électeur palatin Frédéric, que les partisans de la Réforme ne connaissaient que sous le nom de Josias. A sa mort, il passa à son fils Jean-Casimir, qui eut pour orateur Beutterich, pour chapelain Dathenus.

Théodore de Bèze entretenait d'étroites relations avec Casimir, et Dathenus (on le comprend aisément) alla plus loin encore dans ses adulations intéressées : « Notre duc « (c'est ainsi qu'il appelle le duc Casimir) est, entre tant de « princes, seul digne d'occuper la place d'Élisabeth ; il « reste non-seulement semblable par sa constance et sa « sincérité à ce qu'il a toujours été, mais il se montre « supérieur à lui-même et dépasse l'attente de tous les « nôtres. Et pourquoi ? je le dirai sans détours. Il y a « beaucoup de princes qui n'ont pas véritablement à cœur

1 Tome I, p. 35.
2 Tome III, p. 184.
3 Lettre de Marnix, du 27 janvier 1577 (Bibl. de Guildhall).

« la gloire de Dieu et le salut de la république chrétienne, « qui sont souillés par le contact des méchants, qui « recherchent plus leurs avantages privés que le bien « public [1]. »

A l'époque où Casimir était le champion de l'Angleterre, Rogers composa des vers sur cet illustre héros, *illustrissimum heroem*, et le nom de ce prince lui offrait des allusions plus ou moins poétiques à sa gloire :

Palma triplex celso te jure sacravit Olympo,
Ac mire mirus, non *quasi mirus* eris [2].

Languet, plus sincère, se borne à dire en parlant de l'appel qui fut adressé au prince palatin : « Je ne l'ai « jamais conseillé et je crains que le remède ne soit pire « que le mal [3]. »

Le duc Casimir restera, devant l'histoire, chargé de toutes les responsabilités qu'elle fait peser sur les excès des reîtres. Certes, Brantôme, si indulgent pour les princes de son temps, ajoute qu'il était à la fois très-ambitieux et courageux ; mais, si son ambition a partout laissé des traces, on ne découvre nulle part celles de sa vaillance. Élevé à la cour de Henri II sous le patronage des Guise, redevenu dans sa vieillesse l'allié des Guise contre Henri IV, il remplit pendant un quart de siècle la France de ses intrigues, plus avide d'argent que de gloire, adonné à l'ivresse

1 Lettre de Dathenus, du 27 décembre 1577. Br. Mus., Harley, 1582.

2 Rogers s'occupait de travaux littéraires. On a conservé de lui un traité intitulé : Antiquæ observationes de Britannia (Brit. Mus., Titus, F. X) ; il entretenait une correspondance avec Ortelius (Bibl. de Guildhall).

3 Lettres de Languet.

comme son cousin le duc des Deux-Ponts [1], n'étalant dans les triomphes qu'il voulait renouveler « à la mode superbe « des anciens consuls romains » que les joyaux et l'argenterie recueillis dans les châteaux ou les bœufs enlevés aux laboureurs, « car il pouvoit dire que le pillage et despouille « que luy et les siens avoient eu de la France, pouvoient « beaucoup servir au subject de son triomphe [2], » *aptus magis quæstui quam Marti*, disait le landgrave de Hesse [3].

Tel est le capitaine que flattent Élisabeth et le prince de Condé, qu'invoquent tour-à-tour les Huguenots et les Gueux.

II.

NÉGOCIATIONS DE CASIMIR AVEC ÉLISABETH.

La reine Élisabeth a vu la souveraineté des Pays-Bas disputée par l'Espagne, qu'elle veut abaisser, par l'Autriche, que trop de liens rattachent à l'Espagne pour qu'elle ne lui soit pas hostile, par la France, dont elle est jalouse. Bien qu'elle ménage le prince d'Orange, elle lui reproche de ne pas aimer les Anglais. Il faut qu'elle ait aussi son représentant sur cette scène politique si importante et si agitée : ce sera le duc Casimir.

Lorsque, dans les premiers mois de 1577, le docteur Beutterich s'était rendu de Paris à Londres, il n'avait pas

1 Lors de son expédition en France, il avait réclamé de Condé douze mille couronnes par mois pour les dépenses de sa table. Br. Mus., Harley, 1582, f. 145.

2 Brantôme, t. I, p. 325.

3 Groen, t. VI, p. 451.

seulement exposé à Élisabeth l'état des affaires de France ; il l'avait aussi entretenue de celles des Pays-Bas, et il était parvenu assez aisément à lui faire agréer un projet qui devait, sans faire triompher le prince d'Orange, écarter à la fois l'autorité de don Juan et l'influence de la France. Il ne s'agissait de rien moins que d'appeler le duc Casimir à Bruxelles et d'en faire le lieutenant officieux de la reine d'Angleterre, subsidié par l'or anglais et dévoué en toute chose aux intérêts anglais.

Les documents du temps retracent la mission de Beutterich « et les discours que Sa Majesté a tenus souventes-« fois et familièrement avec luy sur ceste matière qui estoit « très-bien venue à Sa Majesté [1]. »

Michel de la Huguerie, qui était aux Pays-Bas l'agent du prince de Condé, appuyait, autant qu'il était en lui, les conseils de Beutterich. Il pria Davison de remontrer à la reine d'Angleterre que les desseins du prince d'Orange n'étaient propres qu'à sa grandeur, « ne voulant faire part du « gasteau à personne et résolu de tromper tous ceux qu'il « convioit à ce festin. » Si elle intervenait comme elle l'avait promis au marquis d'Havré, il était nécessaire d'employer une partie de ses deniers à lever des forces sous l'autorité d'un prince à sa dévotion, pour faire ce que son service requerrait « contre les doutes que les forces « françaises lui pourroient engendrer, et par ce moyen « tenir au moins une resne des affaires des dicts pays « en sa main [2]. »

1 Record Office. Misc. papers.
2 Mém. de la Huguerie, t. II, p. 3.

Déjà Marnix avait conféré avec le duc Casimir à Worms [1]; mais, comme le remarque Meteren, le Taciturne cherchait un auxiliaire et non pas un chef.

Quelques jours après, une lettre signée par Burleigh et Walsingham annonça au prince palatin que la reine d'Angleterre, prenant en considération la communication que Beutterich lui avait faite en son nom, le priait de diriger des levées en Allemagne et chargeait Daniel Rogers qui était alors à Bruxelles, de traiter avec lui [2].

Rogers ne tarda point à se rendre aux bords du Rhin. Rien n'était plus précis que le langage qu'il adressait au duc Casimir. La reine d'Angleterre était instruite « de ses « vertueux déportemens » ; elle lui exprimait « sa réci- « proque et mutuelle affection. » En l'engageant à se mettre à la tête de l'expédition des Pays Bas, elle jugeait cette charge « sortable à sa grandeur qu'elle tenoit ni plus ni « moings que son honneur propre [3]. »

Casimir ne manqua pas de remercier Élisabeth en lui répétant « le jugement qu'en tout temps il avoit porté de « sa singulière prudence, sagesse et vertu. » Il était disposé, malgré les conseils de tous ses proches [4], « à s'em-

1 Groen, t. VI, p. 355.

2 Brit. Mus., Harley, 1582, p. 128. — Il existe un mémoire imprimé, traduit de l'allemand en latin, qui porte pour titre : Brevis et luculenta expositio causarum quibus adductus illustrissimus princeps Johannes Casimirus hanc expeditionum ad erigendas res Belgii graviter afflictas susceperit (Bibl. de l'Université de Gand).

3 Record Office, Miscell. papers (10 avril 1578).

4 Dans une lettre du 16 mars 1578, le landgrave de Hesse avait vivement dissuadé Casimir de se rendre dans les Pays-Bas. Groen, t. VI, p. 317.

« barquer dans l'affaire ; » mais ce qui le préoccupait le plus, c'était que les subsides fussent exactement payés, et il ajoutait de sa propre main à sa réponse : « Madame, si « vous fournissez sur la place-monstre les vint mille livres « promises, j'espère que le chemin sera batu à tous bons « effects, et, en cas que cela ne se face, je jugerai mal de « tout ce faict et me retireray pour le plus honorable parti « hors du jeu, car je l'ay promis de vostre part à mes gens « de guerre [1]. »

Élisabeth avait fait remettre vingt mille livres sterling à Casimir au commencement du mois de mai [2]. Peu de jours après, elle lui annonçait qu'un second subside serait bientôt prêt, mais elle espérait qu'il ne traiterait pas à son insu, comme cela s'était fait l'année précédente en France, « vous asseurant au reste, ajoutait-elle, que ne vous aban- « donnerons jamais, ains assisterons et ayderons de toutes « nos faveurs et moyens [3]. »

C'est pour flatter la reine d'Angleterre que le Taciturne adresse au duc Casimir une lettre où il lui recommande les affaires des Pays-Bas [4] ; c'est sous l'empire de la même préoccupation que Marnix, si souvent accusé de favoriser les Français, a cru devoir écrire à Jean de Nassau que rien n'est plus éloigné de son naturel et de ses actions que « de « faire des mauvais offices en l'endroict des Allemands et « de les reculer de l'oreille de monseigneur le prince « d'Orange [5]. »

1 Record Office, Misc. papers (26 avril 1578).
2 La quittance de Casimir est du 4 mai 1578.
3 Record Office, Misc. papers (25 mai 1578).
4 Record Office (20 août 1577).
5 Groen, t. VI, p. 135 (21 août 1577).

Cependant les États se plaignent de ce qu'ils auront à payer à Casimir. On lui avait demandé trois mille chevaux ; il en amène plus de six mille. On avait aussi fixé le nombre des gens de pied à trois mille ; il en a recruté six mille cinq cents. Il lui faut pour son traitement et celui de sa suite vingt cinq mille livres par mois, « dont il ne « se contente [1]. »

Casimir reçoit très-mal les observations qui lui ont été faites ; il écrit aux États-généraux : « Messieurs, j'ay veu « avec peu de contentement vos apostilles... Il est aysé à « veoir ce qui vous pend sur la teste, si n'estes prompte- « ment secourus par gens vaillans de crédit et de réputa- « tion [2]. » Il a déjà retenu des comtes, des barons, des reitmeisters, des gens de marque de l'Empire ; il ne se propose d'autre but que la délivrance des Pays-Bas [3].

Quelques jours après, l'envoyé de Casimir chargé de cette lettre (il se nommait Schregel) exposait aux États que son maître espérait se trouver dans les Pays-Bas vers la fin de juin, et il demandait qu'on lui préparât des vivres [4]. Le duc Casimir comptait bien que les États insisteraient près de Walsingham pour qu'on lui remît le second subside des vingt mille livres promises par Élisabeth, car il lui était

1 Avis d'Anvers. Réc. des prov. wall., t. II, p. 166 (Arch. de Bruxelles).

2 Jam'rerum usu exercitatum ut paucos habeat principes Germania qui sint cum eo conferendi. Lettre de Languet, du 1er février 1578.

3 Lettre de Casimir, du 6 juin 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 308.

4 On dit que Casimir aura sous ses ordres dix ou douze mille hommes. Rapport du 18 mai 1578 (Arch. de Bruxelles). D'après une lettre de Languet, du 16 juillet 1578, le duc Casimir devait amener d'Allemagne cinq mille chevaux et trois mille fantassins, et de France huit cents chevaux légers et trois ou quatre mille fantassins.

impossible de les assister aux conditions qu'ils avaient indiquées, « lesquelles sont telles que si elles venoient à la « congnoissance des princes et seigneurs qu'il conduict, ils « pourroient quitter tous [1]. »

Le 15 mai 1578, Casimir publie son manifeste, vulgaire écho de déclamations cent fois reproduites. Déjà, pour payer les reîtres, il ne reste rien du premier subside remis par Élisabeth. Casimir est réduit à leur remettre les joyaux qu'il a reçus en gage du roi de France à la condition de les lui restituer plus tard [2].

III.

CASIMIR AUX PAYS-BAS.

Un mois s'écoule. Le 18 juin 1578, le duc Casimir part de Kaiserlautern avec cinq mille chevaux et mille hommes de pied. Douze cents Huguenots le rejoignent près de Strasbourg, autant à Mayence [3]. Ils sont sous les ordres de Clervant et d'autres capitaines. Hargenlieu et Mouy ont, dit-on, levé de leur côté un corps qui traversera la Picardie ; il se compose de deux mille arquebusiers et de quatre cents lanciers « des plus experts de France [4]. » Hargenlieu est avoué par le roi de Navarre ; Mouy par le prince de Condé [5].

1 Mémoire de Schregel. Réc. des prov. wallonnes, t. I, p. 325.
2 Avis de Cologne, du 18 avril 1578 (Arch. de Bruxelles).
3 Lettre de Languet, du 10 juillet 1578.
4 Avis du 28 mai 1578 (Arch. de Bruxelles).
5 Lettres de Bellièvre à Henri III, du 17 et du 19 août 1578.

Les Huguenots qui doivent rejoindre le duc Casimir, seront, dit-on, au nombre de dix mille ; et, de même que le lendemain de la Saint-Barthélemy, ils s'appellent : les Orphelins de Paris [1].

Les agents de ces intrigues aux Pays-Bas sont nombreux : c'est Michel de la Huguerie [2] ou Du Plessis-Mornay ; c'est le vicomte d'Hargenlieu qui se fait adresser ses lettres par Davison sous divers noms de convention tels que M. de la Pierre, M. de la Barre, Robert Le Long ou Pistolet [3].

Le prince palatin suit la rive droite du Rhin (probablement parce que le duc de Clèves lui refuse le passage [4]) et arrive dans les premiers jours de juillet à Zutphen [5]. Le second subside de vingt mille livres n'est pas payé ; le duc d'Alençon a paru à Mons, et Élisabeth, plutôt que de recourir à la force, négocie pour qu'il quitte le Hainaut. Pourquoi a-t-elle traité avec Casimir ? Pourquoi Casimir a-t-il été si lent à répondre à son appel ?

Philippe Sidney, qui a été envoyé en Allemagne près du prince allemand pour réclamer son intervention, se prépare à aller servir sous ses ordres ; mais, au moment où

1 Lettre de Robert Bien-aymé, du 1er octobre 1578.

2 Mém. de la Huguerie, t. II, pp. 12 et 13. — La Huguerie était chargé de vendre les biens que le prince de Condé possédait dans les Pays-Bas, mais c'était, dit-il, « contre la volonté du prince d'Orenge qui se doubtoit « que ce feust pour armer (et il vouloit servir à garder la paix en France « toute telle qu'elle estoit), affin de s'establir et après se mocquer des Fran- « çoys. » Mém., t. II, p. 19.

3 Lettre d'Hargenlieu, du 8 novembre 1577. Record Office.

4 Les États avaient écrit au duc de Clèves pour le lui demander. Arch. de la Haye.

5 Lettres de Languet, du 10 et du 16 juillet 1578.

il prend congé d'Élisabeth : « Faites connaître à Casimir, « lui dit elle, que je suis étonnée et très-blessée de savoir « qu'il m'attribue sa venue dans les Pays-Bas. Je n'aime « pas de pareils discours ; je ne veux pas qu'on fasse un « aussi mauvais usage de mon nom ; car je lui ai ordonné « de rester chez lui, et ce sont les États qui l'ont appelé. » Mais Philippe Sidney refuse de se charger de ce message : il sait, aussi bien que Walsingham et Leicester, qui a fait venir le duc Casimir aux Pays-Bas [1].

Un agent anglais nommé Mildmay est chargé d'une mission spéciale à Zutphen. Puisqu'Élisabeth n'a plus besoin de Casimir, qu'il aille servir dans l'armée du duc d'Alençon. Il y fortifiera le parti des Huguenots ; il pourra prévenir tout dessein qui nuirait aux Anglais. Casimir ne s'y oppose point ; il se conformera à tout ce que lui ordonnera la reine d'Angleterre, car « il ne s'est embarqué en ce faict « qu'à son induction, sollicitation et commandement. » Cependant les objections sont nombreuses. Le duc d'Alençon est entouré de gens corrompus, abandonnés à toutes sortes de dissolutions, sans foi, ni loi [2]. « Si l'on veult « juger de l'advenir selon le passé, il n'y a doubte que « tout son faict ne soit fort suspect à tous gens de bien. « Sa première yssue de la cour, ses déportemens, ce qu'il a « faict du temps qu'il estoit en armes, la fin de ses entre- « prinses et ses protestations, promesses, sermens, sont « notoires à chascun, ce qui a tellement altéré et aliéné la « bonne volonté que les capitaines et soldats estrangiers et

1 Lettre de Leicester, du 1er août 1578. Record Office.

2 Lettre de Casimir, du 22 juillet 1578. Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

« notamment allemans luy portoient, qu'il est grandement « à craindre que quand il seroit chef et conducteur de « l'armée, s'y n'y pourroit-il pas establir l'obéyssance « requise pour bien commander, d'aultant qu'obéyssance ne « peult loger où il y a deffiance [1]. »

Le séjour du duc Casimir à Zutphen se prolongea beaucoup trop pour les malheureuses populations de la Gueldre. Sous les ordres d'un pareil chef, cette armée ne devait être qu'un instrument de honte et de rapine. Elle livrait aux flammes les églises et les cloîtres ; elle ne vivait que de pillage. « Aussi longtemps qu'elle s'est arrêtée ici, écrit « l'écoutète de Zutphen, elle a persécuté les habitants, « ruiné les habitations, dévasté les moissons [2]. » Walsingham adresse à Beutterich de vifs reproches. Ces désordres font reculer les affaires communes, et l'honneur de Casimir est intéressé à ce qu'ils ne se prolongent point [3].

Un éclair perce ces sombres nuages. Quelques Allemands, quelques Anglais ont forcé don Juan à reculer à Rymenam [4]. Le moment n'est-il pas venu de poursuivre les Espagnols et de s'enrichir de leurs dépouilles ? Casimir quitte précipitamment Zutphen ; il est le 4 août à Doesburg d'où il mande à Élisabeth qu'il désire aussi se signaler par de grands exploits, mais il lui faut de l'argent : on ne peut

1 Note d'un conseiller du duc Casimir, du 19 juillet 1578. Record Office. — Le 31 juillet, Casimir écrivit au duc d'Alençon qu'il était prêt à l'aider contre les Espagnols. Brit. Mus., Galba, C. VI, 27, 2e p. f. 217. Cf. une lettre de Cobham, du 24 septembre 1578 (Record Office).

2 Mart. del Rio, t. III, p. 270 ; Van Vloten, t. II, p. 278.

3 Lettre sans date. Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

4 Voyez plus haut, p. 155.

l'abandonner « au milieu de la carrière [1]. » En ce moment, selon une relation contemporaine Casimir avait sous ses ordres trente enseignes françaises, douze enseignes allemandes et six mille chevaux [2].

Les reîtres se dirigent vers Lierre. Mathias accourt près de Casimir pour le dissuader d'entrer à Anvers [3] ; en effet il s'avance vers Malines, et c'est de son camp sous les murs de cette ville qu'il fait connaitre aux États-généraux que les salaires de tout genre, *nachtgelt*, *auffgelt*, *fortelgelt*, qui le concernent avec sa suite, s'élèvent à près de trois cent mille florins [4]. Les États ne pouvaient guère satisfaire à de pareilles exigences. De là de nouvelles plaintes de Casimir. Les États, dit-il, l'ont indignement traité ; il ne lui reste qu'à retourner là d'où il est venu [5].

En même temps, Casimir s'adressait aussi à Élisabeth pour réclamer de l'argent : « Je vous puis assurer, lui écrivait-il, « que toute ceste armée s'esvanouira au grand désadvan- « tage de vostre réputation et à la confusion de la cause « commune. » Quant à lui, il n'en aurait d'autre regret

1 Record Office. Misc. papers (4 août 1578). — Le même jour, Casimir écrivait à Walsingham pour lui réitérer ses protestations de dévouement, « comme celuy, disait-il, qui, oultre la singulière affection que je porte au « service de Sa Majesté, ne désire aultre chose que de veoir ung esta- « blissement des églises, une paix asseurée et invincible union à laquelle « je m'employerais volontiers selon les moyens que Dieu m'en a mis en « main. » Br. Mus., Harley, 1582, f. 133.

2 Rapport du 31 août 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 376 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de Languet, du 9 septembre 1578.

4 Recueil de la Chambre des Représentants, t. II, f. 142 (31 août 1578).

5 Lettre de Casimir, du 22 septembre 1578. Record Office.

que d'avoir été abandonné par la princesse sur « la foy et « assurance de laquelle » il avait compté [1].

Douze jours après, Casimir entrait à Bruxelles. Il y assista au prêche. On ne voyait que des calvinistes autour de lui. C'était une véritable invasion de sectaires avec toutes ses menaces de violences et de désordres : « ce qui « a causé, remarque le comte de Lalaing, tant de disré- « putation aux Estas des Pays-Bas de n'y avoir rémédié « en temps et lieu [2]. »

1 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p. (6 septembre 1578).

2 Mém. du comte de Lalaing. Gachard, La Bibl. Nat. de Paris, t. I, p. 188.

CHAPITRE XV.

LA GUERRE EN HAINAUT.

(août et septembre 1578)

Les places de sûreté. — Armements. — Les lieutenants du duc d'Alençon. — Déclaration de guerre. — Le siége de Binche. — Combats singuliers.

I.

LES PLACES DE SÛRETÉ.

Nous revenons au duc d'Alençon : le moment est arrivé où il doit trancher par l'épée la trame confuse des négociations et assurer l'affranchissement des Pays-Bas. Afin de prévoir les revers, et peut-être aussi pour « s'impatroniser » dans le pays, selon l'expression du XVIe siècle, il réclame des places de sûreté : d'autre part, pour faciliter le succès, il est utile qu'il réunisse son armée à celle des États.

Sur les instances pressantes du duc d'Alençon, les États-généraux ordonnent aux magistrats du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay d'accueillir les gens du duc d'Alençon ; ils les assurent « que Son Alteze leur donnera toute occa-« sion de contentement, faisant user de si bonne discipline « que les aultres y prendront exemple [1]. »

1 Lettre des États-généraux, du 28 août 1578 (Arch. de Bruxelles).

Les magistrats de Landrecies répondent aux États : « Nous vous supplions de oyr les clameurs et déplorations « de ce povre peuple.. Il y a plusieurs justes occasions qui « causent et amainent ce povre peuple à tomber en tel « deuil et déploration : premièrement les manifestes cruaul- « tés, tyrannies et actes des plus inhumains que oncques « Barbares n'ont faict, de quoy quelques trouppes fran- « choises, estant présentement en ces Pays-Bas soubs Son « Alteze, ont usé ès environs de nos frontières tant par « larchins et ravissemens de tous biens, violence et force- « mens détestables de femmes et filles, brusler villaiges et « maisons, voires le vénérable Sacrement en quelque église, « avecq tant d'aultres actes si cruels et inhumains, qui a « réduit ce povre peuple à telle crainte qu'ils ayment trop « mieulx mourir unanimement que de tomber sous la main, « puissance et gouvernement de tels gens [1]. »

Les États de Hainaut prennent fait et cause pour les magistrats des villes de sûreté ; et c'est le comte de Lalaing qui écrit : « Quant à mettre de vos gens ès villes dont « avions tenu propos, les Estats de ce pays ne trouvent « aucunement convenable qu'ainsy se face [2]. »

Il ne suffit pas que le duc d'Arschot et le baron de Fresin soient chargés d'aller apaiser la résistance qui se manifeste : les États-généraux envoient en Hainaut un troisième ambassadeur qui n'est autre que l'abbé de Maroilles [3]. Il se rend à Landrecies. Les magistrats lui représentent qu'ils

1 Réc. des prov. wall., t. I, p. 386 (19 septembre 1578). Arch. de Bruxelles.

2 Lettre du comte de Lalaing (Arch. de Bruxelles).

3 Arch. de la Haye (8 septembre 1578).

n'ont pas mérité « d'estre desnaturalisés et mis ès mains « de leurs anciens et héréditaires ennemis. » Les bourgeois s'assemblent au son de la cloche et usent « d'estrange « langage. » Les femmes, « comme insensées, » font entendre les plus vives menaces. Au Quesnoy, les bourgeois déclarent également que plutôt que d'ouvrir leurs portes, ils mourront sur les remparts.

L'abbé de Maroilles ne pouvait les blâmer. Partout, autour des villes où il avait cherché à calmer l'agitation populaire, il avait vu de loin passer les troupes françaises « faisans mille insolences, exactions, ravissemens et pro- « fanations de lieux saints, que c'estoit horreur d'ouyr les « doléances du povre peuple [1]. »

Tel était le contingent que les Huguenots envoyaient aux Gueux : on comprend que les démarches des États-généraux restèrent sans résultat.

Le duc d'Alençon se plaint vivement ; il dit à l'abbé de Maroilles « qu'il perchevoit que les États se jouyoient « de luy, pensant le tenir le becq en l'eaue et le mener de « paroles [2]. » On répète autour de lui qu'on a promis merveille aux Français, mais qu'ils ont seulement devant les yeux « la preuve du peu d'envie que les pays ont de four- « nir aux offres que l'on dict avoir esté faictes [3]. »

Les États-généraux, en s'excusant près des envoyés français, affirmaient qu'ils n'avaient rien négligé « pour

1 Relation de l'abbé de Maroilles, du 20 septembre 1578 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre de l'abbé de Maroilles, du 20 septembre 1578 (Arch. de la Haye).

3 Lettre d'un serviteur de Rochepot, du 19 mai 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1544.

« parvenir à l'effect de leur désir ; » ils demandaient qu'on leur indiquât des moyens d'exécution qui fussent à la fois en leur puissance et conformes à l'équité et à la raison [1].

Le duc d'Alençon persiste ; il demande qu'au lieu de Landrecies et du Quesnoy on lui remette deux villes à choisir parmi celles qui suivent : Malines, Bruges, Tournay, Lille, Douay et Bapaume, en y joignant Bruxelles afin qu'il puisse y fixer sa résidence [2]. Les États lui répondent peu de jours après en lui offrant, Maubeuge, Soignies et Binche avec Malines pour résidence, mais à la condition qu'il ne mettra nulle part de garnison [3].

Partout les populations murmurent, et telle est l'impopularité de ce défenseur de la liberté belgique qu'il n'ose passer la nuit au milieu des bourgeois de Mons et que chaque soir il se retire avec sa cour hors de la ville à l'abbaye d'Espinlieu [4]. Amère déception pour un prince qui, selon l'expression de Paulet, ne cherchait qu'à se faire grand et à satisfaire son ambition [5].

II.

ARMEMENTS.

Ces difficultés ne pouvaient suspendre la guerre pour laquelle un pressant appel avait été fait dans toutes les

1 Mém. des États-généraux. Réc. des prov. wall., t. I, p. 378.
2 Arch. de la Haye (30 septembre 1578).
3 Groen, t. VI, p. 473.
4 Rapport du 9 septembre 1578. Arch. de Bruxelles.
5 Lettre de Powlet, du 7 septembre 1578. Record Office.

provinces de France. On manquait d'argent : il en est arrivé. C'est Catherine de Médicis (toujours fidèle à son affection pour le duc d'Alençon) qui a emprunté vingt mille écus au banquier italien Diaceto. Cependant de vifs murmures éclatent à Paris. On dit que cet argent passe entre les mains de chefs de pillards, et l'on désigne ainsi Bussy et Simier qui ne cherchent que la ruine de l'État [1].

Le duc d'Alençon réunit activement son armée. Dans les premiers jours d'août, il ne comptait en Hainaut que quatre mille fantassins et deux mille chevaux [2] ; mais il y avait quatre mille fantassins et vingt-deux compagnies de lances près de Notre-Dame-de-Liesse. On disait que six mille chevaux avaient passé au pont de Montereau [3]. De grandes levées se faisaient en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Bretagne et en Normandie. L'infanterie était mal équipée ; on enrôlait beaucoup de jeunes gens qui n'avaient jamais porté les armes. On voulait porter la force de l'armée à vingt-cinq mille hommes pour occuper de suite quelques places des bords de la Meuse, qu'on ne devait pas restituer en vertu du droit de conquête [4].

Les nobles, les hommes d'armes, les chefs de bandes affluent. Presque toute la Champagne est là [5]. Balagny amène

1 Lettre de Paris, du 22 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.

2 Lettre de Davison à Burleigh, du 8 août 1578. Wright, t. II, p. 89.

3 Le duc d'Alençon écrit au seigneur d'Humières ; il espère que cette fois il ne s'opposera plus au passage des gens de guerre (Lettre du duc d'Alençon, du 22 août 1578. Portef. Fontanieu, 348, 349, Bibl. Nat. de Paris).

4 Lettres de Florent et de Gilles de Berlaymont (7 et 12 août 1578). Arch. de Bruxelles.

5 Lettre de Saracini, du 3 août 1578.

deux mille cinq cents hommes du Dauphiné. Il y a tant de soldats en Picardie que les routes ne sont plus sûres [1]. Comment se servir d'une telle multitude ? il faudrait faire un choix des meilleurs [2]. Ils sont, dit-on, quarante mille ; mais ce sont plutôt des ribauds que des soldats. Les habitants des contrées qu'ils traversent, ont pris les armes pour défendre contre eux leurs villages et leurs maisons, et ils en tuent un bon nombre [3]. Les populations en butte à toutes les violences font entendre les plaintes les plus vives [4]. On est impatient de voir cette cohue armée qui mange le pays, franchir les frontières [5].

Les États-généraux font le dénombrement des forces qu'ils pourront joindre à celles du duc d'Alençon ; elles s'élèvent à trente et une compagnies de gens de pied et à onze compagnies de cavalerie, et l'on espère y joindre plus tard trente compagnies d'infanterie et sept de cavalerie ; mais que d'étrangers ! Ici des Français : le colonel Villeneuve commande à Ninove ; le colonel La Garde à Diest ; Téligny est à la tête d'une compagnie de cavalerie. Ailleurs ce sont des Anglais : le colonel Stuart à Vilvorde, le colo-

1 Lettre de Saracini, du 14 août 1578. Il faut signaler l'observation de Languet : Ubi in Belgium venerit externus miles tanto numero, gratum quidem erit populo ab eo reprimi Hispanorum excursiones ; sed, ubi sentiet suos agros non minus avare diripi ab iis, quos sua vel forte vestra pecunia conductos esse sciet, quam ab Hispanis, et se crebris executionibus exhauriri ad persolvenda ejusmodi hominibus stipendia, tum demum judicabit medicinam ipso morbo esse graviorem (2 mai 1578).

2 Lettre de Saracini, du 3 août 1578.

3 Lettre de Saracini, du 11 septembre 1578.

4 Lettre de Saracini, du 14 août 1578.

5 Lettre de Bellièvre, du 18 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 15891, f. 9.

nel Preston à Bruges ; une garnison anglaise occupe Tournay. L'élément national s'efface : il sera plus tard représenté par une compagnie de cavalerie, dont le chef s'appelle Ryhove [1]. Cependant les troupes se mutinent au camp des États, faute d'argent, et elles menacent leurs généraux de leur faire un mauvais parti, s'ils n'obtiennent pas l'éxécution des promesses qui leur ont été réitérées [2]. On fera « tous « devoirs » pour payer un mois de solde ; on réunira des provisions de poudre et de plomb [3].

Dès le 9 août, le duc d'Alençon invite les États à lui faire connaître où il doit employer ses soldats [4]. Chaque jour, il témoigne la même impatience de combattre. « Vous « diré-je, écrit-il à Élisabeth, que je suis despuys sisante-« set jours sur ces frontières ; cependant mes troupes restent « sur mes bras [5]. » Enfin, lorsque le traité est conclu et ratifié, Des Pruneaux remet aux États-généraux de nouvelles lettres où il annonce qu'il est prêt à marcher. « Ayant « son armée sur les bras, » il désire qu'elle serve « à l'effect « auquel elle est destinée [6] ; » il rend compte de l'organisation de ses forces. Les maréchaux du camp seront Fervaques et La Noue [7].

1 Dépêches des rebelles, t. I, p. 267 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre du comte de Boussu, du 7 novembre 1578. Groen, t. VI, p. 475 ; Gachard, actes des États-généraux. t. II, p. 22 (3 septembre 1578).

3 Rés. des États généraux (6 septembre 1578.)

4 Arch. de la Haye ; Lettre du duc d'Alençon au seigneur de Fresin, du 19 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.

5 Lettre du 16 septembre 1578 (Arch. d'Hatfield).

6 Lettre du duc d'Alençon, du 24 août 1578 ; Rés. des États-généraux, du 28 août 1578.

7 Instructions du duc d'Alençon, du 21 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.

III.

LES LIEUTENANTS DU DUC D'ALENÇON.

Fervaques, ami de Bussy, ne valait pas mieux que lui. « C'était, dit le Laboureur, le plus délié courtisan de son « siècle, et tout ce qu'on peut dire pour l'excuser, c'est « qu'il avoit à gouverner un prince qui avoit de mauvaises « inclinations [1]. »

D'un tout autre mérite était le capitaine huguenot La Noue, qu'un accident de bataille avait fait surnommer Bras-de-fer, le seul conseiller, selon Michieli, qu'eût dû écouter le duc d'Alençon [2] et qui fut honoré par Catherine de Médicis elle-même [3].

La Noue avait trompé Bellièvre en lui promettant de ne pas servir le duc d'Alençon. Il l'avait engagé plus que personne à hâter ses armements [4]. Dans sa pensée la chute de la domination espagnole aux Pays-Bas s'associait au triomphe du parti de la Réforme en France : il exhortait le duc d'Alençon à nouer de bonnes relations avec le duc Casimir [5] ; il le pressait de s'unir étroitement aux chefs huguenots [6].

1 Pr. des Mém. de Castelnau, t. II, p. 771.

2 Relation de Michieli.

3 Brantôme (t. VII, p. 203) place La Noue au rang des plus grands capitaines qu'ait eus la France.

4 Lettre de La Noue, du 18 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277. — La Noue avait engagé Brantôme à le rejoindre dans les Pays-Bas. Brantôme, t. VII, p. 209.

5 Lettre de La Noue, du 18 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.

6 Rapports du 9 et du 12 septembre 1578 (Arch. de Bruxelles).

Ces conseils sont écoutés. Le duc d'Alençon écrit à Damville, ce constant fauteur des séditions dans le midi, qu'il désirerait voir autour de lui les chefs huguenots qui ont le plus d'expérience au fait des armes. Il a eu un double but dans son expédition des Pays-Bas : d'abord de chasser l'Espagnol, « et aussy pour descharger la France de beau-« coup d'hommes de guerre, qui peut-estre ne se feussent « pas bien contenus, afin que le repos dont elle joissoit à « son partement, se puisse continuer [1]. »

Le prince de Condé se charge, dit-on, d'aller à la tête des Huguenots envahir le comté de Bourgogne pour fermer le passage aux renforts que don Juan attend d'Italie [2].

Le roi de Navarre arme aussi ; il est d'accord avec le duc d'Alençon [3].

Fervaques, jaloux de la Noue, est-il d'un avis contraire ? Le bruit se répand que le duc d'Alençon subit diverses influences ; et comme l'on craint, ainsi que l'a fait entendre le sieur de la Motte, qu'il ne soit disposé à traiter avec don Juan, on exige de lui qu'il signe une déclaration préparée à Anvers depuis plusieurs jours.

IV.

LA DÉCLARATION DE GUERRE.

Le 9 septembre 1578, on publie au son des trompettes dans les rues de Mons le défi que le duc d'Alençon adresse

1 Lettre du duc d'Alençon, du 21 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, f. 3247.

2 Rapport du 9 septembre 1578 ; Avis du 12 septembre 1578 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de Saracini, du 3 août 1578.

à don Juan. Il est conçu en ces termes : « Nous François, « fils de France, frère du roy, ducq d'Anjou, Alençon, Tou- « raine, Berry, etc. à tous ceulx qui ces présentes verront, « salut.... Comme tous princes magnanimes et vertueulx « soyent de droict divin et humain obligés à maintenir la « cause des affligés, les défendre de toutes injures, oppres- « sions et oultraiges avec tels moyens que Dieu leur a mis « en mains, et ayant ample cognoissance comment imméritoi- « rement et injustement le seigneur don Jehan d'Austrice, « sa suite et adhérans oppressent de dure et cruelle guerre « le povre peuple tant fidel et obéyssant à leur prince de « ces Pays-Bas, leur veuillans imposer le joug d'une trop « inicque et barbare servitude, et mesmes pour effectuer ce « que avons entre aultres promis par les articles faicts et « conceus entre nous et les Estats-généraux desdicts Pays- « Bas sur l'acceptation de nostre personne au tiltre de « deffenseur de la liberté d'iceulx contre la tirannie des « Espaignols et leurs adhérens endroict la déclaration « d'estre ennemy d'iceulx, savoir faisons que en considéra- « tion des choses susdictes nous nous avons déclairé et « déclarons par ceste ennemy du dict don Jehan d'Austrice « et de ses dicts adhérens, principallement des dicts Espai- « gnols et de leurs partisans, ensemble de tous ceulx que les « dicts Estats généraulx tiennent et tiendront pour enne- « mis, leur dénonçant par ceste la guerre ouverte à feu et « à sang et que les poursuivrons et traicterons pour tels « par voye d'armes et aultrement partout où les pourrons « trouver, auquel effect et mesmes afin que ung chascun « en soit adverty, nous consentons que le présent acte soit « imprimé et publié par tous les Pays-Bas, affin qu'il appa-

« roisse de la légitime occasion qu'avons de secourir les-
« dicts Estats [1]. »

Tout est réglé. Le duc d'Alençon annonce qu'il maintiendra dans son armée la plus sévère discipline en respectant les priviléges et les usages [2] ; il accepte un droit de douane sur les vivres qu'il tirera de France ou sur ceux qu'il prendra aux Pays-Bas. Pour éviter tout conflit, son armée s'avancera à deux lieues de celle des États [3].

Aux lettres du duc d'Alençon qui insistent sur une action immédiate et commune, les États répondent que de leur côté ils feront marcher leurs troupes. Des ordres ont été donnés au comte de Lalaing et au seigneur d'Inchy ; et, comme le duc d'Alençon désire qu'on désigne les premières étapes de l'expédition, ils lui indiquent Binche et Nivelles [4].

V.

LE SIÉGE DE BINCHE.

Quelques vieillards se souvenaient des fêtes données au château de Binche, « ce miracle du monde faisant honte « aux sept miracles tant renommés de l'antiquité, » à l'époque où la reine de Hongrie y reçut Charles-Quint.

1 Le texte, approuvé par les États-généraux le 28 août, fut signé à Mons le 9 septembre. — Archives de La Haye, d'Ypres, de la Flandre Occidentale et de Simancas.

2 Lettres du duc d'Alençon, du 3 et du 9 septembre 1578 (Arch. de la Haye).

3 Lettre des États-généraux, du 6 septembre 1578 (Arch. de la Haye).

4 Lettre des États-généraux, du 26 août 1578 (Arch. de la Haye) ; Rés. des États-généraux.

C'est devant ces murs à demi écroulés, devant ces remparts couverts par les broussailles qu'une armée française sous les ordres de Bussy vient mettre le siége. Deux assauts sont repoussés, et le nombre des morts s'élève, dit-on, à trois mille [1]. Il faut emprunter quatre canons à la ville de Mons ; mais les échevins ne se contentent pas de réclamer une promesse de restitution ; ils chargent un de leurs bourgeois de les garder et de les ramener à Mons [2].

Les habitants de Binche, effrayés par le récit des violences des agresseurs, défendent avec courage leurs foyers ; mais leur résistance ne peut se prolonger. Les uns sont passés au fil de l'épée ; les autres dépouillés de leurs vêtements. Le pillage de l'église d'où l'on enlève les chasses et les ornements sacrés, produit plus de cent mille ducats [3]. C'est un véritable sac avec toutes les horreurs de la guerre.

Brantôme écrira plus tard que Bussy n'oublia, à la prise de Binche, rien de sa charge de coronel et qu'il s'en acquitta très-vaillamment [4].

Les amis du duc d'Alençon font grand bruit de ce succès, et l'on rapporte que Henri III a écrit à son frère « pour le « congratuler de l'heureux progrès de son voiaige de Flan- « dre, l'asseurant qu'il ne feroit faulte luy donner tout « secours et ayde en temps et lieu [5]. »

1 Lettre du duc d'Alençon, du 7 octobre 1578 ; Lettre du prince de Parme, du 8 octobre 1578.

2 Rés. du conseil de la ville de Mons (21 septembre 1578).

3 Dupleix, p. 68 ; Le Frère, p. 1007 ; Vasquez, Cosas de Flandès.

4 Brantôme, t. VI, p. 192. — Bussy se plaisait à lire les Vies de Plutarque ; et quand il y rencontrait quelque exploit éclatant accompli par un des vieux capitaines romains, il disait : « Je l'eusse fait aussi. »

5 Lettre de Robert Bien-aymé, du 1er octobre 1578.

Ce fut le terme de la campagne : elle n'avait abouti qu'à la prise de Binche, d'Havré et de Soignies : on appelle en France le duc d'Alençon : monseigneur des trois villettes [1].

Quant à l'armée, elle disparaît : elle a été décimée bien plus par la famine et les maladies que par la guerre [2]. Les Francs-Taupins, comme on les appelle, prétendent qu'ils ont satisfait à leur promesse de servir pendant trois mois. Désertant à défaut de solde, ils ont passé entre Landrecies et le Quesnoy, pillant, ravageant, brûlant tout ce qui s'offre sur leur passage. « Voilà « la belle levée de boucliers qu'ils ont faicte [3] ! » — « Ces « Francs-Taupins, sous le nom de deffendeurs, sont mani- « festes ravisseurs [4]. » La Motte eût voulu les attaquer « pour les descharger, disait-il, du pillage de nos voisins [5]. »

En ce qui touche les Huguenots qui obéissent plutôt aux États ou au duc Casimir qu'au duc d'Alençon, les plaintes sont les mêmes. La Garde, ancien argentier de M. de Méru qui l'appelait : « un fort meschant homme [6] » ne cherche qu'à s'enrichir en pillant les campagnes [7]. Quant au vicomte d'Hargenlieu, issu de la même maison que le seigneur de Genlis, il a de nombreuses vengeances à exercer ; il ravage le pays de Waes. « Les gens de Monsieur d'Hargenlieu, « oultre ce qu'ils pillent tout, font des violences et énor- « mités exécrables et plus que barbares [8]. »

1 Lettre d'Assonleville, du 26 décembre 1578 (Papiers de Besançon).

2 Lettre de Saracini, du 7 décembre 1578.

3 Lettre de Rossel, du 26 octobre 1578. Record Office.

4 Lettre de Rossel, du 4 janvier 1579.

5 Lettre du seigneur de La Motte, du 11 décembre 1578 (Réc. des prov. wall., t. II, p. 108.

6 Mém. de la Huguerie, t. I, p. 289.

7 Lettre du marquis d'Havré, du 12 février 1579.

8 Lettre de Gand, du 16 décembre 1578. Record Office.

Les Huguenots qui se sont jetés en Bourgogne sous le prétexte de fermer le passage aux renforts espagnols, ne se signalent point par de plus éclatants exploits. Le duc d'Alençon avait promis à Henri III « qu'ils se conduiroient « modestement ; » mais ces bandes oublient vite cet engagement ; elles pillent partout, même les domaines de Saint-Amour, de Saint-Laurent et de la Roche qui appartiennent au prince d'Orange [1].

VI.

COMBATS SINGULIERS.

Les mignons du parti des Guise se sont rendus au camp espagnol pour trouver l'occasion de se battre de nouveau avec les mignons du duc d'Alençon (« estant lors la per- « mission telle aux François d'aller pour les Espaignols « aussi bien que contr'eux [2] »). Oraison et Gauville défient Bussy et Fervaques ; Bussy leur répond : « Je ne désire « point que la compagnie soit si grande que vous deman- « dez.. Je veulx vous faire raison, non avec toutes ces « cérémonies. Toutes ces choses-là ne sont point bonnes à « ceulx qui veulent franchement venir aux mains.. Je « donne ordre à mes affaires. Nous verrons, gaie bergère, « qui premier s'en repentira [3]. »

1 Lettre du duc d'Alençon, du 2 octobre 1578. Bibl. de l'Institut, mss. Godefroy, 260 ; Lettres de Languet, du 6 avril et du 21 novembre 1579.

2 Granvelle écrivait le 17 septembre 1578 à Philippe II : « Digan el rey de Francia y su madre lo que quisieren, pero yo pornia la cabeza que Alanson no hace un paso sino por su orden y voluntad (Arch. de Simancas).

3 Arch. Nat. à Paris, K. 1551 (24 août 1578).

Brantôme a bâti sur ce terrain un récit peu digne de foi. Il prétend que le duc d'Alençon, ayant été instruit de ce cartel, écrivit à don Juan que la partie était trop belle pour qu'elle se fît sans eux et que ce serait une excellente occasion d'éteindre une grande guerre. Il ajoute que don Juan accepta, mais que ses capitaines le retinrent[1]. Il n'en est rien. Le duc d'Alençon défendit le combat des mignons et Bussy quitta son maître pour recouvrer toute sa liberté.

Parmi les duels si fréquents en ce temps il en est un que nous ne pouvons passer sous silence. Maisonfleur commandait une compagnie dans l'armée du Hainaut. Il apprit qu'un soldat avait à se plaindre de lui ; et, sans tenir compte des priviléges de son rang, il lui offrit, comme d'égal à égal, de vider leur querelle l'épée à la main. Telle fut l'ardeur du combat qu'ils s'entretuèrent, l'un soldat inconnu, l'autre pauvre poète qui n'eut personne pour écrire son épitaphe et à qui manqua peut-être une larme du seigneur Lucidor[2].

1 Brantôme, t. VI, p. 427.

2 Brantôme, t. VI, p. 412. — Maisonfleur avait témoigné, avant de mourir, le désir que ses cantiques fussent dédiés à la princesse d'Orange.

CHAPITRE XVI.

L'ANARCHIE EN FLANDRE.

(juin — septembre 1578)

Désordres des sectaires. — La paix de religion. — Arrestation de Champagney. — Suite des désordres. — Assassinat de Hessele.

I.

DÉSORDRES DES SECTAIRES.

Rien n'est plus triste que la situation des Pays-Bas. D'une part, le Hainaut reste livré à la guerre ; de l'autre la Flandre est déchirée par l'anarchie.

Toutes les ambitions trouvaient quelque intérêt à perpétuer le désordre, et personne n'y opposait un frein : Mathias qui l'eût voulu, ne le pouvait pas, et le prince d'Orange qui l'eût pu, ne le voulait point.

La cité d'Anvers, sous les yeux mêmes de l'archiduc, des États-généraux et du Taciturne, tremblait devant les sectaires. Languet qui paraît y avoir résidé à cette époque, a conservé le souvenir des prêches où les ministres, parlant en flamand ou en français, réunissaient deux ou trois mille auditeurs autour d'eux. Rien n'était plus violent que leur langage. Villiers est le principal orateur des calvinistes ; les luthériens ont aussi leurs temples.

Le prince d'Orange a appelé à Anvers trente enseignes et deux cents chevaux, soit de Hollande, soit d'Allemagne : c'est un appui assuré pour ceux qui pillent les églises [1]. Les États réclament l'éloignement des reîtres ; ils signalent au Taciturne les menaces des sectaires afin qu'il les réprime : « Est-ce possible ? leur répond-il ; si cela se « peut faire, faites-le vous-mêmes [2]. » On voit des bandes de Gueux sortir impunément d'Anvers pour renouveler à Bois-le-duc les exploits des Gantois à Ypres.

« Aulcuns bourgeois s'estoient desbordés si avant qu'ils « menaschoient les Estats les massacrer et les jecter hors « des fenestres [3]. »

C'est en Flandre qu'est le principal théâtre de l'anarchie.

Les échevins de Bruges, d'Ypres et du Franc se plaignent des prêches et recourent à Mathias afin qu'il assure la paix [4]. Partout où existe une autorité régulière, établie conformément aux lois du pays et que l'anarchie n'a point renversée, elle réclame le maintien de la religion catholique, garantie séculaire de la liberté et unique rempart contre le désordre.

Mathias s'élève avec indignation, mais sans puissance contre les excès des sectaires. Il écrit aux magistrats de Bruges pour qu'ils fassent cesser les prêches [5] ; et c'est au

1 Avis d'Anvers (Réc. des prov. wall., t. II, p. 166).

2 Lettres de Languet, du 10 et du 19 juillet 1578 ; Nouvelles d'Anvers, du 1er septembre 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1549 ; Rés. des États-généraux, du 27 août 1578 ; Gachard, Actes des États-généraux, t. II, p. 6.

3 Groen, t. VI, p. 533.

4 Arch. d'Ypres (19 juin 1578).

5 Lettre de Mathias, du 14 juin 1578 (Arch. d'Ypres).

seigneur de Willerval, le défenseur de Lille contre Ryhove, qu'il adresse sa désapprobation des attentats dirigés dans certaines provinces contre la religion catholique [1].

Les prêches se multiplient, et, grâce à l'impunité, les violences redoublent.

Gand sous la dictature de Ryhove et d'Hembize est devenu une autre Genève. « Si la Pacification, écrit Languet, « a été signée à Gand, c'est aussi à Gand qu'elle est violée [2]. »

« C'est chose déplorable de veoir les ruynes encheminées « par sy petit nombre [3]. »

Les pillages des églises et des monastères ne s'interrompent point ; on vend à l'encan ce que l'on n'a pas détruit. Il y a dans toutes les profanations deux parts à faire, l'une à la violence, l'autre à la rapine ; mais bientôt la fureur des sectaires va plus loin. On arrête dans les couvents des Cordeliers et des Augustins quelques jeunes religieux afin qu'il soit plus aisé de les intimider par la crainte des supplices. On leur promet la vie s'ils se reconnaissent coupables d'infamies, puis on les condamne. Un bûcher s'élève devant l'hôtel de ville : ils expirent dans les flammes, mais après avoir rétracté des aveux arrachés par la contrainte [4].

Un mois après, d'autres religieux sont brûlés vifs à Bruges [5].

Les Pays-Bas s'étaient soulevés contre le duc d'Albe au récit des auto-da-fé de Valladolid et de Séville : c'était au milieu de nos cités que la Réforme allumait les siens.

1 Lettre du 17 août 1578 (Arch. d'Ypres).
2 Lettre de Languet, du 18 août 1578.
3 Lettre de Rossel, du 3 août 1579. Record Office.
4 De Jonghe, Gentsche geschied., t. II, p. 29 (28 juin 1578).
5 Journal manuscrit de Guillaume Weyts.

II.

LA PAIX DE RELIGION.

Cependant le Taciturne cherche le moyen de donner aux partisans de la Réforme et aux catholiques une satisfaction, complète pour les uns, illusoire pour les autres. Il avait dit à l'assemblée de Termonde : « Je veux faire un « mariage des deux religions. La religion romaine, étant « la plus faible, sera la femme [1]. » Triste rôle que ces paroles présageaient à l'antique foi du pays !

A l'imitation de ce qui a eu lieu en Allemagne, une transaction est proposée. Désormais le culte catholique pourrait être exercé en Hollande ; mais il s'agit surtout d'encourager la propagation des doctrines de la Réforme en Flandre et en Brabant : c'est ce qu'on nommera la paix de religion [2].

Le 22 juillet 1578, ce nouvel édit est signé par l'archiduc Mathias. Tous les méfaits anciens sont pardonnés. Les protestants et les catholiques pratiqueront librement leur culte jusqu'à ce qu'un concile national en ait décidé autrement Le culte catholique est permis en Hollande et en Zélande ; le culte réformé dans toutes les autres provinces. Catholiques et protestants devront à cet effet se faire autoriser par les magistrats ; mais, afin que ceux-ci conservent toute leur autorité, il est interdit aux Dix-huit

1 Avis de Hainaut. Arch. de Bruxelles.

2 Mém. du prince d'Orange, du 15 juin 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 319 (Arch. de Bruxelles).

de s'occuper des affaires communes et de la garde des villes, à moins qu'ils n'en soient spécialement chargés par les magistrats eux-mêmes [1].

Jamais mesure décorée d'un nom plus pompeux ne fut plus illusoire. Quiconque en Hollande se déclarait catholique, était menacé d'être livré au bourreau. En Flandre au contraire, il suffisait de professer les doctrines de la Réforme pour disposer en maître de l'église et de la cité. Les catholiques n'obtiennent rien : on ne cédait aux protestants que ce dont ils s'étaient déjà emparés. *Nostri*, écrit Languet, *nihil petunt quod sibi jam non sumpserunt* [2].

L'accueil fait à Gand à la paix de religion permet d'en juger les fruits. Dans les derniers jours de juillet et dans les premiers jours du mois d'août, on pille, on brise, on persécute sans relâche, à ce point qu'à la fête de l'Assomption il n'y a plus un seul prêtre qui n'ait été chassé, plus une église qui n'ait été profanée. On arrache jusqu'aux dalles de cuivre qui recouvrent les tombeaux ; on brise l'image de Notre-Dame consacrée par la vénération séculaire de la cité [3].

Quelle protection pouvait-on attendre des magistrats puisqu'on avait arraché de leurs siéges les hommes les plus honorables ? Qu'avait-on de mieux à espérer des juges puisque Pierre de Rycke, banni comme hérétique sous Marguerite de Parme, venait de rentrer à Gand comme président du conseil de Flandre [4] ?

1 Mém. du seigneur de Sweveghem, pièces just , p. 235.

2 Nouvelles d'Anvers, du 1er septembre 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1549.

3 De Jonghe, Gentsche geschied., t. II.

4 Lettres de Languet, p. 745.

III.

ARRESTATION DE CHAMPAGNEY.

Une vive résistance se manifestait. Les États de Brabant (clergé et noblesse) rappelaient que la Pacification de Gand avait garanti l'exercice exclusif de la religion catholique dans la plupart des provinces [1]. Le Hainaut et l'Artois protestaient également [2].

Champagney se mit à la tête de ce mouvement. Son rôle politique avait été faible et variable pendant les dernières années. Bien que frère de Granvelle, il avait lutté contre Requesens et même contre don Juan ; mais il était animé d'une haine profonde contre le prince d'Orange, dans lequel il voyait l'auteur de toutes les calamités du pays, et il avait osé s'élever aussi contre l'insolence de Marnix.

Le duc d'Alençon avait espéré le gagner à sa cause. Alféran alla le voir et lui exposa tout ce qu'il pouvait attendre de la venue de son maître. Selon Alféran, Champagney exprima le regret d'être étranger à la direction des affaires, protesta de sa bonne volonté et promit l'appui de son influence. A son avis, il ne fallait pas tourner autour du pot, mais se mettre entre les mains de la France, « n'ayant autre port pour le salut. »

Il est intéressant de voir comment Alféran reproduit les considérations de Champagney sur la situation des affaires : « Monsieur le prince d'Orange, disait-il, tirera tout en « longueur ou accrochera votre négociation ; car il est con-

1 Bibl. royale de Bruxelles, 7199 (9 août 1578).

2 Gachard, Actes des États-généraux, t. I, p. 397 ; Lettre de Saracini, du 10 août 1578.

« vaincu que si le duc d'Alençon a jamais tant soit peu de « pied dans le pays, il n'y conservera rien lui-même, mais « il est entièrement perdu. Il est haï des principaux du « pays. Sans qu'on s'en mêle, il se fondra comme la neige « et se ruinera de lui-même. Sa condition est d'être plus « soupçonneux, plus craintif, plus sans amour qu'homme « du monde. C'est lui qui a couvertement fait naître des « empêchements afin que ceux du pays ne demandassent « pas le mariage de Son Altesse avec une infante d'Espagne. « Il croit que la Hollande et la Zélande lui sont assurées, « mais il sait qu'ailleurs les volontés qu'il pensait dépendre « de lui, sont aliénées et tout naturellement gagnées à « Son Altesse, sans aucune sienne obligation. Je sais bien « qu'il dit tout haut que cette protection est très-bonne et « qu'il fait semblant de la désirer. Croyez-moi : avec un « *mais* et un *si* (refrains habituels de sa ballade) il accro- « chera tout, et cela ne lui sera pas difficile. » Et il ajoutait : « Ne vous lassez pas, ne venez pas violemment à « la française pour vous retirer après tout-à-coup. C'est ce « que le prince d'Orange désire ; mais nous aurons raison « de lui, si nous le combattons avec la même patience et le « même artifice. Un ennemi connu est à demi vaincu. « Sachez feindre et faites le contraire de ce qu'il vous « proposera pour prendre toujours l'occasion au poil. « Quoiqu'on dise, le peuple de ce pays est le plus doux, « le plus traitable qu'on connaisse, si on sait le mener à « la façon de Charles-Quint, sans se préoccuper des soup- « çons qu'il se met quelquefois dans la tête [1]. »

1 Relation d'Alféran (vers le 22 avril 1578) Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279, f. 24.

Champagney nous a conservé le souvenir de cette entrevue ; mais il affirme au contraire que le duc d'Alençon lui fit offrir une pension de seize mille florins et qu'il la refusa. Il ajoute que, sans cacher à ses envoyés qu'on trompait leur maître, il leur révéla « le peu qu'il debvoit attendre « du prince d'Orange. » A son avis, le mieux eût été que le duc d'Alençon se mariât en Espagne [1].

Dès le moment où le prince d'Orange avait fait aux États les premières ouvertures pour l'établissement d'une paix de religion, Champagney leur avait exposé les progrès des prêches, l'oppression des catholiques et la violation de la Pacification de Gand ; il croyait devoir les en avertir « pour la conservation de leur état, de leur honneur et de « leurs consciences [2]. »

Champagney, lorsque la paix de religion eut été proclamée, ne se borna point, paraît-il, à la combattre ; il osa engager les habitants de Bruxelles à secouer le joug du prince d'Orange ; et, en tenant ce langage, il avait à côté de lui deux seigneurs de la maison de Hornes, le baron de Hèze et le baron de Baucignies, qui s'associaient à ses efforts [3].

Le prince d'Orange fut bientôt instruit de ce qui se passait. Selon les mémoires du seigneur de Sweveghem, il chargea un frère d'Olivier Vanden Tympel de tuer Champagney [4] : il est plus certain que de secrètes instructions

1 Lettre de Champagney, du 6 mai 1594 (Papiers de Besançon).

2 Réc. des prov. wall., t. I, p. 329 (Arch. de Bruxelles).

3 Gachard, Actes des États-généraux, t. II, p. 11 ; Rel. de Barth. Liébart.

4 Mém. du seigneur de Sweveghem, p. 22.

ne manquèrent point aux agitateurs de Bruxelles pour y organiser un mouvement qui éclata le 17 août à la suite d'un prêche. Quelques centaines de Gueux coururent à l'hôtel de Cantecroix, ancienne résidence de Granvelle, que Champagney occupait en ce moment ; et, ne l'y ayant pas trouvé, ils pillèrent tout ce qui leur tomba sous la main, les tableaux, les tapisseries, les objets d'art jadis réunis par le cardinal de Granvelle avec une érudite sollicitude [1]. Puis ils exigèrent du magistrat qu'on promît trois cents florins à quiconque livrerait Champagney. Celui-ci se présenta lui-même aux échevins ; et en même temps on mit la main sur Hèze, Glymes et le vieux greffier des États Weellemans.

Champagney seul ne fut pas rendu à la liberté. Soutenu par le *breeden-raedt* ou large conseil, il l'eût bientôt recouvrée, mais les agents du Taciturne furent assez habiles pour le faire réclamer par les Dix-huit de Gand : il leur importait, disaient-ils, de le confronter avec les évêques et les autres personnages détenus au Princen-hof, et ils lui firent partager la même captivité aggravée par de nouvelles rigueurs [2].

Champagney adressa aux États-généraux une noble protestation : « Messieurs, si vous ignorez ma fidélité et mes

1 On voulut vendre à l'encan ce qui avait été pillé à l'hôtel de Granvelle ; mais le prince d'Orange s'y opposa, car il s'y trouvait des objets « fort exquis. » Lettre du 8 novembre 1578. Papiers de Granvelle à Besançon.

2 Sur l'arrestation de Champagney, voyez : Mém. du seigneur de Sweveghem, p. 22 ; Martin del Rio, t. III, p. 248 ; Rel. de Barth. Liébart ; Déclaration du magistrat de Bruxelles publiée par MM. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick. Doc. in., t. I, p. 19.

« services, Dieu les sçait, qui en sera tesmoing... Que « justice me soit faicte des oultrages que l'on me faict en « ceste ville... Faictes les devoirs auxquels vous estes « obligés, mettant la main au gouvernement de ces pays. « Je ne vous veulx beaucoup dire ; mais, si information est « prinse comme il m'appartient, je m'asseure tant de vos « consciences qu'il n'y aura nul de vous qui ne rougisse de « veoir les services que j'ai faicts, estre ainsy récom- « pensés [1]. »

Les États-généraux ne pouvaient rien. En apprenant le nouvel attentat commis à Bruxelles, ils se bornèrent à ordonner des prières afin que Dieu prît pitié de l'extrême désolation du pays [2].

IV.

SUITE DES DÉSORDRES.

Les Gueux de Gand célèbrent comme un triomphe l'arrestation du frère de Granvelle. Ils portent à l'hôtel de ville le produit des pillages et font occuper par les bandes d'Heyman et de Mieghem les abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre. Sur le bruit qu'un moine a voulu lancer une pierre sur Hembyze, le peuple et les soldats envahissent tous les cloîtres, toutes les églises pour les livrer à une complète dévastation ; mais (ce qui semble plus horrible encore) les Gueux, ayant ouï dire que l'abbé Luc Munich

1 Réc. des prov. wall., t. I, p. 373 (26 août 1578). Arch. de Bruxelles
2 Rés. des États-généraux (23 août 1578).

avait été enseveli avec son anneau orné de pierres précieuses, brisent sa tombe, entr'ouvrent son cercueil, arrachent les bagues de ses doigts. Ils veulent aussi violer le sépulcre de Viglius ; mais ils sont déjà abrutis par l'ivresse, et leur tâche, digne des iconoclastes de 1566, se borne à jeter quelques ossements dans le feu qui consume les images des Saints au pied de la potence publique [1].

Le 25 août, les échevins de Gand annoncent aux États-généraux que la veille on a saccagé les églises, les cloîtres, les hopitaux : malgré tous leurs efforts pour maintenir la paix, ils n'ont pu l'empêcher [2].

Ce ne sont pas les murs de Gand qui sont seuls témoins de ces scènes de violence. Des bandes de Gueux sortent des remparts, se répandent dans toutes les campagnes, pillent les monastères, détruisent les autels, entr'ouvrent les sépulcres, jettent les cendres au vent, même celles d'Artevelde qui depuis deux siècles reposaient au cloître de Tronchiennes. Tous les monuments du passé sont anéantis ; toutes ses gloires sont répudiées.

Les États-généraux s'émeuvent ; Mathias essaie de vaines démarches. Le prince d'Orange ne peut, sans compromettre son influence dans le gouvernement, garder le silence devant ces excès. Il rappelle aux magistrats de Gand combien de plaintes se renouvellent chaque jour, et il eût été plus sage d'appliquer aux frais de la guerre les richesses qui sont devenues la proie de quelques pillards. L'Évangile

1 Déclaration de Henri Desmarets (Kervyn de Volkaersbeke, Les Églises de Gand, t. II, p. 258) ; Réc. des prov. wall., t. I, p. 376 (31 août 1578).
2 Arch. d'Ypres.

ne connaît-il d'autre puissance que celle du glaive ? Est-ce par la force qu'il faut l'introduire dans les cœurs [1] ?

La réponse des sectaires ne se fait pas attendre. Le jour même où la lettre du prince d'Orange est parvenue à Gand, Dathenus se fait ouvrir la cathédrale de Saint-Bavon, et, montant dans la chaire au milieu des débris de tombes entr'ouvertes, il prononce l'anathème contre le Taciturne, athée égaré par son ambition, qui sera abandonné par Dieu et par les hommes [2].

V.

ASSASSINAT DE HESSELE.

La parole de Dathenus trouva bientôt un écho dans d'autres fureurs.

Le 4 octobre, Ryhove fait monter dans un chariot deux des prisonniers du Princen-hof : Jacques Hessele, ancien membre du conseil des Troubles, et Jean de Visch, bailli d'Ingelmunster, qui avait été arrêté à Ypres. Le capitaine Mieghem et une troupe de Gueux l'accompagnent. A une lieue de Gand [3], il fait descendre les deux victimes ; et, comme Hessele lui a dit que ses violences ne lui porteraient pas bonheur et que jamais il n'aurait une barbe blanche comme la sienne, son premier soin est de faire

1 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, pp. 72 et 80 (27 septembre 1578). Cf. ibid. p. 94.

2 Lettre de Morillon, du 28 janvier 1579 ; De Jonghe, Gentsche geschied., t. II.

3 Ceci se passait sur la route de Gand à Deynze, près de la bruyère de Saint-Denis.

raser celle du vieillard ; il en met une mèche à son chapeau, et Mieghem fait comme lui [1]. Une échelle qui s'appuie sur un chêne, sert de potence, et le crime s'accomplit, plus hideux que toutes les exécutions que Hessele avait pu ordonner autrefois [2].

Peu après, l'on découvrait près du faubourg de Meulestede, grâce aux aboiements plaintifs d'un chien qui n'avait pas voulu quitter la dépouille de son maître, le cadavre du bailli d'Axel percé de vingt-six coups de couteau, la gorge coupée, le cœur arraché. Cette fois ce n'est plus Ryhove qui est le coupable : c'est Hembyze qui a fait exécuter l'assassinat par le capitaine Mieghem, cet apostat, ce repris de justice, qui est devenu son principal conseiller [3] ; mais l'indignation publique est si vive que Mieghem est réduit à fuir pendant quelques jours en Zélande [4] : « Les vefves y « iront pour luy faire procès [5]. »

Un synode composé de tous les ministres de Flandre s'est réuni le 3 novembre 1578 à Gand ; il décide que dans toute l'étendue du pays il faut étouffer la religion romaine.

1 Un historien protestant ajoute qu'une autre mèche de la barbe blanche de Hessele fut envoyée par Ryhove au prince d'Orange : Ce récit, il faut l'espérer, est peu digne de foi.

2 Mém. du seigneur de Sweveghem, p. 92. Ryhove, écrivant, longtemps après, son Apologie, se borne à dire : « Pleust à Dieu qu'on eust encore « pendu beaucoup de telle farine de gens ! Le pays s'eust mieulx porté. »

3 An outlaw and ronnygate, but now a chief-capitayn at Gand and a principall consaillor to Hembize. Lettre de Davison.

4 Lettre de Davison, du 3 décembre 1578. Record Office ; De Jonghe, t. II, p. 80. — Jacques Mieghem avait été l'un des chefs des Gueux de bois qui, en 1571, avaient reçu une commission du prince d'Orange. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. III p. 36.

5 Lettre du 16 décembre 1578. Record Office.

Pour atteindre ce but, on s'adressera à ceux qui en ce moment exercent le pouvoir et qui sont plus ardents que les catholiques eux-mêmes à interdire la liberté de conscience [1].

Languet s'écrie tristement : « Je crains que les Gantois « ne soient la cause de la rupture de l'union entre les « États.. Ils obéissent à des passions aveugles ; ils ne con- « naissent en rien la modération [2]. » — « Les désordres « qui règnent en Flandre, ajoute Davison, produisent une « telle confusion que de ce côté il n'y a rien de bon à espé- « rer [3]. » Il ne nous reste qu'à citer le témoignage de Du Plessis-Mornay : « Embise manioit l'advancement de la « religion avec une extresme violence et fut cause de la « désunion des provinces [4]. »

1 Janssen, La Réforme en Flandre; De Decker, Mém. sur les Malcontents.

2 Lettre de Languet à Sidney, du 22 octobre 1578.

3 Lettre de Davison, du 5 novembre 1578. Brit. Mus., Galba, C. VI. — Le 6 novembre 1578, Walsingham écrivait qu'il fallait exhorter les Gantois à cesser leurs excès. Record Office.

4 Vie de Mornay, p. 121.

CHAPITRE XVII.

WALLONS ET FLAMANDS.

(août — novembre 1578)

Hostilités entre les Wallons et les Flamands. — Le duc d'Alençon veut se mettre à la tête des Wallons. — Mission de Bonivet. — Suite des hostilités.

I.

HOSTILITÉS ENTRE LES WALLONS ET LES FLAMANDS.

Dès le mois d'août, les bandes de Gueux sorties de Gand avaient pillé non-seulement les églises, mais aussi les châteaux et les maisons des environs de la ville ; et bientôt, pour recueillir d'autres dépouilles, ils dirigèrent leurs excursions vers les rives de l'Escaut et de la Lys [1].

Les troupes wallones qui se trouvaient aux frontières du Hainaut, soit qu'elles voulussent se mutiner et piller aussi les campagnes, soit qu'elles y fussent encouragées par leurs chefs, se portèrent au-devant des Gantois [2]. Des escarmouches se succédèrent ; et ce fut ainsi que commença une guerre ouverte entre les Wallons et les Flamands.

1 Un des exploits des Gantois fut de conduire à la maison de Ryhove la dame de Glajon arrachée du château d'Estaires.

2 Blaes, Mém. in., t. III, p. 77. C'étaient des soldats licenciés par les seigneurs de Hèze et de Montigny.

Bientôt ce différend prend de plus grandes proportions. Les États de Hainaut invitent les États-généraux à faire respecter par les magistrats de Gand la Pacification dans ses prescriptions les plus formelles. D'autre part, les magistrats de Gand ordonnent de courir sus aux soldats wallons qu'ils confondent avec les Malcontents et auxquels ils donnent le même nom. A Mons, les catholiques anti-juanistes voudraient imposer le frère de Henri III à la Flandre ; à Gand, les protestants sont résolus à appeler le duc Casimir. « L'in- « tention des *bons patriots*, écrit Rossel, n'est pas d'ap- « puyer monseigneur d'Alençon [1]. »

Les États-généraux se décident à envoyer des députés aux chefs de la démagogie gantoise, et, pour leur ménager un bon accueil, ils les choisissent parmi leurs amis les plus dévoués. Ils ordonnent à Henri de Bloyere et à Corneille Vander Straeten de se rendre de suite à Anvers « pour « chose d'importance et de grant conséquence [2]. » Marnix se placera à la tête de cette ambassade solennelle. On invitera Hembyze à rappeler les bandes des Gueux ; et en même temps on l'engagera à accepter la paix de religion « et à ne « point passer plus avant à quelques nouvelletés. » Les prisonniers devraient être envoyés à Anvers [3].

Hembyze répond que les prisonniers n'auront rien à craindre aussi longtemps « que l'on conservera ceulx de « Gand de touttes foulles, outrages et invasions telles que « les Wallons font présentement [4]. »

1 Lettre de Rossel, du 21 décembre 1578.
2 Lettre des États-généraux, du 7 octobre 1578.
3 Papiers de H. de Bloyere, p. 589 ; Réc. des prov. wall., t. I, p. 411.
4 Réc. des prov. wall., t. I, p. 412.

Cependant une requête est adressée au baron de Montigny au nom des prélats, nobles, notables et inhabitans du comté de Flandre contre les menées des Gantois qui ont imposé leur alliance à toutes les villes. Ils ont découvert leur venin qui est d'extirper la religion catholique et la noblesse. Surpassant les Mores et les Barbares, ils ont, sans respect de personne, saccagé les églises, brisé les images, chassé les prêtres, de telle sorte que les catholiques « ne cessent larmoyer larmes de sang, d'angoisse et « de tristesse, implorans l'aide de Dieu et de tous seigneurs « et princes chrestiens. » Ils réclament donc l'appui d'un nouveau Gédéon qui les protége et les réintègre dans leurs libertés, conformément à l'Union et à la Pacification de Gand [1].

Le 18 octobre 1578, le baron de Montigny signe à Menin une déclaration où il expose ses revendications : le libre exercice de la religion, la restitution au clergé et aux nobles de tout ce qui leur a été enlevé, la délivrance des seigneurs prisonniers, l'administration de la justice selon les priviléges du pays et non point selon le caprice d'une multitude effrénée qui pervertit toutes les lois divines et humaines. S'il n'insistait sur ces divers points, il manquerait à tous ses devoirs, étant obligé : comme homme à repousser une tyrannie aussi brutale que celle des Gantois, comme chrétien à maintenir la religion, comme patriote à veiller à la conservation du pays, comme soldat à garder son honneur et sa réputation, comme gentilhomme à s'ac-

1 Lettres de Montigny publiées par M. Diegerick. — Cette requête sans date est mentionnée dans une lettre de Montigny, du 13 octobre 1578.

quitter de ses serments. Pourrait-il ne pas céder aux larmes et aux prières de tant de gens de bien, misérablement persécutés et opprimés [1] ?

Le même jour, Montigny s'adresse aux États-généraux pour justifier sa résolution.

Les Wallons ne craignent le blâme de personne. « Puis-« que Dieu et le monde, écrit Montigny, nous ont donné « raison de prendre les armes contre nostre vray roy et « prince naturel pour oultrepasser les limites de son deb-« voir, de tant plus l'aurions-nous, prenant les armes « contre ceulx qui, sans aulcun tiltre, couleur ou raison, « commettent des excès infiniment plus horribles et exé-« crables [2]. »

Les États de Hainaut, dans une lettre adressée le 27 octobre 1578 aux États-généraux, expriment tous leurs regrets de ces divisions ; mais c'est ailleurs qu'il faut en chercher l'origine. « Ne se peult passer soubs silence, « comme chose notoire et publicque, que les insolences et « déportemens insupportables de ceulx de Gand ont esté « suffisant argument pour exciter et esmouvoir non-seule-« ment les hommes, mais aussy les éléments, voire les « pierres. Non seulement, à l'exemple de l'Espaignol, ils « taschent à la ruyne totalle du pays, mais aussy à chose « plus pernicieuse, sicomme d'estaindre la religion catholi-« que, supprimer la noblesse, accabler tous gens de bien « et renverser tout ordre d'estat, dont aussy le fruict réus-« sit, tel que chascun voit, remplissant le pays de sédition,

1 Papiers de H. de Bloyere ; Réc. des prov. wall., t. I, p. 420.

2 Lettre de Montigny aux États-généraux, du 18 octobre 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 431.

« de massacre, de pillaige, de saccagement et choses sem-
« blables qui sont les beaux fruicts de la licence effrénée
« et par trop desbordée permise à la populace. » Les Wallons se sont bornés à se défendre. Voilà leur récompense d'avoir rompu avec l'Espagnol. Ils s'adressent à l'archiduc et aux États-généraux pour qu'ils s'opposent à toutes ces ligues contraires au bien commun et à la foi publique, qui n'ont d'autre but que d'accabler, perdre et ruiner ceux qui ne demandent que la raison. Ne sont-ce pas les catholiques « qui ont les premiers entreprins la cause commune con-
« tre l'Espaignol [1] ? »

« Les masques sont enlevés », lit-on dans un rapport du lendemain. « Si les Flamands se liguent, les Wallons « se ligueront aussi [2]. » — « On ne parle plus de faire la « guerre aux Espagnols, mais de se la faire les uns aux « autres. » Les Flamands, s'ils rencontrent les Wallons, « en font mil pièches et réciproquement [3]. »

Les magistrats de Gand ne se contentent pas d'armer les sectaires [4] ; ils ordonnent la levée d'un homme sur quatre dans toute la Flandre [5].

La plèbe gantoise se porte devant les fenêtres du Princen-hof. Elle menace les prisonniers, s'ils ne font retirer les Wallons, de les pendre, comme elle a pendu Jean Hessele [6].

1 Réc. des prov. wall., t. I, p. 450 (Arch. de Bruxelles).
2 Rapport du 28 octobre 1578 (Réc. des prov. wall., t. I, p. 458).
3 Avis du 13 octobre 1578 (ibid., p. 468).
4 On vit reparaître à cette époque les compagnies de la Verte-Tente.
5 Avis du 13 octobre 1578 (Réc. des prov. wall., t. I, p. 468).
6 Avis du 13 octobre 1578 (Réc. des prov. wall., t. I, p. 468).

II.

LE DUC D'ALENÇON VEUT SE METTRE A LA TÊTE DES WALLONS.

Le duc d'Alençon, voyant l'affaiblissement de l'influence du prince d'Orange [1], songe à se passer de lui [2]. Des Pruneaux et Rochepot ont déclaré à Anvers que leur maître, irrité de ce que les États ne remplissent pas leurs promesses, se mettra à la tête des Wallons.

Le bruit courait que le comte de Lalaing et ses amis qui ne voulaient ni du roi d'Espagne, ni du prince d'Orange, eussent vu volontiers le duc d'Alençon investi de la souveraineté de la Flandre et du Hainaut, qui relevaient autrefois de la couronne de France [3]. Michel de la Huguerie rapporte aussi qu'en ce moment il était disposé à recourir à quelque artifice « pour se dépestrer des empeschemens « du prince d'Orange, gaignant les plus authorisés entre « les Estats et ceux en particulier qui ne l'aimoient pas. » Il espérait ainsi se rendre le maître du Hainaut et de la Flandre, les garder et les joindre à la couronne de France [4]. « Le duc, écrit M. de Vaulx, faict ce qu'il peult pour « gaigner capitaines et soldats wallons affin de mieux « exécuter par eux ses desseins, voyant ne le pouvoir faire « par les François tant hays par là [5]. »

1 « Pour le desgoutement que l'on conçoit de jour en jour du prince « d'Orange. »

2 Avis du 13 octobre 1578 (Réc. des prov. wall.).

3 Lettre de Saracini, du 24 novembre 1578.

4 Mém. de la Huguerie, t. II, p. 24.

5 Lettre du seigneur de Longueval, du 10 décembre 1578.

Le duc d'Alençon se propose de choisir pour chef de son armée le comte d'Egmont ; mais, dès ce moment, il a confié le commandement de cette expédition au bâtard de l'évêque de Valence, qui est aussi le beau-frère de Bussy. Jean de Balagny [1] s'empare du château de Mortagne ; son but est d'intercepter les vivres que la Flandre tire de l'Artois [2].

Ryhove s'alarme. Il ordonne de fortifier en toute hâte Courtray ; il reproche aux Quatre-Membres de Flandre de ne pas savoir prendre des mesures énergiques. Tout manque : soldats, argent, munitions et vivres ; il ne sera plus temps d'y penser quand la flamme aura consumé la maison du voisin [3].

Cependant le prince français devient malade : on s'inquiète, on dit qu'il est atteint de l'épidémie qui règne dans le camp de don Juan. D'une part, le Taciturne remontre que « rien ne sçauroit tant reculer les affaires « de Son Altesse que si les Flamengs voient leur pays « mangé par ceulx sur lesquels elle a puissance de com- « mandement [4]. » D'autre part, Montigny expose combien on se plaint « des foulles insupportables qu'ils commettent « journellement [5]. » Ce projet, comme bien d'autres, s'évanouit sans laisser aucune trace sérieuse.

1 Blaes, Mém. an., t. III, p. 233. — Vers cette époque, l'évêque de Valence mourut. Il fallut que Catherine de Médicis intervînt pour qu'on ne lui refusât pas la sépulture, comme à un hérétique. Lettre de Languet, du 7 juillet 1579.

2 Lettres de Rossel, du 6 et du 23 novembre 1578.

3 Lettres de Ryhove, du 29 et du 30 octobre 1578 (Arch. d'Ypres).

4 Lettre du prince d'Orange à Des Pruneaux, du 21 décembre 1578. Groen, t. VI, p. 514.

5 Réc. des prov. wall., t. II, p. 104.

III.

MISSION DE BONIVET.

Le 8 novembre 1578, Des Pruneaux se présente au sein de l'assemblée des États-généraux. Le duc d'Alençon reste animé des meilleurs dispositions ; c'est « ung prince que « tous Estats devroient achapter pour l'establir parmi « eulx. » Si l'on a eu à se plaindre de la licence de ses soldats, la cause en est aisée à expliquer. Il exhorte les États-généraux à donner satisfaction aux États du Hainaut ; il n'a pas de plus vif désir que de calmer le différend des Wallons et des Flamands [1].

Les États généraux remercient le duc d'Alençon et l'acceptent comme arbitre. Ils espèrent que si ce différend s'apaise, il fera retirer les troupes françaises, et un mois après on convoquera une assemblée solennelle des États. Si la paix avec les Espagnols est conclue avant le 1er mars, ils reconnaîtront que le duc d'Alençon, après Dieu, est l'auteur de cette paix et par suite de tout leur bien, honneur et félicité. Ils érigeront sa statue en bronze à Anvers et à Bruxelles ; et, au premier anniversaire, ils enverront à Angers une ambassade solennelle lui offrir une couronne d'olivier en or avec d'autres présents d'une valeur de cent mille livres. Si au contraire la paix n'est pas faite à cette date, les États proclameront la déchéance de Philippe II et

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 17. — Les instructions données à des Pruneaux portent la date du 4 novembre. Bibl. Nat. de Paris, 3277, f. 112.

mettront en délibération l'élévation du duc d'Alençon « à « la superintendance et souveraineté [1]. »

C'était une mission assez difficile que de faire accepter aux Gantois l'arbitrage du duc d'Alençon : elle fut confiée à Bonivet, personnage assurément habile, mais surtout connu comme fauteur d'intrigues et de complots [2]. Il avait préparé une docte harangue afin de persuader les démagogues qui dominaient à Gand. Dans ce discours qui nous a été conservé, il déclare qu'il a toujours aimé la liberté légitime et sainte, éloignée de tyrannie, et à cet effet il n'a pas trouvé de meilleur refuge que le service de son maître. Le duc d'Alençon est l'ennemi mortel et irréconciliable de tous actes tyranniques. Il a déjà assuré la paix de la France ; il expose sa vie et sa fortune pour rétablir celle des Pays-Bas. Lycurgue et Agésilas, jadis rois de Lacédémone, « n'ont oncques si austèrement et bravement « sceu retrancher la puissance parfois déréglée des rois. » Il est sans ambition, et les peuples affligés peuvent en toute confiance s'adresser à lui. En même temps, il ne cède en rien aux plus puissants et héroïques monarques de l'Europe : « tesmoin l'élection que feu M. l'admiral, de « très-heureuse mémoire, avoit faict de luy comme tel. » On admire la beauté de son âme pieuse et généreuse. Avec lui l'alliance doit être immortelle. Il veut rendre aux Pays-Bas leur ancienne liberté, n'attendant pour toute récompense que leur bonne grâce. Déjà il a délivré le Hainaut de l'Espagnol ; il veut aujourd'hui réconcilier la Flandre avec les

1 Arch. de la Haye et d'Ypres ; Arch. Nat. à Paris, K. 1545.

2 Bonivet se prétendait neveu du duc d'Arschot. Lettre du duc d'Alençon, du 21 août 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3277.

Wallons. Aucun prince sous la voûte des cieux ne peut mieux calmer ces différends [1].

Ce discours ne fut jamais prononcé. Le vidame de Chartres avait précédé Bonivet à Gand, de cinq ou six jours. Quand Bonivet y arriva pour le rejoindre, le bruit se répandit aussitôt que le duc d'Alençon avait formé le projet de surprendre la ville.

A peine Bonivet était-il entré à Gand qu'Hembyze le prévint que tous les étrangers devaient s'éloigner, car la ville était grandement émue contre eux, et il l'engageait à partir le plus tôt possible. Bonivet protesta [2] et allégua sa mission, mais ce fut inutilement. Il quitta aussitôt Gand, et, sachant qu'on lui avait dressé quelque embuscade sur la route d'Enghien, il suivait celle de Termonde. lorsque des reîtres de Casimir cherchèrent à l'arrêter ; mais il se déroba à leur poursuite, grâce à la vitesse de son cheval, et trouva un refuge au château de Laerne. Personne ne doutait que tout cela n'eût été combiné par Hembyze [3].

Cette insulte ne devait pas être de longtemps oubliée. Quelques mois après, Des Pruneaux demandait aux magistrats de Gand qu'on lui fît justice des mauvais procédés d'Hembyze qui avait fait poursuivre Bonivet et publier des libelles contre le duc d'Alençon. Cette répression servirait

1 Bibl. Nat. de Paris, 3280, f. 133.

2 Bonivet représentait qu'ayant épousé la fille du seigneur de Grevenbroeck il jouissait à Gand du droit de bourgeoisie. — Il réclamait de Davison une somme d'argent que le sieur de Grevenbroeck, son beau-père, avait prêtée à Élisabeth. Record Office.

3 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3280, f. 65 ; Arch. de la Haye (24 novembre 1578) ; Lettre de Rossel, du 30 novembre 1578. Record Office ; Lettre de Davison, du 3 décembre 1578.

d'exemple. On ne devait pas perdre de vue qu'il était au pouvoir du duc d'Alençon de rendre à la Flandre la liberté dont elle avait joui sous ses ancêtres les ducs de Bourgogne : il était urgent de mettre fin à tant d'excès et de violences [1].

IV.

SUITE DES HOSTILITÉS.

Bientôt le baron de Montigny intervient avec les Malcontents pour faire la guerre aux Gantois. Il occupe Menin, est soutenu par le baron de Hèze et sera, dit-on, appuyé par la ligue de Picardie [2].

En même temps, les Gantois multiplient leurs excès ; les Wallons croient servir leur foi et la liberté même du pays en cherchant à y mettre obstacle. La lutte devient plus acharnée. Jamais on ne parla tant d'union, et jamais les discordes ne furent plus profondes.

1 Mém. du 22 août 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3279.

2 Rapport du 20 octobre 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 433; Instructions de Jacques de Broucqsault, du 27 octobre 1578 (Archives d'Ypres).

CHAPITRE XVIII.

MORT DE DON JUAN.

(1er octobre 1578)

Don Juan au camp de Bouges. — Sa maladie. — Sa mort.

I.

DON JUAN AU CAMP DE BOUGES.

Don Juan avait, depuis le combat de Rymenam, conservé ses positions entre Jauche et Tirlemont, lorsqu'il apprit à la fois l'arrivée du duc Casimir et l'agression du duc d'Alençon. D'après les bruits qui couraient, les États pouvaient former ainsi une armée de trente mille fantassins et de quatorze mille chevaux. Les forces de don Juan étaient bien inférieures à celles qu'il aurait dû combattre : il se retira le 14 septembre à Bouges, à la jonction de la Sambre et de la Meuse, et ordonna d'établir à la hâte un camp retranché là même où Charles-Quint avait résolu de se fortifier dans ses guerres contre Henri II [1].

Une dernière ressource était prévue dans le cas où cette position n'aurait pu être défendue : c'était de se réfugier, comme dans un suprême asile, au château de Namur [2].

1 Lettres du 14, du 15, du 16 et du 18 septembre 1578. Arch. d'Ypres.
2 Lettre du 25 septembre 1578. Arch. d'Ypres.

Cependant une fortune meilleure semble sourire à don Juan. Des levées importantes ont été faites en Allemagne. Le duc de Saxe a promis d'amener quatre mille chevaux ; douze mille hommes de pied seront sous les ordres d'Annibal d'Altaemps et de plusieurs colonels allemands. Déjà les reîtres catholiques sont arrivés dans le Luxembourg. Don Juan ne tardera pas à prendre l'offensive [1] : ce sera pour venger l'échec de Rymenam et renouveler le triomphe de Gembloux.

Des nouvelles non moins favorables lui parviennent sur ce qu'il a à craindre de ses ennemis.

Les États n'ont plus d'argent pour payer leurs troupes. Le Taciturne écrit à Burleigh que si Élisabeth refuse tout subside, il n'est plus possible « de porter le faix de la « guerre [2]. » Davison ne promet rien [3]. Les Anglais et les Écossais désertent à défaut de solde On n'entend que murmures : « Aussi faudra-t-il que tous ayent argent et con- « tentement : aultrement il ne faut penser de marcher « avant. » La situation est la même dans le camp du duc Casimir. Les quatre mille hommes qui l'entouraient à Zutphen au moment de son départ, sont réduits à six cents : un de ses régiments ne compte pas cent vingt hommes [4].

Le duc d'Alençon déclare qu'il ne joindra point ses soldats à ceux des États aussi longtemps qu'on ne lui aura pas remis les villes de sûreté qui lui ont été promises [5] ;

1 Lettres du 14 et du 16 septembre 1578. Arch. d'Ypres.
2 Lettre du prince d'Orange, du 26 septembre 1578. Record Office.
3 Note du 19 septembre 1578. Brit. Mus., Harley, 285.
4 Réc. des prov. wall., t. I, p. 167 (Arch. de Bruxelles).
5 Lettre du 14 septembre 1578. Arch. d'Ypres.

mais ils se débandent aussi et se retirent en grandes troupes pour ne pas être massacrés par les populations [1].

Si l'espoir renaît dans le camp espagnol, don Juan ne pourra le partager. Il n'a pas un réal pour payer, ni les troupes qui lui arrivent, ni celles qui sont déjà réunies autour de lui [2]. Une de ces terribles épidémies qui sévissent au milieu des armées, s'est déclarée dans son camp : les soldats meurent en grand nombre, sans secours, sans médecins [3].

Don Juan sent lui-même que la lutte qu'il soutient depuis près de deux années, a épuisé toutes les forces de sa jeunesse et de son énergie. Les premiers jours qu'il passe au camp de Bouges, sont consacrés à des épanchements adressés aux amis absents, qui ressemblent à de touchants adieux. Il écrit à Pedro de Mendoça : « Notre vie ne se « compte plus que par heures.. Nous lutterons jusqu'à « notre dernier soupir [4]. » Il ajoute dans une lettre adressée à André Doria : « Heureux ceux qui comme vous goûtent « une vie paisible loin des agitations du monde. Comme « homme, comme ami, souvenez-vous de moi dans vos « prières [5]. » Enfin le 20 septembre il dicte une dernière dépêche à Philippe II. Après un long exposé de la situation des affaires il se plaint de ne pas recevoir des instructions sur ce qu'il y a lieu de faire ; car, quelles qu'elles dussent être, il les exécuterait sans hésiter, et il ne demandait qu'à perdre la vie avec honneur. Le roi pouvait-il à ce

1 Claude Hatton, t. II, p. 962.
2 Lettres du 8 et du 14 septembre 1578. Arch. d'Ypres.
3 Lettres du 10 et du 18 septembre 1578. Arch. d'Ypres.
4 Bor, l. XII.
5 Arch. d'Ypres ; Bor, l. XII.

point abandonner celui qui l'avait servi en sujet et en frère avec tant de zèle et de fidélité ; car la tâche qui lui avait été imposée, était telle que les forces humaines ne pouvaient ni y suffire, ni y résister. Cette fois encore, Philippe II ne se laissa pas émouvoir, et il se borna à écrire en marge de ces plaintes de don Juan : « Il n'y a pas lieu d'y répondre. » Lignes bien cruelles et bien inutiles, car, lorsqu'elles furent tracées, le sacrifice était accompli [1].

Don Juan faisait allusion dans sa lettre au mauvais état de sa santé. Sur ce point il était aisé à Philippe II de s'étendre en longues périphrases : « Votre santé, lui écri-« vait-il, importe à mon service plus que tout le reste ; et « de plus je m'afflige parce que je vous aime [2]. »

II.

MALADIE DE DON JUAN.

Une triste et soudaine rumeur s'est répandue dans le camp espagnol. Don Juan est lui-même atteint par la contagion qui y règne. Le jour même où il a écrit à Mendoça et à Doria, il se sent pris vers huit heures du soir d'un accès de fièvre [3]. Les nuits devenaient froides : le séjour sous la tente convenait peu à un malade. Sur les hauteurs de Bouges s'élevait une ferme ruinée où un vaste colombier à deux étages était seul resté debout. On remplaça l'échelle

1 Ms. de Perez à la Haye.

2 Lettre de Philippe II, du 10 octobre 1578. Arch. de Simancas.

3 Une relation du 16 septembre porte que don Juan est en bonne santé (Arch. d'Ypres). La maladie ne se déclara que quelques heures plus tard.

par un escalier ; on ferma les ouvertures par des rideaux ; on couvrit les murailles de tapisseries aux couleurs vives, aux riches écussons, aux grands personnages ; et ce fut là que quelques soldats, fiers du poids déposé sur leurs épaules, portèrent leur chef sous la conduite de don Bernardino de Çuniga, que don Juan avait choisi comme le plus digne de cet honneur ; car Çuniga avait porté sa bannière dans les Alpuxarres et combattu sur son navire à la journée de Lépante.

Les jours suivants, la fièvre reparut vers le soir et avec des symptômes plus graves. Le pouls ne se faisait plus sentir. Une sueur abondante se manifestait, et la peau était si chaude qu'à peine pouvait-on y porter la main. Le malade ressentait de fortes piqûres ou des contractions violentes comme si on l'eût reserré dans un étau. Des vomissements se succédaient, et la gorge semblait se fermer. Les mains, les bras, les pieds tremblaient convulsivement. Parfois il s'élançait brusquement de son lit ; parfois il y retombait si épuisé et si faible qu'il fallait trois ou quatre personnes pour le soutenir. Le sommeil avait disparu ; et, si parfois il semblait s'endormir, c'était pour se réveiller aussitôt, l'esprit troublé par d'étranges visions et criant à haute voix : « On vient me tuer ! Voilà les enne-« mis ! Voilà les traîtres ! »

Les médecins avaient eu recours aux remèdes ordinaires contre l'épidémie ; mais ils avaient cru aussi ne pas devoir négliger ceux que l'on employait contre le poison [1].

1 Y de algunos remedios (con alguna sospecha) contra veneno. Rel. du Dr Ramirez.

Le septième jour, la fièvre pourprée se déclare ; le mal s'aggrave d'heure en heure. On reconnaît tous les caractères du typhus qui décime les soldats, et l'on se souvient que don Juan les visitait pour les consoler : c'est à leur chevet sans doute que la contagion l'a atteint [1].

Le 28 septembre, don Juan fit appeler le prince de Parme et lui remit, avec son épée, le commandement de l'armée [2]. Mais, à cette heure suprême, il avait peine à se séparer, non des misères qu'il avait traversées, mais des grandes espérances qu'il avait conçues : la chrétienté affranchie des menaces de l'islamisme, l'Angleterre délivrée d'une odieuse tyrannie, l'Espagne même recouvrant, après une politique étroite et soupçonneuse, son ère de chevaleresque grandeur. Tels étaient les vastes desseins que de sa bouche mourante il confiait à Ottavio Gonzaga [3]. Il ajoutait en s'adressant à son confesseur le P. Dorante : « Pendant « toute ma vie, je n'ai pas eu un pouce de terre à moi [4] ; » et à ce sujet il répétait le verset du livre de Job : *Nudus egressus sum de utero matris meæ et nudus revertar illuc.*

Le 29 et le 30 septembre, après une légère amélioration, la fièvre devint plus forte. Le malade était en proie au délire : il ne parlait que de munitions, de tranchées, de mouvements de cavalerie ; et, déjà sur le seuil de la tombe,

1 Lettre du P. Dorante, du 3 octobre 1578.

2 Lettre d'Ott. Gonzaga, du 28 septembre 1578 ; Lettre de Languet, du 12 octobre 1578.

3 Lettre d'Ott. Gonzaga, du 4 octobre 1578.

4 Lettre du P. Dorante, du 3 octobre 1578 (Gachard, La Bibl. de Madrid, p. 449).

il appelait à haute voix ses capitaines pour leur promettre de nouvelles victoires [1].

Lorsque le soleil dissipa, le 1er octobre, les brumes qui flottaient sur la Meuse, le deuil de la nature semblait se confondre avec celui des hommes. On était à la veille de l'anniversaire de la bataille de Lépante : don Juan ne devait plus le célébrer. La nuit précédente, une comète avait paru dans le ciel, verte et azurée au centre, vivement colorée et entourée de rayons d'une éclatante blancheur [2]. Selon les idées acceptées au XVIe siècle, c'était le signe certain de la mort de quelque grand personnage, et cette fois on ne s'était pas trompé.

Don Juan fit de touchants adieux à Ottavio Gonzaga en l'appelant son ami [3] ; il n'avait rien à léguer à ses serviteurs, mais il leur distribua tout ce qui lui restait : « Je « n'ai plus, disait-il, qu'une chose à demander au roi, c'est « d'être enseveli aux pieds de l'Empereur mon père, ou, « si le roi ne veut le permettre, à Notre-Dame de Mont-« serrat [4]. » Puis il pria son confesseur le P. Dorante d'offrir pour lui, à côté de son lit, le sacrifice de la messe ; et, quand le prêtre éleva l'hostie, il inclina le front pour s'humilier devant Dieu : dernier terme des grandeurs humaines [5]. « On eût dit un saint ! » rapporte Gonzaga [6].

1 Lettre du P. Dorante.

2 Que puso a todos grande admiracion. Rel. du Dr Ramirez.

3 Son esas palabras. Lettre d'Ott. Gonzaga, du 4 octobre 1578.

4 Lettre d'Ott. Gonzaga, du 4 octobre 1578 (Arch. de Simancas).

5 Lettre du P. Dorante. Philippe II répondit à cette lettre le 30 novembre (Arch. de Simancas).

6 Lettre d'Ott. Gonzaga, du 10 octobre 1578 (Arch. de Simancas).

Quelques instants après, don Juan expirait au milieu des larmes de ses capitaines et de ses serviteurs [1]. Ainsi disparaissait à trente-deux ans le dernier héros des croisades, le véritable héritier du génie de Charles-Quint, prématurément brisé par la lutte et le combat [2].

« En cet instant, écrit Ottavio Gonzaga à Philippe II, « ce noble prince, frère de Votre Majesté, vient de rendre « le dernier soupir. L'état où nous sommes, Votre Majesté « pourra le comprendre [3]. » Il ajoutait dans une lettre destinée à Perez : « Notre douleur est extrême, elle ne cessera « jamais. Les pierres mêmes pleurent ce pauvre prince [4]. »

Don Juan avait confié à Ottavio Gonzaga le soin de détruire des papiers et des portraits qui rappelaient sans doute les faiblesses de sa vie : il y avait là des œuvres dues à des peintres célèbres de l'Italie, dont Gonzaga déplorait la perte en les livrant au feu [5].

Le docteur Ramirez, qui avait donné ses soins au prince, adressa au roi d'Espagne une longue relation de sa maladie. Perez, en la transmettant à Philippe II, y traçait cette note marginale : « Il ne s'y trouve rien qui mérite « d'être lu [6]. »

1 Rel. du Dr Ramirez (Arch. de Simancas) ; Lettre de Gabriel de Çuniga, du 2 octobre 1578 (Arch. de Simancas) ; Lettre de Languet, du 12 octobre 1578.

2 Erant qui Austriacum Germanicumque componerent decore formæ, ætate, bellorum gestis, rumore properatæ mortis. Strada.

3 En este punto acaba de espirar este noble principe y hermano a V. Md. Todos quedamos qual pude V. Md considerar. Lettre d'Ott. Gonzaga, du 1er octobre 1578 (Arch. de Simancas).

4 Lettre d'Ott. Gonzaga, même date.

5 Lettre d'Ott. Gonzaga, du 20 octobre 1578 (Arch. de Simancas)

6 Arch. de Simancas.

Les médecins procédèrent à l'autopsie. Tout le sang avait reflué au cerveau ; le cœur n'était plus qu'un lambeau desséché. Les entrailles répandaient une si forte odeur qu'il fallut porter le corps au grand air. Jamais les médecins n'avaient vu pareille corruption, bien que quelques-uns affirmassent l'avoir déjà rencontrée chez ceux qui étaient morts par le poison [1].

Ainsi, malgré les symptômes le plus nettement caractérisés d'une épidémie typhoïde, la préoccupation du poison se retrouve jusque dans le rapport officiel des médecins. On comprend qu'elle ait aussi laissé sa trace dans les écrits des contemporains. Strada la mentionne vaguement en alléguant une lettre d'Alexandre Farnèse [2] ; Martin del Rio semble y croire [3]. Parmi les historiens protestants, Du Plessis-Mornay l'affirme en faisant remonter la responsabilité du crime à un ami du prince d'Orange et des États [4]. Brantôme, à l'affut des récits romanesques, place le poison dans une paire de bottines parfumées, en y mêlant une histoire d'amour que le grave Burleigh reproduit dans son *liber memorialis mortuorum* [5].

Le poison, cette fois, n'était pas nécessaire pour expliquer la fin de don Juan : son séjour aux Pays-Bas n'avait

1 Se admiraron mucho de ver la corrupcion tan inutisada y nunca vista, aunque algunos dixeron que en otros se habia visto que habian muerto de veneno. Rel. du Dr Ramirez.

2 Extitisse non obscura veneni vestigia affirmant qui viderunt. Strada, l. X.

3 Certior fides veneni quorumdam animos occupavit. Mart. del Rio, t. III, p. 318.

4 Du Plessis-Mornay parle d'un Marseillais qui aurait reçu de l'abbé de Sainte-Gertrude vingt mille florins pour empoisonner don Juan.

5 Brantôme, t. II, pp. 129 et 130 ; Murdin, p. 745.

été qu'une longue agonie. Le corps devait se briser sous l'effort d'une imagination si ardente.

Les funérailles de don Juan furent célébrées avec une grande pompe à Namur. On avait placé sur son front la couronne ducale, à ses pieds ses gants et son casque. Toute l'armée était réunie pour lui rendre les derniers honneurs, et il n'était point de soldat qui ne versât des larmes [1].

Henri III et Catherine de Médicis adressèrent à Philippe II de solennelles lettres de condoléance [2]. L'archiduc don Ferdinand fit demander qu'on lui envoyât, comme souvenir de don Juan, quelques-unes des armes qu'il avait portées [3].

Enfin, le 30 novembre 1578, Philippe II, exauçant le dernier vœu de don Juan, donna l'ordre de l'ensevelir près de Charles-Quint au monastère de Saint-Laurent [4]. Pour se conformer à ces instructions, le prince de Parme résolut d'entourer du plus grand secret [5] l'envoi de ces nobles dépouilles. Elles traversèrent la France mêlées au bagage de don Gabriel de Çuniga [6]; et ce fut seulement quand elles furent arrivées à l'Escurial, que l'on réunit les ossements, d'après le récit de Strada, pour étaler sur un lit de parade tout ce que la poussière terrestre conservait encore de la glorieuse image du fils de Charles-Quint [7].

1 Lettre de J. B. Taxis, du 13 octobre 1578 (Arch. de Simancas); Brantôme, t. I, p. 318.

2 Arch. de Simancas.

3 Lettre de J. B. Taxis, du 2 octobre 1578. Arch. de Simancas.

4 Arch. de Simancas.

5 Con gran secreto y disimulacion.

6 Lettre du prince de Parme, du 9 janvier 1579. Arch. de Simancas.

7 Strada, l. IX.

CHAPITRE XIX.

DÉPART DU DUC D'ALENÇON.

(octobre 1578 — janvier 1579)

Plaintes du duc d'Alençon. — Projet de surprendre la ville de Mons.

I.

PLAINTES DU DUC D'ALENÇON.

Le duc d'Alençon apprit avec joie la mort de don Juan ; il lui semblait qu'à défaut d'adversaire à combattre il avait désormais le droit de renoncer aux combats. D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, les États-généraux ne lui apportaient qu'un bien faible appui, et nous rencontrons à chaque page quelque trace de ses plaintes.

Le 4 novembre, une lettre adressée aux États-généraux révélait toute la gravité de la situation. Le prince français ne pouvait rien pour empêcher les dissentiments de s'aggraver chaque jour entre les Flamands et les Wallons ; son armée s'était débandée à son grand regret. Il n'avait pu « s'acheminer lui-mesme avec honneur et pouvoir suffisant ; « il avait vu mourir ses gentilshommes, » faute d'un abri qui leur offrît un refuge. « C'estoit chose qui pouvoit amollir « les cœurs les plus durs à condoloir la misérable fortune « d'une noblesse courageuse qui, s'exposant à tous dan-

« giers pour une commune utilité, ne pouvoit estre soulagée « d'une favourable retraicte pour appliquer les remèdes à « leurs playes. » Leurs services auraient pu porter « un « fruit inestimable. » Il espérait toutefois réunir de nouvelles forces et persistait dans sa volonté d'assister les Pays-Bas [1].

Des Pruneaux et Rochepot avaient été chargés de porter cette lettre à Anvers ; et, comme Marnix leur demandait sur quels points portaient les plaintes de leur maître, ils citèrent tour-à-tour la non-délivrance des villes promises, l'entrée de Casimir à Gand, les négociations avec Farnèse, l'absence de toute proclamation dans le camp des États au sujet de leur alliance avec lui [2].

Le 23 novembre, les États répondent à Des Pruneaux qu'ils éprouvent une vive gratitude des bienfaits de son Altesse et que, si avant le 1er mars 1579 un traité n'est pas conclu avec l'Espagne, ils délibéreront « sur son accepta- « tion à la superintendance et souveraineté des pays de par « deçà [3]. »

En ce moment, le Taciturne favorise ouvertement le prince français. « Le but et intention que tiennent ceux de mon- « seigneur le prince d'Orange, n'est aultre que d'introduyre « et seignorier monseigneur d'Alençon par deçà, tant par

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 5 (Arch. de Bruxelles).

2 Discours de Des Pruneaux, du 8 novembre 1578 (Arch. de la Haye); Rés. des États-généraux, du 8 novembre 1578 (Arch. d'Ypres).

3 Arch. d'Ypres ; Bibl. Nat. de Paris, 3277. — Le prince de Parme écrivait le 16 décembre 1578 à Philippe II : « Ceulx qui ont faict venir le duc d'Alençon, se sentent tellement obligés à luy qu'ils vouldroient bien rouver moyen de le faire aux despens de Vostre Majesté. »

« la dicte obligation comme par la faveur du peuple submis « à la dévotion dudict prince [1]. »

L'abbé de Maroilles s'est rendu près du duc d'Alençon pour le calmer, car il sait combien, en présence de tant de rapports calomnieux, de tant de mensongères inventions d'esprits turbulents, qui interprètent faussement les sincères actions des États, ce prince « reçoit petit contente- « ment. » Néanmoins, il le trouve prêt à s'accommoder à tout et disposé à montrer son bon naturel, soit en rappelant les Wallons de la Flandre, soit en offrant de renvoyer tous les Français [2].

Le 12 décembre, le duc d'Alençon insiste. Il rappelle ses services : « Je ne veux, écrit-il, rien oublier de tout le « conseil et faveur que je vous ay promis, comme les « dangers que j'ay courus en ma personne, la noblesse « que j'ay hazardée, l'armée et aultres moyens que j'ay si « libérallement exposés pour vostre salut, vous en doibvent « avoir rendu suffisant tesmoignage. » Il ajoute : « Je « veulx croire qu'il n'y a celluy de vostre compaignie qui, « recongnoissant le zèle et sincère affection qui m'anime « au bien et tranquillité de ceste républicque, ne soit jus- « tement poussé de dévotion et fidélité en mon endroict [3]. »

1 Lettre de Rossel, du 18 décembre 1578.

2 Lettre de l'abbé de Maroilles aux États-généraux, du 2 décembre 1578. Arch. d'Ypres. Le même jour, l'abbé de Maroilles s'adressait aussi aux États pour se plaindre du tort qu'on voulait lui faire en l'abbaye de Saint-Bertin. Arch. de la Haye.

3 Bibl. Nat. de Paris, 3277 et 3278. Des Pruneaux s'était adressé au prince d'Orange. Celui-ci répondit en protestant de son désir de voir donner au duc d'Alençon « satisfaction condigne à ses héroïques des- « seings. » Groen, t. VI, p. 492.

Des Pruneaux a reçu des lettres scellées, par lesquelles le duc d'Alençon le charge de le représenter au sein de l'assemblée des États-généraux [1]. D'après les instructions qui lui ont été données, il doit les inviter à prendre une résolution définitive sur une grave matière trop longtemps laissée en suspens. Que les États élisent un nouveau prince ; qu'ils témoignent à Monseigneur « la mémoire « qu'ils ont gravée en leurs cœurs des bienfaits reçus de « sa magnanimité et débonnaireté. » A ce propos, Des Pruneaux n'oubliera point de peindre « les grandes et très- « louables vertus qui florissent en Son Altèze. » Il rappellera que Monseigneur est « prince grand libéral, aymant « la justice et la liberté du peuple, plain de clémence, de « doulceur et de toutes aultres vertus royales, d'ailleurs « fort généreux et ayant bèaucoup de moyens de gratifier « ceulx qui luy feront service [2]. »

Le duc d'Alençon espérait qu'on tiendrait compte de ses services et de son zèle ; mais, si les États croyaient au contraire devoir traiter avec les Espagnols, ils jugeraient sans doute équitable de ne pas le laisser sans quelque récompense. Le moins qu'ils pourraient faire, serait de lui donner le Luxembourg et le comté de Bourgogne en toute souveraineté. Ce serait le meilleur moyen de s'opposer « à la descente de l'ennemi, » comme fit Crassus quand il

1 Arch. Nat. à Paris, K. 100[63].

2 On avait placé sous les yeux du duc d'Alençon un tableau de la noblesse des Pays-Bas en y indiquant les seigneurs qui étaient disposés à se réconcilier avec Philippe II par le mot : mauvais. Chose étrange, on y inscrit le baron de Hèze comme mauvais, le comte d'Egmont comme très-mauvais. Arch. d'Hatfield.

empêcha la guerre entre Pompée et César. Enfin, il fallait que l'histoire conservât le souvenir d'un si noble dévouement et de tant d'héroïques actions. Des Pruneaux demandera donc que les États décernent au duc d'Alençon, « pour « éterniser sa mémoire, » le titre de *Père, libérateur et restaurateur de la liberté des Pays-Bas*, qu'on érige sa statue sur les places publiques, qu'on place ses armes aux portes des villes et sur les églises, que chaque année à la Saint-François on fasse des feux de joie « en commémora- « tion des bienfaits de Son Altesse, » qu'une ville lui soit accordée pour y faire sa résidence toutes les fois qu'il passera dans les Pays-Bas, et enfin qu'en cas de guerre les États l'assistent pendant trois mois avec dix mille hommes de pied et deux mille chevaux. Telles sont les dispositions que les États devront insérer dans le traité qu'ils feraient avec les Espagnols, traité qui ne se pourrait conclure si le duc d'Alençon ne l'approuvait [1].

Des Pruneaux a une mission spéciale à remplir près du prince d'Orange. Il doit sonder ses intentions. De plus, « il luy remonstrera l'amitié et inclination naturelle que « Monseigneur luy a et le grand fruict et asseuré repos « qu'il trouvera en la faveur et protection de Son Altèze « s'il s'esvertue à luy faire paroistre sa fidellité et dévotion « au bien de ses affaires, qu'il luy a ci-devant promise... « Que le dict seigneur prince pense des deux lequel luy « est le plus utille, honorable et salutaire : ou de se remettre « en la main de l'Espagnol qui n'attribue la cause de toutes

1 Instruction du duc d'Alençon, du 12 décembre 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

« ces guerres passées qu'à luy seul, ou bien choisir ung « prince son allié et bon amy, qui estimera que par son « moyen il aura esté appelé et promu à ceste seigneurie [1]. »

Ainsi, au soin de rappeler les anciens engagements du Taciturne s'associaient de nouvelles promesses où l'on plaçait ce qui était « le plus utile » avant ce qui lui était « le plus honorable. »

Le 22 décembre, le duc d'Alençon pressait Des Pruneaux de poursuivre la négociation, et il ajoutait de sa main les deux lignes suivantes : « Si vous ne pouvez avoir rien de « plus avantageus pour moy que se qui m'a esté offert, je « vous prie l'acsepeter [2]. »

II.

PROJET DE SURPRENDRE LA VILLE DE MONS.

Pendant ces longues et stériles négociations, l'influence et le prestige du jeune frère de Henri III baissent rapidement : « Aulcuns n'y treuvent ce qu'ils espéroient, ny « pour personne en quoy faire grand fondement, ni ne « font pas beaucoup meilleur compte des mignons qui le « gouvernent [3]. »

Puisque les États ne veulent assigner aucune cité pour la résidence du duc d'Alençon, il y aurait un moyen aisé de suppléer à leurs hésitations et à la mauvaise volonté des bourgeois : ce serait de recourir à la force. On forme dans

1 Bibl. Nat. de Paris, 3278, f. 1.
2 Bibl. Nat. à Paris, 3278.
3 Lettre de Granvelle, du 21 octobre 1578.

le conseil secret du prince français le projet de s'emparer de la cité même qui depuis cinq mois lui donne l'hospitalité.

Déjà, au mois d'octobre, on avait raconté que les Français avaient introduit à Mons des coffres remplis d'armes : on les avait saisis et portés « en la grange de l'artillerie « de la ville. » On disait qu'ailleurs ils avaient caché d'autres armes et de la poudre.

Trois mille bourgeois s'assemblèrent à la hâte. Ils menaçaient le duc d'Alençon et tous les Français de les jeter à l'eau. Le duc d'Arschot et le comte de Lalaing cherchèrent à les calmer, mais ils ne cachèrent pas au duc d'Alençon qu'il n'était guère en sûreté à Mons : on ne laissait point passer aux portes d'autres gentilshommes que ceux qui étaient de sa maison [1].

Le projet de se placer à la tête des Wallons pour envahir la Flandre occupa quelque semaines le duc d'Alençon. Dès qu'il fut abandonné, on revint à celui de s'emparer de Mons ; et le mois de décembre vit se réveiller toutes les inquiétudes des bourgeois.

Le duc d'Alençon charge Des Pruneaux de se plaindre aux États-généraux des indignités des habitants de Mons. On est venu à minuit frapper à la porte du château où il est logé ; on a voulu pénétrer aussi dans la maison de Mondoucet. Les gentilshommes qui revenaient de Binche, n'ont pas même pu entrer dans la ville d'où les États de Hainaut éloignent tous les Français [2].

1 Rapports du 26 et du 27 octobre 1578. Arch. de Bruxelles ; Compte des massards (Arch. de la ville de Mons).

2 Lettre du duc d'Alençon à Des Pruneaux, du 22 décembre 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

Or, au moment où il faisait entendre ces plaintes, il arrêtait le plan de surprendre la ville de Mons le lendemain ; mais ces calculs devaient être déjoués.

Le mardi 23 décembre, il est allé dîner au château d'Havré et revient suivi d'un grand nombre de coches et de chariots et de toute sa garde. C'est en ce moment qu'une femme accourt et rapporte qu'elle a vu dans les bois un grand nombre de soldats embusqués. A peine le duc est-il passé qu'on saisit les coches et les chariots. Les portes se ferment à la hâte, et la garde du duc est réduite à se retirer à Saint-Symphorien [1].

Les bourgeois voulaient forcer le duc d'Alençon à sortir immédiatement de Mons ; mais les magistrats insistèrent pour qu'on lui permît d'y célébrer les fêtes de Noël. Ils crurent de plus devoir se rendre près de lui et lui adressèrent un discours où ils se déclaraient « extrêmement « dolents des occasions de mescontentement qu'il avoit re- « çues ; » ils restaient reconnaissants « des bienfaits de Son « Alteze, dont la mémoire en sera immortelle » ; et, si elle daignait prolonger son séjour, on se ferait un devoir de lui donner « toute asseurance et appaisement par informa- « tion souffisante des tristes occasions qui ont promeu le « peuple d'entrer en ceste diffidence et disgrâce pour main- « tenir l'estat de la ville [2]. » Le duc d'Alençon leur répondit que s'ils voulaient traiter avec le roi catholique, il interposerait « ses moyens » ; et, après leur avoir rappelé

1 Lettre du seigneur de Longueval, du 26 décembre 1578 (Arch. de Bruxelles); Lettres des magistrats de Mons, du 30 et du 31 décembre 1578 (Arch. de la Haye).

2 Les échevins de Mons priaient le duc « de remettre les indignités de « plusieurs mal advisés. »

le bien qu'il avait fait et son affection pour le pays, il monta à cheval et sortit de Mons pour se rendre à Condé [1].

Trois jours après, il y eut une nouvelle alerte. On disait que les Français s'approchaient. Les bourgeois coururent aux armes et fermèrent les portes de la ville ; puis ils allèrent abattre les remparts que l'on avait élevés autour de l'abbaye d'Espinlieu : ce qui fut ratifié par une délibération du conseil de la ville [2].

Les capitaines du duc d'Alencon veulent « à la fran« coyse » désavouer l'entreprise sur Mons, en rejetant la faute sur Bussy d'Amboise et en soutenant que le duc d'Alençon n'en savait rien. Personne ne le croit, et les Français sont considérés comme ennemis [3].

Un complot du même genre sera formé par le duc d'Alençon, quatre ans plus tard, contre une autre de nos cités.

III.

DÉPART DU DUC D'ALENÇON.

Le 27 décembre Des Pruneaux se présenta à l'assemblée des États-généraux et annonça que son maître rentrait en France, d'abord parce que Henri III l'y rappelait, et en-

1 Arch. d'Ypres ; Recueil des États-généraux, t. IV, p. 24 (26 décembre 1578) ; Arch. Nat. à Paris, K. 1552 ; Lettre du comte de Lalaing, du 29 décembre 1578 (Arch. de la Haye). — Plus de deux cents témoins peuvent attester le complot. Lettre de Morillon, du 28 janvier 1579. — Deux compagnies placées sous les ordres de Montigny avaient été pratiquées par les Français : on les chassa de la ville, et telle était la fureur des bourgeois qu'on craignait un cruel massacre. Lettre de Rossel, du 4 janvier 1579.

2 Rés. du 12 janvier 1579 (Arch. de Mons).

3 Lettre de Rossel, du 4 janvier 1579.

suite « pour oster toute diffidence que l'on a commencé « avoir de Son Altesse laquelle n'at esté accomodée par « deçà comme ses grandeurs le méritent, nonobstant quoy « icelle toutesfois veut demeurer en la bonne affection « qu'elle at apportée par deçà [1]. »

Le 30 décembre, les députés des États-généraux arrivent à Condé. Le duc d'Alençon avait consenti à les y attendre. Ils n'ignoraient point combien il était mécontent de ce qui était arrivé à Mons et eurent recours aux plus belles paroles pour le calmer. Les États reconnaissent les grands et signalés bienfaits qu'ils ont reçus et désirent lui en témoigner leur gratitude. Ils le prient d'accommoder tellement les affaires qu'il continue sa résidence en Hainaut. Leur ferme résolution est de retrancher toutes longueurs pour lui donner « tout contentement et satisfac- « tion, ainsi que sa grandeur mérite ». Ils le prient de retirer toutes les troupes françaises qui sont en Flandre : « qui occasionnera les Estats de recognoistre d'aultant « plus de l'avoir non-seullement pour défenseur de leur « liberté, mais aussy pour leur pacificateur, et comme à tel « s'efforceront toute leur vie à luy faire bien humble ser- « vice [2]. » — « Il semble, écrivaient-ils, qu'avons si à « propos touché le cœur de ce prince que nous nous per- « suadons que, en cas vifvement l'on poursuyve cest affaire, « qu'il se laissera persuader de faire plus long séjour par « deçà pour en toute sincérité assister au redressement des « affaires de la cause commune, moyennant que l'on acco-

1 Groen, t. VI, p. 520.
2 Recueil des États généraux, t. IV, p. 20 (Arch. de Bruxelles).

« mode de quelque ville propre pour sa demeure comme « la ville de Malines [1]. »

Aussitôt après, les députés des États-généraux retournèrent à Mons où ils exprimèrent la crainte que ces émotions ne donnassent ouverture aux secrètes menées de l'ennemi. Puis, ils revinrent à Condé où ils ne trouvèrent pas les instructions qu'ils attendaient : ils craignaient que ces retards ne portassent un grand dommage à la cause commune : « veu les grandes troupes de gens de guerre qui « se retrouvent encore par deçà [2]. »

Le 1er janvier 1579, Des Prùneaux reparaît au sein des États-généraux et y prononce une longue harangue. Le zèle et l'affection que le duc d'Alençon a toujours portés et porte encore au bien et au salut des États, lui font déplorer « merveilleusement » le désordre excité par les artificieux ennemis de la liberté de la patrie. Or, comme il est l'un des principaux instruments pour maintenir cette liberté, plus grande qu'en aucun autre pays de l'Europe, les perturbateurs s'attaquent à lui seul. Tantôt ils l'accusent, pour le rendre odieux, comme cela s'est vu dès son arrivée, de ne venir aux Pays-Bas que pour y faire des massacres ; tantôt, lorsqu'il réunit une armée, ils le soupçonnent de s'entendre avec les Espagnols. Lorsqu'enfin ils sont les témoins de ses exploits de guerre contre l'ennemi, ils prétendent qu'il cherche à suborner certaines provinces pour les désunir des autres ; et aujourd'hui que Son Altesse, retirant ses troupes de la

1 Arch. d'Ypres ; Recueil des États-généraux, t. IV, p. 25 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre des députés des États généraux, du 8 janvier 1579. Recueil des États-généraux, t. IV, p. 27.

Flandre, les contraint à confesser sa sincérité et son intégrité, ils répandent le bruit qu'elle a voulu surprendre la ville de Mons et s'en rendre le maître. Qui pourrait ajouter foi à ces rumeurs ? Le duc d'Alençon n'a-t-il pas eu dans cette ville six mille hommes d'armes qui eussent aisément ouvert les portes à douze mille arquebusiers accourant de France ? Qui comprendrait qu'au moment où il cherche à faire une belle et grande conclusion avec vous en se rendant digne de votre entière confiance, il eût voulu commettre un acte qui l'eût rendu odieux ? Tous ces discours ne sont donc que des inventions pour divertir l'amitié du duc et le secours qui est nécessaire aux États ; mais les sages et bien avisés rejeteront ces calomnies qui n'ont d'autre but que de séparer Monseigneur des États. Que chacun confesse l'amitié qui lui est due et qu'on se hâte de traiter avec lui [1].

La Noue, écrivant à Des Pruneaux, remarque que les lenteurs des États-généraux ont épuisé la patience du duc d'Alençon : « Il est fort esbranlé pour s'en retourner en « France [2]. »

Le 11 janvier, le duc d'Alençon prend congé des États-généraux. Les affaires qui le rappellent en France, sont de si grande importance qu'il ne peut ajourner son départ [3]. D'ailleurs il ne pourrait séjourner en ce pays ni commodément, ni avec la splendeur convenable au rang de sa maison. Il espère que l'on reconnaîtra avec quelle sincérité il

1 Recueil des États-généraux, t. IV, p. 19 ; Record Office ; Arch. de la Haye ; Bibl. Nat. de Paris, 3281, f. 43.

2 Lettre de La Noue, du 11 janvier 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

3 « Je vous ay escript les occasions qui sont telles et de si grant importance que je ne puis différer davantage. »

a agi et qu'on lui témoignera « par bons effects la souve-
« nance qu'on lui a tesmoignée avoir de son assistance [1]. »

Le seigneur de Froimont et d'autres députés sont envoyés par les États-généraux vers le duc d'Alençon [2]. Ils le trouvent prêt à se retirer en France « non sans mécon-
« tentement. » Il faudrait lui donner pour sa résidence
« une ville plus commodieuse que celle de Condé où pour le
« logement de sa personne se doibt contenter de deux
« chambrettes qui ne comportent ni le feu, ni l'air. » Il est à la veille d'être bloqué par l'ennemi. Le pain, les vivres lui manquent ; et il y a lieu de redouter « les menées
« de plusieurs des siens par lesquelles taschent esblouir
« les yeulx de ce prince [3]. »

Ces nouvelles répandent quelque inquiétude. On croit voir se relever le crédit du duc d'Alençon [4] ; on se figure que l'on touche au moment où on l'appellera non plus défenseur, mais seigneur du pays [5].

Cependant le duc d'Alençon persiste dans son projet de se retirer. Il l'annonce aux États. Il écrit au prince d'Orange : « Pour vostre particulier, vous trouverez telle
« bonne part à mon amitié que vous sçauriez désirer,
« comme je vous feray paroistre en toutes les occasions qui
« s'en offriront [6]. »

1 Recueil des États-généraux, t. IV, p. 32 ; Bibl. Nat. de Paris, 3278.

2 Lettre des États-généraux, du 13 janvier 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

3 Lettre des députés des États-généraux, du 9 janvier 1579. Recueil des États-généraux, t. IV, p. 28.

4 Lettre de Rossel, du 3 janvier 1579. Record Office.

5 Lettres de Rossel.

6 Lettre du duc d'Alençon, du 11 janvier 1579. Groen, t. VI, p. 526.

Le prince d'Orange répond qu'il est fort marri du départ du duc d'Alençon [1], car sa présence eût apporté aux affaires actuelles « grande faveur. » — « Quant à moi, ajoute-t-il, « je ne laisseray de luy demeurer très-humble serviteur, me « sentant beaucoup obligé à Son Alteze pour l'honneur « qu'il luy a plu de me faire.. Ce qui me restera de pou- « voir, sera tousjours employé pour rendre très-humble et « très-affectionné service à Son Alteze [2]. »

Les États décident à leur tour qu'ils écriront au duc d'Alençon pour lui donner tout contentement. S'ils ne lui ont pas répondu plus tôt, c'est qu'ils espéraient que, pendant son séjour à Ath, on eût pu négocier sa réception à Malines [3]; mais les habitants d'Ath, pas plus que ceux du Quesnoy ou de Maubeuge, ne consentent à lui ouvrir leurs portes [4].

Les États, en flattant Alençon, subissaient la crainte qu'il ne s'alliât aux Malcontents [5]. Ils ne s'étaient pas

1 Dans la lettre adressée à Des Pruneaux, le prince d'Orange dit qu'il a été « esbahi » en apprenant la résolution du duc d'Alençon.

2 Lettres du prince d'Orange, du 27 décembre 1578 et du 13 janvier 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3278; Groen, t. VI, p. 528. — Le prince d'Orange a été consulté par les États-généraux. Il écrit de Gand que dans l'état où sont les affaires, « comme chascun peult veoir et entendre », il conviendrait de prier le duc d'Alençon de rester au pays pour y mettre ordre. On pourrait lui offrir la ville d'Ath ou quelque autre ville semblable « pour y tenir sa cour et y faire sa demeure honorablement. » Lettre du prince d'Orange, du 7 janvier 1579. Recueil des États-généraux, t. IV, p. 27.

3 Rés. des États-généraux. — En effet le sieur de Froimont avait été envoyé à Ath « pour accomoder les logis. » Lettre de La Noue, du 17 janvier 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

4 Gachard, Actes des États-généraux, t. II, p. 136.

5 Lettre de Davison, du 3 décembre 1578.

trompés ; car le frère de Henri III eût volontiers traité même avec le prince de Parme. Il avait fait inviter le prieur de Renty à se rendre en toute diligence près de lui, mais celui-ci, « connoissant la nature du personnage », n'avait pas osé se rendre à son appel, non sans regret, « car, disait-il, c'eust esté une belle occasion d'entendre « quelque repentance de son voyage [1]. » En même temps, un agent français allait trouver Champagney prisonnier, lui avouait que tout était vrai dans le jugement qu'il avait porté sur le prince d'Orange et lui répétait que son maître serait heureux de recevoir ses conseils [2].

C'était un bruit fort répandu que le duc d'Alençon, à défaut de Mons, avait songé à s'emparer par surprise de Cambray ou du Quesnoy [3].

Le prince d'Orange sent se refroidir le zèle qu'il portait à la cause du duc d'Alençon [4], car il comprend combien le prince français a mécontenté par son orgueil ceux-là

1 Lettre de Robert Bien-Aymé, du 26 janvier 1579.

2 Lettre de Champagney, du 6 mai 1594 (Pap. de Besançon).

3 Lettre de Longueval, du 21 janvier 1579 ; Note du mois de janvier 1579 (Arch. de Bruxelles).

4 Rapport aux Archives de Bruxelles.

Le 16 décembre 1578, Marnix parlant, au nom du prince d'Orange, aux États généraux assemblés à Anvers, cite parmi les grandes affaires qui retiennent le prince : « le traité avec monsieur le duc d'Alençon. » Il dit à ce sujet : « Avec monsieur le duc d'Anjou sera impossible de traiter chose fructueuse jusques à ce que occasion de mescontentement soit du tout ostée à ceulx qui se couvrent du nom de sa faveur. » Et plus loin : « Touchant les articles proposés à Monsieur le duc d'Alençon, Son Excellence seroit d'advis qu'on regardast, au plus tost que faire se pourra, à satisfaire à la promesse faicte pour donner contentement à Son Altesse. » Lacroix, Corr. de Marnix, p. 264.

mêmes qui l'avaient appelé ; et d'ailleurs qu'y a-t-il à attendre du Hainaut et de l'Artois [1] ? Peut-être vaudrait-il mieux que le Taciturne s'entendît avec Du Plessis-Mornay qu'il voit tous les jours : il pourrait offrir au roi de Navarre, Bergues et Dunkerque, ancien patrimoine de ses ancêtres [2].

Les négociations se poursuivent lentement. Les États-généraux enverront vers le duc d'Alençon l'abbé de Saint-Bernard, le marquis d'Havré et Adolphe de Meetkerke pour le satisfaire au sujet des réclamations exprimées par Des Pruneaux [3].

Il était trop tard. Le 27 janvier, le duc d'Alençon quitta Condé pour retourner en France ; il n'avait avec lui que douze ou treize gentilshommes [4]. Il annonçait qu'il se rendait à la Fère et que de là il poursuivrait les négociations ; mais à peine s'était-il éloigné que de nouvelles humiliations vinrent l'atteindre. On retint ses bagages à Mons où il laissait quatre-vingt mille écus de dettes, et, lorsqu'il vou-

1 Rossel dit à ce sujet en parlant du prince d'Orange : « Si le peuple de « Haynault et Artois eussent appuyé son party, l'ambitieux eût secondé « ses volontés, mais les plus orientaux ne se veulent assubjectir à un joug « si dur que celluy qui surpasse les tyrans. »

2 Lettre de Robert Bien-Aymé, du 26 janvier 1579. — Le roi de Navarre avait écrit aux États pour leur offrir son appui. Lettre du duc de Terra Nova, du 18 juin 1579.

3 Arch. d'Ypres (27 janvier 1579). — Peut-être le duc d'Alençon se serait-il contenté de Malines. Bruxelles consentait à lui ouvrir ses portes, mais à la condition expresse que sa garde ne serait composée que de naturels du pays. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

4 Lettre des députés des États-généraux, du 19 janvier 1578. Arch. de la Haye; Lettre du duc d'Alençon, du 26 janvier 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

lut traverser la ville de Cambray, on l'en dissuada, car le peuple était trop irrité par les pillages des Français [1].

Ceux qu'avaient blessés son arrogance et son orgueil, se réjouissaient de le voir ainsi se retirer honteusement « pour « en misère espérer le fruyt de la promesse à luy faicte « d'une couronne non méritée [2]. » — « Ces hautes menées, « pour parler comme Brantôme, avoient terriblement pris « feu, mais ce ne fut qu'un feu de paille aussitot évaporé [3]. » Quant à lui-même, il put, en quittant les Pays-Bas, répéter le mot de Tavannes : « Ce pays est le théâtre des tragé- « dies et la sépulture des capitaines. Le péril et la dépense « demeurent à ceux qui secourent.. Le peuple chasse ceux « qui leur aydent. »

1 Lettre de Morillon, du 28 janvier 1579 (Papiers de Besançon).

2 Lettre de Rossel, du 17 janvier 1579. Record Office.

3 Brantôme, t. II, p. 77. — Le duc d'Alençon avait levé au Lombard de Bruxelles seize cent quatre-vingts livres en y déposant des bagues et des pierreries. Il craignait qu'à défaut de paiement on ne vendît le gage. Lettre du duc d'Alençon, du 25 novembre 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3218.

CHAPITRE XX.

DÉPART DU DUC CASIMIR.

(octobre 1578 — janvier 1579)

Le duc Casimir à Gand. — Expédition de Courtray. — Remontrances de Davison. — Départ de Casimir.

I.

LE DUC CASIMIR A GAND.

Le 10 octobre 1578, le duc Casimir arrive à Gand où il est reçu solennellement par Hembyze. Un grand banquet lui a été préparé à l'abbaye de Saint-Bavon : la garde bourgeoise le salue par des feux de mousqueterie. On ne pouvait faire moins pour l'Élu du Seigneur, devant lequel s'inclinaient Théodore de Bèze et Dathenus : « Dieu, écrivait « le duc Casimir, m'a fait la grâce d'estre successeur et « comme seul héritier en l'empire de la vraye religion, que « feu monseigneur mon père a maintenu contre la furie « des tyrans bandés contre luy [1]. »

Le Taciturne et les États ont inutilement cherché à retenir le prince allemand à Bruxelles. En vain Marnix s'est-il efforcé de le prémunir contre « le trop grand zèle »

1 Groen, t. VI, p. 617.

de ses amis. Il le conjurait de ne pas se séparer du prince d'Orange : « Ung prince extrait de tel lieu et qui a acquis « réputation de héroïcque magnanimité, pourroit-il aban- « donner une telle entreprinse à l'expectation de laquelle « le monde universel a dressé les yeux ? » Que deviendraient : « ceste magnanimité, ceste vertu tant renommée « qui par deux fois a comme vaincu ou plustost brisé les « armes de la France ? » Rien n'est plus généreux que de ne songer qu'au bien général : « Les anciens qui ont esté mis « au nombre des dieux, se sont acquis ceste réputation et « gloire plustost par ceste vertu que par aultre quelcon- « que. » De même qu'Agamemnon, à la tête des rois de la Grèce, ou Godefroi de Bouillon, à la tête des chefs croisés, ne se proposaient d'autre but que le succès de leurs entreprises, Casimir est appelé aujourd'hui par tous les princes chrétiens à la noble tâche, si digne des cœurs héroïques, de délivrer un peuple opprimé. Il ne peut reculer « au « milieu du cours de sa gloire ; » il ne peut convertir « ceste gloire en disréputation. » Comme Marnix l'a dit au docteur Beutterich : « Quiconque conseille autre chose, « ne conseille pas bien [1]. »

Ces éloquentes paroles ne sont point écoutées. Casimir veut être proclamé général des Gantois ; il a fait imprimer

1 Doc. in. du XVIe siècle, p. 255 (5 octobre 1578). — Dans une lettre du 12 octobre 1578, on demande si c'est d'accord avec les États que Casimir est allé rejoindre les Gantois, « lesquels par déportemens contraires « au repos et union en général semblent tendre à quelque particulier « desseing. » (Arch. d'Ypres). — Le duc d'Alençon fit demander aux États généraux des explications sur le départ de Casimir Ils lui répondirent que out s'était fait à leur insu

son apologie. Cependant on l'accuse de ne se rendre à Gand que pour entretenir la rébellion contre les États, afin d'usurper la souveraineté de la Flandre [1]. « Voilà l'am- « bition ! » écrit Rossel [2]. Un agent anglais ajoute : « Tout « le monde connaît le duc Casimir ; on sait ce qu'il vaut [3]. »

Casimir, il est vrai, a d'autres conseillers plus prudents et plus sages, tels que Languet, Junius et la Huguerie [4] ; mais il n'écoute que Beutterich, et Dathenus, d'accord avec lui, a aisément persuadé au prince allemand que si le duc d'Alençon a sa résidence à Mons, c'est à Gand qu'il lui appartient de fixer la sienne afin de lutter de puissance à puissance.

Personne n'ignore que Beutterich, « soit ès affaires de « guerre ou autres choses, » gouverne son maître [5]. Il trafique de l'influence et de l'honneur du duc Casimir [6].

Dathenus, le moine apostat à la barbe rousse, est, entre les démagogues gantois, l'organe violent de ce parti de sectaires, qui oppose Casimir au Taciturne et se sépare des États pour former en Flandre une ligue distincte, telle que la purent rêver ceux qui, dès 1566, massacraient les prêtres et brûlaient les églises.

Entre Dathenus et Beutterich existe une étroite amitié fondée sur la même fougue, sur les mêmes passions. Dathe-

1 Lettre de Languet, du 20 novembre 1578.

2 Lettre de Rossel, du 9 novembre 1578. Record Office.

3 Lettre de Roger Willins, du 7 novembre 1578. Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

4 Groen, t. VI, p. 466.

5 Groen, t. VI, p. 417.

6 Lettre de Davison à Burleigh, du 3 décembre 1578.

nus loue Beutterich autant qu'il l'aime : *acerrimi, summique ingenii vir mihi amicissimus* [1] ; et celui-ci ne se laisse guider dans les affaires des Pays-Bas que par les avis de Dathenus. « Il n'en résultera rien de bon, écrit « Davison, et je crains que tous les deux ne mettent en « danger ce pauvre État et la ville de Gand [2]. » Languet lui-même regrette que Casimir se laisse entraîner par des hommes qui cèdent à des passions aveugles et dont l'esprit est étranger à tout sentiment de modération [3].

Casimir assiste au prêche de Dathenus ou de Modet ; il entonne le premier les psaumes ; il va solennellement avec l'abbé de Sainte-Gertrude installer un ministre venu de Bruxelles dans l'église d'où l'on a chassé les Carmes. Puis se succèdent des banquets « fort abondans et opulens », où le prince allemand fait asseoir près de lui le capitaine Mieghem et l'usurier Succa [4]. Hembyze lui a donné le comté d'Auwerghem, une grande partie des biens de l'abbaye de Saint-Bavon et de plus une somme de neuf mille écus. Casimir déclare qu'il tient sa cause bonne et juste et qu'il ne permettra pas qu'on lui fasse le moindre tort [5].

Languet, rappelant les violences des Gueux à Gand, disait dès les premiers jours de juillet : « Je crains qu'ils

1 Lettre de Dathenus, du 27 décembre 1577. Br. Mus., Harley, 1582.

2 Dangerous I feare both for the poore commonwealthe. Lettre de Davison, du 5 novembre. Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

3 Lettre de Languet, du 22 octobre 1578.

4 Mém. du seigneur de Sweveghem, p. 115.

5 Lettre de Morillon, du 28 janvier 1579 (Papiers de Besançon) ; Relation de Liébart.

« n'agissent plus insolemment encore quand ils auront été « rejoints par les forces du duc Casimir [1]. » — « Le prince « Casimir, ajoute Renon de France, autorisa par sa pré- « sence la furie du menu peuple pour le saccagement des « églises, en quoy il receut sa part, car des vases sacrés il « fist forger de la monnaie [2]. »

« Je crains, écrit Rossel, que nous aurons plus de peine « à faire sortir nos amys hors la Flandre que nos ennemis « mesmes [3]. »

II.

L'EXPÉDITION DE COURTRAY.

Le moment est venu où le noble duc Casimir se mettra à la tête de ses reîtres pour disperser les Malcontents : c'est le meilleur moyen de répondre à ceux qui lui reprochent d'avoir quitté le camp des États. Il s'avance jusqu'à Courtray [4] ; mais à peine a-t-il endossé la cuirasse qu'il reçoit quelques lignes du prince de Parme qui le menace de le chercher pour livrer bataille, et il se retire précipitamment « autant par contrainte et nécessité que par épou- « vante d'une lettre aussi bravasche que jamais lettre fut « escrite [5]. » Ses reîtres, ajoute Brantôme, ont fort peu fait fumer leurs pistolets [6] ; mais ils n'en réclament pas moins

1 Lettre de Languet, du 5 juillet 1578.
2 Renon de France, Hist. des troubles des Pays-Bas.
3 Lettre de Rossel, du 16 décembre 1578. Record Office.
4 Nos historiens donnent peu de détails sur cette expédition.
5 Brantôme, t. IV, p. 200.
6 Brantôme ajoute : « Il fallut qu'ils pliassent bagage. »

leur solde ; et ce prince qui dépense plus qu'il ne recoit, n'a pas de quoi les payer.

« J'aimerais mieux, disait le landgrave de Hesse, avoir « près de moi trente mille diables que trente mille reîtres « que je ne pourrais pas payer [1]. » — Pourquoi ? — « Parce « que je renverrais les diables avec un signe de croix, et « cela ne servirait à rien pour les reîtres [2]. »

Telle était la position du prince palatin, et son plus grand souci n'était pas de conduire ses soldats aux bords de la Lys, mais de s'en débarasser au plus tôt, en faisant payer par d'autres leur solde arriérée.

« Monsieur mon cousin, écrit Casimir au Taciturne, il « n'y a chose qui me pèse plus que de veoir que tant d'hono- « rables seigneurs et gentilshommes, qui sont venus en ce « pays affin d'y rendre quelque bon service, me sont encore « sur les bras.. Je vous prie de vous employer vivement à « ce que je soie deschargé de ce fardeau. Quant à moy, « je suis résolu entièrement de ne plus m'en mesler [3]. » Dans une autre lettre, il rappelle qu'il a promis à ses reîtres de ne pas les abandonner [4]. Il répète quatre jours après : « Je ne désire rien davantage que d'estre deschargé « de mes reittres et me retourner en ma maison où j'ay, « Dieu mercy, selon mon rang et qualité, assez à employer « le temps en honnestes occupations et ouvrages [5]. »

1 Absque nota ingratudinis.

2 Groen, t. VI, p. 479.

3 Lettre de Casimir au prince d'Orange, du 31 octobre 1578. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 99.

4 Lettre de Casimir au prince d'Orange, du 23 novembre 1578. Arch. de la Haye.

5 Lettre de Casimir, du 27 novembre 1578. Arch. de la Haye.

« Le compère Casimir, écrit Rossel, veut rompre sa « maison [1]. »

Il ne reste aux États-généraux qu'à faire reconduire aux frontières de France « au plus abrégé chemin » les Huguenots enrôlés par le duc Casimir, auxquels on donne comptant un mois de gages [2]. Quant aux Allemands, ils sollicitent un sauf-conduit du prince de Parme et promettent de ne pas porter les armes pendant trois mois [3].

II.

REMONTRANCES DE DAVISON.

Davison sera, en présence de ces désordres, l'organe non-seulement de la reine d'Angleterre, mais aussi des États-généraux. Il exposera au duc Casimir « le malcon- « tentement qui se va augmentant [4]. » Le 10 novembre, il lui adresse une longue remontrance où la colère de la reine d'Angleterre est vivement exprimée : « On attendait de « vous, lui dit-il, de notables services. Vous avez quitté le « camp sans le congé des États ; vous êtes accouru à Gand « à la requête de quelques particuliers, à l'insu et sans « l'aveu du peuple, chose fort préjudiciable à votre hon- « neur et à votre réputation. Vous suscitez des divisions « dans le pays, ce qui favorise les ennemis. En entraînant « avec vous vos capitaines et vos soldats, vous avez causé

1 Lettre de Rossel, du 10 janvier 1579. Record Office.

2 Lettre de Rossel, du 10 janvier 1579. Record Office.

3 Lettre de Languet, du 16 mars 1579.

4 Lettre des États-généraux au duc Casimir, du 4 novembre 1578. Réc. des pr. wall., t. II, p. 9.

« la dispersion de l'armée des États. Vous porterez les « catholiques à s'allier aux Malcontents et à élire un sei- « gneur de leur religion comme le duc d'Alençon. Tout ce « que vous faites, menace la noblesse ; on ne voit dans « vos actes que calamités, pilleries, sauvageries et dévas- « tations. L'appui d'Élisabeth avait un autre but ; elle ne « vous a appelé que pour aider les États [1]. »

Casimir répond le même jour à Davison : « Je veux bien « que vous sachiez que l'on ne trouvera en mes actions « choses indignes d'un prince et dont je ne puisse rendre « compte devant Dieu et les hommes [2]. »

Quatre jours après, Casimir fait parvenir ses plaintes à Élisabeth. Il a été fort étonné des observations que lui a faites son ambassadeur, car il savait combien elle conserve avec soin la réputation des princes qui la respectent et l'honorent. « Madame, ajoute-t-il, les calomnies que l'on « sème contre moy et la conspiration que je voys faire « pour m'opprimer, me fera penser de plus en plus à mes « affaires ; mais, quoiqu'avienne, je vous prie de croire que « je vous suys très-affectionné serviteur [3]. »

Beutterich s'adresse à Daniel Rogers pour faire l'éloge de Casimir et blâmer ceux qui le censurent [4].

« En vérité, écrit Davison à Élisabeth, quelque haineux « que soit le langage inspiré par Beutterich au duc Casi- « mir, je n'ai en rien dépassé les bornes de ce que je devais

1 Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

2 Lettre de Casimir, du 10 novembre 1578. Record Office.

3 Brit. Mus., Galba, C. VI, 2e p. Le duc Casimir adressa les mêmes plaintes à Burleigh. Lettre du 11 novembre. Record Office, Misc. pap.

4 Lettre de Beutterich, du 11 novembre 1578. Record Office.

« à sa propre réputation, à la situation malheureuse de ce « pauvre pays et à l'honneur de la reine [1]. »

III.

DÉPART DU DUC CASIMIR.

Casimir crut devoir aller se justifier lui-même en présence d'Élisabeth. Il quitta Gand le 16 janvier et s'embarqua à Dunkerque. Élisabeth le reçut froidement : « Mon « cousin, lui dit-elle, vous n'avez point exécuté votre « engagement d'amener aux Pays-Bas des hommes de « guerre, car l'on ne peut donner ce nom à ceux qui vous « y ont accompagné [2]. »

On continuait toutefois à considérer Casimir comme le champion de la Réforme. La cité de Londres lui rendit de grands honneurs et Gresham lui offrit un magnifique banquet [3].

Quelques jours après, la reine parut elle-même se calmer. Elle avait compris que rompre avec le duc Casimir, c'était anéantir tous les liens qui l'unissaient à l'Allemagne protestante ; et, un mois après, elle le renvoya aux Pays-Bas après lui avoir attaché au genou l'ordre de la Jarretière et lui avoir donné deux coupes d'or, dont chacune valait trois cents livres sterling. Leicester qui avait chassé avec lui les daims à Hyde-park, y ajouta des chiens et des faucons [4].

1 Lettre de Davison, du 3 décembre 1578. Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p.

2 Jean Stratius, p. 360. Cf. Brantôme, t. IV, p. 203.

3 Lettre de Languet, du 31 janvier 1579.

4 Lettre de Gilbert Talbot, du 13 février 1579. Lodge, t. II, p. 140 ; Lettre de Languet, du 17 février 1579.

CHAPITRE XXI.

LE TRAITÉ DE NÉRAC.

(août — février 1579)

Voyage de Catherine de Médicis et de sa fille. — Traité de Nérac.

I.

VOYAGE DE CATHERINE ET DE MARGUERITE.

Catherine de Médicis craignait que le roi de Navarre, d'accord avec le duc Casimir, ne profitât de la rupture du roi et du duc d'Alençon pour fomenter un soulèvement des Huguenots dans le midi de la France. Dans les premiers jours d'août, elle se dirigea vers la Guyenne.

Marguerite de Valois accompagnait sa mère. Des bruits peu favorables avaient pu être portés par Simier jusqu'à Londres sur son long séjour dans une cour frivole et dissipée, et ce fut peut-être alors qu'elle adressa à la reine d'Angleterre la lettre suivante :

« Madame, je vous ai tousjours estimée princesse tant « accompagnée de justice et de bonté que par le rapport « d'une partie vous ne voudriez condamner l'autre sans « l'ouir. Aussi, Madame, ne me veux persuader qu'estimez si « peu la bonne volunté que je vous ai dédiée, que vous vou- « lussiez pour quelques calomnies diminuer de l'amitié que

« vous a pleu me promettre.. Je vous supplie de le croire « estre chose inventée malicieusement, comme je me promets « par mes actions vous en donner certaine connoissance. »

Dans ce cortège figure aussi le conseiller Pibrac, auteur de quatrains moraux longtemps restés célèbres.

Rien n'était plus édifiant en apparence que le but poursuivi par la reine-mère. Il s'agissait de réconcilier le roi de Navarre avec sa fille qui ne s'y prêtait qu'à son grand regret ; mais Catherine avait tout prévu. Si la réconciliation conjugale ne produisait point ses fruits, il était d'autres moyens plus efficaces, mais moins légitimes, auxquels elle était résolue de recourir ; et selon sa coutume, elle amenait avec elle ses plus belles demoiselles d'honneur, Mademoiselle d'Ayelle pour subjuguer de nouveau Henri de Navarre, Mademoiselle de la Vergne pour séduire le vicomte de Turenne, autre chef des Huguenots.

Marguerite de Valois, dans ses Mémoires, fait assez comprendre que la réconciliation n'eut pas lieu, et elle cherche à en placer le motif dans sa fidélité à la religion catholique. Elle rapporte que dans la ville de Pau « ce « petit Genève » son mari fit maltraiter les catholiques qui s'introduisaient dans sa chapelle. Ce qu'elle ne dit point, c'est que Pibrac, malgré ses quatrains moraux, s'était épris d'elle, et Henri, loin de revoir volontiers la belle Marguerite, lui faisait entendre les plus violentes menaces. Marguerite effrayée alla consulter un astrologue italien : il lui répondit que chaque mois se renouvelait une semaine où elle était exposée à périr de la main de son mari.

Tout fut oublié au château de Nérac, où la cour était si joyeuse, où chaque jour le banquet était suivi du bal.

II.

LE TRAITÉ DE NÉRAC.

Ce fut au milieu de ces fêtes que Catherine de Médicis poursuivit habilement les négociations. Dès la fin de l'année 1578, elle avait conclu avec le roi de Navarre et le prince de Condé une convention qui leur accordait des places fortes, des tribunaux spéciaux et des pensions. Quelques semaines plus tard, elle signa la paix de Nérac, qui confirmait les traités antérieurs avec les Huguenots.

D'après ces stipulations qui restèrent secrètes, l'édit de pacification était confirmé. Les Huguenots avaient demandé qu'on leur délivrât en Guyenne et en Languedoc cinquante-neuf places : ils se contentèrent d'en obtenir quinze pendant six mois. Ils voulaient qu'on leur assurât, pour frais de garnisons, la solde de huit cents hommes : on ne leur accorda que cinq mille livres par mois. Enfin on leur concéda un nouveau tribunal en Languedoc, et toutes les peines qu'ils avaient pu encourir, leur furent remises.

Certes, Catherine a consenti à de durs sacrifices ; mais elle a rompu cette confédération menaçante qui, instiguée par Élisabeth, soutenue par l'Allemagne protestante, se préparait à livrer la France à de nouvelles guerres civiles et peut-être à proclamer la Réforme sur les ruines de la monarchie.

HUITIÈME PARTIE.

LA FRANCE

depuis le retour du duc d'Alençon jusqu'au traité de Fleix.
(27 janvier 1579 — 26 novembre 1580).

LES PAYS-BAS

depuis la mort de don Juan jusqu'au traité du Plessis-lez-Tours.
(1er octobre 1578 — 19 septembre 1580).

CHAPITRE Ier.

LE PRINCE DE PARME GOUVERNEUR DES PAYS-BAS

(octobre — décembre 1578)

Le Prince de Parme. — Ses lettres au roi.

I.

LE PRINCE DE PARME.

Treize années s'étaient écoulées depuis qu'Alexandre Farnèse avait assisté à Bruxelles aux fêtes de ses noces, déjà troublées par les rumeurs du Compromis des nobles. L'agitation s'était transformée en une insurrection formidable, et c'était sur lui que retombait, inopinément et dans les circonstances les plus difficiles, le soin d'y faire face. Cependant il ne se montra point inférieur à cette tâche [1]. Capitaine moins brillant que don Juan, négociateur plus habile que lui, il devait à sa mère les qualités les plus utiles dans la situation des choses : la patience, le courage, la persévérance [2].

1 Alexandro præliare ingenium, sed obsequio promptum et ad omnem urbanitatem temperatum (Strada).

2 M. de Vaulx servait de conseiller à Farnèse comme à don Juan. Il le guidait par ses sages avis ; et celui-ci, selon Brantôme, « le prit en telle « amytié qu'il avoit bonne part en luy et en son estat. » Gonzaga conservait aussi la même influence.

Dès le 2 octobre 1578, il a fait connaître à Madrid que, conformément aux derniers vœux du fils de Charles-Quint, il a pris le commandement de l'armée [1]. Philippe II, en confirmant le choix de don Juan [2], lui recommande la clémence et l'oubli du passé [3].

« Sire, répond Farnèse au roi, rien de mieux que d'user « de toutes voies de douceur, mais il faut pouvoir y join- « dre la force [4]. »

Ce qui manquait aux Espagnols, c'étaient surtout les capitaines. Le prince de Parme eût voulu qu'on renvoyât aux Pays-Bas don Sanche d'Avila [5]. Ses forces étaient trop peu nombreuses pour engager immédiatement de nouvelles luttes [6] : afin de les éloigner d'un camp ravagé par l'épidé-

1 Arch. de Simancas.

2 Philippe II songea-t-il à remplacer don Juan par quelque seigneur espagnol ? Je n'en retrouve point de traces, et je ne sais à quel personnage fait allusion le passage suivant d'une lettre de Rossel, du 30 novembre 1578 : « Le roy envoie un nouveau chef qui est son bastard qu'il eust à « Bruxelles en l'an 59 d'une belle boulangère, et est en chemin. » Granvelle, dans une lettre du mois de septembre 1582, parle d'un bâtard du roi qui était né en 1560 aux Pays-Bas.

3 Lettre de Philippe II, du 13 octobre 1578 (Arch. de Simancas).

4 Lettre du prince de Parme à Philippe II, du 22 novembre 1579.

5 Lettre de Gonzaga, du 19 octobre 1578 (Arch. de Simancas).

6 On trouve aux Archives de Simancas un tableau des forces militaires dans les Pays-Bas.

Les forces espagnoles comprenaient vingt-cinq enseignes du tercio de don Hernando de Tolède, vingt-trois enseignes du tercio de Lope de Figueroa, dix-sept enseignes du tercio de Gabriel Niño de Çuniga, trente-une enseignes de chevau-légers, sept mille reitres commandés par les ducs de Brunswick et de Saxe et d'autres capitaines, soixante-et-une enseignes d'infanterie allemande, deux régiments et neuf compagnies de chevau-légers de Bourgogne, cinq régiments wallons.

mie, il les conduisit à Visé. De là il pouvait surveiller le passage de la Meuse et menacer Maestricht.

II.

LETTRES DU PRINCE DE PARME AU ROI.

Du reste, le prince de Parme, écrivant à Philippe II, lui tient le même langage que don Juan : « Je ne veux délais-« ser d'avertir Vostre Majesté que, comme la despense « accroist de tous costés, qu'aussi elle veuille envoyer pro-« visions grandes et nouvelles, sans lesquelles une si grande « armée ne se peut maintenir.. Il n'y a ung seul patart « pour payer les gaiges.. La nécessité est très-grande [1].. » C'est à une autre lettre qu'il faut emprunter ces sages avis : « Que Votre Majesté n'oublie point combien de fois don « Juan et moi nous lui avons écrit que si on ne pou-« vait faire une bonne guerre, il fallait recourir à d'autres

L'armée des États comptait treize à quatorze mille reîtres, quinze cents arquebusiers à cheval, trois cents lanciers hongrois, quarante enseignes anglaises et écossaises, un régiment allemand, huit enseignes françaises sous les ordres de La Garde, huit enseignes flamandes et hollandaises.

L'armée de Casimir, forte d'abord de cinq à six mille hommes, était considérablement réduite.

On évaluait celle du duc d'Alençon à dix mille hommes de pied et quinze cents chevaux.

D'après le prince de Parme, il fallait assez d'infanterie espagnole et assez de cavalerie légère pour conserver ce qu'il occupait. Les Allemands et les Wallons étaient trop enclins à se mutiner. On pouvait, à la rigueur, remplacer les Espagnols par des Italiens.

1 Lettre du prince de Parme, du 20 octobre 1578. Bull. de la Comm. d'hist., 2e s., t. IV, p. 379.

« moyens pour accommoder les choses... Que Votre Majesté « nous envoie de l'argent pour éviter les embarras dans « lesquels s'est trouvé don Juan.. Le prince d'Orange jouit « de plus de crédit que jamais, car le peuple voit que l'ex- « périence justifie sa prophétie, quand il a dit que les « forces de Votre Majesté se dissoudraient d'elles-mêmes... « Je dois à Votre Majesté toute la vérité [1]. »

Si le roi ne fait point la paix, il faut que sans retard il se prépare à la guerre [2].

De même que sous don Juan, Philippe II laisse s'écouler les mois et les semaines sans répondre aux messages les plus pressants d'Alexandre Farnèse [3].

1 Lettre du prince de Parme à Philippe II, du 15 juin 1579. Arch. de Simancas.

2 Lettre du prince de Parme, du 16 avril 1579. Arch. de Simancas.

3 Visto que V. Md no me ha mandado responder a lo que tanto tiempo ha escribi. Lettre du prince de Parme, du 16 avril 1579.

CHAPITRE II.

LE PRINCE D'ORANGE.

(octobre et novembre 1578)

Le prince d'Orange. — Marnix. — Les pamphlets.

I.

LE PRINCE D'ORANGE.

Vis-à-vis d'un jeune prince sans expérience reste placé le vétéran des luttes politiques, qui a traversé tous les orages sans qu'ils aient laissé de traces sur son front, qui a surmonté toutes les épreuves sans qu'elles aient pu épuiser les ressources de son habileté.

Un historien du XVIe siècle aborde en ces termes les mêmes récits : « Amy lecteur, je t'ay voulu faire ce petit « discours affin que, considérant les ruses que le prince « d'Orange a toujours praticquées, tu sois asseuré qu'il « aspire à l'usurpation de la principauté et seigneurie des « Pays-Bas.. Il s'est toujours appuyé sur la faveur d'une « vile populace qu'il a gaignée avec une humilité et faincte « courtoisie, luy permettant une licence desbordée de mal « faire.. Il a trouvé moyen de faire ériger par toutes les « villes principales certain nombre de tribuns du peuple ; « mais ce sénat populaire ne servoit en effect que pour

« establir la noûvelle religion, déprimer la noblesse, « brider la justice.. Par ceste invention le prince d'Orange « est parvenu à telle auctorité et puissance qu'il commande « aux Pays-Bas [1], empruntant faulsement le nom de l'archi- « duc Mathias et des Estats-généraulx, de fachon que, « quand aulcuns ont esté sy présomptueulx de controller « ses actions, il les a faict dextrement trousser par la « racaille incitée par ces tribuns et aultres ses favoris.. « En effect il a tousjours fondé sa grandeur sur la conti- « nuation de ces sanglantes guerres civiles... C'est le plus « fin quy soit aujourdhuy entre les voiants. Il s'est faict « aimer du peuple par son humilité et libéralité [2]. Par son « éloquence et vivacité d'esprit, il s'est rendu admirable « aux plus grands. Brief il semble que Dieu l'ayt doué de « tous les dons de nature, que l'on sçauroit souhaiter pour « gaigner le cœur des hommes ; et, sy avecq ce il avoit le « grand couraige et hardiesse du conte Ludovicq son « frère, il se pourroit bien vanter d'avoir toutes les condi- « tions requises en ung chef de guerre, quy se veult agran- « dir par conqueste et usurpation du bien d'aultruy. Au « reste le plus desloïal de la terre et quy, en chose où le « prouffit luy semble paroistre, ne tient foy, ne léaulté « quelconque, ayant le seul désir de régner devant les « yeux [3]. »

1 Le prince d'Orange avait recours à la terreur et à la crainte. Lettre de Fr. de Moncheaux, du 17 février 1579. Réc. des prov. wall., t. II, p. 203.

2 Granvelle remarque que le Taciturne savait « hanter, converser et « boyre avec le peuple, et avec la langue le tirer à ce qu'il vouloit. » Lettre de Granvelle, du 12 mai 1582. Groen, t. VIII, p. 98.

3 Pontus Payen, t. II, p. 47.

« Tout était inspiré, dit un autre écrivain de la même « époque, par le prince d'Orange qui avait coutume, s'il « désirait quelque chose, que cela se fît non par lui, ni en « son nom, mais par le soulèvement du peuple ; c'était « ainsi qu'il éloignait de lui la haine des uns et qu'il « s'attirait la faveur des autres en se réservant le rôle de « conciliateur... Ayant renversé l'autorité du roi, s'ap- « puyant sur le pouvoir populaire et sur les nombreux « sectaires introduits, grâce aux moyens les plus détes- « tables, dans les Pays-Bas, il s'efforçait peu-à-peu de « s'assurer à lui-même la puissance suprême [1]. »

Languet, ami et conseiller du Taciturne, confirme, dans une certaine mesure, ces reproches et ce jugement : « Le « peuple se plaint d'être méprisé par le prince d'Orange ; la « noblesse l'accuse de n'écouter vis-à-vis d'elle que sa « haine [2]. Les choses sont, il est vrai, arrivées à ce point « dans les Pays-Bas que la prudence humaine ne peut « plus les régler. Le peuple, comme un cheval sans frein, « use à son gré et abusera bientôt de sa liberté. Il a paru

1 Factum id fuerat Orangii instinctu qui quicquid cupiebat, nunquam ipse per se suo nomine, sed per populum concitatum petere consueverat, nimirum ut et unius partis invidiam a se averteret, et alterius gratiam, navata in persuadendo negotio opera, retineret. Plane subversa regis auctoritate atque potentia, popularique imperio confirmato et pro catholica religione mille sectarum prodigiosis formis in Belgium introductis quibus ille gradibus ad tyrannidem nitebatur. Mart. del Rio, t. II, pp. 202 et 208.

2 Populus conqueritur de eo et dicit se ab eo contemni ; nobilitas vero dicit eum esse infestissimo animo in nobilitatem. Lettre de Languet, du 11 mars 1579. — Au mois de juillet 1579, Jean de Nassau écrivait qu'il n'y avait plus un seul noble jouissant de la confiance du Taciturne. Groen, t. VII, p. 36.

« nécessaire au prince d'Orange d'opposer le torrent d'une « plèbe irritée aux desseins que la cour de Rome inspire « aux princes. Il n'a pas trouvé d'autre moyen de protec- « tion, et personne ne s'étonnera que, plutôt que de périr, « il n'y ait rien qu'il n'ait cru devoir tenter pour se « défendre... Il ne se maintient que par la faveur du « peuple : *Populi favore tantum ipse consistit* [1]. »

Déjà le Taciturne aime à s'entourer des pompes souveraines. Il a sa garde, ses conseillers, ses courtisans ; et, parfois, il s'entoure d'un faste qui contraste avec la misère commune.

Une troisième fille est née à Charlotte de Bourbon. La première avait été appelée Louise, en souvenir du prince de Condé ; la seconde Élisabeth, pour flatter la reine d'Angleterre. Au moment où le Taciturne introduit les Français dans le Hainaut, il donnera à l'enfant qui vient de naître le nom de Catherine, que la reine-mère porte en France ; mais il faudra aussi qu'un autre nom rappelle sa puissance dans les Pays-Bas. Les États-généraux, servant de parrain, lui attribueront par un vote solennel celui de *Belgia*, comme étant adoptée par le pays, et ils déposent aux pieds de son berceau le comté de Lingen « avec la forteresse, « artillerie et munitions. » Un splendide banquet succède au baptême. Le prince d'Orange préside la table des membres des États ; Marnix celle des coronnels [2].

C'est de plus une occasion favorable pour démentir les accusations des sectaires gantois qui reprochent au Taci-

1 Lettre de Languet, du 15 février 1579.

2 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. VI, pp. 310-314 ; Relation de Barth. Liébart.

turne d'être étranger à toute religion [1]. Il reparaît au prêche où on ne l'avait pas vu depuis longtemps. La cène est célébrée à l'ancien couvent des Jésuites : il s'y rend accompagné de sa femme et de ses filles vêtues de drap d'or, et le ministre qui occupe le pupitre, n'est autre que cet abbé de Saint-Bernard, qu'on avait vu naguère fuir avec une concubine et le trésor de son monastère [2]. Un autre apostat, l'abbé d'Everbriel est envoyé par le prince d'Orange à Liége pour y vendre des joyaux d'église estimés à la somme de vingt-neuf mille ducats [3].

Cependant des murmures se font entendre contre l'usurpation du Taciturne. « Les seigneurs et provinces, dit La « Huguerie, l'avoient desjà à contre-cueur, recongnoissans « son ambition, avarice et tyrannie extrême masquée du « nom de liberté [4]. » Rossel, dans sa correspondance secrète, transmet le même avis : « J'aperçoys que le dict « prince n'est en hayne aux Françoys seullement, mais

1 La religion était surtout, comme l'a remarqué M. Groen van Prinsterer, un moyen politique aux yeux du Taciturne. En apprenant que la reine Élisabeth charge le marquis d'Havré d'engager les États « à main- « tenir la religion romaine en laquelle ils ont esté nés et élevés », il écrit à Davison, le 4 janvier 1578 : « Ce nous seroit chose tant préjudiciable pour l'advancement de nos affaires que rien ne nous sauroit venir plus mal à propos. » Record Office, Misc. papers.

2 Rel. de Barth. Liébart ; Nouvelles d'Anvers, du 3 novembre 1578. Arch. Nat. à Paris, K. 1549. Sur la fuite de l'abbé de Saint-Bernard onze ans plus tôt, voyez une lettre de Mondoucet, du 10 septembre 1567. — Peu après, le Taciturne voulut créer un autre abbé de Saint-Bernard qui portait le long manteau, la fraise, le haut-de-chausse, le poignard et l'épée. Lettre de Morillon, du 27 février 1579.

3 Réc. des prov. wall., t. I, p. 313 (Arch. de Bruxelles).

4 Mém. de La Huguerie, t. II, p. 10.

« s'accroist en plusieurs aultres qui machinent et recher-
« chent tous moyens de le renvoyer en Hollande, et me
« semble que la ville d'Anvers ne luy est trop asseurée
« selon les pratiques qui se prennent par les papistes et
« malcontens [1]. » Ceux qui ont appelé Mathias, « se trou-
« vent fort scandalizés du peu de respect auquel le tient le
« prince d'Orange, qui les faict penser que veult s'emparer
« et seigneurier du pays, ayant introduyt la religion par-
« tout [2]. » On n'a point oublié que « le prince d'Orange a
« dissimulé et faindoit de ne vouloir emprendre le gou-
« vernement. Néantmoins on a bien veu qu'il désiroit
« avoir seul la superintendance de la guerre [3]. » Les États-généraux sont saisis d'une plainte contre le Taciturne. On lui reproche de suivre l'exemple du duc d'Albe et des autres gouverneurs espagnols en méconnaissant l'autorité du conseil d'État et en ayant « un arrière-conseil » où siégent Marnix, Du Plessis-Mornay, Villiers et quelques ministres [4].

Le prince d'Orange conserve son influence en Hollande [5]; mais un vif mécontentement se manifeste contre lui à Anvers [6], et il n'ose plus paraître à Bruxelles [7].

1 Lettre de Rossel, du 13 décembre 1578.

2 Lettre de Rossel, du 26 octobre 1578. Record Office.

3 Réc. des prov. wall., t. II, p. 166 (Arch. de Bruxelles).

4 Lettre de Rossel, du 13 décembre 1578. Record Office.

5 Res. van Holland (26 novembre 1578).

6 Lettre de Philippe II, du 7 février 1579 (Arch. de Simancas).

7 The prince of Aurange doth not resyde at Bruxelles, and it is supposed that his absence proceaded of some doubt he hath of his surtye. Record Office, Miscell. papers (1579).

II.

MARNIX.

Marnix reste le principal conseiller du Taciturne, *suo principalissimo e favoritissimo consigliere* [1]. Plus violent que lui, mais non moins habile, il le conseille toutes les fois qu'il s'agit de traiter avec les sectaires et sert tout naturellement d'intermédiaire entre les iconoclastes que sa parole encourageait en 1566 et le prince dont il a embrassé si chaleureusement la cause et les intérêts. *Aldegonda homo acris, paratus, callidus, in scelere vigilantissimus et in nefariis omnibus rebus diligentissimus* [2].

Marnix est, à diverses reprises, envoyé à Gand. Il s'y trouve le lendemain du sac d'Ypres, et, tout en regrettant ce qu'il se borne à appeler des insolences, il déclare que l'unique but de Messieurs de Gand est de maintenir inviolablement l'Union et d'assurer les villes au service des États [3]. Au mois d'octobre, il justifie les violences de la démagogie gantoise comme n'étant que des actes de représailles. « Nul homme de bien et d'honneur, écrit-il, ne « s'oseroit plus entremeller de moyenner des paix fourrées, « pendant qu'ailleurs on ensanglante les mains du sang des « meilleurs patriotes [4]. » Vers les derniers jours de novembre, dans une lettre adressée à Utenhove, il se montre

1 Lettre du Saracini, du 21 octobre 1578.

2 Martin del Rio, t. II, p. 56.

3 Recueil des États-généraux, Suppl., t. II, p. 138 (Arch. de Bruxelles); Blaes, Mém. in., t. III, p. 8 (28 juillet 1578).

4 Lettres de Marnix, p. 16.

plus indulgent encore pour ces désordres. Ce fut lui qui, au mois de décembre, présenta aux États-généraux un rapport sur les affaires de Gand ; et, comme on l'interrompait pour lui faire observer (ce que personne ne pouvait nier) que si l'on blâmait Hembyze, on ne cessait en fait de l'encourager, il garda le silence [1].

La présence même de Marnix aux scènes de désordre donnait lieu à de sinistres rumeurs. « Dieu sçait, écrit le « seigneur de Sweveghem, sy Aldegonde n'avoit conseillé ou « du moins tenu la main à des actes sy cruels, barbares et « inhumains [2]. » D'autres, sans lui attribuer une si grave responsabilité, constataient que jamais il n'y avait apporté aucun obstacle [3]. Et ce n'était pas seulement parmi les catholiques persécutés qu'on tenait ce langage : les protestants d'Augsbourg craignent fort « le sieur d'Aldegonde et ses « adhérens [4]. »

On a conservé, en dehors des lettres officielles de Marnix, toujours écrites avec un soin attentif, un billet confidentiel adressé à l'un de ses plus intimes amis Pierre de Rycke : on y retrouve le langage sinistre des tribuns qu'à diverses époques la Révolution a enrôlés sous son drapeau : « Vous ferez avecques les fidèles tous bons debvoirs tant « pour accélérer l'asseurance et arrivée de Son Excel- « lence (le prince d'Orange) que de l'assister.. J'espère que « ces blitres malotrus porteront de brief la pénitence comme « plus *malcontens* qu'ils ne s'attribuent le nom. La dexté-

1 Lettre de Rossel, du 21 décembre 1578. Record Office.

2 Mém. du seigneur de Sweveghem, p. 108.

3 Voyez les Ghentsche geschiedenissen, du P. de Jonghe.

4 Gachard, Actes des États-généraux, t. II, p. 98 (décembre 1578).

« rité usée par Son Excellence est extrême et bien aultre « qu'il ne découvre à ses altérés (ses ennemis) petis et « grans. Surtout seure et bonne mine et longue vie. En la « plus voisine de nos bonnes villes (Bruxelles ?), nous avons « ung bien fidèle et affectionné [1], mais il n'y a encores d'aul- « tres principaulx.. Au collége des *Patres* (les magistrats « d'Anvers ?), Son Excellence a trouvé moyen de mettre « une mouche, s'asseurant qu'il y aura bientost d'aultres « bourdons.. Tels galans nous duisent (nous conviennent) « comme vous sçavez, et en avons toujours tiré les plus « notables services. Nostre gros solliciteur (Schwartzen- « berg [2]) ne cesse de crier : Paix ! et chercher proposition, « auquel nous accorderons ung aultre voiage, quand tout « sera bien contreminé [3]. »

La lettre de Marnix fut interceptée. Son auteur la désavoua et prétendit qu'elle avait été forgée par un avocat de Malines ; mais, observe Rossel « elle est assez recogneue en « ce que porte l'intention de l'arrière-conseil formé suy- « vant mes advis pour seigneurier leur maistre [4]. »

« On est fort scandalisé, raconte Morillon, de ce qu'écrit « Sainte-Aldegonde [5]. »

1 Henri de Bloyere ?

2 Rossel, dans une lettre du 19 janvier 1579, se sert du même mot : « Je vous prie considérer l'espoir de paix sur le sujet du gros messagier « qui ne cesse de crier : Paix ! » Puis il mentionne sa proposition, sur laquelle on peut consulter les résolutions des États-généraux, du 12 janvier.

3 Arch. de Bruxelles. Papiers d'État, liasse 184 (12 janvier 1579).

4 Lettre de Rossel, du 17 janvier 1579.

5 Lettre de Morillon, du 31 janvier 1579 (Papiers de Besançon).

III.

LES PAMPHLETS.

Ce n'est pas s'éloigner beaucoup de Marnix que de signaler l'influence considérable assignée en 1579 et en 1580 au pamphlet. Sur ce terrain, le seigneur de Sainte-Aldegonde marche le premier par l'âcreté de la satire, la véhémence du discours. Le *Byenkorf* n'était qu'un long pamphlet ; il en a précédé beaucoup d'autres.

Beutterich est pamphlétaire comme Marnix. Il rédige, sans y mettre son nom, un libelle qu'il intitule : « *Le vray* « *Patriote* aux bons *patriotes* [1]. » C'est l'apologie du gouvernement des sectaires, tel qu'il s'est fondé à Gand au milieu des ruines.

« On décrie les Gantois comme ayant surpassé leurs cruautés les Maures, les Turcs et les Barbares. Il les représente comme des chiens enragés auxquels il faut courir sus : leur but n'est que d'affermir la liberté. Qu'on n'écoute pas les calomniateurs : ce sont ces *Espagnolisés* qui ont contribué à la défaite de Gembloux, qui conspirent avec La Motte, Lalaing et Montigny ; ce sont ces ennemis du pays, qui, sous le prétexte de maintenir la religion catholique, excitent les Wallons à détruire la Flandre et surtout la ville de Gand. Ces perfides mignons ont engagé le duc d'Alençon à établir sa tyrannie, en lui donnant de nouveau la religion catholique pour base ; ils ont voulu lui

1 Mém. de la Huguerie, t. II, p. 24. — D'après La Huguerie, ce pamphlet avait été rédigé à la prière du duc Casimir, qui voulait ainsi « faire bien « congnoistre le naturel du duc d'Alençon aux peuples des Pays-Bas ».

persuader « de faire teste à celuy auquel les grans de ce pays « ont tousjours porté envie ; » mais tout cela a été tenté inutilement. Il n'a pas suffi au duc d'Alençon d'inonder les Pays-Bas de l'écume des guerres civiles de son pays : il a osé réclamer le titre de défenseur de la liberté des Pays-Bas. L'oppresseur de la liberté de la France pourrait-il être le protecteur de la liberté des Pays-Bas ? Qui pourrait oublier qu'il a été le ministre de la tyrannie de son frère et qu'il a baigné ses mains dans le sang de ses amis (les murs de la Charité et d'Issoire en rendront à jamais témoignage) ? Ce que se proposent les calomniateurs qui insultent les Gantois, il est aisé de le prédire : c'est de rétablir l'Inquisition, c'est d'introduire la domination de l'Antechrist de Rome. Si les Gantois « ont estendu et eslargi » la Pacification de Gand, c'est pour le bien du pays. S'ils ont brisé des images de pierre, qu'est-ce donc en comparaison des images vivantes de Dieu, qui ont été martyrisées par les Espagnols ? On dit que les Gantois veulent extirper la noblesse : ceux qui favorisent les Espagnols, méritent-ils le titre de nobles ? Ce qui importe avant tout, c'est le salut public. »

Les mêmes mots se retrouvent à toutes les périodes révolutionnaires ; ils sont l'écho des mêmes passions.

C'est à Bruxelles, cette ville où s'est si rapidement affaiblie l'influence du prince d'Orange, qu'on publie la réfutation du pamphlet de Beutterich ; elle porte pour titre : *Lettre d'un gentilhomme vray patriot à MM. des Estats-généraux assemblés en la ville d'Anvers, contenant l'esclaircissement des actions et déportemens du prince d'Orange.*

« Le devoir d'un vrai patriote est de dire la vérité à l'encontre « de tous ceulx que on voit s'attribuer le nom de « *patriots*, mais par les œuvres et effects s'en démonstrent « vrays ennemis, tyrans et oppresseurs de la patrie. » Ils ont dissimulé trop longtemps. Orange se vante d'avoir mis un bandeau devant tous les yeux ; mais son but est assez connu. On est fatigué « de tant de bourdes et de tant de « mensonges » pour établir « sa tyrannique et insuppor- « table domination. » Qu'a-t-on à reprocher à ceux qui nous exhortent à nous réconcilier avec notre prince naturel ? Nos malheurs ne sont-ils pas assez complets ? On viole chaque jour la Pacification de Gand ; on s'efforce de déraciner la noblesse, la religion et la justice ; on excite de nouvelles séditions. Et dans quel but ? Pour précipiter le pays dans une telle confusion, pour le réduire à une telle extrémité qu'il se verrait contraint à déférer au Taciturne l'autorité souveraine ; et, parmi les sectaires, « *le superintendant*, « *l'instructeur des apostés* » n'est autre que le seigneur de Sainte-Aldegonde, « personne vrayement factieuse et « perverse, d'aucune extraction, originellement estrangier. »

Cette fois, c'est Marnix qui descend dans la lice ; il met au jour sa *Réponse au libelle fameux* (*famosus*) *intitulé : Lettre d'un gentilhomme vrai patriote*. C'est le panégyrique du Taciturne ; c'est en même temps sa propre apologie. Le Taciturne est le père de la Patrie ; Marnix revendique l'honneur d'être placé au rang de ses plus fidèles serviteurs. Que veut-on dire en l'appelant : *le superintendant des apostés ?* Désignerait-on par ce mot ceux qui sont chargés de découvrir les trahisons des mercenaires aux gages des Espagnols ? Si l'auteur du libelle l'entend ainsi, Marnix

souhaiterait qu'il eût dit vrai, car il n'aurait pas manqué de découvrir et d'attraper « ce galand, » avant qu'il eût pu exécuter quelque nouvelle trahison. De quel droit l'appelle-t-on : personne factieuse et perverse ? Dès 1566, il était avec ceux qui voulaient repousser le joug de l'Inquisition ; il a été banni sous le duc d'Albe ; il a su résister à toutes les tentatives de corruption et à toutes les menaces. Et ici l'audace du pamphlétaire allait bien loin, car de cette même main qui, en 1573, s'adressait à la clémence du roi avec le désir « de luy faire très-humble service [1], il osait affirmer « qu'ayant esté un an entier entre les « mains des Espagnols, Dieu luy avoit faict la grâce de « demeurer constant et invariable. » C'était oublier trop vite les défaillances du passé, sans prévoir celles que renouvelerait l'avenir.

A ces pamphlets d'autres succédèrent, et en sens divers.

Il faut signaler : *Le Renard contrefait*, satire violente contre le Taciturne « qui contrefaict le grand ; » mais son masque tombe et son déclin est proche. Dans le même esprit est conçu : l'*Avertissement et conseil au peuple des Pays-Bas* [2]. C'est dans le Hainaut que s'imprime *la lettre d'un gentilhomme à M. de La Motte* [3]. On écrit à Tournay, au mois de novembre 1578, l'*advis utile aux bons patriots* [4].

1 Voyez la Quatrième partie, ch. III.

2 British Museum, Galba, C. VI, 2e p., f. 359.

3 Recueil de pièces hist., Bibl. de l'Arsenal à Paris.

4 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279, f. 95. — Au mois de septembre 1579 parut à Lyon l'*avis d'un affectionné aux Pays-Bas* ; c'est un mémoire en faveur du duc d'Alençon. Les habitants des Pays-Bas, en lui déférant l'autorité, s'assureront une paix que rien ne pourra troubler. Si le duc d'Alençon épouse Élisabeth, que peuvent-ils avoir à craindre ?

On développe dans certains écrits la doctrine que les sujets peuvent déposer les tyrans [1] : mais rien n'est plus intéressant que le dialogue publié sous le titre de : *Emanuel-Erneste*. Ces deux interlocuteurs, dont l'un vient de Paris et l'autre de Cologne, finissent par se mettre d'accord pour déclarer qu'il faut conférer la seigneurie du pays au prince d'Orange. C'est le personnage le plus accompli, le seigneur doué des plus rares vertus. Que serait-il advenu des Pays-Bas, si le prince d'Orange n'y eût tenu le gouvernail ? A qui le pays doit-il, après Dieu, sa délivrance ? A qui est-il plus tenu qu'à celui qui l'a sauvé ? Si le titre de *Père de la Patrie* appartient légitimement à celui qui a rendu au pays sa liberté, comment pourrait-on préférer au *Père* un prince étranger ? Et le salut de la patrie n'a-t-il pas été assuré au milieu des périls par une vertu invincible, une constance incroyable, une dextérité plus divine qu'humaine ? Il semble que le Dieu des cieux ait voulu montrer à son peuple la puissance de sa main : il a suscité un homme qu'il a investi de sa force pour affranchir son peuple de sa misère, de sa prudence pour assurer son repos. Si Dieu a fait du prince d'Orange un instrument de salut dans le passé, on peut être certain que dans l'avenir il n'en fera pas un instrument de ruine. Pierre Van Deventer, auteur de ce pamphlet, n'était sans doute que l'interprète des espérances du prince d'Orange.

Enfin les pasquils se joignent aux pamphlets. Il en est bon nombre qui sont dirigés contre le Taciturne : c'est la protestation de ceux qui n'osent résister ouvertement.

1 Beaufort, Vie du prince d'Orange, t. III, p. 493.

Soubs ombre d'expulser le soldat estrangier,
Force Anglois, Escossois et reistres amasser,
Se dire *patriot*, ruyner les païs
Et faire acte d'un vrai loup et faindre la brebis,
Susciter les subjects à rebeller au roy,
Proposer des sermens et violer sa foy,

Tels sont les hauts faits, telles sont les éclatantes actions de ce prince :

Duquel les *patriots* les couleurs ont porté [1].

Mais quelle est la conclusion ? C'est qu'il faut se garder avec soin des piéges que tend le Taciturne :

Il n'est licite par bon advis
Que le chief de nos ennemis
Soit sauvegarde de nos païs,
Non plus du moings que des brebis
Seroit le loup pasteur commis.

Il n'est licite par bon advis
Que l'orengier, chief d'ennemis,
Soit brigandier de nos pays ;
Car luy, soubs manteau de brebis,
Dévore tout en loup rabis [2].

1 Arch. Nat. à Paris, K. 1558[23].
2 Arch. Nat. à Paris, K. 1554.

CHAPITRE III.

L'UNION D'UTRECHT.

(janvier 1579)

Les auteurs de l'union d'Utrecht. — L'union d'Utrecht. — Le Taciturne la signe.

I.

LES AUTEURS DE L'UNION D'UTRECHT.

Au-dessus des États-généraux, au-dessus même du prince d'Orange se fondera la république des ministres et des sectaires.

Le comte Jean de Nassau, plus dévoué que son frère à la cause de la Réforme, moins préoccupé des étroits calculs de l'intérêt et de l'ambition, avait préparé ce mouvement qu'il voulait étendre non-seulement à la Hollande et à la Zélande, mais de plus à la Gueldre et à la Frise.

Les dissentiments entre Jean de Nassau et le Taciturne étaient profonds.

Au moment où le prince d'Orange s'efforçait de faire proclamer partout la paix de religion, son frère engageait les États de Hollande à ne pas accepter une mesure aussi

dangereuse pour eux que pour leur postérité [1]. C'était avec une indignation encore bien plus vive qu'il avait vu le Taciturne traiter avec le duc d'Alençon.

Jean de Nassau marche d'accord avec le docteur Beutterich. Il ne cache pas, dans les lettres qu'il lui adresse, que son but est de former entre les partisans les plus zélés de la Réforme une alliance dirigée contre les États-généraux, Mathias, le duc d'Alençon, le roi de France et l'empereur [2]. Beutterich lui confie de son côté combien les relations du prince d'Orange avec les Français lui laissent d'arrière-pensées, *allerhand nachdenkens* [3].

A côté de Jean de Nassau se place au premier rang des sectaires le duc Casimir qui, avant de quitter Gand, a déclaré qu'il applaudit à leur œuvre [4]. Lorsqu'à son retour de Londres il aborde en Hollande, le prince d'Orange ne veut pas se rendre au-devant de lui pour le recevoir. « Puisse-t-il, écrit Languet, réussir dans ses efforts pour « nous laver de l'infamie dont nous sommes couverts, « *ad eluendam illam insignem infamiam qua sumus* « *aspersi* [5]. » Ce moyen de laver l'infamie, c'est-à-dire les faiblesses que l'on reproche au Taciturne, c'est d'aider les sectaires à poursuivre leur œuvre.

Le duc Casimir ne tarde point à retourner en Allemagne; mais il laisse dans les Pays-Bas des sympathies et des regrets. A Bruxelles où il n'a passé que peu de jours, Oli-

1 Vande Spiegel, Onuytg. st., t. I, p. 35.
2 Lettre de Jean de Nassau, du 5 août 1578. Groen, t. VI, p. 430.
3 Lettre de Beutterich, du 6 juin 1578. Groen, t. VI, p. 376.
4 Bor, t. II, f. 19; Groen, t. VI, p. 433.
5 Lettre de Languet, du 11 mars 1579.

vier Vanden Tympel reproche au duc d'Alençon d'avoir, par sa honte et ses désordres, détruit tout ce que l'on pouvait attendre de l'armée allemande. A Gand, l'amitié d'Hembyze lui reste acquise.

Le prince d'Orange eût voulu faire conclure un nouveau traité d'union générale entre toutes les provinces ; il leur avait même écrit pour les y exhorter. Ce fut en vain qu'il envoya Taffin en Hollande pour se plaindre de la division que l'on cherchait à faire naître : ses remontrances ne furent pas écoutées.

Le 6 janvier, les délégués de la Hollande et de la Zélande se mettent d'accord. Jean de Nassau les rejoint avec quatre députés de la Gueldre. On arrête définitivement le texte d'un traité spécial d'union des provinces septentrionales : il est signé le 23 et proclamé le 29 devant l'hôtel de ville d'Utrecht.

II.

L'UNION D'UTRECHT.

L'Union d'Utrecht, en dehors des formules ordinaires de la défense mutuelle, stipule la résistance, même contre ceux qui invoquent le nom du roi. Aucun traité, aucun impôt ne pourra être accepté, si ce n'est du gré des provinces intéressées. Tous les magistrats, tous les officiers, jusqu'aux membres des confréries, devront s'engager par serment à maintenir tous les articles de ce pacte nouveau. Il n'est fait aucune mention ni des États-généraux, ni de l'archiduc Mathias, ni du prince d'Orange. La disposition qui interdit d'introduire la paix de religion en Hollande et en Zélande,

leur crée, en dehors de la généralité, une position spéciale qui équivaut à une scission tacite.

La portée de l'Union d'Utrecht est nettement développée dans un mémoire rédigé moitié en allemand, moitié en hollandais. On y rencontre la même hostilité contre Farnèse et contre le duc d'Alençon ; on y accuse à la fois les États dont la faiblesse a préparé la défaite de Gembloux et les provinces wallones qui ont commencé des hostilités ouvertes contre les Flamands. Les meilleurs *patriotes* sont écartés du gouvernement ; les impôts s'aggravent, mais on ne paie pas les soldats ; la défiance règne partout. Il faut donc savoir se défendre soi-même [1]. Puisqu'on ne peut pas compter sur les États, il ne reste qu'à se mettre en relation avec les bons *patriotes* pour former ensemble une ligue étroite [2]. La Hollande sera l'asile de la liberté, le séminaire [3] de la concorde : « On dit que nous voulons rompre « l'Union générale : elle ne sera que fortifiée par notre « union particulière. On nous accuse de vouloir fonder la « domination de la Hollande ; nous ne cherchons qu'à « assurer notre défense propre, comme cela a lieu dans « toutes les républiques : *in omnibus bene constitutis* « *rebuspublicis*. On nous reproche de vouloir anéantir la « religion romaine : les magistrats de toutes les villes « n'ont-ils pas déjà, malgré la paix de religion, déclaré « son rétablissement impossible ? On prétend enfin que « nous rêvons la destruction de toute noblesse : rien ne « serait plus digne d'elle que de prendre les armes pour

1 Laet uns sehen of wy unsselfs helpen können.

2 Eine nahere verbüntnisse.

3 Seminaria. Groen, t. VI, p. 540.

« nous protéger. Si, hors de nos frontières, nos amis sont « menacés par des périls tels que ceux qu'on voit sourdre « en Hainaut et en Artois, ils pourront compter sur notre « appui. »

En vain cherchait-on à pallier la gravité des résolutions qu'on venait de prendre : c'était violer la Pacification de Gand, rompre l'union des provinces, s'insurger contre l'autorité des États.

Après l'apologie de l'Union d'Utrecht, vient le programme des moyens d'exécution.

Il faut établir une autorité qui soit obéie et respectée. Dans toutes les villes, on nommera des magistrats « agréa- « bles à la commune ; » et ceux-ci éliront le conseil d'État, qui à son tour pourra choisir un prince, duc ou seigneur, appelé à gouverner selon les priviléges et à diriger la guerre.

Pour créer les ressources nécessaires, on prélèvera le dixième du revenu et le centième de la valeur des biens.

Une nouvelle institution militaire sera créée : ce sera la vraie noblesse, car elle ne peut avoir pour mère que la vertu, et on ne la verra plus favoriser l'envie et l'ambition. Les soldats pourront être élus *adelbürsten* ou gentilshommes de compagnie : ce sera le premier degré. Les capitaines, formant le second degré, seront tenus pour nobles ; mais cette qualité ne passera pas à leurs enfants. Le degré supérieur comprendra les coronnels et gouverneurs de provinces, qui seront tous élus par bulletins secrets pour deux ou trois ans. Un registre sera tenu, où l'on inscrira tous ceux qui, par leurs services et leur courage, méritent de traverser ces trois degrés. Si la paix est rétablie, tous les

membres de cette nouvelle noblesse pourront, comme les reîtres allemands, s'enrôler à l'étranger.

Un mont-de-piété sera fondé pour prêter sur gages : aux riches à six pour cent, aux pauvres sans intérêt.

Tels sont les moyens qui sans doute assureront l'ordre dans le pays et la confusion de l'ennemi [1].

L'Union d'Utrecht est saluée par les acclamations des sectaires.

Un conseil supérieur qui traitera d'égal à égal avec les États-généraux, est établi au sein de l'Union d'Utrecht. Louis Hueriblock y représente la ville de Gand [2].

A Utrecht, c'est-à-dire dans la ville même où la nouvelle Union a été proclamée, tous les catholiques sont impitoyablement chassés de leurs foyers. A Zutphen, les bandes de Sonoy renversent les autels. La paix de religion avait déjà été admise en Gueldre : le comte Jean de Nassau qui y exerçait les fonctions de gouverneur, demande aux ministres s'il faut garder la foi jurée aux catholiques. Le ministre de Haan répond que toute paix faite en dehors de Dieu doit être considérée comme maudite : *Maledicta pax extra Deum.* Le ministre Schuerman ajoute : « Chassez-les, « détruisez-les, *Expelle et extermina eos.* »

C'est surtout à Gand qu'un régime aussi violent devait rencontrer d'ardentes sympathies. Hembyze le salua avec enthousiasme ; et, dès le 26 janvier, la commune de Gand résolut d'envoyer des députés en Hollande pour y adhérer en son nom à l'Union d'Utrecht.

1 Groen, t. VI, p. 561.
2 Arch. de la Haye (25 juin 1579).

III.

LE TACITURNE SIGNE L'UNION D'UTRECHT.

Le prince d'Orange écrira plus tard dans son Apologie, en parlant de l'Union d'Utrecht : « Je l'ay procurée, je l'ay « advancée. » Rien n'est plus faux. D'autres l'avaient « procurée et advancée. » Plus de trois mois s'écoulèrent avant qu'il se décidât à la signer. Son habileté, en cette circonstance comme d'autres fois encore, consista à se servir de toutes les armes, même de celles qu'on avait fourbies contre lui. Il savait bien que tôt ou tard il dominerait aisément ces sectaires séditieux et insolents, impuissants à rien fonder ; et son génie politique fit de la clause de l'indépendance religieuse de la Hollande la base de la souveraineté qu'il rêvait à son profit.

Il ne faut pas oublier que l'Union d'Utrecht fut surtout l'œuvre de quelques ministres isolés et qu'elle ne rencontra à son origine que de faibles sympathies. En Hollande, elle ne fut acceptée que par deux villes : Leyde et Harlem. La principale cité de la Zélande, Middelbourg, la repoussa. Il fallut recourir à la force pour l'imposer aux habitants de la Gueldre et même en Hollande aux bourgeois d'Amersfoort. Quoiqu'il en soit, ce pacte, secrètement élaboré dans une hôtellerie d'Utrecht, deviendra la base de la république des Provinces-Unies, qui sera, au XVIIe siècle, le frein des ambitions européennes.

CHAPITRE IV.

L'UNION D'ARRAS.

(janvier 1579)

Le prince de Parme cherche à pacifier le pays. — L'Union d'Arras.

I.

LE PRINCE DE PARME CHERCHE A PACIFIER LE PAYS.

Vis-à-vis de l'Union d'Utrecht se place l'Union d'Arras. La scission protestante entraîne la scission catholique ; c'est aussi la conséquence nécessaire de la guerre entre les Wallons et les Flamands. Si les Flamands se laissaient dominer de plus en plus par les sectaires, même en dehors des conseils du prince d'Orange, les Wallons devaient chercher à se réconcilier avec le roi ; car, ailleurs, ils ne rencontraient aucun appui. Mathias, appelé par les catholiques pour les protéger, ne pouvait rien ; le duc d'Alençon en qui ils avaient aussi placé leurs espérances, avait quitté les Pays-Bas [1] ; et il semblait que, pour rétablir la

1 « La principale crainte que j'avois, estoit que les susdictes provinces walonnes et catholicques ne se joindissent et alliassent au duc d'Alençon et aux François. Cela m'a pris souvent en perplexité, mais je voy maintenant qu'elles ne le feront. » Lettre du prince de Parme à Philippe II, du 27 novembre 1578.

paix, échapper à l'oppression de l'hérésie, repousser l'usurpation du prince d'Orange, il n'y eût d'autre ressource qu'un traité où se trouveraient inscrites ces deux énergiques revendications du pays : le maintien des libertés et l'éloignement des Espagnols.

Un témoin oculaire décrit en ces termes la situation des Pays-Bas vers l'époque de la mort de don Juan : « Flandres, « Hollande et Zélande se voellent liguer à l'Angleterre, à « quoy vouldroient bien contreliguer Artois, Haynaut et « quelques parties de Brabant, mais le desgout des Espai- « gnols les empesche, nonobstant que en aulcuns il y ait « quelque estincelle de l'obéissance du roy [1]. »

Le seigneur de la Motte avait, depuis le mois d'avril 1578, donné le signal de ce mouvement. Le prince de Parme, en succédant à don Juan, ne manqua point de l'exhorter à persister dans ses bonnes dispositions.

Alexandre Farnèse a jugé convenable d'écrire également aux principaux seigneurs qu'il sait fidèles à la foi catholique et qu'à ce titre il espère ramener à lui. Il s'adresse notamment au comte de Lalaing, et, pour mieux réussir dans cette voie, il a recours à la comtesse d'Arenberg, mère de madame de Lalaing qui exerce la plus grande influence sur son mari [2].

Le comte de Lalaing répond qu'il ne peut renoncer ni à la Pacification de Gand, ni à l'Union de Bruxelles ; mais il communiquera la lettre qu'il a reçue à l'assemblée des

1 Avis du 13 octobre 1578. Réc. des prov. wall., t. I, p. 468.

2 Lettre de Philippe II, du 4 décembre 1578 (Arch. de Simancas). Granvelle avait donné le même conseil dans une lettre du 24 novembre 1578 (Papiers de Besançon).

États du Hainaut. Il remercie le prince de Parme du soin qu'il porte au redressement des affaires, « qui me faict « penser, ajoute-t-il, que si l'authorité vous estoit donnée, « vous vous y employeriez comme a faict la ducesse vostre « mère [1]. »

D'autres lettres sont adressées au baron de Montigny, au baron de Hèze, aux seigneurs de Capres et d'Auberlieu [2]. Farnèse écrit au baron de Montigny qu'il serait heureux de le voir se réconcilier avec le roi, et il le prie de croire ce que La Motte lui dira de sa part ; il engage le baron de Hèze à se souvenir des exemples de ses ancêtres et à se séparer de ceux qui naguère l'ont odieusement outragé ; il rappelle au seigneur de Capres « qu'il a pris sa nourriture « en la maison de l'empereur Charles-Quint [3]. »

On connaît la réponse du seigneur de Capres ; elle était très-favorable, et le prince de Parme s'empressa de lui écrire : « Votre détermination est digne d'un homme « d'honneur et de valeur. » Il promettait de demander pour lui le gouvernement de l'Artois [4].

Le prince de Parme annonça à Philippe II qu'il avait chargé le seigneur de la Motte de traiter avec les principaux seigneurs du Hainaut et de l'Artois. « Afin de sonder « de quelle humeur sont les contes d'Egmont, seigneurs de

1 Lettre du comte de Lalaing, du 14 décembre 1578. Réc. des prov. wall., t. II, p. 119.

2 Dans un rapport du 29 octobre 1578, Gonzaga signalait Lalaing, Montigny et Capres comme ceux qu'il importait de détacher du parti du duc d'Alençon.

3 Brit. Mus., Add., 29313.

4 Lettre du prince de Parme, du 25 novembre 1578. Papiers du duc de Bournonville (Bibl. de lord Ashburnham).

« Hèze, Montigny et Capres, j'ay dépesché vers le sieur de « la Motte pour entendre s'il ne sçauroit trouver moyen « de faire tenir audict conte et gentilshommes quelques « lettres que j'ay escript à chascun d'eulx conforme à son « humeur, ne contenant aultre chose sinon les louer de « leur bonne résolution et que j'avoie charge de honorer et « caresser semblables personnaiges [1]. »

Le seigneur de la Motte s'acquitta avec zèle de cette mission et s'adressa à la fois au comte de Lalaing et à son frère le baron de Montigny.

Le petit comte [2], comme on appelait Philippe de Lalaing, se montrait fort mécontent de voir le duc d'Alençon s'éloigner de lui pour n'écouter que le prince d'Orange. On a conservé la réponse qu'il adressa au seigneur de la Motte : « Monsieur, lui écrivit-il, j'ay entendu par vostre dernière « la continuation de vostre bonne affection, dont je vous « remercie... Quant à vous envoyer par delà quelqu'un de « ma part, ne le oseroie faire ; mais, s'il vous plaist me « déclarer ce que vous me vouliez faire entendre, me ferez « très-singulier plaisir [3]. »

Montigny et la Motte se rencontrèrent le 13 novembre à l'abbaye de Watten. Le premier exposa tous les avantages d'une réconciliation avec Philippe II ; le second répondit qu'il ne pouvait rien résoudre sans consulter ses parents et ses amis [4]. En effet Montigny se rendit à Mons

1 Lettres du prince de Parme, du 20 octobre et du 3 novembre 1578.

2 Non comitem, sed comitellum. Mart. del Rio, t. I, p. 114.

3 Arch. Nat. à Paris, K. 1546[132] (23 octobre 1578).

4 Lettre du seigneur de la Motte au prince de Parme, du 16 novembre 1578. Réc. des prov. wall., t. II, f. 35.

où il répéta tous les détails de cet entretien. « Vous auriez « dû, repartit Lalaing, avertir le duc d'Alençon à qui « nous sommes si fort obligés. » — « Pourquoi le duc, « interrompit Montigny, nous en saurait-il mauvais gré ? « Cessant la cause pour laquelle il est venu, l'obligation « devient nulle. Quant à moi, je ne veux perdre ni mon « âme, ni mon honneur, et, si vous craignez d'en prévenir « le duc d'Alençon, c'est moi qui le lui dirai. » Le marquis d'Havré et l'abbé de Maroilles se joignirent au baron de Montigny pour aller trouver le prince français : « Il faut « assurer pendant trois mois, lui dirent-ils, les gages de « dix mille hommes de pied et de trois mille chevaux, ou « nous ne pouvons continuer la guerre. » Et comme le duc d'Alençon alléguait que, la France étant épuisée d'argent, telle somme était difficile à réunir : « Il est donc « nécessaire, répliquèrent-ils, de nous réconcilier avec le roi « qui est un prince assez puissant pour nous défendre [1]. »

Montigny a repris ses négociations avec La Motte. Il est prêt à poursuivre ce qui a été traité à Watten ; il ne cessera d'engager ses parents et amis à prendre une résolution. Quant à lui, il s'efforcera, comme il l'a toujours voulu faire, de maintenir la religion catholique de tout son pouvoir. Quelque brillantes que puissent être les offres qui lui ont été faites, il cherchera toujours sa grandeur dans son devoir et dans son honneur [2].

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 104 (Arch. de Bruxelles). — Le prince de Parme écrivait, le 16 décembre 1578, à La Motte qu'il était heureux d'apprendre « que le sieur de Montigny avoit bonne intention de se def- « faire des François et mesmes qu'il estoit allé pour cela à Mons. » Réc. des prov. wall., t. II, p. 130.

2 Lettres de Montigny à La Motte, du 13 décembre 1578. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick. Doc. inéd., t. I, p. 63.

Quelques jours après, le prince de Parme chargeait La Motte de féliciter Montigny sur sa ferme intention de servir le roi : il se chargeait d'être son intercesseur en Espagne pour qu'un si éclatant service fût reconnu comme de raison [1].

II.

L'UNION D'ARRAS.

L'Union d'Utrecht avait marqué la fédération des sectaires contre les catholiques ; il appartenait aux provinces qui n'avaient point accepté les doctrines de la Réforme, de se liguer également entre elles pour repousser l'invasion des sectaires.

Les États de Hainaut prirent l'initiative. Ils envoyèrent le sieur de la Haye s'aboucher avec les États d'Artois afin de conclure une intime alliance. Si la prudence ordonne de pourvoir au danger dont on se croit menacé, il importe, à plus forte raison, lorsque déjà le feu est allumé, de s'opposer à de plus grands ravages de l'incendie. La Pacification de Gand n'est plus observée. De toutes parts, les sectaires « se desbendent à toutte oultrance, faisans presches « et exercices publics de leurs sectes, saccageant les églises « et imaiges, chassant et massacrant les ecclésiastiques et « bons catholiques, surprenant et oultrageant monastères, « villes et chasteaulx, emprisonnant et exécutant, par « grande infamye, évesques, prélats, seigneurs et honora-

1 Lettre du prince de Parme, du 22 décembre 1578. Rec. des prov. wall., t. II, p. 148.

« bles personnages, justes et innocents, renversant tout « ordre de justice et police de magistrats et d'officiers légi- « times et de toute anchienneté accoustumés, et non-seu- « ment se desbendent en cela, mais aussy s'attachent à la « noblesse par telle furie qu'ils démonstrent assez, comme « les principaulx d'entre eulx ont déclaré tout ouverte- « ment, qu'ils sont délibérés d'estaindre et anéantir pour « jamais tous gens de bien et bons catholicques. » Ce qui rend la situation plus grave, c'est qu'ils sont encouragés dans leurs pernicieux desseins par ceux qui ont pris la plus grande part à la Pacification et qui, pour se justifier, devraient au moins faire paraître que ces désordres leur déplaisent. Celui qui devait défendre le pays contre les ennemis communs, a quitté son camp pour se retirer au milieu des séditieux et se déclarer leur défenseur et leur seigneur [1]. En présence de « la nonchalance de plu- « sieurs (c'est assez désigner le prince d'Orange) et de la « connivence d'aucuns (il s'agit ici du duc Casimir), il faut, « en l'acquit de l'Union si solempnellement jurée, réprimer « et chastier telle effrénée audace et desbordemens téméraires et oultrageux en apparence d'augmenter et de « continuer jusques à l'extermination de toute piété, no- « blesse et ordre de police et de justice. » Il est devenu nécessaire que les provinces où la Pacification de Gand a toujours été observée, s'entendent pour s'opposer à la tyrannie des sectaires, plus barbare que celle des Espagnols, et ce n'est pas se rendre indigne du secours du duc d'Alen-

1 Voici les termes mêmes dont on se sert en parlant du duc Casimir : « Celluy qui mercenairement et à la sy grande charge du pays est venu pour le servir et secourir contre les ennemis communs. »

çon que d'empêcher un mercenaire de chercher à le supplanter « à l'évocation des sectaires rebelles et perfides. » Si la Hollande, la Zélande et la Flandre ont conclu à Utrecht une ligue « à mal faire », les provinces catholiques ont aussi le droit de s'unir pour conserver la foi et réprimer une telle violence. Rien n'est plus urgent qu'une énergique résolution [1].

Le 26 octobre, le sieur de la Haye remplit la mission des États de Hainaut près des États d'Artois. L'accord s'établit entre les deux assemblées. Le lendemain, les États d'Artois écrivent aux États-généraux qu'ils veulent le maintien de la Pacification de Gand et le châtiment des perturbateurs et ennemis du repos public [2]. Les États de Hainaut transmettent aux États-généraux une déclaration conçue en termes identiques [3].

Quelques jours après, les États-généraux exhortent les États de Hainaut à demeurer dans l'Union. Ils avouent que la Pacification de Gand a été violée, s'excusent de n'avoir pu l'empêcher, promettent de redoubler d'efforts pour calmer les Gantois [4].

Le prince de Parme s'adresse aussi aux États de Hainaut, ainsi qu'aux magistrats de Mons et de Valenciennes. Il est prêt à faire toutes les concessions, deux points étant réservés : le maintien de la religion catholique et l'obéissance au roi. Il a prévenu le seigneur de La Motte qu'il

1 Blaes, Mém. an., t. III, p. 383 (13-15 octobre 1578).

2 Bibl. Roy. de Bruxelles, 7199, f. 93.

3 Blaes, Mém. an., t. III, p. 388.

4 Recueil de la Chambre des Représentants, t. II, f. 313 (5 novembre 1578).

accepterait loyalement la Pacification de Gand, « sans la « détorquer par cavillations et secrètes interpolations », comme le faisait le prince d'Orange [1].

Le 6 janvier 1579, les députés des États d'Artois et de Hainaut, réunis à Arras à l'abbaye de Saint-Vaast, déclarent s'unir pour le maintien de la Pacification de Gand, ainsi que pour la conservation de la foi catholique, de l'obéissance au roi et des priviléges du pays. En présence de tant de scandales, de tant de ruines irréparables à la honte et à la confusion perpétuelle des Pays-Bas, ils sont réduits à chercher le remède dans la réconciliation avec le roi. Ils invitent les États-généraux à leur faire connaître dans le délai d'un mois ce qu'ils jugeront devoir prescrire pour faire respecter la Pacification de Gand ; ils verront, d'après leur réponse, ce qu'ils auront à faire [2].

Trois jours après, les députés des États d'Artois et de Hainaut communiquèrent aux États-généraux le projet qu'ils avaient rédigé pour arriver « à une bonne, asseurée « et ferme paix » sur le pied de la Pacification de Gand, mais en termes si raisonnables que le roi ne pourrait les rejeter. Ils espéraient que les États-généraux n'hésiteraient point « à y entendre sérieusement. » — « Le mal que nous « ressentons en nos entrailles, ajoutaient-ils, ne permet « plus longue dilation [3]. »

1 Réc. des pr. wall., t. II, p. 65 (28 novembre 1578).

2 Bibl. Roy. de Bruxelles, 7199, pp. 23 et 25 ; Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. inéd., t. I, p. 84. — Les États de Hainaut et d'Artois, écrit Saracini, ont déclaré aux États de Flandre que si la paix avec le roi n'est pas conclue avant la fin de février, ils traiteront séparément. Lettre de Saracini, du 27 janvier 1579.

3 Blaes, Mém. an., t. III, p. 276 (9 janvier 1579).

Un traité de réconciliation de l'Artois avec Philippe II se préparait. Chose digne d'attention ! on avait inséré dans le projet un article d'après lequel on y comprenait le duc d'Alençon qui, comme défenseur de la liberté des Pays-Bas, s'était employé si libéralement et valeureusement à leur défense et à leur conservation [1].

Le 7 janvier, le prince de Parme adresse ses remercîments au comte de Lalaing, aux barons de Montigny et de Hèze. Une lettre spéciale est destinée à Madame de Lalaing : « Je savais bien, lui écrit-il, qu'une dame accomplye « de tant de vertus et sagesse comme vous estes, ne voul- « droit faillir pour une si sainte et louable œuvre à s'y « employer de tout son possible [2]. »

Le seigneur de Montigny répond qu'il espère bien réduire tôt ou tard le Hainaut et l'Artois à l'obéissance du roi. Quant au comte de Lalaing, il déteste le Taciturne. « Je « suis résolu, déclare le baron de Hèze, à ne jamais me « joindre au prince d'Orange. Je ressens trop le tort qu'il « m'a fait et les injures dont chaque jour il me poursuit » ; et il ajoute : « J'ai bien éprouvé à mes dépens l'inconstance « du peuple [3]. »

1 Record Office (janvier 1579).
2 Arch. de Bruxelles.
3 Lettre de Robert Bien-aymé, du 26 janvier 1579.

CHAPITRE V.

LA CONVENTION DE COMMINES.

(décembre 1578 — avril 1579)

Le Taciturne veut rompre les négociations. — Le Taciturne à Gand. — La convention de Commines. — Les seigneurs prisonniers sont conduits à Termonde. — Nouveaux troubles à Gand. — Le traité du Mont-Saint-Éloi. — Jugement sur les Malcontents.

I.

LE TACITURNE VEUT ROMPRE LES NÉGOCIATIONS.

Le Taciturne ne néglige rien pour faire échouer ce mouvement vers la paix [1]. A mesure que les négociations se poursuivent, il y fait des brèches ; il est « fin et cauteleux [2]. »

« Le prince d'Orange, écrit l'envoyé florentin Saracini, « nourrit avec soin [3] les discordes entre les catholiques et « les protestants ; car, si les États étaient unis, ils feraient « la paix avec Philippe II... S'il s'y oppose, c'est guidé « par son propre intérêt [4]. »

1 Lettres du prince de Parme, du 15 décembre 1578, du 8 janvier et du 18 février 1579.

2 Lettre de Robert Bien-aymé, du 30 janvier 1579. Arch. de Bruxelles.

3 Con sommo studio.

4 Per interesse proprio. Lettres de Saracini, du 6 août et du 10 novembre 1578.

Lorsque le Taciturne apprend que les États de Hainaut et d'Artois ont résolu de former une étroite alliance, il leur fait représenter combien il importe qu'ils ne se séparent pas de la cause commune [1]. On promet aux États de Hainaut que rien ne sera innové dans les provinces catholiques en ce qui touche l'ancienne religion [2]. Quant aux États d'Artois, Meetkerke, l'intime ami du prince d'Orange, est envoyé vers eux pour empêcher tout traité de paix particulière avec le roi. Il sait que les prélats et les nobles s'y montrent fort disposés ; mais il compte sur la commune d'Arras qui s'assemble tumultueusement le 27 décembre [3].

Ce qui préoccupe encore bien plus le Taciturne, c'est la négociation des barons de Hèze et de Montigny avec le prince de Parme : il est urgent d'y mettre un terme, en apaisant le différend entre les Wallons et les Flamands.

Le seigneur de Bours est envoyé vers Hèze et Montigny. Ils lui répondent que les catholiques doivent recouvrer leurs églises, et les nobles leurs biens : il faut que les prisonniers soient mis en liberté, que les Gantois rappellent dans leurs murs les bandes qui ravagent les campagnes : à ces conditions, ils sont prêts à déposer les armes.

Le Taciturne, quelles que soient ces réclamations, juge nécessaire de les subir ; mais comment faire accepter à Gand le rétablissement du culte catholique et la délivrance des prisonniers ? C'est une tâche qu'il est seul capable de remplir.

1 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 108.

2 Groen, t. VI, p. 524.

3 Groen, t. VI, p. 521 (4 janvier 1579). — Il est digne de remarque que les instructions données à Meetkerke venaient de Marnix et de Liesvelt (ibid. p. 523).

II.

LE TACITURNE A GAND.

Hembyze et Ryhove dominaient à Gand, et le duc Casimir s'y trouvait encore quand le Taciturne résolut d'intervenir pour arrêter cette anarchie. Casimir, enflé par la plus ridicule vanité, n'était rien ; et des deux chefs de la démagogie gantoise, Guillaume acheta l'un pour l'opposer à l'autre [1].

Ryhove, léger et imprudent, faillit tout compromettre. Il appela Hembyze chez lui, se vanta de ses relations avec le Taciturne, et, après quelques reproches, il alla jusqu'à lui dire qu'il ne le laisserait pas sortir tant que des mesures n'auraient pas été prises pour faire cesser le désordre ; puis, parcourant les rues à la tête de ses amis armés, il cria à haute voix : « Que ceux-là me suivent, qui veulent avoir « le prince d'Orange pour gouverneur ! » Déjà le bruit s'était répandu que Ryhove retenait Hembyze prisonnier ; mais Ryhove, pour se justifier, alléguait qu'il avait suivi les ordres du Taciturne. La foule murmurait et Ryhove se vit réduit à rendre la liberté à Hembyze. Le lendemain, celui-ci à son tour cita Ryhove à l'hôtel de ville afin qu'il rendît compte de sa conduite. La dispute allait s'animer quand on les réconcilia [2].

Le Taciturne appelle Ryhove à Termonde, confère trois jours avec lui et le charge d'annoncer qu'il se rendra à

1 On disoit entre le commun peuple qu'icelluy Ryhove estoit gaigné... Blaes, Mém. an., t. III, p. 205.

2 Apologie de Ryhove, Doc. inéd. sur le XVIe siècle, p. 332 ; Lettre de Davison, du 3 décembre 1578. Record Office.

Gand, mais il exige qu'on se conforme en tout à ses volontés. Hembyze s'incline devant le prince d'Orange. Un accord est conclu. Le libre exercice de la religion catholique sera autorisé à Gand, de même que celui du culte réformé sera reconnu dans les autres provinces. Les Gantois déclarent qu'ils n'ont nulle intention « d'extirper ou « de diminuer la noblesse ; » ils s'engagent à ne faire aucun mal aux prisonniers. « Et accomplissant les dicts de Gand « tous les poincts et articles ci-dessus, Son Alteze, Son « Excellence, le conseil d'Estat et Estats-généraux les « prendront et tiendront en leur protection comme estant « un membre notable de l'Union générale et les assisteront « contre toute invasion ou violence, et signaument donne- « ront ordre aux soldats wallons de se retirer hors de « Flandre [1]. »

Pour tranquiliser le prince d'Orange, les reîtres du duc Casimir sortent de la ville. Avec eux s'éloignent Dathenus et Herman Modet, qui du haut de la chaire ont osé le frapper d'anathème et qui craignent sa vengeance [2].

Le 2 décembre, le prince d'Orange entre à Gand à côté du duc Casimir, précédé de Ryhove et d'Hembyze qui ensemble lui ont souhaité la bienvenue [3].

Le Taciturne, si habile à faire mouvoir les instruments du désordre, sait mieux que personne ce qu'ils valent. Les paroles lui coûtent peu pour flatter ceux qu'il méprise.

De là de honteuses complaisances pour le duc Casimir qu'il déteste, pour ces tribuns de Gand dont il ne peut sans

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 68 (novembre 1578).

2 De Jonghe, t. II, p. 88.

3 Arch. de la Haye (2 décembre 1578).

doute qu'abominer les crimes. Il déclare au prince allemand qu'il désire être guidé par ses conseils et lui faire bien humble service [1] ; il lui fait bonne chère et force caresses [2]. C'est à Ryhove qu'il donne de pleins pouvoirs pour traiter en son nom [3], et le capitaine Heyman lui-même porte ses messages [4].

Beutterich seul ne cache point son mécontentement ; il craint que ses mauvais desseins ne soient découverts [5], et, pendant quelques jours, les sectaires, recrutés surtout dans les corps de métiers, résistent ; mais le Taciturne ne se décourage point. « Tout va bien [6], » écrit-il à Anvers. Le 14 décembre, un grand banquet est offert par Hembyze

1 Kempenare, p. 217. D'après les propositions des échevins et des doyens, les protestants devaient conserver les églises dont ils s'étaient emparés. D'autres lieux de réunion auraient été assignés aux catholiques. Les couvents étaient tenus de nourrir, d'après leurs ressources, les moines apostats, et les ordres mendiants étaient supprimés « comme fondés au « préjudice des povres bourgeois. » Arch. Nat. à Paris, K. 1556 (10 décembre 1578).

2 « Il semble que les princes s'accordent fort bien. Ils s'entrevoyent quasi tous les jours avec grandes réceptions et caresses et font la meilleure mine du monde. Le duc (Casimir) nie tout et dit n'estre venu à Gand que pour faire bonne chiere. Aussy la faict-il, mais Dièu sçait aux dépens de qui : ses reistres nous mengent les oreilles. » Lettre de Gand, du 16 décembre 1578. Record Office.

3 Lettre du prince d'Orange, du 28 novembre 1578.

4 Lettre du prince d'Orange, du 20 mars 1579.

5 Who foreseing that the prince, being a man able to decipher the ill counsaille wherewith he hathe hitherto enchauntid and possessid his master to the great hazarde of his honor, might breake the necke of his daungerous practises and perhaps utterly supplant his creditt. Lettre de Davison, du 3 décembre 1578.

6 Lettres du prince d'Orange, du 15 et du 16 décembre 1578 et du 5 janvier 1579. Record Office.

au Taciturne ; c'est le signe de la réconciliation. La paix de religion est proclamée. Le prince d'Orange a aussi obtenu que les prisonniers du Princen hof seraient remis, jusqu'à enquête ultérieure, entre les mains de l'électeur de Cologne.

Quelques jours après, le Taciturne, dans une longue lettre adressée à un seigneur d'Artois, présentait l'apologie d'Hembyze et de ses adhérents. Il est vrai que quelques hommes isolés, comme cela se voit partout où éclate quelque émotion populaire, ont profité de l'ardeur naturelle du peuple pour dépasser la limite de ce que l'on se doit l'un à l'autre ; mais c'est tout-à-fait par exception, et tout s'explique par leur zèle pour la religion. Quant au projet d'exterminer la noblesse, il n'en a jamais entendu parler : n'y a-t-il pas parmi les magistrats de Gand des nobles ? Ce sont ceux-là que le Taciturne appelle les sages et les modérés ; leurs noms sont : Ryhove et Hembyze [1].

Peu importe : le Taciturne a réussi ; il a fait fléchir les passions populaires. Rien ne s'oppose plus au traité avec les Malcontents.

III.

LA CONVENTION DE COMMINES.

Le 9 janvier 1579, le vieux château, aujourd'hui détruit, qu'avait illustré le nom de Philippe de Commines, voyait réunis aux bords de la Lys les chefs des Malcontents et les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc. Ils conclurent

1 Lettre du prince d'Orange, du 20 décembre 1578. Gachard, t. IV, p. 122.

une convention qui faisait droit à toutes les réclamations des barons de Hèze et de Montigny et qui avait pour but d'éviter une guerre civile. On rendra aux catholiques au moins la moitié des églises ; et il est à désirer que dans ce nombre soit comprise à Gand l'église de Saint-Jean où l'empereur Charles-Quint, de glorieuse mémoire, a reçu le baptême. On restituera aux prêtres et aux nobles les biens qu'on leur a enlevés. Les captifs du Princen-hof seront remis en mains neutres, et l'instruction à leur charge sera terminée dans le plus bref délai. Cette convention devra être jurée par les Gantois ; Mathias, le prince d'Orange, le conseil d'État et les États-généraux promettront de l'observer [1].

Les États crurent qu'il fallait faire quelque chose de plus et cherchèrent à gagner, à prix d'argent, ces seigneurs qu'ils accuseront plus tard de s'être laissé corrompre par Philippe II. « Le contentement qui se donnera aux seigneurs de Montigny et de Hèze est remis à la disposition « de Son Excellence (le prince d'Orange) et du conseil « d'État [2]. » On veut leur assurer une pension de quatre mille florins [3], en allant jusqu'à leur offrir une place de sûreté qui sera, à leur choix, Ath, Hal ou Nivelles [4].

Cependant, le baron de Montigny n'abandonne pas la noble tâche qu'il s'est imposée. Il écrit au prince d'Orange

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 180 (9 janvier 1579).

2 Groen, t. VI, p 523 (23 janvier 1579).

3 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in , t. I, p. 120 (25 janvier 1579).

4 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. I, p. 159 (14 février 1579).

pour que les seigneurs prisonniers ne soient pas retenus plus longtemps par les geôliers d'Hembyze [1].

Voici en quels termes le seigneur de Rasseghem juge le chef des Malcontents : « Il est de bonnes entrailles et natu-« rel, bien voulu et respecté entre les soldats pour sa « valeur et selon sa jeunesse de bon jugement pour en « tirer grand service avecq le temps [2]. »

IV.

LES SEIGNEURS PRISONNIERS SONT CONDUITS A TERMONDE.

Quinze mois s'étaient écoulés depuis que deux évêques et d'anciens membres du conseil d'État se trouvaient les victimes d'une détention odieuse et illégale [3]. Les États-généraux et le conseil d'État n'avaient rien pu faire pour leur venir en aide, et la reine d'Angleterre elle-même avait vainement écrit aux tribuns de Gand : « L'innocence mérite « d'estre délivrée de peine et de travail [4]. »

Le prince d'Orange, avant de quitter Gand, obtient des échevins l'autorisation de faire conduire les prisonniers du Princen-hof à Termonde où ils s'engageront à ne pas nuire

1 Lettre de Montigny, du 20 janvier 1579 ; Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. inéd., t. I, p. 110.

2 Lettre du seigneur de Rasseghem, du 13 août 1579. Arch. de Bruxelles.

3 Ce fut pendant sa détention au Princen-hof que Champagney fit imprimer le recueil d'Arétophile. Avis du 15 décembre 1578. Réc des prov. wall., t. II, p. 160.

4 Brit. Mus., Harley, 285. p. 71 (19 décembre 1578)

au pays de Flandre, puis à Clèves où l'on instruira sans retard leur procès [1] ; mais, au moment où les prisonniers se préparent à le suivre, la foule les arrache des chariots où ils ont pris place, et à grand'peine parviennent-ils à sauver leurs vies en rentrant dans leur prison [2].

Quatre jours après, grâce à une escorte de reîtres, ils atteignaient Termonde, et, pendant un court intervalle, ils purent croire que le terme de leurs épreuves était arrivé [3].

V.

NOUVEAUX TROUBLES A GAND.

Cependant l'anarchie s'était réveillée à Gand. A peine les prêtres avaient-ils reparu dans quelques églises que le cri de : Mort à l'Antechrist ! se fit de nouveau entendre. Les autels qui viennent d'être relevés, sont brisés ; les fidèles qui avaient osé y porter leurs prières, se voient menacés d'être égorgés ou livrés à la torture. On veut le sang du prêtre et le bien du riche : devise révolutionnaire commune aux derniers siècles.

Papenbloet,
Ryckemans goet [4].

1 Kervyn de Volkenaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. I, p. 109.

2 « Le prince feint d'estre esmeu de telle esmotion... Tout ce qu'il faict, « ne sont que dissimulations pour tromper et séduire jeunes gens peu « expérimentés. » Lettre de Robert Bien-aymé, du 26 janvier 1579.

3 Les États de Hainaut avaient demandé qu'ils fussent conduits à Mons (23 mars 1579).

4 Relation de François de la Maza (Arch. de Simancas) ; Lettre de Fr. de Moncheaux, du 18 mars 1579 (Arch. de Bruxelles).

Exitiosum facinus! s'écrie Languet [1]. Le prince d'Orange adresse ses plaintes aux Dix-huit : ils n'en tiennent compte et abolissent la paix de religion.

Hembyze et Ryhove se rapprochent dans cette œuvre de destruction et de désordre. Hembyze réclame les prisonniers, unique garantie, selon lui, contre les trahisons des Wallons ; Ryhove se charge de les ramener de Termonde, accablés d'injures et d'outrages, précédés par le bourreau, menacés à chaque pas d'être pendus comme Hessele. Ryhove prend plaisir à leur humiliation et à leurs souffrances, et, comme ils se plaignaient de ces mauvais traitements : « Je vous présenterai bientôt le vin, leur répondait-il, mais « ce sera sans boire, ni manger. » Sa fille elle-même disait que, plutôt que de les voir délivrés, elle leur couperait la gorge [2].

Le baron de Montigny sauva vraisemblablement la vie des captifs du Princen-hof en annonçant aux magistrats de Gand que si on leur faisait le moindre mal, il exercerait des représailles sur les Gantois qui tomberaient entre ses mains [3].

La convention de Commines était déchirée. Le prince d'Orange le reconnaissait en en faisant aux Gantois un sujet de reproches [4] ; mais les griefs des Malcontents n'en devenaient que plus nombreux et plus légitimes.

1 Lettres de Languet, du 11 et du 16 mars 1577.
2 Mém. du seigneur de Sweveghem ; Lettre de Cotton, du 22 juin 1579.
3 Lettre de Montigny, du 7 juillet 1579. Groen, t. VI, p. 638.
4 Lettre du prince d'Orange, du 11 mars 1579. Groen, t. VI, p. 587.

VI.

LE TRAITÉ DU MONT-SAINT-ÉLOI.

Il est aisé de suivre, d'après la marche des événements, la transformation du parti des Malcontents. Le 3 février, ils s'assemblent à Béthune ; le 11 ils confèrent à Lille : leur résolution est de s'entendre avec les provinces catholiques, soit pour négocier, soit pour continuer la guerre [1] ; mais ils se plaignent en termes énergiques de ce que toutes les promesses qu'on leur a faites à Commines, restent méconnues [2].

La rupture s'accentue.

Le 4 mars, le seigneur de Bours somme les barons de Hèze et de Montigny de jurer fidélité aux États [3]. Montigny répond que deux mois se sont écoulés depuis la convention de Commines, sans qu'elle ait été exécutée. Il reste prêt à combattre l'ennemi commun ; mais il faut que les Gantois cessent d'abord leurs excursions en Artois et en Hainaut [4].

Lorsque cette lettre fut remise aux États, l'anarchie avait reparu avec plus de violence que jamais dans les rues de Gand, où l'on arrêtait les nobles les plus respectés, les bourgeois les plus honorables. Tout espoir de paix entre la Flandre et le Hainaut avait disparu.

1 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, t. I, p. 137.

2 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. I, pp. 151 et 181 (10 février et 6 mars 1579).

3 Arch. de la Haye.

4 Arch. de la Haye.

Le baron de Montigny se rapproche du seigneur de La Motte, à qui il a reproché « d'avoir voulu précipiter les « traités commencés ; » il se montre résolu à ne plus communiquer avec le prince d'Orange [1].

Le 11 mars, une entrevue a lieu entre le baron de Montigny et le seigneur de La Motte. Une négociation s'engage. Montigny fait connaître qu'il est prêt à répondre aux bonnes intentions du roi. S'il a tardé si longtemps à se déclarer, c'est qu'il espérait pouvoir amener les catholiques à une pacification [2].

Nous touchons au dénouement. Le 6 avril, Montigny signe à l'abbaye de Mont-Saint-Éloi, en présence de l'évêque d'Arras et du seigneur de la Motte, une déclaration par laquelle il remettait toutes ses troupes et toutes les places qu'il occupait, sous l'obéissance de Philippe II ; il promettait de le servir contre tous à la condition que les Espagnols et autres étrangers « non agréables aux pro- « vinces des Pays-Bas » s'en éloigneraient, laissant à Montigny le soin de maintenir l'ordre avec ses soldats, qui à partir de ce jour seraient payés par le roi [3].

1 Lettre de Robert Bien-aymé, du 26 janvier 1579. Arch. de Bruxelles.

2 Blaes, Mém. sur Montigny, p. XXI.

3 Arch. de Bruxelles ; Arch. Nat. à Paris, K. 1495 ; Brit. Mus., Add., 29213 ; Diegerick, Lettres de La Motte, p. 265 ; Bull. de la Comm. d'hist. 2e s., t. IX, p. 372. — Dans les papiers de Philippe II déposés au British Museum, cette convention est précédée d'une déclaration par laquelle l'évêque d'Arras, Jean de Noircarmes et Guillaume Le Vasseur certifient qu'ils ont cru devoir accepter l'engagement du seigneur de Montigny dans les termes où il est conçu, par ces deux considérations que le duc d'Alençon fait de grands efforts pour s'assurer l'appui de Montigny, et que le comte de Lalaing, de son côté, paraît se séparer des États de Hainaut et engage les villes-frontières à faire de même.

VII.

JUGEMENT SUR LES MALCONTENTS.

Entre les deux opinions opposées qui voient dans le traité des Malcontents avec le prince de Parme une conviction sincère ou une trahison entachée de corruption, il convient de placer l'opinion d'un savant dont l'impartialité égale l'érudition ; et je ne saurais mieux faire que d'emprunter les lignes suivantes à M. Groen van Prinsterer : « On marchait droit au renversement des institutions « monarchiques, au changement de souverain, à l'anéantis- « sement de la noblesse, à l'extermination du catholicisme. « Les catholiques, puisqu'on ne tenait aucun compte des « obligations contractées à leur égard, ne pouvaient-ils se « croire réciproquement libérés ? Ne devaient-ils pas recu- « ler dans une carrière dont ils ne pouvaient sans horreur « envisager le terme, et faut-il leur imputer à crime si, « pour sauver leurs intérêts les plus sacrés, ils abandon- « nent la cause commune tellement dénaturée ; si à l'anar- « chie populaire et aux violences des iconoclastes ils pré- « fèrent la tyrannie espagnole et le despotisme royal ? Mais « cette supposition n'est pas fondée. Ils n'abandonnèrent « pas la cause commune ; ils se tinrent avec bien plus de « fidélité que leurs antagonistes aux bases sur lesquelles « on avait traité. Ils ne se livraient point, pieds et mains « liés, aux Espagnols. Il n'était pas question d'un pouvoir « absolu et illimité. La paix était bonne ; en outre elle « était assurée [1]. » Ainsi s'exprime l'éminent éditeur des Archives de la maison d'Orange.

1 Groen, t. VI, pp. 676-679.

CHAPITRE VI.

LE TRAITÉ DE RÉCONCILIATION.

(janvier — mai 1579)

Instructions d'Espagne. — L'assemblée de Béthune. — Le traité de réconciliation.

I.

INSTRUCTIONS D'ESPAGNE.

Tandis que les négociations se poursuivaient entre le prince de Parme et les États des provinces catholiques, une importante correspondance s'échangeait entre le camp de Farnèse et la cour d'Espagne.

Des lettres de Philippe II, du 3 janvier 1579, annonçaient aux villes de l'Artois qu'il était disposé à faire droit à toutes leurs demandes [1]. Dans une autre lettre, il chargeait le prince de Parme de transmettre la même déclaration à la ville d'Anvers et aux provinces de Hollande et de Zélande [2].

Le 18 février, le prince de Parme exposait la situation des choses dans une dépêche qu'on ne crut pas devoir communiquer au conseil. Les États d'Artois demandent que le

1 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 112.
2 Arch. de Simancas (7 février 1579).

roi ratifie et fasse publier la Pacification de Gand. Que peut-on accorder ? Y a-t-il lieu de traiter séparément avec les provinces ? Si l'on promet le départ des Espagnols, que deviendra l'armée formée pour combattre les rebelles ? Le service du roi est exposé au plus grand péril. Les Espagnols, instrument de punition ou de menace, sont si peu nombreux qu'il est impossible de passer régulièrement les montres [1].

Deux jours après, le prince de Parme faisait connaître à Philippe II que les progrès des négociations étaient lents, qu'on exigeait avant tout la ratification de la Pacification de Gand, mais qu'il ne savait s'il pouvait la promettre, car cela était contraire aux instructions naguère données à don Juan [2].

La réponse était écrite de la main de Perez. Le roi confirmerait, si cela était nécessaire, la Pacification de Gand. Déjà don Juan avait été informé qu'en semblable matière il pouvait faire des concessions. Il faut savoir céder à la nécessité des temps pour le service de Dieu et du roi. Philippe II a ajouté de sa main : « Ce qui importe le plus, « c'est de rétablir la religion [3]. »

Dans une autre lettre, Philippe II autorise le prince de Parme à confirmer la Pacification ; « mais, ajoute-t-il, « il ne faut pas que l'on sache que cela a lieu par mes « ordres ; il vaut mieux que l'on pense que c'est vous qui « le faites pour rétablir la paix et la religion [4]. »

1 Arch. de Simancas.
2 Arch. de Simancas.
3 Arch. de Simancas (1er mars 1579).
4 Lettre de Philippe II, du 28 février 1579. Arch. de Simancas.

Une déclaration importante a précédé de peu de jours cette réponse. Le roi ne réclame que le maintien de la religion et de l'obéissance, comme sous le règne de l'empereur Charles-Quint ; il est prêt à respecter toutes les libertés et à amnistier le passé. Son unique désir est de voir s'accroître la prospérité par le développement du commerce [1].

Le 5 mars, Philippe II écrit aux États des provinces wallones ; il leur promet, en cas de traité, de retirer les troupes espagnoles [2].

Le roi était, en même temps, résolu à ne rien négliger pour s'attacher les seigneurs qui avaient suivi le parti des États. Il recommandait au prince de Parme de s'entendre avec le duc d'Arschot, le marquis d'Havré et le comte de Lalaing [3]. Il était prêt à accorder à ceux qui se soumettraient, toute faveur, aide et assistance. Déjà, il avait demandé au pape de pouvoir conférer lui-même, en dehors du conseil de l'ordre, les colliers de la Toison d'or ; il les destinait aux seigneurs des Pays-Bas qui se seraient déclarés en sa faveur [4].

Les choses en étaient arrivées à ce point que ceux qui étaient toujours restés fidèles, se plaignaient de tout ce qu'on accordait aux *réconciliés* [5].

Les lettres de Philippe II témoignaient une vive satis-

1 Lettre de Philippe II au prince de Parme, du 20 février 1579. Arch. de Simancas.

2 Brit. Mus., Egerton, 1963.

3 Lettre de Philippe II, du 23 janvier 1579 (Arch. de Simancas).

4 Lettre de Philippe II au prince de Parme, du 14 décembre 1578. Arch. de Simancas.

5 Lettre du prince de Parme, du 16 avril 1579 (Arch. de Simancas).

faction des services rendus par La Motte, et il écrivait de sa propre main que s'il persévérait dans cette voie, il saurait le reconnaître [1].

Le 10 février 1579, le seigneur de la Motte remercie Philippe II ; il s'efforcera de mériter ces témoignages de sa faveur dans une cause si juste dont dépendent à la fois le service de Dieu et du roi et le repos du pays. La misère, à défaut de remède, devient de plus en plus générale ; le sentiment qui domine chez les populations, est celui de la fidélité au roi ; mais il ne faut pas perdre de vue l'oppression exercée par le prince d'Orange et l'habileté de ses ruses [2]. Le vicomte de Gand déclare que si par le passé il n'a pas reconnu les intrigues du Taciturne, il s'efforcera de les déjouer à l'avenir [3]. Il serait bon de lui confirmer le gouvernement de l'Artois et de lui faire entendre qu'on érigera en marquisat sa terre de Richebourg. Le sieur de Capres mérite les mêmes faveurs. Tous les deux conférent avec les États d'Artois et engagent Montigny à prendre une bonne résolution. Les seigneurs de Croisilles et de Ghistelles offrent leurs services. Les lettres du roi ont été lues à Saint-Omer en chaire et à l'hôtel de ville : le peuple pleurait de joie. La discipline la plus sévère a été introduite en Artois chez les soldats qui sont payés chaque mois : le

1 Arch. de Simancas. Cf. Doc. inéd., t. LI, p. 215.

2 La opresion y cautividad en que el principe de Orange tenia puesta esta tierra.

3 Le vicomte de Gand écrit le 1er février à Philippe II que si précédemment « le prince d'Orange estoit fort à crédit près le peuple, aujourd'hui « par ses menées et sinistres lesseings si manifestes et cognus d'un chas- « cun, il a du tout perdu ce point et perdra de plus en plus journelle- « ment. » Réc. des prov. wall., t. II, p. 197.

roi ne pourrait-il pas envoyer cent cinquante mille ducats ? En marge de cette phrase se trouve un seul mot tracé par Philippe II : *No*.

La Motte avait conçu un grand projet : c'était de créer à Gravelines un port où aborderaient les navires d'Espagne et d'où l'on pourrait menacer les rivages de l'Angleterre : « Cela ne convient pas en ce moment, » répond cette fois encore Philippe II dans son stérile laconisme [1].

Le prince de Parme réfléchit nuit et jour aux difficultés de la situation. Il faut beaucoup d'argent pour former une armée composée d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands. L'expérience a démontré qu'on dépense de grosses sommes pour réunir des forces considérables et qu'elles ont servi à peu de chose. Il serait peut-être préférable de se borner à occuper quelques places et à chercher à réduire le pays par la douceur. Ce qui l'émeut vivement, c'est de voir les provinces restées fidèles livrées aux Espagnols dont elles ont si vivement sollicité le départ : ce sera un moyen de plus pour que le prince d'Orange cherche à se les rendre favorables. On ne peut se le dissimuler : le sentiment général des habitants est de repousser la domination de toute nation étrangère. Ils donneraient jusqu'à leur chemise pour ne pas être gouvernés par des Espagnols. Que reste-t-il à faire ? Si les vœux du prince de Parme pouvaient être

1 Lettre de Philippe II, du 21 février 1579. Arch. de Simancas. — D'après Strada, Walsingham avait résolu de faire assassiner La Motte pour occuper Gravelines. Les Huguenots engageaient Élisabeth à faire débarquer des troupes en Hollande. Cette mission fut remplie à Londres par un président de Bordeaux, frère du colonel Combelle. Lettre de Robert Bien-aymé, du 30 janvier 1579. Arch. de Bruxelles.

exaucés, les populations des Pays-Bas restées fidèles au roi montreraient autant de courage que celles qui se sont insurgées ; elles repousseraient à la fois les Espagnols et tous les étrangers ; et, s'il en était ainsi, elles mériteraient que le roi se confiât en elles ; elles seraient plus empressées à payer l'impôt ; elles seraient peut-être les premières à réclamer l'appui du roi. On dira que c'est tout abandonner : non, c'est plutôt embrasser le dernier remède. En ce qui touche la Pacification de Gand, réclamée par les bons et les mauvais, admise dans ses points principaux par des hommes pieux, on ne saurait mieux faire que de se soumettre au jugement de Sa Sainteté [1].

II.

L'ASSEMBLÉE DE BÉTHUNE.

Une assemblée importante se tient à Béthune le 3 février 1579. Les députés des États de Hainaut et d'Artois s'y trouvent réunis. Le comte de Lalaing a promis de ne rien négliger pour rétablir la paix [2]. Le seigneur de la Motte représente le prince de Parme. La déclaration qui y est signée, renferme l'engagement de maintenir la Pacification de Gand, l'Union de Bruxelles et l'Édit perpétuel. C'est

1 Lettre du prince de Parme au roi, du 18 avril 1579. Archives de Simancas.

2 Le comte de Lalaing écrivait le 3 février au prieur de Renty : « L'assemblée des Estas se tient demain, où je feray les devoirs requis, vous « priant penser qu'en rien au monde je ne vous veux mentir et que seray « tousjours tel qu'un homme de bien doit estre. » (Arch. de Bruxelles).

conformément au texte même de la Pacification de Gand que les députés du Hainaut et de l'Artois jurent de servir fidèlement le roi envers et contre tous, pourvu qu'il retire des Pays-Bas les troupes étrangères ; car, s'il en est autrement, ils s'engagent aussi sur leur foi et sur leur honneur à ne pas déposer les armes avant d'avoir expulsé tous les Espagnols [1].

Les États-généraux se plaignent ; mais les députés qui ont formé l'assemblée de Béthune, leur répondent que ce n'est pas à eux qu'il faut reprocher de contrevenir à la Pacification de Gand. Ils sont encore prêts à la maintenir, « mais sans y admettre chose quelconque au contraire de « la foy catholique [2]. »

Les États de Hainaut semblaient hésiter. Un courrier de l'empereur était arrivé à Mons pour leur annoncer sa médiation en faveur de la paix : ils voudraient en attendre le résultat [3].

Cependant le prince de Parme multipliait ses efforts pour étendre et pour consolider la réconciliation. Il écrivait aux États-généraux pour les engager à traiter de la paix [4] ; il déclarait aux chefs des Malcontents que, « voyant

1 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. I, p. 137.

2 Blaes, Mém. an., t. III, p. 324 (23 février 1579). — Trois jours après, les États d'Artois écrivaient au duc d'Alençon : « Il nous desplait amèrement que plusieurs au grand préjudice de leur honneur s'en sont retirés (de la pacification), la rompans et violans en divers endroicts, que toutesfois ne nous a esbranlés d'en sortir, mais la maintiendrons inviolable à jamais, désirants sur toutes choses pouvoir parvenir à une générale réconciliation avecq Sa Majesté » (Arch. d'Ypres).

3 Lettre du prince de Parme, du 21 février 1579 (Arch. de Simancas).

4 Blaes, Mém. an., t. IV, p. 357 (12 mars 1579).

« les irrésolus en bon chemin et désirant procéder et aller « rondement en toutes choses, » il adhérait à la Pacification de Gand, à l'Union de Bruxelles et à l'Édit perpétuel « pour donner pleine mesure à tous ceulx qui calompnioient « les bonnes intentions de Sa Majesté et les siennes [1]. » La Pacification de Gand a stipulé expressément que les provinces méridionales des Pays-Bas ne seraient point livrées à l'hérésie. N'est-ce point la même tâche qu'il importe de remplir aujourd'hui [2] ?

Les débordements des anarchistes gantois exercent bientôt sur les députés des États de Hainaut la même influence que sur les chefs des Malcontents. Ils font connaître aux États-généraux qu'ils traiteront de la paix avec le roi sous la condition du départ des Espagnols ; ils espèrent que, loin de calomnier leurs actions, « on tiendra la main avec « eux à la conclusion d'une œuvre si saincte [3]. »

« Le peuple de Hainaut commence à se resjouir comme s'il « se voyoit hors de l'orage et des vagues de la tempeste [4]. »

Les derniers obstacles à la paix ne sont point encore écartés. Bloyere et Liesvelt interviennent ; mais, lorsque leurs députés se présentent à Arras, on se souvient de l'émeute qui, à la fin de décembre, a répondu à leurs instructions secrètes : on repousse ceux qui sans doute en ont reçu d'autres du même genre, « comme zélateurs de séditions [5]. »

1 Lettre du prince de Parme au seigneur de Capres, du 12 mars 1579. Papiers de Bournonville, Bibl. de lord Ashburnham.

2 Lettre du prince de Parme, du 4 juillet 1579. Arch. de Simancas.

3 Groen, t. VI, p. 601.

4 Lettre du prieur de Renty, du 3 février 1579. Arch. de Bruxelles.

5 Rés. des États-généraux, du 10 avril 1579.

Il ne reste qu'à recourir à un moyen sans cesse mis en œuvre, sans cesse accueilli par la crédulité publique. Une lettre de la correspondance du prince de Parme avec le seigneur de la Motte, entièrement écrite en chiffres, a été interceptée. C'est sans doute Marnix qui la traduit, et un noble zélandais est chargé d'en placer le texte plus ou moins fidèlement reproduit, sous les yeux du seigneur de Montigny. « Si oncques sainct faict miracle, écrit-il au Taci-« turne, ceste lettre en faict davantaige [1]. »

III.

LE TRAITÉ DE RÉCONCILIATION.

L'effet de cet artifice paraît ne pas avoir été durable ; car, dès le 7 mai, le comte de Lalaing écrivait à Philippe II que son plus grand désir était que le roi reconnût la sincérité de son zèle et de son affection. Ses actions passées avaient été mal interprétées : il n'avait jamais voulu abjurer ni sa foi, ni son obéissance au roi, et son plus grand désir était de contribuer à la prochaine conclusion des négociations engagées en Artois [2].

Dix jours après, les députés des États de Hainaut et d'Artois et des villes de Lille, Douay et Orchies signaient à l'abbaye de Saint-Vaast le traité de réconciliation avec Philippe II. On y trouvait stipulés : d'une part le maintien de la religion catholique et de la souveraineté du roi ; de

1 Groen. t. VI, p. 606 (3 mai 1579).
2 Arch. de Simancas.

l'autre la ratification de tous les priviléges, la confirmation de la Pacification de Gand, de l'Union de Bruxelles et de l'Édit perpétuel, le départ des soldats étrangers, la remise des forteresses aux naturels du pays, la formation d'une armée nationale. Le prince de Parme ne devait conserver que pendant six mois la charge de gouverneur-général jusqu'à ce que le roi eût désigné un autre prince de son sang [1].

Le comte de Lalaing adhéra à ce traité peu de jours après [2]. Montigny s'engagea à faire prêter le serment de fidélité par ses troupes [3]; le baron de Hèze se rendit à Mons : il faisait preuve d'un grand zèle [4].

Cette convention produisit des résultats considérables. Dans les premiers jours de juin, les États de Hainaut s'adressèrent aux États de diverses provinces et de plusieurs cités pour les engager à suivre leur exemple. On a conservé la lettre qu'ils firent parvenir aux magistrats de Bruxelles [5].

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 252 (17 mai 1579).

2 Le 23 mai 1579.

3 Br. Mus., Add., 29313 (22 mai 1579). — Le 13 septembre, le roi d'Espagne, vu les services qui lui ont été rendus, donne à Montigny une rente de quatre mille florins, au seigneur de Capres le titre de comte d'Hennin-Liétard et à Richebourg le gouvernement d'Hesdin. Arch. de Simancas.

4 Lettre du prince de Parme, du 31 août 1579. — Le prieur de Renty qui porte les messages, est arrêté par deux soldats qui le percent d'un coup d'épée et le laissent presque mort. Réc. des prov. wall., t. III, p. 141 (31 août 1579). — Le traité de réconciliation ne fut publié à Mons que le 13 septembre « avec grande solennité et contentement du peuple par l'es- « poir qu'il a qu'il pourra se remettre en son ancienne prospérité. » Malines, Alost, Grammont, Nivelles, Bourbourg et Bailleul y adhèrent, et l'on espère qu'il en sera de même à Bois-le-duc et à Zutphen. Lettre de Rasseghem à Vargas, du 21 septembre 1579. Arch. Nat. de Paris, K. 1555.

5 Papiers de H. de Bloyere. Arch. de Bruxelles (26 août 1579).

Celle qu'ils adressèrent aux échevins de Malines, nous offre l'un des plus puissants échos du sentiment national que l'on rencontre vers cette époque : « Nous croyons « devoir vous rendre compte de nos négociations avec « ceux d'Artois. Nous voulons maintenir la Pacification de « Gand et l'union jurée entre les provinces ; nous sommes « fidèles à l'honneur de Dieu et à l'obéissance qui est due à « notre prince naturel. Après avoir vu les misérables des- « seins et les débordements de ceux de Gand sous l'auto- « rité usurpée par quelques hommes, nous avons résolu « de nous opposer à leur rage et nous avons engagé ceux « d'Artois à faire de même pour s'acquitter de leur devoir ; « car, si les ennemis de la foi n'avaient été ainsi réprimés, « tout eût tourné en un désastre, en une ruine, en une « ignominie perpétuelle pour la postérité. Le roi, connais- « sant nos intentions, a mis en avant des moyens de con- « ciliation, et nous espérons en recevoir bientôt le fruit, « malgré tant de traverses et tant de menées pour séduire « le pauvre peuple. Renverser le roi, ce serait nous rendre « infâmes vis-à-vis de toutes les nations du monde : notre « but sera atteint par la retraite des Espagnols. On veut « nous entraîner à une guerre détestable et injuste ; nous « voulons rétablir la paix [1]. »

Les échevins de Malines répondirent à cet appel en déclarant au prince d'Orange qu'ils ne voulaient ni ouvrir leurs portes aux loups ravissants, ni se jeter dans le gouffre du désordre dont ils étaient les témoins. Nés catholiques et sujets fidèles, ils attendaient la paix de la clémence du roi [2].

1 Dép. des rebelles, t. II, p. 89 (4 juin 1579. Arch. de Bruxelles).
2 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. I, p. 423.

A Lille, deux mille bourgeois s'assemblent et déclarent qu'ils n'accepteront point comme magistrats ceux qui ont été désignés par le prince d'Orange ; ils les appellent des Huguenots ou des Gueux [1].

Le 12 juillet, l'évêque d'Arras et le baron de Selles envoyèrent en Espagne des lettres où ils pressaient le roi de ne rien négliger pour rétablir la paix. Que Sa Majesté condescende à l'infirmité de quelques-uns et qu'elle soutienne ceux qui, avec un constant dévouement, ont cherché à faire prévaloir la paix et la réconciliation pour maintenir la religion et la fidélité au roi. Plus tard, quand la défiance du peuple aura cessé, l'autorité royale pourra se raffermir [2].

Si le pacte d'Utrecht fut la base de la république des Provinces-Unies, la réconciliation des provinces wallones ne devait pas laisser moins de traces dans l'histoire ; car elle prépara cette célèbre période, marquée par le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, où les lettres furent florissantes et où les arts atteignirent un éclat qu'ils n'ont jamais dépassé.

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 19.
2 Arch. de Simancas (12 juillet 1579).

CHAPITRE VII.

LE DUC D'ALENÇON RENTRE EN FRANCE.

(janvier — mars 1579)

Remontrances de Henri III. — Le duc d'Alençon rentre en France. — Réconciliation avec Henri III.

I.

REMONTRANCES DE HENRI III.

Lorsque les ambassadeurs des divers États de l'Europe eurent vainement porté leurs remontrances jusqu'à Mons, Henri III eut recours à d'autres négociateurs. Des missions de ce genre furent successivement remplies par Liancourt, Villeroy et Dinteville.

Charles de Liancourt est le premier écuyer de Henri III : il deviendra plus tard l'un des chevaliers du nouvel ordre du Saint-Esprit, ce qui fera dire que le roi descend jusqu'à l'étrille de son écurie [1]. Vers les derniers jours du mois d'août, il est chargé d'assurer le duc d'Alençon de la bonne volonté du roi et de lui répéter que rien ne lui sera plus agréable que de voir « les choses disposées pour lui succéder « selon son désir et intention » ; mais les nouvelles qu'on

1 Brantôme, t. V, p. 106.

reçoit des Pays-Bas, donnent lieu de croire non-seulement qu'il ne réussira pas dans l'entreprise qu'il veut tenter, mais de plus que sa personne y sera en danger : ce qui émeut vivement le roi pour un frère qu'il aime tendrement et qui sans doute ne veut ni ruiner le royaume, ni nuire à la couronne. On se plaint de toutes parts « des discordes, « bruslemens, viollences, meurtres, saccaigemens et aultres « excès et oppressions » que ses troupes commettent. Il y a « une si grande clameur des pauvres gens » que le roi ne peut y fermer l'oreille. Si avant la fin du mois, elles ne sont sorties de France, il sera impossible d'arrêter la fureur du peuple, car les provinces se liguent pour les exterminer [1].

Cependant les mêmes désordres se perpétuent, et les murmures populaires grandissent chaque jour. Henri III se voit réduit à adresser aux États des provinces des explications sur ce qu'il n'a pu empêcher. Il a toujours désiré le bien de ses sujets et n'a rien négligé pour leur assurer le repos. Ce n'est pas de ses gens de guerre qu'on se plaint, mais de ceux qui profitent « de la licence des temps » pour ruiner et piller le pays : il a ordonné aux gouverneurs et aux baillis de les dissiper et au besoin de leur courir sus et de les tailler en pièces [2].

Les mandements du roi restent lettre morte. « Les com- « pagnies de gens d'armes levés par le mandement de « Monsieur, écrit Pierre de l'Estoile, saccagent, pillent, « tuent, mettent le feu aux maisons et aux granges : de « quoy le roy adverty, après en avoir ouy plaintes infinies

1 Mém. de Nevers, t. I, p. 600 ; Arch. du Min. des Aff. Étr. à Paris, France, t. XIII.

2 Déclaration de Henri III, du 22 octobre 1578.

« avec récit des énormes et exécrables meschancetés qu'ils « commettoient, fut contraint de les abandonner au peu- « ple, comme le duc de Guise, en son gouvernement de « Champagne, fist faire carnage de ces soldats voleurs [1]. »

En effet le duc de Guise avait levé, avec l'autorisation du roi, cent-vingt compagnies [2]. Il avait dispersé en Champagne les Huguenots qui voulaient rejoindre Condé ; puis il avait mis en déroute près de la Chapelle ceux qui pillaient vers les frontières des Pays-Bas [3].

On répète parmi les membres de la Sainte-Ligue que si le duc d'Alençon succombe dans son entreprise, il faut, plutôt que de laisser passer la couronne au roi de Navarre, l'offrir au duc de Guise [4].

1 Journal de P. de l'Estoile, t. I, p. 264.

2 Lettre de Florent de Berlaymont, du 7 août 1578; Lettre de Gilles de Berlaymont, du 12 août 1578; Avis de Hainaut, sans date (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre du seigneur de Chissey, du 23 septembre 1578 (Arch. de Bruxelles). — Le duc de Guise n'avait cessé de correspondre avec les Espagnols aux Pays-Bas. Le 4 juin 1578, il mandait à don Juan : « Je seray « tousjours heureux et tascheray par tous moyens d'estre cause que « l'amytié du roy mon seigneur avec le roy catholique puisse aussy lon- « guement durer comme la chrestienté et les subjects de ces deux royaumes « en ont besoing. » (Réc. des prov. wallones, t. I, p. 303). Le duc de Guise écrivait le 6 novembre 1578 au prince de Parme pour lui promettre la même correspondance qu'avec don Juan ; il le priait de le compter parmi ses meilleurs amis (Arch. de Bruxelles). Le prince de Parme lui répondit à peu près dans les mêmes termes (le 24 novembre) en lui rappelant l'amitié que lui portait don Juan (Ibid., t. II, p. 56). Dans une lettre du 18 janvier 1579, il mentionne un billet qu'il vient de recevoir du duc de Guise (Arch. de Simancas). Le bruit courut vers cette époque que le duc de Guise entrerait aux Pays-Bas.

4 Lettre de Saracini, du 7 juillet 1578. Cf. une lettre de Vargas à Antonio Perez, du 3 août 1578. Arch. Nat. de Paris, K. 1546.

Villeroy se rend secrètement à Mons. Il s'efforcera de faire comprendre au duc d'Alençon que la confédération dans laquelle on veut le faire entrer avec les princes protestants, presque tous ennemis de la couronne, pourrait conduire à la destruction de la France ; mais le duc d'Alençon ne tient aucun compte de ces observations [1].

Trois mois s'écoulent : le seigneur de Dinterville reçoit de Henri III de nouvelles instructions. Assurément, le duc d'Alençon peut compter sur l'amitié de Sa Majesté, « comme « elle s'est efforcée de luy faire paroistre par effect en « toutes les occasions qui se sont présentées, mesmes de- « puis qu'il est aux Pays-Bas ; car, encore qu'il ait faict « telle entreprise contre l'advis et intention de Sa Majesté, « il n'a laissé d'esprouver en ceste occasion son affection « fraternelle. » Le roi le soutient dans l'affaire du mariage d'Angleterre, comme s'il s'agissait de lui-même ; mais il l'exhorte à se séparer des hommes qui cherchent en lui un instrument pour faire naître de nouveaux désordres. Le voyage des Pays-Bas, on ne peut l'oublier, « a servi de « prétexte et donné l'audace à ces remueurs de mesnage. » Une parfaite union entre le roi et son frère est d'autant plus nécessaire « que l'opinion que l'on a eue du contraire, « a ouvert le chemin à diverses sortes de gens pour brouiller « les cartes et le royaume [2]. »

Le 22 décembre, le duc d'Alençon écrivait à Des Pruneaux : « Le roi a envoyé vers moy Dinteville pour expo- « ser les remuements en France et que ma présence y est

1 Lettres de Saracini, du 6, du 12 et du 15 octobre 1578.

2 Instruction de Dinteville. Mém. de Nevers, t. I, p. 139 (13 décembre 1578).

« nécessaire [1] ; » et c'est en ces termes qu'il répond de sa main à Catherine de Médicis : « J'é reseu un fort grand « contantement et joy d'antendre les aseurances de bonne « voullonté que le sieur de Dinteville m'a fete de la part « du roy. J'espère procéder avec telle affection en tout se « qui y va de son service que par mon subget il n'aviendra « mutation à sete félisité que je tiens si chère et pré- « sieuze [2]. »

Les inquiétudes se réveillent à la cour de Henri III, quand on y apprend que son frère va rentrer en France. Villeroy écrit à Bussy pour qu'il détourne son maître de cette voie fatale des discordes civiles, où chaque pas a été marqué pour lui de quelque malheur.

Ce fut de Condé que Bussy répondit à Villeroy que le duc d'Alençon, étranger à toute dissimulation, n'avait d'autre désir que de ramener la France à la paix et au respect de l'autorité royale [3]. Le duc d'Alençon jugea convenable de joindre une longue lettre où il présentait l'apologie de tout ce qu'il avait fait. Le temps était venu, disait-il, où l'on devait reconnaître qu'il avait eu « de justes occasions » dans son entreprise des Pays-Bas et qu'il avait encore de justes raisons pour ne pas se rendre à la cour. Il était à la tête d'un grand parti, quand avant les États de Blois il alla trouver le roi à Olinville ; mais, afin de démontrer qu'il ne recherchait d'autre appui que le sien, il accepta le commandement de l'expédition qui assiégea la Charité et Issoire : on lui en témoigna toutefois peu de reconnaissance.

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3278.
2 Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.
3 Bibl. de l'Institut de France, mss. Godefroy, 260, n° 81.

Les conseils qu'il donnait, étaient repoussés ; et bien que le roi ait : « je ne sçay quoy de plus constant et de meilleur « que prince de la terre », il remarqua chez lui un grand refroidissement et reçut l'avis qu'on voulait le tuer. On chercha querelle à ses amis, on les éloigna de sa personne ; et, lorsqu'en présence de ces menaces il annonça son intention de s'absenter pendant quelques jours, le roi et sa mère pénétrèrent la nuit dans sa chambre et lui défendirent d'en sortir. « Je pleurois et crevois de despit et eusse voulu de « bon cœur estre mort. Après que j'eusse esté sept heures « en ce travail, la royne-mère me vint dire que je promisse « de ne m'en aller point : ce que je promis plus de cent « fois, et lors nous descendismes en bas où je fus regardé « de tout le monde comme un criminel, et, soudain que je « fus devant le roy, je luy en promis encore autant et « estois bien marry de ne sçavoir plus de françois pour en « dire davantage. » Telle était son humiliation qu'il saluait tous ceux qui lui voulaient le plus de mal. Craignant pis encore, il se retira à Angers. Les seigneurs qui avaient vu ces rudesses, lui offrirent leurs services. S'il les accepta, ce fut « en les priant qu'ils voulussent tant faire que rien « ne se troublast en France En ce je suivis les comman- « demens de Dieu, rendant le bien pour le mal. Depuis, « estant sollicité de ceulx des Pays-Bas pour les secourir, « je trouvay que leur cause estoit digne d'estre maintenue « d'un cœur généreux et gentil, et le feis d'autant plus « volontiers, quant je pensay à la commodité que les dicts « pays peuvent apporter à la France, et aussy que j'emme- « nerois hors de la France beaucoup de soldats, desquels « on se vouloit ayder pour la ruyner et troubler, en quoy

« je pense avoir faict le plus grand et le plus signalé ser-
« vice au roy qu'il eust peu recevoir. » Tels étaient ses motifs, d'abord pour se rendre aux Pays-Bas, puis pour ne pas retourner à la cour. Si le roi désirait le revoir, il aurait commencé par châtier ceux qui avaient voulu le jeter en prison. Il ne cesserait pas toutefois de le servir avec toute l'affection et la bonne volonté, dont il l'avait fréquemment assuré [1].

Quelques jours après, Villeroy écrivait à Henri III qu'il serait bon de calmer son frère, quant aux mauvais rapports dont il se plaignait, et de lui faire espérer en même temps que le roi reconnaîtrait son obéissance en favorisant le mariage d'Angleterre [2].

Vains efforts : les seigneurs huguenots qui entouraient le duc d'Alençon, lui avaient fait jurer qu'il ne se rendrait pas à la cour. « En vérité, ajoute l'envoyé florentin Sara-
« cini, Alençon est à la fois suspect au roi, aux Huguenots
« et aux siens. Dans son désir de nuire au roi, il se nuit
« à lui-même en aidant leurs ennemis communs. Il a perdu
« toute sa réputation tant pour son escapade de Flandre
« que pour son méchant esprit [3]. »

Le 13 novembre, le grand-prévôt du duc d'Alençon a été arrêté à Paris ; on le soupçonne de quelque attentat contre l'État et la personne du roi [4].

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3952, f. 11 ; Bibl. de l'Arsenal, 3842 ; Mém. de Nevers, t. I, p. 148.

2 Lettre de Villeroy, du 25 janvier 1579. Bibl. de l'Institut, mss. Godefroy, 260, n° 82.

3 Lettre de Saracini, du 2 mars 1579.

4 Journal de Pierre de l'Estoile, t. I, p. 276.

II.

LE DUC D'ALENÇON RENTRE EN FRANCE.

Le frère puîné de Henri III ne se rend pas à la Fère, comme il l'avait annoncé, mais à Alençon [1]. Il renonce à continuer ses intrigues aux Pays-Bas pour prendre une part plus active à celles dont la France sera le théâtre [2].

C'est Des Pruneaux qui remet à Anvers aux États-généraux une lettre où le duc d'Alençon leur annonce qu'il a pris la route de la Picardie « pour donner audience à tous « ceux de la France [3]. » Si l'on peut croire Des Pruneaux, plusieurs provinces sont prêtes à s'insurger [4].

Tout cela était vrai : le duc d'Alençon, trompant de nouveau Henri III, rentrait en France pour prendre part à de nouvelles discordes.

L'ancienne alliance des Huguenots avec les reîtres avait été renouvelée. Les Allemands devaient entrer en France au nom du roi de Navarre. La guerre des Pays-Bas n'était qu'une étape pour le duc Casimir : le but était la France, toujours sous les auspices de la reine d'Angleterre [5].

Le rôle assigné au duc d'Alençon est de se mettre à la tête des mécontents, d'abord en Normandie, puis en Bourgogne [6].

1 « Chose qui nous rend fort esmerveillés. » Lettre de Mons, du 2 février 1579. Arch. de Bruxelles.

2 Lettre de Davison, du 8 février 1579. Mém. of Chr. Hatton, p. 104.

3 Arch. d'Ypres (13 janvier 1579).

4 Lettre de Rossel, du 4 janvier 1579.

5 Brit. Mus., Lansdown, 28, n° 589.

6 Lettre de Saracini, du 24 février 1579.

Le retour du duc d'Alençon en France y produit une impression profonde ; on craint que ce ne soit le signal de nouvelles tempêtes [1]. Son alliance avec les princes allemands et le Taciturne est connue ; on sait quelles sont ses relations avec Condé. Il semble, en voyant rentrer en France tout ce qui était resté en arrière de pillards et de vagabonds, qu'on assiste aux premières scènes de l'invasion des Huguenots.

En Gascogne, en Languedoc, les Huguenots se préparaient à combattre, et Damville assiégeait des châteaux [2].

En Auvergne et en Dauphiné, l'agitation avait revêtu un caractère essentiellement révolutionnaire : on demandait la suppression de la royauté et de la noblesse. Par opposition à la Sainte-Ligue, on appelait cela : La ligue de l'Égalité [3].

Les ligues catholiques prennent les armes pour repousser les Huguenots ; mais en même temps elles réclament le maintien des libertés et la suppression des gabelles [4]. « Nous « demandons, porte un mémoire des États de Normandie, « le respect de la charte normande et l'abolition de tous « les subsides extraordinaires. Nous voulons revenir à ce « qui existait sous le roi Louis XII. Nous espérons que le « roi ne trouvera pas mauvais, si rien n'arrête la malice « des auteurs de ces édits pernicieux qui sont une cause

1 Lettre de Saracini, du 25 décembre 1578. — The king feareth very much his brothers retorne in France and douteth of some garboullie. Trad. d'un mém. de Du Plessis. Record Office.

2 On avait signalé au mois de janvier « de grandes défiances » en Gascogne et en Languedoc. Lettre de La Noue, du 26 janvier 1579.

3 Journal de P. de l'Estoile, t. I, p. 313.

4 Lettre de Morillon, du 13 janvier 1579 (Papiers de Besançon).

« de ruine pour le peuple et une désolation pour l'État, « que nous nous y opposions par toutes voies dues et à « nous possibles [1]. » En Bourgogne et en Picardie aussi bien qu'en Normandie, on a suspendu tous les receveurs qui perçoivent l'impôt sur le sel. Ce qui contribue le plus à ces résolutions, c'est que l'on craint que le roi ne consacre les ressources du royaume aux folles dépenses du duc d'Alençon [2].

Henri III ne peut résister à ce mouvement [3] ; il s'agit de défendre la couronne, la noblesse et le peuple. « On dit « que le roy de France a empris la protection des catho- « liques et la conservation de la noblesse [4]. » Le 12 janvier, il signe à Paris l'association de la Ligue [5] et permet au duc de Guise de s'opposer aux soldats débandés qui ont servi sous les ordres de son frère.

III.

RÉCONCILIATION AVEC HENRI III.

Le moment est venu où le duc d'Alençon doit se placer à la tête des rebelles. Il a chargé Fervaques d'exciter un soulèvement en Normandie ; il compte le diriger [6]. Déjà il

1 Réc. des prov. wall., t. II, p. 51 (20 novembre 1578) ; Journal de P. de l'Estoile, t. I, p. 275 ; Lettre de Powlet, du 6 décembre 1578. Br. Mus., Add., 15891.

2 Avis de Paris, du 8 novembre 1578. Réc. des prov. wall., t. II, p. 11.

3 Lettre de Granvelle, du 15 janvier 1579 (Papiers de Besançon).

4 Rapport du 26 octobre 1578. Arch. de Bruxelles.

5 Mém. de Nevers, t. I, p. 627.

6 Lettre de Saracini, du 2 mars 1579. — On accusait le duc d'Alençon de vouloir livrer Calais aux Anglais. Lettre de Ph. de Licques, du 9 octobre 1578 (Arch. de Bruxelles).

a appelé près de lui les capitaines qui l'ont accompagné en Hainaut [1]. Henri III le leur défend ; mais le duc d'Alençon se plaint. On moleste ceux qui l'ont le plus fidèlement servi ; il a promis de les protéger. Le premier but de son voyage n'était-il pas le service du roi et le repos de ses sujets ? Il s'est donc toujours persuadé que les défenses publiées contre eux n'auraient ni force, ni vertu [2].

En vain le sieur de la Chapelle a-t-il reçu du roi un dernier message pour apaiser son frère ; en vain lui reproche-t-il de s'insurger contre le roi : le duc d'Alençon lui répond en souriant que d'autres l'ont fait sans de meilleures raisons [3]. Cependant des nouvelles défavorables lui parviennent. Sa mère a été assez habile pour traiter avec le roi de Navarre et avec Condé. L'insurrection huguenote est étouffée avant d'avoir éclaté : c'est le triomphe de Catherine de Médicis.

Les armes tombent des mains du duc d'Alençon : il s'en consolera par ces exercices de fade rhétorique, auxquels ouvre carrière sa correspondance amoureuse avec la reine d'Angleterre.

Dès le 4 janvier 1579, il adresse à Élisabeth une lettre où il proteste de son désir de pouvoir lui faire très-humble service. Il dépend d'elle de gagner les œuvres de miséri-

1 Lettre de Saracini, du 21 février 1579. — La Noue écrivait le 26 janvier à Des Pruneaux : « Il est avis à d'aucuns que je viens en France pour « y faire des menées.. On m'a dit que Monseigneur me veult commander « de ne point aller en Flandres. Si me l'escrit, sa lettre me servira « d'excuse en leur endroict. » Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3277, f. 6.

2 Lettre du duc d'Alençon, du 19 février 1579 (Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg).

3 Lettre de Saracini, du 2 mars 1579.

corde, de restaurer une vie languissante. La plume la plus abondante ne suffirait à louer de si rares et belles vertus ; il reste absorbé dans sa contemplation comme dans celle « de la plus perfète déesse des Sieus [1]. »

Lorsque le duc d'Alençon a reçu le portrait de la reine d'Angleterre, il lui fait parvenir ces lignes dont nous reproduisons aussi fidèlement le style et l'orthographe : « Je garde « vostre belle peinture qui ne se séparera jamès de moy « que par le fin de mes os. C'est où je fès mes auresons et « pase la plupart du tans en l'adoration des divinités qui « y sont. Je suplie très-humblement Vostre Majesté par- « doner à mes pations, si trop présontueusemant je dis ce « qui est dans mon âme [2]. »

On comprend aisément le vif désir du jeune prince de mettre un terme « à tant d'infortune de n'avoir jusques à « présent peu satisfayre à la moindre partie de ses affec- « tions [3] ; » cependant, pour se rendre en Angleterre, il faudrait de l'argent. Déjà il a voulu en demander aux habitants de ses apanages, mais sans en obtenir.

C'est en cet état de choses qu'une lettre de Catherine de Médicis est remise au duc d'Alençon. Elle n'ignore pas qu'il voudrait aller en Angleterre ; mais il faut avant tout qu'il se porte envers le roi comme il le doit. Elle sait que le roi l'aime « et luy aidera en tout ce qu'il pourra à luy « mettre une couronne sur la teste [4]. »

1 Record Office.

2 Arch. d'Hatfield.

3 Lettre du duc d'Alençon à Élisabeth, du 4 janvier 1579 (Record Office).

4 Lettre de Catherine de Médicis, du 20 février 1579. Bibl. Nat. de Paris, f. fr , 3319.

Le duc d'Alençon cède : il envoie un double message à Henri III et à sa mère. On lui a appris qu'Élisabeth se montre bien disposée ; il réclame respectueusement leurs conseils à ce sujet [1]. Catherine lui répond qu'elle espère qu'il ne troublera plus la paix. Quant à la reine d'Angleterre, elle sait bien « le tort qu'elle se feroit d'abuser le frère d'ung si « grand roy comme le grand roy de France [2]. »

Parmi les mignons du duc, il en est un qui ne cesse de l'exhorter à se réconcilier avec son frère : le roi lui a promis une charge de membre du conseil privé [3].

Le duc d'Alençon n'hésite plus à aller trouver le roi. Il se rend en poste à Paris avec cinq ou six compagnons et y arrive le 16 mars. Bien que la nuit soit venue, il se

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3319, f. 12.

2 Lettre de Catherine de Médicis, du 24 mars 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3319. — A la même date se place la lettre suivante du duc d'Alençon à sa mère : « Madame, j'é entandu par l'abé Gadagne tout ce qu'il a en charge me dire de vostre part, dont je voys que le plus de vostre affection tourne sur l'exécusion du maryage d'Angleterre pour la crainte que vous avés qu'elle ne demeure mal contante et que sela ne puisse nuyre au repos de cest estat, mès je vous puis assurer qu'il ne peut arriver aucun inconvénient de ce costé, encores qu'il y eust rupture de l'affere, l'ayant remise à tel point qu'elle trouvera toujours bon se que vous désirés pour la conservation de l'amytié de ses deus royaumes, comme par effect je le feré cognoystre au roy et à vous en se que vous jugerés que je me doyve employer envers elle. Quant à se que je vous ay mandé par La Fin, je demeure toujours en se mesme désir aux condisions et advantages dont vous m'avés plusieurs fois convyé, lesquels estant en la puissance du roy, je ne les puis espérer que par son otorité, n'y ayant aultre moyen du pouvoir que seluy qu'il m'y voudra donner, suivant se que je plus amplement déduis pour se regard et pour toutes autres chozes à l'abé de Gadagne présent porteur » (Angers 22 mars). Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

3 Lettre de Saracini, du 20 mars 1579.

dirige vers le Louvre. Henri III l'embrasse, le fait coucher avec lui et de plus lui promet une somme de six cent mille francs [1].

Voici en quels termes Cheverny raconte la réconciliation des deux frères : Comme Dieu aime cest estat, il fit reco-
« gnoistre à mondit seigneur que le roy son frère vérita-
« blement l'aimoit et que c'estoient artifices et animosités
« tout ce que l'on disoit au contraire ; et pour ce délibéra
« un jour de venir trouver le roy tout seul avec deux
« gentilshommes, se desrobant de tous les autres qui, pen-
« sans par là mieux faire leurs fortunes, le pensoient
« divertir de l'amitié du roy ; et de fait vint un jour trouver

1 Lettres de Saracini, du 20 et du 25 mars 1578 ; Journal de Pierre de l'Estoile, t. I, p. 310 ; Lettre de Languet, du 21 avril 1579. — Le duc d'Alençon annonça ce rapprochement à Élisabeth par une lettre dont la traduction est aux Archives Nationales à Paris (K. 1548). De Paris il lui écrivit de nouveau ; « Madame, je vous ay bien volu faire ceste despesche exprès sur une ocuranse qui c'est despuys présantée, ne désirant faire chouze d'importanse en se monde, dont je ne vous veulye randre bon comte. Ors est-il qu'estant adverty de beaucoup d'androis de se royaume que les reumeurs estoient grand et après d'une gayre prons à produyre quelque movès effet et ce d'autant plus que les malins et henemis y metoient mon non et se vouloient couvrir de mon otorité, il m'a samblé devoyr faire ce bon office au roy mon frère et à tout se royaume auquel je sens avoyr l'intérés que vous savés, de leur représenter par ma présence ma bonne volonté et le désir que j'ay de le assister de la vye et de mes moyens pour la conservation de l'Estat. Toutes ses raisons, ensamble l'instante prière que m'an faisoit le roy mon frère, m'avoit conduist à faire ce voyage en peu de jours et en fort petite compagnie, dont j'é bien volu vous représenter le discours fort véritable par sete présante pour ne donner point lieu au faus bruis et mal fondés discours qui pourront estre fais au désadvantage de mon amytié, de l'eur que je pourchasse et de l'affection que j'é perpétuelle à vous fayre service » (Arch. d'Hatfield).

« le roy sur les onze heures du soir en son cabinet à Paris,
« et trouvèrent bon que je fusse présent à ceste secrette
« entrevue et que j'entendisse tous les discours qu'ils eurent
« ensemble, où je puis dire qu'ils n'oublièrent rien de ce
« qui peut servir à leur justification et satisfaction, et de cest
« exemple doivent faire leur profit ceulx qui voudroient
« estre si mal advisés et imprudens que de penser entre-
« tenir en division personnes si proches, quelque artifice
« et intérest qu'ils y puissent faire glisser [1]. »

Le même jour, le duc de Guise était entré à Paris avec cinq ou six cents cavaliers. En ce moment, il était seul « en l'indignation du roi [2]. »

Le duc d'Alençon quitte Paris dès le lendemain, tandis que la cour fait chanter un *Te Deum* à la Sainte-Chapelle : on ne dit point si le duc de Guise y assista.

1 Mém. de Cheverny.
2 Rapport aux Archives de Bruxelles.

CHAPITRE VIII.

MISSION DE SIMIER.

(janvier — juillet 1579)

Simier ambassadeur du duc d'Alençon. — Simier à la cour d'Élisabeth.

I.

SIMIER AMBASSADEUR DU DUC D'ALENÇON.

Le duc d'Alençon, encouragé par l'accueil fait à Bacqueville, a résolu d'envoyer à Londres un nouvel ambassadeur qui sera chargé de conclure son mariage avec Élisabeth ; son choix se porte sur un personnage, dont le nom a déjà figuré souvent dans ces récits [1]. Le 28 novembre 1578, il confie à Jean de Simier, seigneur dudit lieu, baron de Saint-Marc, chevalier de l'ordre, son conseiller, chambellan et maître de sa garde-robe, le soin de le représenter près de la reine d'Angleterre [2].

Simier est l'un des ornements de la cour des Valois. Camden l'appelle : le modèle des courtisans, celui qui brille entre tous par les badinages d'amour, les doux propos et les

1 Voyez notamment t. III, p. 546.

2 Arch. d'Hatfield ; Record Office.

plaisanteries folâtres [1]. Il retracera avec le même succès la grâce bruyante, la pédante afféterie qu'Élisabeth a naguère tant admirées chez La Mole : c'est le Polydore du roman du grand Alexandre [2].

Cependant le nom de Simier avait été mêlé, au moment même où il s'associait à l'entreprise du duc d'Alençon, à une sombre aventure.

Tandis que la belle Châteauneuf poignardait un époux infidèle, Simier n'avait pas traité moins sévèrement sa femme issue de la maison de Dangeau. Il l'avait imprudemment laissée dans son château sous la garde de son frère, chevalier de Malte, qui chercha et réussit à lui plaire. Un soir quelques spadassins se présentèrent à la porte du donjon. Le chevalier de Malte vint lui-même l'ouvrir et tomba percé de coups ; ils épargnèrent la jeune femme, mais elle disparut peu après [3].

Simier avait été reçu par Henri III ; il lui avait exposé les avantages qui seraient assurés à la France, si le duc d'Alençon épousait Élisabeth ; et le roi, qui désirait avant tout l'éloigner des Pays-Bas, lui avait répondu que si tel

1 A most choice courtier, exquisitely skilled in love toys, pleasant conceits and court dalliances.

2 On trouve au British Museum (Titus, B. II) une lettre adressée par Simier à Castelnau vers la fin de mars 1578. « Ne vous faut craindre, lui « écrit-il, que vos lettres puissent estre trop longues en parlant de ceste « belle royne digne et capable de gouverner toute la terre. » — Si jusqu'à ce moment elle ne s'est pas décidée à se marier, c'est sans doute afin d'avoir la gloire « d'estre servie et recherchée d'un prince, fils de France, « de la qualité de Monseigneur. » Du reste, le duc d'Alençon menait joyeuse vie à Angers. On y faisait « toutes les bonnes chères du monde », et chaque jour il y avait des mascarades pour amuser les dames.

3 Journal de Pierre de l'Estoile, t. I, p. 259.

était le profit de son frère, il le seconderait de tout son pouvoir [1].

En effet, Henri III et Catherine de Médicis écrivirent sans retard à Élisabeth pour appuyer les sollicitations du duc d'Alençon.

La lettre de Henri III est entièrement de sa main : il faut la reproduire, non-seulement comme exemple de la rhétorique royale, mais aussi pour faire voir à quel degré d'adulation on était descendu vis-à-vis de la reine d'Angleterre.

« Madame,

« Le ciel duquel toutes choses sont mouvantes par « l'Éternel qui y habitant y commande, je crois ayant « voullu faire une œuvre si parfaicte que vous estes recon- « nue par tout le grand et accompli univers, vous a aussi « douée de l'esprit si clair et surpassant tout aultre que « scaurez bien faire l'élection de ce qui, s'estant dédié à « vostre service, se voue de plus en plus pour s'y perpétuer « par actions communes, ains non usitées, qu'à ce qui « peult avoir toute la fidelle affection et fidelle servitude « que l'humanité peult porter avec soy et permise par le « créateur des créatures. Je dis cella pour ung frère que « Dieu m'a donné, qui se veult par son affection rendre, « s'il vous plaict, agréable à vostre perfection, je parle pour « m'estre proche, mais aussy pour estymer que s'il obtient « l'onneur de vos rares et bonnes grâces, que n'aurez cause « de vous en repentir... »

1 Lettre de Saracini, du 25 octobre 1578.

Et au verso ces deux lignes : « P. S. Vostre bonté m'es-
« cusera si, n'ayant sceu signer au bas pour estre la feuille
« remplye, je l'ay mise icy [1]. »

La lettre de Catherine de Médicis est aussi autographe. Elle a appris que le duc d'Alençon envoyait à Londres le sieur de Simier « pour une aucasion que j'é tant désiré, et « désire plus que jamais d'en voir l'effect. » Elle souhaite d'avoir, avant de mourir, le contentement de voir arriver à une si haute fortune « un des enfants de ce noble roi qui « l'a tant aymée. » Si cela eût dépendu d'elle, elle eût pris la place de Simier pour porter ce message [2].

Sous ces auspices, Simier annonce à Walsingham qu'il a une mission à remplir près d'Élisabeth, mais « qu'il ne « prendra qu'un train très-modéré, gardant toutesfois le « respect qui est dû tant à la grandeur de la royne et du « duc qu'à l'importance de l'affaire. » Il est donc à désirer qu'il n'y ait pas de vague rumeur « qui évente le négoce », et il ne peut y être mieux obvié qu'en abordant sans retard « les seuretés et les asseurances que Son Alteze, ingénue-« ment et de bonne foy, offre de donner et recepvoir. » — « La prudence commune, ajoute Simier, m'a appris que « la négociation de tels affaires doibt ressembler au foudre, « duquel on a senty plus tost l'effect qu'on a veu l'esclair « ou entendu le bruict [3]. »

Burleigh répondit à Simier. Élisabeth s'étonnait qu'on pût demander une conclusion, même avant qu'il y eût eu une entrevue. Elle n'avait pas oublié « quelques procédures

1 Record Office (18 novembre 1578).
2 Record Office.
3 Record Office.

« passées en ce faict, dont la playe n'estoit que nouvelle-« ment redoublée » ; elle n'ignorait pas « certains propos « d'autres offres, et elle en pourroit estre desgouttée pour « du tout s'en depporter [1]. » Néanmoins, si Simier venait apporter des déclarations plus précises, rien ne s'opposait à ce qu'il se dirigeât vers l'Angleterre, mais en agissant avec circonspection, car on le tenait pour homme « pru-« dent et sage [2]. »

Les lettres de Henri III et de Catherine de Médicis, jointes à la réputation d'élégance et de courtoisie dont jouissait Simier, avaient produit, plus que ne l'avouait Burleigh, une impression favorable sur l'esprit d'Élisabeth. « La constante résolution de Monseigneur, écrit Castelnau, « apporte grande opinion à ceste princesse de vouloir bien « à Son Alteze de sorte que je serois bien trompé de tous « costés, où je voy de l'amour et affection réciproque, que « faulte il y eust de se conjoindre avec de bons effects [3]. »

Simier se réjouit de tout ce qu'il apprend ; il achète un collier et d'autres joyaux pour les offrir à la reine d'Angleterre [4].

Dès la fin d'octobre 1578, la prochaine arrivée de Simier était annoncée à Londres [5], et Castelnau priait Burleigh d'être favorable au duc d'Alençon « en ses amours [6]. » — « Nous verrons bientôt, écrivait Wilson au comte de Lei-

1 Cette lettre fut rédigée avec soin, car une autre minute qui fut vraisemblablement abandonnée, s'y trouve jointe.

2 Lettre de Burleigh, du 18 novembre 1578. Record Office.

3 Lettre de Castelnau, du 23 décembre 1578. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

4 Lettre de Saracini, du 10 novembre 1578.

5 Lettre de Stafford, du 27 octobre 1578. Murdin, p. 318.

6 Lettre de Castelnau, du 16 octobre 1578. Record Office.

« cester, paraître en Angleterre le premier mignon du duc « d'Alençon, *the chief-dearling to Monsieur* [1]. »

Cependant de vifs murmures se font entendre à Paris. On y dit que si le duc d'Alençon épouse Élisabeth, il ne pourra plus succéder à la couronne de France [2].

II.

SIMIER A LA COUR D'ÉLISABETH.

Le 4 janvier 1579, l'envoyé du duc d'Alençon est arrivé à Londres ; il écrit à Walsingham qu'il désire le voir « afin « de s'ouvrir de plusieurs choses [3]. »

L'audience de la reine a lieu le 11 janvier. Simier lui remet une lettre où la reine de Navarre, dans le style élégant qui la distingue, exprime le vœu que son frère parvienne à une félicité qu'elle sait être pour lui plus désirée que toute autre, c'est-à-dire à ses bonnes grâces [4].

Élisabeth est émerveillée de la courtoisie et de l'esprit de l'ambassadeur français ; les jours suivants elle le rappelle près d'elle pour l'entretenir sans témoins [5].

Simier a eu audience cinq jours de suite et se trouve constamment avec la reine [6] : elle le reçoit, selon l'expres-

1 Lettre de Wilson, du 9 novembre 1578. Wright, t. II, p. 94.

2 Lettre de Mendoça, du 31 mars 1579 (Arch. de Simancas).

3 Record Office, Misc. papers.

4 Record Office.

5 Lettres de Mendoça à Philippe II, du 15 et du 27 janvier 1579 (Arch. de Simancas).

6 Lettre de Mendoça, du 11 mars 1579 (Arch. de Simancas ; Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3319, f. 12.

sion de l'ambassadeur espagnol, *con grandes regalos y sentimiento* [1]. « La reine, rapporte Gilbert Talbot, con-
« tinue à rechercher Simier ; elle le voit trois ou quatre
« fois par semaine et ne paraît jamais plus gaie que lors-
« qu'elle cause avec lui [2]. » — « La reine, écrit à son
« tour Du Plessis-Mornay, confie ses secrets non-seule-
« ment à Monsieur, mais même à un si triste compagnon
« que Simier [3]. »

Les fêtes se succèdent en l'honneur du nouvel ambassadeur. Élisabeth le choisit pour ouvrir le bal. Chaque soir il s'embarque sur la Tamise et se rend auprès de la reine. S'il est souffrant, c'est la reine qui lui annonce qu'elle se rendra elle-même chez lui [4].

Simier ne néglige rien, quelle que soit la dépense, pour amuser la reine d'Angleterre, et ces deux lignes des comptes du duc d'Alençon en 1579 donnent une idée du caractère des divertissements qu'il lui offrait :

« Au sieur de Simyer, chevalier de l'ordre du roy, con-
« seiller et premier gentilhomme de la chambre de Mon-
« seigneur, pour partie des frais qu'il a faicts en Angle-
« terre, 400 écus.

« A Me Anthoine Baïf, poète, compositeur de vers
« mesurés pour la musique, 200 écus [5]. »

Ce fut probablement dans les entretiens d'Élisabeth et de Simier que furent choisis avec soin les noms figurés

1 Lettre de Mendoça, du 14 mai 1579 (Arch. de Simancas).
2 Lettre de Gilbert Talbot, du 13 février 1579.
3 Mém. de Du Plessis, sans date. Record Office.
4 Lettres de Mendoça, du 23 février et du 9 juin 1579.
5 Arch. Nat., Paris, KK. 237.

qui devaient, dans les correspondances secrètes, servir à désigner les pays et les personnages. S'agit-il de Genève ? c'est *la Sentinelle* ; des Pays-Bas ? c'est l'Afrique, l'arène brûlante des ambitions contemporaines, *Libyæ sitientis arenæ* ; mais c'est surtout pour les personnages du XVIe siècle que l'imagination de l'auteur de cette clé s'est montrée féconde. Élisabeth, c'est : *le Soleil*, *la Perle*, *le Diamant* ; le duc d'Alençon, *la Victoire*, *le Laurier*, *l'Olivier* ; Henri III, *Jupiter*, *Mars* ou *Mercure* ; Philippe II, *Vulcain* ou *Saturne* ; le roi de Navarre, *la Pomme* ou *le Citron* ; le duc de Guise, *la Grêle* ; le prince d'Orange, *le Pigeon* ; le duc Casimir, *le Corbeau* ou *l'Étourneau*. Quant à Catherine de Médicis qui porte toujours le deuil de Henri II, quant à la reine de Navarre si brillante par sa parure et par ses charmes, l'une s'appellera *le Souci* ou *le Cyprès*, l'autre *la Rose* ou *le Rubis*. Et Simier ? Son nom est aisé à trouver : *Simius*, le *Singe* [1].

Nous vivons au milieu des emblèmes allégoriques. Le papier des lettres de Catherine de Médicis à Élisabeth en est chargé. Au-dessus une statue dorée porte de la main droite une torche allumée, de l'autre, une sphère : c'est Vénus. A droite et à gauche, on ne voit que des Amours qui s'agitent au milieu des flammes [2].

La reine d'Angleterre est enchantée de Simier. « Nous « avons, écrit-elle, tout lieu d'être satisfaite de lui (*to like* « *of him*), tant il est zélé, sage et discret. Que le duc « d'Alençon est heureux de posséder un tel serviteur ! que « nous serions heureuse qu'il fût le nôtre [3] ! »

1 Arch. d'Hatfield.

2 Arch. d'Hatfield.

3 Lettre d'Élisabeth à Amyas Powlet. Mem. of Chr. Hatton, p. 106.

Simier n'est pas moins ébloui par l'accueil qui lui est fait. « Je vous jure, mande-t-il à un ami, que c'est la « plus vertueuse et la plus honneste princesse du monde. « Son esprit est admirable, et tant d'aultres parties se « remarquent en Sa Majesté qu'il me faudroit beaucoup « d'encre et de papier pour les exprimer. » Quelle était la valeur de ce témoignage, et comment faut-il interpréter la phrase qui s'y ajoute : « Ceux qui représentent l'affec- « tion d'aultrui, ne peuvent en quelque sorte avoir souve- « nance d'eux-mesmes [1] ? »

Castelnau ne peut assez se réjouir de l'accueil qui est fait par la reine à Simier. Rien ne lui semble de meilleur augure pour le succès de sa négociation. « Les principales « parties qui y ont intérest, ne montrent pas faulte d'affec- « tion et de toutes démonstrations amoureuses [2]. »

Le duc d'Alençon charge Roquetaillade de conduire à Simier deux magnifiques chevaux espagnols ; il lui confie le soin d'offrir de riches présents à tous les seigneurs de la cour [3].

Jusqu'où alla la faveur de Simier ? Avait-il pris, dans le cœur de la reine, la place qu'il était venu solliciter pour le duc d'Alençon ? Que faut-il croire de ces récits qui nous représentent Élisabeth ordonnant à Simier de quitter l'hôtel de Castelnau pour occuper une maison tout à côté du palais de Greenwich, lui permettant de pénétrer le jour

1 Lettre de Simier à Des Pruneaux, du 12 avril 1579. Record Office.

2 Lettre de Castelnau, sans date. Arch. Nat. à Paris, K. 1552. Sur les négociations de Simier, voyez deux lettres de Mendoça, du 26 février et du 3 mai 1579.

3 Lettre de Mendoça, du 14 mai 1579. Arch. de Simancas.

chez elle par une porte secrète, le rencontrant la nuit chez une dame d'honneur ? Nous aimons mieux nous persuader que Simier ne servait qu'une cause, celle de son maître, et personne n'eût pu y porter plus de zèle.

Simier est assez habile pour faire croire à Élisabeth que, si le duc d'Alençon a quitté les Pays-Bas, c'est pour lui être agréable. A ceux qui reprochent à son maître d'être catholique, il ne manque pas de répondre qu'en poursuivant ce mariage il a rompu à Paris avec le nonce, dût-il encourir l'excommunication du pape [1].

Peu de jours avaient suffi pour qu'Élisabeth ne songeât plus qu'à épouser le duc d'Alençon. Elle demandait à ses médecins si elle aurait des enfants, et ceux-ci ne manquaient pas de le lui promettre. « Pour une vieille comme « moi, disait-elle à Mendoça, il est grand temps de se « marier [2]. »

Simier ne manque point de reproduire les griefs de son maître sur les mauvais procédés des habitants des Pays-Bas [3] ; et telle est l'impression qu'il produit, qu'Élisabeth adresse immédiatement aux États-généraux les plaintes les plus vives sur tant de promesses mal tenues, sur le peu de contentement qu'ils ont donné au prince français : « Ce qui « pourroit à bon droict aliéner l'affection que nous vous « portons et aussy donner occasion à tous aultres princes « de vous condamner d'ingratitude [4]. »

1 Lettre de Talbot, du 13 février 1579. Lodge, t. II, p. 142.

2 Lettre de Mendoça (Arch. de Simancas).

3 « Il se trouve maintenant scandalizé d'avoir receu une récompense si maigre. »

4 Arch. de la Haye ; Bibl. Nat. de Paris, 3277 ; Groen, t. VI, p. 534 (19 janvier 1579).

Ce n'est point assez. Élisabeth écrit elle-même au duc d'Alençon pour l'engager à passer en Angleterre : « N'eust « esté, Monsieur, que les récentes nouvelles de vos grans « préparatifs m'eussent tellement esmeue que je n'ay sceu « nullement garder la plume qu'elle ne vous escrivît, je « n'userois de hardiesse de vous si souvent importuner de « si grandes lettres, mais, à confesser la vérité, la deffiance « que j'ay conçue en l'endroict de Monsr Symié qu'il ne « conseille assez clairement, mais avec des mots assez « gelés, me constraint vous supplier considérer que ceste « entrevue, tenant fondement incertain, ne requiert fon- « dement trop manifeste ; car, si rien n'ensuyvoit qu'amitié « asseurée, tant plus grand vous penseriez le déshonneur ; « et quand je pense que l'arrivée vostre en Flandres pré- « venoit de longue main le bruict de vostre voyage, il me « semble que ung aultre tel passage vous advanceroit la « réputation (si je l'ose dire) une centième partie plus que « tout ce qu'en avez receu de leur part, et me persuade « que nul qui tient considération de vous, vous condem- « nera pour n'avoir faict avec rassis jugement et sage advis ; « car du mal rien en peut suivre de bien. Je me tairay « comme cela, qui ne puis beaucoup promettre où je cognoy « si peu de suffisance. Vous me pardonnerez, Monsieur, « si la jalousie que j'ay de vostre bien avec le regard de « la perpétuité de nostre amitié, m'advance que trop pour « si librement vous escrire, suppliant le Créateur que vous « conseille le tout pour le mieulx. »

« Avec mes très-cordiales recommendations à vous, « Monsieur, vostre asseurée sœur et cousine [1]. »

1 Record Office.

Castelnau écrivait que le mariage paraissait si fermement résolu que Dieu seul eût pu l'empêcher [1]. Ce bruit se répandit rapidement en France et en Angleterre.

Le duc d'Alençon, ébloui par ces succès, chargea Simier d'exposer tout ce qu'il demandait : il voulait être couronné, partager avec Élisabeth le droit de disposer de ses domaines et de ses biens, et de plus toucher une pension de trois cent mille livres.

Pendant trois jours, le conseil d'Angleterre délibéra : il fut d'avis de rejeter ces demandes comme excessives. On appela Simier pour le lui annoncer, mais celui-ci, vivement irrité, alla aussitôt se plaindre à la reine qui s'écria : « Le « conseil ne me mènera pas ainsi ; je me marierai [2]. »

Un projet de contrat de mariage est rédigé le 16 juin 1579. Chaque clause est l'objet de nombreux commentaires [3].

Le bruit court en Flandre que le roi de France, à l'occasion du mariage du duc d'Alençon, lui donnera la Picardie [4].

1 Lettre de Saracini, du 25 mars 1578. — A la fin de février Walsingham écrivait à Davison : « L'affaire de Monsieur prend un plus grand « pied qu'on ne l'avait supposé. La reine finira par consentir, car elle « trouve que c'est le meilleur moyen de garantir sa sécurité. » Lettre de Walsingham du 27 février 1579. Record Office. — Les succès de Simier excitaient l'envie de Rossel. Il avait aussi à proposer un candidat dont il ne nous a pas fait connaître le nom, un prince de trente six ans, noble et beau, le plus sage qui fût en Europe, « par le moyen duquel la couronne « d'Angleterre pourroit s'accroistre d'une ou deux autres couronnes. » Lettre de Rossel, du 15 mars 1579.

2 Lettre de Mendoça, du 14 mai 1579 (Arch. de Simancas).

3 British Mus., Lansdown, 94 ; Strype, t. II, App., n° 18 ; Murdin, p. 780.

4 Réc. des prov. wall., t. III, p. 349.

Élisabeth, rapporte Saracini, consentirait à ce que le duc d'Alençon fût couronné roi, qu'il siégeât à côté d'elle au parlement, que son nom figurât dans les édits : elle se borne à demander qu'on lui restitue Calais. Henri III y serait disposé ; mais Catherine de Médicis ne le veut point [1].

Le duc d'Alençon avait à tenir compte de l'avarice d'Élisabeth et des étroites préoccupations de ses intérêts politiques.

Castelnau déclare qu'à raison de ce mariage Élisabeth n'entrera ni en guerre, ni en dépense. Le jour du mariage, il lui remettra des lettres à cet effet.

Élisabeth répond que le roi de France doit se charger expressément de tous les frais de la guerre de Flandre ; et cette promesse, elle veut l'avoir avant le mariage.

Castelnau annonce que si, à raison de ce mariage, la guerre est déclarée à Élisabeth, Henri III la soutiendra.

Ici nouvelle objection de la reine d'Angleterre. « C'est « bien, mais qu'adviendra-t-il si la guerre lui est déclarée « sous un autre prétexte [2] ? »

Cependant, à mesure que le duc d'Alençon se croit plus certain de voir ses démarches agréées, ses prétentions s'élèvent. Il réclame les duchés d'York et de Lancastre ; il veut avoir à Londres sa cour française avec son faste et ses plaisirs, en même temps que sa garde francaise qui ne comptera pas moins de trois mille hommes [3].

Élisabeth trouve ce langage bien froid chez un prince qui parle sans cesse du feu qui le consume. Elle s'en plaint

1 Lettre de Saracini, du 31 mai 1579.
2 Brit. Mus., Lansdown, 94.
3 Lettre de Mendoça, du 14 mai 1579.

vivement dans une lettre à Amyas Powlet, où elle dément certains bruits depuis longtemps répandus contre elle, vante ses charmes et s'étonne qu'on puisse rechercher sa fortune et non sa personne. Pourquoi le duc d'Alençon hésite-t-il si longtemps à se rendre près d'elle ? Ce voyage serait-il plus honteux pour lui que celui des Pays-Bas [1] ? Ce qui la touche le plus, c'est le chagrin qu'elle fait à Simier [2] ; il paraît si triste de ne pas avoir réussi dans la mission dont il est chargé [3] !

Simier croit voir le fruit de ses longs efforts compromis [4]. Pendant trois jours, Castelnau et Simier avaient insisté près de la reine pour connaître sa décision ; il semblait qu'elle ne pût se résoudre à la prendre [5]. Élisabeth a-t-elle cédé aux reproches de Leicester, le plus constant de ses adorateurs, ou à ceux d'Hatton, le beau danseur dont elle fera son chancelier ? Le moment est venu de recourir aux moyens extrêmes en excitant toute la jalousie, toutes les haines d'une femme trahie. Simier déclare sans détours à Élisabeth que ses deux amants sont secrètement mariés. Leicester, notamment, a épousé Lettice Knollis, la veuve

1 We will not say with so great dishonour than his late voyage into the Low-Countries.

2 As for the gentleman himself De Simyer, whom we found greatly grieved for that he saw we could not allow of his insisting upon the said articles.

3 Mem. of Chr. Hatton, p. 106.

4 Simier écrivait le 12 avril 1579 : « J'en ay toute bonne espérance, « mais je n'en diray pas davantage. J'atendrai que le rideau soit tyré, la « chandelle estainte et monseigneur couché, et lors vous parleray avec « bonne espérance. » Record Office.

5 Lettre de Castelnau, du 1er juillet 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3279.

du comte d'Essex. La reine fond en larmes et s'enferme pendant trois jours ; mais sa colère ne pardonne point et ses anciens liens sont rompus [1].

Quelques jours après, Élisabeth se promenait sur la Tamise. Simier, assis à côté d'elle, lui parlait sans doute de la grandeur et de la gloire de son maître. quand d'une barque qui passait rapidement, retentit un coup de feu. L'un des rameurs de la nacelle royale fut atteint ; mais Simier avait échappé à la balle qui, sans doute, lui était destinée. Il envia peut-être le sort du pauvre matelot qui vit la Vestale de l'Occident se pencher sur lui pour étancher, de son mouchoir brodé, le sang de sa blessure [2].

Une lettre écrite de la main d'Élisabeth appela bientôt le duc d'Alençon en Angleterre [3].

Telles sont les annales des badinages amoureux, *toys of love* ; mais, parmi les politiques plus circonspects et plus froids, on cherche ailleurs l'explication de ce qui se passe.

En ce moment Philippe II préparait un vaste armement pour délivrer Marie Stuart et détrôner Élisabeth [4]. Un agent espagnol s'est rendu au château de Joinville ; le duc de Guise le reçoit la nuit afin que les entrevues restent plus secrètes. On s'y occupe des affaires d'Angleterre

1 Die Königin in Engelandt, nach art ihres weiblichen geschlechts in ihren consiliis gantz unbestendig. Lettre de Jean de Nassau. Groen, t. VII, p. 217.

2 Stow, Ann., p. 685.

3 Simier avait une nombreuse suite en Angleterre, et l'on disait qu'il resterait à Londres jusqu'au moment du mariage du duc d'Alençon afin de garantir l'exécution de tous ses engagements. Lettre de Castelnau. Arch. Nat. à Paris, K. 1552.

4 Un débarquement en Irlande devait précéder cette tentative. On trouve à ce sujet de nombreux détails dans les documents du temps.

et d'Écosse, mais sans rien écrire : les lettres sont trop dangereuses [1].

Élisabeth inquiète avait consulté ses plus sages amis, notamment le prince d'Orange, qui lui avait conseillé d'écarter tout péril en faisant mourir Marie Stuart [2].

D'après Mendoça, la faveur que la reine d'Angleterre montre au duc d'Alençon, tend à empêcher la France de venir en aide à la reine d'Écosse [3].

« Je crois, observe Languet, que le véritable but d'Éli-
« sabeth est d'empêcher la France de s'allier à l'Espagne [4]. »

« A mon avis, ajoute le Vénitien Michieli, Élisabeth ne
« veut pas l'accomplissement du mariage. Ce qu'elle désire,
« c'est de voir un prince puissant la rechercher ; et elle
« veut ainsi provoquer la jalousie de l'Espagne [5]. »

L'envoyé de Florence Saracini porte à peu près le même jugement. « On pense, écrit-il, que cette reine artificieuse [6],
« si souvent invitée par le Parlement à se choisir un suc-
« cesseur, saisira cette occasion pour réclamer des subsides
« extraordinaires ; et puis tout s'en ira en fumée [7]. »

1 Lettre d'Alonzo de Sotomayor à Philippe II, du 8 janvier 1579. Arch. de Simancas.

2 Brantôme, t. VII, p. 447. — Le prince d'Orange n'avait cessé de réclamer des subsides d'Élisabeth. Il lui écrivait le 26 septembre 1578 que s'ils lui manquaient, il ne pourrait continuer la guerre. Record Office. — Au mois de février 1579, un agent espagnol offrit d'enlever les fonds que la reine d'Angleterre envoyait au prince d'Orange. Lettre de John Johnson, du 21 février 1579. Brit. Mus., Lansdown, 33.

3 Lettre de Mendoça, du 11 mars 1579 (Arch. de Simancas).

4 Lettre de Languet, du 29 octobre 1579.

5 Rel. de Michieli, 1578.

6 Quella regina artifiziosa.

7 Lettre de Saracini, du 9 mars 1579.

CHAPITRE IX.

LE DUC D'ALENÇON A GREENWICH.

(août — septembre 1579)

Avant le départ. — Le voyage. — Le retour.

I.

AVANT LE DÉPART.

Les opinions étaient fort partagées en France sur l'utilité d'un rapprochement intime avec les Anglais, ces anciens ennemis du royaume, et on voyait plus d'un péril à ce qu'un prince nourri dans les discordes civiles s'unît si étroitement à une reine qui n'avait cessé de les encourager.

Henri III était peu porté à cette politique d'aventures dans laquelle le duc d'Alençon semblait se plaire. C'était compromettre la monarchie ; c'était ruiner la France.

Catherine de Médicis était en ce moment absente de Paris, et l'on a conservé une lettre que le duc de Nevers lui écrivit à ce sujet : « Quelle joie seroit-ce à un bon Fran-
« çois de voir comme miraculeusement la couronne d'An-
« gleterre jointe à celle de France et qu'ensuite de tant de
« guerres entreprises par les Anglais pour se rendre mais-
« tres de ce royaume, on les vît par un traité de mariage

« sousmis aux François ou du moins ne faire plus qu'un « peuple avec eux ! » — On dit, il est vrai, que « les « esprits des Anglais sont aussi flottans et incertains que « leurs mers » ; on se souvient qu'Élisabeth n'a voulu épouser ni Charles IX, ni Henri III ; mais, cette fois elle paraît éprise du duc d'Alençon, qu'elle appelle, à raison de sa mère : « le petit Italien. » La crainte de l'Espagne doit la rapprocher de la France. On dit que tout change avec les années ; c'est une erreur : la passion de dominer ne change jamais, et il semble même qu'elle ne puisse vieillir. La reine d'Angleterre s'ajuste, se farde, contrefait la jeune pour qu'on ne pense point à ses successeurs et pour conserver le commandement jusqu'à l'agonie. N'a-t-elle pas regretté de n'avoir point épousé Henri III, le prince le plus agréable, le mieux fait de son siècle, ayant l'esprit galant, délicat et éclairé ? Le mérite du duc d'Alençon ne doit pas moins la toucher ; car on a vu tant de preuves de son courage et de son esprit qu'on peut le considérer comme un des grands princes du monde. Peut-être, pour éluder l'importunité de son peuple qui veut qu'elle se marie, ne se mariera-t-elle jamais ; mais, si Catherine de Médicis voyait son fils obtenir sa main, sa gloire ne serait pas moins grande que celle de la reine Sémiramis [1].

Les messages de l'Angleterre sont de plus en plus favorables. Simier, pénétrant un matin dans la chambre d'Élisabeth, y a dérobé une coiffe de nuit et un mouchoir, en ne lui cachant point qu'il voulait les envoyer à son maître. La reine d'Angleterre ne s'y est point opposée [2].

1 Mém. de Nevers, t. I, p. 475.
2 Arch. d'Hatfield.

Le duc d'Alençon, pour relever davantage sa puissance et sa grandeur, sent le besoin de se réconcilier avec son frère : ses avances sont bien accueillies. Le 26 avril 1579, le roi de France sort des portes de Paris pour le recevoir solennellement et le conduit loger avec lui au Louvre. Pendant quelques jours, les deux princes chassent ensemble dans la forêt de Saint-Germain. Leur amitié semble parfaite [1] ; mais sans doute le duc d'Alençon n'obtient point l'appui qu'il désire, c'est-à-dire avant tout de fortes sommes d'argent pour organiser sa maison [2].

Le duc d'Alençon a voulu lever dans son apanage cinq cent mille écus. Ne les recevant pas de ses vassaux, il retourne à Paris pour les réclamer du roi [3]. Ne convient-il pas à un fils de France de s'entourer de la pompe qu'exige son rang ? On a répandu le bruit qu'il paraîtra à Londres suivi de trois ducs, de dix comtes, de cent gentilshommes [4]. Les nobles se mettent en grande dépense pour l'accompagner [5] : des marchands ont frêté de nombreux navires pour lui faire escorte quand il traversera la mer [6].

Déjà l'on veut préluder par des fêtes à de si heureuses perspectives. Un brelan s'organise à la cour, tenu par quelques Italiens. Le roi y perd trente mille écus, Alençon peut-être davantage [7].

1 Journal de P. de l'Estoile, t. 1er, p. 313.

2 Lettres de Languet.

3 Journal de P. de l'Estoile ; Lettre de Saracini, du 21 février 1579 ; Mézeray, t. III, p. 479.

4 Lettre de Talbot, du 4 avril 1579. Lodge, t. II, p. 149.

5 Lettre de Languet, du 7 juillet 1579.

6 Lettres de Saracini, du 7 juin et du 12 juillet 1579.

7 Journal de Pierre de l'Estoile.

Cependant Élisabeth avait envoyé un sauf-conduit au duc d'Alençon [1]. Selon quelques-uns, elle y ajouta cent mille écus pour payer les frais du voyage [2]. Ce qui paraissait moins douteux à tous ceux qui connaissaient l'avarice de la reine d'Angleterre, c'était qu'elle désirait ardemment la venue du prince français ; car elle s'était persuadée que, même sans avoir l'espoir de l'épouser, il franchirait la mer pour contempler sa beauté [3].

Le moment est arrivé où le duc d'Alençon, invité par Élisabeth, pressé par Simier, n'ajournera pas plus longtemps son départ ; mais ici nous nous trouvons en présence de deux récits tout différents.

1 Le duc d'Alençon accusa en ces termes la réception du sauf-conduit :

« Madame, j'ay reçu par Veré la letre qu'il vous a pleu m'escripre, ensamble le sauf-conduit que mon embassadeur le sieur de Symié m'a envoyé de vostre part pour la seureté de mon pasage, dont je vous remercie, et vous prie de croire que la longueur de tans que m'avés ordonnée, m'est de beaucoup ennuyeuze, n'ayant autre désir en ce monde que voir l'eure de mon embarquement pour me rendre tant plustost auprès de Vostre Majesté.

« Paris, 24 juillet. » (Arch. d'Hatfield).

Catherine de Médicis écrivait le 18 août 1579 à Henri III : « Le Sr de Laffin arriva seulement hier matin icy, qui m'a faict entendre, plus particulièrement que je n'avois point encores sceu, le partement de mon fils vostre frère et comme auparavant que se résouldre, il auroit receu la lettre patente de seureté de la royne d'Angleterre par son secrétaire Vray ; mais j'eusse bien désiré qu'elle eust esté vérifiée et esmologuée par le parlement du dict pays, comme il avoit esté advisé qu'elle seroit avant qu'il entreprist son voyaige, comme vous luy avez aussy, à ce que j'entends, prudemment remonstré et le danger auquel il se mettroit. Toutefois puisqu'il l'a voulu faire ainsy, il n'y a remedde. Je prie Dieu qu'il y réussisce à son contentement. » (Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg).

2 Lettre de Saracini, du 26 juillet 1579.

3 Lettre de Mendoça, du 24 juin 1579. Arch. de Simancas.

D'après une narration espagnole, le duc d'Alençon entra, après le bal, dans la chambre du roi et lui annonça que, l'affaire de son mariage étant dans une bonne voie, il ne voulait pas différer plus longtemps son voyage en Angleterre. Henri III l'engagea à réfléchir. La triste issue de l'entreprise de Flandre ne devait-elle pas le porter à ne pas en aborder une autre trop légèrement ? Ne lui suffisait-il pas d'être l'héritier de la couronne de France ? Huit jours se passèrent. Le duc d'Alençon reparut, insista de nouveau, chercha à démontrer que, loin de nuire à la couronne, il allait en servir les intérêts. Après un long entretien Henri céda et lui remit, sans renoncer à ses objections, une forte somme d'argent et un beau diamant [1].

Selon une autre version d'origine italienne, qui paraît plus vraisemblable, tous les préparatifs du départ se firent secrètement. Le 3 août [2], le roi et le duc d'Alençon dînèrent ensemble chez le médecin Miron, sans qu'on parlât davantage de quelque projet de voyage. Le roi étant parti pour Saint-Germain, le duc alla passer la nuit au cloître de Notre-Dame ; mais, avant qu'il fît jour, il sortit de Paris et prit la poste de Picardie [3], se dirigeant vers Boulogne où deux navires anglais l'attendaient [4].

Et quelle suite ce prince si orgueilleux amenait-il avec lui ? Combien de ducs ou de comtes ? Pas un seul, mais

1 Lettre de Salazar, du 27 août 1579. Arch. Nat. à Paris, K. 1672.

2 Et non le 3 juillet, comme le porte par erreur le Journal de Pierre de l'Estoile.

3 Dépêche de l'ambassadeur de Venise, du 13 août 1579, citée par M. Baschet.

4 Lettre de La Motte, du 10 août 1579. Réc. des prov. wall., t. III, p. 35.

seulement trois gentilshommes, auxquels il faut joindre un secrétaire, un greffier, un valet de la garde-robe, un porte-manteau, un sommelier, un barbier [1].

Henri III se montre fort inquiet en apprenant ce soudain départ : il craint que son frère ne songe de nouveau à troubler la France ; on a tout à redouter d'un caractère si inquiet, si avide d'aventures [2] ; et comme l'on sait qu'Élisabeth convoite Calais, on se hâte d'écrire au sieur de Gourdan, gouverneur de cette ville, de ne pas y laisser pénétrer le duc d'Alençon sans un ordre exprès de la main du roi [3].

Les dispositions en Angleterre n'étaient guère plus favobles au duc d'Alençon. « Il y entre, écrit Languet ; mais « quand en sortira-t-il [4] ? »

II.

LE VOYAGE.

Le duc d'Alençon se dirige vers Greenwich où se trouve la reine [5]. On a éloigné de la cour tous ceux qui sont con-

1 Lettre de Paris, du 7 août 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3281. — Le duc d'Alençon avait prié La Noue de l'accompagner en Angleterre : celui-ci s'en excusa. Lettre d'Harangier, du 17 juillet 1579.

2 Natura di monsignore cosi bellicosa e inquieta, che non era se non bene di tenerlo in tal maniera occupato. Lettre de Saracini, du 4 août 1579.

3 Lettre de Mendoça, du 20 août 1579.

4 Lettres de Languet, du 20 et du 21 avril 1579.

5 On publia à Londres en 1691 un livre intitulé : The secret history of the duke of Alençon and quéen Elizabeth : a true history. Ce n'est qu'un roman. Le duc d'Alençon se rend en Angleterre sans être connu et assiste à un bal masqué où la reine le prend pour Leicester, tant il lui ressemble de taille et de tournure. Elle danse avec lui, et c'est encore en croyant

traires au mariage. De plus, il est défendu par un édit d'en parler, et quiconque, à une distance moindre de dix lieues, sera trouvé « avec un baston à feu », sera sévèrement puni [1].

Élisabeth était seule avec Simier et une dame [2], quand on introduisit le frère de Henri III. Le duc d'Alençon s'avança vivement vers elle et la baisa sur la joue. La reine, toujours selon l'usage de France, lui rendit le même baiser ; mais, la première fois qu'elle rencontra l'ambassadeur d'Espagne, elle prit soin de le nier [3].

« Ce prince laid, dit Languet, plut à une princesse déjà « vieille. » C'était la même élégance, la même afféterie de langage que chez Simier. Le duc d'Alençon s'extasiait devant sa beauté, se pâmait d'admiration en entendant ses discours : double hommage qui s'adressait à ses charmes comme à son érudition classique. « Je n'ai jamais vu, « disait-elle, un homme qui m'ait plu davantage et que « j'accepterais plus volontiers pour époux [4]. »

Nous retrouvons ici l'écho de tous les mauvais bruits qui circulèrent à Greenwich et qui montrent la reine d'Angleterre s'enveloppant la nuit d'un léger manteau pour

parler à Leicester qu'elle lui dit : « Le duc d'Alençon est arrivé, mais je « n'oublierai jamais ce que je vous ai promis. » Le reste n'est pas plus sérieux.

1 Avis de Mons, du 30 août 1579. Réc. des prov. wall., t. III, p. 131.

2 Probablement lady Stafford. Elle était fort aimée d'Élisabeth et avait connaissance de ses plus secrètes actions. Mém. de La Huguerie, t. II, p. 32.

3 Lettre de Mendoça, du 20 août 1579. Arch. de Simancas ; Murdin, p. 780 ; Narres, t. III, p. 117.

4 Lettre de Mendoça, du 25 août 1579.

reprendre dans les galeries du château des entretiens à peine interrompus, permettant même au duc d'Alençon, comme à Leicester, de les continuer pendant de longues heures dans sa chambre où personne ne peut pénétrer [1]. Que pourrait-elle refuser à ceux qui lui disent que son visage est plus resplendissant que le soleil ? De là des épithètes, des surnoms qui rappellent une touchante intimité. « La colombe », comme l'appelaient ses flatteurs, ne désignera ce petit prince prématurément ridé et renfrogné que sous ce nom : « Ma grenouille. » Mais quelle grenouille et comme elle est bien servie par son singe !

III.

LE RETOUR.

A peine le duc d'Alençon a-t-il passé dix jours à Greenwich et à Richmond qu'il s'éloigne après de tendres adieux. Élisabeth lui donne un pistolet orné de pierres précieuses qu'on estime à plus de vingt mille écus [2].

Le duc d'Alençon lui adresse de Douvres des lettres brûlantes d'affection et de dévouement, que « son singe » sera chargé de lui remettre, « ce singe qui ne peut plus le

1 Accomodato in modo che dalle sue stanze passara a posta sua alle più recondite e penetrali della regina, con la quele ha avuto di continuo lunghi e frequenti abbocamenti. Lettre de Saracini, du 31 août 1579. Tous ces bruits se trouvent reproduits dans une lettre manifestement apocryphe et attribuée à Marie Stuart par ceux qui voulaient exciter Élisabeth contre elle (Labanoff, t. VI, p. 50).

2 Lettre de Saracini, du 31 août 1579 ; Lettre de Mendoça, du 12 septembre 1579.

« faire rire parce que l'heure s'approche où il s'éloignera « d'elle [1]. »

Le duc d'Alençon était revenu le 29 août à Douvres. Dès qu'il y arrive, il s'adresse à Élisabeth pour lui renouveler les plus vives protestations d'affection et de dévouement ; il lui écrit quatre fois de Douvres avant de s'embarquer. Trois autres lettres sont tracées à la hâte à Boulogne, toutes également « pationnées [2]. »

Pourquoi ce départ précipité ? C'est que l'ambition le rappelle en France, et peut-être l'amour est-il de moitié dans ces projets. Élisabeth qui, même dans ses affections, n'oublie jamais la politique, n'a attaché le jeune prince à son char que pour l'entraîner plus aisément dans la voie qui sert le mieux ses intérêts.

Un complot s'est formé en France : le duc d'Alençon espère en recueillir les fruits afin de jeter la couronne de France dans l'un des plateaux de la balance où brille la couronne d'Angleterre.

L'un des chefs est le brave Bussy qui parfois se querelle avec son maître et va jusqu'à lui dire : « Si Bussy avait une « aussi mauvaise mine que le duc d'Alençon, il n'oserait « se présenter dans aucune compagnie » : franchise digne d'un soldat, qui n'exclut ni le zèle, ni le dévouement. Les autres sont Vitteaux le meurtrier de Du Guast, Rocheguyon et leurs amis qui se sont entendus pour enlever Henri III

1 Arch. d'Hatfield. — Mézeray appelle Simier : « un très-agréable courtisan et des plus savans dans toutes les gentillesses par où se prend l'esprit des femmes. » Mézeray, t. III, p. 479.

2 Quatre lettres de Douvres, 29 et 30 août 1579 ; trois de Boulogne, 30 et 31 août 1579. Arch. d'Hatfield.

dans une partie de chasse ; mais le roi est secrètement averti. Pour se venger de Bussy, il lui fait dresser un piége où un petit-neveu de Philippe de Commines le tue à minuit sous les fenêtres de la dame de Montsoreau [1].

Quand le duc d'Alençon rentre en France, il apprend que le beau Bussy est mort. Le roi a été grièvement malade, non sans soupçon de quelque poison semblable à celui qui avait enlevé François II, mais il est convalescent. Que lui reste-t-il à faire ? Rien, si ce n'est de disposer de l'héritage de son premier conseiller en faveur de son ambassadeur. Il donne à Simier « les estats », c'est-à-dire la direction de son conseil, et « le singe » devient à son tour abbé de Bourgueil [2].

1 Lettre de Saracini, du 24 août 1579 ; Brantôme, t. VI, p. 191 ; Journal de P. de l'Estoile, t. I, p. 321. D'après Saracini, Henri III avait voulu faire assassiner Bussy par Tosinghi. — Bussy avait été aimé par la reine de Navarre : elle l'avoua à Dupleix.

2 Lettre de La Noue, du 7 septembre 1580. Bibl. Nat. de Paris, 3186 ; Lettre de Languet, du 29 octobre 1579. — En 1582, Simier vendit l'abbaye de Bourgueil à Jean Bailly.

CHAPITRE X.

LES CONFÉRENCES DE COLOGNE.

(avril — novembre 1579)

Médiation de l'empereur. — Assemblée des États-généraux. — Le duc de Terra-Nova à Cologne. — Négociation secrète avec le prince d'Orange. — Ouverture des conférences de Cologne. — Opposition des sectaires. — Les députés des États-généraux veulent conclure la paix. — Rupture des conférences.

I.

MÉDIATION DE L'EMPEREUR.

Après les résultats incomplets des négociations d'Arras tous les yeux se portaient vers les conférences de Cologne, d'où l'on espérait voir sortir la pacification générale du pays.

L'empereur Rodolphe II, dès qu'il avait reçu le sceptre des Césars, avait, comme son père, offert sa médiation à Philippe II. L'affaiblissement du pouvoir espagnol était si grand qu'elle avait été acceptée [1], et l'empereur s'empressa de le faire connaître aux Pays-Bas.

Rien ne manquera à la solennité de la conférence qui se

1 L'offre de médiation est du 13 juin 1578 ; elle fut acceptée le 4 juillet. On peut consulter sur cette médiation une lettre de Philippe II à don Juan, du 2 août, et une lettre de Perez, du 22 juillet. Arch. de Simancas.

tiendra à Cologne. Le pape, arbitre commun des fidèles et gardien de la paix entre les hommes, s'y fera représenter par l'archevêque de Rossano. Les envoyés impériaux seront les électeurs de Cologne et de Trèves, auxquels s'adjoindra le comte de Schwartzenberg, qui depuis plusieurs années réside dans les Pays-Bas. Le duc de Terra-Nova, muni des pouvoirs de Philippe II, a quitté Madrid dès le 9 septembre : il a reçu l'ordre de se diriger d'abord vers l'Autriche pour conférer avec l'empereur.

Tel est le prix que Rodolphe II attache au rétablissement de la paix qu'il est prêt à se rendre lui-même à Cologne « pour encheminer chose sy saincte [1]. »

II.

ASSEMBLÉE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Une assemblée des États-généraux sera convoquée selon la forme la plus solennelle, et l'archiduc Mathias, dans les lettres où il les appelle à se réunir, indique clairement ce qu'on attend d'eux. Ils auront « à traicter et « adviser par quels moyens l'on pourra mieulx réconcilier « les subjects à une parfaite amitié et concorde, à rétablir « le gouvernement, police et justice, au surplus à pourvoir « à ce que les discordes et abus cessent [2]. »

1 Rés. des États-généraux, du 16 janvier 1579.

2 Lettre de l'archiduc Mathias, du 18 février 1579. Arch. d'Ypres. — Rossel écrivait le 4 janvier 1579 : « Tous espèrent bonne yssue parce que « les dicts députés sont en réputation de preudhommie.. Ce dict que le duc « de Novaterra semble affectionné au repos de cest estat : sy ne fût Espa- « gnol, je seconderoie l'opinion commune. »

Le prince d'Orange a fait parvenir à tous les députés des lettres de sauf-conduit ; mais ceux des provinces catholiques n'oseront en faire usage, « ne se fiant désormais audict « prince qu'à bonnes enseignes [1]. »

Les États-généraux se réunissent le 26 mars 1579. Ils choisissent ceux qui les représenteront aux conférences de Cologne. Les principaux sont le duc d'Arschot, les abbés de Sainte-Gertrude et de Maroilles [2], les seigneurs de Rummen et de Grobbendonck, Adrien Vander Myle et Adolphe de Meetkerke. Ils préviennent le comte de Schwartzenberg qu'ils les ont investis de leurs pouvoirs et d'une ample instruction « pour moyenner une générale et finale paix « avec Sa Majesté Catholique [3]. »

III.

LE DUC DE TERRA-NOVA A COLOGNE.

Le duc de Terra-Nova arriva le premier à Cologne. Indépendamment de ses pouvoirs conçus en termes généraux, il avait reçu une instruction secrète écrite de la main d'Antonio Perez [4]. Le maintien de la religion catholique

1 Lettre de Fr. de Moncheaux, du 18 mars 1579. Réc. des prov. wall., t. II, p. 216.

2 L'abbé de Maroilles ne valait pas mieux que l'abbé de Sainte-Gertrude. Il disait aux moines de Saint-Bertin qui ne voulaient pas s'incliner devant la crosse qu'il tenait du prince d'Orange : « Voulez-vous un abbé « pieux ? Je le veux bien. Voulez-vous que je simule la piété ? J'y suis « encore prêt. » Mart. del Rio, t. II, p. 380.

3 Arch. d'Ypres (31 mars 1579).

4 Instruction secrète du 8 septembre 1578 (Arch. de Simancas).

Il est fait mention de cette instruction secrète dans une lettre de Philippe II au prince de Parme, du 31 octobre 1578 (Arch. de Simancas).

importe surtout ; mais, de même que cela a eu lieu dans la Pacification de Gand, on peut faire certaines concessions en ce qui touche le gouvernement et la société civile [1]. C'est une condition rigoureuse [2] que le prince d'Orange doit quitter le pays [3]. On pourra en ce cas lui restituer ses biens, lui donner même une somme de cent mille ducats et faire passer à son fils le gouvernement de la Hollande et de la Zélande sans la charge d'amiral [4]. L'archiduc Mathias devra se retirer aussi ; mais, si le prince de Parme renonçait au gouvernement, on pourrait, pour satisfaire la maison d'Autriche, en investir l'archiduc Ferdinand.

Cependant le duc de Terra-Nova n'ignorait point combien sa mission serait difficile. En ce qui touchait la religion, il était certain que la Hollande et la Zélande ne renonceraient pas à l'exercice du culte réformé. Le prince d'Orange voudrait conserver ses gouvernements, même en prenant l'engagement de se retirer en Allemagne. On demanderait probablement de ratifier les mesures adoptées par Mathias. Ces trois points étaient durs ; mais, puisqu'on ne pouvait réduire les Pays-Bas par la force, il fallait de deux maux choisir le moindre. Mieux valait un corps infirme qu'un corps mort [5].

1 Policia humana.

2 Condition forzosa.

3 A Cologne ne se fera chose asseurée, ny que vaille, demeurant le prince d'Orange au pays. Lettre de Granvelle, du 12 septembre 1579. Papiers de Besançon.

4 Le comte de Buren était gardé avec soin : on lui avait enlevé plumes et papier afin qu'il ne pût écrire. Lettre de Henri de Wiltpergh, du 13 octobre 1578.

5 Lettre de Terra-Nova, du 16 avril 1579 (Arch. de Simancas).

IV.

NÉGOCIATION SECRÈTE AVEC LE PRINCE D'ORANGE

Quel sera le rôle du prince d'Orange dans ces négociations ? Telle est la question que l'on se pose de toutes parts.

On croyait au mois de décembre 1578 que le Taciturne, délaissé par le duc d'Alençon, menacé par les Wallons, effrayé par Hembyze, aurait été disposé à conclure la paix [1]. Les succès qu'il a obtenus à Gand, n'ont laissé que des traces peu durables ; et, lorsqu'il réclame de nouveaux impôts, les Gantois lui répondent qu'ils ont besoin de leur argent pour payer leurs propres soldats. Il veut laisser une garnison à Termonde, mais elle est repoussée par les habitants. Les paysans s'arment dans les campagnes pour chasser les mercenaires étrangers [2].

La sûreté du prince d'Orange n'est pas même garantie à Anvers. On y a arrêté un capitaine nommé Ambroise Le Duc qui a, dit-on, voulu naguère livrer Arras aux Malcontents. On l'interroge ; on l'accuse d'avoir trahi les États : il répond qu'il a toujours maintenu la Pacification de Gand. Le malheureux est mis à la torture, puis écartelé [3].

Plus tard, un autre complot est formé à Anvers par un capitaine nommé Charbonnier, qui commande l'une des compagnies de la garde du prince d'Orange [4]. Il a offert d'ouvrir l'une des portes de la ville ; et, si ce projet ne

1 Lettre de Gonzaga, du 30 décembre 1578. Arch. de Simancas.
2 Avis du 24 février 1579. Arch. de Bruxelles.
3 Rapport du 17 novembre 1578. Réc. des prov. wall., t. II, p. 42.
4 Arch. Nat. à Paris, K. 1556.

réussit pas, il est prêt à quelque arquebusade dirigée soit contre Mathias, soit contre le duc Casimir, soit contre le Taciturne [1]. Le prince de Parme profite de ces intelligences pour diriger contre Anvers une tentative qui est repoussée ; mais l'inquiétude du prince d'Orange est extrême. Il s'entoure de sa garde et n'ose se confier aux bourgeois [2].

En ce moment, le Taciturne croyait que la paix allait se conclure sous les auspices de l'empereur ; et, s'il devait en être ainsi, il lui importait de s'assurer les meilleures conditions. D'autre part, en paraissant croire à une pacification générale, il espérait empêcher les provinces catholiques de conclure des traités particuliers avec le roi.

Telle est la situation lorsque le duc de Terra-Nova essaie de négocier avec le prince d'Orange par l'intermédiaire du comte de Schwartzenberg. Il n'est que trop vrai que le Taciturne gouverne toute la machine [3].

Voici en quels termes le duc de Terra-Nova écrit à Philippe II : « J'attends peu de résultats de mes démarches. « Schwartzenberg est dévoué au prince d'Orange qui l'ap- « pelle son fils et qu'à son tour il nomme son père. C'est « un homme intelligent qui dirigera tout. Voilà ce qu'il « faut prévoir à moins que la voie ne nous soit ouverte « par Schwartzenberg lui-même, grâce à des dons et à des « promesses. Dès le commencement, j'ai cherché à voir si

1 Dandoles a cada uno la muerte.

2 « Nos affaires ont esté en lamentable estat, ce qu'a esté imputé à... (le prince d'Orange) qui a eu de grandes apréhensions jusques à rapeller sa garde, ne se confiant aux bourgeois. » Lettre de Rossel, du 1er mars 1579.

3 El principe de Orange govierna la maquina.

« je pourrais le gagner et arriver ainsi à faire de notre « pire ennemi un instrument pour attirer le prince d'Orange[1] « et faire réussir la négociation. J'espère un bon succès. « Schwartzenberg m'a assuré qu'Orange n'est pas calvi- « niste ; il prétend le savoir et m'a avoué que tout dépen- « dait de contenter Orange, proposant d'agir auprès de lui, « comme son ami, autant qu'il le pourrait. Je le remer- « ciai beaucoup et lui remplis les oreilles de belles phrases « sur ce que lui devrait Votre Majesté si la négociation « réussissait. Il faudra, je pense, que je lui offre quelque « bonne commanderie et que de plus je lui graisse les « mains de quelque bonne somme de deniers. » Philippe II écrit en marge de ce paragraphe qu'il ne sait quel est ce Schwartzenberg ; il a eu autrefois un capitaine de ce nom dans sa garde allemande. Au lieu d'une commanderie il vaudrait mieux lui accorder une pension de douze mille ducats, ce qui est beaucoup pour un Allemand, mais il ne faudrait la remettre qu'après le succès de la négociation ; car, si on la donnait de suite, il pourrait s'en contenter et ne rien faire[2].

L'envoyé impérial s'empressa de faire part au Taciturne des ouvertures du duc de Terra-Nova, et peu de jours après il recevait la réponse suivante que nous reproduisons d'après la traduction espagnole conservée aux archives de Simancas :

« Monseigneur, je ne saurais par aucune parole recon- « naître assez le soin que vous prenez d'avancer avec tant « de zèle les affaires de ce pays et celles qui me touchent

1 Para atraer al de Orange.

2 Lettre du duc de Terra-Nova à Philippe II, du 16 avril 1579. Arch. de Simancas.

« particulièrement, comme je le vois dans votre lettre qui « m'a été fidèlement remise. Vous pouvez être certain que « l'obligation que je vous dois, est telle que je n'oublierai « jamais votre affection et que de ma part je m'efforcerai « d'y correspondre par ma gratitude, mon amitié et mes « services. Je ne vous ferai pas un long discours, car j'es- « père vous envoyer la personne de qualité et de confiance « que vous me demandez afin qu'elle traite et achève cette « affaire avec vous en toute diligence et le plus secrètement « que possible [1]. Dans l'espoir qu'elle prendra une bonne « fin [2], je me recommande à votre bonne grâce [3]. »

Que deviennent, en présence de cette lettre du Taciturne, ces lignes qu'il insérera plus tard dans son Apologie : « Jamais telles offres ne m'ont esté faictes.. On n'a seule- « ment sceu gaigner sur moy ce point que j'envoyasse « articles particuliers, ains j'ay tousjours respondu que je « n'entendois me séparer de la cause commune. »

Le duc de Terra-Nova ne doute plus du succès de sa négociation avec le prince d'Orange. Il promet une commanderie au comte de Schwartzenberg, qui a entrepris cette pratique [4], car gagner le prince d'Orange, c'est tout [5] : on pourra communiquer à son agent certaines choses à son avantage [6].

1 El qual entendere en despacharle con toda diligencia y lo mas secretamente que hazerse pudiere.

2 Assi remitiendome en lo demas a el acabare esta.

3 Arch. de Simancas (en chiffres). — La lettre porte la date du 29 avril 1579.

4 Con haber emprendido la platica del principe.

5 Que el en efecto todo.

6 En beneficio suyo. — Lettre du duc de Terra-Nova, du 23 mai 1579. Arch. de Simancas.

Parmi les instruments employés dans cette négociation par le duc de Terra-Nova il en est deux autres qu'il faut mentionner : l'abbé de Sainte-Gertrude et un conseiller du prince d'Orange Arend Van Dorp.

L'abbé de Sainte-Gertrude fait partie de la députation des États. Selon l'expression de Granvelle, il a été « réduit » (on ne sait à quel prix), et il adresse au duc de Terra-Nova un mémoire secret sur la cause des troubles et les moyens d'y porter remède. Si les Pays-Bas sont convoités par le frère de Henri III et même par le roi de Navarre, il importe de faire face à ce péril qu'on verrait se renouveler pour d'autres provinces et même pour les Indes, car personne n'ignore combien les Hollandais et les Zélandais sont bons marins [1]. C'est par la douceur, c'est par la conciliation que l'on peut ramener la tranquillité et apaiser ceux de la nouvelle religion [2]. Il a écrit au prince d'Orange pour l'engager à conclure la paix [3].

Quant à Arend Van Dorp, il avait, comme Marnix, été fait prisonnier par les Espagnols, et, comme le seigneur de Sainte-Aldegonde, il avait pendant sa captivité protesté de son désir de voir la paix rétablie. Rendu à la liberté à la suite d'un échange, il reçut d'un de ses anciens amis le

1 Que son tan buenos marineros como todo el mundo sabe.

2 Mém. sans date aux Arch. de Simancas.

3 Lettre du duc de Terra-Nova, du 26 juin 1579. Arch. de Simancas. — La réponse du prince d'Orange à l'abbé de Sainte-Gertrude a été publiée par M. Gachard, Corr., t. IV, p. 157. Cf. une lettre de l'abbé de Sainte-Gertrude aux États-généraux, du 29 novembre 1579. Kervyn de Volkaersbeke. Doc. in., t. II, p. 28. — D'après Martin del Rio (t. II, p. 212), le Taciturne entretenait, sous un faux nom, une correspondance avec l'abbé de Sainte-Gertrude.

prévôt Foncq que le prince de Parme avait envoyé à Cologne, l'invitation de s'y rendre aussi. Foncq désirait « lui communiquer quelques particularités pour parvenir à « une bonne paix et aultres affaires concernantes le faict « de monseigneur le prince d'Orange. [1] »

Arend Van Dorp, après avoir pris les ordres du Taciturne, répondit vaguement à la première lettre du prévôt d'Utrecht ; mais, la seconde ayant été sans doute plus explicite, le Taciture le chargea d'ajouter « comme de lui-« mesmes » les considérations suivantes : Le roi avait fait grand tort au prince, et celui-ci s'exposerait aux plus graves dangers s'il ne veillait au soin de ses affaires. En effet le roi lui a enlevé son fils, l'a privé de ses biens dont la valeur atteignait quinze cent mille florins et l'a fait déclarer rebelle et coupable de lèse-majesté, ce qui l'a réduit non-seulement à dépenser tout ce qui lui restait, mais de plus à se charger de lourdes dettes. Il n'ignore pas combien est faible la confiance que des personnes de sa qualité peuvent avoir en des traités de paix, et il craint de tomber « dans le même inconvénient » que Coligny, laissant après lui ses enfants sans refuge et sans asile. Les services signalés qu'il a rendus au pays, ont été si injustement appréciés par les conseillers du roi qu'il n'a rien à attendre d'eux ; il doit placer tout son espoir en lui-même [2]. La conclusion est aisée à prévoir. Arend Van Dorp fera les propositions suivantes : Il plaira au roi d'offrir *proprio motu* telles

1 Papiers d'Arend Van Dorp.

2 Le prince d'Orange n'avait point voulu que la mention de ses intérêts particuliers figurât dans les instructions données aux députés des États-généraux.

garanties que le prince d'Orange sera assuré que sa personne ne courra aucun danger et que le traité sera fait sans fraude [1]. Le roi paiera toutes ses dettes. Ainsi « le service « du roy seroit grandement avancé et le prince obligé « davantage à son service. [2] »

Cependant, le 10 mai, Marnix écrit à Foncq « que grands « propos par lettres de ceste matière » lui semblent dangereux et qu'il vaut mieux rester en termes généraux [3]. Le Taciturne enverra à Cologne un de ses conseillers les plus habiles, Bruyninck, qui remettra la lettre suivante au comte de Schwartzenberg : « Monseigneur, il n'est pas « besoin de vous faire un long discours sur vos propositions « que je ne connais que depuis trois ou quatre jours, et « elles m'ont donné une satisfaction singulière, car j'y « retrouve la sincère affection que vous me portez ; mais « je regrette de n'avoir pu comprendre la base et le fon- « dement principal de votre intention afin de pouvoir vous « déclarer la mienne et vous donner un témoignage « assuré de ma sincérité, étant toujours prêt à oublier ce « qui me touche particulièrement et ne désirant que le « bien et le repos du pays, dont dépend le véritable service « de Sa Majesté. » Il ajoute qu'il envoie à Cologne son conseiller Bruyninck afin de découvrir franchement son intention ; il espère que le comte de Schwartzenberg la trouvera raisonnable et conforme à son désir, puisqu'il reste dévoué au bien, au repos et à la conservation des États

1 Le prince d'Orange alléguait, comme justifiant cette crainte, les traités particuliers conclus avec les États de Hainaut et d'Artois.

2 Je dois ces renseignements pleins d'intérêt à M. de Vanderschueren qui a retrouvé et publiera bientôt les papiers d'Arend Van Dorp.

3 Papiers d'Arend Van Dorp.

patrimoniaux du roi et par conséquent à son véritable service [1].

Le duc de Terra-Nova, interprétant peut-être cette lettre au gré de ses désirs, se hâte d'annoncer au roi que le prince d'Orange lui a fait connaître de la manière la plus claire et sans déguisement qu'il est prêt à traiter particulièrement, *en su particular* [2]. Schwartzenberg triomphe aussi. Il se vante d'avoir tout fait, car le prince d'Orange ne se fie qu'à lui, et déjà le duc de Terra-Nova lui promet qu'à la commanderie de quatre mille ducats il ajoutera vingt mille écus comptant [3].

Le 24 juin, les commissaires impériaux ont engagé le prince d'Orange à se faire représenter à Cologne afin qu'on puisse y traiter de ce qui l'intéresse.

La réponse du prince d'Orange est conçue en termes tels que l'exigeait la publicité de ce document. Il semblerait, à le lire, qu'il n'a jamais engagé de correspondance et que personne n'est arrivé en son nom à Cologne. Il ne s'est jamais préoccupé que du bien public ; il n'entend pas séparer sa cause de la cause commune, car tout ce qui toucherait à ses intérêts particuliers, pourrait retarder ce qui concerne les intérêts généraux. Il n'enverra donc personne à Cologne et se remet à ce qui sera décidé par les États-généraux [4].

1 Lettre du prince d'Orange, du 10 juin 1579. Arch. de Simancas.

2 En que, muy a la clara y sin mascara, le dice que holgara de tratar de su particular. Lettre du duc de Terra-Nova, du 27 juin 1579 (Arch. de Simancas).

3 Arch. de Simancas.

4 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 165 (13 juillet 1579). Dans une autre lettre, le prince d'Orange annonce au comte de Schwartzenberg qu'il s'en réfère à sa réponse aux États-généraux. Arch. de Simancas (11 juillet 1579).

Ainsi se termina cette négociation à laquelle le duc de Terra-Nova avait attaché de si vives espérances. Nous raconterons plus loin pourquoi elle fut rompue par le prince d'Orange.

Nous nous bornons à ajouter que le comte de Schwartzenberg se montra si irrité d'avoir été le jouet de l'habileté du Taciturne, qu'il offrit son fils à Philippe II pour qu'il entrât à son service. Quant à l'abbé de Sainte-Gertrude, il dit au duc de Terra-Nova que puisque l'on ne peut gagner le prince d'Orange, il ne reste qu'à le tuer : il a les moyens de le faire faire pourvu qu'on dispose de quelques milliers d'écus. Le duc lui en offre vingt mille [1].

Ces négociations secrètes avaient précédé les conférences publiques : le moment est venu de s'en occuper.

VI.

OPPOSITION DU TACITURNE ET DES SECTAIRES.

Aux vœux qui montent vers le ciel pour le rétablissement de l'ancienne prospérité du pays répondent les blasphèmes des sectaires. Ils sont bien résolus à empêcher les conférences de Cologne d'aboutir à quelque résultat. Il faut ranimer les discordes civiles pour éloigner la paix, renouveler la terreur pour étouffer les aspirations presque générales vers le repos. Tel est le langage des passions ; mais c'est aussi, à l'heure à laquelle nous sommes arrivé, celui des intérêts du Taciturne ; et il faut constater que, selon l'opinion des contemporains, il est, cette fois encore, le

1 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. VI, pp. 14 et 17 ; Mém. de Du Plessis-Mornay, t. Ier, p. 124.

complice ou pour parler plus exactement l'instigateur de ceux qui veulent, à tout prix, rompre les négociations.

En vain le prince d'Orange a-t-il paru au sein des États-généraux pour protester contre des calomnies fausses et mensongères ; en vain affirme-t-il qu'il n'y a personne au monde qui désire la paix autant que lui [1] : on est habitué à ces fallacieuses déclarations.

Le comte de Lalaing, dans son Mémoire sur les événements de cette époque, accuse sans détours l'ambition particulière et la tromperie qui retardaient les affaires ; et, si des désordres éclatèrent aussitôt après, il ajoute que le prince d'Orange « entendant que le traicté s'avanchoit « mieulx qu'il ne désiroit et que sy la chose venoit à une « conclusion, il seroit frustré de la domination qu'il avoit « en Anvers, fist esmouvoir les siens pour empescher que « le désir des catholiques de parvenir à la paix ne suc- « cédast [2]. »

En effet, c'est à Anvers, sous les yeux mêmes du Taciturne, qu'est donné le signal du mouvement.

Le 28 mai, jour de la fête de l'Ascension, une procession solennelle a lieu selon l'ancien usage. L'archiduc Mathias, le marquis d'Havré, les autres nobles, les marchands italiens y ont pris place ; mais à peine les prêtres ont-ils franchi les chaînes que les Gueux avaient tendues autour du cimetière catholique, que le son des tambours retentit dans toutes les rues. Le peuple s'assemble en armes, tire des coups d'arquebuse, jette à terre les dais, brise les tor-

1 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. I, p. 425.
2 Gachard, La Bibl. Nat. de Paris, t. I, p. 219.

ches, menace de mort tous ceux qu'il rencontre. Les prêtres et l'archiduc se réfugient à la hâte dans la cathédrale. Le prince d'Orange intervient et pénètre dans l'église où il engage l'archiduc à se placer sous sa protection ; mais Mathias répond noblement qu'il ne se séparera pas des catholiques qui l'entourent. Enfin le Taciturne, après trois heures d'efforts, obtient qu'on laissera passer l'archiduc suivi des nobles et des catholiques. On le porte dans les bras jusqu'au seuil de la cathédrale ; là on le place sur un cheval ; mais à chaque pas on l'accable de nouvelles injures [1]. Quant aux prêtres, le peuple veut en être délivré. Le soir même on en conduit deux cents aux portes de la ville, puis on les fait monter dans trois barques et on les conduit prisonniers à l'abbaye de Saint-Bernard. L'archiduc Mathias se montre fort indigné : il veut quitter le pays [2].

L'action du Taciturne est encore mieux indiquée dans les troubles de Bruxelles : il charge Bloyere et Théron, que seconderont quelques enseignes françaises et anglaises introduites dans la ville [3], de mettre la main sur le comte

1 « Vous laissant à penser où cela tend et si ceux de la nouvelle religion tendent à aultre chose qu'à exécuter leur profession qui est d'extirper la noblesse du pays. » Lettre du comte de Lalaing, du 12 juin 1579. Dép. des rebelles, t. II, p. 93 (Arch. de Bruxelles).

2 Blaes, Mém. an., t. IV, p. 128 ; Lettre de Rossel, du 30 mai 1579. Record Office ; Lettre du duc de Terra Nova, du 2 juin 1579 ; Avis du 2 et du 4 juin 1579. Arch. de Simancas ; Avis d'Anvers, du 5 juin 1579. Arch. Nat. à Paris, K. 1554. Le 11 juin, une proclamation signée par Mathias et le prince d'Orange est affichée à Anvers. Il n'y a eu le 28 mai qu'un malentendu. La paix de religion sera maintenue, et les catholiques conserveront trois églises : celles de Notre-Dame, de Saint-Jacques et de Borcht.

3 Soubs ferme espoir de les opprimer à l'improviste, s'il peut. Lettre de Robert Bien-aymé, du 26 janvier 1579.

d'Egmont et de l'envoyer prisonnier en Zélande. Egmont offre aux magistrats le secours de Hèze et de Montigny, se retranche avec ses soldats sur la place du marché où a coulé le sang de son père, puis parvient à sortir de la ville. Ses sœurs fuient déguisées en paysans. C'est Bloyere, c'est Olivier Vanden Tympel qui triomphent [1] ; ce sont les sectaires de Gand qui achèveront l'œuvre commencée en livrant aux flammes le manoir du vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines tout à côté de la chapelle où repose son cercueil.

A Malines, ce sont les soldats qui commencent à assaillir les prêtres ; mais les bourgeois interviennent, tuent quelques mutins et apaisent les troubles. A Lille, les magistrats préviennent par des mesures énergiques les mêmes violences [2].

V.

OUVERTURE DES CONFÉRENCES DE COLOGNE.

Le 4 mai, les députés des États-généraux arrivent à Cologne. Le peuple les acclame, mais il jette des pierres au duc de Terra-Nova et brise les vitres de la maison où est descendu M. de Vaulx, qui a une mission spéciale du prince de Parme. Quatre jours après s'ouvrent les confé-

1 Lettres du prince de Parme, du 4 et du 19 juillet 1579 ; Mém. du comte de Lalaing, p. 220 ; Avis de Bruxelles, du 4 août 1579 (Arch. de Bruxelles) ; Lettre des États-généraux, du 7 août 1579. Gachard, Analectes ; Blaes, Mém. an., t. IV, p. 302.

2 Avis du 4 juin 1579. Arch. de Simancas.

rences, où les propositions des États sont exposées. Ils réclament l'amnistie générale, la ratification de tout ce qu'a fait l'archiduc Mathias, le maintien de la paix de religion partout où elle a été acceptée, la collation des charges aux naturels du pays exclusivement. De plus on comprendra dans le traité la reine d'Angleterre ; on y fera figurer aussi le duc d'Alençon « comme défenseur de la « liberté des Pays-Bas avecq la recognoissance à Son « Alteze qui tant libéralement et valeureusement se est « employé à la deffense et conservation d'iceulx. » Enfin le pape, l'empereur, le roi de France, le duc d'Alençon, les archevêques de Cologne et de Trèves seront chargés de veiller à l'exécution de toutes les clauses du traité [1].

« Ce sont des propositions infâmes ! s'écrie le duc de « Terra-Nova ; je ne puis rien espérer. En vérité ces « députés des États ont perdu toute honte [2]. »

Les envoyés de l'Empereur interviennent ; ils exposent aux députés des États combien leur langage est « hors de « raison », et ceux-ci consentent à admettre que l'Édit perpétuel de don Juan sera observé aussi bien que la Pacification de Gand. On voit le désir de la paix s'accentuer plus vivement au sein des États-généraux ; ils écrivent à

1 Instructions des États-généraux, du 9 avril 1579. Arch. d'Ypres ; Arch. Nat. à Paris, K. 1505[43]. Ces instructions furent légèrement modifiées dans une déclaration remise par les députés des États le 17 mai. — Le 20 mai 1579, les États, en reproduisant les anciennes conditions qu'ils avaient déjà proposées, ajoutent qu'ils désirent que non-seulement le duc d'Alençon y adhère, mais que ce soit « aussi avecq asseurance du roy de « Navarre et du prince de Condé, voires, si faire se peult, du roy de « France. » Arch. de la Flandre Occidentale, n° 509.

2 Lettre du duc de Terre-Nova, du 23 mai 1579. Arch. de Simancas.

leurs députés pour exprimer l'espoir « qu'on ne laissera « pas passer l'occasion de réconcilier tant de pays à Sa « Majesté pour ne pas mettre en hazard le reste de la reli- « gion catholique et de l'obéissance de Sadicte Majesté [1]. »

Le 1er juin, une procession générale eut lieu à Cologne. On y porta les châsses des saints. A la suite du clergé marchaient les négociateurs. On demandait au ciel le succès de la conférence et le rétablissement de la paix.

VII.

LES DÉPUTÉS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX VEULENT CONCLURE LA PAIX.

Les désordres qui ont éclaté à Anvers et à Bruxelles, n'empêchent point l'œuvre de la pacification de se poursuivre.

Le duc de Terra-Nova offrait d'importantes concessions. Le roi aurait nommé un prince du sang pour gouverner les Pays-Bas ; il en aurait fait sortir les étrangers, admis seulement les naturels du pays aux fonctions publiques et rendu la liberté au comte de Buren qui aurait été appelé à succéder à son père dans ses gouvernements de Hollande et de Zélande [2].

Les députés des États développèrent leurs propositions. Ils demandaient qu'on ne parlât plus de l'éloignement du prince d'Orange ; car il disposait absolument de la Hollande et de la Zélande, en même temps que son influence

1 Lettre des États-généraux, du 28 mai 1579. Arch. d'Ypres.

2 Recueil de la négociation de Cologne, p. 67 (1er juin 1579).

était prépondérante à Anvers et ailleurs. Insister sur ce point, c'était exciter de nouveaux troubles. Ils jugeaient le maintien de l'archiduc Mathias désirable et utile au service du roi. Ils réclamaient enfin la double garantie du pape et de l'empereur pour tous les engagements que prendrait Philippe II [1].

Les commissaires impériaux offraient leurs bons offices pour régler ce qui concernait les intérêts du prince d'Orange ; et, en ce qui touchait la question de la religion, ils admettaient que les deux cultes fussent exercés en Hollande et en Zélande, conformément à la Pacification de Gand. Dans les autres provinces, un délai de quatre ans eût été accordé aux protestants pour quitter le pays et vendre leurs biens, sans encourir aucune punition [2].

Les députés des États, en leur transmettant ces propositions, ne cachaient point leur avis qu'il y avait lieu de les accepter : « Nous vous prions, Messieurs, meurement « peser et examiner s'il ne vauldroit point mieulx s'acco- « moder à ces offres que de continuer ceste guerre tant « calamiteuse, cruelle et hazardeuse, veu la nécessité du « temps et les maulx indicibles qu'amène la guerre [3]. » — « Nous vous supplions, ajoutaient-ils dans une aultre let- « tre, de peser le poix d'une guerre cruelle et la pauvreté « et dévastation du pays, pour parvenir à une paix tant « nécessaire [4]. » L'empereur leur écrit aussi pour les

1 Lettre du duc de Terra-Nova, du 18 juin 1579. Arch. de Simancas.

2 Recueil de la négociation de Cologne, pp. 125 et 146 (10 et 18 juillet 1579).

3 Lettre du 20 juillet 1579. Groen, t. VI, p. 657. Cf. p. 662.

4 Lettre du 10 octobre 1579. Arch. de la Haye.

exhorter à donner la preuve qu'ils désirent la paix et qu'ils veulent, à de justes conditions, se réconcilier avec leur souverain légitime [1]. Le duc de Terra-Nova leur représente les maux et les ruines que l'on peut éviter par un traité et les assure, au nom du roi, que toutes ses promesses seront fidèlement exécutées [2].

Si l'on résiste à la paix, c'est uniquement par l'influence qu'exerce le Taciturne. Rien ne l'afflige plus que de voir se prolonger les négociations. Si la plupart des députés veulent traiter, il faut se plaindre aux États-généraux [3]. Il convient de maintenir toutes les réclamations. Sur ce terrain les États-généraux n'ont qu'une seule chose à faire ; c'est de se conformer à l'avis de « ceulx de l'Union d'Utrecht [4]. »

Comme la majorité des députés à Cologne veut négocier, comme vraisemblablement tel sera aussi l'avis de la majorité des États-généraux, le prince d'Orange, « d'accord « avec ceulx de l'Union d'Utrecht, » introduit le recours « aux principaulx, » c'est-à-dire la ratification des résolutions des mandataires par les mandants eux-mêmes [5].

Cependant le besoin de la paix se fait partout sentir. Ce n'est pas seulement à Mons et à Tournay qu'on veut accepter les conditions proposées à Cologne. Les États de Flandre se montrent aussi disposés à entrer dans la même voie.

1 Arch. de la Haye (23 septembre 1579).

2 Lettres du duc de Terra-Nova aux États-généraux, du 5 et du 29 août 1579 (Arch. d'Ypres).

3 Lettre du prince d'Orange, du 6 août 1579. Groen, t. VII, p. 39.

4 Lettre du prince d'Orange, du 31 août 1579. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 128.

5 Mém. du comte de Lalaing, p. 222 ; Lettre de l'archiduc Mathias, du 21 août 1579 (Arch. d'Ypres).

Un acte d'adhésion des nobles et du clergé est préparé au mois de septembre 1579 [1]. On voit les députés de la Hollande, de la Zélande, de la Frise donner eux-mêmes leur approbation [2] ; et jusqu'à Anvers, les magistrats, tout en déclarant qu'ils ne pouvaient agir seuls, exprimaient le désir de rentrer sous l'heureux gouvernement de Sa Majesté afin que le pays pût ainsi « retourner à sa fleur et prospé-« rité ancienne [3]. »

Ce qui empêche le sentiment des populations de se produire, c'est la présence des mercenaires étrangers. « Qu'on « retire les garnisons, écrivait le duc de Terra-Nova ; que « les habitants puissent dire librement ce qu'ils veulent [4]. » Les bourgeois de Lille ont approuvé le traité : on les proclame ennemis du pays. A Gand, on distribue de l'argent à tous ceux qui le rejeteront. Enfin à Utrecht, dans le berceau de l'Union, il est défendu d'en faire connaître les articles « sous peine arbitraire [5]. »

1 Arch. de l'évêché de Bruges (24 septembre 1579). On lit dans ce projet : Istud negotium ante deliberationem poterit secrete per aliquem communicari reverendis dominis episcopis ut clerus securius et liberius deliberet.

2 Dès le mois d'août 1579, les États de Hollande et de Zélande se prononçaient en faveur des propositions du duc de Terra-Nova ; mais ils demandaient que la paix de religion fût maintenue non-seulement dans leurs provinces, mais aussi à Anvers et à Gand. Philippe II, en l'acceptant malgré lui et sous de nombreuses réserves, ne voulait à aucun prix l'admettre dans ces villes. Avis d'Anvers, du 9 août 1579. Arch. de Bruxelles.

3 Lettre des magistrats d'Anvers, du 4 septembre 1579. Arch. de Simancas.

4 Arch. de la Haye (23 novembre 1579).

5 Lettre de l'abbé de Sainte-Gertrude, du 29 novembre 1579. « Le prince d'Orange, dit Renon de France, tâcha, le plus qu'il pouvoit, de supprimer les articles. »

Cette fois encore le mensonge entrera, le front haut, dans l'histoire, et le Taciturne écrira dans son Apologie : « Le « peuple a été consulté, le peuple unanimement a rejeté « les conditions, non en une seule ville, mais en toutes. »

VII.

RUPTURE DES NÉGOCIATIONS.

Nous sommes arrivés au moment de la solution.

Le 25 octobre, le duc de Terra-Nova, s'adressant aux États-généraux, les pressait vivement de conclure la paix [1]. Deux jours après, les députés des États-généraux leur font parvenir une nouvelle lettre où ils insistent en faveur d'un traité. Ils leur mettent sous les yeux : « une nouvelle « guerre plus calamiteuse et cruelle, les maulx indicibles « qui en proviennent, la désolation du pays ; » ils sollicitent « une résolution équitable et fondée sur la raison, dont ils « puissent répondre devant Dieu et le monde [2]. »

Ces remontrances ne sont point écoutées. Le 25 novembre, une réunion des États-généraux se tient à Anvers. Ils décident qu'après avoir consulté toutes les provinces, ils ne peuvent rien retrancher de ce qu'ils ont réclamé.

Si la paix n'a pas été conclue, écrit l'envoyé florentin Saracini, c'est à l'instigation du prince d'Orange, *per istigazione del principe d'Orange* [3].

1 Arch. de Simancas.
2 Lettre du 27 octobre 1579. Arch. de la Haye.
3 Lettre de Saracini, du 31 août 1579.

CHAPITRE XI.

PRISE DE MAESTRICHT.

(juin 1579)

Prise de Maestricht. — Maladie du prince de Parme. — Plusieurs seigneurs se rallient au prince de Parme.

I.

PRISE DE MAESTRICHT.

Depuis plusieurs mois, le prince de Parme a senti que pour relever son influence il doit se signaler par quelque succès militaire. Après avoir abrité son armée dans de vastes retranchements, il a formé le siége de Maestricht. Un premier assaut est donné sans succès le 8 avril [1] ; mais le prince de Parme ne se décourage pas. En vain Philippe II lui écrit-il : « Soignez votre personne ; ne vous exposez pas. « Vous avez fait assez pour vous montrer bon soldat : « souvenez-vous de vos devoirs comme général [2]. » Il est toujours au premier rang ; et ses compagnons d'armes, encouragés par son exemple, redoublent de courage et d'efforts.

1 Lettre du prince de Parme à Philippe II, du 12 avril 1579. Arch. de Simancas.

2 Lettre de Philippe II, du 4 juin 1579. Arch. de Simancas.

Lorsqu'une suspension d'armes est proposée, il s'y montre contraire ; il ne croit pas que le langage du prince d'Orange soit sincère et qu'il désire la paix [1].

Le succès doit récompenser cette persévérance. Maestricht tombe le 29 juin au pouvoir des Espagnols qui, exaspérés par une longue résistance, mettent à sac tout ce qu'ils rencontrent devant eux ; mais le prince de Parme accourt et protége les soldats et les bourgeois qui se sont réfugiés au-delà de la Meuse dans le faubourg de Wyck.

L'émotion produite par ce revers se répand au loin parmi les partisans de la Réforme ; on lit dans les annales de l'église des réfugiés flamands à Londres :

« Le 23 juillet 1579 fut célébré le jeusne après la prinse « de Mastrick par les Espagnols, priant Dieu avoir pitié de « son église des Pays-Bas où les affaires sont à présent en « horrible confusion et aussy priant Dieu que ses églises en « ce pays ne soient troublées pour la venue du duc d'Alen- « çon, de laquelle on parle beaucoup. »

Nous voyons reparaître l'agitation des sectaires. Lorsque le bruit se répand que les assiégés de Maestricht sont en péril, une vive inquiétude se manifeste à Anvers. Les doyens des métiers accourent près du prince d'Orange, le supplient d'aller secourir leurs frères assiégés, lui reprochent énergiquemment sa lâcheté [2].

Dès que la victoire du prince de Parme est connue, une violente émeute éclate à Anvers. Il semble que le peuple

1 Lettres du prince de Parme, du 8 et du 18 mai 1579. Arch. de Simancas.

2 Lettre de Cotton à Leycester, du 22 juin 1579. Brit. Mus., Harley, 285, p. 82. — On reprochait depuis longtemps au Taciturne de ne pas oser aller à l'armée. Groen, t. VII, p. 91.

veuille exterminer « tous supérieurs et magistrats ; » car c'est, dit-on, leur faute, si aucun secours n'a été dirigé vers les bords de la Meuse. Le prince d'Orange n'avait-il pas annoncé que, moyennant cinquante mille florins, les assiégés de Maestricht seraient délivrés ? On a payé cinq fois plus. Qu'a-t-on fait de cet argent ? Est-il vrai qu'il serve à la princesse d'Orange pour énrichir ses mignons ou pour s'acheter à elle-même des seigneuries en France ? Le peuple demande à grands cris qu'on lui livre le seigneur de Fresin qu'il accuse entre tous les autres, et, cette même nuit, les magistrats, pour l'arracher à la fureur de la foule, le conduisent à la prison. Le peuple a fermé les portes de la ville afin que personne ne lui échappe. Le seigneur de Berchem, l'un des principaux membres de la chambre des aides, tombe entre ses mains : les États-généraux lèvent leur séance, accourent à l'hôtel de ville et obtiennent sa liberté. Mais le mouvement populaire ne s'arrête point : il faut qu'on expulse des États-généraux tous ceux qui y représentent les provinces « désunies » ; il faut former un nouveau conseil d'État [1]. On a, dit-on, fait imprimer à Anvers, deux mille cinq cents sentences de bannissement : il ne reste qu'à y insérer les noms de ceux que proscrira la vengeance du peuple [2].

Le premier soin des sectaires est de proclamer à Anvers l'Union d'Utrecht.

1 Lettre de Rossel, du 5 juillet 1579. Record Office ; Mém. an. publiés par M. Blaes, t. IV, p. 196.

2 Lettre de Tournay, du 7 août 1579. Arch. de Bruxelles.

II.

MALADIE DU PRINCE DE PARME.

Au moment où le prince de Parme reçoit les félicitations de ses capitaines sur la prise de Maestricht, ses traits s'assombrissent. Les médecins accourent, constatent un mal des plus graves, lui tirent six onces de sang. Pendant deux jours, on désespère de le sauver ; mais, plus heureux que don Juan, il peut reprendre le commandement de l'armée [1].

Le bruit court que le prince de Parme, encouragé par la prise de Maestricht, fera le siége de Bruxelles : Marnix a donné l'ordre d'y tenir les portes fermées [2].

III.

RÉCONCILIATIONS.

Plusieurs villes se déclarent en faveur du prince de Parme. De ce nombre sont Valenciennes et Landrecies : on annonce que ce mouvement se reproduira à Berg-op-Zoom et à Zutphen.

Le 11 novembre, le prince de Parme écrit à toutes les villes : il leur offre l'oubli complet du passé, l'exclusion de toute garnison, l'abolition des taxes extraordinaires, le maintien des priviléges, de telle sorte qu'elles soient remises

1 Lettre de Gonzaga, du 5 juillet 1579. Arch. de Simancas.

2 Lettre du prince de Parme, du 3 juillet 1580. Arch. de Simancas.

« en l'estat qui appartient et comme il a esté en la plus « grande fleur et félicité du pays [1]. »

A ces déclarations pacifiques d'Alexandre Farnèse, le prince d'Orange oppose un long et véhément manifeste contre les Malcontents. Il affirme que, si comme lieutenant-général de l'archiduc il n'a jamais permis qu'on fît tort à un seul sujet du pays, il se trouve délié de ses serments vis-à-vis d'eux. Après tout ce qu'il a souffert, il n'a jamais demandé aucune récompense : ce n'est pas à lui que les garnisons prêtent serment, mais aux États. Il recommande la concorde et offre le secours de ses conseils et de son expérience ; il est prêt à servir le pays avec toute fidélité, sans rien épargner, en tout ce qui lui sera commandé et sera en sa puissance ; mais il faut que l'on sache se garder des méchants propos que sèment de toutes parts contre lui de malins esprits [2].

Quel écho les propositions du prince de Parme trouveront-elles au sein de la noblesse, qui n'avait pu oublier ni les honneurs qu'elle avait reçus, ni les serments de fidélité qu'elle avait prêtés ?

1 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. II, p. 19. — Pour diminuer l'effet de ces assurances pacifiques, les partisans du prince d'Orange fabriquèrent une fausse lettre qu'ils attribuèrent à Taxis. « Ledit d'Orange, trouvant occasion par ladicte lettre (à son accoustumé) de semer son venin pour mettre diffidence entre les Estats de Haynau, a faict contrefaire la signature dudict Taxis et en escrire une nouvelle bien pernicieuse comme s'il y eust entre lesdicts Taxis et Carlier quelque secrète intelligence pour tascher de rompre le traicté qui avoit esté encommenché. » Lettre du prince de Parme, du 12 octobre 1580. — « Si j'en connaissais l'auteur, ajoutait-il dans une autre lettre, je lui ferais trancher la tête. »

2 Gachard Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 167.

Le duc d'Arschot était resté souffrant à Cologne. Personne plus que lui n'avait insisté près des États-généraux en faveur de la paix [1]. Voyant ses efforts inutiles [2], il écrivait le 4 décembre à Philippe II : « Je ne désire rien plus « en ce monde que de demourer à Vostre Majesté, tant « que Dieu me donnera vie, très-fidel et léal serviteur. » S'il n'avait pu effectuer sa bonne et sincère volonté, il fallait l'imputer à l'iniquité des temps. Aucune autorité n'était plus respectée par un peuple soulevé. Mais, en même temps, il rappelait au duc de Terra-Nova ses promesses « de l'am- « plier selon ce que sa qualité porte et de recognoistre ses « services et fidélité et ceulx de ses ancestres [3]. »

Le marquis d'Havré est fort disposé à suivre l'exemple de son frère [4].

La princesse d'Espinoy presse son fils de se séparer des États [5].

1 Lettres du duc d'Arschot, du 13 octobre et du 14 novembre 1579. Arch. de la Haye.

2 Dès le mois de janvier 1579, l'empereur avait cru devoir engager le duc d'Arschot à se séparer du duc d'Alençon (Arch. du château de Chimay). Le cardinal de Granvelle lui écrivit aussi le 18 avril pour qu'il se séparât du prince d'Orange qui violait la Pacification de Gand (Papiers de Besançon).

3 Arch. de Simancas (4 décembre 1579). — Foncq annonça la réconciliation du duc d'Arschot dans une lettre chiffrée écrite à Cologne le 12 décembre. — Le prince de Parme confirma ses intentions dans une lettre adressée dix jours après à Philippe II.

4 « Le plus grand désir de mons^r mon mary estoit de sortir d'Anvers.. Il est merveilleusement desgouté de leurs façons.. Vous pouvez croire qu'il sera très-heureux de rentrer en la grâce de Sa Majesté, qui est bien, à ce que je puis entendre, ce qu'il désire le plus.-J'espère que vous ne dénierez toute assistence pour une si bonne œuvre. » Lettre de la marquise d'Havré à Vargas (octobre 1579). Arch. Nat. à Paris, K. 1555.

5 Lettre du prince d'Espinoy, du 30 décembre 1580 ; Lettre de Richardot, du 27 décembre 1580.

Plus tard, le comte de Renneberg, gouverneur de Frise, embrassera ouvertement le parti du prince de Parme. Il ne veut pas rester du côté de ceux qui annoncent qu'ils violeront leur serment de fidélité au roi. « Ne voyez-vous « pas, dit-il, que tout cela n'est brassé que dans l'intérêt des « Nassau qui veulent emporter les meilleurs morceaux ? [1] »

Le sieur de Goignies, qui commandait l'armée des États à la bataille de Gembloux, se réconcilie et devient gouverneur du Quesnoy [2].

Mais, parmi les *réconciliés*, le plus illustre est le comte d'Egmont. Déjà il a soumis Nivelles, Grammont et Ninove. Philippe II, sans se souvenir qu'il a versé le sang du père, ne pourrait-il pas adresser quelques lignes gracieuses au fils [3] ?

1 Kluit, t. I, p. 176 (note).
2 Lettre de Rossel, du 5 juillet 1579.
3 Lettre du prince de Parme à Philippe II, du 19 juillet 1579.

CHAPITRE XII.

NOUVELLE NÉGOCIATION AVEC LE DUC D'ALENÇON.

(juin — août 1579)

Interruption pendant quatre mois. — La négociation est reprise.

I.

INTERRUPTION PENDANT QUATRE MOIS.

Lorsqu'à peu de jours de distance, le Taciturne s'adresse secrètement au duc de Terra-Nova pour traiter l'affaire en toute diligence, puis déclare solennellement qu'il ne sait de quoi il est question et qu'il ne séparera jamais sa cause de celle des États, l'explication est aisée à découvrir : c'est que dans l'intervalle de ces deux lettres, ses relations avec le duc d'Alençon ont été reprises.

Les négociations avec le frère de Henri III n'ont jamais été abandonnées ; mais elles offrent deux périodes bien distinctes : la première où les États ne traitent avec lui que dans l'éventualité de la rupture des conférences de Cologne ; la seconde où le prince d'Orange se rapproche du prince français malgré les États qui désirent la réconciliation avec l'Espagne.

Des Pruneaux n'a pas quitté Anvers [1]. A diverses reprises, il exhorte les États-généraux à reprendre le traité avec son maître. Lorsqu'il apprend qu'ils viennent de nommer les députés qui conféreront avec le duc de Terra-Nova, il reparaît au sein de leur assemblée avec des lettres du duc d'Alençon [2]. Il a de nouveau rédigé une longue harangue où il se félicite de se trouver devant une assemblée si respectée et qu'il a tant de fois appelée de ses vœux. Le moment est arrivé de dépouiller (si ces sentiments peuvent exister quelque part) toute passion, ambition ou corruption. Que personne ne soit accusé de préférer son profit particulier au bien de la patrie. Le duc d'Alençon reste résolu à s'employer pour les habitants des Pays-Bas comme pour ses propres enfants ; il espère que les membres de cette assemblée générale confirmeront tout ce qui lui a été promis précédemment : ce qui rendra leur nom brillant de vérité, de splendeur et de gloire. Le moment est venu de prendre une résolution à son égard, car « il a le temps en « la main » pour venir à bout de tous ses ennemis [3]. Dès qu'on lui rendra ce qui lui est dû, toute la France en fera des feux d'allégresse, et elle se lèvera pour l'aider comme le frère bien-aimé de son roi [4].

1 Des Pruneaux demande quelque bonne somme pour continuer à faire face aux frais de son ambassade. Le duc d'Alençon lui répond que, dès qu'il aura de l'argent, il aura soin de lui en envoyer. Lettre du duc d'Alençon, du 13 janvier 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3278.

2 Dès le 28 mars, Des Pruneaux se plaignait de ce qu'on négociait à Cologne sans l'intervention du duc d'Alençon. Groen, t. VII, p. 4.

3 « En un corps robuste, tant qu'il a les bras et les jambes entières, le cœur généreux produit ses effects. »

4 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. I, p. 230 (13 avril 1579). La réponse des États-généraux est du 18 (ib., p. 245).

Les États-généraux protestent de leur regret d'avoir vu le duc d'Alençon s'éloigner. S'ils avaient rejeté toute ouverture de paix, ses ennemis y eussent trouvé l'occasion d'amoindrir sa gloire, comme s'il eût, dans son intérêt particulier, désiré la continuation de la guerre ; mais ils sont bien résolus, dans le cas où un traité ne serait pas conclu dans un délai de six semaines, à proclamer la déchéance de Philippe II et le droit de ses sujets de se choisir un autre prince [1].

II.

LA NÉGOCIATION EST REPRISE.

La seconde période se dessine nettement au mois de juin 1579. Soit que le Taciturne ait appris que l'une des conditions *sine qua non* posées par Philippe II était son départ des Pays-Bas, soit qu'en ce moment des lettres d'Angleterre lui aient présenté comme certain le mariage du frère de Henri III avec Élisabeth, il renonce aux négociations entamées par Schwartzenberg et renoue activement les liens qui l'unissaient naguère au prince français [2]. A cette époque appartiennent quelques *memoranda* qui retracent la mission donnée par le duc d'Alençon.

« A M. le prince d'Orange, la cause pour quoy le sieur « des Pruneaux y est envoyé et comme Son Altesse le « prie de se confier à luy, comme la lettre démontre que « Monseigneur me déclare ses plus secrettes pensées.

1 Arch. de la Haye.

2 Ces considérations sont très-bien indiquées par Saracini.

« A M. de Blouyer, collonel de la ville de Bruxelles, « le remercier du bon rapport et luy donner espoir d'estre « là bientost [1]. »

Le 3 juin, Des Pruneaux se présente au sein de l'assemblée des États-généraux en demandant que l'on donne suite à ses propositions du mois d'avril [2]. Quelques jours après, il leur remet une lettre datée du 13 juin, où le duc d'Alençon leur annonce qu'il continue « dans sa bonne volonté « vers ces pays, et, comme le mariage de luy avec la royne « d'Angleterre s'approche, qu'il aura tant meilleur moyen « de les assister, à quoy le roy son frère luy auroit aussi « offert les forces de toute la France [3]. »

Ainsi se trouvait associé au nom du défenseur de la liberté belgique le double appui de la France et de l'Angleterre.

Des Pruneaux demandait que le duc d'Alençon fût reçu aux Pays-Bas avec la même autorité que les ducs de Bourgogne et non point avec toutes les restrictions imposées à l'archiduc Mathias [4]. « Il n'y a nul de vous, observait-il, « qui n'ait pu considérer l'utilité que pourriez recevoir « de Son Altesse, y adjoutant toute la France ensemble [5]. »

A la suite de cette communication de Des Pruneaux, les relations avec le duc d'Alençon se renouvellent. La Noue est

1 Ces memoranda sont sans date ; mais, dans le recueil où ils sont placés, ils précèdent un document du 4 octobre 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3283.

2 Arch. de la Haye.

3 Lettre du duc d'Alençon à Des Pruneaux, du 11 juin 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3279 ; Lettre du duc d'Alençon aux États-généraux, du 13 juin 1579, Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in , t. I, p. 350 ; Lettre des États-généraux à leurs députés à Cologne. Bibl. roy. de Bruxelles, ibid.

4 Lettre de Rossel, du 5 juillet 1579.

5 Lettre de Des Pruneaux, du 30 novembre 1579.

chargé par les États de s'aboucher avec lui ; la reine de Navarre lui procurera, assure-t-on, l'appui des Huguenots [1].

L'un des secrétaires du duc d'Alençon, Harangier, mande à La Noue que son maître est merveilleusement aise de ce qu'on lui écrit des Pays-Bas. « La seule souvenance que « Messieurs des Estats monstrent vouloir avoir de luy, luy « a de tant plus faict croistre l'envie qu'il a de longtemps « eue de les soulaiger en leurs oppressions [2]. »

C'est en ce moment que les États font entendre aux conférences de Cologne la menace de choisir pour seigneur le duc d'Alençon, car assurément ils ne pourraient en avoir un plus puissant et plus illustre.

Des Pruneaux se plaint de ces longueurs. Le duc d'Alençon voudrait prendre possession des Pays-Bas dans le plus bref délai possible ; il est prêt à remplir toutes ses promesses [3] ; mais en ce moment la faction d'Hembyze est encore debout, et c'est de Gand que le Taciturne écrit le 24 août à Des Pruneaux : « Les affaires s'améliorent, mais « pas encore assez pour faire poursuite de ce que vous « touchez en vos lettres [4]. »

Cependant le départ du duc d'Alençon pour l'Angleterre suspend pour quelque temps encore la suite de cette négociation.

1 Lettre de Saracini, du 2 juillet 1579.

2 Lettres d'Harangier à La Noue et à Du Plessis-Mornay, du 17 juillet 1579 (Arch. d'Ypres). Les lettres d'Harangier furent interceptées : il y en avait une écrite en latin, venant de la maison du prince d'Orange, qui découvrait les intentions des États et qui aurait pu nuire beaucoup au duc d'Alençon. Lettre de Rossel, du 5 juillet 1579.

3 Lettres de Des Pruneaux au duc d'Alençon, du 3 et du 22 août 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3279 et 3281.

4 Bibl. Nat. de Paris, 3279, f. 52.

CHAPITRE XIII.

LA CHUTE D'HEMBYZE.

(juin — août 1579)

Les sectaires à Gand. — Fuite des prisonniers du Princen-hof. — La Noue est expulsé de Gand. — Intervention du prince d'Orange. — Lutte de Ryhove et d'Hembyze. — Le prince d'Orange à Gand. — Départ d'Hembyze.

I.

LES SECTAIRES A GAND.

Au moment où l'accord du prince d'Orange et du duc d'Alençon se raffermit, il importe de dominer ceux qui s'en sont toujours montrés les plus ardents adversaires et qui ne forment qu'un vœu : celui d'opposer au prince français un prince allemand, c'est-à-dire le duc Casimir.

C'est surtout en Flandre qu'il faut prévoir une résistance opiniâtre et redoutable.

La puissance des sectaires a son centre à Gand. Dathénus, l'impétueux prédicateur qui vient d'anémathiser le prince d'Orange, y est rentré avec une lettre du duc Casimir. C'est de Kaiserlautern que le chef des reîtres allemands écrit aux magistrats de Gand. Il a « en fresche « mémoire leur bon et honneste recueil ; » il est guidé « par l'extresme désir de voir leur église florissante ; » il

a appris qu'ils persévèrent dans leur sainte résolution de réformer les abus « contre l'opinion et la volonté de ceux « qui les y devroyent ayder », et son désir est « d'advan- « cer la vraye religion, rejettant en arrière tout aultre « respect. » Il leur permet de jouir pendant un an encore « des labeurs et de la personne de Dathénus, que Dieu « bénira sans doute afin que tout redonde à sa gloire [1]. »

Si Théodore de Bèze règne par sa parole à Genève, Dathénus n'exerce pas moins d'influence à Gand.

Une gravure publiée vers cette époque représente la Réforme comme un arbre altier qui, bien souvent arrosé de sang, étend au loin ses verdoyants ombrages. Le premier juste a été Abel qui est étendu mort à ses racines avec ces mots : « Abel a esté pour sa justice et bonté occis « par envie et trahisons. Toutesfois cest arbre produict « ces nobles fruicts en toutes saisons. » Ces fruits appartiennent à deux rameaux. Ici les capitaines, là les savants ; ici le laurier, là l'olivier. Sur le premier brillent les noms de Coligny, de Condé, du prince d'Orange, de Louis de Nassau ; sur le second, ceux de Jean Huss, de Luther, de Calvin, de Melanchton et de Dathénus [2].

D'actives correspondances s'échangent entre les ministres qui sont en Flandre et ceux qui dirigent les communautés de réfugiés flamands établies à Londres, à Maidstone, à Ipswich. On reconnaît les lettres des ministres de la West-Flandre à l'équerre apposée sur leurs cachets [3], conformément à la tradition qui, sans remonter plus haut,

1 Groen, t. VI, p. 617.
2 Arch. Nat. à Paris, K. 1546.
3 Archives de l'Église réformée flamande à Londres (Bibl. de Guildhall).

attribue aux apôtres de la Réforme la fondation des rites secrets de la Franc-Maçonnerie [1].

Jean Fox, l'un des plus fougueux hérésiarques qui des écoles de Bâle eussent passé en Angleterre, s'associait avec enthousiasme à l'œuvre de Dathénus : « Ta candeur est « admirable, *singularis tuus candor*. Je t'exhorte à con- « tinuer sans faiblesse ce que tu as entrepris, en mettant « complètement de côté la crainte de l'homme. Au milieu « des périls, sois audacieux, mais en même temps prudent « dans ton audace [2]. »

Jamais l'intolérance religieuse n'a été si tyrannique. Non-seulement les nobles et les bourgeois doivent abjurer la foi catholique sous peine de la confiscation des biens ; mais on fait jurer aux maîtres d'école de n'enseigner que les doctrines de la Réforme, aux sages-femmes de ne pas conférer le baptême en dehors du rite nouveau [3].

Hembyze haranguait lui-même le peuple et lui exposait ses projets en lui promettant que la ville de Gand, indépendante et assez forte pour se défendre contre tous, deviendrait bientôt la Genève du nord et verrait le commerce l'enrichir de nouveau de ses bienfaits. Il rappelait sans cesse les anciennes franchises de la cité d'Artevelde et disait que le temps était venu de fonder une liberté universelle [4].

1 Un document d'une authenticité fort douteuse attribue à Coligny, à Melanchton et à Jacques Utenhove la fondation de la Franc-Maçonnerie à Cologne en 1535. Les premières loges auraient été établies à Londres, à Édimbourg, à Venise, à Madrid et à Gand. Voyez Nyhoff, Bydragen voor vaderl. geschied., p. 105.

2 Archives de l'Église réformée flamande à Londres (Bibl. de Guildhall).

3 Blaes, Mém. an., t. IV, p. 124.

4 De Jonghe, Gentsche geschied., t. II.

A la suite d'Hembyze marchent mêlés aux capitaines de Gand deux étrangers : le boucher de Mons Mauregnaut qui se montre peu reconnaissant à Mathias d'avoir été armé chevalier, et le vicomte d'Hargenlieu, l'ami de Michel de la Huguerie, qui s'est séparé de La Noue à la grande indignation du prince d'Orange [1].

Une mesure d'une haute gravité est adoptée par Hembyze et Dathénus. Ils déclarent bourgeois de Gand et à ce titre membres des corps de métiers tous ceux qui ailleurs ont souffert pour la cause de la Réforme. C'est faire de Gand le centre du mouvement révolutionnaire [2].

Une seule autorité existe aux yeux des tribuns de Gand : ce n'est pas celle des États-généraux ou du prince d'Orange, mais bien celle de l'Union d'Utrecht. Ils veulent qu'on abjure désormais la souveraineté de Philippe II « avec pro-« messe de n'entrer jamais dans aucun contract de récon-« ciliation que par commun advis de tous les confédérés « d'Utrecht [3]. »

C'est sous l'influence de la démagogie gantoise que l'Union d'Utrecht est proclamée à Bruges, grâce à l'appui de huit enseignes écossaises et malgré la résistance des habitants les plus notables, dont les uns sont livrés à la torture et les autres jetés en prison [4].

1 Lettre de Rossel, du 28 juillet 1579 ; Blaes, Mém. an., t. IV, p. 49.

2 Bibl. Roy. de Bruxelles, Ms. 16891 (15 mai 1579).

3 De Jonghe, t. II, p. 138.

4 Arch. de la Flandre Occidentale, Recueil 511, n° 73 ; Arch. Nat. à Paris, K. 1557 ; Van Male ; Lettre de Rossel, du 28 juillet 1579.

II.

FUITE DES PRISONNIERS DU PRINCEN-HOF.

A Gand, la terreur règne toujours. Le 22 juin, le capitaine Mieghem, l'assassin du bailli d'Axel, rentre dans la ville, quoiqu'il ait été frappé de cinquante ans d'exil. On le proclame coronnel de six enseignes d'infanterie.

Que deviendront les seigneurs qui ont été reconduits de Termonde au Princen-hof ? Le seigneur d'Erpe leur a raconté qu'à l'époque déjà éloignée où il était page de la reine Marie de Hongrie, il se rendait par un escalier secret au quartier des dames. Il le connaît et leur sert de guide. Déjà ils ont franchi heureusement les portes de la ville ; mais, après une heure de marche, les forces de l'évêque de Bruges s'épuisent, et il faut se résoudre à le laisser dans une chaumière. Ses compagnons poursuivent leur route, entrent dans une hôtellerie pour prendre quelque nourriture et sont reconnus. A peine se sont-ils éloignés, s'avançant péniblement à travers les bois qu'ils entendent retentir derrière eux le cri : « Tuez les traîtres ! » L'évêque d'Ypres et le seigneur de Champagney sont ramenés à Gand avec l'évêque de Bruges au milieu des insultes et des menaces de la populace. Plus heureux ou plus agile, le seigneur de Rasseghem parvient à atteindre Roulers où il est rejoint le lendemain par le seigneur de Sweveghem, qui est resté pendant vingt-quatre heures caché dans les blés.

Rasseghem se dirige vers Lille où il reprend ses fonctions de gouverneur, « car il a grand crédit en Flandre [1] ». Son premier soin après deux ans d'une cruelle captivité est d'écrire à Philippe II pour lui recommander la clémence. « J'aurais, ajoute-t-il en jetant un coup d'œil en arrière, « pu assurer le repos du pays dans le moment où l'on m'a « arrêté ; mais celui qui mêlait les cartes, avait trouvé le « moyen d'émouvoir le peuple par de fausses calomnies en « faisant saisir ceux qui tenaient le plus la main à ce qui « était de leur devoir vis-à-vis de Dieu et du roi. » Tout s'est fait « par les traffiques et secrètes menées du prince « d'Orange [2]. »

Durant sa détention, les mauvais traitements qu'il a subis, les menaces dont il a été l'objet, ne l'ont pas autant affligé que la pensée qu'il ne pouvait donner suite à l'accomplissement de son devoir. Il avait bien compris que le but était « d'abolir avec la religion tout ordre et obéissance « due au prince supérieur pour introduyre une domination « populaire qui est une trappe mise à tous princes, par « quoy ils devront y bien obvier, avant de se trouver « accablés l'ung devant l'aultre [3]. »

1 Lettre du prince de Parme, du 4 juillet 1579. — Rasseghem, a man of a great welthe. Lettre de Cotton, du 22 juin 1579. Brit. Mus., Harley, 285.

2 Lettre du seigneur de Rasseghem, du 13 août 1579. Arch. de Bruxelles.

3 Lettres du seigneur de Rasseghem, du 4 et du 6 juillet et du 13 août 1579. Arch. de Bruxelles et Arch. Nat. à Paris, K. 1557.

III.

LA NOUE EST EXPULSÉ DE GAND.

C'est au moment où les sectaires sont le plus surexcités par la tentative d'évasion des prisonniers du Princen-hof que surgit un incident qui rappelle ce qui s'est passé à Anvers et à Bruxelles.

Il s'agit de renverser l'autorité d'Hembyze et d'y substituer celle du prince d'Orange. Dans cette lutte, le brave La Noue doit servir de second au Taciturne.

C'est chez Guillaume de Nassau un projet ancien que celui d'asseoir sur de fortes bases sa puissance en Flandre. Déjà, à l'assemblée de Termonde, il a voulu persuader aux États de Flandre « d'avoir ung chief qui commande, « estans en opinion de nommer et recepvoir le prince « d'Orange. » Il est aussi question de lui nommer « ung « lieutenant pour la guerre. » Ce doit être La Noue ; mais il existe « une diffidence des François [1]. »

En effet La Noue, quels que fussent les éclatants services qu'il avait rendus au parti huguenot, était non-seulement l'ami du Taciturne, mais aussi le conseiller du duc d'Alençon. En vain le prince d'Orange réclamait-il pour lui le paiement de ses soldats, car, s'ils devenaient larrons pour piller, ils feraient plus de dégât au pays en un jour que ne porterait le paiement d'un mois entier ; en vain La Noue se plaignait-il lui-même qu'on lui fît former des siéges sans artillerie : il recevait des amis d'Hembyze l'ordre de n'obéir

1 Lettre de Rossel, du 28 juillet 1579.

qu'à eux seuls, sans tenir compte ni du prince d'Orange, ni de l'archiduc Mathias. Si la « diffidence » des sectaires était profonde, la haine que leur portait La Noue, n'était pas moins vive [1].

Jusqu'à quel point La Noue s'associa-t-il à des desseins qui rappelaient ceux dont Bloyere et Théron, au même moment, se chargeaient à Bruxelles ? Nous nous bornons à rappeler les faits.

Parmi les papiers enlevés au secrétaire Harangier se trouvait une lettre où l'on avertissait La Noue qu'il était tout à fait nécessaire de s'emparer de Gand pour faciliter la réception du prince français [2].

C'est en ce moment, le 6 juillet, vers huit heures du soir, que La Noue arrive à Gand avec deux ou trois capitaines et quinze ou seize chevaux. D'étranges rumeurs se répandirent aussitôt. On disait que le comte d'Egmont s'approchait et voulait surprendre la ville ; on soupçonnait La Noue d'y être entré pour lui en ouvrir les portes. On tend aussitôt les chaînes dans les rues, et un corps de garde de trois cents hommes se place à minuit devant l'hôtellerie où La Noue est descendu. A quatre heures du matin, Hembyze vient le réveiller et lui signifie qu'il ait à monter immédiatement à cheval.

De là les plaintes les plus vives de La Noue. C'est aux dépens de l'honneur des gens de bien qu'Hembyze veut excuser « ses actions injurieuses et son usurpée domina-« tion. » Hembyze calomnie la ville de Gand : « en lui « attribuant ses fureurs, il la rend odieuse [3]. »

1 Groen, t. VI, p. 603.

2 Lettre de Rossel, du 28 juillet 1579.

3 Mém. d'Hembyze et de La Noue. Record Office.

« Certes, Messieurs, écrivait La Noue quelques jours « après aux magistrats des villes de Flandre, il m'est diffi- « cile de supporter telles et si griefves injures, moy qui « vous ay servi fidellement comme pour ma patrie, et, Dieu « m'en est témoin, il y a vingt ans que je combats contre « la France ; et que j'allasse à ceste heure me soubsmettre « sous la susnommée ville de Gand, en laquelle l'honneur « des gens de bien est villipendé et leur vie en péril [1] ! »

Les États-généraux, pour calmer La Noue, lui donnent une chaîne de deux mille florins [2].

Cependant le peuple murmure ; il voudrait qu'on renvoyât tous les mercenaires venus de France, et c'est à grand' peine qu'à la prière de La Noue on consent à lui laisser six enseignes [3].

« Embyze, écrit Rossel, est du tout en l'indignation de « monseigneur le prince tant pour son particulier que pour « l'escorne faicte à Gand à Monsieur de La Noue [4]. »

IV.

INTERVENTION DU PRINCE D'ORANGE.

Le prince d'Orange intervient, mais c'est d'abord par des conseils et par un langage insinuant. Dans une lettre développée avec soin, il cache aux Gantois tout ce qu'il a fait ; il les conjure de ne pas se laisser égarer par les

1 Kervyn de Volkaersbeke, Corr. de La Noue, p. 123.
2 Groen, t. VII, p. 85.
3 Lettre de Rossel, du 28 juillet 1579.
4 Lettre de Rossel, du 28 juillet 1579.

bruits que l'on répand sur son compte [1]. Les services qu'il a rendus, ses travaux, ses épreuves, toute sa vie passée offrent un témoignage suffisant de la sincérité de ses intentions. On l'accuse de chercher à faire recevoir un prince étranger [2] : rien ne l'affligerait plus au contraire que de voir un prince étranger s'appuyer sur lui pour se rendre maître du pays. Il sait bien que, soit pour la guerre, soit pour la paix, il n'est pas permis de traiter sans le consentement du peuple. On a mis aussi en doute son zèle pour la religion ; mais personne n'a plus contribué à son vrai avancement, et en cette matière il ne voudrait rien faire à Gand si ce n'est par le conseil des Gantois. Il se rendra donc au milieu d'eux, conformément à l'avis de tous ceux qui sont entrés en l'Union d'Utrecht, pour traiter du redressement des affaires avec tous les *bons patriotes* ; et, s'il y a quelques articles à arrêter pour qu'il accepte le gouvernement de la Flandre, il sera aisé de s'entendre à ce sujet [3].

Malgré l'opposition d'Hembyze et du doyen des Tisserands, on remercie le prince d'Orange de sa lettre ; on le recevra volontiers à Gand.

1 « Ils me doibvent pour le moins cela qu'ils peuvent parler en telle « liberté. »

2 « Je n'ay voulu laisser vous prier de ne vous laisser transporter par « aulcuns faulx blasmes qu'aulcuns font semer de moy, assavoir que je « seroie pour faire recepvoir ung prince estrangier avec lequel j'auroie « quelque traicté. »

3 Lettre du prince d'Orange, du 24 juillet 1579. Br. Mus., Galba, C. VI, 2e p. ; Groen, t. VII, p. 19. — C'était en ce moment même que « par son « prudent labeur » il relevait le parti du duc d'Alençon. Autre exemple d'une constante duplicité.

V.

LUTTE DE RYHOVE ET D'HEMBYZE.

La lettre du Taciturne précédait de plus graves résolutions. Le seigneur de Boucle et Jacques de Somere s'étaient rendus à Anvers et avaient discuté avec lui le moyen de renverser Hembyze. Il leur avait remis de pleins pouvoirs pour Ryhove et les avait fait accompagner à Gand à leur retour par les seigneurs de Waroux et de Dolhain. Le plan adopté était d'appeler Hembyze chez Ryhove pour conférer, de l'arrêter et d'annoncer aux capitaines de la ville que tout se faisait d'accord avec le prince d'Orange, qui se rendrait lui-même à Gand pour renouveler le Magistrat selon les anciens priviléges.

En effet Hembyze se rend à l'hôtel de Ryhove qui met la main sur lui et sort aussitôt pour appeler aux armes les principaux bourgeois dont l'appui lui était assuré ; mais l'un de ceux qui accompagnaient Hembyze, s'échappe par une porte de derrière qu'on n'avait point gardée et appelle le peuple aux armes pour délivrer le chef du Magistrat de Gand. Les Petits-Métiers s'assemblent, menacent Ryhove, le contraignent à délivrer Hembyze. Ryhove, pour se justifier, rejette tout sur le seigneur de Boucle et sur Jacques de Somere qui fuient à Anvers.

Hembyze a donné immédiatement l'ordre de rappeler vers Gand les divers corps de milices gantoises qui guerroyaient contre les Malcontents. Au lever de l'aurore, dix-sept cents hommes pénétrent dans la ville, dont on ferme

aussitôt les portes. Par le conseil de Dathénus, il renouvelle le Magistrat de sa propre autorité, sans aucune forme régulière et malgré les anciens usages. Il se confirme lui-même dans les fonctions de premier échevin de la Keure et dépose le frère du seigneur de Boucle, qui était premier échevin des Parchons. Les trois membres de la ville sont convoqués : cinq ministres les exhortent à ratifier l'attentat commis par Hembyze. On publie dans les rues au son des trompettes qu'on fortifiera la ville, que les laboureurs seront tenus de l'approvisionner, que les bourgeois devront se réunir en armes au son de la cloche du beffroi.

Cependant on a reçu de nouvelles lettres du prince d'Orange où il insiste sur sa venue à Gand, déclarant qu'il est prêt à verser pour la défense de la ville jusqu'à la dernière goutte de son sang [1].

La collace s'assemble. Hembyze combat l'avis d'ouvrir les portes au Taciturne. « Si vous le recevez, il ne me res-« tera qu'à m'éloigner, s'écrie Hembyze. — Et moi aussi, « ajoute Dathénus, je partirai avec vous [2]. »

Un mémoire aussitôt imprimé justifie l'opposition d'Hembyze : Le prince d'Orange voudra changer les magistrats qu'il n'aime point ; il cherchera à introduire la paix de religion ; il se présentera comme lieutenant-général de ceux qui nous ont déjà fait tant de mal afin de dépouiller la commune de sa souveraineté et de sa liberté ; il s'efforcera, comme il l'a déjà essayé à Bruges, de faire accepter le duc d'Alençon et de faire passer le pays de la liberté à la

1 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. inéd., t. I, p. 437.
2 De Jonghe, Gentsche geschied., t. II, p. 170.

servitude, en substituant à la tyrannie espagnole la tyrannie française ; il a toujours été l'ennemi de la ville de Gand et de ses habitants, en parlant en mauvais termes, cherchant à leur susciter des ennemis et à se venger de tous les amis de la liberté. Son but est de nous placer sous le joug du duc d'Alençon et d'introduire une garnison dans nos murs. Quelques-uns maintiennent, il est vrai, que le peuple doit avoir une tête, que le pays a besoin d'un général afin qu'il dirige en personne la guerre ; mais cette charge ne convient point au prince d'Orange, qui se tient enfermé dans les villes, ce dont il est résulté un grand dommage pour toutes les armées qui ont été mises sur pied. Qu'on ne dise pas que si nous repoussons le prince d'Orange, la Hollande et la Zélande se sépareront. La Hollande et la Zélande sont avec nous, même contre le prince d'Orange. Tous ceux qui sont entrés dans l'Union d'Utrecht, nous soutiendront contre la tyrannie [1].

Vains efforts ! telle est l'autorité du prince d'Orange, tel est le respect dont on entoure toujours son nom, que les bourgeois, en grand nombre, décident qu'il y a lieu de le recevoir.

C'est la condamnation d'Hembyze. Il fuit avec le capitaine Mieghem vers le Sas-de-Gand où il prend place sur un bâteau qui allait faire voile vers la Zélande. Cependant on le reconnaît, et l'un de ses amis, capitaine d'une enseigne, le ramène à Gand en lui disant : « Puisque tu nous a « conduis si loin, tu nous aideras ou tu mourras avec « nous ! »

1 Bibl. royale de Bruxelles, 11678 ; traduction française au Record Office.

Hembyze demande à pouvoir se rendre près de ses amis les fondateurs de l'Union nouvelle à Utrecht : on le lui refuse. Il conjure les échevins et les capitaines de lui garantir la vie sauve ; ils le lui promettent, mais, après tant de crimes et tant de violences, sa conscience paraît peu rassurée.

VI.

LE TACITURNE A GAND.

Le 18 août 1579, le prince d'Orange fait solennellement son entrée à Gand. Hembyze n'a pas osé se montrer : le lendemain, il se rend de bonne heure près des capitaines et leur remontre qu'il a voulu faire de Gand une cité invincible et florissante comme Genève et qu'il se voit menacé par ses ennemis de perdre la vie ; il descend aux plus humbles prières, mais sans succès, pour qu'on lui permette de s'éloigner [1].

Cependant les partisans d'Hembyze, la plupart recrutés dans les Petits-Métiers (c'est ce que l'on nomme : la commune de Gand), s'assemblent ; ils se portent devant l'hôtel où loge le prince d'Orange. Ils l'insultent en le qualifiant de traître. Quatre ministres et cinq capitaines présentent une requête où ils demandent qu'on tienne compte à Hembyze de ses services et qu'on le nomme colonel des vingt-cinq enseignes gantoises. Aux clameurs confuses de la foule succèdent les menaces. Il ne s'agit de rien moins que de tuer les magistrats et tous les nobles, si l'on porte la main sur le tribun de Gand.

1 Les ennemis d'Hembyze juraient *bi Got* qu'ils voulaient le pendre. Arch. de Bruxelles).

Hembyze reprend courage. Accompagné de six ou sept ministres et de plusieurs de ses amis armés, il se présente devant le prince d'Orange, et puis à l'hôtel de ville, en réclamant le prix dû à ses services : « Quels services ? lui « répond le Taciturne ; vous n'êtes qu'un séditieux et un « mutin. Après avoir été la cause de tant de calamités « pour la ville et pour le pays, vous êtes devenu indigne « d'occuper le moindre office. »

Les Dix-huit, les capitaines, tous ceux qui ont reçu quelque charge d'Hembyze sont déposés ; ses gardes sont désarmés.

C'est en ce moment que le prince d'Orange reçoit une lettre où Des Pruneaux le presse de venger sur Hembyze l'outrage qui a été fait à Bonivet [1].

VII.

DÉPART D'HEMBYZE.

Le 29 août, Hembyze quitte Gand sans être inquiété : le prince d'Orange ne s'est point opposé à son départ. A quoi eût servi de mettre la main sur lui ? On ne pouvait le réunir aux évêques dans la prison du Princen-hof, et mieux valait qu'il se retirât en Allemagne.

« Naguère Hembyze dominait Gand par son orgueil ; « c'est en tremblant et la poitrine pleine de soupirs qu'il « lui adresse ses adieux [2]. »

1 Lettre de Des Pruneaux, du 22 août 1579. Groen, t. VII, p. 57.
2 Het beclach van Jan van Hembyze, pp. 2 et 10.

Ce fut à la cour du duc Casimir que Jean d'Hembyze se retira. Il y reçut une pension et y retrouva son fidèle ami Dathénus qui n'avait pas cessé d'adresser au Taciturne des lettres violentes où il lui reprochait de persécuter les fidèles de Dieu [1].

1 Lettres de Dathénus, du 26 et du 28 août. Brandt, Hist. de la Réforme, t. I, p. 640. La réponse du Taciturne a été publiée par M. Groen van Prinsterer, t. VII, p. 80.

CHAPITRE XIV.

LE PRINCE D'ORANGE EN FLANDRE.

(août — novembre 1579)

Desseins du Taciturne sur la Flandre. — Le Taciturne à Bruges. — Projets de gouvernement.

I.

DESSEINS DU TACITURNE SUR LA FLANDRE.

« Je ne crois pas, écrivait Languet, qu'il y ait au monde « parmi les personnages illustres quelqu'un qui soit plus « habile que le prince d'Orange [1]. »

Hembyze ayant été renversé, les sectaires étant vaincus, il semble qu'il y ait en Flandre une succession à recueillir, une place à occuper.

Selon diverses rumeurs, le Taciturne voit une nouvelle carrière s'ouvrir à son ambition.

Lorsqu'au mois de novembre 1578 il se rend à l'assemblée des États à Termonde, on annonce que « c'est pour « effects qui passent plus oultre [2]. »

1 Non puto in orbe christiano inter homines illustres vivere quemquam Auraico principe prudentiorem. Lettre de Languet à Sidney, du 14 novembre 1579.

2 Lettre de Rossel, du 30 novembre 1578. Record Office.

« Le prince, selon l'opinion commune, écrit Rossel, se « faict conte de Flandre et veult borner la Hollande [1]. »

On dit que le Taciturne, maître de la Hollande et de la Zélande avec Anvers et Gand [2], se flatte de dominer toutes les autres provinces [3].

Il importe qu'une main puissante mette un terme « aux « esmeutes de Flandre [4]. »

La politique du prince d'Orange est de se fortifier dans les villes sous le prétexte de défendre leurs priviléges. Anvers et Gand seront ses citadelles. Il espère pouvoir rendre ainsi inutiles tous les efforts dirigés contre lui ; il se vante « de matter les forces » du roi d'Espagne [5].

Une seule chose manque au Taciturne pour réaliser ses projets. L'argent fait défaut [6] ; mais il veut confisquer les biens du clergé, des hôpitaux et des nobles qui ont quitté le pays [7].

1 Lettre de Rossel, du 17 janvier 1579. — On trouva chez Noël de Caron, bourgmestre du Franc de Bruges, une lettre où le prince d'Orange le priait de lui faire donner le gouvernement de la Flandre.

2 Une vive résistance aux projets ambitieux du Taciturne s'était manifestée dans plusieurs villes de Flandre. A Termonde notamment les bourgeois avaient déclaré qu'ils ne toléreraient pas l'exercice du culte réformé.

3 Lettre de Morillon, du 28 janvier 1579.

4 « Ces esmeutes de la Flandre gastent entièrement nos affaires. » Lettre du prince d'Orange, du 2 mai 1579. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 148. — « Motus Flandriæ labefactant omnes res « nostras. » Acta Pac. Coloniæ, p. 16.

5 Lettre du seigneur de Rasseghem, du 13 août 1579. Arch. de Bruxelles.

6 Voyez notamment la lettre du prince d'Orange, du 26 novembre 1579. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 188.

7 Lettre du prince de Parme, du 12 octobre 1579.

II.

LE PRINCE D'ORANGE A BRUGES.

Le prince d'Orange se rend à Bruges [1] : il y installe des magistrats choisis parmi les partisans de la Réforme, « les « plus grands hérétiques qu'il a peu recouvrer, écrit le « prince de Parme » ; il a soin d'y laisser une forte garnison [2].

C'est à Bruges que doit avoir lieu la réunion des Quatre-Membres de Flandre pour aviser sur le choix d'une autorité supérieure analogue à celle qui a été admise en Hollande [3]. Le 23 septembre 1579, les États de Hollande autorisent le prince d'Orange à accepter le gouvernement de la Flandre, à la condition qu'il réside au moins trois mois en Hollande [4]. Puis tout à coup cette combinaison est abandonnée. Le Taciturne avait-il rencontré, comme divers documents l'indiquent, une forte opposition au sein des États de Flandre ? Avait-il reconnu que cette province était difficile à défendre contre toute agression du dehors ? Une troisième considération put l'émouvoir : c'était l'extrême misère de la contrée qu'il avait traversée.

La Flandre ravagée successivement par les Gueux et les Malcontents n'avait jamais offert un si désolant spectacle.

1 Le Taciturne arriva à Bruges le 1er septembre 1579.

2 Lettre du prince de Parme, du 12 octobre 1579.

3 Lettres de Rossel.

4 Res. van Holland, p. 828. Leyde, Schiedam, Gorcum et deux autres villes émirent un vote négatif. Au mois de juillet, le prince d'Orange avait été invité à se rendre en Hollande où des divisions étaient près d'éclater. (Res. van Holland, p. 744).

Les villages étaient déserts, les campagnes couvertes de broussailles qui servaient de refuge aux loups.

C'est en ce moment que Davison retourne en Angleterre, emportant avec lui, comme gage des prêts d'Élisabeth, des joyaux d'une valeur de vingt-huit mille livres [1]. Les magistrats de Gand avaient voulu lui remettre, afin qu'il l'offrît à sa souveraine, le chef-d'œuvre de Van Eyck enlevé de l'église de Saint-Bavon [2]. Grâce au zèle de quelques catholiques gantois, l'*Agneau mystique* n'alla pas rejoindre dans les galeries d'Hamptoncourt d'autres monuments des arts, précieuses dépouilles de la maison de Bourgogne.

III.

PROJETS DE GOUVERNEMENT.

Le Taciturne rentre à Gand. Il y fait un règlement pour la garde de la ville et prescrit la levée du cinquième denier [3]. De Gand, il se dirige vers Anvers.

Tous ses soins se portent en ce moment vers les mesures à prendre pour consolider les pouvoirs qu'il a entre ses mains. Il ne peut supporter plus longtemps les calomnies de ceux qui lui reprochent sa négligence et l'accusent « d'avoir desrobbé pour son particulier toute la mangerie « du plat pays. » N'a-t-on pas osé dire qu'il voulait se déclarer seigneur et maître du pays et faire du Brabant le rempart de la Hollande ? Si l'on ajoute foi à ces rumeurs,

1 Brit. Mus., Titus, B. VI.

2 Ordonnance du 5 octobre 1579.

3 Wittenbouck D., f. 68. Arch. de Bruges (14 octobre 1579).

il n'hésitera pas à se démettre de sa charge. Si au contraire, on repousse ces impostures, il reste prêt à faire humble service à la patrie [1]. Jamais il ne se lassera d'employer à lui être utile sa vie et tous les moyens que Dieu lui a donnés [2] ; mais qu'on l'aide dans sa tâche en lui faisant avoir des soldats et de l'argent. Sinon il se déchargera devant Dieu et les hommes de toute responsabilité [3].

Le but que poursuit le prince d'Orange, c'est de constituer au-dessus des États-généraux et du conseil d'État un conseil supérieur qu'il dirigera à son gré [4] et qui aura à la fois la direction de la guerre et celle de la levée de l'impôt [5], « en quoy, observe le prince de Parme, l'on voit qu'il se « veut faire monarche et prince de l'Estat, establissant ses « conseillers en forme d'aristocratie, faisant une nouvelle « noblesse et composant nouveau serment [6]. »

L'armée placée sous les ordres des États devra comprendre désormais douze mille fantassins, quatre mille chevaux et douze cents pionniers.

1 Groen, t. VII, p. 91.

2 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 185.

3 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, t. II, p. 39.

4 Les États-généraux renvoyèrent l'examen de la proposition du prince d'Orange à l'examen d'une commission, dont le principal membre était Marnix ; mais, cette fois encore, on vit éclater des murmures contre ces mesures qui semblaient tendre à constituer une dictature.

5 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 196. — Foncq écrivait le 28 décembre 1579 : « On veut former à Anvers un conseil de trente hommes et renvoyer chez eux les députés des États et le bon prince d'Orange. Combien qu'il soit estranger d'Allemaingne, si est-ce que avec le temps il faict son compte demeurer chief dictateur, voires maistre : voilà ses praticques et le but auquel il tend. » Nég. de Cologne, p. 259.

6 Lettre du prince de Parme, du 15 février 1580.

Quant aux ressources pécuniaires, les embarras s'accroissent chaque jour. Les impôts sont excessifs, bien plus lourds que ceux que l'on reprochait au duc d'Albe [1]. Rien ne rend le prince d'Orange plus odieux ; et il est douteux que son autorité et sa grandeur puissent se maintenir, car l'on découvre trop son ambition [2].

On sera peut-être réduit à fabriquer une nouvelle monnaie de mauvais aloi. On songe à confisquer (sous prétexte des exactions des Lombards) les tables de prêt établies à Anvers.

Un souvenir mêlé de faste et d'orgueil rappellera au Taciturne son voyage de Flandre. Une autre fille lui est née. Deux aînées portent les noms de *Belgia* et de *Brabantina* ; il donne à celle-ci le nom de *Flandrina*. Les États de Flandre lui assignent trois mille florins de rente au pays de Waes [3].

1 Dans un mémoire soumis à l'archiduc Mathias, on expose qu'il est trois points dont il est urgent de s'occuper : La police, la justice, la discipline militaire. L'argent manque. Il faudra lever de nouveaux impôts et augmenter les tonlieux d'un tiers ; enfin on pourra battre une nouvelle monnaie. Dép. des rebelles, t. II, p. 78 (Arch. de Bruxelles).

2 Per le quali il principe d'Orange resta odiosissimo, e dubio con qual aiuto possa mantenere ormai più lungamento l'imperio e la grandezza sua, vedendo massime gli altri capi divisi dalla religione diversa e dallo sdegno e particulare ambizione. Lettre de Saracini, du 28 septembre 1579.

3 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t VI, pp. 315 et 320 ; Blaes, Mém. an., t. IV, p. 337.

CHAPITRE XV.

FIN DE LA MISSION DE SIMIER.

(septembre — décembre 1579)

Élisabeth est disposée au mariage. — Mémoires et discussions à ce sujet. — Avis du conseil et vote du parlement. — Retour de Simier.

I.

ÉLISABETH EST DISPOSÉE AU MARIAGE.

Le duc d'Alençon, à ce qu'écrivait Castelnau, avait laissé une grande opinion de lui en Angleterre, notamment dans le cœur de la reine. L'amitié qui s'était formée, allait croissant de jour en jour, et on pouvait espérer qu'elle conduirait à un mariage [1].

Élisabeth « s'échauffait » dans les discours qu'elle tenait à Michel de la Huguerie. Elle lui avoua qu'elle aimait le frère de Henri III comme un prince vertueux ne faisant mal à personne, « ce qu'elle disoit estre la vraie marque de « la vraie religion [2]. »

Le duc d'Alençon a fait offrir à Élisabeth un diamant de dix mille écus ; il adresse de riches présents aux

1 Lettre de Castelnau, du 14 octobre 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3279.
2 Mém. de La Huguerie, t. II, p. 32.

comtes de Leicester et de Sussex, ainsi qu'à lady Stafford [1]. Élisabeth, à son tour, lui envoie une montre magnifique et une torsade en or et en joyaux, dont il ornera sa toque ; elle y ajoute un billet où elle l'assure qu'elle n'a d'autre désir que de le voir heureux. Qu'en portant la montre à son cou, il pense à la reine d'Angleterre à chaque heure, à chaque minuite ; et, en plaçant la toque sur son front, qu'il y trouve l'image de la couronne qu'elle voudrait y poser de sa propre main [2].

II.

MÉMOIRES ET DISCUSSIONS SUR LE MARIAGE.

Les haines séculaires qui séparent l'Angleterre et la France, les passions suscitées par la Réforme, le mépris que l'on porte à la dynastie des Valois, semblent s'unir pour s'opposer à la négociation de Simier.

Un libelle longtemps célèbre paraît au mois d'août 1579. Il a pour titre : *La découverte du gouffre entr'ouvert où l'Angleterre court le risque d'être engloutie par un nouveau mariage de France, si Dieu ne fait voir à la reine le péché qu'elle commettrait et le châtiment qui en serait la suite.* L'auteur ne se nomme point ; mais on n'ignore pas que c'est un docteur puritain de Lincoln's-Inn, nommé John Stubbes, issu d'une famille noble, orateur éloquent et disert, à ce titre l'un des amis du poète Spencer.

1 Lettre de Mendoça, du 5 septembre 1579 (Arch. de Simancas).

2 Dépêche de l'ambassadeur de Venise, du 18 octobre 1579, citée par M. Baschet.

« Anglais, méfiez-vous. Satan a pris non plus une forme « de serpent, mais un corps d'homme pour séduire notre « Ève et lui faire perdre l'Angleterre son paradis. On veut « la conduire comme une pauvre brebis à la boucherie. « Quoi ! il n'était pas permis à une Romaine de s'allier à « un Barbare, ni à une fille d'Israël d'accepter un époux « dans la tribu de Chanaan ; et notre reine irait en cher- « cher un dans ce foyer de cruauté, qu'on appelle la « France ! Quels ne sont pas les crimes commis par l'Ita- « lienne Médicis ? Qui a oublié l'immolation ordonnée par « Charles IX ? Toute cette génération royale a sur elle le « signe de Dieu. Le duc d'Alençon s'est aussi baigné les « mains dans le sang à la Charité et à Issoire ; et, le jour « même où il se réconciliait avec Henri III, le duc de « Guise entrait par une autre porte à Paris.

« De Henri Ier à Richard II, tous les mariages de France « ont fait le malheur de l'Angleterre : la reine ne trouvera « le bonheur qu'en épousant un Anglais. Si la France est « notre amie récente, elle est aussi notre plus ancienne « ennemie. Quels sont donc les compagnons et les conseil- « lers du duc d'Alençon ? Quelles ont été ses entreprises ? « Il n'a en lui rien qui puisse contenter le regard ou l'es- « prit. On nous dit qu'il apporte à l'Angleterre l'autorité « dont on l'a investi dans un autre pays. S'il faut aider les « Pays-Bas, faisons-le nous-mêmes. L'Artois et le Hai- « naut n'aiment pas les Français ; Gand les déteste. L'An- « gleterre, si elle veut défendre les opprimés, n'a pas « besoin de l'appui de l'étranger [1].

1 British Museum.

Henri Howard répondit à John Stubbes. Il allégua Cicéron pour louer l'amitié, quand à la réunion des qualités privées elle ajoute le bien public. Le duc d'Alençon était seul digne de la main d'Élisabeth ; il devait apporter à l'Angleterre des duchés et des comtés, qui jadis avaient coûté des flots de sang sans qu'on pût les conserver [1].

L'appel à la reine qui dut l'émouvoir le plus, fut celui que Philippe Sidney lui adressa dans un élégant langage. Il se jetait à ses pieds pour la supplier de renoncer à son projet : il le lui demandait au nom de l'État et au nom d'elle-même.

L'intérêt de l'État est-il douteux ? L'Angleterre n'a rien de plus à désirer, et il faut se défier de la France. Henri III n'a-t-il pas sacrifié sa sœur pour faire la Saint-Barthélemy ? C'est une contrée où les désordres se succèdent sans se ralentir. On peut appliquer aux Français le mot de César : *quibus opus est bello civili*. Remettra-t-on au duc d'Alençon les clés de l'Angleterre ? Si on les lui livre, rien n'est plus dangereux ; si on les lui refuse, on n'aura pas moins à redouter de son ressentiment. On sait combien il est prodigue. Que deviendra notre trésor ? N'appartient-il pas à cette maison de France où l'on vit Charles VII, pour se défaire d'un ennemi, assassiner Jean-sans-peur à Montereau ? Tout lien suppose l'unité de vues : elle n'existe ni dans la religion, ni dans la politique. Les Français ne cherchent qu'à rendre la France grande : ce n'est pas ce que souhaite l'Angleterre. L'ambition de ce jeune prince est connue ; il a été élevé par des hommes qui l'ont flatté en lui disant qu'il offrait l'image d'Alexandre.

1 Arch. de lord Calthorpe.

Quel contraste avec les vertus de la reine ! Est-il même probable qu'il succède à la couronne de France ? A la mort de Henri III qui est prochaine elle passera au roi de Navarre.

Le soin de la personne de la reine ne préoccupait pas moins les Anglais. Qu'avait-elle à espérer ? Que n'avait-elle pas à craindre ? « Restez, disait Sidney en terminant, « l'exemple des princes, l'ornement de ce siècle, l'appui des « affligés, les délices de votre peuple, le plus noble rejeton « d'une longue suite d'ancêtres, le plus parfait modèle de « la postérité [1]. »

Dans toutes les rues de Londres se vendaient des libelles infâmes dirigés contre le duc d'Alençon [2].

De vifs murmures se faisaient entendre surtout parmi les ministres. Celui qui officiait dans la chapelle royale, osa dire que le mariage de la reine Marie avec un étranger suffisait, qu'il ne fallait pas en voir un second. Élisabeth se leva furieuse et quitta la chapelle [3]. Le lendemain elle fit défendre à tous les ministres de citer au prêche des textes où l'on pourrait trouver quelque allusion contre son mariage avec le duc d'Alençon [4].

L'évêque de Londres avait reçu l'ordre d'imposer silence aux plaintes de son clergé ; mais il ne pouvait s'empêcher d'observer que quiconque accusait le prince étranger, pas-

1 Arch. de lord Calthorpe ; Strype, t. II ; Cabala, p. 363. — D'autre part, on trouve dans les Domestic papers un discours en faveur du duc d'Alençon, que l'on présente comme ayant été en France l'ami des fauteurs de la Réforme (Dom. pap., add., p. 577).

2 Arch. Nat. de Paris, K. 1555.

3 Lettre de Mendoça, du 13 mars 1579.

4 Lettre de Gilbert Talbot, du 4 avril 1579. Lodge, t. II, p. 149.

sait pour *bon patriote*. Dans toute l'Angleterre, la chaire retentit des mêmes attaques, et le peuple accourt pour y applaudir. On craint que la reine ne soit trompée. Autant elle est aimée, autant le duc d'Alençon est détesté [1].

L'évêque d'Ély s'adresse à la reine pour la dissuader de toute alliance avec la France : « L'expérience, lui écrit-il, « nous apprend que cette nation trop rusée ne nous a jamais « fait que du mal [2]. »

Les temps étaient bien changés depuis que Henri V épousait une princesse qui lui apportait la France pour dot. Il s'agissait d'un prince français à qui Élisabeth allait remettre la suprême puissance en Angleterre. Le fils de la Florentine, le frère de Charles IX ne pouvait porter le sceptre dans un royaume où les Huguenots échappés à la Saint-Barthélemy avaient trouvé un asile.

Parmi les conseillers de la reine, cette grave matière formait l'objet de longues délibérations.

Burleigh et Walsingham furent consultés les premiers. Burleigh rédigea un mémoire basé sur l'antiquité biblique où des arguments divers se fondaient sur l'exemple de Booz, de David, de Salomon, de Samson ; Walsingham se borna à résumer des considérations politiques liées à la situation actuelle des affaires [3].

Il existe d'autres notes de lord Burleigh où sont exposés, à propos du mariage, les motifs pour et contre. Il

1 Lettre de l'évêque de Londres, du 28 septembre 1579. Mem. of Chr. Hatton, p. 132.

2 Nationem ingeniosam, callidam, injuriosam nobis. Brit. Mus., Lansdown, 28.

3 Brit. Mus., Harley, 288, pp 148 et 149.

craignait pour la reine le baiser de Judas et jugeait qu'il était de l'intérêt de l'Angleterre d'exciter des troubles en France en s'alliant au roi de Navarre et en maintenant les dissentiments entre Henri III et Philippe II [1].

On a retrouvé dans les papiers du chancelier Bacon, mort depuis deux ans, un mémoire où il s'élève avec force contre ce projet de mariage, en reprenant ce vieux thème que le duc d'Alençon fera mourir Élisabeth pour épouser Marie Stuart [2].

Le comte de Sussex, le plus humble des courtisans d'Élisabeth, repousse avec indignation ces craintes : « Pourrait-« on, disait-il, soupçonner un prince chrétien de desseins « pervers, et ne suffirait-il pas qu'il possédât une femme « si vertueuse, si bonne, si belle, véritablement sans égale « dans le monde, pour qu'il ne portât pas ailleurs ses « vœux [3] ? »

Il existe un mémoire d'un membre du conseil, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître, mais qui est assez curieux pour être signalé.

Contre le mariage : la volonté de Dieu, le bien du prince, l'intérêt de l'État. Hors du mariage on cherche davantage à plaire à Dieu. Le mariage nuit au bien du prince, comme cause de souffrances et de maladies. Épouser un étranger, c'est se donner un maître ; épouser un sujet, c'est s'abaisser. Enfin, en ce qui touche l'intérêt de l'État, une seule chose est requise : la sagesse, et Marie Tudor n'eut pas à s'applaudir d'avoir accordé sa main à Philippe II.

1 Arch. d'Hatfield ; Murdin, p. 326 (4 et 7 octobre 1579).

2 Dom. papers, add., p. 370.

3 Lettre du comte de Sussex à Élisabeth, du 28 août 1578. Lodge, t. II.

Pour le mariage : Abraham, bien que marié, a été aussi saint qu'Élie. L'espoir d'une postérité est un soutien au milieu des épreuves de la vie, et quelle crainte pourrait-on inspirer à une nation qui a compté dans son sein le Prince Noir, Henri V et Henri VIII ? Néanmoins le mariage avec un étranger a été rarement heureux, comme on le voit par l'exemple de Médée, d'Ariane, de Philis, d'Omphale et de Didon. Il vaut donc mieux qu'Élisabeth épouse un Anglais, c'est-à-dire le comte de Leicester [1].

Dans une lettre attribuée à Davison, la question était spécialement envisagée au point de vue des Pays-Bas. Le duc d'Alençon se contentera-t-il d'une vie oisive en Angleterre, où il ne sera ni respecté de la noblesse, ni aimé du peuple, où il se trouvera lié par les lois et des règles auxquelles il n'a jamais su se soumettre ? Il a voulu usurper les Pays-Bas, et, comme il a pu se convaincre que le principal obstacle se trouvait dans l'amitié qui unit leurs populations à l'Angleterre, il cherche aujourd'hui à leur enlever cet appui. Ce n'est pas la reine qu'il veut épouser : ce sont les Pays-Bas, véritable objet de son prétendu amour. La reine mariée pourra-t-elle refuser de l'aider ? Si elle ne le fait pas, elle l'irritera contre l'Angleterre ; si elle le fait, elle permettra la ruine d'un pays qui forme le boulevard de son propre royaume [2].

On raconte que le prince d'Orange a envoyé Liesvelt à Londres pour dissuader Élisabeth de tout projet d'épouser le duc d'Alençon [3].

1 Somers, Tracts, t. I.

2 Groen, t. VI, p. 644.

3 Monsieur is advertised that the prince of Aurange had sought by

Le duc d'Alençon, alarmé par les propos menaçants répandus en Angleterre, a demandé des otages qui répondraient de la sûreté de sa personne : ceux qu'il désigne, sont de hauts personnages, tels que les comtes d'Oxford, de Leicester, de Shrewsbury. « Je crois, écrit l'archevêque « d'York, que l'affaire française est finie [1]. »

Les rapports de Castelnau présentent la situation sous un jour différent. Jamais ambassadeur ne fut aussi bien reçu que lui [2]. La faveur de Simier s'accroît ; il a sa maison à côté du palais de Greenwich ; il entre dans le cabinet de la reine sans se faire annoncer [3].

L'archevêque d'York se trompe ; Castelnau et Simier ont raison.

III.

AVIS DU CONSEIL ET VOTE DU PARLEMENT.

Plusieurs semaines se passèrent dans le silence des délibérations. Évidemment l'avis des conseillers d'Élisabeth était défavorable ; mais elle disait que ceux qui montraient trop de zèle pour la religion, le paieraient cher : la crainte s'était emparée de tous ceux qui auraient pu lui résister.

Le 6 octobre, le conseil fut convoqué à Greenwich pour prendre une décision. Neuf voix contre six se prononcèrent

sinister meanes to hinder his mariage with Her Majestie, having for that purpos dispatched one Linchfield. Lettre de Powlet, du 5 novembre 1578. Brit. Mus., Harley, 285.

1 Lettre de l'archevêque d'York, du 14 octobre 1579. Lodge, t. II, p. 161.

2 Lettre de Castelnau, du 13 octobre 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3279.

3 Mém. de La Huguerie, t. II, p. 32.

en faveur du mariage. Lord Burleigh, Lincoln et Sussex avaient dit : oui. Leicester, Bedford, Warwick, Hatton avaient répondu : non.

Christophe Hatton, en sortant du conseil, se présenta chez la reine et lui exposa chaleureusement le péril dans lequel elle allait mettre ses affaires ; il la suppliait de reculer. Ce fut en vain.

Le même soir, on publie dans les rues de Londres la proclamation suivante :

« La reine (Dieu la protége !), qui entretient une étroite « amitié avec tous les princes étrangers, a été informée « qu'on a répandu dans diverses parties de son royaume « un livre séditieux qui, sous le prétexte de la dissuader « de tout projet de mariage avec le duc d'Alençon, rejette « sur ce prince les plus odieuses calomnies et excite le « peuple au tumulte. Que l'on aie confiance en la reine. « Elle connaît l'illustre frère du roi de France ; il est « honoré par les protestants français. C'est un prince d'un « caractère courtois et généreux en lequel elle a trouvé « réunies la prudence, la modestie et la tempérance. Elle « ordonne donc que tous les exemplaires de ce libelle soient « détruits et que tous ceux chez qui on en trouverait, « aient à répondre de leur désobéissance [1]. »

John Stubbes est arrêté et conduit à la Tour.

Les articles du mariage, tels qu'ils ont été rédigés par les lords du conseil privé, sont conçus en ces termes :

1 Une traduction de cette proclamation se trouve dans le fonds de Simancas. Arch. Nat. à Paris, K. 1555[52]. Déjà un ordre de la reine avait menacé d'une extrême sévérité les comédiens de Londres, dont le plus jeune se nommait William Shakspeare. Brit. Mus., Lansdown, 20.

Le duc d'Alençon pourra exercer sa religion ; mais il respectera la loi ecclésiastique telle qu'elle est acceptée en Angleterre et ne cherchera pas à la modifier ;

Il aura le titre de roi, de même que l'a eu Philippe II, et on s'efforcera d'obtenir du parlement qu'il puisse être couronné roi. Le Parlement fixera la pension annuelle.

Si de ce mariage naît un seul fils, il passera la moitié de l'année en Angleterre ; s'il y en a deux, l'aîné sera roi de France, le second roi d'Angleterre.

Le duc d'Alençon s'engagera à ne pas favoriser les étrangers, à admettre les nobles anglais dans sa maison, à ne rien changer aux usages ; il ne pourra faire sortir d'Angleterre ni la reine, ni ses enfants.

La reine exercera exclusivement tous les droits attachés à la couronne.

Il y aura alliance perpétuelle entre l'Angleterre et la France [1].

Lorsque le comte de Sussex présenta à l'envoyé du duc d'Alençon l'œuvre de ses collègues, Simier entra dans une grande colère : « Emportez, lui dit-il, ces articles ; je ne « donnerais rien pour les connaître. Quand de telles « affaires se traitent entre de grands princes, ce n'est pas « à vous autres qu'il appartient de s'en faire juges. » Et en achevant ces mots, il laissa les articles sur la table ; mais Élisabeth le rappela, et avec quelques paroles gracieuses elle le calma, puis il s'éloigna avec le projet de contrat rédigé par le conseil [2].

1 Arch. d'Hatfield.

2 Brit. Mus., Harley, 6265, n° 27 ; Arch. Nat. à Paris, K. 1556[11] ; Lettre de Mendoça, du 16 octobre 1579.

Le 7 octobre 1579, la reine, adoptant l'avis de la majorité du conseil, se prononça en faveur du mariage [1].

Quelques jours après, on instruisit le procès de John Stubbes. Conformément à un statut porté sous le règne de Marie Tudor pour protéger l'époux de la reine, il fut condamné à avoir la main droite tranchée. La sentence s'exécuta le 3 novembre près de l'abbaye de Westminster, et Stubbes, saisissant son chapeau de la main gauche, l'éleva en criant d'une voix énergique : « Dieu sauve la reine [2] ! »

Il restait à Élisabeth à obtenir la sanction du Parlement. Simier tenait peu de compte de ces scrupules et disait que l'on se moquait de son maître [3].

Cependant une vive émotion régnait à Londres et dans les provinces [4]. Le Parlement avait été convoqué le 20 novembre ; mais les Puritains s'y trouvaient en grand nombre ; et, en présence de l'émotion qui avait suivi la barbare sentence exécutée contre le docteur de Lincoln's-Inn, on jugea prudent de le proroger jusqu'au mois de janvier.

Le duc d'Alençon se plaignait fort de ces retards : « J'espère, écrivait-il à Élisabeth, de me voir unt jour « auprès de vous, se ne peut estre jamès si tost comme le « désire. Je crois que nostre singe m'en apportera quelque « bonne résollussion. Toutefois je suis en doubte pour une « choze qu'il me mande en sa dernière despesche que

1 Murdin.

2 Narres, t. III. D'après Languet, Stubbes mourut deux ou trois heures après. L'imprimeur, ajoute-t-il, avait été condamné à perdre les oreilles. Lettre de Languet, du 14 novembre 1579.

3 Lettre de Languet, du 29 octobre 1579.

4 Lettres de Du Plessis-Mornay, du 15 novembre et du 7 décembre 1579 ; Lettre d'Ortelius, du 8 décembre 1579.

« Vostre Majesté avoit retardé vostre Parlement d'unt moys « pour en se tans-là mieus cognoistre la vollonté de vos « peuples. Je ne me puis ymaginer que vostre peuple puise « jamès contraryer une si belle royne qui les a tousjours « tant bien gouvernés qu'il ne se peut mieus en monarchie « du monde.... [1] »

Le 24 novembre, les articles du mariage sont signés tels qu'ils ont été rédigés par le conseil, par Burleigh, Sussex et Leicester au nom de la reine, par Simier au nom du duc d'Alençon ; mais Simier remet une déclaration [2], en vertu de laquelle l'effet du contrat sera suspendu pendant deux mois. Élisabeth de son côté promet d'y donner suite dès que le Parlement les aura ratifiés [3].

Si cela n'avait pas lieu dans le délai fixé, toute la négociation serait considérée comme non avenue.

IV.

RETOUR DE SIMIER.

Le lendemain, Simier quittait Greenwich [4] ; il se séparait, non sans des regrets mutuels, de la reine Élisabeth qui lui avait donné des joyaux et des perles, d'une valeur de huit mille écus [5].

1 Lettre du duc d'Alençon, du 10 octobre 1579. Arch. d'Hatfield.

2 Elle se trouve au Record Office.

3 Record Office.

4 A son départ, il écrivit à Élisabeth une lettre de Gravesend, quatre de Douvres, deux de Calais. Arch. d'Hatfield.

5 Lettre de Mendoça, du 18 novembre 1579 (Arch. de Simancas).

Un navire croisait dans la Manche pour s'emparer de Simier. Il avait été armé par le comte de Leicester qui voulait se venger sur lui du succès de sa négociation ; mais un vent favorable poussa l'envoyé du duc d'Alençon vers les côtes de France [1].

« Nous avons reçu, écrivait peu de jours après Catherine « de Médicis à Castelnau, d'excellentes nouvelles de la « reine d'Angleterre ; Simier nous assure aussi de la bonne « volonté qui anime mon fils. Espérons une bonne et heu- « reuse fin [2]. »

1 La Ferrière, Les projets de mariage d'Élisabeth, p. 225.

2 Lettre de Catherine de Médicis, du 27 décembre 1579. Cinq cents Colbert, 170, p. 237. Élisabeth répéta au capitaine Breton qu'elle était décidée à épouser le duc d'Alençon. Lettre de Mendoça, du 11 novembre 1579.

CHAPITRE XVI.

CAMBRAY ET LA FÈRE.

(octobre et novembre 1579)

Les deux écus d'or du roi de Navarre. — La convention de Cambray. — La surprise de la Fère. — Dissimulations.

I.

LES DEUX ÉCUS D'OR DU ROI DE NAVARRE.

Un grave historien du XVIe siècle rapporte que le roi de Navarre, dans une réunion tenue à Mazères, cassa deux écus d'or, dont il remit une moitié à deux ministres, avec l'ordre de les porter : l'une au fils de Coligny, l'autre à Lesdiguières, ajoutant que lorsqu'ils recevraient les deux autres, ce serait le signal de commencer la guerre [1].

Malgré tous les engagements pris à Nérac, la guerre civile était dès ce moment résolue en France par le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé. On assurait qu'ils pouvaient compter sur l'appui de la reine d'Angleterre [2].

1 De Thou, l. LXVIII.

2 Lettre de Jean de Noircarmes, du 29 mars 1580. Arch. de Bruxelles. — « On parle que la royne d'Angleterre s'en veult mesler et retenir Ala- « mans, le tout en faveur des hérétiques rebelles » Lettre du prince de Parme, du 15 février 1580.

Le duc d'Alençon invoquait d'anciens griefs. Il ne cessait d'insister près du roi sur ce point qu'il était nécessaire de faire la guerre à l'Espagne, cette constante ennemie de la France, qui y avait longtemps excité les discordes civiles et qui affectait un perfide désir d'y maintenir la paix. Henri III devait saisir les moyens les plus avantageux qu'il tenait de Dieu pour rabaisser et dompter l'orgueil d'un roi ambitieux. Assurément, si l'Espagnol parvenait à vaincre le prince d'Orange, il porterait la guerre en France : c'était ce péril qu'il fallait prévenir. On manquait, disait-on d'argent ; mais ne valait-il pas mieux l'employer aux guerres étrangères qu'aux guerres intérieures ? On alléguait l'existence des factions ; mais n'était-ce pas le moyen de les réunir ? On ose dire que ce sera assister des rebelles contre leur prince : à qui fera-t-on croire que le prince d'Orange et ses amis sont des rebelles ? Henri III ne peut-il pas s'aider de leur appui, soit pour tenter des entreprises avantageuses à la couronne, soit pour recouvrer les seigneuries qui lui appartiennent ? On ne doit pas assimiler les tyrans aux bons princes [1].

En ce moment, Henri III, quelles que fussent les instances du duc d'Alençon, l'aurait vu avec déplaisir recommencer l'entreprise des Pays-Bas. « Il faut périr, Monsieur, écri-« vait Pibrac à Des Pruneaux. Le roy nous faict bien « cognoistre qu'il se tient offensé de nous [2]. »

De sourdes rumeurs se répandent sur les armements qui se font en France. Le duc d'Alençon les encourage, mais

1 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 21919, f. 179.

2 Lettre de Pibrac, du 21 juillet 1579. Groen, t. VII, p. 14.

c'est Condé qui les dirige [1]. En même temps le duc Casimir lève au-delà du Rhin (c'est, dit-on, d'accord avec la reine d'Angleterre) six mille reîtres pour aider les Huguenots [2].

On prévoit de profondes discordes : partout règne l'indignation contre le roi, ses conseillers et ses mignons [3].

Catherine de Médicis est bientôt instruite de ce qui se prépare : elle reprend activement ses négociations. Nous la voyons s'adresser, mais sans être écoutée, au duc d'Alençon. Celui-ci ne cache pas son mécontentement de n'avoir pu décider Henri III à déclarer la guerre à Philippe II [4]. Il veut, dit-on, aller en Champagne pour présider à la jonction des Huguenots et des reîtres, les uns et les autres prêts à toute scélératesse, *pronti ad ogni sceleraggine*, rapporte l'envoyé florentin [5].

1 Lettre de Saracini, du 29 septembre 1579. — On dit que les levées se font en France, Angleterre et Écosse. Lettre du seigneur de Gomiecourt, du 6 septembre 1579. Réc. des prov. wall., t. III, p. 208. — « Les adver« tissements que je reçois, sont que le duc d'Anjou faict venir reittres et « que le tout doibt estre prest pour juillet ou aoust. » Lettre du prince de Parme, du 12 juin 1580. — Catherine de Médicis, dans une lettre du 1er octobre 1579 adressée à Villeroy, parle « des amas et assemblées » qui se font. Elle espère bien que tout ira en fumée. Néanmoins elle ne cache pas ses alarmes. Elle craint que La Noue et Des Pruneaux ne combinent quelque menée et n'embarquent le duc d'Alençon dans une nouvelle entreprise. Il faudra avertir les villes de Champagne et de Bourgogne de se tenir sur leur garde et bien clore les passages par lesquels pourraient pénétrer les reîtres. Des nouvelles inquiétantes étaient arrivées de Guyenne. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

2 Lettre du prince de Parme, du 28 décembre 1579.

3 Lettre de Renieri, du 30 mai 1580.

4 Sur ce point voyez un mémoire remis par La Fin au nom du duc d'Alençon. Bibl. Nat. de Paris, 3279.

5 Lettres de Saracini, du 5 octobre, du 2 et du 9 novembre 1579.

La reine-mère écrit aussi au roi de Navarre et au prince de Condé pour les engager à se rendre près d'elle.

Le roi de Navarre a reçu une lettre de Beutterich où on le prévient que tout ce qui se fait à la cour, n'est que trahison. Il peut compter sur l'appui du duc Casimir. Les princes allemands attendent sa résolution : c'est à lui à opter entre l'honneur et la honte [1].

Quant au prince de Condé, on ne peut songer à le détacher des Huguenots ; il n'écoute en ce moment que leurs avis.

Quel sera le chef de cette armée où le prince de Condé et le duc d'Alençon ne pourraient occuper le premier rang sans ressentir quelque jalousie ? Le maréchal de Bellegarde qui, après avoir été prévôt d'Oulx, est devenu, selon Brantôme, bon duelliste et de plus l'ami des Huguenots. Il prendra le titre de : « défenseur et protecteur de ceux de « la nouvelle religion tant de France que de Piémont [2]. » Catherine de Médicis ne négligea rien pour l'empêcher : elle se rendit près de Bellegarde à Montluel et l'engagea à renoncer à son projet [3]. Le maréchal crut pouvoir amuser Catherine par de belles paroles ; mais tout à coup il mourut : son mal était le poison, selon Brantôme [4].

Le roi de Navarre se chargeait de soulever les provinces du midi. Il était réservé au prince de Condé et au duc d'Alençon de s'assurer dans la France septentrionale des positions militaires qui leur permissent de tendre la main, soit aux reîtres dont l'appui leur était assuré, soit aux

1 Lettre chiffrée au Record Office.
2 Lettre de Saracini, du 29 septembre 1579.
3 Lettre de Saracini, du 25 octobre 1579.
4 Brantôme, t. V, p. 203.

Gueux enrôlés sous les bannières du Taciturne. L'un de ces gages, celui du duc d'Alençon, sera Cambray ; l'autre, celui du prince de Condé, sera la Fère.

II.

LA CONVENTION DE CAMBRAY.

Dès la fin du mois de septembre 1579, l'archevêque de Cambray prévenait le prince de Parme que le sieur d'Inchy gouverneur de cette ville, se proposait « de desnaturer « une place de si grande importance et de la mettre ès « mains des Huguenots [1]. »

Un agent, venu de Bruxelles et probablement envoyé par Des Pruneaux, distribue de l'argent à la garde et déclare que Cambray mérite bien qu'on en fasse présent au roi de France. A l'en croire, on pourrait aisément donner de là le signal pour mettre l'Artois en feu : soixante mille hommes acclameraient les bannières fleurdelysées [2].

Le 5 octobre, le duc d'Alençon donne de pleins pouvoirs pour traiter avec le seigneur d'Inchy. Vingt jours après une convention est conclue entre le sieur de la Ferté-Imbault, conseiller d'État et chambellan du duc d'Alençon,

1 Lettre de Louis de Berlaymont, du 26 septembre 1579. Réc. des pr. wall., t. IV, p. 29. — On lit déjà dans une lettre du 1er mars 1579 qu'il y a lieu de craindre quelque mauvais dessein du gouverneur de Cambray « d'autant que le sieur d'Ainchy s'est vanté qu'il chercheroit nouveau « maître si l'on ne luy bailloit argent pour la garnison. » Lettre de Fr. de Montigny. Arch. de Bruxelles.

2 Lettre de l'archevêque de Cambray, du 16 décembre 1579. Réc. des prov. wall., t. IV, p. 362.

et le seigneur d'Inchy. Celui-ci reconnaît le duc d'Alençon pour son seigneur souverain, promet de lui prêter serment à l'exclusion de tous autres princes et s'engage à introduire dans la citadelle un certain nombre de soldats français. A sa première demande, il sera secouru de deux mille fantassins et de six cents chevaux, dont il aura le commandement. On lui avancera les gages de la garnison pendant six mois « pour donner plus d'affection aux soldats, » et de plus une somme de cinq ou six mille florins pour acheter des munitions [1].

Une autre clause est ainsi conçue : « Le seigneur de la « Ferté asseure audict seigneur d'Inchy que Son Altesse, « sera maintenue, advouée et favorisée en l'entreprise qui se « présente, du roy très-chrestien, son seigneur et frère [2]. »

Le seigneur d'Inchy écrit aux États-généraux qu'il a agi « par nécessité [3]. »

Quelques jours après, La Noue arrive à Cambray ; il en visite les remparts [4]. C'est La Noue qui a dirigé cette affaire [5].

1 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick. Doc. in., t. I, p. 463 (20 octobre 1579).

2 Bibl. Nat. de Paris, Colbert, 337 (25 octobre 1579).

3 Lettre des États-généraux au seigneur d'Inchy, du 8 janvier 1580. Arch. de la Haye.

4 Lettres de Pierre de Mansfeld, du 18 et du 20 décembre 1579. Réc. des prov. wall., t. IV, pp. 377 et 379 ; Lettre de Saracini, du 22 décembre 1579. — La Noue, avant de rentrer en France, avait recommandé aux habitants des Pays-Bas l'union et la déférence aux conseils du prince d'Orange. Lettre de La Noue, du 2 décembre 1579. Kervyn de Volkaersbeke, Corr. de La Noue, p. 159.

5 Lettre de Saracini, du 7 décembre 1579

III.

SURPRISE DE LA FÈRE.

Le prince de Condé n'a jamais voulu se rendre à la cour ; il quitte Saint-Jean-d'Angély sous un déguisement, traverse Paris et entre le 29 novembre 1579 à la Fère où il est aussitôt rejoint par cinq cents chevaux et trois ou quatre mille gens de pied, du parti huguenot. C'est à la Fère que Condé appelle les mécontents [1].

Tous les habitants catholiques ont été désarmés [2]. L'émotion est profonde en Picardie : la Sainte-Ligue s'assemble pour résister aux Huguenots [3].

IV.

DISSIMULATIONS.

Peut-être attend-on quelques avis plus précis d'Angleterre, car les envoyés florentins croient retrouver dans tous les complots huguenots la main d'Élisabeth [4] ; mais en ce moment on dissimule encore.

1 « Le prince de Condé a surprins la ville de la Fère, y amassant toute l'ordure de ces Huguenots et altérés de France. » Lettre du prince de Parme, du 15 février 1580.

2 Mém. de la Huguerie, t. II, p. 29 ; Mém. du duc de Bouillon ; Mém. d'Agr. d'Aubigné, t. II, p. 365 ; Lettre du seigneur d'Inchy, du 2 décembre 1579. Arch. de la Haye ; Lettre de Pierre de Mansfeld, du 13 décembre 1579. Réc. des prov. wall., t. IV, p. 357 ; Lettre de Saracini, du 7 décembre 1579 ; Mézeray, t. III, p. 487.

3 Lettre du seigneur d'Helfaut, du 16 décembre 1579. Réc. des prov. wall. t. IV, p. 364.

4 Lettre de Saracini, du 7 décembre 1579.

Le duc d'Alençon, le premier, proteste, avec la même sincérité que dans d'autres occasions, de la pureté de ses intentions. N'a-t-il point offert au roi son frère, pendant qu'il chassait avec lui dans la forêt de Saint-Germain, de lui remettre Cambray et huit autres villes s'il voulait l'aider dans son entreprise des Pays-Bas [1] ?

Condé assure le roi de France que s'il a agi sans le consulter en occupant la Fère, on peut néanmoins compter sur ses sentiments de fidélité et de soumission [2].

Pibrac déclare à Henri III que le roi de Navarre ne sait rien des projets du prince de Condé ; mais le roi ajoute peu de foi à ces protestations [3].

La Noue lui-même écrit de Cambray : « J'aimerais beau-« coup plus d'estre près de mon roy avec petits moyens « qu'avec de très-grands en pays estrangers [4]. »

1 Réc. des prov. wall., t. III, p. 161 ; Lettre d'Harangier, du 17 juillet 1579. — On lit dans une lettre du 26 octobre 1579 : « Le roi craint mer-« veilleusement le duc d'Alençon. » Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3281.

2 Lettre de Henri III, du 23 décembre 1579.

3 Lettre de Henri III à Rambouillet, du 31 décembre 1579.

4 Coll. d'aut. de M. de Montigny.

CHAPITRE XVII.

LA GUERRE DES AMOUREUX.

(avril — juin 1580)

Menaces de guerre civile. — Efforts de la reine-mère pour la conjurer. — Union du duc d'Alençon et de Condé. — Prise d'armes du roi de Navarre. — Le nouveau conseil de gouvernement. — Le duc d'Alençon quitte le parti des Huguenots.

I.

MENACES DE GUERRE CIVILE.

Nous empruntons aux récits accrédités un titre que rien ne justifie. Quelle part eut à la détermination arrêtée par le roi de Navarre, d'accord avec les ministres, son amour pour la belle Fosseuse ? Quelle influence faut-il accorder aux intrigues de Marguerite de Valois avec le vicomte de Turenne, que crut devoir dénoncer Henri III [1] ? Les amoureux seraient-ils le duc d'Alençon qui feignait de se passionner pour Élisabeth ou le prince de Condé qui songea à peine un instant à devenir le gendre du Taciturne ?

La déplorable campagne de 1580 eut d'autres mobiles. Elle fut préparée par l'Angleterre qui tout à coup cessa d'y

1 Henri III a, dit-on, révélé au roi de Navarre les amours de sa femme avec le vicomte de Turenne. Marguerite, pour se venger, excite le duc d'Alençon contre le roi. Lettre de Renieri, du 30 mai 1580.

donner suite, et le principal acteur qui était le duc d'Alençon, se retira bientôt lui-même de la scène.

Au moment où Condé occupe la Fère, le duc d'Alençon quitte brusquement la cour ; mais, pour prévenir toutes inventions perverses et tout soupçon contraire au repos de l'État, il déclare qu'il veut uniquement visiter les terres de son apanage. Rien ne peut altérer la bonne affection qu'il porte à la grandeur du roi [1].

On ne croit plus à ces pompeuses déclarations. Les relations secrètes des conspirateurs se multiplient. Leurs agents les plus actifs sont La Noue et Bonivet. On a conservé une lettre assez mystérieuse adressée par Bonivet à La Noue. Le *mal conseillé* pourrait faire quelque chose de bon et de grande conséquence en Touraine ; il lui serait facile d'en faire la conquête, et, s'il ne la fait point, on pourrait en indiquer le moyen à La Noue. On ignore toutefois si le *mal conseillé* entretient une bonne correspondance avec le *bolwart ;* mais il importe que le *bolwart* se montre généreux vis-à-vis du *cérisier* qui lui livrera quelques villes. Le *mal conseillé* n'est-il pas le duc d'Alençon, le *bolwart* n'est-il pas Condé ? On ne sait, à une époque où les trahisons sont si fréquentes, quel nom on doit attacher à ce *cérisier* qu'il faut « gratifier du tout en tout, car la chose « est de très-grande importance [2]. »

1 Lettre du duc d'Alençon à Montmorency, du 30 novembre 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3200, p. 52.

2 « A mon partement, j'ay laissé *le mal conseillé* en très-bonne santé, Dieu mercy, continuant tousjours de plus en plus en la bonne volonté et affection qu'il a vers ceulx de la Touraine et Rochelle, m'aiant donné plusieurs lettres à distribuer aux seigneurs d'icelles provinces, lesquelles j'ay desjà donné en partie, réservant encoires les aultres pour ce que le

Le père de Bonivet vivait encore. C'était ce seigneur de Crèvecœur, qui, comme gouverneur de Picardie, avait sans cesse combattu les Huguenots : il se plaignait si vivement de son fils qu'il eût voulu le voir hors de ce monde ou entre les mains du prince de Parme [1].

Un autre agent que nous avons depuis longtemps perdu de vue, reparaît à cette époque : c'est Jean-Galéas Frégose. Il ne cesse d'aller du duc d'Alençon à Condé, de Condé au roi de Navarre ; il a de plus tenu à Henri III

temps n'y est pas encoires trop commode, veu leurs humeurs où ils sont pour le présent. Je sçay oires, Dieu mercy, prou de moyens de faire quelque chose de bon et de très-grande conséquence pour ledict *mal conseillé*, estant aussy heure d'y besoigner ; mais je ne sçay si la correspondence entre luy et le *Bolwart* est si bonne et seure qu'on s'i pourroit bien fier. Et croyez, si cela est, qu'il y a trop plus de matière pour bien faire que jamais, mesmes s'il avoit seulement une armée de sept à huict mil hommes. La conqueste de la Touraine est très-facile au dict *mal conseillé*, veu la bonne disposition de la plus part des villes et principaulx bourgeois. Encoires, la susdicte dévotion dudict *mal conseillé* cessant, s'il vous y plaist entreprendre chose aucune pour vostre particulier, m'envoiant icy quelqu'un de vostre part fidel et avisé pour luy povoir librement et avecq asseurance communiquer les moyens susdicts, ne fauldray le faire tout au long. Au reste le *Cértster* est oires du tout résolu suyvre la fortune dudict *Bolwart*, lequel avant son partement trouveroit bon moyen de lui livrer entre ses mains quelques villes. Par quoy il est nécessaire audict *Bolwart* le gratifier du tout en tout, vous suppliant luy en vouloir exprès à tel effect en ma faveur escripre, attendu que la chose est de très-grande importance pour son bien en général et particulier. » Arch. de Bruxelles (18 février 1580).

1 Lettre du seigneur de Crèvecœur, du 25 janvier 1581. — Jeanne de Bocholt, femme de Bonivet, exposa dans une requête que l'on avait saisi les biens de son mari à Thiennes, à Calonne, à Blaringhien et ailleurs. Henri III écrivit en sa faveur au prince de Parme le 8 juillet 1581 (Arch. de Bruxelles).

de mauvais propos sur le duc d'Alençon. On l'arrête, on le conduit à la Bastille : il n'en sortira plus. « On trouve « toujours dans les affaires d'État, écrit le Florentin « Renieri, de quoi faire mourir, car une simple omission « *computatur in numero criminum* [1]. » Le prétexte est aisé à trouver. On le met à mort « pour avoir esté descou- « vert et accusé de faire praticques en France pour le roy « d'Espaigne [2]. »

II.

EFFORTS DE LA REINE-MÈRE POUR CONJURER LA GUERRE CIVILE.

La victoire était réservée à cette femme qui plaçait l'art de négocier bien au-dessus de la science de la guerre et qui, redoutée des uns et méprisée des autres, dominait toutes les convoitises et toutes les ambitions par la patience et la persévérance, ces deux vertus auxquelles est assurée la conquête de l'avenir.

Catherine de Médicis, admirablement servie par ses espions, ne négligera rien pour étouffer ces ferments de discordes. Les éloquents discours, les pressantes exhortations, les séduisantes promesses, d'autres moyens encore ne font point défaut ; il n'est aucun effort qu'elle ne tente avec une incessante activité.

La reine-mère, pour calmer les Huguenots, engage Henri III à jurer solennellement le maintien de l'édit de

1 Lettre de Renieri, du 18 novembre 1580.

2 Rapp. aux Arch. de Bruxelles ; Lettre de Busini, du 13 mars 1581.

pacification, et elle ajoute : « Quant il n'y auroit que la « bonne intelligence que l'on verra par là, qui est entre « vous et vostre frère, croiés que cela tiendra beaucoup « de gens [1]. » Henri III fait plus : il charge Schomberg de déclarer aux princes protestants d'Allemagne qu'il est prêt à s'allier étroitement avec eux, ainsi qu'avec la reine d'Angleterre [2].

Au mois de décembre 1579, Catherine se rend à Noyon pour s'aboucher avec Condé. L'entrevue est fixée à deux lieues de la Fère. Condé se méfie de la reine-mère et se fait accompagner de trois compagnies sous les ordres de La Noue. Quand on lui parle d'évacuer la Fère, il répond qu'il exige de plus Péronne et Saint-Quentin. Catherine lui propose la main de la princesse de Lorraine, sœur de la femme de Henri III ; il repousse ces ouvertures, car il veut, dit-on, épouser une fille du prince d'Orange [3].

De Noyon, la reine-mère se dirige vers Évreux [4]. Déjà elle a eu recours aux bons offices du maréchal de Cossé, et elle l'a invité à conférer avec elle, lui donnant sa parole de reine qu'il n'aurait rien de plus à craindre que s'il était son propre fils [5].

1 Lettre de Catherine de Médicis, du 19 avril 1580.

2 Instructions données à Schomberg, le 6 avril 1580. Br. Mus., King's coll., 112.

3 Lettres de Saracini, du 14, du 22 et du 31 décembre 1579 ; Lettre de Pierre de Mansfeld, du 18 décembre 1579 ; Lettre de Vargas, du 7 janvier 1580 ; Avis sans date (Arch. de Bruxelles).

4 Lettre du duc d'Alençon à Des Pruneaux. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279.

5 Lettre de Catherine de Médicis, du 13 décembre 1579. Bibl. Nat. de Paris, 3300.

Cela ne lui suffit point : elle veut voir elle-même le duc d'Alençon sur lequel, à tant de reprises, ses conseils ont exercé une puissante influence. Elle l'exhorte à rester uni à Henri III. A l'entendre, le roi aime tendrement son plus jeune frère : il ne cherche qu'à lui être agreable : déjà, pour lui plaire, il a renvoyé Saint-Luc et deux autres mignons [1].

A ces avis s'associe le conseil de ne pas rechercher l'alliance de ceux qui n'ont cessé d'exciter des discordes en France. Le moment est favorable ; car le duc d'Alençon a reçu d'Angleterre la nouvelle qu'Élisabeth ne songe plus à lui accorder sa main [2]. D'après Catherine de Médicis, il ferait mieux d'épouser la plus belle des demoiselles d'honneur, Mademoiselle de Pons, qui lui donnerait des enfants [3].

Le duc d'Alençon ne peut comprendre qu'après un projet de mariage avec la reine d'Angleterre on veuille lui donner pour compagne l'héritière d'une maison, dont le plus beau titre de gloire est la mort de l'un des siens frappé à Poitiers en combattant les Anglais. Il n'épousera pas mademoiselle de Pons et ne renoncera point à l'entreprise des Pays-Bas.

1 Lettre de Saracini, du 18 janvier 1580 ; Lettre de Vargas, du 16 janvier 1580.

2 Nous reviendrons dans un autre chapitre sur la négociation d'Angleterre en racontant la mission de lord Stafford.

3 Probablement Antoinette de Pons qui épousa successivement le comte de la Rocheguyon et le comte de Beaumont. Elle était si belle, même dans un âge avancé, qu'elle inspira une violente passion à Henri IV (Moréri).

III.

UNION DU DUC D'ALENÇON ET DE CONDÉ.

« Il importait dans les guerres civiles, écrit le Florentin « Renieri, d'avoir l'appui du duc d'Alençon parce que les « Huguenots n'avaient point sans lui assez d'autorité [1]. »

Le prince de Condé, plein de confiance dans des promesses fréquemment renouvelées, écrit à Des Pruneaux qu'il n'a d'autre désir que d'être utile au duc d'Alençon : il sacrifierait pour lui sa vie [2].

1 Per che gli Ugonoti non hanno tal polso. Lettre de Renieri.

2 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3286 (31 janvier 1580) ; Lettre de Languet, du 22 mars 1580. — « Le bruyt court et l'apparence est en France que Monsieur frère du roy veult estre de la feste et se veult jeter en ce pays-cy. Jeudy dernier assez tard en l'après-disner arrivèrent trois courriers en Péronne, que la poste venant d'Anvers amena. L'ung d'eulx parlant au gouverneur de Péronne dist qu'ils estoient à mon dict seigneur d'Alençon et alloient trouver La Noue ou, s'il n'y estoit, Mr d'Inchy en la citadelle de Cambray où ils debvoient entrer encore ce soir combien qu'il fust tard, et luy dirent en l'aureille, sur la demande qu'il en faisoit, où estoit le dict seigneur d'Alençon. Tous trois dirent au maistre des postes qu'ils alloient trouver Mr d'Inchy pour luy raffreschir et effectuer les promesses qu'ils avoient par ensemble. Le mesme jour partit le prince de Condé de la Fère, accompaigné de XXV ou XXX chevaulx, et vint coucher à Villers-oultreeaue à quattre pettites lieues de Cambray. Il ne fault doubter que c'a esté pourparler faict avecq le sieur d'Inchy... La Noue se vante bien de délivrer la France de la guerre et la nous mener en ce pays-ci...J'ay eu advis comme le duc d'Anjou et La Noue praticquent beaucoup de choses par deçà, prétendans s'emparer de plusieurs forts en attendant que leurs forces viennent, que l'on dict estre assez grandes. Et cependant le prince d'Orange assemble touttes ses forces pour nous assaillir d'un aultre costé. » Lettres de Mansfeld, du 23 et du 25 janvier 1580.

Le duc d'Alençon a créé le prince de Condé son lieutenant-général et La Noue son maréchal de camp [1].

Condé se rend secrètement à Cambray. Il y poursuit les négociations entamées par le duc d'Alençon ; mais les bourgeois font entendre leurs murmures, et les soldats qui gardent la citadelle, déclarent qu'ils mourront plutôt que de la rendre aux Français. On ne tient aucun compte de leurs plaintes. M. d'Inchy accompagne Condé ; il reçoit fréquemment la visite de La Noue [2].

C'est au nom du duc d'Alençon et du prince de Condé que La Noue signe une convention par laquelle les magistrats de Cambray reconnaissent Alençon comme seigneur souverain, et Condé comme son lieutenant-général, en s'engageant à recevoir cent-vingt arquebusiers français dans la citadelle [3].

La présence de La Noue à Cambray y marque le triomphe des Huguenots [4]. On arrête les prêtres et les principaux bourgeois. Plusieurs chanoines sont menacés de mort ; on veut vendre les reliquaires pour payer les soldats [5].

1 Lettre du seigneur d'Helfaut.

2 Lettre de Mansfeld, du 25 février 1580. Réc. des prov. wall., t. V, p. 267 ; Lettre de Le Vasseur, du 1er mars 1580. Arch. Nat. à Paris, K. 1558.

3 Record Office ; Bibl. Nat. de Paris, Colbert, 337 (7 mars 1580) ; Lettre du prince de Parme à l'empereur, du 31 mai 1580 (Arch. de Bruxelles). Les chanoines de Saint-Géry protestaient ; on les chassa, à l'exception de trois. Lettre de l'archevêque de Cambray Louis de Berlaymont, du 17 mai 1580 (Arch. de Bruxelles).

4 A ce qu'écrit le prince de Parme, le sieur d'Inchy tire ses renforts de la Fère. Il est à craindre « qu'il ne se fasse quelque nouveau désordre. » Lettre du prince de Parme, du 15 février 1580.

5 Lettre de Renieri, du 23 mars 1580.

C'est aussi au nom commun du duc d'Alençon et de Condé que Du Plessis-Mornay traite avec Josse de Zoete, seigneur de Villers, gouverneur de la ville de Bouchain, qui déclare, aux mêmes conditions que M. d'Inchy, en ouvrir les portes aux Français [1].

Pour prix de cet important service, on offrira au capitaine de Bouchain « aultant de deniers qu'il demandera, « soit pour son particulier ou bien pour la solde des com- « paignies qu'il pourra gaigner par argent pour s'en « prévaloir [2]. »

Déjà le duc d'Alençon réunit des troupes [3] ; il déclare publiquement que c'est pour se rendre dans les Pays-

1 Arch. d'Ypres (24 février 1580) ; Lettre du prince de Parme, du 15 février 1580. — Les États-généraux demandèrent, mais inutilement, que le duc d'Alençon leur remit la ville de Bouchain (Res. van Holland, 23 août 1580).

2 Note de Balagny (Arch. de Bruxelles).

3 Lettres de Pierre de Mansfeld, du 17, du 25 et du 29 janvier 1580. Réc. des pr. wall., t. V ; Lettre de Vargas, du 8 mars 1580 (Arch. de Bruxelles). « Hier soir je receus advertence de bon lieu qu'il se faict notable assemblée de gens de guerre en France, nommément en Normandie et ès environs pour soubs la conduicte des sieurs de Thoret et un fils de feu l'admiral avecq le conte de Rochepot eulx venir ranger avecq les rebelles de Sa Majesté en ce pays. Aulcuns disent qu'ils feront leur entrée par le comté de Luxembourg là où quelques bonnes trouppes de reistres les doibvent venir rencontrer. Sy esse avoir plus d'apparence par le cartier de Cambray, considérant les indices que l'on y perçoit.... Vostre Excellence est advertye de l'assamblée qui s'est puis aulcuns jours faict à Villers-oultre-eaue proche de Cambray où s'est trouvé le prince de Condé et quelques aultres seigneurs françois incongnus avecq le s^r de La Noue et aultre de sa sieulte, n'y ayant en ce moins failly le s^r d'Inchy accompagné de ses aliés, où de par eulx s'est faict quelque compromis : Dieu sçait à quelle fin. » Lettre de Jean de Montigny, du 1er février 1580. Réc. des prov. wall., t. V, p. 189.

Bas et non pas pour troubler la France [1]. Il n'ignore point que ses ennemis ont répandu de mauvais bruits au sujet de son départ de la cour, mais il ne songe qu'à donner suite à l'entreprise des Pays-Bas [2].

IV.

PRISE D'ARMES DU ROI DE NAVARRE.

C'est le roi de Navarre qui donne le signal de la guerre civile. Il charge le bâtard d'Aramont de porter à François de Coligny et à Lesdiguières ces demi-écus d'or qui signifient l'appel aux armes [3]. Des prières publiques ont lieu à tous les prêches. A Londres les réfugiés célèbrent solennellement le jeûne pour la délivrance des églises de France et des Pays-Bas [4].

Les hostilités s'engagent en Gascogne ; les Huguenots du Poitou s'emparent de Talmont et de Montaigu. La prise de Cahors marque l'apogée de cette entreprise : on y massacre les catholiques, on y brûle les églises [5].

1 « Il sera bien que Vostre Excellence escripve à l'ambassadeur à Paris affin qu'il supplye au roy de France d'empescher à ses vassaulx d'assister les rebelles de pardeçà : aultrement qu'il luy laisse à penser comme le roy trouvera bonne ceste fachon de procéder. » Lettre de Mansfeld au prince de Parme, du 17 janvier 1580.

2 Bibl. Nat. de Paris, 3177.

3 De Thou, t. VIII, p. 88.

4 Arch. de l'église flamande de Londres.

5 « La ville fut prise et pillée avec beaucoup de cruauté. » De Thou, l. LXXII (éd. de Londres, t. VIII, p. 378).

V.

LE NOUVEAU CONSEIL DE GOUVERNEMENT.

C'est un bruit généralement répandu que le roi de Navarre, le prince de Condé et le duc d'Alençon doivent joindre leurs forces à Péronne [1].

Le roi de Navarre amènera bon nombre de Gascons. Déjà, Condé se fortifie à la Fère où il appelle tous ses amis ; mais il craint d'être assassiné et ne sort qu'avec une cuirasse [2]. Il a, raconte-t-on, fait acheter mille arquebuses à Amiens ; des troupes de Huguenots à pied et à cheval sont en marche pour le rejoindre [3]. Dans diverses provinces « se font secrètement grandes levées de gens, se y em- « ployant de tous costés les seigneurs et gentilshommes de « la religion [4]. »

1 « Je ay eu advertissement de bon lieu qu'il y a fort grandes menées contre ces païs entre le prince de Condé, La Noue et aultres personnages bien fort qualifiés, lesquelles menées sont practiquées et traictées si vivement et à bon escient que l'on m'asseure que sont en termes que dans peu de jours se doibt trouver le prince de Béart qu'on appelle icy roy de Navarre au lieu de la Fère avec le prince de Condé et qu'il sera suyvi du visconte de Tourayne et de M. de Chastillon fils de l'admiral mort et de beaucoup des aultres personnaiges, et qu'estant là au dit lieu de la Fère passeront à Cambray où l'on m'a dict aussi que sera ou doibt se trouver le prince d'Orange pour tous ensemble conférer et fayre un synode hérétique où l'on traictera de l'advancement de leurs mauvaises religions et estats. » Lettre de Vargas, du 27 janvier 1580 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre de Renieri, du 28 février 1580.

3 Avis de Bapaume, du 7 mars 1580. Réc. des prov. wall., t. V, p. 326.

4 Lettre du seigneur d'Helfaut (mars 1580). Réc. des prov. wall., t. V, p. 331.

Le seigneur de Crèvecœur, gouverneur de Picardie, voudrait faire sonner le tocsin pour chasser les rebelles qui occupent la Fère [1].

Vers la mi-avril, les Huguenots et les reîtres s'assemblent aux bords de l'Oise : ils ravagent le pays à dix lieues à la ronde. Le roi envoie l'un de ses conseillers vers le prince de Condé pour l'engager à se soumettre à ses ordres ; il répond qu'il ne cherche que la paix, mais qu'il veut se tenir en garde contre les mauvais desseins de ses ennemis. S'il se retirait, cela nuirait à sa réputation [2].

Vaines protestations : il s'agit non point de se défendre, mais de reprendre tous les anciens projets associés aux guerres civiles. Un conseil de gouvernement est établi par les Huguenots à la Fère ; il y siége du 23 mai au 4 juillet [3].

Cependant ce mouvement ne se développe point. On voit les espérances entretenues depuis plusieurs mois se dissiper ; car les Anglais n'interviennent pas, et, à l'intérieur de la France, le feu des discordes civiles reste caché sous la cendre.

Condé ne fait point de progrès, et ses partisans se découragent.

Le roi de Navarre est tenu en échec par le maréchal de Biron qui ose envoyer une volée de canon au château de Nérac qu'habite Marguerite de Valois.

Peut-on au moins compter sur le duc d'Alençon ? Le roi de Navarre et Condé ne l'espèrent plus, car ils engagent

1 Lettre de Renieri, du 28 avril 1580.

2 Journal de P. de l'Estoile, t. I, p. 357 ; Avis du 11 mai 1580 (Arch. de Bruxelles) ; Lettre de Cotton, du 14 février 1580. Br. Mus., Galba, C. VII.

3 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 4046.

Catherine de Médicis à se séparer de lui et à embrasser ouvertement le parti des Huguenots [1].

VI.

LE DUC D'ALENÇON QUITTE LE PARTI DES HUGUENOTS.

Catherine de Médicis aborde une nouvelle tentative près du duc d'Alençon « pour garder que Son Alteze ne se ligue « avec les rebelles [2]. » Elle se rend dans les derniers jours d'avril à l'abbaye de Bourgeuil auprès du duc d'Alençon et le suit à Tours. Elle offre à son plus jeune fils de le déclarer lieutenant-général du royaume [3], mais à des conditions qui restreindraient fort son autorité. En effet il ne pourrait pas lever d'impôts, ni prendre de

1 Lettre de Talbot, du 29 mai 1580. Lodge, t. II, p. 166.

2 Note aux Arch. de Bruxelles.

3 « Le roy de France, soubs ombre de gratifier le duc d'Anjou son frère et comme il dict le retenir et divertir de n'entrer de rechief en ce Pays-Bas, l'a constitué son lieutenant-général en toute la France et à cest effect expressément mandé pour incontinent soy trouver envers luy à Paris pour entendre aux affaires de son royaulme : sur quoy l'on m'a adverty que, sy en dedans dix jours en chà ou environ ledict duc d'Anjou ne se trouve vers ledict seigneur roy son frère et qu'il n'accepte ledict gouvernement, qu'indubitablement y a apparence qu'il se viendra rangier avec les dicts rebelles. L'on tient pour certain en France que le duc d'Anjou se prépare pour faire un voiage par où, de tant plus qu'il simule d'estre jaloux de ce que le prince de Condé prétend d'attraper les villes et citadelles de Cambray, faict bien à craindre que sondict voiage ne s'adresse en ce quartier, espérant d'en faire le mesme et prévenir ledict prince de Condé. Voilà la faulse couverture et infidélité des François, car il ne fault doubter que chascun d'eulx n'entende la farse. » Lettre de Jean de Martigny, du 10 février 1580 (Arch. de Bruxelles).

décisions, ni même ouvrir les lettres adressées au roi hors de la présence de ses conseillers. Ce qui importerait beaucoup au duc d'Alençon, ce serait de recevoir de suite vingt mille écus : mais le trésorier de Henri III n'a pu les réunir. D'autres assurent qu'il réclame le duché d'Orléans ou de Bretagne [1].

Dès les premiers jours de mai, le duc d'Alençon se rapproche de Henri III qui désire traiter avec lui [2].

Diverses rumeurs se répandent sur les propositions que le roi a faites à son frère. Selon les uns, Avignon deviendrait pour lui la capitale d'un royaume ; selon d'autres, on placerait sur son front la couronne des Pays-Bas. On lui offre de nouveau la main d'une infante [3]. Un mémoire dont on ignore l'auteur, ouvre d'autres perspectives à l'ambition du duc d'Alençon : il pourrait traverser les Alpes, conquérir Milan, proclamer la liberté de l'Église, qui est opprimée par les Espagnols, et s'assurer ainsi la domination de toute l'Italie [4].

D'après les documents les plus dignes de foi, Henri III a chargé Rambouillet de remettre à son frère de pleins pouvoirs pour rétablir la paix en France. Il négociera avec le roi de Navarre et le prince de Condé afin qu'ils déposent les armes et qu'ils renoncent aux levées de reîtres. Tous les prisonniers, de part et d'autre, seront délivrés sans

1 Lettres de Renieri, du 9 et du 16 mai 1580.

2 Lettre de Henri III à Rambouillet, du 8 juin 1580. Aut. de M. de Montigny ; Lettre du 11 mai 1580. Arch. de Bruxelles.

3 Lettre de Herle à Burleigh, du 13 juin 1580. Record Office, Dom pap., p. 660.

4 Mém. sans date. Bibl. Nat. de Paris, 3177, p. 190.

rançon [1]. Noble mission digne d'un prince du sang, qui sera d'autant mieux accueillie que le roi y joint une pension de douze mille écus par mois et un premier don de trente-cinq mille écus [2].

Catherine de Médicis ne contrariait plus les projets que le duc d'Alençon formait au-delà des frontières [3] ; mais elle lui montrait un obstacle invincible dans la guerre civile. C'était intéresser au repos public celui qui en avait été le plus constant ennemi. « Le duc d'Alençon, écrit Languet, comprend « que si la paix est troublée en France, il lui sera impos- « sible de secourir les Pays-Bas [4]. »

1 Catalogue des autographes de M. de Montigny, p. 250.

2 Lettre de Renieri, du 30 mai 1580.

3 Lettre de Renieri, du 21 mars 1580. Cossé se vante qu'il sera bientôt à la tête de quarante mille hommes, mais La Fin réplique : « Vous « aurez bientôt autres nouvelles. »

4 Lettre de Languet, du 24 juillet 1580.

CHAPITRE XVIII.

CONDÉ EN ANGLETERRE.

(juin — août 1580)

Les Huguenots comptent sur l'appui des Anglais. — La politique personnelle d'Élisabeth. — Condé en Angleterre. — Retour de Condé.

I.

LES HUGUENOTS COMPTENT SUR L'APPUI DES ANGLAIS.

Les Huguenots, en organisant leur mouvement en France, comptaient sur l'appui de l'Angleterre. Ils avaient fait connaître à Élisabeth qu'ils disposaient d'un nombre considérable de soldats, qu'ils en avaient même plus que le roi de France, et qu'ils les emploieraient à son service [1] ; mais l'argent manquait. Condé écrit lui-même à Burleigh pour obtenir « expédition telle que ses affaires en reçoivent le « fruit qui leur est nécessaire [2]. » Le roi de Navarre, de son côté, s'adresse au comte de Sussex en lui faisant part de l'espoir que toutes les pauvres églises placent en la bonté et bénignité d'une reine vers laquelle elles jettent perpétuellement les yeux [3].

1 Que ellos tenian fuerza y gente con que servilla. Lettre de Mendoça, du 30 avril 1580. Arch. de Simancas.

2 Brit. Mus., Galba, E. VI (12 avril 1580).

3 Brit. Mus., Titus, B. VII.

L'agent du prince de Condé est le sieur de Bouchard. Les Bouchard avaient déjà inscrit leur nom dans le traité d'Hamptoncourt qui en 1562 appelait les Anglais en France. Celui du roi de Navarre n'est autre que Du Plessis-Mornay, depuis si célèbre dans l'histoire, alors agent d'obscures intrigues, que le seigneur de Rasseghem cite avec dédain en ces termes : « ung sieur du Plessis, françois, envoyé « par le princhе de Béarn vers le princhе d'Orange et « rebelles pour troubler ces pays [1]. »

Aucune réponse satisfaisante n'avait été obtenue. Le prince de Condé se figura que s'il se rendait lui-même près d'Élisabeth, ce serait le moyen le plus assuré de la décider à aider les Huguenots ; et, par un système qui déguisait sous des apparences de fidélité jusqu'aux trahisons, il crut devoir annoncer à Henri III, non pas qu'il se rendait en Angleterre, mais qu'il partait pour l'Allemagne [2].

II.

LA POLITIQUE PERSONNELLE D'ÉLISABETH.

La politique anglaise subit en ce moment, sous l'influence d'Élisabeth, un mouvement d'arrêt et d'hésitation assez étrange.

1 Lettre du seigneur de Rasseghem, du 21 août 1580. Arch. de Bruxelles. — Le roi de Navarre avait prévenu Burleigh et Walsingham qu'il chargeait Du Plessis-Mornay de se rendre en Angleterre pour solliciter un secours qu'Élisabeth n'avait jamais refusé « aux pauvres oppressés. » Lettres de Henri IV, t. VIII, pp. 171 et 173.

2 Lettre de Condé à Henri III, du 22 mai 1580. Br. Mus., Galba, C.VII, p. 46.

Au mois de janvier 1580, le Parlement avait hautement exprimé son opposition à l'alliance française. C'était en ce moment qu'on apprenait des Pays-Bas que le duc d'Alençon, après une honteuse campagne, allait se retirer sans avoir pu se signaler par le moindre succès. Dans ces circonstances il parut à Élisabeth qu'elle avait à tenir compte du mécontentement de la nation, et lord Stafford fut chargé de se rendre à Paris pour faire entendre en son nom qu'il était impossible d'accepter les conditions proposées par les envoyés français [1]. Le point de la religion donnait notamment lieu à de sérieuses difficultés. « Je vois bien, écrivait « Henri III à Castelnau, que toutes ces menées ont pour « but de retarder ou de rompre le mariage [2]. »

Élisabeth, en tenant ce langage, avait cédé à ses devoirs de reine. La coquetterie et la jalousie de la femme reprirent le dessus, lorsque lord Stafford lui annonça que Catherine de Médicis, tout en lui adressant des lettres affectueuses, cherchait à faire accepter à son plus jeune fils, avec l'alliance de l'Espagne, la main d'une infante [3].

A peu près au même moment, Castelnau faisait connaître à Élisabeth que le duc d'Alençon, pour justifier son voyage en Angleterre, se verrait réduit à publier toutes les lettres qu'elle lui avait adressées [4].

« Milord, disait Élisabeth à lord Burleigh, je me « trouve placée entre Charybde et Scylla. Si j'épouse le « duc d'Alençon, je ne pourrai plus gouverner l'Angleterre

1 Narres, t. III, p. 125; Lettre de Saracini, du 31 décembre 1579.
2 Mém. de Castelnau.
3 Record Office.
4 Lettre de Mendoça, du 28 février 1580.

« avec la même liberté et la même sécurité ; si je « ne l'épouse point, je crains qu'il ne cesse d'être mon « ami [1]. »

Le lendemain Élisabeth appelle Burleigh. « Quel est « votre avis, mylord ? — Je crois, répond son conseiller « le plus influent, que votre mariage ne nuira en rien à « l'Angleterre ; mais, si ce n'est pas votre intention, il fau- « drait détromper le duc d'Alençon. » — « Tel n'est pas « l'avis de mes autres conseillers, interrompt la reine ; ils « m'engagent à l'entretenir de fausses promesses [2]. » Parole bien digne d'être pesée, car elle nous apprend qu'en ce moment à l'entraînement de la passion avait succédé l'astuce politique. « La négociation de ce mariage, observe l'ambas- « sadeur espagnol à Londres, est une toile de Pénélope [3]. »

En vain les conseillers de la reine d'Angleterre la pressent-ils de ne pas sacrifier la cause de la Réforme à une affection particulière, de ne pas abandonner les Huguenots auxquels elle a promis son appui. Sa réponse se traduit par des accès de colère. Elle attribue surtout la résistance à Leicester qu'elle menace de faire enfermer à la Tour, jusqu'à ce qu'il signe une lettre où il déclare qu'il n'est pas contraire à ce qui est désiré par tout le monde [4]. Lord Burleigh n'est pas mieux traité. Pourquoi a-t-il tant de motifs de chagrin ? Comment le public n'en sera-t-il pas frappé ? Walsingham a fait tout ce qu'il a pu pour calmer

1 Lettre de Mendoça, du 28 février 1580. Arch. de Simancas.

2 Lettre de Mendoça, du 28 février 1580.

3 Lettre de Mendoça, du 21 mai 1580.

4 A hinderer of that matter which all the world desired. Wright, t. II, p. 104.

la reine d'Angleterre : il serait à souhaiter qu'elle ne se laissât point ainsi entraîner par les passions des autres [1].

En cet état de choses, quelques conseillers d'Élisabeth sont d'avis d'aider le duc d'Alençon à s'établir dans les Pays-Bas. Ils rappellent qu'il a été élevé comme un auteur de discordes civiles dans son propre pays, que la reine lui a fait abandonner son expédition et a empêché son mariage avec une infante d'Espagne. Il faut craindre sa rancune ; et le meilleur moyen de l'apaiser est de l'aider désormais dans ses projets. L'intérêt de l'Angleterre est de combattre dans les Pays-Bas la puissance de l'Espagne. Mieux vaut comme Annibal porter la guerre au dehors que de la voir faire chez soi par Scipion [2].

D'autres (Burleigh est de ce nombre) croient qu'il y a lieu (sans prendre aucune résolution sur le mariage) d'entretenir les espérances du duc d'Alençon et de lui faire comprendre que la première condition à réaliser est le succès de l'expédition des Pays-Bas. Néanmoins il y aurait une autre voie pour affaiblir la puissance de l'Espagne. Burleigh l'indique, et elle est assez étrange : « Les Pays-« Bas forment le rempart de l'Angleterre. Si Philippe II « en redevenait le maître, où serait la limite de sa puis-« sance ? Le meilleur moyen serait de chercher à gagner « le prince de Parme : si l'on n'y réussissait pas, on sème-« rait du moins la jalousie entre le roi d'Espagne et lui [3]. »

1 Dom. papers, p. 657 (27 mai 1580).

2 Mém. de Herle. Br. Mus., Galba, C. VII.

3 Harl. Miscell., t. VII, p. 56. Il existe aux Archives d'Hatfield un mémoire intitulé : *Why the prince of Parma should make himself lord of the Low-Countries.*

Le comte de Sussex fait remarquer que le duc d'Alençon ne peut donner suite à l'entreprise des Pays-Bas que dans le cas où la paix serait rétablie en France. Tous ses projets seront anéantis si la reine y excite les discordes civiles, mais en ce cas elle s'exposera à une guerre ouverte qui pèsera sur sa tête sans qu'elle puisse en supporter les charges [1].

Dans un autre mémoire, Burleigh se rapproche davantage de ce que lui demande Élisabeth. A son avis, il faut regretter la rupture de la négociation. Le duc d'Alençon, abandonné par l'Angleterre après avoir été poussé à exciter des troubles en France, contrarié également par Élisabeth dans son entreprise des Pays-Bas, dédaigné de plus dans ses démarches après avoir traversé la mer pour les faire agréer, n'aura qu'une pensée, celle de se venger. Il contractera un autre mariage, celui que les Anglais doivent redouter le plus : la France et l'Espagne s'uniront contre eux. C'est la ruine de leur commerce ; c'est la crainte constante de l'invasion de l'Irlande et du soulèvement dans leur propre pays. Le remède ne peut être qu'un rapprochement avec le duc d'Alençon, et, s'il faut l'encourager dans ses projets sur les Pays-Bas, cela vaut encore mieux que de ne pas le séparer des papistes [2].

Élisabeth se préoccupe plus de ses caprices que des avis de ses conseillers. Une lettre de Henri III [3], d'autres lettres du duc d'Alençon flattent sa vanité : il lui en coûterait trop de rompre avec un prince si illustre qui est venu lui-même porter à ses pieds l'humble tribut de son

1 Lettre du comte de Sussex, du 1er juillet 1580. Lodge, t. II. p. 172.
2 Mémoire de Burleigh, du 28 février 1580. Arch. d'Hatfield.
3 Lettre de Mendoça, du 13 janvier 1580. Arch. de Simancas.

amour. Le comte de Sussex, dans un langage moitié français, moitié italien, correspond avec Simier [1]. Un autre agent français est venu occuper sa place et voici en quels termes Castelnau annonce son arrivée au comte de Sussex : « Ce soir est arrivé le capitaine du Bourg, qui a apporté « toutes les plus fidelles et constantes affections qu'ung « prince bien amoureux pourroit jamais avoir envers sa « maistresse, qui est vostre royne et la sienne, laquelle « verra de ces lettres suffisantes pour esmouvoir ung « rocher glacé [2]. » Le lendemain, le capitaine du Bourg est reçu par Élisabeth qui le retient pendant quatre heures « en fort bonne humeur et disposition de parachever les « choses commencées. » Tel est le bruit qui s'est répandu à la cour et dans la ville, mais les effets ne correspondent pas toujours aux paroles, et Castelnau observe à ce sujet : « Les grandes villes et forteresses ne se prennent pas en « peu de jours : aussi ne sont pas les bonnes grâces des « dames, ny mesme celles de la première du monde, qu'il « faut gaigner par affections et bons services [3]. »

La reine d'Angleterre se rend elle-même chez l'ambassadeur français Castelnau ; elle lui annonce qu'elle a écrit au duc d'Alençon ; et, en effet, le prince français qui n'a cessé d'insister près de Castelnau pour qu'il lui donnât souvent des nouvelles « de ceste belle royne [4], » ressent

1 Br. Mus., Titus, B. VII, p. 142.

2 Lettre de Castelnau, du 8 mars 1580. Br. Mus., Titus, B. VII. — Une lettre de Du Bourg au comte de Sussex se trouve au British Museum, Titus, B. VII, p. 144.

3 Lettres publiées par M. Champollion dans son édition des Mém. de Pierre de l'Estoile.

4 Lettre du duc d'Alençon, du 28 février 1580. Bibl. Nat. de Paris.

une joie extrême quand il reçoit dans les premiers jours de mars une lettre d'Élisabeth conçue dans les termes les plus gracieux [1].

Stafford accourt près du duc d'Alençon ; il lui déclare que le Parlement qui devait ratifier le contrat de mariage, est seulement ajourné. Élisabeth l'a chargé de répéter qu'elle confierait à celui à qui elle remettrait sa personne, son royaume et toute sa fortune ; elle invite le duc d'Alençon à assister à Londres aux fêtes du carnaval [2]. Simier reconduit Stafford qui retourne en Angleterre [3].

Il ne reste aucune chance de succès aux requêtes des Huguenots.

Le 2 juin 1580, Castelnau adresse à Burleigh une longue lettre où il témoigne le désir de connaître la résolution d'Élisabeth en ce qui touche son mariage avec le duc d'Alençon [4]. Il est chargé de solliciter son appui dans l'entreprise des Pays-Bas ; il insiste près d'elle pour qu'on ne prête point d'argent au prince de Condé [5]. Il se vantera plus tard dans ses Mémoires d'avoir été assez habile pour faire comprendre à Élisabeth que mieux valait pour elle l'amitié d'un roi que celle de son sujet [6].

De là de vives rancunes des Huguenots et de leurs amis. Un jour que Castelnau se promène hors de Londres, il est arrêté par des officiers qui, invoquant un règlement sanc-

1 Lettre de l'archevêque d'York, du 5 mars 1580. Lodge, t. II, p. 162.

2 Lettre de Saracini, du 23 janvier 1580 ; Lettre de Vargas, du 16 janvier 1580 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de Saracini, du 10 janvier 1580.

4 Record Office.

5 Lettre de Mendoça, du 11 juin 1580. Arch. de Simancas.

6 Mém. de Castelnau, l. IV, ch. II.

tionné par la reine, veulent raccourcir son épée dont la longueur dépasse trois pieds. Il s'y refuse, et, dans sa colère, il a tiré sa rapière. Élisabeth prend la défense de l'ambassadeur français contre ceux qui l'ont insulté [1].

Telle est la situation des choses lorsque le fils du vaincu de Jarnac aborde en Angleterre.

III.

CONDÉ EN ANGLETERRE.

Le 18 juin 1580, Condé écrit à Walsingham qu'il vient d'arriver à Sandwich. Il se rend à Londres « pour de « grandes et importantes occasions » et désire que son séjour, qui sera bien court, reste inconnu [2].

Le 23 juin, après avoir dîné chez Leicester, il a avec Élisabeth une entrevue secrète qui se prolonge pendant trois ou quatre heures.

Cependant la présence du prince de Condé est bientôt révélée, et l'on raconte que tous les chefs du parti de la Réforme vont se réunir en Angleterre. Selon des bruits peu dignes de foi, le prince d'Orange est arrivé à Douvres et le roi de Navarre à Guernesey [3].

Le prince de Condé a remis à Élisabeth un mémoire du roi de Navarre, qui réclame le secours des Anglais [4]. Sans

1 Lettre de Talbot, du 23 juin 1580. Lodge, t. II, p. 167.

2 Record Office.

3 Lettre de Th. Baudewyn, du 1er juillet 1580. Lodge, t. II, p. 175.

4 Lettre de Mendoça, du 29 juin 1580. Arch. de Simancas, Journal de Walsingham. Camden, Misc.; Narres, t. III, p. 126.

doute il lui répéta ce qu'avait déjà déclaré le duc Casimir : que les Huguenots lui rendraient tout l'argent qu'elle leur prêterait ou qu'ils lui remettraient Calais [1].

L'audience de la reine resta sans résultats, et voici en quels termes Du Plessis-Mornay rapporte cet épisode : « Le prince de Condé, en partie induict par le duc « Casimir, demanda à la royne trois cent mille escus, « espérant par l'autorité de sa personne grossir l'effect de « sa libéralité : ce qui la rebuta tellement qu'elle s'en « refroidit du tout, vint à luy disputer la justice des armes, « à blasmer le mauvais conseil de ses serviteurs, et le ren- « voya refusé tout à plat [2]. » Élisabeth se borna à recommander à Walsingham de prendre des mesures pour que Condé, en traversant la mer, fût à l'abri de tout péril [3].

IV.

RETOUR DE CONDÉ.

Condé quitte l'Angleterre, débarque à l'Écluse et se rend à Gand : le prince de Parme a été averti de son arrivée, et il charge aussitôt le marquis de Roubaix d'essayer de surprendre la ville. Un si illustre prisonnier eût tenu lieu d'une éclatante victoire ; mais Condé accourt lui-même sur les remparts une pique à la main, et les assaillants sont repoussés [4].

1 Lettre de Th. Baudewyn, Lodge, t. II, p. 170.

2 Vie de Mornay, p. 129.

3 Br. Mus., Lansdown, 31 (30 juin 1580).

4 Aubigné, II, 33 ; Lettre du prince de Parme, du 26 juillet 1580 ; Mém. de Varambon, p. 5 ; Blaes, Mém. an., t. V, p. 298.

De Gand, Condé poursuit sa route vers Anvers ; il presse le prince d'Orange de porter secours aux Huguenots. Le Taciturne, d'accord avec le duc d'Alençon, l'engage à faire la paix : il répond qu'il y est disposé, il ajoute que, si on la lui garantit, il n'appellera pas les reîtres à la défense de la Fère, mais il n'en est pas moins vivement froissé du refus qu'il éprouve [1].

Condé s'arrête à Leyde où les États de Hollande paient sa dépense qui monte à quarante livres [2] ; et peu après nous le retrouvons en Allemagne où d'autres mécomptes lui sont réservés. Il comptait au moins sur l'appui des reîtres, qui lui était depuis longtemps promis [3]. Le seigneur de Laval, neveu de Coligny, vint le rejoindre. Un congrès se tint entre Worms et Spire, trente-quatre princes ou barons allemands y assistèrent ; mais Schomberg qui avait été envoyé aux bords du Rhin pour conclure des alliances, avait bien plus travaillé à les dissoudre.

La cause de Henri III et celle des Huguenots sont mises aux enchères. Schomberg l'emporte : les reîtres ne prendront point la route de France [4].

1 Lettre de Des Pruneaux, du 26 juillet 1580.

2 Res. van Holland (23 juillet 1580).

3 Lettre de Languet, du 6 février 1580.

4 Lettres de Busini, du 7 et du 21 juin 1580 ; Lettre de Henri III à Villeroy, du 14 novembre 1580. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

CHAPITRE XIX.

LE SIÉGE DE VELOURS.

(juin — septembre 1580)

Prise de la Fère. — Le duc d'Alençon conserve Cambray. — Le duc de Guise et la Ligue.

I.

PRISE DE LA FÈRE.

Le *siége de velours* c'est le siége de la Fère. Henri III ménage le duc d'Alençon, et celui-ci ne ménage pas moins le prince de Condé, avec lequel il cherche à traiter, car il sait que dès le lendemain il aura besoin de lui : situation honteuse où se révèlent à la fois la faiblesse du roi, la perfidie de son frère, l'apathie de ses conseillers, la pusillanimité de ses bandes d'ordonnance.

On enrôle les jeunes gens dans les rues de Paris, on a tiré des arsenaux vingt-quatre pièces d'artillerie, on réunit des échelles [1] ; mais les troupes du roi sont peu nombreuses et ne comptent que de mauvais soldats. Les chefs valent moins encore [2].

1 Avis du 24 juin 1580 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre de Renieri, du 25 juin 1580 ; Avis du 24 juin 1580 (Arch. de Bruxelles).

Un moment Henri III, en apprenant le sac de Cahors, paraît s'irriter. Il déclare que, s'il le faut, il ira lui-même attaquer les Huguenots. Le maréchal de Matignon promet d'en avoir raison avant huit jours [1]. Tout cela est bientôt oublié, et l'inertie se perpétue.

Le duc d'Alençon ne cesse d'insister près de Henri III pour qu'il lève le siége de la Fère. Il a besoin de l'amitié de Condé pour son entreprise des Pays-Bas. Si Henri III rompt ses desseins, il se verra réduit à faire telles choses qui ne lui plairont point : ce qui est, dit-on, une allusion au projet de se joindre au roi de Navarre [2].

Deux mois s'écoulent ; un dernier délai est accordé aux assiégés. Le roi de France a ordonné de temporiser pendant huit jours, puis de tuer tout ce qui résiste [3]. Les troupes royales tentent un assaut : elles sont repoussées [4].

Le fer n'eût jamais triomphé de la résistance des Huguenots ; mais la contagion éclata avec tant de force dans leurs rangs que la garnison se trouva réduite à trois cents hommes. Ce fut le moment où, grâce à la médiation du duc d'Alençon, elle obtint de sortir de la place avec armes et bagages [5].

Le *siége de velours* avait duré trois mois entiers [6].

1 Avis de Péronne, du 18 juin 1580. Arch. de Bruxelles; Lettre de Busini, du 7 juin 1580 ; Lettre de Ph. de Licques, du 13 août 1580.

2 Lettre de Renieri, du 11 juillet 1580 ; Lettre de Busini, du 27 juillet 1580. « Aulcuns du camp ne se trouvent point trop asseurés de Monsieur, frère du roy, parce qu'il a beaucoup de Hughenots en son conseil. » Rapport aux Arch. de Bruxelles.

3 Rapport du 6 septembre 1580. Arch. de Bruxelles.

4 Lettre de Busini, du 30 août 1580.

5 Lettre de Busini, du 6 septembre 1580.

6 Rapport du 6 septembre 1580 (Arch. de Bruxelles). Lettre de Henri III, du 21 septembre 1580. Ms. 3307 de la Bibl. Nat. de Paris.

II.

LE DUC D'ALENÇON CONSERVE CAMBRAY.

Puisque deux coupables violations de la paix publique ont été commises à peu près le même jour, il semble que la réparation doive être commune. Condé a évacué la Fère : le duc d'Alençon restituera-t-il Cambray ? Il n'en est rien, et l'appui qu'il a prêté en France au rétablissement de la paix, implique au contraire de nouveaux préparatifs de cette guerre contre les Pays-Bas, dont Cambray reste la première étape.

Le 22 août 1580, le comte de Rochepot prend possession, au nom de son maître, de la souveraineté de la ville dans une cérémonie solennelle à la grande église. Les chanoines chantent le *Te Deum*. On enlève les armes du roi d'Espagne pour les remplacer par celles du duc d'Alençon [1]. Celui-ci ne s'intitule pas protecteur, mais seigneur de Cambray. « Vostre Majesté, écrit le prince de Parme à « Philippe II, peut considérer l'importance de ceste place, « estant la porte aux Français pour entrer en ces pays [2]. »

Une autre tentative sera faite pour surprendre la ville d'Arras : on a gagné le maître d'hôtel de l'évêque [3].

1 Lettre de Jean Richardot, du 29 août 1580 (Arch. de Bruxelles). — Le prince de Parme annonce dans une lettre du 30 août 1580 qu'on a intercepté certaines lettres de M. d'Inchy au prince d'Orange « où sont contenus « certains secrets et démenées avec le duc d'Anjou et aultres. »

2 Lettre du prince de Parme à Philippe II, du 7 octobre 1580.

3 Lettre du prince de Parme, du 1er septembre 1580. Bibl. de lord Ashburnham.

III.

LE DUC DE GUISE ET LA LIGUE.

Si l'insurrection huguenote est restée enfermée dans les remparts de la Fère sans s'étendre dans la France septentrionale, c'est au duc de Guise, c'est surtout à la Ligue picarde qu'on le doit.

Le duc de Guise ose reprocher à Henri III sa trop longue inaction.

Les ligues de Normandie et de Picardie, la première commandée par M. de la Meilleraie, la seconde sous les ordres de M. de la Brosse, ont pris les armes dès l'entrée de Condé à la Fère [1].

Les catholiques sont de plus en plus entraînés à croire que c'est en dehors de la royauté, que c'est en eux-mêmes qu'ils doivent chercher la protection et la défense.

1 Lettres de Renieri, du 9 et du 23 mai 1580 ; Rapport du 15 mai 1580 (Arch. de Bruxelles).

CHAPITRE XX.

EGMONT PRISONNIER.

(mars 1580)

Egmont embrasse le parti du prince de Parme. — Il est surpris à Ninove.

I.

EGMONT EMBRASSE LE PARTI DU PRINCE DE PARME.

Le comte d'Egmont, en sortant de Bruxelles, a déclaré au seigneur de Rasseghem qu'à l'exemple de Hèze et de Montigny, il combattra désormais pour le roi [1]. Les États envoient vers lui Bloyere et Théron. Il les retient dans son camp, car ce sont ceux-là mêmes qui ont voulu le faire arrêter à Bruxelles et le livrer au prince d'Orange [2].

Vers cette époque, la veuve du vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines rendait le dernier soupir. Philippe II écrit au prince de Parme : « J'ai appris la mort

1 « Ce m'est grand plaisir d'entendre que mons^r d'Aigmont aye faict si bon exploict, se monstrant si bon catholicque et se réduisant aussy à mon obéissance qui est le chemin par lequel il peut espérer de moy toute clémence et favorable traictement. » Lettre de Philippe II au prince de Parme, du 12 septembre 1579.

2 Lettre du comte d'Egmont, du 4 septembre 1579, et Lettres de Bloyere et de Théron, du 10 septembre 1579 (Arch. de la Haye) ; Papiers de H de Bloyere, t. II, p. 586 ; Réc. des prov. wall., t. IV, p. 1 ; Blaes, Mém. an., t. IV, p. 262.

« de la comtesse d'Egmont. Traitez bien son fils : il faut « oublier le passé [1]. »

II.

EGMONT EST SURPRIS A NINOVE.

Les partisans de Bloyere et de Théron se préparent des représailles. Ils gagnent un capitaine qui se plaint de ne pas toucher sa solde [2], et, pendant la nuit du 30 mars 1580, les portes de Ninove sont ouvertes à La Noue. En vain le comte d'Egmont réveillé par le bruit saisit-il son épée et cherche-t-il à se défendre en chemise : il est emmené prisonnier [3].

On conduit d'abord Egmont à Bruxelles où pendant vingt jours Bloyere et ses séides l'insultent. On érige sous ses yeux l'échafaud sur la place du marché à Bruxelles, et l'on y fait monter un de ses amis le beau-frère du secrétaire Le Vasseur [4] ; son corps est écartelé, les quartiers en sont attachés aux portes de la ville. Egmont a pu entendre les acclamations de la populace ; il les retrouve à Gand, toujours furieuses et menaçantes, le jour où on le conduit au Princen-hof [5].

1 Arch. de Simancas (8 mars 1580).

2 Il s'appelait le capitaine Boffart. On a de lui une lettre du 21 juin 1580 adressée aux États où il réclame une récompense.

3 Lettre du prince de Parme, du 9 avril 1580 ; Blaes, Mém. in., t. V, p. 176.

4 C'était un fils de Pierre Butkens, président de la chambre des comptes de Brabant.

5 Blaes, Mém. in., t. V, p. 178 ; De Jonghe, t. II, p. 213 ; Avis de Gand, du mois de septembre 1580 (Arch. de Bruxelles).

Malheureuse destinée d'une maison illustre : la gloire du père n'avait pu le sauver de la sévérité du roi, et, chez le fils, ce nom, entouré naguère de tant de regrets et de sympathie, ne trouvait plus grâce aux yeux du peuple.

Dix jours après la prise du comte d'Egmont, d'autres scènes de désordre marquent le triomphe des Gueux. Le colonel Vanden Tympel, secondé par la bande du seigneur de Famars et les Anglais de Norris, pénètre à Malines et se couvre, non du sang des Espagnols, mais de celui des bourgeois. Il pille les églises ; il entr'ouvre même les tombes pour grossir son butin [1]. Le président du grand-conseil ne sauve sa vie qu'en promettant une rançon considérable, et le Taciturne invite les États de Flandre à la faire payer, « afin que ledict Vanden Tympel puisse continuer tous-« jours de bien en mieulx [2]. »

1 Lettre de Renieri, du 23 avril 1580 ; Blaes, Mém. in., t. V, p. 190 ; De Thou, l. LXXI.

2 Lettre du prince d'Orange, du 4 novembre 1580. Arch. d'Ypres.

CHAPITRE XXI.

LA NOUE PRISONNIER.

(mai 1580)

Combat d'Ingelmunster. — Captivité de La Noue. — Démarches pour sa délivrance. — Conséquence de sa captivité.

I.

COMBAT D'INGELMUNSTER.

Henri III avait écrit à La Noue afin qu'il fît délivrer le comte d'Egmont : lorsque cette lettre lui parvint, il était lui-même prisonnier (10 mai 1580) [1].

Au mois de février, le prince d'Orange avait invité les États de Flandre à s'en remettre complètement à La Noue pour la défense du pays [2]. Il était, disait le prince de Parme, le bras droit du Taciturne [3].

Les premiers jours de mai sont arrivés, lorsque La Noue apprend que le marquis de Roubaix se trouve à Ingelmunster ; il se propose de lui donner une camisade, mais les

1 Rapport du 30 mai 1580 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre du prince d'Orange, du 4 février 1580.

3 On s'étonne que La Noue, « veu qu'il ne sçait souffrir compaignon, » accepte un tel maître que le prince d'Orange, « sachant ses prétentions. » Lettre du seigneur de Rasseghem, du 31 juillet 1579 (Arch. Nat. à Paris, K. 1557).

Malcontents se portent au-devant de lui, et à peine le combat est-il engagé que les Écossais reculent. Afin de les rallier et de les ramener au combat, il met pied à terre et, bientôt abandonné des siens, il tombe au pouvoir des Wallons [1].

Le marquis de Roubaix ramena triomphalement son prisonnier à Courtray ; il écrivit aux États-généraux : « La Noue « sera bien traité, quoiqu'on traite mal nos prisonniers. « Pourquoi ne montrez-vous pas la même volonté de prendre « compassion des calamités de ceste misérable guerre [2] ? »

Le prince de Parme s'empresse d'annoncer à Philippe II ce succès inattendu. « La Noue est un parjure, répond le « roi ; il avait promis en sortant de Mons de ne plus porter « les armes. Il m'a paru convenable de vous ordonner « (comme je le fais par les présentes) de le mettre à mort « sans délai. Je vous laisse le soin de régler l'exécution, « soit publiquement, soit secrètement, en évitant qu'on « exerce des représailles sur le comte d'Egmont. » Et il ajoute de sa main : « Je crois qu'il vaut mieux que cela se « fasse secrètement, et cette lettre doit être pour vous seul ; « mais avant tout il faudra tirer de lui tout ce qu'il sait, « et ce ne doit pas être peu de chose [3]. »

Le 26 juillet, le prince de Parme écrit de nouveau au roi : « J'aurais voulu punir La Noue avant l'arrivée de

1 Lettre de La Noue, du 10 mai 1580 ; Lettre de Marnix, du 17 mai 1580 ; Lettre de Rasseghem, du 10 mai 1580 ; Lettre de Cotton (Brit. Mus., Galba, C. VII) ; Lettre du prince de Parme, du 12 juin 1580 ; Mém. de Varambon, p. 11 ; Blaes, Mém. an., t. V, p. 226 ; Brantôme, t. VII, p. 211.

2 Lettre du marquis de Roubaix, du 12 mai 1580. Arch. d'Hatfield.

3 Seva bueno procurar de sacarle todo que debe saber, que debe ser mucho. Lettre de Philippe II, du 17 juin 1580. Arch. de Simancas.

« vostre lettre puisque le rôle du ministre est de châtier et « celui du roi de faire grâce ; mais j'ai eu à peser ce qui « serait advenu au comte d'Egmont et aux évêques prison- « niers, et aussi ce qu'aurait dit la noblesse. J'attendrai « donc de nouveaux ordres. Puisque dans cette ville on « ne pourrait l'exécuter secrètement, je pense l'envoyer à « Luxembourg avec l'ordre exprès à Monsieur de Billy qu'il « fasse avec le secret convenable ce qu'ordonnera Votre « Majesté. Là il sera plus loin de ces provinces, et le secret « sera mieux gardé [1]. »

A quelles conditions épargnera-t-on La Noue ? Ce seront les mêmes que celles qu'on a déjà imposées à Marnix, et le Bras de fer, pas plus que le seigneur de Sainte-Aldegonde, ne saura s'honorer par une inflexible fermeté vis-à-vis du supplice. La peur explique les concessions ; le salut personnel semble justifier les honteux compromis.

Nous laissons parler le prince de Parme : « Comme La « Noue est très-populaire et jouit d'un grand crédit, j'ai « voulu savoir de lui s'il ne voudrait pas s'interposer pour « la paix, et je lui ai fait de grandes offres en cas de récon- « ciliation, c'est-à-dire s'il nous remettrait Cambray et « Bouchain et s'il chassait les Français du pays. Il voit « bien que sans cela il ne sortira jamais de sa prison [2]. « C'est un homme très-rusé et artificieux. Vu ce qu'on pour- « rait obtenir de La Noue, Votre Majesté me pardonnera « d'avoir suspendu l'exécution de ses ordres [3]. »

1 Lettre du prince de Parme, du 26 juillet 1580 (Arch. de Simancas).

2 Por que sabe muy bien que si no es por este camino, que nunca saldra de donde esta.

3 Lettre du prince de Parme, du 26 juillet 1580 (Arch. de Simancas).

Le prisonnier sera sauvé. Philippe II répond le 15 août à Alexandre Farnèse : « J'approuve ce que vous proposez « pour La Noue [1]. »

« La Noue, écrit Farnèse le 26 octobre 1580, tarde à « exécuter ce qu'il a offert [2] ; mais, si on l'exécutait, même « secrètement, nos ennemis exerceraient des représailles « sur leurs principaux prisonniers [3]. »

Telle est dans sa froide et menaçante simplicité la narration exacte des faits ; et elle suffit pour écarter l'horrible récit de Moïse Admirault, d'après lequel on alla « jusqu'à « faire suggérer sous main à La Noue que, pour donner une « suffisante caution de ne porter jamais les armes contre le « roy catholique, il falloit qu'il se laissast crever les yeux. »

II.

CAPTIVITÉ DE LA NOUE.

La Noue offre dans sa carrière la tache commune à tous les chefs huguenots. Il s'était souvent vanté de sa fidélité à Henri III et n'en avait pas moins été mêlé à tous les complots [4]. On l'appelait : le brûleur d'églises. Mais, si le courage seul doit être pesé dans la balance, il reste, soit dans

1 Arch. de Simancas. — Dans une lettre du 26 novembre 1580, Philippe II revient sur ce point qu'il vaut mieux garder La Noue pour éviter des représailles.

2 La Noue da largas a executar los officios que ofrecia. Lettre du prince de Parme, du 26 octobre 1580. Arch. de Simancas.

3 Lettre du prince de Parme, du 26 octobre 1580 (Arch. de Simancas).

4 « C'est le plus ingrat gentilhomme qui jamais naquit en France », disait Marguerite de Valois à Brantôme, t. VII, p. 215.

le triomphe, soit dans les revers, le héros du parti huguenot ; et sa captivité même, en le rendant plus digne d'intérêt, a ennobli sa vie.

A Namur, le prince de Parme fait venir La Noue près de lui [1]. Il semble qu'il veuille lui-même rendre hommage à sa valeur. Mais il n'ignore pas qu'à défaut d'échange, on veut le délivrer « par la force », et l'ordre est donné de le conduire à Charlemont, puis au château de Limbourg.

Le prisonnier cherchait à se consoler par le travail et l'étude. A Charlemont, il demanda qu'on lui envoyât les Vies de Plutarque [2]. A Limbourg, les précautions pour l'empêcher de fuir furent poussées à une extrême rigueur. De là la lettre qu'il adressa au prince de Parme :

« Monseigneur, pour ce que les plaintes sont permises, « je ferai avec licence les miennes à Vostre Excellence, « ayant, après Dieu, espérance en l'humanité qui est en « elle. J'ay esté mis en ung lieu qui a grand ressemblance « à une basse fosse.. J'ay trouvé que onc personne n'y logea « que les chauves-souris, dont il y a abondance. Nulle clarté « ne se voit que par ung trou d'en hault qui est comme le « soupirail d'une spelonque, et toutes les fenêtres sont « bouchées de grosses murailles. Le salpestre qui tient ès « voutes, dégoute continuellement, qui rend une humidité « si grande que souvent je suis malade, et sans du feu que « je fais en une loge de bois qu'on m'a dressée, je ne fusse « pas à mon opinion maintenant en vye. .. Vostre Excel- « lence me pourra dire que cellui qui se laisse succomber

1 Lettre de madame de La Noue, du 14 août 1580.

2 Lettre d'Odet de La Noue à son père, du 2 octobre 1580. Arch. de Bruxelles.

« ès peines et travaux, montre ung signe de lâcheté. Il est « vrai, Monseigneur, mais cella s'entend des labeurs mili- « taires, non pas des calamités d'une prison... Je suis « entre mains d'un prince renommé et humain, par quoy « je supplye Vostre Excellence d'avoir quelque compassion « de moy et de voulloir souvenir de ceste belle sentence « de Sénèque, philosophe païen, lequel disoit que tout « ainsy que les grans princes voulloient que les Dieux leur « fussent favorables et propices, qu'ainsy se devoient-ils « monstrer tels à l'endroict de ceux qui imploroyent leur « aide. A plus forte raison dois-je bien espérer puisque « Vostre Excellence est un prince crestien [1]. »

Quinze mois plus tard, La Noue n'a pas quitté la forteresse de Limbourg, et ses plaintes ne restent pas moins vives. Il endurerait plus volontiers ses souffrances, écrit-il au prince de Parme, si elles pouvaient contribuer à augmenter le lustre de ses trophées ou à réduire des villes sous son obéissance. Mais puisqu'il n'en est point ainsi, il le supplie de mettre un terme « à ses langueurs. » Il se trouve « en un horrible lieu où il se consume de maladie « et de tristesse [2]. »

III.

DÉMARCHES POUR LA DÉLIVRANCE DE LA NOUE.

Dès que le duc d'Alençon a appris le revers de La Noue, il publie des lettres où il déclare que c'est avec un grand

1 Lettre de La Noue, du 13 décembre 1580. Arch. de Bruxelles.
2 Lettre de La Noue, du 22 février 1582. Arch. de Bruxelles.

regret qu'il s'est vu contraint, à la requête des États des Pays-Bas, de prendre la défense des opprimés, selon le devoir auquel sont obligés tous les princes chrétiens [1]. Il l'a fait « d'autant plus estroictement que les habitants desdicts « pays sont nés subjects de la couronne de France ; et, « n'ayant pu continuer à vaquer à cette tâche en personne, « il en a confié la principale charge à La Noue. » Il avoue donc son fait comme ayant eu lieu par son exprès commandement : ce qu'on lui fera en sa prison, il le réputera fait à lui-même [2].

« Ceste patente, écrit le prince de Parme, a été procurée « par La Noue, craignant qu'on n'en fist justice comme « parjureur, voleur et infracteur de paix ; » mais il n'en résulte point qu'il ait agi de l'aveu du roi son maître [3].

Le duc d'Alençon craignait que si les États délivraient leurs prisonniers, il n'y eût plus personne qui garantît la vie de La Noue [4] ; il eût voulu, d'accord avec la reine de France Louise de Lorraine, négocier l'échange du comte d'Egmont avec le Bras de fer. Pendant les négociations, le premier eût été remis au duc de Lorraine, le second au duc de Savoie [5].

Les États-généraux s'adressent au prince de Parme pour appuyer cet échange ; mais La Noue est cité comme le plus

1 Pour s'opposer aux tirannies, violences et injustes oppressions exercées par aucuns estrangers contre les naturels du pays, violant leurs anciennes libertés et franchises.

2 Déclaration du duc d'Alençon, du 28 mai 1580. Arch. de Bruxelles ; Arch. Nat. à Paris, K. 1558.

3 Lettre du prince de Parme, du 3 juillet 1580.

4 Lettre du duc d'Alençon, du 29 juin 1581.

5 Lettre du duc d'Alençon, du 29 juin 1581.

intrépide chef des Huguenots, et il semble que personne, parmi ses adversaires, ne puisse lui être comparé, ni être échangé avec lui [1].

La reine d'Angleterre a recours au prince d'Orange afin que, de concert avec les États, il ne néglige rien pour faire rendre à la liberté un gentilhomme « si bien accompli et « d'une preud'hommie singulière [2]. »

1 Selon une anecdote du temps, les États ayant offert de remettre aux Espagnols le comte d'Egmont et le baron de Selles en échange de La Noue, le prince de Parme se borna à répondre qu'il ne donnerait pas un lion pour deux moutons.

2 « Monsieur mon cousin, dès que les nouvelles nous furent apportées de la prinse du sieur de la Noue en une rencontre qu'il y eut naguères entre luy et ceux qui se disent Malcontents, nous avons esté fort desplaisants d'ung tel désastre, comme advenu à ung gentilhomme si bien accomply et de si bonne conduyte comme tout le monde sçayt qu'il en mérite et a gaigné l'honneur, et c'est pourquoy venant de recevoir lettres que nous escript notre très-cher et très-amé cousin Monsieur le Duc d'Anjou, par les quelles il nous prie de recommander et faire souvenir aux Estats qu'ils ayent soing de trouver les moyens pour mettre ledict sieur de la Noue en liberté, nous avons très-volontiers prins la charge de nous y employer, leur en escrivans à présent le plus affectueusement que faire pouvons, vous priant aussy avec mesme instance que vueillés tenir la main à bon escient en l'exécution de cest affaire, qui est de telle conséquence et qui de soy-mesme se recommande. Ce seroyt en vain de vous particulariser les qualités du personnage qui méritent qu'on ayt soing de luy et combien il est expédient de luy racheter sa liberté ; nous sçavons bien que n'en estes ignorant et que de vous-mesmes avez souvenance de luy ; mais nous vous voulons bien tesmoigner le prix et estime que de nostre part faisons du gentilhomme pour sa valeur et preudhomie singulière et que luy tendrons aussy très-volontiers la main pour ayder à le tirer de captivité, quand serons advertie des moyens qu'il y fauldra tenir, à quoy vous prions de penser à bon escient afin qu'il s'y face quelque chose de bonne heure ; car il y pourra survenir du danger par une trop longue demeure. » (Record Office).

D'autres princesses s'intéressent au Bras-de-fer. La duchesse d'Angoulême Diane de France écrit en termes pressants au prince de Parme en sa faveur [1].

Cependant rien n'est au-dessus du dévouement de Madame de La Noue, Marie de Luré, pour sauver ou délivrer son époux. Elle s'adresse à Henri III et à Élisabeth, aux conseillers du roi de France comme à Walsingham [2] ; elle supplie les États-généraux d'offrir Champagney en échange [3] ; mais on lui répond que Champagney est un prisonnier criminel qu'on doit juger [4]. « Plus nous allons en avant, s'écrie-« t-elle tristement, plus nous nous apperçevons de quelque « refroidissement, je ne veux dire ingratitude [5]. » Qu'au moins les États-généraux et les États de Flandre ne délivrent pas Egmont et Champagney, « qui sont la sécurité de « la vie de M. de La Noue » si un échange ne se fait pas

1 Lettre de la duchesse d'Angoulême, du 29 juin 1580. Arch. de Bruxelles.

2 Lettre de madame de La Noue, du 22 octobre 1580.

3 Le ministre Villiers avait écrit à madame de La Noue qu'il serait peut-être utile de chercher à négocier un échange avec Champagney. Lettre de madame de La Noue au ministre Villiers, du 15 août 1580.

4 Cette négociation explique une lettre adressée le 3 juin 1580 par La Noue à Champagney : « J'ay entendu comme vous supportez avecque grand constance vostre adversité et mesmes que dites qu'elle vous a beaucoup servi. Par tels comportemens et propos vous monstrez avoir bien profité en l'exercice de la vertu et de la philosophie, expérimentant combien l'une et l'aultre sert pour supporter patiemment les sinistres événemens.. L'homme de bien ne doibt craindre les prisons et pertes de biens, mais le déshonneur qui vient des actions vicieuses. Il faut donc que supportions alègrement nostre infortune. » Kervyn de Volkaersbeke, Corr. de La Noue, p. 213.

5 Lettre de madame de La Noue à Du Plessis-Mornay, du 14 août 1580. Arch. de Bruxelles.

avec lui [1]. Puis elle écrit à Hercule Riccio qui, à Mons est chargé de la garde de La Noue [2]. Elle voudrait qu'en ce moment le duc d'Alençon se servît des forces réunies à Cambray et tentât un vigoureux effort pour s'emparer de Mons et délivrer La Noue. Elle adresse enfin au prince de Parme une lettre où elle le supplie de lui permettre de voir le prisonnier [3]. Farnèse lui fait parvenir un passeport : elle le trouve « assez gracieusement traicté [4]. »

Marie de Luré ne quitte pas Cambray. Elle multiplie les instances et les prières, mais sans succès : « L'attente des « moiens se perd, écrit-elle ; le temps s'escoule, et nostre « condition empire tous les jours [5]. » Et en même temps elle exhorte son fils à suivre les exemples de son père et à se laisser guider par les conseils de Du Plessis-Mornay. « Il vous sera un bon précepteur, » ajoute-t-elle [6].

Vains efforts. Philippe II écrivait au prince de Parme : « Au regard du prisonnier La Noue, l'on doibt soigneu- « sement pourveoir à sa seure garde et qu'il soit tellement « serré qu'en manière que ce puist estre il n'eschappe ; et

1 Kervyn de Volkaersbeke, Corr. de La Noue, p. 223. — Granvelle croyait que le Taciturne, redoutant Champagney, ne permettrait jamais qu'il recouvrât la liberté. Lettre de Granvelle, du 18 juin 1580 (Pap. de Besançon).

2 Lettre de madame de La Noue à Hercule Riccio, du 18 juillet 1580. Arch. de Bruxelles.

3 Lettre de madame de La Noue à son mari, du 8 juillet 1580. Arch. de Bruxelles.

4 Lettre de madame de La Noue à son fils, du 25 août 1580. Arch. de Bruxelles.

5 Lettre de madame de La Noue au ministre Villiers, du 15 août 1580. Arch. de Bruxelles.

6 Lettre de madame de La Noue, du 15 août 1580.

« où n'y aura aultre remède de s'asseurer de luy, vaul-
« droit trop mieux le faire tuer que non le laisser retourner
« vers le duc d'Alençon [1]. »

Granvelle, de son côté, mande à Assonleville qu'il faut garder La Noue avec soin et ne pas le laisser s'évader, soit qu'on offre un échange, soit qu'on ait recours à des bravades [2].

Pour La Noue comme pour Egmont la captivité sera bien longue et bien dure.

IV.

CONSÉQUENCES DE LA PRISE DE LA NOUE.

La prise de La Noue fut un coup terrible pour le prince d'Orange qui l'annonça tristement en louant ses services [3]. Il n'y avait, écrit un agent anglais, rien qui dût manquer davantage au parti des États que la direction militaire d'un chef si prudent et si brave [4].

C'est, dit-on, Hargenlieu qui succédera à La Noue [5].

Le duc de Parme profite du découragement qui s'est répandu dans l'armée des États, pour reprendre l'offensive. Cambray est menacé et Bouchain reconquis [6].

1 Lettre de Philippe II, du 19 mai 1582.
2 Lettre de Granvelle, du 30 juin 1580. Pap. de Besançon.
3 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 230.
4 Lettres de Daniel Rogers.
5 Lettre d'un député d'Ypres, du 15 mai 1580.
6 Lettre du prince de Parme, du 7 octobre 1580 ; Lettre de Cotton, du 12 septembre 1580. — Le prince de Parme avait envoyé au siége de Bou-

Henri III proteste qu'il ne veut pas la guerre. Il désire que les marchands puissent librement circuler entre Anvers et Bruxelles [1]. Il écrit au prince de Parme afin qu'on s'abstienne de tout acte d'hostilité, « chose du tout répu- « gnante, dit-il, à la bonne amitié et intelligence qui est « entre mon frère le roy Catholicque et moy [2]. »

Le prince de Parme insiste sur ses plaintes ; il espère que le roi châtiera ceux qui violent la paix en aidant les rebelles [3].

Le marquis de Richebourg, témoin du mouvement des Huguenots vers la frontière, réclame à son tour des explications du gouverneur de Péronne. Celui-ci répond qu'il n'y a aucune apparence que ces bandes soient avouées de son maître, car les stratagèmes des particuliers ne rompront jamais l'étroite union des deux rois [4]. Mais, lorsque Riche-

chain quarante enseignes de Wallons, quinze compagnies de cavalerie, six compagnies d'hommes d'armes et vingt pièces de batterie (canons et demi-canons). Lettre du prince de Parme, du 30 août 1580.

1 Lettre de Henri III au comte de Mansfeld, du 2 mars 1580. Arch. de Bruxelles.

2 Lettre de Henri III, du 5 août 1580. Arch. de Bruxelles.

3 Lettre du prince de Parme à Henri III, du 25 novembre 1580. Arch. de Bruxelles.

4 « Monsieur, j'ay cogneu par les despesches que j'ai receus que désirez sçavoir si les trouppes qui sont passées la rivière de Somme, sont advouées du roy, à quoy je vous dis qu'il n'y en a aulcune apparence, m'assurant que si Sa Ma^té. les tenoit pour siennes, qu'elle m'en eust faict advertir. Aussi sçay-je combien il luy est désagréable de veoir prendre les armes dans les pays de son obéissance, ce qu'il désire réprimer autant qu'il lui sera possible. Vous vous confirmerez doncq, s'il vous plaist, en ceste bonne opinion que vous avez de l'estroite union des deux majestés que tous les stratagesmes des particuliers ne sçauroient séparer. » Arch. de Bruxelles (15 novembre 1580).

bourg croit devoir envoyer un messager aux capitaines français qui ont occupé Cambray, Rochepot se borne à alléguer les ordres du duc d'Alençon et ajoute : « Les Français ne « doivent recevoir, pour se hazarder à l'exécution de l'inten- « tion de Son Altesse, que louange et bon traictement [1]. »

Rien ne justifie mieux, selon les capitaines qui servent sous le duc de Parme, le dicton du XVIe siècle :

N'est François de nature
S'il ne trompe quant il assure [2].

1 Lettre du comte de Rochepot, du 2 août 1580. Arch. de Bruxelles.
2 Lettre du comte de Mansfeld, du 28 janvier 1581 (Arch. de Bruxelles).

CHAPITRE XXII.

L'ACCORD AVEC LE DUC D'ALENÇON.

(septembre 1579 — avril 1580)

Avis divers. — Les négociations sont reprises. — Rédaction du traité. — Opposition en Hollande. — Assemblée des États-généraux.

I.

AVIS DIVERS.

Le moment était venu de reprendre avec le duc d'Alençon les négociations qu'avait interrompues son voyage d'Angleterre ; mais, plus on se rapprochait de la conclusion, plus se succédaient autour du Taciturne des discussions âpres et vives, où les uns étaient dominés par les passions de la Réforme, où les autres se laissaient guider davantage par l'intérêt politique.

Parmi les ministres et les sectaires les plus violents, il y a un parti nombreux qui voudrait appeler le duc Casimir. On dit qu'il reviendra avec une armée de reîtres : il a conservé de nombreux partisans à Gand [1].

D'autres seraient d'avis d'offrir les Pays-Bas à la reine d'Angleterre. On pourrait lui remettre certaines villes ; car, comme on l'a vu dans l'affaire de la Rochelle, elle n'inter-

1 Lettre de Cotton, du 13 mars 1580. Br. Mus., Galba, C. VII.

vient jamais à moins de recevoir quelque gage. Ce n'est point par faute d'affection que jusqu'à ce moment elle s'est abstenue de secourir les Pays-Bas ; mais elle n'a pas voulu donner aux rois d'Espagne et de France un prétexte de nuire à ses sujets. Elle est noble et sage ; elle met sa confiance en Dieu et ne désire que le repos. En effet « en temps de paix l'on « peult vivre avec resjouissance, mais guerres ne sont que « de grandes afflictions [1]. »

Cependant, ces avis isolés sont à peine écoutés : la question actuelle et urgente est la conclusion des négociations depuis longtemps entamées dans les Pays-Bas avec le frère de Henri III.

Jean de Nassau divise en deux colonnes les *commoda* et les *incommoda* de l'alliance française. Les *incommoda* viennent en première ligne : le plus grand malheur pour un pays est de se donner à un étranger : telle est la voie de la servitude. Il faut redouter les ruses des Français : ils ne vaudront pas mieux que les Espagnols, et c'est se séparer de Dieu que choisir un prince impie et perdu de mœurs. N'a-t-il pas versé à Issoire le sang des fidèles de l'Évangile [2] ? Les *commoda* viennent après : on y fait figurer l'ascendant

1 Record Office, Papers of Flanders.

2 Le duc d'Alençon, avant d'assiéger les Huguenots à Issoire, avait publié une proclamation où il s'était fait l'organe des plus énergiques revendications des catholiques. L'édit de pacification n'était « qu'un allèche- « ment à mal faire. » On ne pouvait traiter avec des hérétiques. Aurait-on « le cœur si avilaini et rabaissé » au point de vouloir s'entendre avec eux ? On connaît assez « leurs ruses, déloyautés et trahisons. » — « Nostre con- « science, nostre honneur y sont tant intéressés que nous en voulons faire « satisfaction publique, laquelle ne peut estre condigne qu'en employant « tous nos moyens à les chasser et extirper. » Mém. de Nevers, t. I, p. 136.

qui sera assuré en France aux Huguenots [1]. Dans un autre mémoire, le comte de Nassau compare cette négociation à un marché conclu entre Hérode et Pilate [2].

Le frère du Taciturne a cru devoir consulter plusieurs ministres. Presque tous condamnent ces relations, et il en est un dont le mémoire commence par ces mots : *Quod impium, imo tentatio Dei sit eligere Alanzonem* [3].

Le ministre Villiers, l'intime ami du Taciturne, intervient en faveur du duc d'Alençon. Assurément, il pense que l'idolâtrie doit être déracinée ; il n'admet pas la liberté de conscience, car si l'État était mis en danger par une fausse religion, ce ne serait pas clémence, mais cruauté envers les siens propres que de l'autoriser ; il désire par mille raisons que la papauté soit exterminée, et déjà il a conseillé de charger de fers non-seulement les prêtres, mais aussi les *prêtrisants*. Il faut s'incliner devant l'autorité de Calvin, d'après laquelle en cas de nécessité on peut contracter de semblables alliances. Dans l'état actuel des choses, on ne doit pas attendre un prophète : il s'agit seulement de conclure un marché [4].

Marnix descendra aussitôt dans la lice pour réfuter les ministres qu'a consultés le comte Jean de Nassau. « Ces « délicats théologiens » admettent qu'on puisse déposer un tyran, mais ils prétendent qu'on ne peut le remplacer par un prince qui ignore la loi de Dieu. La question n'est pas là. Il ne faut pas déposer Philippe II comme étranger

1 Groen, t. VII, p. 48.
2 Groen, t. VII, p. 163.
3 Groen, t. VII, p. 286.
4 Groen, t. VII, p. 264.

à la religion, mais comme ayant violé nos libertés. Ne sommes-nous pas au contraire assurés que le duc d'Alençon les protégera ? Dieu n'exécute-t-il pas ses desseins, même par la main des princes infidèles ? N'a-t-il pas ouvert le cœur de Pharaon à la pitié envers Joseph ? N'appelle-t-il pas Cyrus le serviteur qu'il a guidé lui-même ? Rejeter un prince qui nous est offert pour nous défendre et nous délivrer de la tyrannie, ce serait être ingrats envers Dieu, ce serait mériter qu'il nous laissât retomber dans la servitude de Babylone [1].

Marnix eût volontiers emprunté à Des Pruneaux ces paroles emphatiques où il appelait le duc d'Alençon : « prince de la première maison de la terre, plein de magna-« nimité, de justice, de vérité, ennemi de toute impiété et « tyrannie [2]. »

Quelques lettres assez vives s'échangent entre le Taciturne et Schwendi : « Ne vous hastez trop, lui écrit Schwendi, « avec les frauduleux François, avec lesquels jamais Estat « ou prince n'est abordé à bon port.. Si vous arrestés avec « les François, vous et les vostres seront abhorrés de tout « le monde et reboutés à jamais de leur patrie [3]. » Le prince d'Orange lui répond : « En ce qui touche la fraudu-« lence des François, quel titre faudra-t-il donner aux « Espagnols ? La mémoire de ceux qui ont joinct les pro-« vinces sous leur domination, est bien plus abhorrée que

1 Groen, t. VII, p. 276. — J'ai vu aux Archives de la maison d'Orange cinq mémoires sur cette question : trois *pour*, de Marnix, de Villiers et de Taffin ; deux *contre*, de Schurman et de Charles Gallus.

2 Relation de Des Pruneaux. Bibl. Nat. de Paris, 3281, p. 5.

3 Groen, t. VII, p. 229.

« de ceux qui ont uni ou la Bretagne ou la Guyenne ou le « duché de Bourgogne à la couronne de France [1].

Schwendi insiste ; il exhorte le Taciturne à ne pas recourir à une résolution extrême et précipitée. Celui-ci se défend d'avoir jamais penché vers les partis extrêmes ; mais, dénué de tout espoir de secours, insulté par les uns, abandonné par les autres, exposé à mourir de faim, pouvait-il agir autrement ? « Nécessité n'a point de loi [2]. »

Un des hommes les plus sages du parti huguenot porte les mêmes remontrances au prince d'Orange. « M. Du Plessis, cognoissant partie le naturel de monseigneur d'Alençon et partie la malice et imprudence de ses conseillers, « jugeoit leurs conseils et intentions incompatibles, et souvent disoit au prince d'Orange, s'il s'en pouvoit passer, « que c'estoit le meilleur ; s'il ne pouvoit, qu'il l'eust pour « ayde plustost que pour maistre ; si pour maistre, qu'au « moins il l'obligeast à telles conditions qu'il ne luy feust « pas possible de nuire quand il le vouldroit [3]. »

Le prince d'Orange, écrit-on au landgrave de Hesse, a beaucoup perdu de son autorité, et il se repent peut-être d'avoir mis le pied hors de la Hollande. « Quy est aussi « occasion que, désirant se garantir, il s'accoste maintenant avec le Françoys ès mains duquel, s'il n'y a d'autre « remède, ne faut douter qu'il ne livre le pays à telles « conditions néantmoins qu'il tiendra tousjours le gouvernail entre ses mains [4]. »

1 Groen, t. VII, p. 238.

2 Lettre de Schwendi, du 21 mars 1580. Arch. du Minist. des Aff. Étr. à Paris, Hollande, t. Ier.

3 Vie de Du Plessis-Mornay, p. 131.

4 Groen, t. VII, p. 41 (6 août 1579).

C'est une chose étrange, remarque l'historien hollandais du Taciturne, que le prince d'Orange, après avoir eu déjà les preuves de la perfidie du duc d'Alençon, ait persisté à s'adresser à ce prince astucieux et impie [1].

Languet dit à ce sujet : « Le prince d'Orange se joint « aux Français parce qu'il ne peut espérer de secours d'au- « cun autre côté [2]. »

Le prince de Parme va plus avant au fond des choses, quand il écrit à Philippe II que le Taciturne, en échange des espérances qu'il donne, veut s'assurer à lui-même des résultats importants et certains [3].

On lit dans une lettre écrite en France à cette époque : « Le prince d'Orange cognoist assez qu'il ne peult estre « qu'il ne courre aulcunement fortune en la domination « françoyse à laquelle toutesfois il s'ayme plustost ranger « que se fier à l'Espaignol, s'asseurant comme l'on cuyde, « quoy qu'il en soit, de posséder l'une et l'autre province. »

1 Beaufort, t. III, p. 332.

2 Auraicus cogetur se adjungere Gallis quia nulla spes auxilii ipsi fit aliunde. Lettre de Languet, du 24 juillet 1580. — Languet avait reçu une lettre où l'un de ses amis lui écrivait : De rebus belgicis desperare cœpimus (mars 1580).

3 « Si le prince d'Oranges ne peult comporter l'archiduc Mathias qu'il avoit appelé et dont il dispose à sa volonté sans contredict quelconque, mal pourra il souffrir le duc d'Anjou, lequel, avecq l'assistance des François qui viendroient avecq luy, ne se laisseroient ainsy manier, et ledict prince d'Oranges est assez cault pour le considérer, faisant peult-estre les desmonstrations si grandes en faveur du dict d'Anjou pour penser faire peur par ce moyen et pour luy monstrant espoir en tirer quelque chose, et va bien que ceulx de Hollande et de Zélande monstrent, comme qu'il soit, si peu d'affection à l'endroit des François. » Lettre de Philippe II au prince de Parme, du 15 août 1580.

Et quelques lignes plus haut : « Il cuyde posséder entière-« ment la Hollande et la Zélande, de quoy il faict sem-« blant se vouloyr contenter. » Mais, si le duc d'Alençon gêne le prince d'Orange, « il est tout arresté de se deffayre « incontinent de luy, ce qu'on cuydera tousjours venir de la « main de l'Espaignol [1]. »

Il y avait d'ailleurs pour le prince d'Orange un motif supérieur de traiter avec le duc d'Alençon. Son influence dans les provinces méridionales des Pays-Bas ne pouvait se maintenir que grâce au secours de la France [2].

Aux mémoires rédigés par les ministres et froidement pesés dans les consistoires ont succédé les pamphlets. C'est en ce moment que paraît *l'advis d'un affectionné au bien publique à la bourgeoisie d'Anvers*. L'auteur (vraisemblablement Marnix) prémunit les bourgeois d'Anvers contre « les faux artificieux » qui accusent le duc d'Alençon de ne se rendre aux Pays-Bas que pour en faire massacrer les habitants, pour les tyranniser, « leur amenant les « François plus insupportables que les Espagnols, voire « que le roy son frère et le dict duc ont délibéré de les « attraper. » Si l'on choisit un nouveau prince, si l'on proclame la déchéance de Philippe II, qui se plaindra de ce changement ? Sera-ce l'Allemagne qui, à tant de reprises, a détrôné et tué ses empereurs ? Sera-ce la France qui a changé trois fois de dynastie ? Sera-ce l'Angleterre qui a agi de même, en ayant occasion légitime ? Cela ne s'est-il point fait chez les anciens Grecs ? Toujours on a renversé

1 Lettre sans date (Arch. de Bruxelles).
2 Même lettre.

les tyrans. « Le duc d'Anjou a esté, ajoute-t-on, introduit « en intelligence avecques cest estat, comme bon deffenseur « qu'il est. » Il se montre plein de zèle pour la vérité et la justice ; il est l'ami de tous ; il respectera toutes les libertés, tous les priviléges. Mais que l'on tienne compte de son rang ; qu'on lui assure le respect et l'autorité, qu'il a le droit de réclamer. « Cuidez-vous que ledit duc veuille « venir icy pour y estre un chiffon et y recevoir une « honte ? Non, croiés que ce n'est le but de ses desseins : « aydant la bonne fortune, il veult passer oultre. »

Tel est le panégyrique du duc d'Alençon ; mais les partisans du duc Casimir, les amis de Beutterich lui opposent l'*avertissement d'un gentilhomme français à ses amis qui sont en Flandre*. On y engage les protestants à se méfier du prince le plus corrompu qu'il y ait au monde. On y accuse les députés des États de Flandre « retenus depuis « sept semaines en toute sorte d'amiellement » de ne pas apercevoir « la caballe de France. » Que n'a-t-on pas à redouter de la soldatesque qu'amènera à sa suite le duc d'Alençon ? Il vaut mieux pour les Pays-Bas de s'ériger en république, en écartant à la fois le roi de France et le roi d'Espagne « poussés d'ung mesme maistre qui est le diable. »

Comme les partisans de la paix sont nombreux et voudraient voir se rouvrir les conférences de Cologne, il faut exciter la haine publique contre ceux qui naguère voulaient y traiter avec le roi. Tel est le but que l'on cherche à atteindre en publiant les *lettres interceptées de quelques patriotes masqués* [1].

1 L'abbé d'Hasnon écrivait à ce sujet le 26 août 1579 qu'il ne s'était

Toujours des lettres interceptées ! Mais ne peut-on pas opposer ce moyen à ceux qui en font constamment usage ? Le bruit se répand bientôt qu'une lettre plus importante a été enlevée, qu'elle n'est pas d'un négociateur obscur, mais du Taciturne lui-même, et qu'elle constate sa flagrante complicité avec le duc d'Alençon pour lui livrer l'honneur, les libertés, le salut même du pays. Cette lettre est publiée. Elle produit une sensation profonde. En effet, les conseils perfides y abondaient, mais ils n'étaient pas assez déguisés pour qu'on pût y reconnaître l'œuvre du Taciturne. On y engageait le duc d'Alençon à se rendre maître du pays de telle sorte que, s'il y était appelé, il ne lui laissât pas le temps de s'en repentir, à ne pas se préoccuper de la religion que l'on peut toujours « attempérer aux humeurs du « peuple », à introduire dans l'armée des États le plus grand nombre de Français possible, à tromper le peuple « en y employant quelque artifice [1]. »

II.

LES NÉGOCIATIONS SONT REPRISES.

Dès le mois de septembre, le prince d'Orange faisait connaître à Des Pruneaux qu'il parlementait avec les députés

jamais soucié « des fausses lettres forgées et semées afin de me donner le « chat aux jambes. » Réc. des prov. wall., t. III, p. 103.

1 Une copie de cette lettre se trouve aux Archives de Lille parmi les papiers du président Errembault. Renon de France en donne une longue analyse. Selon le correspondant des Fugger, elle produisit une grande sensation à Anvers. Vasquez et les autres auteurs espagnols l'ont également considérée comme authentique.

d'Utrecht et qu'il allait s'efforcer de persuader ceux de Gand : « J'espère, ajoutait-il, qu'à l'advenir toutes choses « iront en meilleur ordre [1]. »

Au mois de novembre 1579, les relations du Taciturne avec le duc d'Alençon deviennent fréquentes.

Le duc d'Alençon annonce à Des Pruneaux qu'il a reçu une lettre du prince d'Orange qui montre « plus de vollonté « que jamais, ajoute-t-il, de faire ung notable service pour « moy, dont, en ce qui succédera, je luy attribueray tous- « jours la gloire et advantage qui m'en pourra provenir [2]. »

Dix jours après, il écrit directement au prince d'Orange : « J'ay espérance par vostre moyen d'employer le vert et « le secq pour rédymer le pays d'oppression et avoir du « tout une mesme fortune avecque vous, de laquelle despend « l'entier restablissement du repos et dont, oultre que la « principale gloire et honneur vous en demeurera, je sen- « tirai le fruict qui en proviendra de vous, ainsi que plus « particulièrement le sieur des Pruneaulx vous dira [3]. »

Le 27 novembre, Des Pruneaux se présente au sein de l'assemblée des États-généraux. Il répète ce qu'il a dit à diverses reprises. Le remède dont on a besoin, ne se trouve que dans l'appel du duc d'Alençon. Il a la puissance, car toute la France le suit ; il y joint l'affection qu'il porte à toutes les provinces. On lui a promis de le contenter : il est temps de le faire, car c'est le meilleur régime pour rétablir le pays en sa première santé [4].

1 Lettre du prince d'Orange, du 26 septembre 1579. Groen, t. VII, p. 84.

2 Lettre du duc d'Alençon, du 19 novembre 1579 (Bibl. Nat. de Paris, 3279).

3 Groen, t. VII, p. 161 (29 novembre 1579).

4 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. II, p. 25.

Henri de Bloyere, toujours dévoué au duc d'Alençon, lui écrit qu'il faut se hâter [1].

Dans une lettre adressée aux États-généraux, le duc d'Alençon se plaint du retard des négociations, leur rappelle la prospérité dont les Pays-Bas ont joui sous la domination des ducs de Bourgogne, « princes du sang de France », et leur réitère l'expression de sa bonne volonté [2].

Près d'un mois s'écoule avant que les États-généraux répondent à cette lettre. Ils espèrent que Son Altesse n'attribuera point à un sentiment d'ingratitude ou de mépris « ce qui est de l'injure du temps » ; mais ils sont sans pouvoirs pour résoudre plusieurs points principaux, notamment la satisfaction qu'elle réclame, et ils la prient d'excuser « ceste « longueur », comme cela est digne « de son magnanime « et héroïcque couraige [3]. »

III.

RÉDACTION DU TRAITÉ.

Le 3 janvier 1580, les États-généraux chargèrent le prince d'Orange de dresser les articles du traité, sur lesquels on pourrait négocier avec le duc d'Alençon. Ils étaient au nombre de vingt-sept. Il suffira d'en citer quelques-uns parmi les plus importants. L'alliance des Pays-Bas avec l'Angleterre sera maintenue. Le roi de France tiendra le roi d'Espagne pour son ennemi et lui déclarera la guerre,

1 Papiers de Henri de Bloyere, t. II, p. 845 (sans date).
2 Arch. de la Flandre Occidentale.
3 Arch. de la Haye (27 décembre 1579).

à moins qu'il n'aime mieux donner au duc d'Alençon les moyens de la lui faire [1]. Les Pays-Bas conserveront leurs lois et ne pourront jamais être joints à la couronne de France. Le duc d'Alençon, moyennant un subside de deux millions quatre cent mille florins, se chargera de tous les frais de la guerre. S'il ne remplit pas ses engagements, les États pourront choisir un autre prince.

Il faut signaler spécialement cet article : « Hollande et « Zélande demeureront mesmement au faict de la religion « *et autrement* comme elles sont présentement [2]. »

La discussion se prolonge pendant six jours, elle est des plus vives ; enfin les États décident que le projet du prince d'Orange sera soumis au duc d'Alençon [3] et que,

1 Languet fait, à ce sujet, les observations suivantes : « Il sera difficile au duc d'Alençon d'obtenir le consentement de son frère, car le pape et le roi d'Espagne ont un parti puissant à la cour du roi de France. Le roi de France aime le repos, et les États, s'ils voient que leur proposition n'est pas accueillie en France avec empressement, y renonceront facilement. » (Lettre du 17 mars 1580).

2 Arch. de la Haye ; Arch. Nat. à Paris, K. 1558 ; Papiers de Henri de Bloyere, t. II, p. 846.

3 Lettre de Languet, du 30 janvier 1580. — On lit dans un rapport des premiers jours de février 1580 : « L'on est adverty de quelqu'ung du magistrat d'Ypre ayant esté à l'assemblée générale des Estats en Anvers que accord est faict entre les Estats et prince d'Orange, que le duc d'Anjou fera assistence aux dicts Estats de certain nombre d'infanterye conduicte soubs le prince de Condé et sieur de la Noue, et que touttes villes qui se conquesteront en Haynau ou Arthois, seront héréditablement appartenantes au dict duc d'Anjou, que son armée sera preste pour le 1er jour de mars, qu'en icelle furnira la royne d'Angleterre trois mil chevaulx à ses despens, les Estats de Hollande et de Zelande IIm. chevaulx, lesquels passeront par Flandres pour Arthois. Cependant l'on a publié en Flandres placcart aux fins que chascun saulve son bien d'aultant que, passans les-

de plus, il sera renvoyé à l'avis des États des provinces. Le même jour, ils écrivent au prince français qu'ils s'efforceront d'obtenir « de leurs principaulx ce qui convien- « droit pour sa satisfaction [1]. »

Le 12 février, le duc d'Alençon approuve les divers articles qu'on a placés sous ses yeux ; et il exprime, avec une touchante effusion, toute sa reconnaissance au Taciturne : « J'auray par vostre moyen, lui écrit-il, ce « que casuellement prince de nostre temps peut jamais « espérer, en quoy je vous prie (mais c'est du tant que « mon cœur se peult estendre) d'embrasser et tellement « estrainer ce que vous avez desjà si bien avancé que « l'heureuse fin que je prétends, puisse rendre et lier « ensemble nos fortunes communes, et vous asseure que de « la prospérité qu'il m'en adviendra, vous en disposerez, « et que je n'auray jamais rien que je n'employe pour le « recongnoistre [2]. »

Les députés aux États-généraux représenteront aux États des provinces, dans les termes les plus pressants, qu'une solution est nécessaire dans un bref délai [3]. En

dictes trouppes, l'on ne pourroit remédier aux pilleries. L'on attend pour lesdicts Estats d'Angleterre trente pièces de batterye. » (Réc. des prov. wall.. t. V, p. 188).

1 Gachard, Actes des États-généraux, t. II, p. 355.

2 Bibl. Nat. de Paris, f. fr. 3286.

3 « Attendu que précédemment les États ont pris leur recours vers « l'illustre duc d'Alençon, frère unique du roi de France, qui les a secou- « rus non-seulement avec des gens de guerre à pied et à cheval, mais « aussi de sa propre personne, et qui, persistant dans la même bonne « volonté, leur offre encore de faire de même et d'attirer toute la puissance « de France à l'assistance de ces pays, pourvu que les États exécutent

même temps, on rédige un mémoire où l'on expose qu'il ne faut pas traiter avec les Espagnols et qu'on ne peut pas continuer la guerre : c'est donc ailleurs qu'il faut chercher le remède [1].

Des Pruneaux annonce dès le 21 février que toutes les provinces de l'Union se disposent à bien faire, c'est-à-dire à se soumettre à tout ce qu'il prétend [2] ; mais cela ne marche point si vite que le rêvent ses désirs, car le prince d'Orange lui écrit le 2 mars : « Aux affaires de tel poids « et importance plusieurs difficultés surviennent ; et néant- « moins je ne cesseray à faire tout bon debvoir ainsi que « j'ay faict jusques à maintenant [3]. » Le 15 mars, il répète « qu'il fera volontiers tous bons offices [4]. »

« les conventions conclues avec Son Altesse, ce que son ambassadeur le « sieur des Pruneaux ne cesse de réclamer ;

« Considérant qu'il y a lieu de refléchir non-seulement à l'appui et au « secours que les États demanderaient au duc d'Anjou pour leur sûreté, « mais, dans le cas où cette nécessité qu'on ne peut nier n'existerait point, « à ce que l'on pourrait faire pour satisfaire et contenter Son Altesse au « sujet des dites conventions afin de ne point irriter un prince si puissant « en le portant à devenir notre ennemi et à favoriser le parti contraire, ce « dont le dit duc d'Anjou ce trouve constamment sollicité ;

« Par ces motifs les députés exposeront respectivement aux États de « leurs pays ce qui vient d'être dit et tout ce qui s'y rapporte, avec force « et avec instance, et déclareront qu'il est au plus haut degré nécessaire « de ne pas entretenir plus longtemps Son Altesse de paroles, mais de se « résoudre afin de recueillir les fruits que l'on avait à espérer du secours « de Son Altesse et arriver à une conclusion aux conditions les plus avan- « tageuses que l'on pourrait aviser. » Bor, livre XIV, f. 180 (11 janvier 1580).

1 Arch. de la Flandre Occidentale, 509, n° 45 (13 janvier 1580).

2 Arch. de Bruxelles, Pap. de H. de Bloyere, t. II, p. 593.

3 Groen, t. VII, p. 243.

4 Groen, t. VII, p. 257.

Le duc d'Alençon nourrit les mêmes illusions, ressent la même impatience que son ambassadeur. Il communique à Henri III les propositions des États des Pays-Bas. « Il « n'est rien, ajoute-t-il, que je désire tant que de conduire « touttes mes actions à vostre gré et contentement, sa- « chant, oultre le devoir de naturelle inclination, que mon « bien et grandeur dépend de vostre prospérité... Je vous « asseure que ce qui me proviendra de moyens de là, ny « d'ailleurs, avec vostre ayde et support, je les emploieray « tousjours pour vostre service et augmentation de vostre « estat et couronne [1]. »

Cependant ce nouveau système de rébellion ouverte paraît fort étrange en France : il est à craindre qu'on n'y trouve un dangereux exemple [2].

« Entre les Gueux et les Huguenots, écrit l'envoyé flo- « rentin Renieri, il n'y a d'autre différence que celle des « pays [3]. »

IV.

OPPOSITION EN HOLLANDE.

Le Taciturne résolut de se rendre lui-même en Hollande où, sous l'influence des discours de certains ministres, on se montrait plus hostile que partout ailleurs à l'alliance française.

1 Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Lettres du duc d'Alençon, t. II (21 mars 1580).

2 Lettre de Saracini, du 1er février 1580.

3 Lettre de Renieri, du 5 avril 1580.

Le 14 mars, le Taciturne écrit au duc d'Alençon ; il a conféré avec les députés des Provinces-Unies, qui ont appris avec une grande joie son héroïque résolution : « Vostre Altèze, ajoute-t-il, se peult asseurer que de ma « part ne fauldray d'avancher son service autant que mon « crédit et pouvoir se pourra estendre [1]. »

Rien n'est plus douteux que « la grande joie » avec laquelle on aurait accueilli « une si héroïque résolution ».

Les États de Hollande s'assemblent à la Haye. Deux questions y sont soulevées : Faut-il déposer le roi d'Espagne ? Y a-t-il lieu de le remplacer par le duc d'Alençon ?

Les nobles jugent chose fort grave de renoncer à l'obéissance de leur seigneur naturel ; ils ne connaissent ni le caractère, ni les mœurs du duc d'Alençon. Toutes les villes (La Brille et Hoorn exceptés) le repoussent [2].

Enfin les États de Hollande se réfèrent, pour la décision à prendre, à ce que le prince d'Orange fera, d'accord avec les États-généraux [3] ; mais (chose assez étrange) il reste entendu que ces négociations auxquelles on prendra part en leur nom, ne doivent engager que les autres provinces [4].

Nous voyons Des Pruneaux se hâter de remercier le prince d'Orange, en exprimant le vœu qu'il reçoive « le « fruit que son labeur mérite [5]. »

1 Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, Doc. in., t. II, p. 77.— La veille, le Taciturne écrivait à Des Pruneaux : « Je ne cesseray de faire tout bon « debvoir, ainsi que j'ay faict jusques à maintenant. » Groen, t. VII, p. 243.

2 Res. van Holland (28 mars 1580).

3 Res. van Holland (1er avril 1580).

4 Groen, t. VII, pp. 305 et 309.

5 Groen, t. VII, p. 310 (5 avril 1580).

V.

ASSEMBLÉE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Le 7 avril, le prince d'Orange quitta La Haye pour retourner à Anvers où les États-généraux devaient se réunir le 15 afin de prendre une décision sur les affaires importantes dont ils étaient saisis. Il y insista vivement pour que l'on terminât d'une manière définitive les négociations qui étaient engagées depuis si longtemps.

Cette proposition rencontra une vive résistance. Quelles que fussent les difficultés de la situation présente, quelle que fût l'importance du secours qui était offert, le nom des Français inspirait une vague terreur ; car, loin de s'associer à des espérances de paix, il ne rappelait que de longues guerres civiles [1].

Nous reproduirons d'après un historien italien le débat qui s'éleva.

Guillaume de Nassau prit le premier la parole pour exposer que les nécessités et les discordes intérieures exigeaient impérieusement que les États élussent quelque prince illustre pour les gouverner ; mais, lorsqu'il fallut choisir dans les pays voisins l'héritier des ducs de Brabant et des comtes de Flandre, de vives contestations éclatèrent.

Les députés de Gand opinèrent pour que l'on déférât l'autorité à la reine d'Angleterre. Ils remontraient que la France était si affaiblie par ses propres discordes que l'on n'en pouvait espérer aucun secours important : si elle recou-

1 Bor, l. XV.

vrait sa puissance avec la paix, il n'en serait que plus dangereux de se donner à un prince qui, en recueillant la couronne par la mort de son frère, pourrait devenir pour les Pays-Bas un maître aussi impitoyable que Philippe II et d'autant plus redoutable que son bras, suspendu sur la tête de leurs peuples, pourrait en un moment les écraser. On trouvait, au contraire, en Angleterre une nation heureuse et florissante. La reine Élisabeth protégeait la religion réformée, qui était dans les Pays-Bas celle que menaçait le roi d'Espagne. Les ports de l'Angleterre étaient voisins de ceux de la Flandre. Quelques heures suffisaient pour que les secours dont on aurait besoin, parvinssent aussitôt qu'on les réclamerait. L'Océan unissait étroitement l'Angleterre aux Pays-Bas, et déjà le commerce avait cimenté les liens réciproques des deux nations. Enfin, la nature même du gouvernement de l'Angleterre devait être considérée. En France le roi était absolu et le duc d'Alençon avait été élevé dans les principes d'une autorité illimitée. L'Angleterre, où l'on voyait Élisabeth consulter le Parlement dans toutes les affaires importantes, offrait seule une monarchie tempérée par la liberté.

Tels furent les arguments des députés de Gand. Philippe de Marnix, confident intime du prince d'Orange, les réfuta dans un long discours. Il insista sur l'urgent besoin qu'éprouvaient les Pays-Bas de voir le souverain y résider comme sous la domination si prospère des ducs de Bourgogne. Les malheurs du règne de Philippe II en étaient la preuve. Pouvait-on craindre que le duc d'Alençon attentât aux franchises des Pays-Bas, dont la plupart avait été octroyées par des princes issus comme lui de la maison

royale de France? Il ne s'agissait point de fonder une nouvelle forme de gouvernement, mais de conserver celle dont on avait joui dans le passé. Ne pouvait-on pas, d'ailleurs, fixer les limites de son pouvoir, afin qu'il n'oubliât point que les peuples de la Flandre n'obéissent qu'à leurs lois et jamais à des lois étrangères [1] ?

Quelques députés catholiques combattirent à la fois le projet de demander un gouverneur à Élisabeth et celui de s'adresser au duc d'Alençon ; mais l'avis de Philippe de Marnix, appuyé par le prince d'Orange, prévalut.

Tout ce qui se passe à Bruxelles, atteste « l'insatiable « convoitise de dominer qui si notoirement en tout temps a « régné au cœur du prince d'Orange [2]. » — « La contenance « du dict Orange, écrit le prince de Parme à Philippe II, « est telle qu'avecq la participation des députés des pro- « vinces rebelles il maine et conduict le tout comme il « veut, supprimant le nom de Vostre Majesté et petit à « petit entend du tout l'abolir [3]. » C'est un bruit généralement répandu qu'il renverra l'archiduc Mathias et qu'il a promis au duc d'Alençon de le faire seigneur des Pays-Bas à la condition qu'il sera aidé par le roi de France [4].

Du Plessis-Mornay rappellera plus tard à Catherine de Médicis « qu'ung prince d'Orange malcontent avoit ouvert « la Flandre à la France et qu'il n'avoit tenu qu'aux Fran- « çois qu'ils n'y fussent entrés [5]. »

1 Bentivoglio, l. XI.
2 Lettre de Foncq, du 11 juillet 1580 (Pap. de Besançon).
3 Lettre du prince de Parme, du 3 juillet 1580.
4 Lettre de Le Vasseur, du 10 février 1580. Arch. Nat. à Paris, K. 1558.
5 Corr. de Du Plessis Mornay (9 mars 1584).

CHAPITRE XXIII.

MISSION DE STAFFORD.

(janvier — novembre 1580)

Mission de lord Stafford. — Hésitation d'Élisabeth. — Révélations relatives à Simier. — Élisabeth persiste dans sa première résolution.

I.

MISSION DE LORD STAFFORD.

Lord Stafford reste l'agent matrimonial de la reine d'Angleterre. De même que sa mère est dépositaire des secrets d'Élisabeth, il jouit également à un haut degré de sa confiance. Au moment où elle refuse son appui aux Huguenots, elle le charge de faire connaître à Henri III que s'il se sépare de l'Espagne, elle ne s'opposera pas à l'entreprise du duc d'Alençon dans les Pays-Bas et qu'elle reprendra la négociation du mariage [1].

Un message spécial confié à Middelmore porte que, si Henri III déclare la guerre à Philippe II, les Anglais lui fourniront secrètement les moyens de la faire [2].

1 Lettre de Th. Baudewyn. Lodge, t. II, p. 170.
2 Instructions de Middelmore. Record Office (juin 1580).

Élisabeth a chargé le capitaine du Bourg de remettre au duc d'Alençon un heaume qu'il posera sans doute sur son front le jour de la première bataille [1].

Henri III exprime à Élisabeth toute sa joie de ce que lui annonce lord Stafford, car son frère est un autre lui-même, et tel est son ravissement qu'il ne peut l'exprimer. Catherine de Médicis ajoute : « J'espère que je mour-« ray contente, ayant eu mon souhet de me voir honorée « d'une belle-fille, et je prie à Dieu m'achever cest heur « de vous voir bientost mère [2]. » Le duc d'Alençon, à son tour, baise cent millions de fois les belles et blanches mains de la reine d'Angleterre ; c'est devant son portrait qu'il fait ses oraisons [3] : « Madame, commant seroit-il possible, « lui écrit-il, que jamais pleume, ni setille asés esloquant « ausast entreprendre de remercier Vostre Majesté [4] ? » Simier lui-même ose à peine baiser en toute humilité l'ombre de ses pieds [5].

L'orgueil d'une si haute alliance éblouit le duc d'Alençon. Il trouve que sa cour n'est pas assez brillante à Angers ; il veut la rétablir à Bourges. Il passe sa journée à revêtir de somptueux habits ; il porte la barbe longue à la mode d'Angleterre. Henri III lui a cédé un de ses plus fameux mignons, Saint-Luc dont il fait le premier gentilhomme de sa chambre avec une pension de mille écus par mois ; mais en même temps il chasse son chancelier l'évêque

1 Arch. d'Hatfield.
2 Record Office (3 août 1580).
3 Arch. d'Hatfield.
4 Arch. d'Hatfield (17 août 1580).
5 Arch. d'Hatfield.

de Mende qui a trop bien fait ses affaires aux dépens de son maître [1].

On considère le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth comme décidé, et l'on désigne déjà quatre nobles et puissants seigneurs qui le représenteront aux fiançailles. Ce seront le prince de Condé, le prince Dauphin, le maréchal de Cossé.... et Simier [2].

II.

HÉSITATION D'ÉLISABETH.

Cependant on rencontre à Londres dans le conseil de la reine et surtout au sein du peuple une énergique réprobation de cette politique capricieuse qui abdique les constantes traditions du passé pour livrer les Pays-Bas à la domination française.

Quand on reçoit la nouvelle que, grâce à l'influence du prince d'Orange, les États-généraux vont appeler le duc d'Alençon, une vive émotion se manifeste. Lord Burleigh reprend la plume et compose un mémoire où, après avoir admis que le mariage avec le duc d'Alençon pouvait flatter la vanité de la reine, il arrivait à constater que le bien public exigeait une autre détermination. Le jour où la Hollande et la Zélande verraient leurs ports au pouvoir des Français, c'en serait fait de la nationalité anglaise. Il fallait assurer le prince d'Orange que l'Angleterre était

1 Lettres de Renieri, du 4 et du 5 juillet 1580; Lettre de Busini, du 27 juillet 1580; Journal de P. de l'Estoile.

2 Lettre des députés des États de Flandre, du 5 juillet 1580.

bien résolue à s'y opposer ; et l'on aurait pu en même temps insinuer à Philippe II que ces provinces lui seraient restituées le jour où il proclamerait la liberté de conscience, première condition de la paix [1].

Élisabeth regrette déjà ce qu'elle a fait. N'est-elle pas allée trop loin ? Ne lui reprochera-t-on point d'avoir trahi les intérêts de l'Angleterre ? Elle fait appeler l'ambassadeur espagnol don Bernardino de Mendoça au sein du conseil, et là, d'un ton sec et grave, elle ne lui ménage aucun reproche. Elle sait que son maître est entré dans une ligue pour la dépouiller de sa couronne ; elle a appris que les Espagnols ont déjà débarqué en Irlande, qu'ils organisent une autre expédition au Ferrol. Philippe II ne peut invoquer contre elle l'appui donné aux rebelles des Pays-Bas, car elle repousse leur proposition de se donner à l'Angleterre et n'est intervenue que pour les empêcher d'être absorbés par la France. Ce péril est plus urgent que jamais ; et, si Philippe II n'apaise point les troubles par de sages concessions, elle se verra réduite à prendre fait et cause dans ces querelles [2]. Tel fut son langage ; mais, en sortant du conseil, elle prit à part Mendoça et lui dit qu'elle n'avait parlé si rudement que pour plaire à plusieurs de ses conseillers [3]. Son désir le plus sincère était, ajoutait-elle, de resserrer avec Philippe II les anciennes alliances formées entre ses ancêtres et la maison de Bourgogne [4].

1 Record Office (10 juillet 1580).
2 Discours d'Élisabeth, du 10 juillet 1580.
3 Para cumplir con sus consejeros.
4 Lettre de Mendoça, du 16 juillet 1580 (Arch. de Simancas).

Sous l'empire de ces impressions et de l'agitation qui l'entoure, la reine d'Angleterre envoie à la hâte à lord Stafford quelques lignes qui reproduisent vivement le trouble de son esprit :

« Un nouvel incident vient de surgir, et il n'est pas de « peu de conséquence pour ce royaume. Je suis certaine « que les États ont accédé aux demandes de Monsieur et « lui ont offert la souveraineté des Pays-Bas. Jugez quelle « bonne opinion mon peuple aura de lui et de moi, quand « il verra que je les ai livrés à de tels voisins. O Stafford ! « je trouve qu'on a mal agi envers moi. Dites à Monsieur « que désormais il ne sera qu'un étranger pour moi, si « ceci s'accomplit. Plaise à Dieu que la ruine de mes « sujets ne s'associe jamais à la fête nuptiale ! Que pense- « raient-ils de moi si pour ma gloire personnelle je prépa- « rais la perte de mon pays ? Jusqu'à présent ils ne m'ont « pas cru une insensée. Qu'en vivant plus longtemps, je ne « vive pas plus mal. C'est la fin qui couronne l'œuvre... « Qu'il plaise donc à Monsieur de suspendre sa réponse « aux États jusqu'à ce qu'il envoie vers moi une personne « de qualité et de confiance afin de rechercher avec elle « ce qui convient le mieux à notre honneur à tous deux ; « car, je puis l'en assurer, cela ternira trop sa réputation s'il « agit autrement, non-seulement à mes yeux, quoiqu'il lui « ait plu de me promettre plus que cela, mais surtout « devant le monde entier, témoin de ses actions. Qu'il ne « cause jamais de mal à celle dont il cherche à gagner « l'affection. Mon ennemi mortel ne pourrait me souhaiter « un plus grand malheur que la haine de l'Angleterre : la « mort ne me serait pas plus cruelle. Je n'ose dire à Mon-

« sieur comment la grande affaire se terminera jusqu'à ce « qu'il m'ait assurée de la voie qu'il suivra par rapport « aux Pays-Bas ; car je préfèrerais ne jamais me marier « que de le faire à de telles conditions. Dira-t-on que la « reine Élisabeth a solennisé le malheur perpétuel de « l'Angleterre sous le glorieux titre de son mariage avec « François héritier de France ? Non, non, jamais cela ne « sera... Monsieur vous demandera peut-être : Pourquoi « les Pays-Bas ne pourraient-ils pas être gouvernés selon « leur ancien usage par les naturels du pays aussi bien « sous mon autorité que sous celle du roi d'Espagne ? Je « réponds que le cas est entièrement différent, attendu que « le roi d'Espagne est séparé par les mers à une grande « distance et que le duc d'Alençon habite au contraire une « terre voisine. Nous ne voulons pas placer si complète- « ment notre confiance dans la nation française jusqu'à « mettre entre ses griffes toute notre fortune pour être « dans la suite à sa discrétion. J'espère ne pas vivre assez « pour voir ce moment-là [1]. »

Au moment où Élisabeth semble rompre avec le duc d'Alençon, un de ses anciens adorateurs, Christophe Hatton, lui adresse une tendre épître : « Votre rare bonté à « l'égard de votre pauvre esclave, lui écrit-il, m'a inspiré « une telle passion que pour exprimer ma reconnaissance « je ne puis qu'humblement agenouiller mon cœur devant « vous pour implorer votre grâce en faveur d'un amour et « d'une fidélité que rien ne pourra éteindre. Que vos beaux « yeux me tracent mes devoirs. Puissiez-vous comprendre,

1 Wright, t. II, p. 150.

« ma chère souveraine, combien je souffre de votre absence. « Mais que mes plaintes ne troublent point l'éclat de vos « yeux célestes. Votre pauvre esclave ne demande qu'à « vivre et à mourir dans la foi sans tache qu'il vous a « vouée pour toujours. »

Hatton recevait à genoux les billets d'Élisabeth. La matière en était telle qu'elle dépassait toute l'éloquence du monde. Les paroles étaient si douces ! La plus belle main était l'interprète d'un cœur si constant ! Certain signe joint à ces billets le comblait de joie et ranimait chez lui les plus délicieuses espérances. Il couvrait lui-même de signes cabalistiques les lettres qu'il adressait à la reine ; il lui envoyait un talisman qu'elle devait porter sur son cœur « ce chaste nid de la constance la plus pure » et qui prendrait la place de cette fleur en or sur laquelle on avait représenté une grenouille avec le portrait du duc d'Alençon : « La grenouille vaut moins qu'un poisson, écrit Hatton à « la reine ; et, bien que cette vilaine bête vous ait plu pen- « dant une saison, je persiste dans cet avis. Miséricorde à « vos œuvres passées ! Votre Majesté a soutenu une longue « guerre contre l'amour et l'ambition : ce sont les affections « les plus violentes que connaisse le cœur humain ; mais le « moment est venu, ma chère souveraine, d'y renoncer, « car cet amour vous brouillerait avec votre peuple et « avec vous-même, et l'ambition ne pourrait que troubler « votre doux repos. » Puis venait la signature précédée de ces mots : « Le mouton de Votre Majesté [1]. »

Qui aura raison du mouton ? Le singe. Tel est l'empire qu'il a conservé par l'afféterie et les grâces de son langage

1 Mém. of Chr. Hatton.

qu'il lui suffit de s'adresser à la reine d'Angleterre pour la calmer. « Sur les affaires des Pays-Bas, lui écrit-il au nom « de son maître, je vous puis asseurer que, pour vous obéir « et complère, Son Altesse suspendra son jugement pour « vous donner avys des particularytés lorsqu'il les aura « entendues, aiant jusques icy communiqué le tout à vostre « ambassadeur [1]. » Deux jours après, le duc d'Alençon promet à Élisabeth l'obéissance la plus aveugle, et il ne manque point de communiquer à l'ambassadeur anglais toutes les propositions qui lui sont adressées [2].

Élisabeth ne peut résister aux instances de Simier. Lord Stafford donnera son appui à toutes les négociations en faveur du duc d'Alençon ; Castelnau le suivra aux bords de la Loire pour l'aider dans cette tâche.

C'est Simier qui reçoit, au nom du duc d'Alençon, l'ambassadeur d'Élisabeth [3]. Il occupe en ce moment le premier rang à la cour du Plessis-lez-Tours : jamais sa faveur n'a été plus grande [4].

III.

RÉVÉLATIONS RELATIVES A SIMIER.

Hatton et ses amis se préparaient une prompte vengeance. Ils avaient d'abord songé à tuer Simier [5] ; ils aimèrent

1 Arch. d'Hatfield.

2 Arch. d'Hatfield.

3 Lettre de Henri III à Castelnau, du 21 septembre 1580. Bibl. Nat. de Paris, 3307.

4 Bibl. Nat. de Paris, 3286.

5 Lettre de Burleigh à Cobham, du 18 septembre 1580. Murdin.

mieux le déshonorer. Un ami de Walsingham, Thomas Cotton qui résidait à Anvers, s'était procuré une liste des pensionnaires secrets de la cour d'Espagne, et quelle n'avait pas été sa joie en y trouvant le nom de Simier ! « Nous « avons par lettres interceptées, écrivait-il, descouvert « tous les noms et surnoms des pensionnaires du roy d'Es- « paigne en France et l'augmentation des pensions pour « empescher que le roy ne se joigne au duc d'Alençon son « frère. Entre autres pensionnaires il s'y est trouvé des « principaux le sieur de Symier qui estoit ambassadeur en « vostre pays d'Angleterre pour le dict duc. Je vous laisse « penser quel bon succès son maistre en devoit espérer, ni « la royne mesme, puisqu'à celle non plus qu'au dict duc, « le dict roy d'Espaigne n'est affectionné, quelque mine et « beau semblant qu'il face [1]. »

Simier était près du duc d'Alençon au château du Plessis quand y parvinrent ces révélations inattendues. Il se fit aussitôt descendre pendant la nuit dans les fossés et s'enfuit à Bourgueil [2]. La colère de son maître fut extrême et la disgrâce du courtisan paraissait complète [3]. Languet écrivait à Sidney qu'il ne jouissait plus d'aucune faveur et que c'était sa faute, comme Sidney ferait bien de le dire.

Mais, au-delà de la mer, il y avait une princesse qui n'écoutait ni Languet, ni Sidney, et qui aimait Simier plus

1 Arch. d'Hatfield.

2 « On dit que M. de Symier est disgracié, s'estant retiré du chasteau du Plessis-les-Tours la nuyt et descendu par une corde. Voilà ce que c'est de la vie des cours et de la faveur des princes. » Lettre de La Noue, du 25 août 1580 (Arch. de Bruxelles).

3 Lettre de Paris, du 17 septembre 1580 (Arch. de Bruxelles) ; Lettre de Supper à Burleigh, du 30 septembre 1580 (Record Office).

que Christophe Hatton, peut-être autant que le duc d'Alençon ; et ce fut Élisabeth qui intervint en faveur du pensionnaire du roi d'Espagne. Malgré les remontrances de Sidney, elle continua à lui écrire par lord Stafford, comme s'il n'avait en rien démérité de son affection, et Simier l'en remercia en lui offrant son apologie. Comment eût-il pu trahir son maître, puisqu'il l'avait aidé non-seulement de son talent, mais même de sa bourse ? « Pour subvenir « à ses affaires qui se traictent avec les Flamans, douse « jours avant ma disgrasse je luy ai presté argent contant « quatre-ving-dis-mille escus, sans en prendre autre reco- « gnoissance que sa parolle, ayant outre sela fait le « voyage d'Angleterre à mes propres despens, qu'il me « doit encores [1]. »

Le duc d'Alençon ne pouvait repousser les instances de la reine d'Angleterre. Il pardonna à Simier et s'excusa de l'avoir éloigné de lui : « Je ne vous puys dire combien je « regretterois mon malheur si l'opinion que montrés avoir « par vostre lettre, vous continuet touchant le désastre « advenu à Simié, auquel pour vostre respect je n'ai voulu « rien outer de tout se qu'il avoit, tant des terres qu'il « tient de moy que de son estat de premier jantilhoume « de la chambre, de quoy il sera bien ingrat si ne vous en « remersie, car vous estes seulle cause de luy avoir pre- « mièrement fet donner et puys à sete heure de luy avoir « mintenu jusques à présant [2]. »

1 Lettres de Simier, du 29 septembre et du 18 octobre 1580. Arch. d'Hatfield.

2 Arch. d'Hatfield. — Simier se trouvait le 8 décembre à Bourgueil. Il écrivit à Élisabeth qu'il avait chargé Stafford de le justifier.

Hélas ! il y avait bien d'autres traîtres, bien d'autres espions. Le poète Churchiard, qui avait rallié à Anvers les partisans de la Réforme le jour de la défaite d'Austruweel, qui depuis avait dédié de si beaux vers à la reine d'Angleterre, recevait lui-même de l'argent de Castelnau pour lui révéler tout ce qui se passait à la cour [1].

IV.

ÉLISABETH PERSISTE DANS SA PREMIÈRE RÉSOLUTION.

C'est le Taciturne qui détermine Élisabeth à soutenir le duc d'Alençon. Tantôt il lui annonce, plus ou moins sincèrement [2], que Philippe II arme des assassins contre elle ; tantôt il le lui représente écrasant les Huguenots et les Gueux, agitant l'Écosse et l'Irlande, soulevant l'Angleterre, cherchant à « engloutir » tous les autres États pour réaliser la chimère de son père, c'est-à-dire la monarchie universelle. Déjà Élisabeth a frappé le pape au cœur : qu'elle rende ses menaces stériles en brisant la puissance du roi d'Espagne. Quant au duc d'Alençon, il ne peut rien si les ports de la Hollande ou de la Zélande lui sont fermés [3], et il est aisé au Taciturne de lui donner, à ce que

1 Mem. of. Chr. Hatton, p. 172.

2 Whither it be a stratageme of ye prince to move Her Matie to favour his cause the more and to be tyed to him by a certain necessitye (these thinges beying beleved). Lettre de Herle, du 13 juin 1580.

3 C'est la Hollande et la Zélande que veut désigner la Huguerie, lorsqu'il dit qu'Élisabeth n'eût jamais souffert « le royaume de France « s'accroistre d'un tel païs qui est posé en cavalier sur son estat et garny « de toutes les commodités et advantages pour y entreprendre. »

raconte Michel de la Huguerie, la secrète assurance que de ce côté elle n'aura rien à craindre [1].

Lord Stafford prendra part aux conférences qui concernent l'entreprise des Pays-Bas aussi bien qu'à celles qui tendent au rétablissement de la paix en France, et, dans ce but, Élisabeth écrira elle-même au roi de Navarre [2].

Mais que Henri III ne l'oublie point ! Si la reine d'Angleterre autorise l'expédition des Pays-Bas [3], c'est en lui imposant l'alliance avec les Huguenots et la guerre contre l'Espagne [4].

Rien ne s'oppose désormais à ce que le prince d'Orange, laissant en dehors de ses négociations la Hollande et la Zélande, comme le désire Élisabeth, poursuive activement les négociations avec le duc d'Alençon.

1 Lettre du prince d'Orange, du 16 février 1581 ; Lettre de Herle, du 13 juin 1580 ; Mém. de la Huguerie, t. II, p. 147.

2 Record Office.

3 « La royne d'Angleterre, écrit Bellièvre en parlant du duc d'Alençon, « le remplist d'offres de bonne espérance et de promesses et le conforte à « continuer son entreprinse des Pays-Bas. » Lettre de Bellièvre, du 11 décembre 1580. Ms. 15891 de la Bibl. Nat. de Paris.

4 Henri III, après avoir rendu compte d'un entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, ajoute : « La dicte dame sa maistresse luy avoit envoyé ung pouvoir particulier pour traicter secrètement et promptement avec moy de ce que je vous ay escript, qui fut discouru et advisé en la dicte dernière audience, nous ayant dict ledict ambassadeur qu'il falloit qu'il fust plus tost faict que sceu, et que sans cela ladicte royne sa maistresse eust envoyé pardeçà personnage de qualité pour cest effect, sur quoy nous avons faict cognoistre audict ambassadeur que nous avons bien agréable la bonne façon dont icelle dame royne procède et qu'elle trouvera que luy correspondrons fort sincèrement. » Lettre de Henri III, du 14 novembre 1580 (Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg).

CHAPITRE XXIV.

MISSION DE LANGUET.

(avril — juillet 1580)

Languet et deux députés des États de Flandre se rendent en France. — Délibération du 24 juin. — Retour des députés.

I.

LANGUET ET DEUX DÉPUTÉS DES ÉTATS DE FLANDRE SE RENDENT EN FRANCE.

Le moment était venu d'envoyer au duc d'Alençon des députés chargés de traiter avec lui. Le Taciturne jeta les yeux sur l'un de ses conseillers les plus sages et chercha un appui dans la province où il pouvait le mieux faire accueillir les prétentions françaises.

Languet, dont nous avons souvent cité les lettres si graves et si intéressantes, remplit ici le premier rôle. A l'époque où il se trouvait avec le duc Casimir, il avait rencontré un jeune homme nommé Jacques de Somere, qui lui avait été recommandé par le ministre Villiers et Du Plessis-Mornay, et il avait été frappé de son instruction et de sa prudence [1]. Somere exerce une influence considé-

1 Lettre de Languet, du 24 mars 1579.

rable à Gand ; il la met tout entière au service du prince d'Orange.

Pas une année ne s'est écoulée, remarque Languet, depuis que le duc d'Alençon était insulté en Flandre et que la vie de ses envoyés y était en danger. De là au contraire part le mouvement qui aujourd'hui lui conférera la puissance. Les États de Flandre déclarent que, dussent-ils rester seuls, ils le reconnaîtront comme seigneur [1].

Des Pruneaux avait déjà instruit le duc d'Alençon « des « grands devoirs de Messieurs de Flandres » pour accélérer cette affaire ; il l'avait engagé à les en remercier [2].

En effet le duc d'Alençon écrit aux États de Flandre. Il regrette qu'ils ne l'aient pas appelé plus tôt à leur montrer son affection. Ils ont fait une élection en laquelle ils recevront « tout contentement en toute liberté. » Quant à lui, il mettra immédiatement la main à l'œuvre afin de paraître avec toutes ses forces [3].

C'est Languet qui, avec le concours de son nouvel ami, rédigera les instructions destinées aux deux députés des États de Flandre Provyn et Caron [4] ; mais elles offrent

1 Lettre de Languet, du 27 février 1580.

2 Lettre de Des Pruneaux, du 26 juillet 1580.

3 Lettre du duc d'Alençon, du 10 mars 1580.

4 Languet écrit le 6 mai à Sidney : « J'accompagne les députés, mais « je suis seulement chargé par le prince et la princesse d'Orange de quel- « ques affaires privées. » Il voulait sans doute cacher aux Anglais et surtout aux amis du duc Casimir une démarche que condamnait son passé. Lettre de Languet, du 6 mai 1580. — La princesse d'Orange avait prié le 12 avril Languet de s'occuper de ses affaires. Elle avait remis le 10 mai à La Noue une lettre par laquelle elle réclamait de Henri III la pension qui lui avait été promise. Bibl de l'Institut, Mss. Godefroy ; Groen, t. VII, p. 335. — Il s'agissait aussi probablement de la réconciliation de la prin-

surtout un haut intérêt parce qu'il faut y chercher les inspirations du prince d'Orange.

Si les États de Flandre ont tardé si longtemps à prendre une détermination, c'est qu'ils espéraient pouvoir remettre le pays en bonne paix sous l'obéissance de leur prince naturel « en retenant l'ancienne forme de cest Estat ; » mais ils ne veulent pas rester davantage assujétis à la cruelle nation espagnole qui a violé leurs priviléges et couvert leur sol de citadelles. Rompant désormais toute négociation de ce côté, ils ont résolu de se retirer de l'obéissance du roi et de s'entendre avec Son Altesse. Ce qu'on attend d'elle, c'est qu'elle traite avec le roi son frère et s'assure de sa bonne volonté afin de pouvoir promettre avec certitude un secours « sans lequel ils cognoissent ne pouvoir « parvenir aisément à la fin qu'ils désirent, qui est de des- « charger le pays de ceste guerre. » — « Plus le roy son « frère embrassera cest affaire, d'aultant plus aisément Son « Altesse parviendra à ses desseins. » Il faudrait que le duc d'Alençon obtînt de Henri III le commandement des places de Calais et de Mézières afin de fermer les communications des provinces dissidentes d'Artois et de Hainaut.

Il est un second point sur lequel les députés auront aussi à insister : c'est que Son Altesse ne néglige rien pour apaiser les discordes civiles prêtes à éclater dans son pays, car rien ne serait plus pénible pour les membres des États de Flandre, appartenant la plupart à la religion réformée, que de savoir leurs frères assaillis en France.

cesse d'Orange avec son père le duc de Montpensieur. Il y a à ce sujet une lettre du duc d'Alençon au prince d'Orange, du 4 octobre 1580. Arch. de la Haye.

Le traité ainsi conclu, il ne lui restera qu'à le faire approuver par la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemaigne, « leur déclarant son intention de leur de-« meurer bon amy et voisin, sans vouloir attempter aultre « chose. »

A ces instructions se trouvait joint un mémoire secret : « Lesdicts députés sonderont bien curieusement quelle « est la volonté de Son Altesse, quels moyens il a, tant « d'hommes que d'argent, de quelles gens il se délibère « ayder principallement pour chefs, de quelle affection et « religion sont ceux qui ont crédit auprès de sa personne, « et, quant à ceux qui font profession de la religion « romaine, s'ils sont sanguinaires et persécuteurs [1]. »

Cependant la démarche des députés paraissait si grave que de nouveaux obstacles eussent aisément pu la suspendre [2]; mais, lorsqu'on apprit inopinément la captivité de la Noue, l'effroi s'empara des esprits, et, sans perdre un instant, leur départ fut résolu [3].

Les députés des États de Flandre arrivèrent le 21 mai à Paris [4]. Quatre jours après, ils entraient à Tours où ils étaient reçus par le baron de Saint-Rémy et d'autres gentilshommes qui les firent monter dans la voiture du duc

1 Arch. d'Ypres. Il est fait mention de ces instructions dans une lettre du prince d'Orange, du 13 avril 1580. — Des Pruneaux avait déjà écrit au prince d'Orange que, conformément à son avis, son maître ferait tout ce qui dépendrait de lui pour éviter la guerre civile en France. Bibl. Nat. de Paris, 3286 (27 mars 1580).

2 A ces difficultés se rapporte vraisemblablement un billet du Taciturne à Bloyere. Il s'agit de choses qu'on ne peut « commettre au papier. » (1er mai 1580).

3 Lettre de Renieri, du 23 mai 1580.

4 Lettre des députés de Flandre, du 29 mai 1580. Arch d'Ypres.

d'Alençon et les conduisirent à une maison que l'on avait préparée pour eux. Le lendemain, ils envoyèrent un de leurs secrétaires vers le premier gentilhomme de la chambre, qui n'était autre que Simier. L'audience fut immédiatement accordée.

Tout ce qu'entendaient les députés des États de Flandre, leur donnait la plus haute idée du pouvoir et du crédit du duc d'Alençon. Il semblait avoir plus d'autorité en France que le roi lui-même, et l'on disait que ce qu'il voudrait, personne ne pourrait l'empêcher. Comment décrire l'accueil qu'il fit aux députés flamands ? Sa vie, ses biens, il était prêt à tout exposer pour leur être utile [1].

Pour faire quelque chose de plus, des pouvoirs émanés des États-généraux étaient nécessaires. Un mois se passa : les députés des États de Flandre n'avaient rien reçu. Le 6 juin, le duc d'Alençon les appela près de lui ; il leur annonça qu'il traitait avec le roi son frère de la première clause de leurs instructions, mais qu'il était nécessaire que d'autres députés arrivassent avec de pleins pouvoirs des États-généraux. Il ajouta qu'aussitôt après il enverrait dans les Pays-Bas douze ou quatorze mille arquebusiers et cinq ou six mille chevaux et qu'il forcerait bien les habitants du Hainaut et de l'Artois à changer de langage. En même temps il leur montra les pouvoirs qu'il tenait de son frère pour rétablir la paix en France.

Les députés n'attendaient que d'heureux résultats de cette négociation. On remarquait chez le jeune prince une sagesse presqu'incroyable, une réunion rare des plus pré-

1 Lettre des députés des États de Flandre, du 21 mai 1580. Arch. d'Ypres.

cieuses qualités. Tous ses discours respiraient la prudence et la raison. Dès six heures du matin, il était armé jusqu'aux dents et courait la vergette ; puis il prenait une heure de repos. De huit heures à dix se réunissait le conseil. Après midi il jouait à paille-maille et à la raquette ; ensuite il faisait de la musique. Il prodiguait aux députés tous les honneurs, toutes les courtoisies du monde ; il n'avait d'autre désir que de voir le traité achevé pour venir en aide aux Pays-Bas [1].

Languet portait moins d'enthousiasme dans son jugement : « Je l'ai, écrit-il à Sidney, entretenu de beaucoup « de choses, et, si l'on peut juger par ses discours, il me « semble plus porté à la douceur qu'à l'orgueil et à la « cruauté [2]. »

Le 9 juin, le duc d'Alençon reproduit ses déclarations de zèle et d'affection dans une lettre adressée aux États-généraux où il insiste sur le prompt envoi de leurs députés [3].

Près d'un second mois s'achève, et aucun résultat n'est obtenu. Le 3 juillet, le duc d'Alençon rappelle les députés flamands. Il s'étonne vivement de ne rien apprendre et affirme qu'il persiste dans sa bonne volonté ; il tient surtout compte des excellentes dispositions des États de Flandre, qui ont été les premiers à envoyer vers lui. Mais qu'ont-ils à répondre à un langage si courtois ? Ils sont depuis deux mois à Tours et n'ont pas reçu une seule lettre des États de Flandre [4].

1 Lettres des députés de Flandre aux États-généraux, du 7 juin, et aux Quatre-Membres de Flandre, du 8 juin. Arch. de la Haye et d'Ypres.

2 Lettre de Languet, du 24 juillet 1580.

3 Arch. de la Haye et d'Ypres.

4 Lettre des députés des États de Flandre, du 5 juillet 1580.

II.

DÉLIBÉRATION DU 24 JUIN.

Tous ces délais s'expliquent. De longues délibérations se poursuivent au sein des États-généraux « sur les articles « auxquels on pourroit traiter avec le duc d'Alençon sous « l'agréation des provinces. » Elles semblent devoir se prolonger indéfiniment, lorsque le 24 juin le prince d'Orange se rend lui-même à l'assemblée : « Vous n'ignorez pas, leur « dit-il, les blasmes qu'on a mis sur moy sans cause ». Quant à lui, il n'a qu'un but : le salut du pays. L'union est nécessaire, et à ce sujet il leur récite l'apologue des membres et de l'estomac [1].

Les vingt-sept articles rédigés par le prince d'Orange n'en sont pas moins modifiés au point de vue des précautions à prendre [2].

1 Discours du prince d'Orange, du 24 juin 1580. Arch. du Min. des Aff. Étrang. à Paris, Hollande, t. 1er. — Dès le 16 juin, le prince d'Orange a saisi les États de Hollande et de Zélande de la proposition de reconnaître le duc d'Alençon comme protecteur du pays. La Brille s'en réfère à l'avis du prince d'Orange ; mais les États de Zélande veulent d'abord connaître les intentions du duc d'Alençon. En Hollande, on décide qu'il n'y a pas lieu d'entrer en communication. Enfin Alkmaar et Hoorn veulent attendre le résultat des conférences de Cologne. Res. van Holland, p. 716. Six semaines plus tard, le Taciturne tente un nouvel effort. Marnix déclare en son nom aux États réunis à Utrecht qu'il faut opter entre l'Espagne et la France et qu'assurément il vaut mieux se prononcer pour la France. Groen, t. VII, p. 46 (7 août 1579).

2 Il est intéressant de suivre dans les minutes des délibérations des États-généraux les discussions qui s'élevaient sur chaque phrase, sur chaque mot : on y retrouve la trace incontestable de la méfiance qu'inspirait le duc d'Alençon.

L'obligation du roi de France est clairement exprimée en ces termes que, s'il ne donne pas à son frère des secours suffisants pour chasser les Espagnols, il sera tenu de déclarer Philippe II son ennemi et de lui faire la guerre par terre et par mer.

Le duc d'Alençon ne pourra introduire au conseil d'État qu'un ou deux Français. Il choisira les gouverneurs sur la présentation des provinces et formera sa maison de naturels du pays. S'il ne commande pas lui-même l'armée, il devra lui donner un chef agréable aux États qui indiqueront les garnisons à ses troupes. Jamais l'autorité du prince ne fut plus étroitement limitée [1].

C'est à grand'peine que les États-généraux décident qu'une lettre sera adressée au duc d'Alençon. Cette résolution n'est prise qu'à la pluralité des voix. La Gueldre, Utrecht, Tournay s'y opposent. La Hollande, la Zélande, le Brabant s'abstiennent. On ne sait trop comment s'est formée la majorité [2].

Dans cette lettre, les États-généraux remercient le duc d'Alençon du soin paternel et du zèle qu'il ne cesse de porter à leur défense. Ils se sont réunis à Anvers et s'efforcent d'obtenir « de leurs principaulx ce qui conviendroit « pour sa satisfaction ». Ils espèrent pouvoir lui envoyer bientôt leurs députés « avec résolution fructueuse à son contentement [3]. »

1 Arch. de Bruxelles, Recueil des États-généraux, t. IV, p. 51 (24 juin 1580); Registre du Breedenraedt, f. 87.

2 Arch. de la Haye.

3 Arch. de la Haye ; Registre du Breedenraedt d'Anvers, f. 90.

III.

RETOUR DES DÉPUTÉS.

Les députés des États de Flandre remettent la lettre des États-généraux au duc d'Alençon [1]. Leur mission est terminée : ils quittent Tours. Le duc d'Alençon a donné à Languet une chaîne de cinq cents écus [2].

« Les Flamands, écrit l'envoyé florentin Renieri, veulent « vendre leur beurre qui est gâté, comme s'il était bon. Il « était difficile de le vendre en se délivrant de la guerre ; « ils l'offrent au duc d'Alençon avec ces garanties qu'on « ne lui fera aucun tort et qu'on ne le jettera pas à terre « sans raison quand on se sera servi de lui : ce qui est « fort à prévoir, vu le caractère de ces peuples et l'accueil « fait au duc d'Alençon dans son dernier voyage [3]. »

1 En ce moment, le roi de France, effrayé des préparatifs menaçants des Huguenots, n'osait contrarier les négociations de son frère. — « Il vaut mieux, écrivait Henri III, que la maison de notre voisin brûle que la nôtre » (Lettre sans date, Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg). — Cobham mandait le 9 août 1580 à lord Burleigh que si telle était la résolution du roi et de la reine-mère, c'était parce qu'ils préféraient une guerre étrangère (contre le roi d'Espagne) aux guerres civiles (Arch. d'Hatfield).

2 Lettre de Renieri, du 5 juillet 1580.

3 Lettre de Renieri, du 23 février 1580.

CHAPITRE XXV.

MISSION DE MARNIX.

(juin — août 1580)

Rédaction du projet de traité. — Efforts du prince d'Orange. — Résolution des États-généraux. — Marnix chef des députés.

I.

RÉDACTION DU PROJET DE TRAITÉ.

Le moment est arrivé où une députation solennelle des États-généraux doit offrir au duc d'Alençon la souveraineté des Pays-Bas.

« Le Taciturne, écrit le prince de Parme, pense avoir « mené les affaires au bout [1]. » Il se trompe : deux mois s'écouleront encore en stériles débats et en vives controverses.

Nous avons déjà signalé le texte arrêté le 24 juin, dont on s'était hâté de donner connaissance au duc d'Alençon, « seigneur du pays. » Quelques jours après, on ne voulait plus le maintenir.

Le 7 juillet, le prince d'Orange propose une autre rédaction, où l'article qui l'intéresse le plus, se trouve

1 Lettre du prince de Parme, du 3 juillet 1580. Arch. de Simancas.

ainsi rédigé : « Les pays d'Hollande et Zellande demeu-
« reront au mesme terme qu'ils sont pour la présente
« heure [1].

De nouvelles instructions furent adoptées le 26 juillet. Les États, d'accord avec le prince d'Orange, demandaient que le roi de France déclarât la guerre au roi d'Espagne de telle sorte que le roi de Navarre recouvrât ses anciens États, et que d'autre part il proclamât la liberté du commerce avec les Pays-Bas. Ils voulaient aussi que le duc d'Alençon promît de n'établir aucune garnison sans le consentement des provinces. Enfin, parmi les articles spécialement mis en avant par le prince d'Orange, il s'en trouvait un ainsi conçu : « Hollande et Zélande resteront mesmement au faict de la « religion *et autrement*, comme elles sont présentement [2]. »

Le prince d'Orange voulut annoncer lui-même ce résultat à Henri III et à Catherine de Médicis, car on était convaincu aux Pays-Bas que sans leur appui on ne pouvait rien entreprendre [3].

Le même jour, Des Pruneaux écrit au duc d'Alençon : « Après de très-grandes controverses, par le très-prudent « labeur de Monsr le prince d'Orange et toutes les dili- « gences que j'ay congnues estre nécessaires, hier fust faict « en ceste ville telle conclusion que les députés délégués « pour traiter avecques Vostre Alteze doibvent partir « dans cinq jours... Or, Monseigneur, Dieu vous ouvre la

1 Articles proposés le 7 juillet 1580 par le prince d'Orange. Record Office.

2 Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279.

3 Lettre de Des Pruneaux, du 26 juillet 1580. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279.

« porte pour venir à une aussy grande monarquie à quoy « est parvenu jamais prince. Je le supplie conduire telle- « ment vostre prudente vertu qu'elle vous serve de grande « armée pour la conqueste de tout le monde, comme à la « vérité c'est le seul degré pour y monter. Vostre Alteze « a esté adverti tant de fois des moyens nécessaires qu'il « n'est plus besoing les luy représenter. Seulement en « diray-je deux, qui est : la paix et l'argent. » La paix, c'est-à-dire en France la réconciliation de Henri III et des Huguenots ; l'argent, c'est-à-dire ce qu'il faut dès ce moment pour reconnaître les services qui ont été rendus dans les Pays-Bas, et Des Pruneaux en a un si grand besoin qu'il ne peut pas même payer le messager qu'il envoie en France [1].

Cependant d'autres discussions surgissent, et nous trouvons à la date du 5 août un tableau où figurent en regard le texte primitif et le texte modifié. C'est surtout sur les obligations à imposer à Henri III et sur l'alliance avec la France que portent les additions. On exige la garantie formelle du secours contre l'Espagne [2].

1 Lettre de Des Pruneaux, du 26 juillet 1580. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279.

2 Le projet du 24 juin portait : « Le roi de France déclairera le roy « d'Espaigne avecq tous ses adhérens pour ennemis et luy fera la guerre « tant par mer que par terre *et* donnera à son frère tous les moyens souf- « fisans pour maintenir ces pays contre ledict roy d'Espaigne et aultres « ennemis des dicts pays. »

Un mot donne lieu à un long débat. Faut-il dire que le roi de France déclarera la guerre à l'Espagne *et* aidera son frère, ou bien qu'il déclarera la guerre *ou* aidera son frère ?

On s'arrête à la rédaction suivante : « Accordé comme s'ensuit que Son

De plus, les États-généraux se réservent, même sous la souveraineté du duc d'Alençon, le droit de faire sortir tous les Français du pays.

A peine ces rédactions ont-elles été adoptées que d'autres objections s'élèvent, et l'on ne se met d'accord que le 11 août [1]. Le texte des instructions est approuvé le lendemain [2]; mais cette fois encore l'entente est bien chancelante, et le prince d'Orange écrit à l'un de ses amis :

« Alteze fera et procurera envers le roy de France qu'il aydera luy et « ses hoirs des forces et moyens pour tousjours maintenir ensemble les « provinces estant de son obéissance contre tous ennemis, fust le roy d'Es- « paigne ou aultres, s'asseurant tellement Son Alteze d'estroicte et fra- « ternelle amitié de Sadicte Majesté qu'elle ne permettra que aulcun « ayde, faveur, secours et passaiges soient donnés en son royaulme aux « dicts ennemis, et commandera aux gouverneurs des provinces, villes et « places des frontières et aultres des François de donner passaige libre « aux habitants desdicts pays. »

Le projet du 24 juin renfermait un article conçu en ces termes : « A quelle fin le royaulme de France et ces pays demeureront à jamais « alliés faisant la guerre de commun advis contre tous ceulx desquels « l'ung ou l'autre viendroit à estre assailuy, bien entendu toutesfois que « ces pays ne seront jamais incorporés à la couronne de France, ains « demeureront sous leurs lois, coustumes, droicts, usances, contracts et « priviléges anchiens. »

Cet article se trouve aussi modifié comme suit : « Accordé comme s'en- « suit, après que Son Alteze sera en possession et jouissance actuelle des « dictes provinces, fera que le royaulme de France et lesdicts pays s'al- « lieront et demeureront alliés, faisant guerre par commun advis contre « tous ceux par lesquels l'ung ou l'autre viendroit à estre assailly, bien « entendu toutesfois que les pays ne seront incorporés à la couronne de « France, ains demeureront soubs les lois, coustumes, droicts et priviléges « anchiens. » Recueil des États-généraux, t. IV, p. 59 (Arch. de Bruxelles).

1 Arch. de la Haye.

2 Arch. de la Haye.

« Ceulx qui sont cause de vostre retardement, font beaucoup « plus de mal qu'ils ne pensent [1]. »

II.

EFFORTS DU PRINCE D'ORANGE.

Le prince d'Orange a partout à faire face à de vives résistances [2].

A peine est-il revenu de la Haye qu'il doit se rendre lui-même à Gand pour étouffer les murmures du parti d'Hembyze, qui se relève.

La Gueldre, Utrecht, l'Over-Yssel refusent d'imiter l'exemple que leur donne la Hollande « sur les bases convenues avec le prince d'Orange [3]. » En Frise et à Groeningue on veut la paix avec l'Espagne [4].

1 Lettre du prince d'Orange, du 19 août 1580. Arch. de la Haye.

2 Le prince de Parme expose clairement la situation : « Le prince d'Orange « semble mettre tout son appuy et espoir de maintenir pour soy la Hol- « lande, Zélande et Utrecht et ce qu'il a occupé par là... Il se semble « rendre plus soliciteux de retenir les dicts pays que non le demeurant de « l'estat de pardeçà qu'il destine pour le duc d'Alençon. » Lettre du prince de Parme au roi, du 1er août 1580. Arch. de Simancas.

3 Res. van Holland (2 juillet 1580).

4 Le prince de Parme signale les efforts du Taciturne pour se maintenir dans ces pays « en la conservation et maintenement desquels il semble « mettre tout son appuy et espoir de maintenir pour soy la Hollande, « Zeelande et Utrecht et ce qu'il ha occupé par là. » Lettre du prince de Parme, du 31 août 1580. Et ailleurs : « Ledict d'Oranges, cognoissant « combien il luy importoit de ne perdre ces pays-là, en la conservation « desquels il semble mettre tout son appuy et espoir de maintenir pour « soy la Hollande, Zéelande et Utrecht, a fait venir par mer presque toutes « ses forces, afin de retenir ces pays et non le surplus qui est destiné à

Les États de Brabant s'opposent à ce que l'on force le duc d'Alençon à jurer l'Union d'Utrecht, puisqu'ils ne l'ont jamais reconnue.

Le Taciturne ne paraît point lui-même à Bruxelles. C'est Bloyere qui a ses pleins pouvoirs : il l'appelle à Anvers. « Il m'est, lui écrit-il, survenu certaines affaires « desquels je désire extrêmement communicquer avec vous « de bouche, pour estre choses qu'il ne convient commettre « au papier [1]. »

Mais c'est surtout à Anvers qu'une violente opposition se manifeste. Les bourgeois semblent avoir le duc d'Alençon en horreur [2]. Le Taciturne se mêle à leurs assemblées, il cherche à les persuader ; mais ils ne l'écoutent pas [3]. Il ne parvient point à obtenir l'adhésion du Breedenraedt ou grand conseil de la ville [4].

On entend les rues d'Anvers résonner de clameurs où l'on accuse le Taciturne d'être un traître, où on lui reproche d'être la cause des meurtres et des incendies qui désolent le pays, le complice des pillards et des larrons. Il aurait pu, dit-on, assurer le repos : il ne l'a pas voulu, « mais « son règne ne durera point [5]. »

« Alençon. » Lettre du prince de Parme, du 1er août 1580. — Le prince de Parme revient dans une lettre du 2 septembre sur les efforts du Taciturne pour dominer en Frise « à cause que celluy d'Orange veult faire son « nid de tyrannie en Hollande et Zéelande. »

1 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 229 (1er mai 1580).

2 Ab ea re abhorrere videntur.

3 Lettre de Languet, du 24 juillet 1580.

4 Registre du Breedenraedt, f. 91 (9 juillet 1580).

5 Blaes, Mém. an., t. V, p. 283.

Au sein des États-généraux, on ne discute pas avec vivacité, mais avec fureur [1]. On attaque le duc d'Alençon, on insulte son ambassadeur [2]. « On ne saurait se figurer, « écrit Des Pruneaux à son maître, tous les discours qu'on « y entend. Ceux-ci parlent pour le roi d'Espagne ; ceux-là « sont d'avis de se gouverner eux-mêmes sans appeler un « étranger. On croirait parfois qu'ils vont s'étrangler les « uns les autres. C'est le manque d'argent qui gâte vos « affaires. En gagnant les hommes, Votre Altesse eût « gagné un million d'or [3]. »

Sans doute le duc d'Alençon juge le conseil utile et cherche à en profiter. Et à qui s'adresse-t-il comme au personnage le plus influent qui jusqu'à ce moment ait protégé les sectaires ? Au frère même du Taciturne. Il promet au comte Jean de Nassau une pension de mille florins [4].

III.

RÉSOLUTION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

La majorité est enfin acquise dans l'assemblée des États-généraux aux propositions du Taciturne ; mais ce n'est point sans peine. Pour la former, il a fallu compter les voix des États de Hollande et de Zélande, qui sont bien décidés à ne point se soumettre au duc d'Alençon ; et, parmi les sept députés choisis, il en est plusieurs qui appartiennent aux provinces dissidentes [5].

1 Acriter ac etiam contentiose. Lettre de Languet, du 24 juillet 1580.
2 Note de Des Pruneaux, du 22 juillet 1580. Arch. de la Haye.
3 Lettre de Des Pruneaux, du 6 août 1580. Bibl. Nat. de Paris, 3286.
4 Groen, t. VII, p. 365.
5 Le prince de Parme écrivait le 31 août 1580 à Philippe II : « J'ay

Les instructions rédigées le 12 août sont maintenues. On y déclare qu'en présence des progrès des Espagnols, il est devenu nécessaire d'obtenir l'appui du duc d'Alençon, qu'on espère voir les autres provinces s'associer à cette déclaration et que des députés se rendront en France pour négocier, en prenant pour base les articles qui leur seront remis.

Le 22 août, les États-généraux annoncent au duc d'Alençon qu'ils lui envoient leurs députés « pour passer oultre « au traicté encommencé [1]. »

IV.

MARNIX CHEF DES DÉPUTÉS.

Le Taciturne a placé à la tête des députés qui se rendront près du duc d'Alençon le plus habile et le plus intime

adverty Vostre Majesté par mes précédentes du travail que le dict d'Oranges faisoit de tous costels pour faire recevoir le dict d'Anjou pour prince des pays de pardeçà et la difficulté que faisoient plusieurs Estats du pays d'y entendre. Néantmoins l'on m'ha dit qu'il ha enfin extorqué de la pluspart des Estats oppressés qu'ils ont consenty tellement quellement de le recevoir sur certaines conditions.. La commune voix est que l'on lui offre Brabant, Flandres et Geldres, et que Hollande, Zéelande, Utrecht et Frise demeurent à la seureté des Estats pour veoir quelle sera la conduicte du dict d'Anjou, car, comme ces provinces ont esté (si qu'il dit) cause de remettre la liberté au pays contre les Espagnols, ainsy doibvent-elles demeurer pour le mesme effet contre les François. Voilà la couleur dudict d'Oranges pensant tenir cecy pour luy. »

1 Dép. des rebelles, t. IV, p. 147. Arch. de Bruxelles.

de ses conseillers, Philippe de Marnix [1], celui qui, selon Renieri, est la moitié de son âme, *la mezz'anima del principe d'Orange* [2].

« Un profond secret, dit un érudit hollandais, a été confié « par le prince d'Orange à Marnix afin qu'il puisse traiter « à ce sujet avec le duc d'Alençon, même à l'insu des « députés qui l'accompagnent [3]. »

Nous verrons bientôt le résultat de cette négociation particulière, voilée d'abord sous le prétexte des intérêts généraux du pays.

1 Marnix représente spécialement le prince d'Orange (Res. van Holland, 2 juillet 1580). — Marnix avait d'abord allégué que des affaires le retenaient en Zélande. Groen, t. VII, p. 401.

2 Lettre de Renieri, du 21 novembre 1580.

3 Te Water, t. III, p. 68.

CHAPITRE XXVI.

LE TRAITÉ DU PLESSIS.

(septembre 1580)

Réception au château du Plessis. — Le duc d'Alençon jugé par Marnix. — Discussions. — Le traité est conclu.

I.

RÉCEPTION AU CHATEAU DU PLESSIS.

Le prince d'Orange conduisit les députés des États jusqu'à Flessingue, et ils s'y embarquèrent le 24 août avec Des Pruneaux. Ils prirent terre à Dieppe où le gouverneur leur fit au nom du roi l'accueil le plus empressé et arrivèrent le 6 septembre à Tours [1].

Le duc d'Alençon habitait le château du Plessis célèbre par le long séjour qu'y fit Louis XI.

Près d'un siècle s'était écoulé depuis que les députés des communes flamandes étaient allés au Plessis réclamer d'un

1 Relation de Marnix ; Lettre de Thomas Cotton à lord Burleigh, Arch. d'Hatfield ; Lettre de Languet, du 4 octobre 1580. — Il y avait dans l'ambassade un personnage qui n'est pas cité dans les documents officiels et qui sans doute remplissait une mission confidentielle, c'était Justin de Nassau le fils bâtard du prince d'Orange.

monarque presqu'éteint par les infirmités et cherchant en vain à les dissimuler en se cachant dans l'ombre, la ratification du traité d'Arras. Les mandataires des communes des Pays-Bas allaient de nouveau se rendre dans ce même château pour négocier un autre traité avec un jeune prince plus jeune et moins habile que Louis XI, mais perfide comme lui, qui avait fait succéder dans ce donjon aux sombres souvenirs du passé le bruyant écho de ses frivoles plaisirs. De grands préparatifs y avaient été faits pour la réception des députés des Pays-Bas [1].

Dès le lendemain de leur arrivée, ils furent reçus par le duc d'Alençon. Dans leur longue harangue ils n'oublièrent point « l'estat présent de la France et sa conjonction et « alliance avec les Pays-Bas. » Rien n'était plus louable pour un prince que de gouverner un peuple libre, et ils citèrent à ce sujet Alexandre le Grand et le roi de Lacédémone Théopompe. Puis, alléguant l'importance de cette négociation, ils ajoutèrent qu'ils espéraient que Son Altesse mettrait « un bon fondement à ceste tant grande entreprinse « en establissant une bonne et ferme paix en la France, « faisant oultre ce une bien ferme confédération avec le roy « son frère, veu qu'il importe tant à la France d'entre- « tenir bonne concorde et union avec les Pays-Bas qui « seuls sont ceulx qui, pour n'estre ni par mer, ni par « montaignes, ny par aulcunes grandes rivières séparés et « bornés de la France, pourroient à ce royaulme porter « incommodité et dommaige [2]. »

1 Lettre de Jean Richardot, du 11 août 1580. Arch. de Bruxelles.
2 Relation de Marnix. Gachard, Corr. du prince d'Orange.

L'auteur de la relation (c'est Marnix) poursuit en ces termes : « De ce propos tombasmes-nous en ultérieure « déduction des grandes commodités, advancement, force « et puissance qui adviendroient au royaulme de France « par la conjonction des Pays-Bas, y adjoustant davan- « tage la naturelle union qui de tout temps anciennement « a esté entre le royaulme de France et les Pays-Bas. » Ni le roi, ni Son Altesse ne pouvaient donc hésiter, le premier en accordant son appui, le second « en empoi- « gnant » la protection des provinces qui se jetaient entre ses bras [1].

La réponse du duc d'Alençon nous a été conservée. Il déclara d'abord aux députés que s'il ne comprenait pas les devoirs qu'ils lui imposaient en le choisissant entre tant de grands princes de la chrétienté pour les gouverner et pour les conduire, il se croirait indigne de l'honneur qui lui était fait. C'était une grande tâche que de se trouver appelé dans un temps si troublé et plein de tant d'orages à tenir le gouvernail de leur navire et à occuper la place de celui qu'ils avaient à bon droit, à raison de ses violences et de ses iniques déportements, déposé et destitué ; mais il pouvait les assurer que leur affection, que leur bonne volonté pour lui, il les payait de la même affection et du même amour. Déjà il croyait leur en avoir donné quelque témoignage ; mais ce qu'il allait leur dire, leur serait un gage assuré de l'avenir. Comme prince, il était prêt à leur donner sa vie et tout son sang, et, puisqu'ils le choisissaient comme père du peuple, ils pouvaient être certains que

1 Lacroix, Écrits de Marnix, p. 190.

jamais prince n'aima autant ses enfants. Et quant à l'obligation du devoir, il entendait, ajoutait-il, que tout prince appelé de Dieu, soit par le droit de sa naissance, soit par la légitime élection et le consentement général d'un peuple, était tenu vis-à-vis de ce peuple de reconnaître l'honneur qui lui était fait. Il ne se jugeait établi en ce monde comme lieutenant de Dieu que pour administrer la justice et défendre le peuple contre toute violence et toute oppression, n'étant que l'instrument par lequel Dieu répand ses bienfaits et ses grâces sur tout le corps de la communauté par le moyen de la justice et de l'observation des lois, des priviléges et des bonnes coutumes. Il désirait donc une union entière comme celle qui doit exister entre tous les membres d'un seul corps. S'il partageait les souffrances du peuple, c'était afin d'y porter remède. Étranger à toute passion, à tout intérêt particulier, il n'assignait à ses actes et à ses desseins qu'un seul but : la justice, fondement et appui de son trône.

Le duc d'Alençon termina en disant qu'il comptait sur l'appui des populations des Pays-Bas. Il n'aurait de repos qu'après avoir assuré le leur. Pour combattre des ennemis si puissants, il espérait être soutenu non-seulement par le roi son frère, mais aussi par la reine d'Angleterre qui lui montrait beaucoup d'affection. Il avait aussi réclamé les conseils du prince d'Orange [1].

Le duc d'Alençon fait grand accueil à tous les députés, surtout à Marnix. Il a donné l'ordre de les défrayer à raison de cinquante écus par jour.

1 Arch. de la Haye.

II.

LE DUC D'ALENÇON JUGÉ PAR MARNIX.

Au moment où le duc d'Alençon donne audience aux députés des États-généraux, il languit atteint d'une fièvre continue. Son corps est couvert de scrofules. A la suite de honteux excès, il a le palais rongé d'ulcères. Son médecin espagnol s'est enfui parce que, ne pouvant le guérir, il craint son ressentiment [1]. Le mot de Bussy se représente naturellement aux esprits : ce prince devrait se cacher à tous les yeux.

Chose étrange et qui ne peut s'expliquer que par une passion trop aveugle ou des intérêts trop vils, Marnix choisit cette heure néfaste pour faire retentir dans toutes les provinces des Pays-Bas le brillant panégyrique du plus corrompu des Valois. En 1576, il lui reprochait de se plonger autant que son frère dans des délices plus honteuses que celles de Sardanapale [2] ; en 1580, il admire en lui le modèle de toutes les vertus.

Les lettres écrites de France par Marnix sont nombreuses, et il convient de s'y arrêter.

Dès le 19 septembre, il mandait aux États-généraux qu'il fallait mettre de côté toute tergiversation et recevoir le duc d'Alençon. « Il nous est envoyé de Dieu, disait-il, pour « nostre salut et délivrance, et, si je ne me trompe plus

1 Lettre du duc d'Alençon, du 19 juillet 1580 (Arch. d'Hatfield) ; Lettre de Renieri, du 11 avril 1580.

2 Ducem non minus quam regem deliciis plus quam Sardanapaleis diffluere. Ep. sel.

« que je ne fis oncques en homme vivant, il le fera avec « la grâce de Dieu. » Puis, dans un enthousiasme feint ou sincère, il ajoutait : « Si je ne m'abuse, icy gist nostre « délivrance, et nous avons les moiens à la main pour à « jamais nous retirer de l'importable joug espagnol et de « remettre la patrie en son ancienne fleur et prospérité [1]. »

Une autre lettre de Marnix aux États-généraux se terminait en ces termes : « Nous ne sçaurions assez louer à « Vos Seigneuries la rare bénignité, rondeur et intégrité « de ce prince, meslées de sain jugement, prudence, équita- « bilité et toutes bonnes parties symbolizantes avecq le « naturel de par delà, de sorte qu'à l'intérieur de nos con- « sciences (si ne nous abusons plus qu'oncques de nostre « vie) ne pouvons qu'en présaiger tout bonheur et félicité « pour le peuple qui sera de son gouvernement et obéys- « sance. » Il ajoutait : « Selon les apparences n'y esclut « nul doubte, au regard de Son Altèze, que l'on n'y procède « droictement et sincèrement et que l'on n'ayt envie de « tenir ce que nous sera promis et accordé, dont aussy la « vertu et intégrité de ce prince nous donne entière con- « fiance [2]. »

1 Lettre de Marnix, du 19 septembre 1580. Arch. de la Haye.

2 Lettre de Marnix, du 22 septembre 1580. Papiers de Henri de Bloyere, t. II, f° 985 (Arch. de Bruxelles) ; Recueil n° 509, f. 44 (Arch. de la Flandre occidentale).—« J'ai vu, raconte Pierre Bor, une lettre du seigneur de Sainte-Aldegonde écrite à un de ses bons amis, où il loue sans mesure la bonté du duc d'Alençon, sa douceur, sa politesse, sa prudence, la finesse de son esprit, la franchise de son caractère, la droiture de ses intentions, le zèle extrême qu'il montre pour la délivrance des Pays-Bas. Il ajoutait que si cette occcasion nous échappait, nous aurions, nous et notre postérité, à la pleurer à chaudes larmes pendant un millier d'années. Bor, l. XV, f. 228.

Le 24 septembre, il écrit à M. d'Inchy : « Il n'est « besoing d'insister pour que Son Alteze vous secoure, veu « que de soy-mesmes elle y est très-affectionnée et mesmes « ardente [1]. »

Deux lettres importantes sont adressées à Junius et à Vander Myle.

Dans la première, Marnix exhorte son ami « à faire tout « debvoir pour induire les États à recevoir le duc d'Alen- « çon, veu sa singulière prudence et humanité et qu'il « estoit totalement adonné de délivrer les États du joug « du roy d'Espaigne. » Il serait utile « de persuader les « États qu'ils se trouveront bien heureux de traicter avecq « un tel prince. » Il ne le serait pas moins « de les induire « à ne plus insister ès minuties, ains de traicter franche- « ment avecq un prince qui traictoit si ouvertement et cor- « dialement avecq eulx [2]. »

Dans la seconde, il écrit à Vander Myle : « Je suis cer- « tain que s'il vous était donné de voir le duc d'Alençon, « vous le jugeriez comme moi. Il est doué d'un esprit « bon et doux, d'un jugement pénétrant, d'une éloquence « rare, d'une sincérité qui, si les apparences ne me trom- « pent, est complète. Il est catholique, mais il aime autant « les protestants [3]. »

Tout se résume en ces deux mots : *optimus certe princeps* [4].

1 Arch. de Bruxelles.

2 Arch. de Bruxelles. — Cette lettre paraît avoir fait partie des documents saisis lors de l'arrestation de Daniel Rogers. Nous emprunterons à la même source d'autres pièces fort intéressantes.

3 Epist. sel., p. 820.

4 Lettre de Marnix, du 3 octobre 1580.

« C'est une chose étonnante, écrit Languet, d'entendre « Sainte-Aldegonde exalter le duc d'Alençon par ses « louanges, comme s'il n'était rien qu'on ne dût se promet- « tre de sa vertu [1]. »

III.

DISCUSSIONS.

Le 12 septembre une nouvelle audience eut lieu. Les députés des États exposent au duc d'Alençon « que comme « de luy seulement leur cause peult estre opportunément « secourue, que de mesmes aussy il n'y a acquisition qui « luy soit plus commode et plus facile à observer, remplie « d'équité comme estant des anciennes dépendances de la « couronne de France et s'agissant de la conserver de la « tiranie espagnole [2]. »

Cependant le chancelier de la Reynie éleva de nombreuses objections sur l'insuffisance des pouvoirs des députés, qui n'émanaient pas de toutes les provinces, demanda que la qualification de « souverain » fût jointe aux noms de prince et seigneur, critiqua comme sans précédents le droit que se réservaient les États de choisir le successeur du duc d'Alençon entre ses fils légitimes et d'exercer eux-mêmes la tutelle pendant sa minorité, et se plaignit vivement des mesures prises au sujet de la composition du conseil et de la maison du duc d'Alençon.

D'autres points donnaient lieu à de non moins sérieuses difficultés. Pouvait-on imposer au duc d'Alençon, non pas

1 Lettre de Languet à Sidney, du 22 octobre 1580.

2 Rapport aux Archives de Bruxelles.

ce qu'il avait à faire lui-même, mais ce qu'il devrait obtenir du roi son frère ? Le roi de France, lors même que son intention serait de déclarer la guerre au roi d'Espagne, ne consentirait jamais à la faire connaître prématurément.

Les députés répliquèrent avec énergie qu'il ne fallait point se tromper les uns les autres, que si le roi n'intervenait pas, il ne fallait compter ni sur le succès des efforts de Son Altesse, ni sur la fidélité des provinces, et que la négociation restait subordonnée à l'approbation du roi. Ils allèrent même jusqu'à dire qu'ils considéraient tout comme non avenu si le roi ne faisait point connaître son intention dans quinze jours ou trois semaines.

Tel est le langage des députés des Pays-Bas, et Des Pruneaux a pu répéter à son maître que c'est « le plus « ombrageux peuple » qu'il y ait au monde [1]. Pour les calmer on leur avait montré une lettre que Henri III avait chargé Villeroy de remettre à son frère, où il lui promettait de l'assister *jusqu'à sa chemise*. On leur avait laissé ignorer, en ne déposant pas cette lettre entre leurs mains, que le roi de France avait exigé du duc d'Alençon qu'il se bornerait à la montrer, mais ne s'en prévaudrait jamais [2].

Le duc d'Alençon demandait que la Flandre fût replacée sous le ressort de la couronne de France : il eût voulu qu'on lui donnât comme places de sûreté les villes de Dunkerque et de Nieuport « pour y mettre des gens à sa dévotion » et peut-être aussi pour y recevoir les Anglais [3].

1 Lettre de Des Pruneaux, du 9 septembre 1579. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3279.

2 Vie de Mornay.

3 Rapport du 1er septembre 1580 (Arch. de Bruxelles).

Restait la question d'argent. Le duc d'Alençon en exigeait beaucoup, et les députés se bornaient à offrir cent vingt mille écus pour les frais de son voyage aux Pays-Bas [1].

Parfois le duc d'Alençon se montre un peu froid : c'est de l'artifice [2] afin d'obtenir davantage [3] ; mais, quelles que soient « ses cavillations », il est bien résolu à accepter la souveraineté des Pays-Bas, conformément à cette sage maxime qu'il faut toujours prendre ce que l'occasion présente en attendant mieux de l'avenir.

III.

LE TRAITÉ EST CONCLU.

Le duc d'Alençon avait envoyé le maréchal de Cossé vers le roi son frère : on annonçait que la décision royale lui parviendrait avant quinze jours. Ce délai s'écoula. Le maréchal de Cossé ne revenait point, et on n'avait reçu aucune réponse de Henri III.

Les députés des États se montraient fort mécontents ; mais le duc d'Alençon leur représentait qu'on ne pouvait, tant que le traité n'était pas conclu, solliciter honnêtement la déclaration du roi ; que les députés ne devaient conserver aucune inquiétude à ce sujet puisqu'ils ne négociaient qu'à cette condition ; qu'il ne manquerait point d'y tenir la main en toute diligence, car la chose le touchait d'aussi

1 Lettre de Supper à Burghley, du 30 septembre 1580 (Record Office).
2 Artificiosamente.
3 Lettre de Priuli.

près que les députés eux-mêmes. Déjà, il était chargé par le roi de négocier la paix avec les Huguenots, et sa confiance dans le succès était si grande qu'il s'occupait activement d'organiser les forces militaires qui secourraient les Pays-Bas [1].

On voit (peut-être sous l'influence de Marnix) la résistance des députés des États cesser presqu'instantanément. Ils se représentaient, racontèrent-ils depuis, tous les périls qui eussent résulté de la rupture des négociations. Le roi d'Espagne avait envahi le Portugal ; il était à craindre qu'il n'envoyât de nouvelles troupes aux Pays-Bas. Il était donc urgent d'obtenir l'intervention du roi de France. D'ailleurs le maréchal de Cossé, qui se montrait « si eschauffé à « pousser à ceste roue, » déclarait qu'on n'obtiendrait rien de Henri III, si on ne pouvait lui donner la preuve « qu'il « y avoit du bon fondement sur quoy bastir [2]. » Convenait-il de repousser les offres généreuses du duc d'Alençon ? Ne fallait-il pas profiter des bonnes dispositions du roi de France [3] ? Au surplus, les articles qu'ils allaient accepter,

1 Lettre de Marnix, du 22 septembre 1580.

2 Lettre de Marnix, du 22 septembre 1580. — « C'est, dit Du Plessis-Mornay, un argument fort croiable que le roy de Franche et son conseil n'eussent voulu embrasser les affaires de ces pays tant embrouillées, ni attenter chose de ceste conséquence qui attiroit une guerre ouverte avec Espaigne, sans un accord secret avec le prince d'Orange ou sans estre saisis d'une opinion préjugée qu'on rendroit Monsieur frère du roi [maistre] pacifique de toutes les villes alliées, excepté le quartier que le prince d'Orange réservoit pour soy. »

3 Le sieur de Fargy, dans un rapport à Henri III, exposait « qu'il n'estoit « possible que Son Altesse demourast oisif, ni moins encore se départist « des honnestes offres que luy ont faict les dicts depputés, à quoy sem- « ble que Leurs Majestés inclinent facillement.. Mesmes la royne-mère a

restaient « conditionnels à la déclaration du roi. » Ils étaient aussi conditionnels à deux autres points de vue. Il fallait que le duc d'Alençon assurât une paix favorable aux protestants de France, et les députés s'étaient réservé de faire ratifier par les États-généraux les résultats de leur mission.

Les courtisans du duc d'Alençon attribuent ce succès à l'éloquence de leur maître. Voici ce qu'écrit Alféran : « Le « contentement que les depputés ont receu des discours de « Son Alteze ne se pourroit exprimer, veu que celuy seul « les a fait eslargir de tout ce qu'il pouvoit. » Après neuf jours de délibérations qui chaque jour ont duré quatre ou cinq heures, tout s'est « si amiablement et si doucement « accordé que c'est incroyable. »

Selon toute vraisemblance, ce n'était pas l'éloquence du duc d'Alençon qui avait seule fait « eslargir » les députés des États ; et Alféran lui-même ne croit point devoir passer sous silence ce qu'on doit à Marnix : « Le sieur de Saint-« Aldegonde, dit-il, s'est rendu admirable à un chascun, « mais si aimé de Son Altesse Royale et si aimant icelle « que nous le tenons des premiers et meilleurs serviteurs « qu'elle ait [1]. »

« beaucoup diminué des remonstrances qu'elle souloyt fayre. » — « On dit « que l'estat de la guerre (dans les Pays-Bas) a esté dès incontinent clos et « fermé. » Lettre sans nom et sans date (Arch. de Bruxelles).

1 Lettre d'Alféran, du 25 septembre 1580. Arch. de Bruxelles.

IV.

LE TRAITÉ DU PLESSIS.

Les États choisiront le duc d'Alençon comme souverain de leurs pays, c'est-à-dire comme duc, comme comte, comme marquis, selon les titres portés par les anciens seigneurs, sans préjudice aux alliances qui existent avec l'empereur, le roi de France, la reine d'Angleterre et d'autres souverains.

Les héritiers légitimes du duc d'Alençon lui succéderont, mais parmi ses héritiers les États pourront choisir celui qu'ils préféreront.

Si l'héritier du duc d'Anjou était mineur, les États désigneraient son mainbourg ou tuteur.

Le duc se contentera des domaines des anciens princes dans l'état où ils lui seront remis, sans pouvoir lever aucune taxe extraordinaire si ce n'est du consentement des États.

Il maintiendra les priviléges et libertés des divers pays.

Il ratifiera tout ce qui a été fait par l'archiduc Mathias et les États.

Il réunira au moins chaque année les États-généraux qui pourront s'assembler aussi souvent qu'ils le jugeront utile au bien du pays.

Il résidera dans les Pays-Bas ; et, s'il devait s'absenter, les États désigneraient celui qui en ce cas le remplacerait.

Il choisira, pour former le conseil d'État, des habitants du pays, sauf un ou deux Français admis par les États à y siéger.

Il appellera aussi les nobles du pays à former en majorité sa maison.

Il maintiendra les dispositions relatives à la religion, telles qu'elles sont actuellement observées dans les diverses provinces.

La Hollande et la Zélande resteront ce qu'elles sont en ce moment, sous le rapport de la religion et *autrement* [1] ; mais il est bien entendu, pour ce qui concerne la monnaie, la guerre et les obligations mutuelles des provinces, qu'elles seront soumises au duc selon les décisions qui seront prises par le commun avis des États-généraux.

Personne ne sera inquiété à raison de sa religion.

Le duc traitera avec le roi de France afin que celui-ci et ses héritiers l'assistent de leurs forces et de leurs moyens contre tous leurs ennemis, notamment contre les Espagnols, et aussi afin que le roi de France ordonne aux gouverneurs des villes-frontières de laisser passer librement les habitants des Pays-Bas.

Lorsque le duc aura été mis en possession de ses nouveaux États, il fera en sorte que le royaume de France et les provinces des Pays-Bas s'allient et restent unis pour faire la guerre à quiconque les attaquerait, sans que les dites provinces maintenues dans leurs lois et dans leurs priviléges puissent être annexées à la couronne de France.

Afin d'être mieux armé contre les ennemis communs et pour accroître l'amitié que lui ont témoignée la reine d'Angleterre, les princes de l'Empire et d'autres princes, le duc s'efforcera de conclure avec eux une étroite alliance.

1 « Mots vagues dont les intéressés seuls connaissaient le sens et la portée » dit M. Groen van Prinsterer, t. VII, p. 307.

Le duc est tenu de poursuivre la guerre avec les moyens qu'il obtiendra du roi son frère et les siens propres, les États se bornant à lui fournir un subside de deux millions quatre cent mille florins, qu'on emploiera avant tout à payer les garnisons et les gens de guerre desdits pays.

Le duc désignera le chef de l'armée avec l'avis et l'approbation des États, et il placera un chef qui leur soit agréable, à la tête des troupes françaises.

Il ne pourra mettre des Français ou des étrangers en garnison dans les villes sans le consentement des provinces où ces villes sont situées.

Les provinces indiqueront certaines places où les gens de guerre pourront se reposer et hiverner.

Toutes les troupes étrangères devront quitter le pays dès que les États le demanderont.

Le duc ne pourra traiter avec le roi d'Espagne sans l'assentiment des États.

Les provinces qui se sont séparées des États, pourront, si elles le désirent, adhérer à ce traité. Si, au contraire, elles sont soumises par la force, les États jugeront ce qu'il y a lieu de faire.

Le duc et ses successeurs, indépendamment du serment prêté aux États-généraux, s'engageront par serment dans chaque province ; et, si ce serment est violé, les États pourront choisir un autre prince ou pourvoir à leurs affaires comme ils l'entendront.

Enfin on examinera quelle satisfaction raisonnable on pourra donner à l'archiduc Mathias [1].

1 Papiers de H. de Bloyere, t. II, f. 979 (Arch. de Bruxelles) ; ms. 13433 de la Bibl. royale de Bruxelles ; Recueil n° 509 aux Arch. de la Flandre occidentale.

Le 25 septembre le duc d'Alençon adresse aux États-généraux une longue lettre où il les remercie de l'avoir choisi pour leur seigneur et prince. Il a pris pitié de leurs malheurs, il a entrepris la défense de leurs droits ; car un prince ami de la justice est tenu de venir en aide aux opprimés. En voyant l'Espagnol violer leurs priviléges et faire peser sur eux le joug d'une barbare tyrannie, il n'a pas hésité à mettre sa vie en péril pour protéger leurs biens et leurs libertés. Tel est l'éclat du devoir d'honneur et de vertu que non-seulement il fait briller les grands princes au sein de leur nation, mais qu'il attire aussi vers eux le cœur de l'étranger [1].

Quelques jours après, il exprimait au prince d'Orange sa gratitude au sujet du message confié à Marnix : « qui lui « avoit faict paroistre l'augmentation de plus en plus de « son affection en ce qui le concernoit [2]. »

1 Arch. de la Haye ; Bor, l. XV, f. 228.
2 Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 249.

CHAPITRE XXVII.

LE TRAITÉ DE FLEIX.

(septembre — novembre 1580)

Le duc d'Alençon en Guyenne. — Le traité de Fleix.

I.

LE DUC D'ALENÇON EN GUYENNE.

Dès le 23 septembre, le duc d'Alençon avait quitté le Plessis. Son premier soin fut de se rendre à Champigny près du duc de Montpensier afin d'obtenir de lui qu'il pardonnât à sa fille devenue la princesse d'Orange [1] ; puis il

1 Lettre du duc d'Alençon, du 4 octobre 1580. Gachard, Corr. du prince d'Orange, t. IV, p. 249. — Dans une lettre du 29 juillet 1581, la princesse d'Orange se réjouit de cette réconciliation. Bibl. Nat. de Paris, 3189. — Le duc de Montpensier écrivait à ce sujet au prince Dauphin son fils : « Le sieur de Saincte-Aldegonde est repassé par icy avecq ung pouvoir du prince d'Oranges et de sa femme pour transiger sur ce que vous sçavez. Mais, tant pour la haste qu'il avoyt d'aller reprandre les autres ambassadeurs des Estats des Païs-Bas qui s'en retournent et se doibvent attendre à Dieppe pour s'embarquer tous ensemble, que par ce que le dict pouvoir ne s'est trouvé assez ample, et aussy qu'il y avoyt quelques articles qui ne se pouvoient résouldre sans sçavoir la volonté du dict sieur prince, le tout a esté remys au premier jour de may prochain à Paris où j'ay promis que vous et moy ferons trouver gens de nostre part, et le dict Saincte-Aldegonde d'y faire pareillement envoyer de la part desdicts

continua son voyage pour aller traiter, non plus de la réconciliation d'un père et de sa fille, mais de celle du roi de France et du parti huguenot [1].

Les députés des États des Pays-Bas attendront à Tours le résultat des nouvelles négociations. Marnix seul accompagne le duc d'Alençon [2]. Selon Agrippa d'Aubigné, Fervaques lui a donné le conseil de ne pas quitter son maître avant que tout soit fini [3]; mais le duc d'Alençon se fait honneur d'avoir réclamé sa présence : « J'ay voulu, écrit-il « au prince d'Orange, l'avoir avec moy pour tesmoignage « de mes actions [4]. »

On peut en quelque sorte suivre pas à pas l'itinéraire du duc d'Alençon par les lettres qu'il envoie aux Pays-Bas.

prince et princesse avecq ample pouvoir de tous costés pour terminer cest affaire, selon que nous en avons convenu et arresté les articles, ayant le dict Saincte-Aldegonde mieulx aymé que nous demourons tenus de leur fournyr les deniers que de leur bailler des terres, ainsy que le conseil de Paris l'avoyt advisé tant par ce qu'ils ne les pourroient mesnager estans esloingnées d'eulx que par ce aussy qu'ils veullent avoyr leur rente liquide payée dedans Paris à raison du denier vingt, jusques à ce que le principal leur ayt esté effectuellement délivré, tellement que ce sont quatre mil livres qu'il leur conviendra paier par chascun an, estant toutesfoys chose que vous ne debvez pas plaindre pour sortyr de ce dict affaire et esviter ung proceds que vous auriez à ceste ocasion sur les bras après ma mort. » Arch. Nat. à Paris, K. 101[13].

1 Le duc d'Alençon écrivait le 23 avril 1580 au duc de Montpensier : « Je suis extresmement marry des troubles qui se préparent à la ruyne « du royaume, s'il n'y est promtement pourveu par la paix qui est le vray « et plus asseuré remède. » Arch. Nat. à Paris, K. 101.

2 Lettre des députés des États-généraux, du 8 octobre 1580. Arch. de la Haye.

3 Aubigné, II, 384.

4 Lettre du duc d'Alençon, du 28 octobre 1580. Arch. de la Haye.

Le 4 octobre, il écrit au prince d'Orange et aux États-généraux qu'on peut compter sur son secours et que tout marche bien [1]. Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il attendait ce jour-là à Chef-Boutonne le roi de Navarre qui n'a point paru [2]. Il ne lui reste qu'à poursuivre son voyage. Il est le 8 octobre à Jarnac [3] où un monument récemment élevé par les protestants rappelle le souvenir d'un de leurs chefs les plus illustres. Le roi de Navarre est toujours absent. Le frère de Henri III ira s'égayer pendant quelques heures à l'abbaye de Brantôme [4], près de ce gentilhomme, chroniqueur des hontes de la cour, qui lui dédiera ses cyniques récits comme à un prince « qui avoit l'esprit grand, prompt « et subtil et le dire très-beau. »

Tandis que le duc d'Alençon se promenait dans ces vastes salles où nous avons à une autre époque conduit le Taciturne, on était quelque peu ému à la cour du retard de ces négociations. Henri III écrivait à son frère qu'en traitant avec les protestants il lui rendrait le plus grand et le plus signalé service qui se pût espérer [5]. Catherine de Médicis ajoutait qu'il lui en reviendrait beaucoup d'honneur [6].

1 Arch. de la Haye.

2 Lettre de Marnix, du 3 octobre 1580. Ep. sel., p. 800.

3 Marnix écrivit de Jarnac le 8 octobre une lettre conservée aux Archives de la Haye.

4 Lettres de Renieri.

5 Lettre de Henri III, du 28 octobre 1580. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

6 Lettre de Catherine de Médicis, du 7 novembre 1580. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Elle chargea Villeroy d'engager le duc d'Alençon à conclure le plus tôt possible. Lettre de Cath. de Médicis, du 13 novembre 1580 (ibid.).

II.

LE TRAITÉ DE FLEIX.

Sur ces entrefaites, Marnix s'est avancé jusqu'à Coutras, magnifique résidence élevée par Lautrec et à peine achevée par l'évêque de Tarbes. Il espérait y trouver le roi de Navarre. Trompé dans son attente, il écrit au vicomte de Turenne pour qu'il exerce toute l'influence possible dans le sens de la paix ; il s'adresse aussi aux ministres des églises du Languedoc pour qu'ils interviennent dans les négociations. A l'entendre, les affaires ne souffrent aucun délai. Cambray est menacé par les Espagnols : c'est l'entrée des Pays-Bas. « L'occasion pourroit se rendre chaûve, » et la postérité aurait à regretter qu'on l'eût laissée échapper. Il est urgent de prendre de bonnes et salutaires conclusions pour la France, voire pour toute la chrétienté [1].

Turenne ne manque point de seconder les vœux de Marnix : il trouve un appui dans la reine Marguerite, toujours dévouée aux intérêts du duc d'Alençon [2].

Le 24 octobre, le roi de Navarre est arrivé à Coutras. Marnix le conduit au château de Fleix, qui appartient au marquis de Trans. Le duc d'Alençon s'y rend immédia-

1 Groen, t. VII, p. 407 (16 octobre 1580). — Le bruit se répand dans les Pays-Bas que le prince d'Orange a envoyé un agent vers le roi de Navarre pour lui proposer une alliance étroite, dans laquelle La Noue prendrait plus tard sa place. Rapport du 23 novembre 1580 (Arch. de Bruxelles).

2 Lettre de Henri III, du 28 octobre 1580.

tement. On y attend Villeroy et Bellièvre qui sont envoyés par le roi de France [1].

Un incident imprévu eût pu tout compromettre. Le roi de Navarre avait amené avec lui la belle Fosseuse : le duc d'Alençon en devint amoureux. La jalousie faillit perpétuer la guerre [2].

Quelques jours se passent en négociations [3]. Les Huguenots exigent, au-delà des conditions que leur offre le roi, que les seigneurs aient le droit d'établir dans leurs châteaux des prêches auxquels tout le monde pourra assister. Il faut céder sur ce point [4], et le 20 novembre on s'est mis d'accord [5].

Le 26 novembre, le traité de Fleix est signé : les stipulations de la paix de Nérac sont confirmées [6], mais la reine de Navarre y a fait insérer de plus un article secret par lequel Biron est privé du gouvernement de la Guyenne : elle ne lui pardonne pas la volée de canon tirée contre la tour de Nérac [7].

1 Groen, t. VII, p. 410.

2 Mém. de Marg. de Valois.

3 Marnix écrivait le 28 octobre aux États : « Vous sçavez que conclu-« sions de telle importance ne se fondent au moule et ne se peuvent exé-« cuter sans longueur de temps. » Lettre de Marnix, du 28 octobre 1580.

4 Lettre de Henri III, du 29 novembre 1580. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

5 Epist. secr. p. 820. Cf. ibid. p. 836 une lettre adressée le 21 novembre par Marnix à Vulcanius.

6 Le prince d'Orange écrivait à Walsingham que « le roy estoit fort « satisfaict de ceste paix tellement qu'il y avoit apparence qu'elle seroit « de durée. » Record Office.

7 Lettre du duc d'Alençon au prince d'Orange. Groen, t. VII, p. 441 ; Lettre de Henri III, du 28 octobre 1580. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

Le duc d'Alençon envoya aussitôt le maréchal de Cossé vers le roi pour presser « l'effect de ses promesses ; » et en même temps il invitait les députés des États, qui étaient restés à Tours, à se rendre près de lui à Bordeaux pour approuver définitivement les conditions du traité du Plessis [1].

Ce n'est toutefois que dans les derniers jours de décembre qu'on publie à Coutras une déclaration qui proclame la paix et défend sous les peines les plus sévères tout acte d'hostilité contre les gens du roi de Navarre [2].

Pendant ce court intervalle, Marnix resserrait les liens qui l'unissaient au roi de Navarre, et, de concert avec lui, il interceptait les lettres d'Espagne, qu'il déchiffrait avec une rare habileté. « Nous avons icy depuis naguères, écrit « le seigneur de Sainte-Aldegonde au prince d'Orange, « destroussé aucuns pacquets d'Espaingne par le moyen du « roy de Navarre et trouvé diverses lettres mesme en ciffre, « dont une partie j'ay déciffrée et envoyée à Vostre Excel- « lence.. J'ay retrouvé icy dans ma chambre une lettre du « cardinal de Granvelle que j'y avois laissée la dernière fois « que je fus à Coutras et je l'envoie au roy [3]. »

Cependant, aux yeux de Marnix, la tâche n'est pas entièrement accomplie. Il faudrait envoyer vers le prince de Condé et vers le duc Casimir pour les exhorter à adhérer à la paix [4].

1 Groen, t. VII, pp. 441 et 444.

2 Bibl. Nat. de Paris, 3247.

3 Lettre de Marnix, du 17 décembre 1580. Cette lettre du car inal de Granvelle fut interceptée et figure dans le recueil de M. Groen Van Prinsterer, t. IV, p. 411.

4 Groen, t. VII, p. 492.

CHAPITRE XXVIII.

LA DÉCLARATION DE BORDEAUX.

(octobre 1580 — janvier 1581)

Henri III cède aux instances du duc d'Alençon. — Menaces de l'Espagne. — La déclaration de Bordeaux. — Documents secrets.

I.

HENRI III CÈDE AUX INSTANCES DU DUC D'ALENÇON.

Une seconde condition prévue dans les conférences du Plessis restait à accomplir : c'était l'engagement que les États exigeaient de Henri III qu'il secourût son frère et se déclarât contre l'Espagne.

Le duc d'Alençon avait annoncé aux députés des États qu'il leur donnerait réponse à Bordeaux [1]. L'heure était venue de satisfaire à cette promesse.

Au moment où le duc d'Alençon partait pour la Guyenne, il avait envoyé vers son frère le maréchal de Cossé et le seigneur des Pruneaux ; mais le roi avait déclaré qu'il fallait « qu'on s'employast premièrement pour restablir la paix « en France » ; et comme le maréchal de Cossé insistait pour ne pas laisser échapper l'occasion d'acquérir des États

1 Relation, éd. Lacroix, p. 227.

si riches et si importants [1] : « Je ne m'y opposerai pas, « avait répliqué Henri III, mais tout dépend du roi de « Navarre [2]. »

Henri III persiste dans ce qu'il a fait espérer à son frère pour le séparer du mouvement huguenot ; mais on sent percer dans son langage le désir de trouver quelque biais pour restreindre autant que possible son engagement. Il lui écrit le 28 octobre qu'il reste « ferme et arresté » sur ce qu'a proposé le maréchal de Cossé. Dès que la paix sera rétablie, il exécutera « fort franchement » ce qui sera résolu ; mais il désire avant tout « avoir le bien de le voir » ou tout au moins que la reine-mère puisse conférer avec lui [3].

« Je crains bien, écrivait Languet à Sidney, que l'on ne « puisse obtenir du roi ce que réclament les États-géné- « raux ; car il ne sera pas facile d'éteindre la guerre qui « embrase la France, et il ne sera point plus aisé de porter « le roi à déclarer, par affection pour son frère, la guerre « au roi d'Espagne [4].

Cependant le roi de Navarre est venu à Fleix. Il semble qu'il n'y ait plus d'obstacle au rétablissement de la paix, mais Marnix répète qu'on ne peut rien achever sans la déclaration du roi de France [5]. Le roi de Navarre tient le même langage. La guerre n'est pas terminée : ce n'est qu'une trève. La déclaration de Coutras, qui confirmera le traité de Fleix et qui mettra un terme aux discordes civiles, reste

1 Stati tanto richi et tanto importanti.
2 Lettre de Lor. Priuli, du 3 octobre 1580.
3 Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.
4 Lettre de Languet, du 22 octobre 1580 (édition de 1633).
5 Lettre de Marnix, du 21 novembre 1580. Arch. de la Haye.

suspendue jusqu'à ce que Henri III remplisse sa promesse. Cossé, La Fin, Vétison reçoivent tour à tour du duc d'Alençon l'ordre de se rendre près du roi afin de hâter sa résolution.

Henri III hésite. Il écrit qu'il prend merveilleusement « à gré l'office que Monsieur a faict ; » mais il cherche à débattre dans le traité général une question particulière qui concerne la forteresse de la Réole. Tout paraît un moment rompu, lorsque le roi de Navarre cède, soit par les conseils de lord Stafford, soit grâce aux larmes de la reine Marguerite [1].

Il est un autre point plus grave, plus secret, que Marnix n'indique que dans une dépêche chiffrée. Henri III et ses conseillers jugent que l'affection fraternelle ne suffit pas pour justifier les sacrifices qu'on leur demande. Un avis qui nous a été conservé (peut-être de la main de Bellièvre), porte que si le roi se mêle de l'affaire, il doit mettre dans le traité quelque espérance pour lui. Ce serait le moyen de faire taire les plaintes des mauvais conseillers et d'entraîner la noblesse dans la guerre des Pays-Bas [2]. Plus tard, on pourrait recueillir la succession du duc d'Alençon ; mais dès ce moment il faudrait un gage. Il y a une part immédiate et directe à revendiquer dans le démembrement des Pays-Bas : c'est l'Artois. A ces conditions le roi de France joindra dix compagnies d'hommes d'armes aux troupes du duc d'Alençon [3].

1 Lettre de Marnix au prince d'Orange, du 17 décembre 1580. Groen, t. VII, p. 461 ; Lettre de Bellièvre, du 8 décembre 1580. Bibl. Nat. de Paris, 15891.

2 Bibl. Nat. de Paris.

3 Arch. de la Haye (17 décembre 1580).

Une lettre de Marnix, écrite le 17 décembre « bien tard « en la nuit, » annonce que Henri III n'attend que le « maréchal de Cossé pour exécuter tout ce qu'il a promis [1].

II.

MENACES DE L'ESPAGNE.

L'ambassadeur d'Espagne suit avec une anxieuse attention tout ce qui se passe autour de lui. Il avait cherché, selon l'expression de Marnix, à tenir le duc d'Alençon « en « espérance » en lui faisant entrevoir qu'il pourrait épouser l'une des infantes [2]; mais ce moyen étant devenu insuffisant, il en cherchait d'autres plus puissants et plus efficaces.

On intercepte, dit-on, des lettres où Philippe II s'engage vis-à-vis du duc de Guise, comme prix de son appui, à le placer sur le trône de France après la mort de Henri III [3]. Ce qui est plus certain, c'est que le duc de Nevers et le duc de Guise veulent contester au duc d'Alençon ses droits de prince élu par les Pays-Bas et lui opposer les revendications du sang et de l'hérédité légitime qu'ils font remonter à la maison de Bourgogne. Ils exposent que les descendants du troisième fils de Philippe le Hardi ont été violem-

1 Arch. de la Haye.

2 Lettre de Catherine de Médicis à Saint-Gouard, du 24 janvier 1581. Groen, t. VII, p. 563. Le 30 janvier 1581, Catherine de Médicis adressa aux infantes une lettre de condoléance sur la mort de la reine d'Espagne. British Museum, King's collection, n° 112, f. 117.

3 Avis du 23 septembre 1580 (Arch. de Bruxelles). Si Henri III mourait, il est à croire que le clergé et quelques provinces appelleraient le roi d'Espagne Avis du 22 janvier 1581 (Arch. de Bruxelles).

ment dépouillés ; Philippe le Bon et Charles le Téméraire les ont persécutés : le roi catholique ne les soutiendra-t-il pas ? Ils invoquent le droit et la justice [1].

Quelques jours après, l'ambassadeur d'Espagne apprenait les démarches des envoyés du duc d'Alençon. Il fit entendre de vives menaces. Catherine de Médicis lui répondit « comme aussy la vérité est telle, que le roy et elle « avoient fait tout ce qui estoit possible pour le détourner « de ses entreprises [2]. ».

Le 6 janvier 1581, Henri III écrivait à Saint-Gouard qu'il désirait la paix avec Philippe II plus qu'avec tout autre prince « pour la proche alliance qui est entre nous [3] » ; et, comme si cela ne suffisait pas, il chargeait le sieur de Chemerault de se rendre à Madrid pour y affirmer à Philippe II « son merveilleux regret » de voir son frère entrer en de telles entreprises : il avait fait « non par fiction, mais par « bonne foy » tout ce qui lui était possible pour l'en détourner [4].

Henri III déplorait en ce moment les concessions qu'il avait faites. Quelques lettres secrètes adressées au duc d'Alençon en offrent le témoignage. Certes ce serait « en « bonne dévotion », avec aise et plaisir, qu'il apprendrait tout ce qui peut contribuer au contentement de son frère ; il s'en réjouirait autant que si cela le touchait directement, autant que si le fait du duc d'Alençon était le sien propre,

1 Arch. Nat. à Paris, K. 1558. Mézeray (t. III, p. 505) mentionne cette réclamation.

2 Lettre de Catherine de Médicis, du 24 janvier 1581.

3 Brit. Mus., King's collection, nº 112, f. 116.

4 Ms. 3301 de la Bibl. Nat. de Paris.

car il ne désire que son bien et sa grandeur ; mais il redoute pour lui la ruine et le malheur, ce qui « défavoriseroit » en même temps les affaires du royaume. On dit en Flandre que toutes ces offres brillantes ne sont qu'un appât qu'on fait miroiter devant lui ; on veut l'attraper à la pipée ; on se vante de ne laisser échapper aucun de ceux qui l'accompagneront. S'il en est ainsi, il convient d'être assez sage et assez prudent « pour n'en poursuivre rien davantage. » Puis venait l'aveu d'une négociation ouverte avec le roi d'Espagne. Ses envoyés allaient se rendre aux Pyrénées pour traiter avec ceux de Philippe II, et, dans l'état des choses, il attendait de ce rapprochement les meilleurs fruits. Comme conclusion il l'exhortait à aviser s'il en était temps encore et à renoncer à l'entreprise des Pays-Bas [1].

Quelques jours après, Henri III écrit de nouveau au duc d'Alençon. Il le presse de renoncer à ses projets. Il lui donne le conseil de n'y plus penser, car cette entreprise présage plus de périls que de profits [2]. Villeroy ajoute quelques lignes à cette lettre : « Je vous supplye pour l'honneur de Dieu croire le conseil du roy pour les raisons « qu'il vous a escriptes.. Je voys les apparences qu'ils vous « veulent attraper et congnois le pays si propre à cela que « je ne puis qu'estre en grant peine [3]. »

1 Lettre de Henri III, du 2 janvier 1581. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

2 Lettre de Henri III, du 19 janvier 1581. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

3 Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. — Catherine de Médicis écrivait à peu près au même moment à Villeroy : « J'ay plusieurs fois faict entendre à mon dict fils, depuis trois ans, que premier que d'embarquer plus avant au dict mariaige il y debvoit bien penser, et que le roy monsieur mon fils, ne moy, ne lui donnerions jamais aulcuns conseils de se marier là ou ailleurs qu'il ne l'eust bien agréable et s'en fust résolu luy-mesme. Aussy

III.

LA DÉCLARATION DE BORDEAUX.

Il est trop tard. Le duc d'Alençon a invité les députés des États-généraux à se rendre de Tours à Bordeaux. Des Pruneaux et Alféran vont au devant d'eux, et le premier soin des députés est d'exprimer au duc d'Alençon leur vif désir d'obtenir une prompte résolution [1]; mais ils attendent

ne doubte-je pas que mon dict fils ne s'en soit bien souvenu et qu'il ne s'en souvienne encores à présent comme si c'estoit lors ; car cela est tousjours demouré, comme il est raisonnable, en sa pure liberté et discrétion. Voilà pourquoi il fault qu'il nous esclaircisse maintenant de son intention sur le faict du dit mariaige ; car il est tout certain que icelle royne prendra pour rompture de ceste négociation et en mocquerie si elle void que l'on veuille encores retarder les dicts commissaires..... Comme la dicte royne est femme courageuse et mal endurante, elle ne faudra pas de s'en resentir et faire si grand préjudice à l'advancement de mon dit fils qu'elle n'espagnera rien des grands moyens qu'elle a, pour luy nuyre et fère non-seulement contre lui, mais aussi contre le roy et ce royaume du pis qu'elle pourra, comme de susciter une nouvelle guerre avec ceux de la Religion, les assistant de moyens practicques et intelligences en Allemaigne et partout ailleurs où elle pourra ; et si elle se liguera avec le roy d'Espaigne et aydera par despit à sa grandeur et à la ruyne, tant qu'ils pourront tous deux, de ce dict royaume, au lieu que, si mon dict fils l'espouze, il peut sans doubte espérer estre le plus grand prince, après le roy son frère, qui soit en la chrestienté ; car, avec les dicts moyens de la dicte royne, (qui ne lui peuvent deffaillir, estant le dict mariage faict) et l'assistance aussy du roy son frère et de ce dict royaume, il doibt bien espérer de ses entreprises et délibérations, desquelles aultrement il fault croire qu'il demourera du tout deschu et de l'espérance aussi que ceste princesse donne, par les moyens qu'elle a, de le pouvoir faire eslire roy des Romains. » (Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, 17 janvier 1581).

1 Lettre des députés des États-généraux, du 24 décembre 1580. Arch. de la Haye.

eux-mêmes la ratification des États-généraux qui tarde longtemps à arriver, car elle n'a été signée à Delft que le 30 décembre [1].

D'ailleurs le duc d'Alençon était peu disposé à renoncer à ses desseins ambitieux ; et, lorsqu'il apprit que les envoyés du roi qui allaient traiter avec les Espagnols, étaient arrivés à Bordeaux, il ne tint pas même compte du sauf-conduit royal et donna l'ordre de les arrêter [2].

Le 20 janvier 1581, la ratification de Delft parvenait à Bordeaux. Trois jours après, le traité du Plessis était confirmé par une déclaration assez étendue où le duc d'Alençon rappelait ses motifs pour se rendre aux vœux des États-généraux, le pouvoir donné à leurs députés, les articles que ceux-ci lui avaient communiqués au Plessis, l'approbation définitive accordée par les États à Delft et enfin sa résolution d'y faire apposer son grand scel [3].

Plusieurs clauses étaient jointes au traité de Bordeaux.

Le duc d'Alençon s'engageait à se trouver dans les Pays-Bas avant la fin du mois d'avril avec toutes les forces qu'il

1 Le duc d'Alençon avait envoyé le sieur de la Grantville à Delft pour presser la résolution. Lettre de Languet, du 2 janvier 1581 ; Avis du 23 novembre 1580. Arch. de Bruxelles. — Les États-généraux, dans une rédaction qui laisse en dehors la Hollande et la Zélande, ont promis de se prononcer « incontinent après que le roy très-chrestien aura déclaré et donné asseurance sous son seing d'advouer et aggréer les dicts articles, ensemble d'ayder Sa dicte Altesse et ses hoirs de ses forces et moyens pour tousjours maintenir ensemble les provinces ayans contracté avec icelle et estans de son obéissance contre tous ennemis des dicts pays. » Resolutien van Holland, 30 décembre 1580.

2 Lettre de Henri III, du 19 janvier 1581.

3 Wittenbouck D. aux archives de Bruges ; Recueil 509 aux archives de la Flandre occidentale ; Br. Mus., Lansdown, 22 ; Bor, livre XVII.

aurait réunies et celles que le roi son frère lui aurait accordées.

De plus, le prince français, pour calmer l'agitation qui régnait à Anvers et pour « gratifier » à son avénement les Membres de cette ville, promettait de ne jamais y faire entrer des gens de guerre, soit par garnison ou autrement. Cette déclaration fut inscrite au registre du Breedenraedt : nous verrons plus tard comment elle fut observée.

Peu de jours après, arrivèrent en France les lettres où les États-généraux assuraient le duc d'Alençon qu'ils seraient ses plus humbles et affectionnés sujets, où ils exprimaient l'espoir de le voir bientôt avec son armée. Ils adressèrent aussi leurs remercîments au roi de Navarre. Ceux qu'ils offrirent au roi de France méritent davantage de fixer l'attention. Après l'avoir félicité sur la pacification de la France, ils ajoutaient : « Nous vous remercions très-hum-« blement, Sire, de la bonne assistance que par les lettres « de Son Altesse et de nos députés nous avons avec très-« grand contentement entendu Vostre Majesté avoir offert « en faveur de sa louable et magnanime entreprinse pour « la délivrance de ces pays, suppliant Vostre Majesté de « croire que, si Dieu faict la grâce à Son Altesse de venir « pardeçà (comme nous en avons ferme espoir), il y trou-« vera ung peuple autant obéissant, fidèle et affectionné « à son service que jamais prince a eu subjects. » Et dans une dépêche à leurs députés ils s'engageaient à se conformer à l'avis renfermé dans la lettre chiffrée de Marnix, c'est-à-dire à commencer l'affranchissement des Pays-Bas en remettant l'Artois à la France [1].

1 Archives de la Flandre occidentale, recueil n° 509.

IV.

DOCUMENTS SECRETS.

Il ne restait qu'à échanger divers documents trop importants pour ne pas être secrets.

L'engagement qu'avait pris Henri III, était conçu en ces termes :

« Mon frère, n'estant moins désireulx de vostre bien et « grandeur que vous-mesme pour la singulière et fraternelle affection que je vous porte, j'ay bien voulu vous « faire sçavoir et promettre par la présente que je vous « ayderay et assisteray de tout mon pouvoir, me joindray, « ligueray et associeray avecq les provinces des Pays-Bas « qui auront contracté avecq vous, lorsqu'elles vous auront « effectuellement receu et admis en la principauté et « seigneurie des dictes provinces, suivant la requeste qui « m'en a esté faicte de vostre part, espérant que Dieu « m'aura par sa bonté faict la grâce de remettre dedans ce « temps-là mon royaume en bonne paix, comme je l'en « supplie de tout mon cœur et qu'il vous ait, mon frère, « en sa saincte garde.

« De Bloys le XXVIe jour de novembre 1580.

« Vostre bon frère,

HENRY [1].

1 Arch. de Bruges, Wittenbouck D. f. 17 ; Br. Mus., Lansdown, 22, n° 76.

C'est aussi le moment où le prince d'Orange a le droit de réclamer le prix des services qu'il a rendus au duc d'Alençon.

Dès le 29 décembre le prince français a écrit et signé de sa main la promesse suivante :

« Nous, Fransois, duc d'Anjou, en ratifian la promesse « que nostre cher et bien-aimé le sieur des Pruneaux a fait « à mon cher cousin le prinse d'Orange le neufiesme d'aout « dernier passé, prometons audit sieur, tantost que les Estas « nous aron chouezy pour prinse souverain de tous les « Païs-Bas, nous emploierons nostre autorité anvers les « peuples pour récompanser ledit sieur prinse et l'aquiter « des grans deptes dont il est hobligé en Allemagne pour la « levée des armées qu'il a conduites contre les Espagnols « pour la délivrance dudit païs ; et en oultre, à rezon des « grans et incroïables travaux portés par ledit sieur prinse, « avecque les pertes des grans biens qu'il a soufert, nous « acorderons et acordons dès à sete heure que ledit sieur « prinse et ses houers desandans en drouecte ligne demeu- « rent prinses et seigneurs souverins de Holande et Zélande « et Uutrec et en général ce qui est des dépandanses dudit « gouverneman ; prometons en fouez et parole de prinse le « mintenir et défendre anvers tous et contre tous sans « aucune exzansion, comme aussy ledit prinsse jure et « promet de demeurer en bonne et ferme intelliganse, comu- « nication, amitié saincte et parfaite avècques nous, nous « faire à toutes hocasions très-humble servisse et procurer « an tout et partout l'advanseman de nostre grandeur par- « dessus toutes chozes. Et en confirmasion de ce que des- « sus, nous avons souscript ce et signé les prézantes de « nostre main, à Cotras, se 29 décembre 1580 [1]. »

1 Arch. d'Hatfield.

Le jour même de la déclaration de Bordeaux, l'engagement de Coutras est renouvelé sous une forme plus solennelle par une charte où le duc d'Alençon, rappelant « qu'il « vient d'estre receu pour prince et seigneur des Pays- « Bas », s'engage « à ne pas contrevenir, à ne pas souffrir « estre contrevenu » à sa promesse du 18 août 1578, « lais- « sant les pays de Hollande, Zéelande et Utrecht en leur « pleine liberté pour se soubsmettre au prince d'Orange et « le prendre pour leur seigneur et ses hoirs après luy », à la condition (déjà exprimée à peu près dans les mêmes termes à Coutras) « que le dict prince luy fera très-humble « service pour son bien et grandeur quant les occasions « se présenteront [1]. »

Il semble en ce moment qu'une large carrière s'ouvre à ces ambitions qui se prêtent un mutuel concours. Élisabeth est favorable, Henri III complice malgré lui, Philippe II impuissant et occupé ailleurs. Cependant l'avenir a d'autres secrets, et nous ne tarderons point à raconter les tristes péripéties où la fortune de François de Valois, malgré l'appui du Taciturne, sombra sous un flot d'opprobre.

1 Arch. de Bruxelles.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Don Juan à Catherine de Médicis.

(Beaumont, 21 avril 1578 — p. 64).

Madame, la malignité du temps est telle qu'au moyen de la licence qu'elle donne à ceux qui sont mal intentionnés, se controuvent aisément des choses et des bruicts que chacun juge servir à son propos. Suivant quoy, madame, se disant par icy de Monsr d'Alenson vostre fils ce que plus amplement vous fera entendre Juan de Vargas, ambassadeur du roy mon seigneur, n'ay voulu faillir de par luy vous en faire l'advertence, non point que j'aye opinion que le dict duc soit si peu advisé de se laisser circonvenir par ceux qui se disent Estats-Généraulx des Pays-Bas et que à leur sollicitation (oires qu'elle ne fust bien aspre) il donne lieu que contre Sa Majesté, ses pays et bons subgets en iceux, fust attentée chose que ce soit ; mais, affin que par vostre prudence et prévoyance accoutumée veulliez esvertuer que les soupçons de choses tant sinistres puissent cesser, contenant le dict sieur vostre fils de toutte communauté avec ceux qui sont rebelles à Sa Majesté et n'estudient aultre que de renverser toutte souveraineté et recognoissance de leur prince par leur actine, dont clairement en donnent tesmoignage, combien que les paroles et submissions soient aultres, ainsi que Sa Majesté peult avoir entendu et déclarera à icelle ledict ambassadeur plus amplement, auquel Vostre Majesté sur le dict poinct et aultres en dépendant la prie de donner bénigne audience et response, ramenant en mémoire le soing qu'avez tousjours eu de nourrir, conserver et accroistre amitié et bonne correspondance entre ces deux couronnes, comme il appartient pour l'estroit lien dont elles sont colliguées par dessus aultres obligations réciproques, tellement que

veux fermement espérer que Vostre Majesté usera de la mesme prévoyance et volonté à ce que les malings esprits n'amènent en ce que dessus aucune nouveauté, et de ce je veulx instamment prier Vostre Majesté et que luy plaise de me participer de ses nouvelles qui me seront très-agréables.

(*Archives de Bruxelles. Rec. des prov. wallones, t.* I, *p.* 220.)

II.

Rapport d'Alféran sur sa mission à Bruxelles.

(22 avril 1578 — p. 57).

Messieurs, ayant faict le voiage à Bruxelles suivant vostre résolution, ce que j'y ay négocié et peu aprendre est que aussy tost que je fus arivé, Cornelius Vandestrat le premier et principal des Dix-huict de ladicte ville avec quelques-uns de ses collègues, entendu à la porte mon arivée, me furent trouver à l'hostellerie pour entendre ce qui se passoyt en ceste assemblée, qui est un poinct assez remarquable. Luy ayant donné la lettre de Son Altesse et faict entendre ce qu'il convient sur icelle, je congnus qu'ils estoient merveilleusement ayses puisqu'ils me promirent non-seullement d'escrire à leurs depputés qui sont icy, qu'ils avisassent que telle assemblée ne fût infructueuse et inutille puisque le salut de leur pays dépendoit d'icelle, mais qu'ils la conclusent au plus tost. Le mesme escriront-ils à leurs Estats-généraulx et conseil d'Estat, y adjoutant les protestations de toute longueur ou délay en ce faict.

J'entendis aussy depuis par quelques-uns qu'ils ont délibéré d'envoyer deux de leurs bourgeois en ceste ville pour vous saluer et congratuller vostre venue et fère entendre leurs délibérations, à quoy principallement j'ay tenu la main, le recommandant à ceulx que j'ay congnus principaulx serviteurs partisans de l'Altesse de Monseigneur, d'aultant qu'estant ycelle la principalle et capitalle ville du pays, il importe très-grandement qu'elle face l'ouverture telle que toutes les aultres l'ensuivent.

Depuis, ayant veu le s^r de Champaigny par le moyen et façon que je vous ay discouru, luy faictes vos recommandations soubs vostre adveu, par la démonstration grande du fruit qu'il espéroit de vostre venue, je

recongnus une plus grande volunté en luy sur ce faict qu'auparavant et par l'infiny regret qu'il disoyt avoir de n'estre point de la partye, encor qu'il n'eust peu aporter à ycelle qu'une bonne volunté, mais qu'il tiendroit la main à ce que telle assemblée ne fût infructueuse et sans effect, de quoy je le priay instamment, disant n'estre venu pour autre ocasion vers luy et le sondant de plus près de l'avis qu'il avoit que Monsieur le prince d'Orenge le tireroyt en longueur ou acrocheroit nostre négociation, s'il estoit possible, pour congnoistre que, sy Monseigneur y a jamais tant soit peu de pied, il n'est en luy de conserver la moindre partie du reste, ains est ruyné entièrement, conformément à ce que le s^r de Mondoucet sçayt que nous avons traicté autrefoys, présent Mr de Rosne, touchant les empeschemens que ledit s^r prince a couvertement donnés à celle fin que ceulx du pays ne requissent le mariage de Son Altesse avec l'aisnée des infantes d'Espaigne, comme congnoissant clairement qu'avec iceluy non la Holande et la Zélande qu'il pense tenir asseurées, mais les voluntés de ceulx du pays qu'il pensoit despendre de luy, sont aliennées et gaignées du tout naturellement à Monseigneur sans aucune sienne obligation, et bien qu'il die que ceste protection est très-bonne et face samblant de la désirer : « Croyez, me « dit-il, qu'avec un *mais* et un *si*, refrains de sa balade, il l'acrochera, « n'estant la dificulté pour ce faire malaisée. Vous verez qu'il ne lais- « sera à se servir de ce pourparler de paix faict à Malines le jour d'hier « par Mr de Seles avec le comte de Bossu, bien qu'il n'en réuscist rien, « tant pour l'impossibilité qu'un chascun peult voir que pour l'apareil « très-grand qu'on faict à la guerre, non par faintise, suivant le dire : *si* « *vis pacem, para bellum*, mais par la nécessité qui les y contraint, « à quoy conforment aussy les nouvelles venues fraichement d'Es- « paigne qui asseurent la mort du secrétaire Scovedo, cause de ces der- « niers troubles de ce pays et rompture de la paix par ses lettres qui « furent surprises et déchifrées par ledit s^r prince d'Orenge, et croyt-on « que ladicte mort a esté procurée par le roy catholicque, mesme pour « avoir par icelles esté descouvert trop inconsidérément l'entreprise. » Et comme je luy répétoys la mort procurée par le mesme roy catholique au marquis de Posa et don Allexe de Tesves, me dit : « que, sy les « seigneurs et clergé de ce pays congnoissoient l'humeur vindiquative « du roy d'Espaigne, de son conseil et de toute la maison d'Austriche, ils « n'yroient tant à l'entour du pôt, ains passeroient outre tout à coup « sur la protection et appel de mondict seigneur, puisqu'à la fin il fault

« qu'ils y viennent, n'ayant aucun port pour leur salut, non que pourtant « nous ne regardions tousjours comme on y mectera mondict seigneur, « car, quelque semblant que ledict s^r prince fasse, ils luy voudront bien « embarquer simplement et légèrement, pour s'embarquer plus avant « luy-mesme et se désembarquer aussy en ce qu'il est entré plus avant « qu'il ne voudroit. » Et luy demandant la sinification de ce mot : simplement « dyt que c'estoit pour s'en servir contre l'archiduc, l'Angleterre, « l'Alemaigne ou en ceste paix ou autre chose semblable, qui ne luy « seroit touteffoys sy facille qu'il pensoyt puisque ce déportement depuis « peu de jours l'avoit faict congnoistre tout aultre qu'on n'eust estimé. » Je ne failly de luy remonstrer que quant l'Altesse de Monseigneur y entreroit, ce seroit à bon escient et pour n'en sortir jamais, comme il me dist qu'il le falloyt fère ; et désirant continuer les erres de la défiance du roy d'Espaigne, son conseil et maison d'Austriche, de l'obéissance desquels il prévoyoit tousjours qu'il falloyt que ce pays venu sy avant se retirast du tout, me dyt que les Estats ne pouvoient tomber en autres mains que celles de France, ce qu'il disoyt convenir, en traictant avec lesdicts depputés, leur fère entendre bien à clair, et bien qu'il semble à quelques-uns ladicte proposition estre aigre et dificille de première abordée, touteffois bien disputée et inculquée par l'infinité de raisons qui conqurent, n'y aura rien de plus douls, ny plus facille, mesmement sy on déduit par le menu les biens que la maison d'Austriche a apportés en ce pays, qui sont nuls du tout, ains au contraire a esté enrichie et agrandie de ce Pays-Bas, auquel la France par la maison de Bourgongne a aporté tout l'heur et le bien qu'ils ont, sellon leur confession mesme, sy que sa conclusion estoyt tousjours qu'on ne se lassât et qu'on n'y vînt viollentement et à la françoise, pour s'en retirer soubdainement, comme ledict seigneur prince désire ; car, malgré luy, il est à nous, sy par la mesme patience et artifice dont il use, nous le combatons, puisque l'ennemy descouvert est à demy vaincu, faignant quelque foys vouloir ce qu'on ne veult et tout le conntraire aussy de ce qu'il proposera, pour prendre tousjours l'ocasion au poil qui ne se présentera que trop belle tous les jours, et gaignant pied à pied, puisqu'on est desjà sy avant en traicté dans le pays. Et sur leurs depputtés, luy alléguans l'affection que les troys d'yceulx, comte de Lalaing, Frezin et Linsefeld portoient au service de Monseigneur, ayant signé l'année passée sa protection, et le quatriesme le docteur du Lis pour estre natif de Doué et par conséquant de tout temps

naturel françois, me respondit qu'aussy bien les troys précédans avoient signé la venue de l'archidue, qui estoyt plus grand empeschement, sy on regardoit à cella, et que, hormis le premier, les autres troys n'y apportoyent que la volunté dud. s^r prince d'Orenge. Du lieu de l'assemblée s'émerveilloyt que on laissoyt Anvers et Bruxelles pour Mons ou Saint-Guillain, estant son advis encor qu'on s'approchast de plus près et que on vint à l'une de ces deux villes, pour ce qu'estant plus près le fer s'en eschaufera plus, joint que mons^r le prince d'Orenge, conte de Bossu, luy-mesme et tous les eclésiastiques y pouront estre présens et voir, entendre et pousser beaucoup plus les affères, quant on leur fera voir clair au fons, et à Bruxelles plus que Anvers, estant plus françoise que Mons la cappitale du pays, et à laquelle on peult jouer les traicts dont autres se sont servis : aussy le demandent-ils et le désirent infiniment, s'estant esmerveillé que le s^r de Rosne ne vint dernièrement s'y planter, sans se tenir à recoy à Vallenciennes, car le peuple, le voyant arivé avec trante chevaulx de poste dont il estoyt acompaigné et voyant la despense sy libéralle qu'il faisoyt, l'eût veu voluntiers. Ce sera commancement d'une petite court qu'ils désirent, se voyant privés des commodités d'icelle, et quoy qu'on nous dye du peuple de ce pays, c'est le plus doulx et le plus traictable qui soyt, si on le sçait mener à la façon du défunt empereur Charles, sans débatre contre luy les soupçons qu'il se met quelquefoys à la teste. En ladicte ville seront les ecclésiasticques et nobles qui doibvent désirer ce faict plus que nuls, et parleront plus librement, les premiers d'iceulx n'ayant autres recours à présent, ny en Angleterre, ny en Allemaigne, ny en Espaigne, ny en Itallye; qu'en la seulle France, comme monstre desjà leur fuite et retraicte asseurée à icelle, et la noblesse aussy pour la longue alliance et propinquité nostre, ce qu'il leur convient remonstrer. Audict lieu de Bruxelles, on procédera tout à l'heure et à l'instant qu'on advisera avec de bons amys qu'on a à les batre de mesme fer qu'il nous bateront, et comme il dit : *Ex re nata dabitur consilium*, et pensant prandre seront prins. On sçaura les secrets et menées du prince d'Orenge puisque le fonds du cabinet y est quasy descouvert tous les jours. De la façon de procéder fault prendre le pied que le s^r don Johan y a prys, sans se fâcher, ains patienter et entretenir tousjours le peuple par la meilleure vie et example que l'on poura, tâchant à nous remettre par ces moyens à la bonne grâce de celuy de Bruxelles pour couvrir et réparer les insolences, débordements et meschancetés quon a faict fère aux soldats françois pour

de tant plus estranger l'affection de bienveillance d'iceulx à la France. Apprès Bruxelles, Gand et Mons escouteront, estant desja dépités des façons de fère dudict prince, et en feront prendre envie à ceulx d'Arras, Douay, Bruges et autres villes, qui voyent clair desjà en ces affères. J'aprys aussy de luy qu'il avoyt entendu par aultres de ladicte ville que ledit s^r prince s'en alloyt estre hay de tous les principaulx du pays qu'il avoyt introduit, que, quasy sans qu'on s'empeschast plus, il s'alloyt fondre comme la neige et ruyner de luy-mesme, que le mot qu'il dit dernièrement en pleine assemblée des Estats qu'il falloyt tenir une diette, batisant de ce mot l'assemblée des Estats de Flandres, avoit trop descouvert comme il tâchoyt à la democratie. bien que depuis il ayt rompu ladicte assemblée, que sa condition est d'estre plus soupçonneux, plus craintif, plus sans amour que homme du monde. De mons^r de Lalaing, que véritablement, après ledict prince d'Orenge et le duc d'Arscot, c'estoyt le premier du pays qui pouvoyt beaucoup et avoyt de bonnes partyes, de l'acquis, outre le naturel, pour les lettres qui estoyent en luy et l'âme bonne qui estoyt le meilleur, ayant cela héréditaire plus que les autres, comme de toute ancienneté ses prédécesseurs avoient esté employés à des affères de grande importance et par conséquent bien aymés, voulus et respectés de toute la noblesse du pays, mais qu'il print garde tant à soy qu'à son gouvernement et qu'en cest affère il ne feist jamais les choses à demy, qu'il avoyt le s^r de Montigny son frère, qu'estant jeune et généreulx il pouvoyt fère beaucoup de choses par icelluy, que led. s^r comte print guarde à Valencienne, touchant le renouvellement du magistrat qu'on y prétendoyt et touchant les compagnyes escossoises que on envoyoit à Avennes, et qu'il désiroyt fort qu'il luy envoiast homme fidelle vers luy, par lequel il entenderoyt beaucoup de particulliarités et comme il désiroyt, luy estant son amy et serviteur, tenir la main à cest affère qu'il voyoit estre de si grande importance.

(*Bibl. Nat. de Paris, f. fr.*, 3279, *f.* 24.)

III.

Promesse du duc d'Alençon au prince d'Orange.

(23 janvier 1581 — p. 601).

Nous François, fils de France, frère unicque du Roy, duc d'Anjou, Allençon, Touraine, Berry, etc. promectons par ceste, en foy de prince,

pour nous, nos hoirs et successeurs, que, pour le regard du contract et du serment qui s'en est ensuivi, que les députés des Estats-généraulx des Pays Bas ont faict et conclu avecques nous, au nom des Estats, comme estans à ce deuement auctorisés, par lequel contract nous sommes appellés, choisis et receus pour prince et seigneur des provinces des Pays-Bas, lesquels ils tiennent encorres unis contre la force des Espagnols et leurs adhérens, nous ne contreviendrons et ne souffrirons estre contrevenu à la promesse que nous avons faict à Monsieur le prince d'Orenge au regard de ceulx de Hollande, Zéelande et Utrecht, laquelle nous lui avons confirmé par un acte signé de notre main et daté en Mons en Haynau le 18me d'aougst 1578, ains le maintiendrons en tous les poincts, et ne tournerons, ne ne interpréterons le dict contract, ni aulcuns articles d'icelui, soit en général ou en particulier, au préjudice de la dicte promesse, mais laisserons les dicts pays de Hollande, Zéelande et Utrecht en leur pleine et enthière liberté pour se soubsmettre au dict seigneur prince d'Orenge et le prendre pour leur seigneur, et ses hoirs après luy successivement, ou pour estre maintenu et gouverné avecque l'advis et sous l'auctorité dudict seigneur prince, suivant l'article IIIe dudict contract ci-dessus mentionné et aultres contracts entre eux faicts tant devant la pacification de Gand que apprès, sans que nous prétendions riens au dict pays de Hollande, Zéelande et Utrecht, saulf que suivant et en conformité du dict article IIIe, en ce qui concernera le faict de la guerre, de la monnoye et des contributions, et les priviléges d'entre les provinces et villes, respectivement, les dicts pays et Estats de Hollande, Zéelande, et Utrecht se soubsmectront à nous et à la généralité des dictes provinces des Pays-Bas, suivant les accords et traictés faicts par commun accord et advis des Estats-généraulx ou à faire, selon les anchiennes coustumes, usances et priviléges, et que le dict prince, en conformité de sa promesse réciproque à nous faicte, demeurera en bonne communication et amitié avecq nous et nous fera très humble service pour nostre bien et grandeur, quant les occasions se présenteront, comme aussi nous luy avons promis et promettons par ceste de le deffendre et maintenir envers tous et contre tous. En conformité de ce que dessus, avons signé ceste présente de notre main et scellé de nos armes.

Donné à Bordeaux, le 23me de janvier, l'an 1581.

(*Arch. de Bruxelles, papiers de H. de Bloyere, t. II, p.* 711).

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier. LA FRANCE. — LA FUITE DU DUC D'ALENÇON (février et mars 1578). — Le duc d'Alençon est arrêté. — Sa fuite. — Sa lettre à Henri III. — Catherine de Médicis à Angers. 3

CHAPITRE II. LES PAYS-BAS. — LA SITUATION APRÈS LA BATAILLE DE GEMBLOUX (février 1578). — Don Juan et Mathias. — Le Brabant. — Le Hainaut. — La Flandre. — L'Artois. — Au nord des Pays-Bas 13

CHAPITRE III. DEUX AMBASSADES DES ÉTATS (février — mai 1578). — Élisabeth et l'empereur. — Le marquis d'Havré en Angleterre. — Marnix en Allemagne 29

CHAPITRE IV. NÉGOCIATION AVEC LE DUC D'ALENÇON (février — mai 1578). — Les négociations du duc d'Alençon avec les États sont reprises. — Mission de Roch des Pruneaux. — Conférences de Saint-Ghislain et de Bruxelles. — Plaintes de don Juan. — Catherine de Médicis à Bourgueil . . 40

CHAPITRE V. RUPTURE DE LA NÉGOCIATION (mai et juin 1578). — Remontrances de Davison. — Rupture de la négociation. — Les États de Hainaut persistent dans la négociation. — Mondoucet annonce son départ 72

CHAPITRE VI. LORD STAFFORD EN FRANCE (mai — juillet 1578). — Lord Stafford à Paris. — Alliance des Huguenots et des Gueux. — Mission du sieur de Revest. — Expédition du seigneur d'Assche. — Lord Stafford chez le duc d'Alençon. 89

CHAPITRE VII. BACQUEVILLE EN ANGLETERRE (juillet et août 1578). — Ouvertures d'Élisabeth. — Mission de Bacqueville . 97

CHAPITRE VIII. LE DUC D'ALENÇON SORT DE FRANCE (juin et juillet 1578). — Le duc d'Alençon reprend ses projets. — Mouvement de troupes. — Démarche inutile de Catherine de Médicis. — Départ du duc d'Alençon 104

CHAPITRE IX. WALSINGHAM AUX PAYS-BAS (juillet — septembre 1578). — Walsingham et Cobham. — Après les menaces de Davison. — Après l'arrivée du duc d'Alençon. — Pendant le voyage d'Élisabeth dans le Suffolk. — Complot de Ratcliff. — Walsingham au camp de don Juan. — Après le traité avec le duc d'Alençon. — Départ de Walsingham . 119

CHAPITRE X. LE DUC D'ALENÇON A MONS (juillet — août 1578). — Le duc d'Alençon à Mons. — Le duc d'Alençon s'appuie sur le comte de Lalaing. — Il s'adresse au seigneur de la Motte. — Premiers faits d'armes 143

CHAPITRE XI. LA MISSION DE BELLIÈVRE (juillet et août 1578). — Bellièvre à Mons. — Sa harangue aux États-généraux. — Nouvelles négociations avec don Juan. — Bellièvre rentre en France 157

CHAPITRE XII. LE TRAITÉ AVEC LES ÉTATS (juillet — septembre 1578). — Rapprochement entre le duc d'Alençon et le prince d'Orange. — Les envoyés du duc d'Alençon à Anvers. — La négociation avec le duc d'Alençon. — Le traité . 172

CHAPITRE XIII. L'ACCORD SECRET AVEC LE TACITURNE (juillet — septembre 1578). — Les révélations de La Motte. — Accord secret entre le duc d'Alençon et le Taciturne. — Le Taciturne fait ratifier le traité 189

CHAPITRE XIV. LE DUC CASIMIR AUX PAYS-BAS (mai — septembre 1578). — Le duc Casimir. — Ses négociations avec Élisabeth. — Le duc Casimir aux Pays-Bas 198

CHAPITRE XV. LA GUERRE EN HAINAUT (août et septembre 1570). — Les places de sûreté. — Armements. — Les lieutenants du duc d'Alençon. — Déclaration de guerre. — Le siége de Binche. — Combats singuliers. 212

CHAPITRE XVI. L'ANARCHIE EN FLANDRE (juin — septembre 1578). — Désordres des sectaires. — La paix de religion. — Arrestation de Champagney. — Suite des désordres. — Assassinat de Hessele. 227

CHAPITRE XVII. WALLONS ET FLAMANDS (août — novembre 1578). — Hostilités entre les Wallons et les Flamands. — Le duc d'Alençon veut se mettre à la tête des Wallons. — Mission de Bonivet. — Suite des hostilités 241

CHAPITRE XVIII. MORT DE DON JUAN (1er octobre 1578). — Don Juan au camp de Bouges. — Sa maladie. — Sa mort . . 252

CHAPITRE XIX. DÉPART DU DUC D'ALENÇON (octobre 1578 — janvier 1579). — Plaintes du duc d'Alençon. — Projet de surprendre la ville de Mons 262

CHAPITRE XX. DÉPART DU DUC CASIMIR (octobre 1578 — janvier 1579). — Le duc Casimir à Gand. — Expédition de Courtray. — Remontrances de Davison. — Départ de Casimir . . 279

CHAPITRE XXI. LE TRAITÉ DE NÉRAC (août — février 1579). — Voyage de Catherine de Médicis et de sa fille. — Traité de Nérac 288

HUITIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier. LE PRINCE DE PARME GOUVERNEUR DES PAYS-BAS (octobre — décembre 1578). — Le prince de Parme. — Ses lettres au roi 293

CHAPITRE II. LE PRINCE D'ORANGE (octobre et novembre 1578). — Le prince d'Orange. — Marnix. — Les pamphlets . 297

CHAPITRE III. L'UNION D'UTRECHT (janvier 1579). — Les auteurs de l'Union d'Utrecht. — L'Union d'Utrecht. — Le Taciturne la signe. 312

CHAPITRE IV. L'UNION D'ARRAS (janvier 1579). — Le prince de Parme cherche à pacifier le pays. — L'Union d'Arras. . . 319

CHAPITRE V. LA CONVENTION DE COMMINES (décembre 1578 — avril 1579). — Le Taciturne veut rompre les négociations. — Le Taciturne à Gand. — La convention de Commines. — Les seigneurs prisonniers sont conduits à Termonde. — Nouveaux troubles à Gand. — Le traité du Mont-Saint-Éloi. — Jugement sur les Malcontents 329

CHAPITRE VI. LE TRAITÉ DE RÉCONCILIATION (janvier — mai 1579). — Instructions d'Espagne. — L'assemblée de Béthune. — Le traité de réconciliation 342

CHAPITRE VII. LE DUC D'ALENÇON RENTRE EN FRANCE (janvier — mars 1579). — Remontrances de Henri III. — Le duc d'Alençon rentre en France. — Réconciliation avec Henri III 354

CHAPITRE VIII. MISSION DE SIMIER (janvier — juillet 1579). — Simier ambassadeur du duc d'Alençon. — Simier à la cour d'Élisabeth 369

CHAPITRE IX. LE DUC D'ALENÇON A GREENWICH (août — septembre 1579). — Avant le départ. — Le voyage. — Le retour. 385

CHAPITRE X. LES CONFÉRENCES DE COLOGNE (avril — novembre 1579). — Médiation de l'empereur. — Assemblée des États-généraux. — Le duc de Terra-Nova à Cologne. — Négociation secrète avec le prince d'Orange. — Ouverture des conférences de Cologne. — Opposition des sectaires. — Les députés des États-généraux veulent conclure la paix. — Rupture des conférences. 395

CHAPITRE XI. PRISE DE MAESTRICHT (juin 1579). — Prise de Maestricht. — Maladie du prince de Parme. — Plusieurs seigneurs se rallient au prince de Parme 417

CHAPITRE XII. NOUVELLE NÉGOCIATION AVEC LE DUC D'ALENÇON (juin — août 1579). — Interruption pendant quatre mois. — La négociation est reprise 424

CHAPITRE XIII. LA CHUTE D'HEMBYZE (juin — août 1579). — Les sectaires à Gand. — Fuite des prisonniers du Princen-hof. — La Noue est expulsé de Gand. — Intervention du prince d'Orange. — Lutte de Ryhove et d'Hembyze. — Le prince d'Orange à Gand. — Départ d'Hembyze. 429

CHAPITRE XIV. LE PRINCE D'ORANGE EN FLANDRE (août — novembre 1579). — Desseins du Taciturne sur la Flandre. — Le Taciturne à Bruges. — Projets de gouvernement . . . 445

CHAPITRE XV. FIN DE LA MISSION DE SIMIER (septembre — décembre 1579). — Élisabeth est disposée au mariage. — Mémoires et discussions à ce sujet. — Avis du conseil et vote du parlement. — Retour de Simier 451

CHAPITRE XVI. — CAMBRAY ET LA FÈRE (octobre et novembre 1579). — Les deux écus du roi de Navarre. — La convention de Cambray. — La surprise de la Fère. — Dissimulations. 465

CHAPITRE XVII. LA GUERRE DES AMOUREUX (avril — juin 1580). — Menaces de guerre civile. — Efforts de la reine-mère pour la conjurer. — Union du duc d'Alençon et de Condé. — Prise d'armes du roi de Navarre. — Le nouveau conseil de gouvernement. — Le duc d'Alençon quitte le parti des Huguenots 473

CHAPITRE XVIII. CONDÉ EN ANGLETERRE (juin — août 1580). — Les Huguenots comptent sur l'appui des Anglais. — La politique personnelle d'Élisabeth. — Condé en Angleterre. — Retour de Condé. 488

CHAPITRE XIX. LE SIÈGE DE VELOURS (juin — septembre 1580). — Prise de la Fère. — Le duc d'Alençon conserve Cambray. — Le duc de Guise et la Ligue 499

CHAPITRE XX. EGMONT PRISONNIER (mars 1580). — Egmont embrasse le parti du prince de Parme. — Il est surpris à Ninove. 503

CHAPITRE XXI. LA NOUE PRISONNIER (mai 1580). — Combat d'Ingelmunster. — Captivité de La Noue. — Démarche pour sa délivrance. — Conséquence de sa captivité . . . 506

CHAPITRE XXII. L'ACCORD AVEC LE DUC D'ALENÇON (septembre 1579 — avril 1580). — Avis divers. — Les négociations sont reprises. — Rédaction du traité. — Opposition en Hollande. — Assemblée des États-généraux 519

CHAPITRE XXIII. MISSION DE STAFFORD (janvier — novembre 1580). — Mission de lord Stafford. — Hésitation d'Élisabeth. — Révélations relatives à Simier. — Élisabeth persiste dans sa première résolution 538

CHAPITRE XXIV. MISSION DE LANGUET (avril — juillet 1580). — Languet et deux députés des États de Flandre se rendent en France. — Délibération du 24 juin. — Retour des députés. 550

CHAPITRE XXV. MISSION DE MARNIX (juin — août 1580). — Rédaction du projet de traité. — Efforts du prince d'Orange. — Résolution des États-généraux. — Marnix chef des députés. 559

CHAPITRE XXVI. LE TRAITÉ DU PLESSIS (septembre 1580). — Réception au château du Plessis. — Le duc d'Alençon jugé par Marnix. — Discussions. — Le traité est conclu . . 568

CHAPITRE XXVII. LE TRAITÉ DE FLEIX (septembre — novembre 1580). — Le duc d'Alençon en Guyenne. — Le traité de Fleix 584

CHAPITRE XXVIII. LA DÉCLARATION DE BORDEAUX (octobre 1580 — janvier 1581). — Henri III cède aux instances du duc d'Alençon. — Menaces de l'Espagne. — La déclaration de Bordeaux. — Documents secrets 590
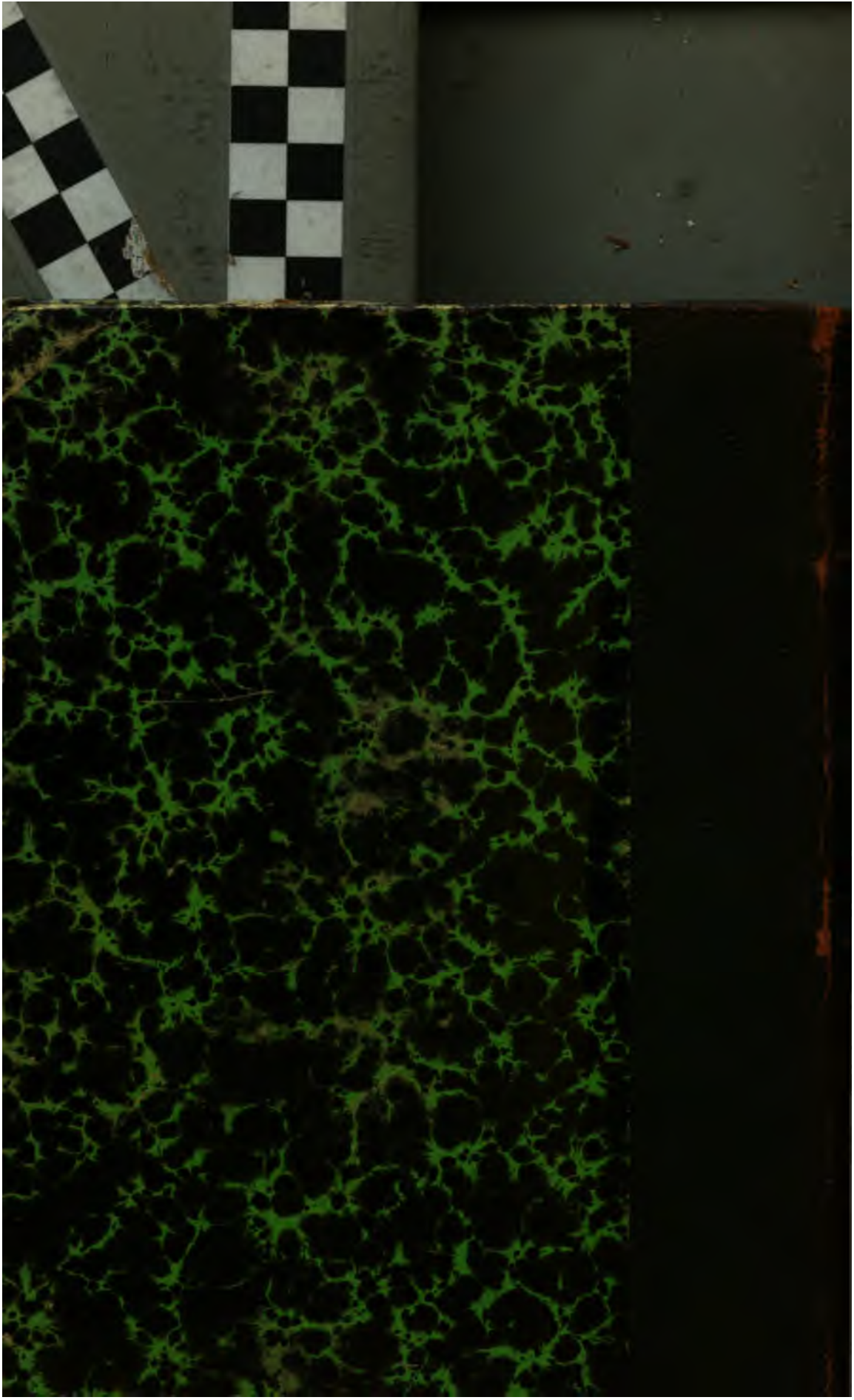
PIÈCES JUSTIFICATIVES. I. Don Juan à Catherine de Médicis (Beaumont, 21 avril 1578 — p. 64). 602
II. Rapport d'Alféran sur sa mission à Bruxelles (22 avril 1578 — p. 57) 603
III. Promesse du duc d'Alençon au prince d'Orange (23 janvier 1581 — p. 601) 607